



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2008



Profil	1
Chiffres clés 2008	2
Organigramme simplifié des activités de Natixis (31/12/08)	4

1 NATIXIS ET SES ACTIONNAIRES

L'action Natixis	6
Tableau de bord de l'actionnaire	7
Marché de l'action	8
Relations avec les actionnaires	9

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil	14
Composition des organes sociaux et de direction	14
Rôle et règles de fonctionnement des organes sociaux	18
Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et avantages de toute nature des membres des organes sociaux	27
Conflits d'intérêts potentiels	45

3 ACTIVITÉS

Banque de financement et d'investissement	48
Gestion d'actifs	58
Capital investissement et Gestion privée	62
Services	64
Poste clients	71
Contribution de la banque de détail	73

4 RESSOURCES

Ressources humaines	80
Autres ressources	89

5 DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un engagement confirmé en matière de développement durable	92
Annexes NRE – informations sociales	101
Annexes NRE – informations environnementales	112

6 ÉLÉMENTS FINANCIERS

Facteurs de risques	118
Rapport de gestion	128
Observations du conseil de surveillance sur le rapport de gestion du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice 2008	192
Évolution récente	193
Éléments financiers	195
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	335
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	389
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	391

7 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil	398
Procédures de contrôle interne	399
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président	414

8 ÉLÉMENTS JURIDIQUES

Rapport du directoire sur les résolutions soumises à l'assemblée	416
Projets de résolutions de l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2009	418
Renseignements de caractère général concernant Natixis	433
Renseignements de caractère général concernant le capital	438
Répartition du capital et des droits de vote	444
Contrats importants	449
Liste des mandats des mandataires sociaux	453

9 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Renseignements historiques concernant Natixis	486
Liste des pays dans lesquels Natixis est présent en nom propre, ou au travers de ses filiales ou de ses représentations commerciales	488
Responsable du document de référence	489
Documents accessibles au public	489

Table de concordance	490
----------------------	-----

 Profil

Issu du rapprochement (fin 2006) des activités de banque de financement, d'investissement et de services des Groupes **Banque Populaire** et **Caisse d'Epargne**, Natixis est un acteur clé de l'industrie bancaire en Europe. Il dispose d'un portefeuille d'activités diversifié avec des expertises métiers fortes, des bases de clientèle étendues et une large implantation internationale. Il emploie environ 22 000 personnes dans une soixantaine de pays.

Les activités de Natixis sont organisées autour de cinq métiers :

- la Banque de financement et d'investissement ;
- la Gestion d'actifs ;
- le Capital investissement et la Gestion privée ;
- les Services ;
- le Poste clients.

La Banque de détail contribue également aux performances de Natixis, directement à travers la participation de 20 % ⁽¹⁾ que Natixis détient dans le capital des Banques Populaires et Caisses d'Epargne, et indirectement par la vente de produits et services Natixis dans les agences de ces deux réseaux qui représentent ensemble environ 25 % du marché de la banque de proximité en France.

Natixis dispose de positions fortes dans tous ses principaux métiers. Partenaire bancaire de la quasi-totalité des plus grandes entreprises en France, il est aussi très actif auprès de la clientèle des institutions financières (banques, assurances, caisses de retraite...). Il a développé progressivement une clientèle internationale de plus en plus importante.

Natixis est un acteur majeur de la gestion d'actifs au niveau mondial (dans les quinze premiers en actifs gérés) comme de l'assurance-crédit (troisième mondial avec Coface). Ses activités de services s'appuient sur des plates-formes industrielles à la fois puissantes et flexibles. Natixis est également le leader en France des opérations de capital investissement pour PME.

Son offre très complète (financements structurés et de matières premières, marchés de capitaux, gestion d'actifs, services financiers...) lui permet de satisfaire sa clientèle propre d'entreprises et d'institutionnels et la clientèle de particuliers, professionnels et PME de ses deux maisons mères, le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Epargne.

La solidité de la structure financière de Natixis est confortée par sa double affiliation à la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et à la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE). Régie par une convention signée le 2/04/07 entre la BFBP et la CNCE, cette double affiliation permet à Natixis de bénéficier d'une garantie de liquidité et de solvabilité conjointe, à parité et, si besoin, solidaire de la BFBP et de la CNCE.

(1) La détention par Natixis de certificats coopératifs d'investissement (CCI), représentant 20 % du capital de chacune des Banques Populaires et de chacune des Caisses d'Epargne (à l'exception des Caisses d'Epargne et de Prévoyance de Martinique et de Nouvelle-Calédonie), lui permet de consolider par mise en équivalence 20 % des résultats des deux réseaux.

■ Chiffres clés 2008

22 096 collaborateurs

ETP AU 31 DÉCEMBRE 2008

Des implantations dans **68** pays

NOTATIONS LONG TERME (situation à fin février 2009)

Standard & Poor's

A+ (perspective stable)

Moody's

Aa3 (perspective stable)

Fitch Ratings

A+ (surveillance négative)

RÉSULTAT

(en millions d'euros)	2008	2007
Produit net bancaire hors GAPC (Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés)	6 386	-
Produit net bancaire	2 934	6 043
Résultat brut d'exploitation ⁽¹⁾	(1 754)	902
Résultat net part du Groupe	(2 799)	1 101
Résultat net part du Groupe hors GAPC (Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés)	810	-

(1) Hors charges de restructuration, coûts liés à la constitution de Natixis et éléments exceptionnels.

STRUCTURE FINANCIÈRE

	31/12/08	31/12/07
Fonds propres Tier one	13,4 Md€ ⁽²⁾	11,7 Md€ ⁽¹⁾
Ratio européen de solvabilité (ratio CAD)	10,2 % ⁽²⁾	10,3 %
Ratio Tier one	8,2 % ⁽²⁾	8,3 % ⁽¹⁾
Encours pondérés	163 Md€ ⁽²⁾	141 Md€
Total du bilan	555,8 Md€	520,0 Md€

(1) Après déductions anticipées de 50 % des CCI selon normes CRD/Bâle II.

(2) Normes CRD/Bâle II.

PRODUIT NET BANCAIRE DES MÉTIERS

(en millions d'euros)	2008	2007 ⁽¹⁾
BFI pérenne	2 857	2 574
Gestion d'actifs	1 358	1 710
Capital investissement et Gestion privée	191	511
Services	1 477	1 466
Poste clients	800	925
GAPC – Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés	(3 452)	(864)

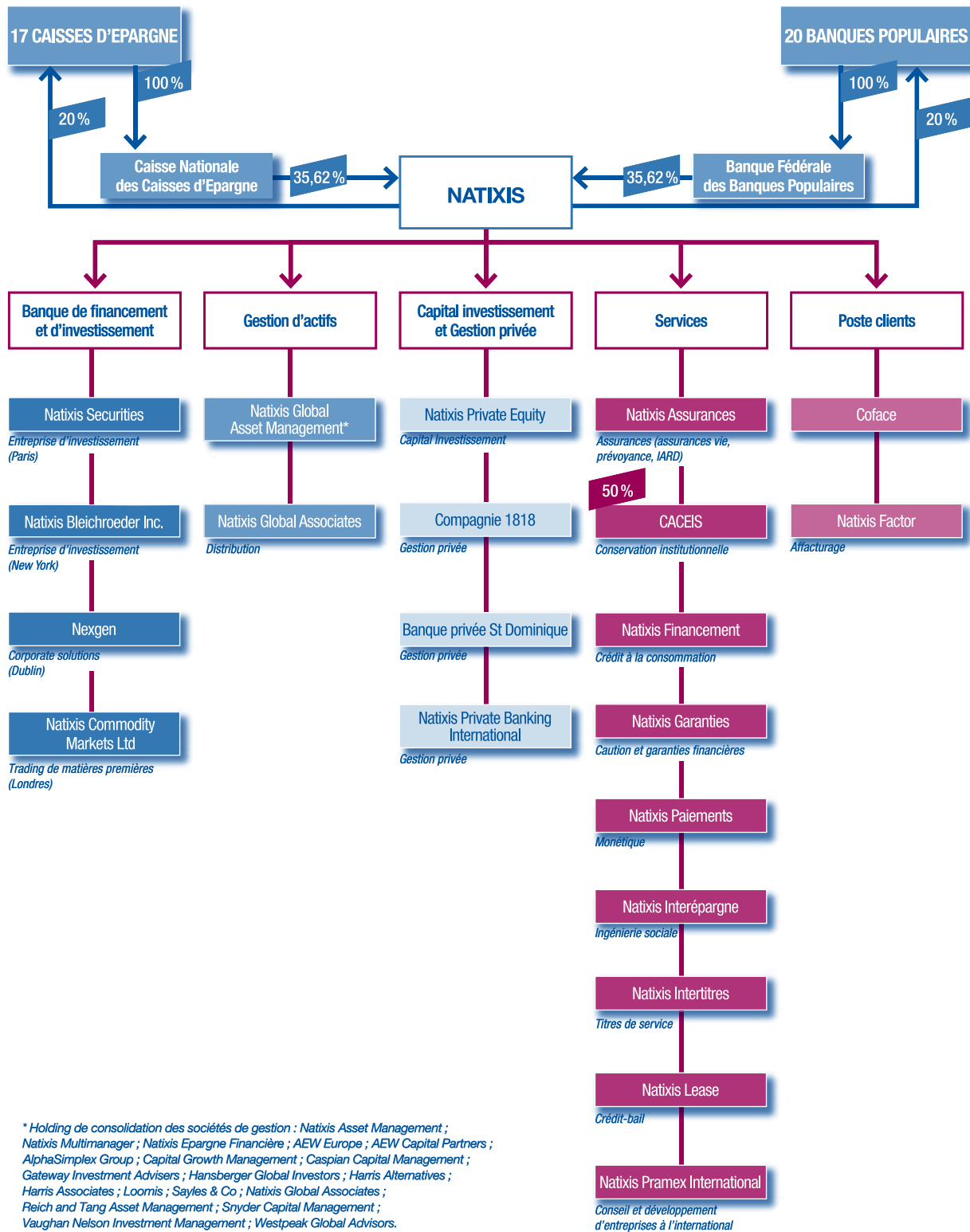
(1) Données prenant en compte : (i) Le reclassement des activités de crédit-bail et de services à l'international (Natixis Pramex International et Natixis Algérie) du pôle BFI pérenne vers le pôle Services (première application au 30/06/08), (ii) L'ajustement des conventions analytiques relatives à la rémunération des fonds propres alloués et à l'affectation des charges de structure (première application 30/06/08), (iii) L'allocation des fonds propres normatifs selon les normes CRD/Bâle II (première application 31/03/08).

RÉSULTAT NET COURANT DES MÉTIERS

(en millions d'euros)	2008	2007 ⁽¹⁾
BFI pérenne	370	518
Gestion d'actifs	208	263
Capital investissement et Gestion privée	(10)	248
Services	342	359
Poste clients	71	186
Banque de détail (contribution économique)	285	480
GAPC – Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés	(3 609)	(776)

(1) Données prenant en compte : (i) Le reclassement des activités de crédit-bail et de services à l'international (Natixis Pramex International et Natixis Algérie) du pôle BFI pérenne vers le pôle Services (première application au 30/06/08), (ii) L'ajustement des conventions analytiques relatives à la rémunération des fonds propres alloués et à l'affectation des charges de structure (première application 30/06/08), (iii) L'allocation des fonds propres normatifs selon les normes CRD/Bâle II (première application 31/03/08).

Organigramme simplifié des activités de Natixis (31/12/08)



1

NATIXIS ET SES ACTIONNAIRES

	Page
L'ACTION NATIXIS	6
Profil boursier au 31 décembre 2008	6
Répartition du capital au 31 décembre 2008	6
TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE	7
Dividendes	7
MARCHÉ DE L'ACTION	8
Évolution des cours moyens mensuels et du nombre de titres négociés depuis janvier 2006	8
RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	9
Les actions menées en 2008	9

L'action Natixis

PROFIL BOURSIER AU 31 DÉCEMBRE 2008

Capital	4 653 020 308,80 euros
Nombre d'actions	2 908 137 693
Capitalisation boursière	3,6 milliards d'euros
Nombre d'actionnaires individuels	Environ 1 million
Négociation	Eurolist Paris (compartiment A), éligible au SRD
Code ISIN	FR0000120685
Code Reuters	CNAT.PA
Code Bloomberg France	KN
Indices boursiers	SBF 80, SBF 120 et SBF 250 Cac Next 20 et Euronext 100

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2008

	% du capital	% des droits de vote
Banque Fédérale des Banques Populaires et filiales	35,62%	35,77%
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance	35,62%	35,77%
Public (dont DZ BANK AG et INTESA SANPAOLO HOLDING INTERNATIONAL)	28,76%	28,46%

Tableau de bord de l'actionnaire

(en euros)	Natixis			Natixis Banques Populaires	
	2008	2007	2006	2005	2004
Résultat net par action ^(a)	(1,57)	0,90	1,73	14,9	8,50
Actif net par action ^(b)	5,37	13,9	14,3	113,2	91,1
Dividende net par action	-	0,45	0,86	5,0	3,3
Nombre d'actions	2 908 137 693	1 222 042 694	1 219 864 330	48 995 480	48 255 962
Taux de distribution	-	50 %	50 % ^(c)	40 %	38,8 %
Cours plus haut ^(e)	8,91 ^(d)	15,26 ^(d)	15,64 ^(d)	92,63	72,11
Cours plus bas ^(e)	1,20 ^(d)	7,20 ^(d)	9,09 ^(d)	65,79	56,05

(a) Calculé sur le nombre moyen d'actions de l'exercice.

(b) Calculé sur le nombre d'actions en fin de période.

(c) Calculé sur le résultat net pro forma.

(d) Après division du nominal par 10.

(e) Cours ajusté.

DIVIDENDES

Les dividendes sont prescrits dans les délais légaux, soit cinq ans, au profit de l'État.

Dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices :

Exercice clos le	31/12/08	31/12/07	31/12/06	31/12/05	31/12/04
Nombre d'actions composant le capital	2 908 137 693	1 222 042 694	1 219 864 330	48 995 480	48 255 962
Dividende net par action	-	0,45 €	0,86 € *	5,00 €	3,30 €

* Après division par 10 du nominal.

Natixis Banques Populaires avait offert à ses actionnaires la possibilité du paiement du dividende en actions, pour les dividendes payés en 2006 au titre de l'exercice 2005.

Pour les dividendes qui ont été versés par Natixis en 2008 au titre de l'exercice 2007, Natixis a offert à ses actionnaires la possibilité du paiement du dividende en actions.

Marché de l'action

ÉVOLUTION DES COURS MOYENS MENSUELS ET DU NOMBRE DE TITRES NÉGOCIÉS DEPUIS JANVIER 2006

	Cours moyen	Plus haut	Plus bas	Nbre de titres négociés	Capitaux négociés
janv-06	9,06	10,46	9,09	6 400 674	60 948 113
févr-06	10,54	11,84	9,29	6 812 759	73 077 936
mars-06	13,42	15,10	11,38	20 506 799	279 555 913
avr-06	14,26	14,86	13,62	10 043 333	143 616 315
mai-06	13,08	14,26	11,18	18 508 516	237 877 130
juin-06	12,08	13,53	11,38	14 778 879	179 330 362
juil-06	12,20	12,68	11,51	12 948 282	158 062 856
août-06	13,00	13,49	12,53	6 691 007	86 753 564
sept-06	13,64	14,80	12,80	9 941 631	135 626 218
oct-06	14,70	15,64	14,01	16 634 554	244 815 478
nov-06 ⁽¹⁾	14,12	14,99	13,32	20 822 102	293 988 988
déc-06	14,06	14,42	13,29	92 173 674	1 277 730 530
janv-07	14,64	15,26	13,98	60 080 850	880 876 066
févr-07	14,21	14,63	12,99	42 132 662	596 276 104
mars-07	12,53	13,41	11,47	87 445 913	1 082 642 390
avr-07	12,83	13,47	11,98	59 723 732	763 334 544
mai-07	13,29	13,76	12,45	67 013 222	883 464 771
juin-07	12,19	12,89	11,65	68 884 045	841 703 860
juil-07	11,63	12,48	10,07	75 408 037	862 127 828
août-07	9,97	11,06	8,86	172 782 388	1 723 842 234
sept-07	10,03	10,68	9,32	70 868 678	707 821 714
oct-07	10,55	11,92	9,89	120 346 854	1 301 514 953
nov-07	8,56	10,11	7,20	182 151 372	1 570 825 980
déc-07	9,16	10,06	8,47	68 036 529	631 114 830
janv-08	7,91	8,91	6,74	106 338 485	828 428 324
févr-08	6,92	7,76	6,03	99 504 944	677 813 864
mars-08	6,12	6,84	5,18	115 510 355	696 773 559
avr-08	6,77	7,57	6,29	90 889 889	618 465 396
mai-08	7,08	8,25	6,28	121 860 431	864 730 326
juin-08	5,64	6,45	4,63	105 711 914	595 527 291
juil-08	3,89	4,91	2,84	230 190 377	873 683 684
août-08	3,90	4,97	3,30	171 618 293	678 194 396
sept-08 ⁽²⁾	3,14	4,34	1,75	729 472 146	2 136 145 512
oct-08	2,04	2,69	1,24	361 393 325	767 002 312
nov-08	1,75	2,30	1,28	170 471 214	306 155 876
déc-08	1,40	1,62	1,20	93 832 517	131 669 470

Afin de permettre la comparaison des données boursières, les cours ci-dessus prennent en compte :

(1) La division du nominal par 10 en date du 17 novembre 2006 pour les cours antérieurs au 17 novembre 2006 (création de Natixis).

(2) Un coefficient d'ajustement de 0,66 nécessaire à l'ajustement des prix historiques des cours antérieurs au 5 septembre 2008 du fait de l'augmentation de capital.

Relations avec les actionnaires

LES ACTIONS MENÉES EN 2008

En 2008, Natixis a traité l'ensemble des relations avec **les investisseurs individuels et institutionnels, les analystes financiers et les agences de notation.**

Tout d'abord, il a assuré **l'élaboration du document de référence 2007** (rapport annuel) de Natixis et de ses actualisations, ainsi que le dépôt de ces documents auprès de l'AMF (Autorité des marchés financiers).

La communication qui a accompagné la sortie des comptes au 31 décembre 2007, au 30 mars 2008, au 30 juin 2008 et au 30 septembre 2008 s'est appuyée sur un **communiqué de presse et des présentations** destinées à la presse économique et aux analystes financiers. Un avis financier a également été publié dans la presse, notamment économique et financière, à l'occasion des résultats annuels et semestriels. Par ailleurs, une version électronique de l'avis financier a été mise en ligne sur les principaux sites boursiers, économiques et financiers, des liens vers le site de Natixis permettant aux internautes de retrouver la présentation des résultats et communiqués de presse.

L'exercice 2008 ayant connu une actualité financière très chargée, Natixis a publié un certain nombre de communiqués de presse spécifiques, notamment sur les conséquences de la crise financière et les événements ayant eu une influence significative sur ses comptes, les mesures de réorganisation et les principales nominations intervenues.

L'ensemble des documents réalisés a été mis en ligne sur le site internet de la société, dans ses versions française et, le cas échéant, anglaise.

Outre les rencontres individuelles régulières avec des **investisseurs institutionnels**, en France et à l'étranger, qui ont été organisées tout au long de l'année 2008, des rencontres particulières avec les investisseurs et les analystes se sont tenues lors des conférences organisées par les banques Morgan Stanley (avril 2008) et Merrill Lynch (octobre 2008).

En ce qui concerne la communication envers les actionnaires individuels, Natixis a continué de développer des outils spécifiques de communication à destination de ce public :

- le **Club des actionnaires** lancé en avril 2007 a continué à se développer et regroupe maintenant près de 20 000 membres. Ouvert à tous les actionnaires qui en font la demande et qui détiennent au minimum une action au nominatif ou cinquante au porteur, ce Club s'adresse tout particulièrement aux actionnaires qui souhaitent développer une relation de proximité avec la société. Les membres du Club reçoivent ainsi les publications destinées aux actionnaires, et notamment la « Lettre aux Actionnaires », gratuitement et suivant les modalités qu'ils choisissent (par courrier ou par courrier électronique) ;
- le panel des activités proposées par le Club s'est enrichi en 2008. Les membres du Club ont ainsi été invités à participer

à des **événements organisés en lien avec la politique de développement durable et de mécénat** de l'entreprise (visite spéciale de l'exposition « Biodiversité, nos vies sont liées », de l'association Noé Conservation, soutenue par Natixis, action de communication autour de la Cinémathèque Française). Un partenariat a été mis en place avec l'École de la Bourse pour proposer aux actionnaires des réunions de formation sur les techniques boursières. Trois cycles de formation ont été réalisés en 2008, deux à Paris et un à Nice ;

- le **Comité Consultatif des Actionnaires de Natixis (CCAN)** a été constitué en 2008. Il se compose de douze actionnaires représentatifs de l'actionariat de Natixis. Ce comité a vocation à se réunir deux ou trois fois par an, au siège de Natixis, pour permettre à ses membres de dialoguer avec les dirigeants de la société. Il formule des avis et des recommandations concernant le dispositif de communication de Natixis à l'égard de ses actionnaires individuels. En 2008, le comité s'est réuni deux fois et s'est entretenu avec Monsieur Philippe Dupont, Président du directoire, et avec Monsieur Dominique Ferrero, Directeur général ;
- quatre numéros de la « **Lettre aux actionnaires** » sont parus en 2008, développant des sujets intéressants tout particulièrement les actionnaires individuels (dividende, assemblée générale, vie de l'entreprise, entretiens avec les dirigeants). Envoyés aux membres du Club des actionnaires, tous les numéros de cette lettre sont téléchargeables pour l'ensemble des actionnaires sur le site internet de Natixis ;
- Natixis a été présent au **salon Actionaria** (qui s'est déroulé à Paris les 21 et 22 novembre 2008). Les membres du Club des actionnaires ont bénéficié d'entrées gratuites à ce salon. Plus de 500 contacts avec des actionnaires ont été établis sur le stand de l'entreprise. Sur un plan qualitatif, et malgré un contexte boursier particulièrement difficile, les études d'impact continuent de montrer que les visiteurs du salon ont une appréciation très positive de Natixis à travers son stand ;
- les actionnaires disposent de quatre outils pour contacter Natixis :
 - un **numéro vert mis à la disposition des actionnaires (0 800 41 41 41)** est ouvert tous les jours de 9 heures à 18 heures pour répondre aux questions des actionnaires. Ce service sert de relais pour l'inscription aux événements organisés par le Club des actionnaires,
 - **une adresse courrier** (Natixis - Club des actionnaires - Quai de la Marne - 75016 Paris Cedex 19) est ouverte aux actionnaires,
 - **une adresse électronique dédiée (actionnaires@natixis.fr)** permet aux actionnaires de poser des questions et d'envoyer des messages à la société. Ces messages sont traités en direct par l'équipe relations actionnaires,

- le **site internet** de Natixis, dans sa partie « Actionnaires individuels », permet à ce public de retrouver les communiqués de presse, les nouvelles marquantes de l'actualité de Natixis, ainsi que l'ensemble des supports éditoriaux destinés aux actionnaires. Les membres du Club peuvent également s'inscrire en ligne à des événements grâce à un site extranet sécurisé accessible grâce à un mot de passe. Les actionnaires peuvent également laisser des messages ou poser des questions sur le site ;
- **lors de l'opération d'augmentation de capital de septembre 2008, l'ensemble du dispositif a été renforcé et mobilisé afin de prendre en compte les besoins d'information des actionnaires individuels :**
 - **les plages horaires d'ouverture du numéro vert ont été élargies au cours de l'été, jusqu'en septembre.** Le nombre de positions d'opérateurs a été augmenté afin de prendre en compte un plus grand nombre d'appels (plus de 500 appels par jour au cours de la deuxième quinzaine de septembre 2008 contre une moyenne de 70 en rythme annuel),
 - un **mini-site extranet dédié** a été mis en place autour de la période de souscription à l'augmentation de capital (du 1^{er} au 30 septembre 2008). Doté d'outils conviviaux (simulateur de droits de souscription, outil de « questions-réponses », bibliothèque des documents de référence relatifs à l'opération), ce mini-site a permis de relayer efficacement les informations liées à l'opération. Sa fréquentation a été forte avec près de 45 000 visiteurs uniques et plus de 200 000 pages vues au cours de la période,
 - **deux conférences téléphoniques du comité consultatif des actionnaires** se sont tenues au cours de l'été 2008 afin de recueillir l'avis de ses membres concernant les actions déployées envers les actionnaires individuels dans le cadre de l'opération d'augmentation de capital. Les avis formulés par le CCAN au cours de ces séances ont pu être pris en compte dans les supports de communication créés pour l'opération.

Deux assemblées générales se sont tenues en 2008.

Le 22 mai 2008, plus de 1 500 personnes devaient assister à **l'assemblée générale** annuelle de Natixis au Carrousel du Louvre. Un incendie intervenu dans le quartier du Louvre la nuit précédant l'événement a rendu impossible la tenue de la réunion au lieu prévu. L'assemblée générale a néanmoins pu se tenir le même jour, quelques heures après l'heure prévue, au Palais Brongniart à Paris. Plus de 600 personnes ont pu assister à cette assemblée générale mixte. Les résultats de l'entreprise y ont été commentés et expliqués. Les dirigeants de Natixis ont répondu aux questions des actionnaires.

Le 29 août 2008, une assemblée générale extraordinaire s'est tenue afin d'autoriser le directoire à procéder à l'opération d'augmentation de capital qui s'est déroulée au cours du mois de septembre 2008. Cette assemblée s'est tenue au Palais Brongniart à Paris.

Relations investisseurs

Tél. : 01 58 19 26 34 ou 01 58 32 06 94 - Fax : 01 58 19 93 93

internet : www.natixis.com

e-mail : reinvest@natixis.fr

Relations actionnaires individuels

Numéro vert : 0 800 41 41 41

internet : www.natixis.com

e-mail : actionnaires@natixis.fr

Services financiers

Tél. : 01 58 32 31 86 - Fax : 01 58 32 29 30

e-mail : emetteurs.charenton@natixis.fr

Actionnaires au nominatif pur

internet : www.emetline.com

e-mail : emetline@natixis.fr

Agenda de la communication financière 2009

26 février 2009

Publication des résultats 2008

30 avril 2009

Assemblée générale des actionnaires

14 mai 2009

Publication des résultats du 1^{er} trimestre 2009

27 août 2009

Publication des résultats du 1^{er} semestre 2009

16 novembre 2009

Publication des résultats du 3^e trimestre 2009

Participer à l'assemblée générale des actionnaires

La convocation à l'assemblée générale

La brochure de convocation présente l'ordre du jour de l'assemblée générale et les projets de résolutions. Elle est directement envoyée aux actionnaires qui possèdent des actions nominatives depuis au moins un mois. Elle est accompagnée d'un formulaire permettant de demander une carte d'admission, de donner pouvoir, de se faire représenter ou bien de voter par correspondance.

Les actionnaires qui détiennent leurs titres au porteur sont informés de la tenue de l'assemblée générale en lisant l'avis de réunion publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO – <http://balo.journal-officiel.gouv.fr>) et la presse financière au moins 35 jours avant la réunion. Ils peuvent également se renseigner en appelant le numéro vert réservé aux actionnaires individuels ou en consultant le site internet. Les brochures de convocation et formulaires de vote sont disponibles auprès de leur intermédiaire financier.

Les formalités juridiques préalables

Les détenteurs d'actions nominatives doivent être inscrits en compte nominatif (pur ou administré) au moins trois jours ouvrés avant la date de l'assemblée générale.

Les actionnaires détenant des titres au porteur doivent demander à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres, d'adresser à Natixis une attestation de participation. Natixis doit recevoir cette attestation trois jours au moins avant la date de l'assemblée pour pouvoir délivrer une carte d'admission à l'actionnaire.

Assister à l'assemblée générale

Les actionnaires doivent présenter leur carte d'admission à l'entrée de la réunion. Toutefois, s'ils n'ont pas reçu la carte d'admission à temps, ils peuvent participer au vote en présentant une carte d'identité (qui devra être accompagnée de l'attestation de participation physique délivrée par l'intermédiaire financier teneur du compte titres).

Se faire représenter et exercer son droit de vote à l'assemblée générale

Pour les actionnaires qui n'assistent pas personnellement à l'assemblée générale, trois possibilités sont offertes :

- le vote par pouvoir : il s'agit de donner pouvoir au Président de l'assemblée en retournant le formulaire signé pour qu'il exprime ainsi un vote favorable à toutes les résolutions présentées ou agréées par le directoire, et un vote défavorable aux autres résolutions ;
- le vote par correspondance : l'actionnaire renvoie le formulaire en cochant les cases appropriées afin d'exprimer son vote (favorable, défavorable ou abstention) pour chacune des résolutions soumises à l'assemblée générale ;
- le vote par procuration : il consiste à donner une procuration à son conjoint ou à un autre actionnaire de Natixis afin de voter en son nom à ladite assemblée.

2

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

	Page
COMPOSITION, CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL	14
COMPOSITION DES ORGANES SOCIAUX ET DE DIRECTION	14
RÔLE ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX	18
PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS POUR LA DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE DES MEMBRES DES ORGANES SOCIAUX	27
CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS	45

Les développements relatifs au gouvernement d'entreprise, contenus dans ce chapitre, sont appelés à être impactés au regard des projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2009, notamment ceux relatifs à la modification du mode d'administration et de direction de Natixis en adoptant la forme de Société Anonyme à Conseil d'administration (cf. Chapitre VIII – « Rapport du directoire sur les résolutions soumises à l'assemblée » et « Projets de résolutions de l'AGM du 30 avril 2009 »).

Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

■ Composition des organes sociaux et de direction ⁽¹⁾

Conseil de surveillance au 6 mars 2009

Nom et prénom du membre	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société
M. PEROL François Date de naissance : 06/11/63 Nbre d'actions Natixis : 1 000	Président du conseil de surveillance Date de 1 ^{re} nomination : CS du 06/03/09 ⁽²⁾ (Président du CS : CS du 06/03/09) Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾	Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires 50, avenue Pierre Mendès France 75201 PARIS CEDEX 13
M. TOURET Jean-Louis Date de naissance : 10/07/43 Nbre d'actions Natixis : 3 060	1^{er} Vice-Président du conseil de surveillance Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 17/11/06 (Vice-Président du CS : CS du 17/11/06) Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾ Membre du comité des rémunérations Date de 1 ^{re} nomination : CS du 17/11/06 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾	Président de la Banque Populaire Provençale et Corse 245, boulevard Michelet BP 25 13274 MARSEILLE CEDEX 09
M. PATAULT Didier Date de naissance : 22/02/61 Nbre d'actions Natixis : 2 300	2^e Vice-Président du conseil de surveillance Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 17/11/06 (Vice-Président du CS : CS du 12/11/08) Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾ Membre du comité des rémunérations Date de 1 ^{re} nomination : CS du 12/11/08 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾	Président du directoire de la Caisse d'Epargne Bretagne – Pays de Loire 8, Rue de Bréa BP 835 44000 NANTES
Banque Fédérale des Banques Populaires Nbre d'actions Natixis : 1 034 400 960	Représentant permanent : M. QUEUILLE Philippe Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 17/11/06 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾ Membre du comité d'audit Date de 1 ^{re} nomination : CS du 06/03/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾ (Membre du comité des rémunérations du 16/01/08 au 06/03/09)	Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires Le Ponant de Paris 5, rue Leblanc 75511 PARIS CEDEX 15

(1) Un bref curriculum vitae de chacun des mandataires sociaux de Natixis ainsi que la liste des mandats sociaux qu'ils ont exercés au cours de l'année 2008 et des cinq années précédentes figurent au chapitre 8.

(2) À ratifier par l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2009.

(3) Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Nom et prénom du membre	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société
Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance Nbre d'actions Natixis : 1 034 400 960	Représentant permanent : M. LEMAIRE Alain Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 17/11/06 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾ Co-Président du comité d'audit Date de 1 ^{re} nomination : CS du 12/11/08 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾	Directeur général de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance 50, avenue Pierre Mendès France 75201 PARIS CEDEX 13
M. BOLLORÉ Vincent Date de naissance : 01/04/52 Nbre d'actions Natixis : 1 000	Membre du conseil de surveillance Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 17/11/06 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾ Président du comité des rémunérations Date de 1 ^{re} nomination : CS du 17/11/06 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾	Président-Directeur général du groupe Bolloré Tour Bolloré 31-32, quai de Dion-Bouton 92800 PUTEAUX
M. CLOCHET Jean Date de naissance : 05/02/46 Nbre d'actions Natixis : 1 047	Membre du conseil de surveillance Date de 1 ^{re} nomination : CS du 30/05/07 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾	Président de la Banque Populaire des Alpes 2, avenue du Grésivaudan BP 43 – CORENC 38701 LA TRONCHE CEDEX
M. CRÉQUIT Jean-Claude Date de naissance : 10/06/53 Nbre d'actions Natixis : 2 413	Membre du conseil de surveillance Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 17/11/06 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾ Membre du comité d'audit Date de 1 ^{re} nomination : CS du 17/11/06 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾	Président du directoire de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur 455, promenade des Anglais BP 297 06205 NICE CEDEX
M. GENTILI Stève Date de naissance : 05/06/49 Nbre d'actions Natixis : 57 780	Membre du conseil de surveillance Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 17/11/06 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾	Président de la BRED Banque Populaire 18, quai de la Rapée 75012 PARIS
M. HENRY Francis Date de naissance : 07/08/46 Nbre d'actions Natixis : 2 412	Membre du conseil de surveillance Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 17/11/06 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾ Membre du comité des rémunérations Date de 1 ^{re} nomination : CS du 17/11/06 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾	Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Lorraine Champagne-Ardenne 6, rue de la Grosse-Écritoire BP 2747 57062 REIMS
M. JEANNIN Bernard Date de naissance : 19/04/49 Nbre d'actions Natixis : 2 339	Membre du conseil de surveillance Date de 1 ^{re} nomination : CS du 30/05/07 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾ Membre du comité des rémunérations Date de 1 ^{re} nomination : CS du 06/03/09 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾	Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté 5 avenue de Bourgogne B.P. 63 21802 QUETIGNY CEDEX
M. KLEIN Olivier Date de naissance : 15/06/57 Nbre d'actions Natixis : 1 000	Membre du conseil de surveillance Date de 1 ^{re} nomination : CS du 12/11/08 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾	Président du directoire de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes 42, boulevard Eugène Deruelle BP 3276 69404 LYON CEDEX 3

(3) Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Nom et prénom du membre	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société
M. de LA PORTE du THEIL Yvan Date de naissance : 21/05/49 Nbre d'actions Natixis : 1 000	Membre du conseil de surveillance Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 17/11/06 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾ Membre du comité d'audit Date de 1 ^{re} nomination : CS du 17/11/06 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾	Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires Directeur général de la Banque Populaire Val-de-France 9, avenue Newton 78183 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX
M. NAOURI Jean-Charles Date de naissance : 08/03/49 Nbre d'actions Natixis : 2 500	Membre du conseil de surveillance Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 17/11/06 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾ Co-Président du comité d'audit Date de 1 ^{re} nomination : CS du 17/11/06 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾	Président d'Euris 83, rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 PARIS
M. PROGLIO Henri Date de naissance : 29/06/49 Nbre d'actions Natixis : 1 000	Membre du conseil de surveillance Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 17/11/06 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾ Membre du comité des rémunérations Date de 1 ^{re} nomination : CS du 17/11/06 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾	Président-Directeur général de Veolia Environnement 38, avenue Kléber 75016 PARIS
M. SUEUR Philippe Date de naissance : 04/07/46 Nbre d'actions Natixis : 1 000	Membre du conseil de surveillance Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 17/11/06 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾	Vice-Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Île-de-France 57, rue du Général-de-Gaule 95880 ENGHIEU-LES-BAINS
M. ZOLADE Robert Date de naissance : 24/09/40 Nbre d'actions Natixis : 1 047	Membre du conseil de surveillance Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 17/11/06 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾ Membre du comité d'audit Date de 1 ^{re} nomination : CS du 17/11/06 Date d'échéance du mandat : AG annuelle 2012 ⁽³⁾	Président d'Elior 65, rue de Bercy 75589 PARIS CEDEX 12
M. MARANZANA Luigi Date de naissance : 22/01/41	Censeur Date de 1 ^{re} nomination : CS du 08/10/08 Date d'échéance du mandat : 08/10/14	Président d'Eurizon Vita S.p.A. Corso Cairoli n° 1 10123 TORINO (Italie)

Membres du conseil de surveillance dont le mandat a pris fin au 6 mars 2009

M. COMOLET Bernard Date de naissance : 09/03/47 Nbre d'actions Natixis : 2 413	Membre du conseil de surveillance (jusqu'au 05/03/09) (Président du conseil de surveillance du 12/11/08 au 05/03/09) Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 17/11/06	
M. METTLING Bruno Date de naissance : 30/03/58 Nbre d'actions Natixis : 2 413	Membre du conseil de surveillance (jusqu'au 05/03/09) (Membre du comité d'audit du 16/01/08 au 05/03/09) Date de 1 ^{re} nomination : AGM du 17/11/06	
M. BRIXNER Ulrich Date de naissance : 06/01/41	Censeur (jusqu'au 19/02/09) Date de 1 ^{re} nomination : CS du 17/11/06	

(3) Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Directoire au 6 mars 2009

Nom et prénom du membre	Fonction principale exercée dans la société	Fonction principale exercée en dehors de la société
M. FERRERO Dominique Date de naissance : 14/03/47	Président du directoire Membre du directoire Date de 1 ^{re} nomination : CS du 17/11/06 Date d'échéance du mandat : 17/11/12 (M. Ferrero a été Directeur général du 17/11/06 au 6/03/09)	
M. MORIANI Jean-Marc Date de naissance : 12/05/57	Membre du directoire Date de 1 ^{re} nomination : CS du 14/02/08 Date d'échéance du mandat : 17/11/12	

Membres du directoire dont le mandat a pris fin au 6 mars 2009

M. DUPONT Philippe Date de naissance : 18/04/51	Président du directoire (jusqu'au 2 mars 2009) Date de 1 ^{re} nomination : CS du 17/11/06
---	--

Membres du directoire dont le mandat a pris fin en 2008

M. BEAUFRET Jean-Pascal Date de naissance : 18/02/51	Membre du directoire (du 14 février au 30 novembre 2008) Date de 1 ^{re} nomination : CS du 14/02/08
M. LADAM François Date de naissance : 09/01/47	Membre du directoire (jusqu'au 31 mai 2008) Date de 1 ^{re} nomination : CS du 17/11/06
M. ORSATELLI Anthony Date de naissance : 19/01/51	Membre du directoire (jusqu'au 14 février 2008) Date de 1 ^{re} nomination : CS du 17/11/06

Comité exécutif (COMEX) au 6 mars 2009**MEMBRES DU COMEX AU 6 MARS 2009**

Dominique Ferrero Président du directoire	Jean-Marc Moriani Membre du directoire		
Aline Bec Systèmes d'information	Jérôme Gazes Poste clients	Jean-Yves Forel Services	Pierre Servant Gestion d'actifs
Ewa Brandt Ressources Humaines	Jean Duhau de Berenx Capital investissement et Gestion privée	Christian Gissler Risques	
Sophie Cormary Communication	Bertrand Duval Coverage/BFI	André-Jean Olivier Finances	

Rôle et règles de fonctionnement des organes sociaux

La gouvernance de Natixis, sous sa forme actuelle, résulte des statuts adoptés par l'Assemblée générale de Natixis Banques Populaires (devenu Natixis) du 17 novembre 2006.

Depuis le 17 novembre 2006, la société a adopté le mode de gestion avec directoire et conseil de surveillance défini aux articles L. 225-57 et suivants du Code de commerce.

Un certain nombre de règles de gouvernance relatives à la composition et aux pouvoirs du conseil de surveillance et du directoire sont déterminées par les dispositions du pacte d'actionnaires signé le 17 novembre 2006 qui vise à garantir le principe d'une représentation paritaire des deux actionnaires de référence au sein du conseil de surveillance.

Le conseil de surveillance

A - Organisation

Le conseil de surveillance de Natixis nommé, pour six ans, par l'Assemblée du 17 novembre 2006 compte dix-huit membres, auxquels s'ajoutent deux censeurs.

Les membres du conseil (hors censeurs) se répartissent en trois origines :

- sept membres issus du Groupe Banque Populaire ;
- sept membres issus du Groupe Caisse d'Épargne.

Actionnaires de Natixis à hauteur de 35,62 % chacun au 31 décembre 2008, le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne disposent d'un nombre égal de sièges au conseil de surveillance. Cette parité de représentation est conforme à l'accord qui lie les deux actionnaires de Natixis.

La Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE) sont l'une et l'autre membres du conseil en leur qualité de personne morale principal actionnaire. Les douze autres membres issus de ces deux groupes sont tous des personnes physiques exerçant par ailleurs des fonctions de dirigeant au sein des groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne ;

- quatre membres indépendants siègent au conseil de surveillance de Natixis :

MM. Bolloré, Naouri, Proglio et Zolade.

M. Bolloré dirige et contrôle le groupe Bolloré, qui occupe des positions de premier plan dans plusieurs activités industrielles et activités de services et médias. M. Naouri est Président d'Euris, holding d'un groupe français important de la grande distribution. M. Proglio est Président-Directeur général de Veolia Environnement. M. Zolade est Président du groupe de restauration collective Elior.

Ces quatre membres répondent aux critères d'indépendance préconisés dans les rapports AFEP-MEDEF. Les relations bancaires entre Natixis et les groupes qu'ils président ne sont pas de nature à affecter l'impartialité de leur jugement. De plus, M. Proglio occupe un siège de censeur au conseil de surveillance de la CNCE, un des deux actionnaires de référence de Natixis.

Le conseil de surveillance de Natixis n'a pas dans sa composition deux tiers de membres indépendants du fait que les dispositions du pacte d'actionnaires, signé en 2006, prévoient d'autres règles.

Les deux censeurs, MM. Brixner et Maranzana, respectivement de nationalité allemande et italienne, sont tous deux dirigeants ou anciens dirigeants d'importants groupes bancaires et ont apporté au conseil en 2008 l'éclairage de partenaires européens.

Aux termes du pacte qui les unit, il est prévu, d'accord entre les deux actionnaires principaux, que la présidence du conseil de surveillance sera assurée alternativement par un représentant de l'un des deux actionnaires pour une durée de six exercices. La première vice-présidence du conseil de surveillance est assurée par un représentant de l'actionnaire n'assurant pas la présidence du conseil de surveillance, et la seconde vice-présidence par un représentant de l'autre actionnaire.

Dans le cadre de cette alternance, la présidence du conseil de surveillance était assurée, depuis le 17 novembre 2006, par M. Charles Milhaud, Président du directoire de la CNCE. Les deux Vice-Présidents étaient respectivement MM. Tourret (premier Vice-Président) et Comolet (second Vice-Président).

Au cours de l'année 2008, des changements sont intervenus dans la composition du conseil :

- en octobre 2008, M. Maranzana a été nommé Censeur à titre provisoire sous réserve de la ratification par la plus proche assemblée générale, en remplacement de M. Iozzo démissionnaire ;
- en novembre 2008, suite à la démission de M. Milhaud de ses fonctions de Président et membre du conseil de surveillance, M. Comolet a été nommé Président du conseil de surveillance et M. Klein a été coopté comme membre du conseil de surveillance, pour la durée du mandat de M. Milhaud restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. De ce fait, M. Patault a été nommé second Vice-Président du conseil de surveillance, et membre du comité des rémunérations en remplacement de M. Comolet qui occupait jusqu'alors ces fonctions.

Par ailleurs, à la même date, M. Lemaire a été désigné comme nouveau représentant permanent de la CNCE au conseil de surveillance et co-Président du comité d'audit en remplacement de M. Nicolas Mérindol.

Le Conseil de surveillance du 6 mars 2009 a pris acte des démissions de MM. Comolet et Mettling du conseil de surveillance et a approuvé à l'unanimité la cooptation de M. Pérol, comme membre du conseil de surveillance, et sa nomination en tant que Président du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article 14 des statuts, pendant toute la durée de son mandat, chaque membre du conseil de surveillance doit être propriétaire de mille (1 000) actions au moins.

Lors de la nomination d'un nouveau membre au conseil de surveillance, une description des grandes lignes de son curriculum vitae est transmise aux membres du conseil et aux actionnaires.

B - Rôle et pouvoir du conseil de surveillance

Conformément à la loi et aux statuts (Section II, articles 14 à 18), le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire.

À toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et il peut se faire communiquer par le directoire tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le directoire lui présente au moins une fois par trimestre, et en pratique à chaque séance, un rapport retraçant les principaux actes ou faits de la gestion de la société, avec tous les éléments quantitatifs et qualitatifs permettant au conseil d'être éclairé sur l'évolution de l'activité sociale.

Après la clôture de chaque exercice, dans les délais réglementaires, le directoire lui présente, aux fins de vérification et contrôle, les comptes annuels, les comptes consolidés, et son rapport à l'assemblée. Le conseil de surveillance présente à l'assemblée annuelle ses observations sur le rapport du directoire et sur les comptes annuels, sociaux et consolidés.

Cette surveillance ne peut en aucun cas donner lieu à l'accomplissement d'actes de gestion effectués directement ou indirectement par le conseil de surveillance ou par ses membres.

Le conseil de surveillance nomme et peut révoquer les membres du directoire, le Président du directoire et les directeurs généraux dans les conditions prévues par la loi et par l'article 9 des statuts et dans les conditions mentionnées dans le pacte d'actionnaires telles que décrites au point 1.2.2. du document de référence.

Le conseil de surveillance arrête le projet de résolution proposant à l'assemblée générale la désignation des commissaires aux comptes, dans les conditions prévues par la loi.

Le conseil de surveillance peut décider la création en son sein de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions de ces comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Outre les autorisations préalables prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, il est souligné que les statuts de Natixis et le pacte d'actionnaires requièrent l'autorisation

préalable du conseil de surveillance pour un certain nombre d'opérations :

- augmentation du capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, immédiate ou à terme, d'une valeur prime incluse supérieure à 75 millions d'euros et augmentation du capital social de Natixis, immédiate ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- extension des activités de Natixis à des métiers significatifs non exercés par Natixis ;
- désignation des membres des conseils de surveillance ou conseils d'administration, directoires, et le cas échéant, des Directeurs généraux et des Directeurs généraux délégués des principales filiales ;
- toute prise ou augmentation de participation, tous investissements, désinvestissements (ou constitution de joint-venture) réalisés par Natixis ou l'une de ses filiales, pour un montant total supérieur à 150 millions d'euros ;
- toute opération d'apport, de fusion ou scission à laquelle Natixis ou l'une des principales filiales serait partie ;
- approbation du plan d'affaires de la société préparé par le directoire comprenant notamment les objectifs de rentabilité et la politique des risques ainsi que toute modification significative du Plan stratégique ;
- la proposition à l'assemblée générale de toute modification des statuts.

Pour compléter les dispositions statutaires, préciser certaines modalités de son fonctionnement et énoncer les droits et devoirs de ses membres, le conseil de surveillance s'est doté d'un règlement intérieur, transmis à chacun de ses membres lors de sa nomination.

Parmi les dispositions de ce règlement intérieur, peuvent être plus particulièrement soulignées celles qui ont trait :

■ à la définition des critères retenus pour qu'un de ses membres puisse être qualifié « d'indépendant » :

est réputé indépendant l'administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, la Direction ou le Groupe, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ou être de nature à le placer en situation de conflit d'intérêts avec la Direction, la société ou le Groupe.

Ainsi, le membre indépendant du conseil de surveillance ne doit pas :

- être salarié ou mandataire social de la société ou du Groupe, salarié ou administrateur d'un actionnaire détenant le contrôle seul ou de concert, de la société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes,
- être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société détient un mandat d'administrateur,

- être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- avoir un lien familial proche avec un dirigeant de la société ou de son groupe, avoir été auditeur de l'entreprise ou d'une société du Groupe au cours des cinq années précédentes, avoir été dirigeant de la société ou d'une société du Groupe au cours des cinq dernières années, être membre du conseil de surveillance de l'entreprise depuis plus de douze ans, recevoir ou avoir reçu de rémunération supplémentaire importante de la société ou du Groupe en dehors de jetons de présence.

Les membres du conseil de surveillance représentant des actionnaires significatifs, directs ou indirects, de la société, peuvent être considérés comme indépendants lorsque ces actionnaires ne contrôlent pas la société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Cependant, dès lors qu'un membre du conseil de surveillance représente un actionnaire de la société, détenant directement ou indirectement plus de 10 % du capital ou des droits de vote de la société, il convient que le conseil, sur rapport du comité de rémunération, s'interroge sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

La qualification de membre indépendant du conseil de surveillance est débattue par le comité de rémunération qui établit à ce sujet un rapport au conseil ;

■ à la Charte de déontologie des membres du conseil de surveillance :

le règlement précise, à cet égard, que chaque membre du conseil doit consacrer le temps et l'attention nécessaires à l'exercice de son mandat, et participer avec assiduité aux réunions du conseil et du ou des comités dont il est membre. Chaque membre du conseil de surveillance doit veiller à agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de Natixis, s'engager à défendre et à promouvoir les valeurs de Natixis.

Les membres du conseil de surveillance et des comités, ainsi que toute personne assistant à ses réunions et à celles de ses comités, sont tenus à une obligation générale de confidentialité sur ses délibérations et celles de ses comités, ainsi que sur toutes informations à caractère confidentiel ou présentées comme telles par son Président ou celui du directoire.

Chaque membre du conseil de surveillance est tenu de déclarer les transactions qu'il effectue sur les titres de la société dans les conditions prévues par l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier. Il informe également la société du nombre de titres qu'il détient, au 31 décembre de chaque année et lors de toute opération financière, pour permettre la diffusion de cette information par la société.

La société peut en outre demander à chaque membre du conseil de fournir toutes les informations, relatives notamment à des opérations sur des titres de sociétés cotées, qui lui sont nécessaires pour satisfaire à ses obligations de déclaration à toutes autorités, notamment boursières, en France et à l'étranger.

Les membres du conseil de surveillance s'abstiennent d'effectuer toute transaction portant sur des titres Natixis au cours de la période débutant quarante-cinq jours avant les dates de publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels ou avant la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de Natixis et se terminant deux jours de Bourse après la date de l'événement concerné.

Les membres du conseil de surveillance doivent s'abstenir d'agir en conflit d'intérêt avec Natixis ou les sociétés qu'elle contrôle, notamment, lorsqu'il existe un projet de transaction auquel un membre du conseil de surveillance ou un censeur est directement ou indirectement intéressé ;

■ à certaines autorisations que le conseil a données au directoire à travers le règlement intérieur :

ainsi, le conseil de surveillance a décidé, conformément à l'article R. 225-54 du Code de commerce, que :

- les cessions d'immeubles par nature, dans la limite d'un montant n'excédant pas 10 millions d'euros par opération,
- les cessions de participations dans toute forme de société ou de groupement, dans la limite d'un montant n'excédant pas 10 millions d'euros par opération,
- les cessions de participations dans toute forme de société ou de groupement constitués exclusivement pour la réalisation d'opérations de banque de financement ou d'investissement, quel qu'en soit le montant ;

pourront être décidées par le directoire agissant sans autorisation préalable du conseil de surveillance.

Conformément à la réglementation, le directoire pourra à son tour décider de subdéléguer le pouvoir qu'il a reçu en application du présent règlement ;

■ à l'évaluation du conseil de surveillance :

au moins une fois par an, un point de l'ordre du jour sera consacré à l'évaluation du fonctionnement du conseil, dont il est rendu compte dans le rapport annuel de la société ;

■ enfin, à certaines modalités de fonctionnement du conseil précisées par le règlement intérieur :

en particulier, il prévoit que, sauf pour l'adoption des décisions relatives à la vérification et au contrôle des comptes sociaux et consolidés, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du conseil de surveillance qui participent à la réunion du conseil au moyen d'une visioconférence ou par utilisation de moyens de télécommunication transmettant au moins la voix des participants et dont les caractéristiques techniques permettent la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Il est dressé un procès-verbal des réunions du conseil de surveillance. Celui-ci est communiqué aux membres du conseil de surveillance de la société.

C - Activité du conseil de surveillance en 2008

Au cours de l'année 2008, le conseil de surveillance a tenu treize séances, avec un taux de participation de ses membres de 87,12 % sur l'ensemble de l'année (contre 85 % en 2007).

Les membres du directoire ont été présents à toutes les séances, ce qui a permis aux membres du conseil de les entendre et de leur poser toutes questions qu'ils jugeaient utiles.

En tant que de besoin, le Directeur financier ou tel Directeur de pôle métier a également été convié pour apporter des précisions sur les aspects abordés en séance.

Conformément à la réglementation bancaire, le conseil a pris connaissance des rapports établis sur les conditions d'exercice du contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques. Le conseil a eu également connaissance du rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil.

En outre, le conseil a entendu les comptes rendus des travaux du comité d'audit.

En termes de suivi d'activité, le conseil a pris connaissance du projet de budget de la société pour l'exercice 2008 en début d'année et pour l'exercice 2009 en fin d'année, ainsi que des comptes sociaux et consolidés arrêtés par le directoire. Il a régulièrement été tenu informé des lettres de suite de la Commission bancaire et des correspondances de l'AMF. Il a, par ailleurs, reçu communication des projets de résolutions soumises à l'assemblée par le directoire. Un point régulier lui a été présenté sur la liquidité.

Outre les rapports d'activité du directoire, retraçant, pendant la période écoulée entre deux réunions du conseil, les tendances de la marche des affaires, le conseil a été régulièrement tenu informé des mesures affectant l'organisation de Natixis, dans les Directions de la société mère elle-même ou dans ses filiales.

À ce titre, le conseil a eu, notamment, à se prononcer, préalablement à leur mise en œuvre, et conformément au pacte d'actionnaires et aux statuts, sur les restructurations entre filiales, à savoir les projets suivants :

- la création de Natixis Epargne Financière ;
- la constitution d'une filiale commune CNP-Natixis Belgique Investissements (NBI) ;
- la création d'une Société En Participation (SEP) entre Natixis CMO et la filiale monétique Natixis Paiements ;
- au sein du métier « Titres » : le transfert des activités de services financiers aux institutionnels de Natixis à CACEIS et la transmission universelle du patrimoine de Gestitres à Natixis ;
- le projet de restructuration de la ligne métier Banque privée avec le rapprochement de différentes entités ;
- la restructuration du pôle Garantie avec des transferts d'actifs et de passifs ;
- la cession par Natixis des titres Natixis Consumer Finance à Ecrinvest 11 et des titres GCE Bail à Natixis Lease.

Parmi les diverses décisions relevant de sa compétence, le conseil de surveillance a notamment autorisé le projet d'augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription pour un montant de l'ordre de 3,7 milliards d'euros. Il a par ailleurs approuvé le plan de transformation de la Banque de financement et d'investissement (BFI) qui lui a été présenté en fin d'année.

Bien évidemment, les travaux du conseil ont été marqués par la vigilance toute particulière qu'il a apportée à l'analyse de la situation créée par la crise financière internationale.

À ce titre, le conseil a régulièrement interrogé le management de l'entreprise et a entendu les observations du comité d'audit notamment sur l'impact de la crise qui a porté sur les produits structurés de crédit dans un premier temps avant de se propager à d'autres classes d'actifs.

Il a par ailleurs, dans le cadre de ses travaux, rencontré des membres du Comex.

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil a autorisé, préalablement à leur signature, un certain nombre de conventions réglementées, à savoir :

Lors de sa séance du 5 mars 2008 :

- la documentation contractuelle conclue dans le cadre du programme d'émission d'obligations sécurisées de 25 milliards d'euros par le Groupe Caisse d'Epargne, dans laquelle Natixis intervient en qualité d'Agent des Sûretés, à savoir : le Receivables Pledge Agreement (contrat de nantissement de créances), le Issuer Accounts Pledge Agreement (contrat de nantissement des comptes), le Asset Monitor Agreement (contrat d'agent de vérification des actifs), et le Master Definitions and Constructions Agreement (contrat-cadre relatif aux définitions applicables au titre du Programme d'émission d'obligations sécurisées).

Lors des séances du 28 mars 2008 et du 26 juin 2008 :

- la convention d'avance d'actionnaires entre Natixis, la BFBP et la CNCE de 1,5 milliard d'euros consentie pour moitié par la BFBP et pour l'autre moitié par la CNCE ; et d'un avenant à cette convention portant sur un complément de 1 milliard d'euros consenti également pour moitié par la BFBP et pour l'autre moitié par la CNCE.

Lors de sa séance du 3 septembre 2008 :

- le contrat de garantie et de placement entre Natixis, la BFBP, la CNCE et les banques membres du syndicat de placement constitué pour les besoins de l'augmentation de capital ;
- la convention entre Natixis, la BFBP et la CNCE relative à l'engagement de souscription à l'augmentation de capital ;
- le remboursement anticipé des avances en compte-courant consenties à Natixis au premier semestre 2008 par la BFBP et la CNCE, et l'autorisation de la signature de la lettre d'accord y afférente.

Lors de sa séance du 18 décembre 2008 :

- la confirmation de l'application du règlement du régime collectif de retraite aux membres du directoire et sa fermeture (en tant qu'il définit les droits potentiels des membres du directoire, réunissant les conditions requises pour bénéficier du régime considéré, dès lors qu'ils ont été nommés au directoire entre le 27 novembre 2006 et le 15 décembre 2008) ;
- la convention relative à la distribution des offres de certaines filiales de Natixis aux Banques régionales ex-HSBC acquises par le Groupe Banque Populaire.

Par ailleurs, dans sa séance du 18 décembre 2008, le conseil de surveillance de Natixis a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées. Il a indiqué que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société. Il a, en outre, précisé qu'en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se référera la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Le code AFEP-MEDEF est consultable au siège social de la société et sur le site internet de Natixis.

Les comités spécialisés : des émanations du conseil de surveillance

Ainsi qu'il résulte du pacte d'actionnaires signé le 17 novembre 2006, les deux actionnaires sont représentés à parité au sein du comité d'audit et du comité de rémunération, composés chacun de six membres dont deux membres indépendants. La présidence du comité d'audit est assurée de manière conjointe par le Vice-Président du conseil de surveillance et par un membre indépendant.

Par dérogation, la première co-présidence du comité d'audit à compter du 17 novembre 2006 est assurée de manière conjointe par un membre proposé par la CNCE et par un membre indépendant. La présidence du comité de rémunération est assurée par un membre indépendant.

1 Le comité d'audit

■ A - Organisation

En application de l'article 17.1 des statuts et des dispositions du pacte d'actionnaires énoncées dans le paragraphe précédent, le Conseil de surveillance du 17 novembre 2006 a nommé membres du comité d'audit MM. Mérimol et Naouri, co-Présidents, MM. Créquit, Goudard, de La Porte du Theil et Zolade, membres du comité.

À la suite du départ en retraite de M. Goudard le 31 décembre 2007, M. Mettling, Directeur général délégué de la BFBP a été nommé membre du comité d'audit par le Conseil de surveillance du 16 janvier 2008.

Par ailleurs, à la suite de la désignation de M. Lemaire comme nouveau représentant permanent de la CNCE au conseil de surveillance, ce dernier a été également nommé le 12 novembre 2008 co-Président du comité d'audit, en remplacement de M. Mérimol.

Enfin, le Conseil de surveillance du 6 mars 2009 a pris acte de la démission de M. Mettling du conseil de surveillance et a nommé, pour le remplacer, M. Queuille comme membre du comité d'audit.

Le comité d'audit de Natixis n'a pas dans sa composition deux tiers de membres indépendants du fait que les dispositions du pacte d'actionnaire, signé en 2006, prévoient d'autres règles, notamment le fait que le comité doit être co-présidé par un membre indépendant.

■ B - Rôle et pouvoir

Le comité d'audit de Natixis s'est doté d'un règlement intérieur précisant ses attributions et ses modalités de fonctionnement qui a été approuvé par le Conseil de surveillance du 14 mars 2007.

Le comité d'audit exerce les missions suivantes :

- il assiste le conseil de surveillance dans son rôle de vérification et de contrôle des comptes et du rapport du directoire sur la marche des affaires de la société. Dans ce cadre, il veille à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires et plus généralement assure les missions prévues par le règlement CRBF n° 2001-01 du 26 juin 2001 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement modifiant le règlement CRBF n° 97-02 du 21 février 1997, tel que modifié par le règlement n° 2004-02 du 15 janvier 2004 ;
 - il examine les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés, ainsi que les projets de budget, de la société deux jours avant qu'ils ne soient présentés au conseil de surveillance de la société, ainsi que les documents financiers sociaux diffusés à l'occasion de l'arrêté des comptes ;
 - il émet un avis sur le choix ou le renouvellement des commissaires aux comptes de la société et examine leur programme d'intervention, les résultats de leurs vérifications et leurs recommandations ainsi que toutes les suites données à ces dernières ;
 - il émet un avis sur les procédures mises en place par la société qui permettent de s'assurer du respect de la réglementation ainsi que du suivi et du contrôle des risques ; à cet effet, il reçoit les rapports des comités des risques de la société et des principales filiales, ainsi que le reporting des risques, notamment opérationnels, de marchés ou de contreparties, effectué à la diligence du directoire de la société ;
 - il donne un avis sur la nomination et la révocation du directeur de l'Inspection générale ;
 - il veille au suivi des conclusions des missions de l'Inspection générale et de la Commission bancaire ; à cette fin, il peut avoir communication des rapports de l'Inspection générale et de la Commission bancaire concernant la société et ses filiales ;
 - il vise le programme annuel de l'audit interne de la société, incluant les interventions sur ses filiales, un tel programme devant lui être présenté au moins une semaine avant son arrêté ;
 - il émet un avis sur le compte rendu qui lui est remis chaque année concernant les relations commerciales entre la société ou l'une ou plusieurs de ses filiales, d'une part, et tout ou partie des entités formant le Groupe Caisse d'Épargne ou le Groupe Banque Populaire, d'autre part.
- Le comité d'audit dispose auprès du directoire de la société de tous documents et informations utiles à l'accomplissement de ses missions et, en tant que de besoin, sans que cette liste soit limitative :
- les documents financiers, comptables et réglementaires établis périodiquement par la société, en social et en consolidé ;
 - les rapports de travaux de synthèse des commissaires aux comptes de la société ;

- tout rapport d'audit concernant la société ;
- les normes et méthodes comptables retenues au sein de la société ;
- les principes et procédures de contrôle interne ;
- les estimations à fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre de résultats annuels, sociaux et consolidés, de la société ;
- les budgets consolidés et les comptes des principales filiales, ainsi que tout document y afférent remis au conseil de surveillance, ou, le cas échéant, au comité d'audit des principales filiales.

Le comité d'audit peut à son initiative ou de concert avec le conseil de surveillance, diligenter tout audit, notamment relativement aux comptes de la société et de ses filiales.

Le comité d'audit se réunit au moins une fois par trimestre.

Il est dressé un compte rendu des réunions du comité d'audit par le secrétaire du conseil de surveillance. Ce compte rendu est communiqué aux membres du comité d'audit et aux autres membres du conseil de surveillance de la société.

■ C - Activité du comité d'audit en 2008

Le comité d'audit de Natixis s'est réuni quatorze fois au cours de l'exercice 2008. Le taux de participation de ses membres a été proche de 94 % sur l'ensemble de l'année (contre 82 % en 2007).

Le comité a entendu le Directeur général sur les questions d'actualité, et notamment sur les conséquences de la crise financière. Le comité d'audit a bénéficié de la présence, lors de ses différentes séances, du Directeur financier de Natixis, ainsi que de celle du directeur des Risques, des responsables de l'Inspection de Natixis et de celle de ses actionnaires de référence, des responsables de la Conformité et du Contrôle interne.

En ce qui concerne le contrôle des comptes, le comité d'audit a entendu les exposés de la Direction financière et les commentaires des commissaires aux comptes à l'occasion de l'arrêté des comptes annuels, semestriels et trimestriels.

En matière de contrôle et de conformité, le comité a entendu une présentation du rapport à la Commission bancaire sur la surveillance des risques et sur le contrôle interne. Il a reçu également une présentation des missions et de l'organisation de la fonction Conformité de Natixis, ainsi que de l'organisation et du programme de travail de l'Inspection de la banque, avec des points de suivi périodiques.

Compte tenu de l'actualité, l'attention du comité s'est tout naturellement focalisée sur l'impact de la crise qui a porté sur les produits structurés de crédit avant de se propager à d'autres classes d'actifs. Le comité a eu notamment communication d'éléments détaillés sur les conséquences de la crise pour Natixis, couvrant les principales expositions et leurs éléments constitutifs (« subprime », conduits, entités ad-hoc). Un point régulier lui a été présenté sur la liquidité.

Le comité a également été tenu informé de l'exposition indirecte de Natixis à l'affaire Madoff.

Il a par ailleurs été tenu informé du plan de transformation de la BFI et a donné son avis sur le budget annuel 2009.

2 Le comité des rémunérations

■ A - Organisation

Le conseil de surveillance a nommé, en novembre 2006, M. Bolloré, Président, et MM. Comolet, Henry, Mettling, Proglia et Tourret, membres du comité des rémunérations.

En raison de la nomination de M. Mettling au comité d'audit, M. Queuille, nouveau représentant permanent de la BFBP au conseil de surveillance, a été nommé, pour le remplacer, membre du comité des rémunérations par le Conseil de surveillance du 16 janvier 2008.

À la suite de la nomination de M. Comolet comme Président du conseil de surveillance, M. Pataut a été nommé le 12 novembre 2008 membre du comité des rémunérations pour le remplacer dans l'exercice de ces fonctions.

Enfin, en raison de la nomination de M. Queuille au comité d'audit le 6 mars 2009, M. Jeannin a été nommé, pour le remplacer, membre du comité des rémunérations.

Le comité des rémunérations de Natixis n'a pas dans sa composition la majorité de membres indépendants du fait que les dispositions du pacte d'actionnaire, signé en 2006, prévoient d'autres règles, notamment le fait que le comité doit être présidé par un membre indépendant.

■ B - Rôle et pouvoir

Le comité des rémunérations de Natixis s'est doté d'un règlement intérieur précisant ses attributions et ses modalités de fonctionnement qui a été approuvé par le Conseil de surveillance du 14 mars 2007.

Le comité des rémunérations prépare les décisions du conseil de surveillance de la société sur les sujets suivants :

■ les modalités de rémunération

Il est chargé de formuler des propositions au conseil de surveillance concernant :

- le niveau et les modalités de rémunération du Président du conseil de surveillance, y compris les avantages en nature, le régime de retraite et de prévoyance,
- le niveau et les modalités de rémunération des membres du directoire de la société, y compris les avantages en nature, le régime de retraite et de prévoyance ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions,
- les règles de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du conseil de surveillance et le montant total soumis à la décision de l'assemblée générale de la société,
- la politique générale d'attribution des options de souscription d'actions.

Il examine et émet son avis sur les assurances contractées par la société en matière de responsabilité des dirigeants ;

■ les modalités de sélection

- Il émet un avis et, sur demande du conseil de surveillance, formule des propositions et des recommandations au conseil de surveillance sur la nomination du Président du directoire.
- Il émet un avis sur la nomination des autres membres du directoire de la société proposés par le Président, et des Directeurs généraux, Directeurs généraux délégués et membres du directoire ou du conseil d'administration des principales filiales, dans le respect des principes visés aux articles 3 et 6.1 des statuts de la société.

Le comité des rémunérations dispose auprès du directoire de la société de tous documents utiles à l'accomplissement de ses missions et à sa complète information. Il peut par ailleurs, à la demande du conseil de surveillance, faire diligenter toute étude ou analyse par des experts extérieurs à la société relative aux conditions de rémunération des mandataires sociaux de sociétés comparables du secteur bancaire.

Il est dressé un compte rendu des réunions du comité des rémunérations après chacune de ses réunions transmis à chacun de ses membres. Le Président du comité rend compte des travaux du comité des rémunérations lors du conseil de surveillance.

■ C - Activité du comité des rémunérations en 2008

Le comité des rémunérations s'est réuni à deux reprises en janvier et décembre 2008 pour se prononcer :

- sur la nomination des nouveaux membres du directoire de la société proposés par le Président conformément aux termes du pacte d'actionnaires ;
- sur la rémunération des membres du directoire au titre des exercices 2008 et 2009 ;
- sur la part variable de la rémunération des dirigeants au titre de l'exercice 2007 et au titre de l'exercice 2008 au vu des prévisions de résultats pour chacun de ces exercices ;
- sur les conditions financières afférentes aux cessations de fonction des membres du directoire ;
- sur les conditions de retraite, prévoyance, cessation d'activité des dirigeants et assimilés ;
- sur l'examen des recommandations sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de l'AFEP-MEDEF ;
- sur la rémunération du nouveau Président du conseil de surveillance ;
- sur les jetons de présence des membres du conseil de surveillance pour l'exercice 2009.

Le directoire

A - Organisation

Le directoire peut être composé de deux à sept membres nommés pour six exercices par le conseil de surveillance, conformément à la loi, à l'article 9 des statuts de la société et au pacte d'actionnaires qui précise que les membres sont choisis

selon un critère de compétence sans distinction de celui des deux groupes dont ils sont issus.

Aux termes de ce même pacte, la nomination ou la révocation de tout membre du directoire nécessite l'accord des deux principaux actionnaires et la décision du conseil de surveillance statuant à la double majorité des membres présents et représentés et des membres représentant chacun des deux actionnaires.

Le Conseil de surveillance du 17 novembre 2006 avait nommé quatre membres du directoire : MM. Dupont, Ferrero, Ladam et Orsatelli. Il a conféré la présidence du directoire à M. Philippe Dupont (par ailleurs Président-Directeur général de la BFBP), et la fonction de Directeur général à M. Dominique Ferrero.

Le Conseil de surveillance du 14 février 2008 a pris acte de la démission de ses fonctions de membre du directoire de M. Orsatelli et a décidé de nommer en remplacement M. Jean-Marc Moriani. Il a également décidé de nommer M. Jean-Pascal Beaufret membre du directoire, portant ainsi provisoirement à cinq le nombre de membres du directoire, M. François Ladam ayant annoncé son souhait de faire valoir ses droits à la retraite à compter du 31 mai 2008.

M. Beaufret a démissionné de son mandat de membre du directoire le 30 novembre 2008.

Enfin, le Conseil de surveillance du 6 mars 2009 a pris acte de la démission de M. Dupont du directoire et a nommé M. Ferrero comme Président du directoire.

B - Rôle et pouvoir du directoire

Le directoire exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les statuts aux assemblées d'actionnaires et au conseil de surveillance.

Le directoire établit, et présente au conseil de surveillance, les rapports, budgets, ainsi que les comptes sociaux et consolidés, dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

Le directoire convoque toutes assemblées générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la société sont valablement accomplis par le Président du directoire ou par le Directeur général.

C - Activité du directoire en 2008

Au cours de l'année 2008, le directoire s'est réuni sur un rythme hebdomadaire.

Dans les cas où l'importance des décisions concernées le justifiait, des réunions du directoire ont été convoquées en dehors de la périodicité habituelle ou pendant les vacances. Cela a notamment été le cas pour l'augmentation de capital préparée au cours de l'été et réalisée en septembre 2008. Enfin, le directoire a, à l'occasion de quatre séances spécifiques

auxquelles a été convié le collège des commissaires aux comptes, arrêté les comptes annuels de l'exercice 2007, les comptes semestriels et trimestriels de la société, ainsi que les comptes consolidés du Groupe. Les approbations du budget de l'exercice 2008 et du budget 2009 ont également fait l'objet de points spécifiques de l'ordre du jour des réunions du directoire. Au total, le directoire s'est réuni cinquante-quatre fois au cours de l'année civile 2008.

Les séances du directoire ont été présidées par son Président ou, en son absence, par le Directeur général. Les membres du directoire ont, sauf exception, assisté à l'ensemble des réunions. Des représentants des métiers et pôles d'activité ont été amenés à présenter différents projets de développement au directoire. De même, le directoire a demandé aux responsables de fonctions supports, notamment Finance, de se joindre aux débats du directoire, quand les thèmes abordés le justifiaient.

Au cours de ses différentes séances, le directoire a régulièrement examiné le développement des activités de la société et l'évolution de ses résultats. Il a porté une attention particulière à la gestion de la crise financière. Celle-ci s'est dans un premier temps concentrée sur les sous-jacents crédits et en particulier les structurés de crédit, et s'est fortement accélérée à la suite de la faillite de Lehman Brothers et de la dislocation des marchés à l'automne pour s'étendre à l'ensemble des sous-jacents dans un contexte de défiance sur l'ensemble des établissements financiers et bancaires affectant notamment la liquidité des groupes bancaires.

Le directoire a ainsi prêté une attention continue à la gestion des risques et expositions, au contrôle et à la réduction des risques pondérés et des besoins de solvabilité et s'est attaché à conforter la politique de refinancement du Groupe. Le directoire a examiné de manière régulière et approfondie les impacts de la crise sur les comptes et la situation de Natixis ; il a mené les différentes opérations qui ont conduit à renforcer la solvabilité de Natixis : émission de dettes hybrides en début d'année alors que les marchés le permettaient, augmentation de capital de 3,7 milliards d'euros en septembre, émission de TSSDI souscrite par la CNCE et la BFBP en décembre 2008.

Le directoire a initié et approuvé les travaux qui ont conduit à la redéfinition des axes stratégiques du Groupe présentée à l'occasion de l'augmentation de capital, ainsi que le plan de transformation de la BFI annoncé en décembre 2008. Le directoire a confié à une équipe dédiée la gestion extinctive et cantonnée des portefeuilles d'actifs de la BFI correspondant aux activités présentant des profils de risques élevés, en particulier en gestion pour compte propre, ou n'ayant plus vocation à être exercées par Natixis.

Le directoire a par ailleurs validé les modalités du plan d'économies de charges et celles du Plan d'Adaptation au Contexte Économique et Concurrentiel. Le directoire a suivi la mise en œuvre de ces mesures. Il a initié et supervisé les projets de cessions d'actifs ou activités initiés dans le cadre du plan de réduction des actifs à risques, ainsi qu'à l'issue de la revue stratégique menée à l'été et à l'automne 2008. Il a été tenu informé des processus de cession engagés et en a géré les grandes orientations, au vu des propositions qui étaient formulées par les contreparties contactées. Il est par ailleurs

resté attentif à l'évolution du secteur des monolines et a validé la participation de Natixis à l'accord de commutation proposé aux principales contreparties de CIFG.

Le directoire a veillé au lancement et à la réalisation des projets de rapprochement d'activités qui, pour des raisons techniques inhérentes à ces métiers, avaient été positionnés sur l'année 2008, en premier lieu dans les métiers de la conservation retail et institutionnelle, pour l'activité de cautions et garanties et pour la banque privée.

Le directoire a validé les orientations opérationnelles et évolutions de l'organisation de certains métiers. Il s'est assuré de la poursuite de la mise en place des outils de suivi et de contrôle, permettant une supervision de l'ensemble du Groupe. Il a par ailleurs confirmé les orientations prises en termes de politique salariale et de rémunération.

Le directoire s'est par ailleurs attaché à coordonner les relations de Natixis avec ses deux principaux actionnaires au travers des instances de gouvernance qui avaient été prévues lors de la création de Natixis. Il a également veillé au renforcement des accords opérationnels permettant le déploiement des offres de Natixis au sein des deux réseaux des Groupes Caisse d'Épargne et Banque Populaire.

Conformément aux dispositions de la loi, le directoire a arrêté les comptes annuels, semestriels et trimestriels du Groupe et a convoqué les assemblées générales des actionnaires après en avoir fixé l'ordre du jour. Le directoire a validé les principes et orientations de la communication financière de Natixis. Il a par ailleurs procédé à l'attribution d'un plan d'options de souscription d'actions à certains salariés des Groupes Natixis, Banque Populaire et Caisse d'Épargne. En conséquence de l'augmentation de capital, le directoire a également arrêté les modalités d'ajustement des plans de souscription d'actions et du plan d'attribution gratuite d'actions destiné à l'ensemble des salariés des trois groupes.

Enfin, le directoire a veillé à tenir les différentes autorités de contrôle et de régulation régulièrement informées des développements et des résultats de la société, de la gestion de la crise, des actions de renforcement de la solvabilité et de suivi des équilibres financiers du Groupe, ainsi que des mesures de gestion et de maîtrise des risques.

Les assemblées générales

A - Mode de convocation

Les assemblées sont convoquées par le directoire ou, à défaut, dans les conditions de l'article 225-103 du Code de commerce. Les convocations sont faites dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur (article 22 des statuts).

Les réunions ont lieu soit au siège social soit dans tout autre lieu précisé dans la convocation.

B - Les différentes formes d'assemblées

Le caractère ordinaire, extraordinaire ou mixte des assemblées se définit au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour.

■ L'assemblée générale ordinaire (AGO)

Elle se tient annuellement et son but est d'informer les actionnaires sur la marche de la société. Elle a pour principal objet de se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé, de décider de l'affectation du résultat et de fixer le dividende et ses conditions de paiement.

Elle peut également avoir pour objet de nommer ou renouveler les membres du conseil de surveillance, les censeurs ainsi que les commissaires aux comptes et s'il y a lieu, ratifier les cooptations de membres du conseil.

Les décisions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

■ L'assemblée générale extraordinaire (AGE)

Elle est convoquée chaque fois que des décisions ayant pour objet une modification des statuts sont envisagées, notamment en cas d'opération affectant le capital social : augmentation ou réduction de capital.

Les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

■ L'assemblée générale mixte (AGM)

Elle regroupe les deux précédentes (AGO et AGE) à une même date, sur une même convocation.

C - Conditions d'admission

Les assemblées se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte (en application du septième alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (ci-après « J-3 »), soit dans les comptes de titres au nominatif tenus par la société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux assemblées générales par un mandataire régulièrement autorisé. Ce mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

Pour les actionnaires au nominatif, cet enregistrement comptable à J-3 dans les comptes de titres nominatifs est suffisant pour leur permettre de participer à l'assemblée générale.

Pour les actionnaires au porteur, ce sont les intermédiaires habilités qui tiennent les comptes de titres au porteur qui justifient de la qualité d'actionnaire de leurs clients auprès du centralisateur de l'assemblée par la production d'une attestation de participation qui doit être annexée au formulaire de vote ou à la demande de carte d'admission établie au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation est également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'a pas reçu sa carte d'admission à J-3.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leurs formules de procuration et de vote par correspondance, soit sous forme papier, soit, sur décision du directoire publiée dans les avis de réunion et de convocation, par télétransmission. Le directoire peut également décider que les actionnaires peuvent participer et voter à toute assemblée générale par visioconférence ou télétransmission dans les conditions fixées par la réglementation.

D - Droits des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article 24 des statuts, un ou plusieurs actionnaires, représentant au moins la quotité du capital social requise et agissant dans les conditions et délais fixés par la loi ont la faculté de demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions.

Conformément aux dispositions de l'article 28 des statuts, tout actionnaire a le droit d'obtenir, dans les conditions et aux époques fixées par la loi, communication des documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause sur la gestion et le contrôle de la société. La nature des documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements.

E - Conditions d'exercice du droit de vote

Conformément aux dispositions de l'article 26 des statuts, chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

F - Identification des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts, la société pourra, dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur, demander à tout organisme ou intermédiaire habilité communication de tous renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement, ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, notamment leur identité, leur nationalité, leur adresse, le nombre de titres qu'ils détiennent et les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

Toute personne physique ou morale qui possède, directement ou indirectement, seule ou de concert, une fraction de 1 % des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, doit notifier à la société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre de droits de vote qu'elle possède. Cette notification doit intervenir, dans un délai de quinze jours à compter de chaque acquisition ou cession de cette fraction.

En cas de non-respect de l'obligation d'information prévue à l'alinéa précédent et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée d'un actionnaire représentant au moins 1 % des droits de vote, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

■ Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération et avantages de toute nature des membres des organes sociaux

Les recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société. En application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225-68 du Code de commerce.

Le code AFEP-MEDEF est consultable au siège social de la société et sur le site internet de Natixis.

Après avis du comité des rémunérations, le conseil de surveillance a pris, le 14 février 2008 et le 18 décembre 2008, les décisions suivantes concernant la rémunération des mandataires sociaux :

Rémunération et avantages de toute nature des membres du conseil de surveillance

A - Rémunération et avantages de toute nature du Président du conseil de surveillance

La rémunération du Président du conseil de surveillance a été fixée à 285 000 euros au titre de l'exercice 2008.

Elle se caractérise par l'absence de rémunération variable, l'absence d'attribution de valeurs mobilières au titre de Président de conseil de surveillance, le versement en sus de la rémunération des jetons de présence attribués à tout membre du conseil de surveillance.

B - Rémunération et avantages de toute nature des membres du conseil de surveillance

Il est rappelé que l'enveloppe distribuable est de 500 000 euros pour un conseil comprenant dix-huit membres et deux censeurs et deux comités spécialisés de six membres chacun.

Les montants arrêtés sont :

- membres du conseil de surveillance et censeurs :
 - part fixe : 10 000 euros par an,
 - part variable : 2 000 euros par séance, plafonnée à cinq séances.
 Soit : 20 000 euros maximum au total ;
- membres des comités spécialisés :
 - comité d'audit :

Président : 12 500 euros pour chacun des co-Présidents

Membres du comité d'audit :

- part fixe : 5 000 euros,
- part variable : 1 000 euros par réunion, plafonnée à cinq réunions ;

- comité des rémunérations :

Président : 10 000 euros,

Membres du comité des rémunérations :

- part fixe : 3 000 euros,
- part variable : 1 000 euros par réunion, plafonnée à deux réunions.

Les Présidents de comité n'ont pas de part variable en application du principe qu'aucune réunion du comité ne se tient en leur absence.

Néanmoins, le Conseil de surveillance du 18 décembre 2008, sur proposition du comité des rémunérations, a décidé de suspendre tout paiement de jetons de présence des membres du conseil de surveillance pour le second semestre 2008 et pour l'exercice 2009. Le comité des rémunérations du premier trimestre 2009 déterminera les nouvelles mesures applicables.

Rémunération et avantages de toute nature des membres du directoire

A - Principes généraux

■ Rémunération fixe

Les décisions prises au regard de la rémunération fixe des membres du directoire s'inspirent de trois principes directeurs :

- clarté, transparence et exemplarité ;
- équité entre les membres du directoire (en veillant en particulier à la cohérence du positionnement des rémunérations par rapport au marché) ;
- niveau des nouvelles rémunérations individuelles en ligne avec les précédentes.

■ Part variable

Une part variable peut être versée à tout ou partie des membres du directoire. Elle repose sur des critères de performance de Natixis et/ou des critères de performance individuelle avec un objectif cible (résultat attendu) et un point maximum (résultat

supérieur aux attentes). Ces éléments sont déterminés pour chaque exercice par le comité des rémunérations.

Le Conseil de surveillance du 18 décembre 2008 a approuvé la proposition du directoire de ne pas se voir attribuer de rémunération variable au titre de l'exercice 2008 compte tenu des résultats réalisés par Natixis au cours de cet exercice.

B - Rémunérations monétaires

■ Rémunération du Président du directoire

La rémunération fixe de M. Philippe Dupont au titre de son mandat de Président du directoire de Natixis en 2008 a été de 350 000 euros bruts. À cette rémunération pouvait s'y ajouter une part variable représentant 120 % de la rémunération fixe en cas d'atteinte des objectifs, et pouvant aller jusqu'à un maximum de 630 000 euros en cas d'atteinte des objectifs à 150 % ou plus.

Le comité des rémunérations et le conseil de surveillance ont approuvé la proposition du Président du directoire de ne pas se voir attribuer de rémunération variable au titre de l'exercice 2008.

■ Rémunération du Directeur général

La rémunération fixe de M. Dominique Ferrero au titre de son mandat de Directeur général de Natixis a été pour l'exercice 2008 de 600 000 euros bruts. À cette rémunération pouvait s'y ajouter une part variable représentant 120 % de la rémunération fixe en cas d'atteinte des objectifs, et pouvant aller jusqu'à un maximum de 1 080 000 euros en cas d'atteinte des objectifs à 150 % ou plus.

Le comité des rémunérations et le conseil de surveillance ont approuvé la proposition du Directeur général de ne pas se voir attribuer de rémunération variable au titre de l'exercice 2008.

M. Dominique Ferrero a signé un contrat de travail avec Natixis Banques Populaires le 23 mars 2006. Ce contrat de travail a été suspendu pour la durée de son mandat (soit jusqu'au 17 novembre 2012) lors de sa nomination en tant que Directeur général, membre du directoire de Natixis. Ce contrat prévoit des dispositions financières dans l'hypothèse où il serait mis fin unilatéralement à celui-ci par Natixis.

■ Rémunération des autres membres du directoire

M. François Ladam (fin de mandat social le 31 mai 2008)

En 2008, la rémunération de M. François Ladam a été la suivante :

- au titre de son contrat de travail, un salaire fixe de 410 625 euros bruts ;
- aucun bonus au titre de l'exercice ;
- aucune rémunération (fixe ou variable) au titre de son mandat social.

M. Ladam a quitté physiquement Natixis le 31 mai 2008 sous un dispositif de préretraite qui se terminera le 31 mars 2009, date à laquelle M. Ladam sera mis à la retraite.

M. Anthony Orsatelli (démission du mandat social le 14 février 2008)

En 2008, la rémunération de M. Anthony Orsatelli a été la suivante :

- au titre de son contrat de travail, un salaire fixe de 450 000 euros bruts ;
- aucun bonus au titre de l'exercice ;
- aucune rémunération (fixe ou variable) au titre de son mandat social.

Au cours de l'exercice 2008, Natixis a mis fin au contrat de travail de M. Orsatelli dont le préavis s'est achevé le 21 janvier 2009. La rupture du contrat de travail a entraîné le versement en 2009 d'une indemnité pour préjudice correspondant à deux ans de rémunération (salaire fixe 2008 + prime au titre de l'exercice 2007).

M. Jean-Pascal Beaufret (début de mandat social le 14 février 2008 et démission le 30 novembre 2008)

En 2008, la rémunération de M. Jean-Pascal Beaufret a été la suivante :

- au titre de son contrat de travail, un salaire fixe de 500 647 euros bruts (y compris le complément familial) ;
- une prime garantie à son arrivée de 500 000 euros bruts ;
- aucune rémunération (fixe ou variable) au titre de son mandat social.

Au cours de l'exercice 2008, Natixis a mis fin au contrat de travail de M. Beaufret dont le préavis de 6 mois s'achèvera courant 2009. La rupture du contrat de travail a entraîné le versement en 2009 d'une indemnité pour préjudice correspondant à six mois de salaire annuel.

M. Jean-Marc Moriani (début de mandat social le 14 février 2008)

Entre février et décembre 2008, la rémunération de M. Jean-Marc Moriani a été la suivante :

- au titre de son contrat de travail, un salaire fixe de 424 174 euros bruts, dont 324 174 euros perçus dans le cadre de son détachement dans la succursale américaine de Natixis ;
- aucun bonus au titre de l'exercice ;
- au titre de son mandat social, le Conseil de surveillance du 18 décembre 2008 a validé la proposition du comité des rémunérations de fixer la rémunération du mandat social à hauteur de 200 000 euros bruts annuels, celle-ci devenant effective à compter du 14 février 2008. Le versement de cette rémunération fixe au titre de l'exercice 2008 fera l'objet d'une régularisation courant 2009 ;
- aucune rémunération variable au titre du mandat social.

Jusqu'au 31 août 2008, M. Jean-Marc Moriani était détaché dans la succursale américaine de Natixis. À ce titre, il a bénéficié d'avantages liés à son statut de détaché tels que la prise en charge de son logement, des frais de scolarité de ses enfants, de la protection sociale volontaire française, ainsi que des impôts et charges sociales afférents à ces avantages. Entre février 2008

(mois de sa nomination au directoire de Natixis) et fin août 2008 (fin du détachement aux États-Unis), le montant de ces avantages dont M. Moriani a bénéficié au titre de son statut de détaché aux États-Unis, s'est élevé à 402 361 euros bruts.

C - Rémunérations sous forme d'attribution d'options de souscription d'actions aux membres du directoire

■ Attribution pour l'exercice 2008

La proposition du comité des rémunérations, adoptée par le Conseil de surveillance du 14 février 2008, devait se traduire par l'attribution en 2008 de :

- 190 000 options de souscription d'actions pour le Président du directoire au titre de Natixis (292 600 options après ajustement, *cf. paragraphe suivant*) ;
- 190 000 options de souscription d'actions pour le Directeur général (292 600 options après ajustement, *cf. paragraphe suivant*) ;
- 125 000 options de souscription d'actions pour M. Jean-Marc Moriani, membre du directoire (192 500 options après ajustement, *cf. paragraphe suivant*).

Toutefois, par décision en date du 23 mars 2009, le directoire a décidé de ne pas procéder à la mise en œuvre, jusqu'alors suspendue, du plan d'option de souscription d'actions initialement prévu au sein du groupe Natixis pour l'exercice 2008, si bien qu'aucune des attributions envisagées n'a finalement eu lieu.

Dans l'hypothèse où Natixis viendrait à mettre en place un nouveau plan d'options de souscription d'actions pour les membres du directoire, elle veillera à satisfaire aux recommandations de l'AFEP-MEDEF en la matière.

■ Ajustement lié à l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de septembre 2008

- Les articles L. 225-181 et suivants du Code de commerce prévoient un ajustement obligatoire du prix d'exercice et du nombre d'options de souscription après la réalisation d'une opération affectant le capital de la société émettrice, dont l'augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription, afin de préserver le montant de l'investissement effectué par les bénéficiaires des plans de stock-options.

En conséquence, le directoire, a retenu, concernant le choix du mode d'ajustement du prix d'exercice et du nombre d'options de souscription attribuées aux salariés du Groupe Natixis et à ceux des Groupes Caisse d'Épargne et Banque Populaire, entre 2002 et 2008, la modalité aboutissant à l'application d'un ratio d'ajustement de 0,649 au prix d'exercice des options de souscription et du ratio strictement inverse au nombre d'options.

Cet ajustement est applicable à compter du 6 octobre 2008, date de la fin de la période de suspension de la faculté d'exercice des options de souscription d'actions.

- Le directoire a approuvé le principe et le mode de calcul de l'ajustement du nombre de titres attribués gratuitement le

12 novembre 2007, dans le cadre de l'opération « Schéma d'Attribution Gratuite d'Actions » (SAGA), aux salariés du Groupe Natixis et à ceux des Groupes Caisse d'Épargne et Banque Populaire, à la suite de l'opération d'augmentation de capital intervenue en septembre 2008.

L'augmentation de capital de septembre dernier a eu pour effet de diluer la valeur de l'action Natixis. Afin de protéger les droits des bénéficiaires du SAGA et dans une démarche identique à celle proposée pour les plans d'options de souscription, le directoire a décidé d'ajuster à la hausse le nombre de titres attribués gratuitement le 12 novembre 2007 aboutissant à l'attribution supplémentaire de 33 actions par bénéficiaire (en plus des 60 reçues initialement).

Ces décisions ont été approuvées par le comité des rémunérations et le conseil de surveillance.

■ Règles déontologiques applicables à l'exercice des options et à la cession des actions

Les dirigeants mandataires sociaux de Natixis – au même titre que les initiés permanents sur le titre Natixis – ont été personnellement informés des règles applicables aux interventions sur l'action Natixis, et notamment aux levées d'options et aux cessions d'actions relatives aux plans d'options de souscription ou d'actions gratuites.

Les bénéficiaires de stock-options et d'actions gratuites sont tenus aux obligations suivantes :

- attestation sur l'honneur lors de la levée d'options ou la vente de titres par laquelle ils déclarent ne pas être en infraction avec les dispositions légales et réglementaires relatives aux opérations d'initiés et de manipulation de cours ;
- interdiction de lever les options ou de vendre les actions issues de levées d'options 45 jours avant la publication ou l'information sur les comptes trimestriels, semestriels et annuels ;
- interdiction de vendre les actions attribuées gratuitement 45 jours avant la publication ou l'information sur les comptes trimestriels, semestriels et annuels, et 10 jours de Bourse après la date de publication ou d'information de ces mêmes comptes.

Aucune décote n'est appliquée sur le prix d'exercice des options. Aucune couverture d'opération de portage de titres issus de levées d'options n'est autorisée aux membres du directoire.

■ Règle de conservation au nominatif

Le conseil de surveillance de Natixis a arrêté, pour les membres du directoire, les règles suivantes relatives à la conservation d'actions issues de levées d'options de souscription ou d'achat d'actions :

- pendant la durée de leurs fonctions, les membres du directoire devront conserver sur un compte nominatif un nombre d'actions équivalant à 50 % de la plus-value nette d'acquisition (calculée après prise en considération de l'impôt sur les plus-values et les prélèvements sociaux obligatoires) réalisée sur les titres issus de levées d'options attribuées à compter du 1^{er} janvier 2007 ;

■ la politique d'attribution d'actions gratuites arrêtée par le directoire ne prévoyant pas de telles attributions aux membres du directoire, le conseil n'a pas défini, pour ces derniers, de restriction similaire à celle applicable aux options de souscription ou d'achat d'actions.

D - Avantages en nature

Pour l'année 2008, M. Dominique Ferrero a disposé d'une voiture de fonction et d'un parking pour un montant valorisé de 4 270 euros.

M. François Ladam a bénéficié d'une voiture de fonction et d'indemnités de logement valorisées au titre de 2008 à 8 499 euros.

M. Anthony Orsatelli et M. Jean-Marc Moriani ont bénéficié d'une voiture de fonction respectivement valorisée au titre de 2008 à 4 781 euros et 1 798 euros.

M. Philippe Dupont bénéficie d'avantages en nature (un logement et une voiture de fonction) valorisés en 2008 pour un montant total de 45 237 euros, intégralement pris en charge par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

E - Régime collectif de retraite et indemnités de cessation de fonction des mandataires sociaux

■ Régime collectif de retraite

Du 17 novembre 2006 au 18 décembre 2008, Natixis a mis en place pour les membres du directoire un régime de retraite collectif externalisé auprès d'un assureur analogue à celui dont bénéficient les Directeurs généraux des Banques Populaires.

Ce régime sert une garantie de ressources correspondant à un pourcentage variable selon la date d'entrée dans le régime d'une rémunération plafonnée à 370 000 euros, sous déduction de l'ensemble des pensions de Sécurité sociale, ARRCO, AGIRC... dont bénéficie le dirigeant.

La fermeture de ce régime a été approuvée par le comité des rémunérations et le Conseil de surveillance du 18 décembre 2008.

À compter de sa fermeture, ce régime collectif est fermé à tout nouvel entrant. Les bénéficiaires potentiels de ce régime continueront de bénéficier de ses avantages sous la condition d'achever leur carrière dans le Groupe Natixis et d'avoir une durée d'exercice dans la fonction de 7 ans. Le bénéfice de cette garantie de ressources débute à partir de l'achèvement de la carrière, qui peut intervenir à un âge variable selon la date d'entrée dans le régime (de 55 ans à 63 ans).

M. Philippe Dupont est bénéficiaire de ce régime au titre de ses activités à la BFBP et, de ce fait, n'est pas éligible à l'ensemble du dispositif au titre de Natixis.

M. François Ladam était déjà bénéficiaire potentiel de ce régime avant le 17 novembre 2006 au titre de ses fonctions chez Natixis Banques Populaires.

Pour la période du 17 novembre 2006 au 18 décembre 2008, sont devenus bénéficiaires potentiels les membres du directoire dont les noms sont rappelés : M. Dominique Ferrero ; M. Anthony Orsatelli ; M. Jean-Pascal Beaufret ; M. Jean-Marc Moriani.

M. Jean-Pascal Beaufret ne sera pas bénéficiaire de ce régime, son départ intervenant avant le délai requis de 7 ans.

■ Indemnités de cessation d'activité

Le Conseil de surveillance du 18 décembre 2008, connaissance prise des recommandations AFEP-MEDEF sur les indemnités de cessation de fonction des dirigeants mandataires sociaux a pris acte que les membres du directoire (à savoir au 31 décembre 2008, MM. Dupont, Ferrero et Moriani) n'ont pas d'indemnités de cessation de fonction au titre de leur mandat social au sein de Natixis ou de ses filiales.

Les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont publiées dans le rapport annuel de la société.

Tableaux normalisés conformes aux recommandations AMF

TABLEAU 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Rémunérations dues au titre de l'exercice	Exercice 2008	Exercice 2007
Philippe DUPONT, Président du directoire	651 721 €	760 642 €
- au titre de ses fonctions chez Natixis	350 000 €	350 000 €
- au titre de ses fonctions à la BFBP	301 721 €	410 642 €
Dominique FERRERO, Directeur général	604 270 €	904 262 €
Jean-Marc MORIANI, membre du directoire	1 003 333 €	n/a
Jean-Pascal BEAUFRET, membre du directoire	1 000 647 €	n/a
Francois LADAM, membre du directoire	419 124 €	698 146 €
Anthony ORSATELLI, membre du directoire	454 781 €	721 371 €

Les recommandations de l'AMF pour le document de référence 2008 imposent la publication de la valorisation des options de souscription attribuées au cours des exercices 2008 et 2007 aux dirigeants mandataires sociaux.

La valorisation de ces options selon les normes IFRS 2 ne reflète en rien le gain potentiel tiré d'une levée d'option. Elle reflète seulement la charge comptable qui doit figurer dans les comptes, dans la mesure où les options sont attribuées en contrepartie d'un service rendu ou attendu.

Au jour de publication du document de référence, la période d'exercice des options attribuées en 2007 n'étant pas ouverte et le cours de l'action Natixis restant très inférieur au prix d'exercice de ces options (14,38 euros), il est difficilement envisageable d'estimer un gain théorique à venir au profit des bénéficiaires.

En conséquence, une lecture pertinente de la rémunération des mandataires sociaux conduit à ne pas additionner la valorisation des options à la rémunération monétaire de ces derniers.

Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (IFRS 2)	Exercice 2008	Exercice 2007
Philippe DUPONT, Président du directoire	n/a ⁽¹⁾	1 206 270 €
- au titre de ses fonctions chez Natixis	0 €	881 505 €
- au titre de ses fonctions à la BFBP	n/a ⁽¹⁾	324 765 €
Dominique FERRERO, Directeur général	0 €	881 505 €
Jean-Marc MORIANI, membre du directoire	0 €	n/a
Jean-Pascal BEAUFRET, membre du directoire	0 €	n/a
Francois LADAM, membre du directoire	0 €	579 938 €
Anthony ORSATELLI, membre du directoire	0 €	579 938 €

(1) M. Philippe Dupont a expressément renoncé aux options de souscription qui lui avaient été attribuées en 2008 au titre de ses fonctions au sein de la BFBP.

Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Exercice 2008	Exercice 2007
Philippe DUPONT, Président du directoire	n/a	n/a
- au titre de ses fonctions chez Natixis	n/a	n/a
- au titre de ses fonctions à la BFBP	n/a	n/a
Dominique FERRERO, Directeur général	n/a	n/a
Jean-Marc MORIANI, membre du directoire	n/a	n/a
Jean-Pascal BEAUFRET, membre du directoire	n/a	n/a
Francois LADAM, membre du directoire	n/a	n/a
Anthony ORSATELLI, membre du directoire	n/a	n/a

TABLEAU N° 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Dans les tableaux suivants :

■ l'expression « montants dus » correspond aux rémunérations et avantages attribués au membre du directoire dans le cadre de ses fonctions au titre de l'exercice, quelle que soit la date de versement (par exemple, les rémunérations variables attribuées au titre de l'exercice 2007 mais versées en 2008 apparaissent donc à la fois dans la colonne « montants

dus » de l'exercice 2007, et la colonne « montants versés » de l'exercice 2008) ;

■ l'expression « montants versés » correspond aux rémunérations et avantages effectivement versés au membre du directoire dans le cadre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date d'attribution.

Philippe DUPONT, Président du directoire de Natixis	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	595 000 €	595 000 €	595 000 €	595 000 €
- au titre de Natixis	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €
- au titre de la BFBP	245 000 €	245 000 €	245 000 €	245 000 €
Rémunération variable	0 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €
- au titre de Natixis	0 €	0 €	0 €	0 €
- au titre de la BFBP	0 €	110 000 €	110 000 €	110 000 €
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	11 484 €	11 040 €	11 040 €	11 285 €
- au titre de la BFBP	11 484 €	11 040 €	11 040 €	10 699 €
- au titre des filiales de la BFBP	0 €	0 €	0 €	586 €
Avantages en nature	45 237 €	45 237 €	44 602 €	44 602 €
- au titre de Natixis	0 €	0 €	0 €	0 €
- au titre de la BFBP (voiture et logement)	45 237 €	45 237 €	44 602 €	44 602 €
TOTAL	651 721 €	761 277 €	760 642 €	760 887 €

Dominique FERRERO, Directeur général	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	600 000 €	600 000 €	600 000 €	600 000 €
Rémunération variable	0 €	300 000 €	300 000 €	500 000 €
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature (voiture et parking)	4 270 €	4 270 €	4 262 €	4 262 €
TOTAL	604 270 €	904 270 €	904 262 €	1 104 262 €

Jean-Marc MORIANI, membre du directoire	Exercice 2008 ⁽¹⁾		Exercice 2007	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe au titre du contrat de travail	424 174 €	424 174 €	n/a	n/a
- en France	100 000 €	100 000 €	n/a	n/a
- aux États-Unis	324 174 €	324 174 €	n/a	n/a
Rémunération fixe au titre du mandat social	175 000 €	0 €	n/a	n/a
Rémunération variable	0 €	n/a	n/a	n/a
Rémunération exceptionnelle			n/a	n/a
Jetons de présence	0 €	0 €	n/a	n/a
Avantages en nature	404 160 €	404 160 €	n/a	n/a
- avantages en France (voiture)	1 798 €	1 798 €	n/a	n/a
- avantages au titre du détachement aux États-Unis	402 361 € ⁽²⁾	402 361 € ⁽²⁾	n/a	n/a
TOTAL	1 003 333 €	828 333 €	N/A	N/A

(1) Pour la période allant de février 2008 à fin décembre 2008.

(2) Avantages dont a bénéficié M. Moriani aux États-Unis entre février et août 2008 :

- logement : \$210 000 ;
- frais de scolarité des enfants : \$64 389 ;
- protection sociale volontaire française : €50 504 ;
- impôt et charges sociales sur les avantages en nature : \$243 107.

Taux de change utilisé : 1 euro = \$1,470755.

Jean-Pascal BEAUFRET, membre du directoire	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	500 647 €	500 647 € ⁽³⁾	n/a	n/a
Rémunération variable	0 €	n/a	n/a	n/a
Rémunération exceptionnelle	500 000 €	500 000 € ⁽⁴⁾	n/a	n/a
Jetons de présence	0 €	0 €	n/a	n/a
Avantages en nature	0 €	0 €	n/a	n/a
TOTAL	1 000 647 €	1 000 647 €	N/A	N/A

(3) Y compris le complément familial.

(4) Prime garantie à l'arrivée de M. Beaufret.

François LADAM, membre du directoire	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	410 625 €	410 625 €	450 000 €	450 000 €
Rémunération variable	0 €	225 000 €	225 000 €	0 €
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Avantages en nature (voiture et logement)	8 499 €	8 499 €	23 146 €	23 146 €
TOTAL	419 124 €	644 124 €	698 146 €	473 146 €

Anthony ORSATELLI, membre du directoire	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	450 000 €	450 000 €	480 489 €	480 489 €
- au titre de Natixis	450 000 €	450 000 €	450 000 €	450 000 €
- au titre des filiales de Natixis	0 €	0 €	30 489 €	30 489 €
Rémunération variable	0 €	225 000 €	225 000 €	280 000 € ⁽¹⁾
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence	0 €	10 000 € ⁽²⁾	10 000 €	3 076 € ⁽²⁾
Avantages en nature (voiture)	4 781 €	4 781 €	5 882 €	5 882 €
TOTAL	454 781 €	689 781 €	721 371 €	769 447 €

(1) Prime variable versée en 2007 par la CNCE à M. Orsatelli pour ses fonctions à la CNCE en 2006.

(2) Jetons de présence versés par la CNCE à M. Orsatelli pour ses responsabilités de censeur au conseil de surveillance de la CNCE.

TABLEAU 3

Pour les membres du conseil de surveillance de Natixis, l'attribution de jetons de présence au titre du 2^e semestre 2008 a été suspendue.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2008		Exercice 2007
	Montants dus	Montants versés	Montants attribués
Banque Fédérale des Banques Populaires			
Jetons de présence			
Membre du conseil de surveillance de Natixis	10 000	14 000 ⁽²⁾	dus : 20 000 versés : 32 000 ⁽¹⁾
Au titre de filiales de Natixis	17 750	21 500 ⁽³⁾	21 500
M. Vincent BOLLORÉ			
Jetons de présence			
Membre du conseil de surveillance de Natixis	10 000	14 000 ⁽²⁾	dus : 18 000 versés : 30 000 ⁽¹⁾
Membre du comité des rémunérations de Natixis	10 000	10 000	dus : 10 000 versés : 20 000 ⁽¹⁾
Au titre de filiales de Natixis	0	0	0
Autres rémunérations	0	0	0
Caisse Nationale des Caisses d'Épargne			
Jetons de présence			
Membre du conseil de surveillance de Natixis	10 000	14 000 ⁽²⁾	dus : 20 000 versés : 32 000 ⁽¹⁾
Au titre de filiales de Natixis	10 500	11 550 ⁽³⁾	11 550
M. Jean CLOCHET			
Jetons de présence			
Membre du conseil de surveillance de Natixis	10 000	28 000 ⁽²⁾	dus : 18 000 versés : N.A.
Au titre de filiales de Natixis	12 900	9 600 ⁽³⁾	9 600
Au titre de la BFBP et ses filiales	12 534	9 936 ⁽³⁾	9 936
Rémunérations au titre de comités spécialisés BFBP	6 089	2 500 ⁽³⁾	2 500
Autres rémunérations	0	0	0
M. Bernard COMOLET			
Jetons de présence			
Membre du conseil de surveillance de Natixis	10 000	14 000 ⁽²⁾	dus : 20 000 versés : 32 000 ⁽¹⁾
Membre du comité des rémunérations de Natixis	4 000	4 000	dus : 3 000 versés : 7 000 ⁽¹⁾
Au titre de la CNCE et ses filiales	19 900	66 000 ⁽²⁾	25 230
Autres rémunérations			
Rémunération au titre de son mandat de Président du conseil de surveillance de Natixis	38 792	0	N.A.
Rémunérations individuelles fixes au titre de la CNCE	89 622	89 622	0
Avantages en nature au titre de la CNCE	378	378	0

(1) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2006.

(2) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2007.

(3) Jetons de présence au titre de l'exercice 2007.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Montants dus	Montants versés	Montants attribués	
M. Jean-Claude CREQUIT				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance de Natixis	10 000	14 000 ⁽²⁾	dus : 20 000	versés : 32 000 ⁽¹⁾
Membre du comité d'audit de Natixis	10 000	11 000 ⁽²⁾	dus : 10 000	versés : 14 000 ⁽¹⁾
Au titre de la CNCE et ses filiales	10 500	10 500	27 500	
Autres rémunérations	0	0	0	
M. Stève GENTILI				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance de Natixis	10 000	14 000 ⁽²⁾	dus : 20 000	versés : 32 000 ⁽¹⁾
Au titre de filiales de Natixis	9 700	7 000 ⁽²⁾	10 700	
Au titre de la BFBP et ses filiales	13 009	11 040 ⁽³⁾	11 040	
Rémunérations au titre de comités spécialisés BFBP	3 466	2 261 ⁽³⁾	2 261	
Autres rémunérations	0	0	0	
M. Francis HENRY				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance de Natixis	10 000	14 000 ⁽²⁾	dus : 20 000	versés : 32 000 ⁽¹⁾
Membre du comité des rémunérations de Natixis	4 000	4 000	dus : 3 000	versés : 7 000 ⁽¹⁾
Au titre des filiales de la CNCE	4 500	4 500	3 000	
Autres rémunérations	0	0	0	
M. Bernard JEANNIN				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance de Natixis	10 000	28 000 ⁽²⁾	dus : 18 000	versés : N.A.
A titre de filiales de Natixis	6 750	10 800 ⁽³⁾	10 800	
Au titre de la BFBP et ses filiales	10 965	9 936 ⁽³⁾	9 936	
Rémunérations au titre de comités spécialisés BFBP	7 288	2 916 ⁽³⁾	2 916	
Autres rémunérations	0	0	0	
M. Olivier KLEIN				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance de Natixis	0	0	N.A.	
Au titre de filiales de Natixis	15 400	N.A.	N.A.	
Autres rémunérations	0	0	N.A.	
M. Yvan de LA PORTE du THEIL				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance de Natixis	10 000	14 000 ⁽²⁾	dus : 20 000	versés : 32 000 ⁽¹⁾
Membre du comité d'audit de Natixis	10 000	11 000 ⁽²⁾	dus : 10 000	versés : 14 000 ⁽¹⁾
Au titre de filiales de Natixis	9 800	10 800 ⁽³⁾	10 800	
Au titre de la BFBP et ses filiales	16 584	11 040 ⁽³⁾	11 040	
Rémunérations au titre de comités spécialisés BFBP	6 966	7 022 ⁽³⁾	7 022	
Autres rémunérations	0	0	0	

(1) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2006.

(2) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2007.

(3) Jetons de présence au titre de l'exercice 2007.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Montants dus	Montants versés	Montants attribués	
M. Alain LEMAIRE				
(Mandat au sein de Natixis depuis le 04/11/08)				
Jetons de présence	0	0	N.A.	
Membre du comité d'audit de Natixis	0	0	N.A.	
Au titre de filiales de Natixis	3 300	3 000	N.A.	
Au titre des filiales de la CNCE	22 700	22 058	N.A.	
Autres rémunérations			N.A.	
Rémunérations au titre de filiales de la CNCE autres que Natixis	0	0	N.A.	
Prime exceptionnelle CNCE	0	0	N.A.	
Rémunérations individuelles fixes au titre de la CNCE	73 236	73 236	N.A.	
Rémunérations variables au titre de la CNCE	0	0	N.A.	
Avantages en nature au titre de la CNCE	400	400	N.A.	
M. Nicolas MERINDOL				
(Fin de mandat au sein de Natixis le 03/11/08)				
Jetons de présence				
Membre du comité d'audit de Natixis	12 500	12 500	dus : 12 500	versés : 25 000 ⁽¹⁾
Au titre de filiales de Natixis	33 413	45 025 ⁽³⁾	45 025	
Au titre de la CNCE et ses filiales	136 192	189 009 ⁽²⁾	188 797	
Autres rémunérations				
Rémunérations au titre de filiales de la CNCE autres que Natixis	58 042	54 542	32 500	
Prime exceptionnelle CNCE	/	0	dus : 0	versés : 150 000 ⁽⁴⁾
Rémunérations individuelles fixes au titre de la CNCE	359 585	359 585	502 345	
Rémunérations variables au titre de la CNCE ⁽⁵⁾	ND	354 596 ⁽⁵⁾	dus : 354 596	versés : 288 750 ⁽⁴⁾
Avantages en nature au titre de la CNCE	/	7 024	5 523	
M. Bruno METTLING				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance de Natixis	10 000	14 000 ⁽²⁾	dus : 20 000	versés : 32 000 ⁽¹⁾
Membre du comité d'audit et du comité des rémunérations de Natixis	10 000	10 000	dus : 3 000	versés : 7 000 ⁽¹⁾
Au titre de filiales de Natixis	3 000	3 600 ⁽³⁾	3 600	
Au titre de filiales de la BFBP	9 792	34 563 ⁽²⁾	20 000	
Autres rémunérations				
Rémunérations individuelles fixes au titre de la BFBP	290 000	290 000	290 510	
Rémunérations individuelles variables au titre de la BFBP	0	130 000 ⁽³⁾	130 000	
Avantages en nature au titre de la BFBP	45 733	45 733	45 733	

(1) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2006.

(2) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2007.

(3) Jetons de présence au titre de l'exercice 2007.

(4) Au titre de l'exercice 2006.

(5) Au titre de l'exercice 2007.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2008		Exercice 2007
	Montants dus	Montants versés	Montants attribués
M. Charles MILHAUD			
(Fin de mandat au sein de Natixis le 29/10/08)			
Jetons de présence			
Membre du conseil de surveillance de Natixis	10 000	14 000 ⁽²⁾	dus : 20 000 versés : 32 000 ⁽¹⁾
Au titre de filiales de Natixis	1 500	1 500	3 000
Au titre de la CNCE et ses filiales	74 100	129 435 ⁽²⁾	103 670
Autres rémunérations			
Rémunération fixe en qualité de Président du conseil de surveillance de Natixis	235 917	235 917	285 000
Rémunérations au titre de filiales de la CNCE autres que Natixis	50 000	50 000	50 000
Prime exceptionnelle CNCE	/	0	dus : 0 versés : 150 000 ⁽³⁾
Rémunérations individuelles fixes au titre de la CNCE	397 569	397 569	490 000
Rémunérations variables au titre de la CNCE	ND	385 000 ⁽⁴⁾	dus : 385 000 versés : 440 000 ⁽³⁾
Avantages en nature au titre de la CNCE	52 156	52 156	65 586
M. Jean-Charles NAOURI			
Jetons de présence			
Membre du conseil de surveillance de Natixis	8 000	12 000 ⁽²⁾	dus : 14 000 versés : 26 000 ⁽¹⁾
Membre du comité d'audit de Natixis	12 500	12 500	dus : 12 500 versés : 25 000 ⁽¹⁾
Au titre de filiales de Natixis	0	0	0
Autres rémunérations	0	0	0
M. Didier PATAULT			
Jetons de présence			
Membre du conseil de surveillance de Natixis	10 000	14 000 ⁽²⁾	dus : 20 000 versés : 32 000 ⁽¹⁾
Autres rémunérations	0	0	0
M. Henri PROGLIO			
Jetons de présence			
Membre du conseil de surveillance de Natixis	10 000	14 000 ⁽²⁾	dus : 20 000 versés : 28 000 ⁽¹⁾
Membre du comité des rémunérations de Natixis	4 000	4 000	dus : 3 000 versés : 7 000 ⁽¹⁾
Au titre de filiales de Natixis	0	0	0
Au titre de la CNCE	13 427	12 697 ⁽²⁾	10 340
Autres rémunérations	0	0	0
M. Philippe QUEUILLE			
Jetons de présence			
Membre du comité des rémunérations de Natixis	4 000	4 000	N.A.
Au titre de filiales de Natixis	0	N.A.	N.A.
Au titre de la BFBP et ses filiales	0	N.A.	N.A.
Autres rémunérations	0	0	0

(1) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2006.

(2) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2007.

(3) Au titre de l'exercice 2006.

(4) Au titre de l'exercice 2007.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Montants dus	Montants versés	Montants attribués	
M. Philippe SUEUR				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance de Natixis	10 000	14 000 ⁽²⁾	dus : 20 000	versés : 32 000 ⁽¹⁾
Autres rémunérations	0	0	0	
M. Jean-Louis TOURRET				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance de Natixis	10 000	14 000 ⁽²⁾	dus : 20 000	versés : 32 000 ⁽¹⁾
Membre du comité des rémunérations de Natixis	4 000	10 000 ⁽²⁾	dus : 3 000	versés : 7 000 ⁽¹⁾
Au titre de filiales de Natixis	5 400	6 300	6 300	
Au titre de la BFBP	6 264	9 936 ⁽³⁾	9 936	
Rémunérations au titre de comités spécialisés BFBP	3 341	7 854 ⁽³⁾	7 854	
Autres rémunérations	0	0	0	
M. Robert ZOLADE				
Jetons de présence				
Membre du conseil de surveillance de Natixis	10 000	16 000 ⁽²⁾	dus : 20 000	versés : 30 000 ⁽¹⁾
Membre du comité d'audit de Natixis	10 000	13 000 ⁽²⁾	dus : 10 000	versés : 12 000 ⁽¹⁾
Au titre de filiales de Natixis	0	0	0	
Autres rémunérations	0	0	0	

(1) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2006.

(2) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2007.

(3) Jetons de présence au titre de l'exercice 2007.

Censeurs	Exercice 2008		Exercice 2007	
	Montants dus	Montants versés	Montants attribués	
M. Ulrich BRIXNER				
Jetons de présence				
Censeur au conseil de surveillance de Natixis	6 000	12 000 ⁽²⁾	dus : 20 000	versés : 28 000 ⁽¹⁾
M. Alfonso IOZZO (Fin de mandat au sein de Natixis le 10/06/08)				
Jetons de présence				
Censeur au conseil de surveillance de Natixis	12 000	12 000	dus : 14 000	versés : 24 000 ⁽¹⁾
M. Luigi MARANZANA (Mandat au sein de Natixis depuis le 08/10/08)				
Jetons de présence				
Censeur au conseil de surveillance de Natixis	0	0	N.A.	N.A.

(1) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2006.

(2) Dont une partie relevant des jetons de présence dus au titre de l'exercice 2007.

(3) Jetons de présence au titre de l'exercice 2007.

TABLEAU N° 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2008 à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe, après ajustement

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice 2008 ⁽¹⁾	Prix d'exercice ⁽¹⁾	Période d'exercice
Philippe DUPONT	21/01/08 Plan Natixis n° 2	options de souscription	n/a ⁽²⁾	n/a ⁽²⁾	8,27 €	du 21 janvier 2012 au 20 janvier 2015
- dont au titre de Natixis	21/01/08 Plan Natixis n° 2	options de souscription	0 €	0		
- dont au titre de BFBP	21/01/08 Plan Natixis n° 2	options de souscription	n/a ⁽²⁾	n/a ⁽²⁾		
Dominique FERRERO	21/01/08 Plan Natixis n° 2	options de souscription	0 €	0	8,27 €	du 21 janvier 2012 au 20 janvier 2015
Jean-Marc MORIANI	21/01/08 Plan Natixis n° 2	options de souscription	0 €	0	8,27 €	du 21 janvier 2012 au 20 janvier 2015
Jean-Pascal BEAUFRET	21/01/08 Plan Natixis n° 2	options de souscription	0 €	0	8,27 €	du 21 janvier 2012 au 20 janvier 2015
François LADAM	21/01/08 Plan Natixis n° 2	options de souscription	0 €	0	8,27 €	du 21 janvier 2012 au 20 janvier 2015
Anthony ORSATELLI	21/01/08 Plan Natixis n° 2	options de souscription	0 €	0	8,27 €	du 21 janvier 2012 au 20 janvier 2015
TOTAL			0	0		

(1) Après ajustement suite à l'opération d'augmentation de capital de septembre 2008.

(2) M. Philippe Dupont a expressément renoncé aux options de souscription qui lui avaient été attribuées en 2008 au titre de ses fonctions au sein de la BFBP.

TABLEAU N° 5**Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2008 par chaque dirigeant mandataire social**

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
Philippe DUPONT	n/a	0	n/a
Dominique FERRERO	n/a	0	n/a
Jean-Marc MORIANI	n/a	0	n/a
Jean-Pascal BEAUFRET	n/a	0	n/a
François LADAM	n/a	0	n/a
Anthony ORSATELLI	n/a	0	n/a
TOTAL		0	

TABLEAU N° 6**Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social**

Aucune action de performance n'a été attribuée en 2008 aux dirigeants mandataires sociaux du Groupe Natixis.

En revanche, des actions Natixis ont été attribuées gratuitement à l'ensemble des collaborateurs des Groupes Natixis, Banque Populaire et Caisse d'Epargne au cours de l'exercice 2007 dans le cadre de la fusion de Natexis Banques Populaires et Ixis afin de renforcer l'identité et l'esprit de cohésion au sein de Natixis nouvellement créé. Deux mandataires sociaux du Groupe Natixis ont bénéficié de ce plan d'actions gratuites au titre de leur contrat de travail.

Actions gratuites attribuées à chaque mandataire social

Nom du mandataire social	N° et date du Plan	Nombre d'actions gratuites attribuées en 2007	Nombre d'actions gratuites attribuées en 2007, après ajustement *	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
François LADAM	12/11/07	60	93	735,87 €	12/11/09	12/11/11
Anthony ORSATELLI	12/11/07	60	93	735,87 €	12/11/09	12/11/11

* Après ajustement suite à l'opération d'augmentation de capital de septembre 2008.

TABLEAU N° 7**Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social**

Aucune action de performance n'a été attribuée.

Les actions attribuées gratuitement le 12 novembre 2007 seront définitivement acquises le 12 novembre 2009, et deviendront disponibles le 12 novembre 2011.

TABLEAU N° 8 : GROUPE (NATIXIS, GROUPE CAISSE D'ÉPARGNE, GROUPE BANQUE POPULAIRE)**Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions**

	Information sur les options de souscription ou d'achat					
	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2007	Plan 2008
Date de l'assemblée générale	31/05/01	31/05/01	27/05/04	19/05/05	17/11/06	24/05/07
Date de décision du directoire	10/09/02	10/09/03	17/11/04	15/11/05	29/01/07	21/01/08
Nombre d'options de souscription pouvant être souscrites au 31/12/08 dont nombre pouvant être souscrit par : ⁽¹⁾	5 099 094	6 266 106	6 587 350	7 653 800	15 398 922	7 576 792
1) Les membres du conseil de surveillance de Natixis sur l'exercice 2008 :	147 840	149 380	149 380	264 880	962 500	n/a
Charles MILHAUD	0	0	0	0	154 000	n/a ⁽³⁾
Nicolas MERINDOL	0	0	0	0	138 600	n/a ⁽³⁾
Bruno METTLING	0	0	0	77 000	107 800	n/a ⁽³⁾
Bernard COMOLET	0	0	0	0	66 220	n/a ⁽³⁾
Didier PATAULT	0	0	0	0	63 140	n/a ⁽³⁾
Jean-Claude CREQUIT	0	0	0	0	63 140	n/a ⁽³⁾
Olivier KLEIN	0	0	0	0	60 060	n/a ⁽³⁾
Bernard JEANNIN	43 120	43 120	43 120	47 740	61 600	n/a ⁽³⁾
Yvan de LA PORTE du THEIL	43 120	43 120	43 120	47 740	61 600	n/a ⁽³⁾
Jean-Louis TOURRET	7 700	9 240	9 240	13 860	18 480	n/a ⁽³⁾
Jean CLOCHET	0	0	0	15 400	20 020	n/a ⁽³⁾
Stève GENTILI	10 780	10 780	10 780	15 400	20 020	n/a ⁽³⁾
Philippe QUEUILLE	43 120	43 120	43 120	47 740	61 600	n/a ⁽³⁾
Alain LEMAIRE	0	0	0	0	66 220	n/a ⁽³⁾
Philippe SUEUR	0	0	0	0	0	0
Francis HENRY	0	0	0	0	0	0
Vincent BOLLORE	0	0	0	0	0	0
Jean-Charles NAOURI	0	0	0	0	0	0
Henri PROGLIO	0	0	0	0	0	0
Robert ZOLADE	0	0	0	0	0	0
Ulrich BRIXNER	0	0	0	0	0	0
Luigi MARANZANA	0	0	0	0	0	0

	Information sur les options de souscription ou d'achat					Plan 2008
	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2007	
2) Les membres du directoire de Natixis sur l'exercice 2008 :	254 100	369 600	392 700	431 200	1 078 000	0
Philippe DUPONT	169 400	184 800	192 500	215 600	400 400	n/a ⁽³⁾
- au titre de ses fonctions au sein du Groupe Natixis	84 700	92 400	100 100	107 800	292 600	0
- au titre de ses fonctions au sein du groupe Banque Populaire	84 700	92 400	92 400	107 800	107 800	n/a ⁽³⁾
Dominique FERRERO	0	0	0	0	292 600	0
Jean-Marc MORIANI	0	0	0	0	0	0
Jean-Pascal BEAUFRET	0	0	0	0	0	0
François LADAM	84 700	184 800	200 200	215 600	192 500	0
Anthony ORSATELLI	0	0	0	0	192 500	0
Point de départ d'exercice des options	10/09/06	10/09/07	17/11/08	15/11/09	29/01/11	21/01/12
Date d'expiration	09/09/09	09/09/10	16/11/11	14/11/12	28/01/14	20/01/15
Prix de souscription après ajustement en euros ⁽²⁾	4,71	5,41	5,79	7,74	14,38	8,27
Modalités d'exercice lorsque le plan comporte plusieurs tranches	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Nombre d'actions souscrites au 31/12/08	3 680 230	1 393 828	130 130	21 560	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription annulées ou caduques	117 810	120 428	95 480	88 550	275 814	1 327 480
Nombre cumulé d'options de souscription restantes en fin d'exercice	1 301 054	4 751 850	6 361 740	7 543 690	15 123 108	6 249 312

(1) Après ajustement suite à l'opération d'augmentation du capital de septembre 2008.

(2) Le prix de souscription correspond à la moyenne des 20 cours de Bourse de l'action Natixis précédant la date de décision du directoire.

(3) Compte tenu des renonciations individuelles aux options de souscription attribuées en 2008.

TABLEAU N° 9

Sont concernés par le tableau ci-dessous les 10 salariés de Natixis ne détenant aucun mandat social au sein de Natixis SA, ayant reçu ou souscrit le plus grand nombre d'options.

	Nombre total d'options attribuées/ d'actions souscrites ⁽¹⁾	Prix d'exercice ⁽¹⁾	Plan
Options consenties durant l'exercice, par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de Natixis dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé.	0	8,27 €	21/01/08
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de Natixis dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé.	7 700	4,71 €	10/09/02
	18 480	5,41 €	10/09/03

(1) Après ajustement suite à l'opération d'augmentation de capital de septembre 2008.

TABLEAU N° 10

Dirigeants mandataires sociaux au 31/12/08	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus, en raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnités relatives à une clause de non- concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Philippe DUPONT, Président du directoire de Natixis								
date de début de mandat : 17 novembre 2006								
date de fin de mandat : 17 novembre 2012								
			x		x ⁽²⁾		x ⁽⁴⁾	x
Dominique FERRERO, Directeur général								
date de début de mandat : 17 novembre 2006								
date de fin de mandat : 17 novembre 2012								
		contrat suspendu ⁽¹⁾			x ⁽³⁾	uniquement au titre du contrat de travail (suspendu)		x
Jean-Marc MORIANI, membre du directoire								
date de début de mandat : 14 février 2008								
date de fin de mandat : 17 novembre 2012								
			x		x ⁽³⁾		x ⁽⁴⁾	x

(1) Le contrat de travail de M. Ferrero daté du 23 mars 2006 a été suspendu au moment de sa nomination comme Directeur général de Natixis le 17 novembre 2006.

(2) Le Président Dupont ne bénéficie d'aucun régime de retraite supplémentaire au titre de ses fonctions chez Natixis ; en revanche, il bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire au titre de ses fonctions au sein du groupe Banque Populaire.

(3) Le régime collectif de retraite des mandataires sociaux de Natixis a été fermé à tout nouvel entrant le 18 décembre 2008.

Ce régime collectif de retraite prévoit le versement d'une pension sous déduction de l'ensemble des pensions versées par des régimes obligatoires (Sécurité sociale, Arrco, Agirc) et supplémentaires.

Cette pension est un pourcentage de la moyenne des rémunérations des deux dernières années plafonnée, sous la condition d'avoir une durée d'exercice dans la fonction de 7 ans, et d'achever sa carrière dans le Groupe Natixis.

Le régime est donc considéré comme un régime à droits aléatoires fonctionnant conformément aux dispositions de l'article L. 137-11 du Code de Sécurité sociale. Le plafond actuel de rémunération est de 370 000 €.

(4) Les membres du directoire n'ont pas d'indemnités de cessation de fonction au titre de leur mandat social au sein de Natixis.

■ Conflits d'intérêts potentiels

Compétence et honorabilité des membres du conseil de surveillance

Conformément à la réglementation, la liste des fonctions exercées par les mandataires sociaux de Natixis figure dans ce présent document. Le bref résumé de leur curriculum vitae montre que tous disposent d'une expertise incontestable en matière de gestion, notamment de par leurs fonctions de dirigeants de banques ou de très grands groupes de l'industrie ou des services, ou d'anciens dirigeants de banque.

Il est précisé, conformément au règlement d'application de la directive européenne 2003/71 (article 14.1 alinéa 2), qu'aucune des personnes, membres du conseil de surveillance, de la Direction générale ou du directoire, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, n'a fait l'objet d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou dans la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Contrats liant la société et les membres du conseil de surveillance et du directoire

Il est précisé, conformément à la réglementation européenne, qu'aucun contrat de service ne lie les membres du conseil de surveillance, de la Direction générale ou du directoire à la société, qui pourrait prévoir l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat et qui serait de nature à remettre en cause leur indépendance ou à interférer dans leurs décisions.

Néanmoins, Natixis et ses filiales entretiennent des relations commerciales avec ses deux actionnaires de référence ou certaines de leurs filiales. Par ailleurs, les relations bancaires entre Natixis et les groupes présidés par les membres indépendants ne sont pas de nature à affecter l'impartialité de leur jugement.

Conflit d'intérêts

Les membres du conseil de surveillance et du directoire de Natixis incluent des salariés des deux groupes d'actionnaires (groupe Banque Populaire et groupe Caisse d'Épargne). Il existe, de plus, des relations commerciales entre Natixis et ces deux groupes d'actionnaires. Natixis considère que cette situation ne constitue pas un conflit d'intérêts.

Par ailleurs, les relations bancaires entre Natixis et les groupes présidés par les membres indépendants ne sont pas de nature à affecter l'impartialité de leur jugement.

3

ACTIVITÉS

	Page		Page
BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT	48	SERVICES	64
Plan de transformation de la BFI	48	Classements	64
Relations entreprises et institutionnels	49	Assurances et cautions	64
Dettes et Financements	50	Financements spécialisés	66
Marchés de capitaux	52	Une année réussie pour l'ingénierie sociale malgré un rythme contexte difficile	67
La plate-forme Amérique du Nord	55	Services à l'international	68
La plate-forme Asie	56	Paiements, une plate-forme puissante	69
Fonctions supports	57	Titres : un intervenant majeur de la conservation	69
GESTION D'ACTIFS	58	POSTE CLIENTS	71
Natixis Global AM : un acteur mondial de la gestion d'actifs	58	Les métiers du pôle Poste clients et leur positionnement	71
Natixis Global Associates : une plate-forme de distribution mondiale au service des sociétés de gestion	59	Activité	71
Natixis Asset Management : un acteur de référence en Europe	59	La Charte Transparence de Coface	72
L'activité commerciale aux États-Unis et en Asie-Pacifique	60	CONTRIBUTION DE LA BANQUE DE DÉTAIL	73
CAPITAL INVESTISSEMENT ET GESTION PRIVÉE	62	Les Groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne	73
Capital investissement	62	Les réseaux de banque de détail	73
Gestion privée	63		

Banque de financement et d'investissement

La Banque de financement et d'investissement (BFI) propose à ses clients, entreprises, investisseurs institutionnels, assurances et banques, une gamme complète de produits de financement et de marchés de capitaux intégrant tous le savoir-faire de Natixis : conseil, origination, structuration et distribution. Depuis le début de 2008, ce pôle est organisé en trois lignes métiers et deux plates-formes régionales :

- Relations entreprises et institutionnels : anime la relation avec les clients en France et à l'international et gère en direct les financements classiques, les flux et le conseil en fusions et acquisitions (PNB 2008 : 521 millions d'euros).
- Dettes et Financements : regroupe les activités de Financements structurés et de matières premières, Immobilier, Debt solutions et l'activité Structurés de crédit et titrisation (PNB 2008 hors GAPC ⁽¹⁾ : 976 millions d'euros).
- Marchés de capitaux : s'articule autour de pôles d'expertise sur les marchés de taux, changes, matières premières, crédit et actions (PNB 2008 hors GAPC ⁽¹⁾ : 1 019 millions d'euros).
- Deux plates-formes régionales, Amérique du Nord et Asie, disposent de moyens dédiés leur permettant d'accompagner chacun des métiers dans son développement international de façon maîtrisée.

Par ailleurs, les fonctions supports du pôle BFI sont organisées, au-delà des Ressources humaines, du Secrétariat général et de la Recherche économique, autour des directions Systèmes, Organisation, Opérations et Finances, et Supervision et Gestion active des risques.

Au total, le PNB de la BFI, hors activités transférées à la Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés, représente 2,86 milliards d'euros en 2008 ⁽²⁾ contre 2,57 milliards d'euros en 2007.

PLAN DE TRANSFORMATION DE LA BFI

Après l'aggravation de la crise financière et à la suite de la faillite de Lehman Brothers mi-septembre 2008, le conseil de surveillance de Natixis a approuvé le 18 décembre 2008 le plan de transformation proposé par la Direction générale, visant à modifier significativement l'activité de la BFI.

Les mesures adoptées concernent :

- l'arrêt des activités d'investissement pour compte propre crédit et structurés de crédit du métier Dettes et Financements : ces

activités d'investissement pour compte propre sont arrêtées avec la mise en œuvre, déjà effective, d'une structure spécifique de cantonnement pour en optimiser la gestion en extinction ;

- l'arrêt des activités de marchés les plus complexes ;
- le recentrage sur les clients clés en privilégiant les opérations de clientèle : grands corporate en France et sélectivement en Europe du Sud, corporate mid caps en France, investisseurs institutionnels en Europe et clientèle des financements structurés à l'international ;
- une présence internationale resserrée : forte réduction en Asie (arrêt de l'essentiel des activités de marchés avec maintien d'une offre simple d'accompagnement des clients) et aux États-Unis (arrêt des activités de dérivés actions et des financements vanille pour les corporate), fermeture des implantations marginales (notamment en Amérique du Sud) ;
- le renforcement du contrôle des risques dans toutes les activités ;
- la réduction des effectifs et des coûts : l'impact de l'arrêt des activités de marché les plus complexes ou à forte volatilité se traduira par une réduction de 40 % des effectifs dans les activités concernées. Globalement la réduction des effectifs de la BFI en 2009 devrait être de l'ordre de 10 % : les effectifs totaux passeront, à fin 2009, à moins de 5 000 salariés, après avoir atteint un maximum de 5 700 collaborateurs en mars 2008. L'impact se traduira également par une réduction de 10 % des frais fixes directs liés à la BFI.

Création d'une structure de cantonnement

Natixis a créé une structure de cantonnement (Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés – GAPC) au sein de la BFI pour gérer en extinction, d'une part, les actifs les plus touchés par la crise et, d'autre part, ceux qui ne sont plus identifiés comme faisant partie du core business au regard des nouvelles orientations stratégiques visant, entre autres, à se concentrer sur l'activité clientèle. Cela concerne notamment : les activités d'investissement pour compte propre crédit et de structures de crédit, les activités de corrélation crédit, les portefeuilles de titres d'origine hypothécaire de la filiale ABM Corp à New York et les activités les plus complexes au sein de nos métiers de dérivés sur taux et actions. Au total 31 milliards d'euros d'actifs pondérés (valeur 31/12/08) sont transférés à la GAPC (Voir Rapport de gestion.)

(1) GAPC : Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés.

(2) Au-delà des trois lignes métiers, le PNB intègre une ligne Divers de 0,34 milliard d'euros dont 0,54 milliard d'euros pour l'impact du Credit Portfolio Management.

Principaux classements et récompenses en 2008 *

- **1^{er} sur les émissions primaires actions en France**, en nombre de transactions (Natixis et Lazard-Natixis) et **4^e** en montant d'émissions (source : *Bloomberg*) ;
- **2^e meilleur broker en valeurs françaises** (Natixis Securities) - source : *Agefi-Thomson Extel Focus France* ;
- **1^{er} Mandated Lead Manager (MLA) sur les financements immobiliers en France et 4^e MLA sur la zone Europe, Moyen-Orient et Afrique (EMEA)** (source : *Dealogic-janvier 2009*) ;
- **2^e bookrunner sur les émissions obligataires corporate français en euros et 2^e bookrunner sur les émissions obligataires d'émetteurs français AAA en euros** (source : *Dealogic Loanware*) ;
- **2^e MLA sur les financements de LBO en France en montants** (source : *l'Agefi Hebdo/Dealogic*) ;
- **4^e bookrunner sur le marché mondial des covered bonds en euros** (source : *Dealogic*) ;
- **10^e bookrunner sur les émissions obligataires en euros** (source : *IFR*) ;
- **10^e MLA bookrunner sur les crédits syndiqués** en zone EMEA en nombre de transactions, 19^e en montant (source : *Dealogic*) ;
- **« Eurobond deal of the year »** par IFR et **« Euro high grade deal of the year »** par *Credit Magazine* pour l'émission obligataire GDF-Suez co-dirigée par Natixis ;
- **« Financement aéronautique de l'année »** pour la transaction arrangée pour le constructeur Embraer, par *Air Finance Journal* ;
- **5 opérations récompensées en financements aéronautiques** par *Jane's Transport Finance* pour leur capacité d'innovation : Turkish Airlines, Qatar Airways, TAM, Air Asia et Jet Airways ;
- **« Meilleur financement rail Europe »** pour le financement Angel Trains, primé par *Jane's Transport Finance* ;
- **6 récompenses en financements de projets : « meilleur financement de l'année »** pour des transactions arrangées par Natixis et décernées par les magazines spécialisés *Project Finance Magazine* et *Project Finance International* ;
- **« Meilleure trade banque de l'année » en financements de matières premières, dans la catégorie métaux** par le magazine spécialisé *Trade & Forfaiting Review* : 5 opérations en financement de matières premières primées «meilleure opération de l'année» par le magazine *Trade Finance*.

* Actualisation février 2009.

RELATIONS ENTREPRISES ET INSTITUTIONNELS

La direction des Relations entreprises et institutionnels assure la fonction Coverage à l'égard de l'ensemble de la clientèle corporate et institutionnelle tant en France qu'à l'international et gère en direct trois activités : les activités de financement classique, les offres de produits de flux et de cash management, ainsi que les activités de conseil en fusions-acquisitions. Elle gère par ailleurs les filiales et succursales à l'international, en dehors des plates-formes Asie et Amérique du Nord.

Coverage : une relation de proximité avec sa clientèle

La fonction Coverage, transversale à l'ensemble des métiers, consiste à coordonner l'action commerciale vis-à-vis des clients de Natixis. Elle s'exerce, dans la durée, dans un cadre de maîtrise des risques et de recherche d'optimisation de la rentabilité globale de la relation avec le client. Elle offre l'ensemble des produits et services des métiers de Natixis : métiers de la BFI, mais également Gestion d'actifs, Capital investissement et Gestion privée, Services bancaires, financiers et informatiques ainsi que gestion du Poste clients.

Natixis entretient des relations étroites avec la quasi-totalité des plus grands groupes corporate et institutionnels français et dispose d'un fort positionnement sur le marché des moyennes-grandes entreprises françaises. À l'international, Natixis est en relation étroite avec les principaux groupes corporate et institutionnels, notamment en Europe.

La démarche commerciale s'articule entre banquiers conseils, groupes sectoriels et Directions régionales, en privilégiant proximité de la relation et expertise sectorielle ; cette démarche est organisée pour cela par typologie de clients : entreprises et fonds d'investissement, institutionnels et secteur public, ressources naturelles.

Le dimensionnement du réseau a été revu fin 2008 avec la fermeture de deux Directions régionales (ramenées de 11 à 9), la concentration des centres en région parisienne (ramenés de 5 à 3) et la fermeture de plusieurs implantations à l'étranger notamment Panama, Bogota et Téhéran.

Financements

Les Financements classiques constituent la base de la relation clientèle à partir de laquelle les autres services sont proposés. L'activité est gérée de manière à optimiser l'utilisation des fonds propres de Natixis en s'appuyant notamment sur la syndication, la titrisation ou la gestion de portefeuille des principales lignes de crédit et une allocation sélective des engagements en fonction des perspectives de développement pour les autres produits et services de Natixis ; pour cela, la banque s'appuie sur son expérience sectorielle reconnue dans certains secteurs économiques, notamment le luxe, l'agro-alimentaire, les

télécommunications et services informatiques et l'industrie automobile.

Quelques exemples de financements réalisés en 2008 :

- en France : SFR (acquisition de Neuf Cegetel), Tereos, Akeryards (caution de bonne fin), Clarins (financement de l'OPR), EDF (acquisition de British Energy), Renault, Gaumont, Energy Capital Partners, Gazprombank ;
- à l'international : Nordzucker (acquisition de Danisco), Acciona (acquisition d'Endesa), Ferrovial, Finmeccanica, Lucchini, Region de Lazio.

La gestion de flux

Natixis offre à ses clients des services de cash management pour répondre à leurs besoins de décaissements, d'encaissements et de gestion de trésorerie aux niveaux national, européen et international.

En 2008, le métier a poursuivi l'optimisation de son organisation et des traitements des opérations. Il a obtenu l'extension de son périmètre de certification ISO 9001 à la mise en place des solutions de cash management chez le client ; il était jusqu'alors réservé à la conception des produits et services et au traitement des opérations.

L'activité transversale Projets, centrée sur le développement de nouvelles applications et de nouveaux produits, a été soutenue, notamment avec le lancement du virement SEPA ⁽¹⁾ et de l'offre BIC IBAN. En janvier 2008, Natixis est la première banque européenne à avoir émis un virement SEPA sur le système d'échange de l'Association Bancaire pour l'Euro (ABE). Natixis a confirmé son rôle de banque conseil en mettant son expertise au service de sa clientèle sur les sujets d'actualité : l'Europe des paiements, l'évolution de la communication bancaire et la gestion de trésorerie. La progression de la volumétrie confiée et des revenus associés témoigne de l'efficacité de l'activité commerciale.

Les fusions et acquisitions

Natixis Finance exerce le métier de conseil en fusion-acquisition auprès, notamment, des corporate midcap, des institutions financières et des fonds de private equity ; il a une expertise particulière dans les secteurs des infrastructures et utilities et de l'immobilier.

En 2008, Natixis a notamment été le conseil de GdF pour la cession de Coriance, de PAI pour la cession de Stoeffler, de Malteurop pour l'acquisition d'ADM corp., d'IBM pour l'OPA/OPR sur ILOG, de La Poste pour l'externalisation d'une partie de ses murs, de Cube Infrastructure Fund (Fonds d'investissement) pour son investissement dans la SAUR et de CDC Capital Investissement pour l'opération Socotec.

DETTES ET FINANCEMENTS

Dettes & Financements conçoit des solutions de financement et d'investissement adaptées à la clientèle corporate et institutionnelle de Natixis. Ces solutions mettent en œuvre des expertises complémentaires dans le domaine de l'origination spécialisée, de la structuration de crédit et de la distribution. La direction est organisée en quatre lignes de métiers : les Financements structurés et de matières premières, l'Immobilier, l'activité Debt solutions, et l'activité Titrisation pour le compte de la clientèle.

Financements structurés et de matières premières

Les Financements structurés et de matières premières apportent aux clients de Natixis une expertise globale d'arrangeur fondée sur une chaîne de valeur intégrée : investissement, conseil, structuration de dette, distribution. Ils regroupent 7 métiers complémentaires :

- *Les Financements aéronautiques* : Natixis, via sa filiale à 100 % Natixis Transport Finance, reste un acteur de référence sur le marché des financements aéronautiques, marché mondial qui s'est recentré en 2008 sur quelques intervenants. Engagé dans le financement aéronautique depuis 30 ans, Natixis finance actuellement près de 500 avions de tous modèles et a développé une gamme complète de financements (financements d'acomptes, leases fiscaux, financements islamiques, crédits export...). En 2008, cinq opérations ont été récompensées par Jane's Transport Finance pour leur innovation (Turkish Airlines, Qatar Airways, TAM, Air Asia et Jet Airways) et la transaction arrangée pour le constructeur Embraer a été élue « financement aéronautique de l'année » par Air Finance Journal.
- *Les Financements d'actifs de transport maritime et terrestre* : Natixis est un intervenant majeur sur ce métier, avec plus de 400 actifs et plus de 80 clients financés en dix ans. Basée à Paris, avec des implantations permanentes à Hong Kong, Singapour, New York et Dubaï, l'activité bénéficie d'une bonne répartition géographique et d'une large couverture des actifs financés (pétroliers, chimiquiers, gaziers, vraquiers, conteneurs et porte-conteneurs, ferries, plates-formes offshore...). En 2008, plus de 30 transactions ont été arrangées et syndiquées avec succès, dont Emarat Maritime (Dubai), Vantage Drilling (Houston), Shipping Corporation of India (Inde) ou Socatra (France). Dans le cadre de son activité de financement de transport terrestre, l'opération « Angel Trains » a été primée « meilleur financement rail Europe » par Jane's Transport Finance.
- *Sur les Financements de projets*, Natixis offre une gamme complète de produits dans le monde : conseil financier, arrangement, souscription et prise de participation dans des

(1) SEPA : Single Euro Payments Area.

financements bancaires seniors et subordonnés, syndication, agent, produits de couverture... La filière est organisée en quatre secteurs d'activités (infrastructures-environnement-PPP, électricité et énergies renouvelables, ressources naturelles, télécommunications) sur 8 plates-formes régionales (Paris, Londres, Dubaï, Madrid, Milan, New York, Hong Kong et Sydney). En 2008, Natixis est, en montant, 15^e MLA pour la zone EMEA, 10^e en Amérique du Nord et au 19^e rang mondial (*source : Infrastructure Journal*). Six récompenses « meilleur financement de l'année » ont été décernées par les magazines spécialisés Project Finance Magazine et Project Finance International à des transactions arrangées par Natixis, dont 3 pour des opérations nord-américaines : YahSat (2 « awards »), Tuin Zonn, Topaz Power, Southwest Gen/Black Hills et Kleen Energy.

- **Les Financements d'acquisition et de LBO** offrent une expertise reconnue de MLA, Bookrunner sur une gamme complète de solutions de financements (seniors, subordonnés, LBO, LBI, Build-up) pour une couverture large et innovante des besoins de financements (transmissions d'affaires familiales, spinoffs, sorties de Bourse, LBO secondaires, opérations mixtes LBO/immobilier, LBO/infrastructures...). En 2008, malgré une conjoncture pénalisant l'accès à la liquidité, Natixis reste un acteur majeur sur le marché domestique, avec 9 opérations arrangées et syndiquées avec succès, notamment les opérations phares Converteam, Maisons du Monde et Socotec. Natixis est classé 2^e MLA en France en 2008 en montants (*source : l'Agefi Hebdo/Dealogic*). Natixis a par ailleurs continué de développer cette compétence à l'international, notamment en Italie, où il a arrangé 3 des 5 plus importants financements de LBO de l'année : Giochi Preziosi (dette senior de 375 millions d'euros), Guala Closures (dettes senior et mezzanine de 428 millions d'euros) et la plus importante, N&W (dette senior de 470 millions d'euros).
- **L'Ingénierie financière** arrange des financements structurés sur mesure pour des clients corporate et institutionnels : financements optimisés, equity financing (financements d'acquisition d'actions, financements adossés à des actions, monétisation d'actions, prêts sécurisés répliquant le profil d'un instrument financier...), et asset financing (déconsolidation et monétisation de contrats). En 2008, ce modèle fondé sur des transactions diversifiées, innovantes et très sélectives en termes de risque et de contrepartie a permis d'accompagner nos clients (notamment Essilor, Nissan America, groupe Arnault, Socatra, Auchan, Rallye, Apax, Colony...) dans un contexte difficile. L'ingénierie financière a continué à développer des produits à destination des grands corporate et des compagnies maritimes et aériennes.
- **Les Financements de matières premières** associent expertises sectorielles (énergie, métaux, matières premières agricoles) et spécialisation géographique (Communauté des États Indépendants (CEI), Europe centrale et orientale, Amérique latine, Amérique du Nord, Afrique et Asie). La filière entretient des relations actives avec l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur (producteurs, importateurs, négociants et sociétés de services) au travers d'une équipe de 120 chargés

d'affaires spécialistes de ce marché et des besoins de la clientèle. En 2008, la filière a confirmé sa compétence en tant qu'arrangeur dans des facilités majeures de type préfinancement ou en accompagnement du mouvement de consolidation dans les secteurs des métaux et de l'énergie. Le magazine spécialisé Trade & Forfaiting Review a élu Natixis « meilleure trade banque de l'année » dans la catégorie métaux ; 5 opérations arrangées par Natixis ont par ailleurs été primées « meilleure opération de l'année » par le magazine Trade Finance : Kazakhmys (Kazakhstan), Total Gabon (Gabon), Cocobod (Ghana), H&H – Huomei Hongjun Aluminium & Electricity (Chine) et Metalloinvest (Russie). Par ailleurs, la filière a intensifié le développement des ventes croisées avec les autres lignes métiers du Groupe (financement export, épargne salariale, émission obligataire, émission primaire action aux États-Unis, financement de projets, Coface et dérivés de matières premières).

- **Structured Export Finance** : l'activité répond aux besoins de financement et de sécurisation des paiements générés par les contrats internationaux, notamment des financements « cross border » grâce à la gamme de Global Trade Services (GTS). Les contrats internationaux traités par GTS ont pour sous-jacents des matières premières, des biens d'équipement et des services, des contrats clé en main, des investissements avec intervention d'agences de crédit export. Les mandats remportés par GTS, notamment en financement export (Cobra/Pemex-Brésil, ISOLUX/CFE-Mexique, Bhushan Steel-Inde, Dassault-Turquie, MBDA-Pérou) confirment le développement du métier en France et dans le réseau international.

Immobilier

La ligne de métier Immobilier couvre les financements immobiliers (Real Estate Financing-REF) de la clientèle institutionnelle sur tous types d'actifs (bureaux, résidentiel, hôtellerie/loisirs, commercial), en Europe continentale et aux États-Unis, ainsi que les interventions en equity à court/moyen terme via une filiale dédiée, Natixis Immo Développement.

En 2008, REF a réduit son activité, tout en répondant aux besoins de sa clientèle historique (AxaReim, Nexity, Altea/Cogedim...) et a confirmé un fort positionnement en France (n° 1 avec 6 opérations arrangées en qualité de MLA, soit 35 % de part de marché) et en zone EMEA (4^e MLA avec 9 opérations) (*source : Dealogic*). La réduction du portefeuille d'engagements a été initiée, notamment au travers d'une politique active de syndication.

Aux États-Unis, malgré le ralentissement significatif de l'activité, REF a maintenu une présence sur les marchés de financements immobiliers en réalisant 11 nouvelles opérations largement distribuées auprès des investisseurs et des participants à la syndication. En mettant l'accent sur la syndication, sur la cession des créances et des parts subordonnées des créances, sur la gestion active du portefeuille et sur la couverture des risques de crédit, REF a réduit ses encours de 44 % environ au cours de l'année 2008.

Debt solutions

Les équipes de Debt solutions interviennent sur l'ensemble des financements originés par la BFI, pour les configurer, les assembler, les structurer selon leur destination : syndication bancaire, cession à des investisseurs.

- *Sur le marché des crédits syndiqués*, Natixis est reconnu pour sa capacité de structuration et de distribution de crédits : corporate, institutions financières, financements structurés. Basées à Paris, Londres, New York, Hong Kong et Singapour, les équipes interviennent en Europe, Moyen-Orient, Afrique et Asie. Natixis est aussi un acteur régulier sur le marché du crédit secondaire. En 2008, en dépit du resserrement de la liquidité, l'activité a réalisé une performance comparable à celle du précédent exercice. Natixis se place au 10^e rang en zone EMEA avec 45 transactions finalisées en qualité de MLA/Bookrunner, notamment Rexel, Grupo Planeta, groupe Gascogne, Faurecia, Cofidis, NordZucker ou Orchestra, 19^e en montant (*source : Dealogic*).
- *L'Ingénierie de dette* a notamment pour vocation de développer des produits de dette et des solutions bilatérales spécifiquement adaptés à la clientèle de Natixis et de ses groupes actionnaires ainsi que des solutions de financement pour des entreprises en situation de retournement. En 2008, le FCC « Horizon PME » dédié au financement à long terme des PME clientes des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne a été officiellement lancé et a finalisé avec succès ses premières transactions. L'activité de « debt repackaging » a assuré le financement du rachat par Butler Capital Partners du réseau de magasins Virgin en France.
- *Debt solutions North America* propose aux clients de Natixis un accès aux marchés américains de dettes (publiques et privées), et aux émetteurs américains une couverture globale de leurs besoins en matière de dette. Basée à New York, elle offre une expertise intégrée d'origination, structuration, mise en place et syndication de crédits, dettes d'entreprise, prêts sécurisés, titrisations d'entreprise, dettes municipales et transferts de risques. En 2008, Debt solutions North America a participé à 6 transactions majeures en étroite collaboration avec les activités de Financements structurés. Ces transactions ont été syndiquées sur les marchés américains.

Global Debt Origination

En association avec les activités de Marchés de capitaux et celles de Dettes et Financements, une équipe d'origination transversale est dédiée à toute problématique de financement de dette principalement en euros, faisant appel à des techniques de syndication de crédit, de primaire obligataire et de titrisation. Cette équipe propose ainsi aux clients de Natixis la solution la plus adaptée à leur situation.

Titrisation

Natixis est un acteur reconnu sur le marché de la titrisation, aux États-Unis et en Europe, centré sur les besoins spécifiques de sa clientèle. Ce métier offre des sources alternatives et compétitives de financements aux clients de la banque, corporate ou sponsors financiers. Natixis intervient en qualité de « structureur », d'arrangeur, de chef de file de syndication, ainsi que de contrepartie de swap de taux et/ou de change pour des véhicules de titrisation. Les actifs sous-jacents incluent : créances commerciales (trade receivables), créances bancaires (prêts personnels, prêts hypothécaires, crédits à la consommation, cartes de crédit, crédits automobiles...), prêts étudiants, prêts immobiliers commerciaux (commercial mortgage-backed securities), obligations adossées à des portefeuilles de prêts (CDO), subscription loans, risques d'assurance.

Natixis offre également une capacité de warehousing à ses clients, leur permettant de monétiser des portefeuilles d'actifs en les accueillant dans des conduits dédiés (Direct Funding, Elixir et Versailles), préalablement à leur placement.

Aux États-Unis, face à un environnement économique difficile, Natixis a développé son activité de conseil, notamment en acquisitions/cessions. La banque met ainsi au service de ses clients ses connaissances des produits structurés complexes, ses outils d'analyses sophistiqués, ses relations privilégiées avec les acheteurs et vendeurs d'actifs structurés, le dynamisme de ses équipes commerciales. Elle jouit par ailleurs d'une solide réputation auprès d'une large base d'investisseurs qui lui permet de se refinancer de façon satisfaisante. En 2008, Natixis a procédé à la titrisation de 1,5 milliard de dollars d'actifs (ABS) aux États-Unis, hors CDO et créances hypothécaires.

En Europe, l'activité s'est recentrée sur l'arrangement de financements de portefeuilles de créances et sur la distribution de titres adossés à des portefeuilles, au service d'une clientèle d'entreprises et d'institutions financières, y compris les compagnies d'assurance. La crise financière et le passage à Bâle II ont favorisé les transactions visant l'accès à la liquidité pour les cédants. À ce titre, Natixis a arrangé ou co-arrangé 4 programmes d'obligations foncières.

Le développement de l'activité de titrisation de swaps permet de faciliter l'exécution des transactions sur les marchés de capitaux. Natixis a ainsi adapté son offre produits aux besoins de sa clientèle de banques, hedge funds ou émetteurs corporate.

MARCHÉS DE CAPITAUX

Natixis, acteur reconnu de la place européenne sur les marchés de capitaux, propose à ces clients une gamme diversifiée et sur mesure de produits sur les marchés de taux, change, matières premières, crédit et actions.

Marchés de taux, change et crédit

Natixis offre à sa clientèle des produits d'investissement et de couverture sur les marchés des devises, des taux d'intérêt, du crédit et des pays émergents :

- les équipes de change proposent des cotations de produits simples ou plus complexes dans les principales devises ;
- les activités de taux offrent des cotations sur des produits cash en euros (emprunts d'État) ou dérivés simples ou complexes (y compris inflation) dans les devises européennes, américaines ou asiatiques ;
- la filière crédit repose sur des activités d'origination et de négoce d'émissions obligataires publiques ou privées ou de dérivés de crédit ;
- sur les pays émergents, Natixis propose des produits de taux, crédit et devises et procède à son développement en suivant une stratégie de niche et de positionnement géographique en soutien au développement des autres activités de la banque (Chine, Russie, Vietnam).

Tous ces produits s'appuient sur un important dispositif de recherche et des équipes de distribution organisées par type de client (corporate, institutions financières, clientèle de

nos actionnaires ou collectivités locales) et pour la clientèle institutionnelle par type de produit.

L'activité est essentiellement implantée en Europe (Paris, Londres, Milan, Madrid et Francfort), mais aussi à travers des plates-formes de négoce ou de distribution, à Singapour et New York.

Les faits marquants de l'année 2008 sont les suivants :

- **les filières taux et crédit** ont souffert de la crise financière sur quelques segments de leur activité : les opérations exotiques de taux et hybrides taux/change ainsi que les portefeuilles crédit (ABS, covered bonds, corporate, financières et High Yield) ont été pénalisés par la forte volatilité des marchés et le manque de liquidité ;
- **les activités commerciales** ont toutefois bien résisté à cet environnement difficile en s'appuyant sur leur proximité avec la clientèle. Les équipes de distribution ont affiché une progression de 20 % de leur performance commerciale en termes de contribution par client sur l'année 2008 ;
- **sur le marché primaire obligataire**, l'année 2008 a vu Natixis se classer parmi les 10 banques les plus performantes sur le marché de l'euro, maintenir son rang d'acteur de premier ordre sur les covered bonds en euro, et confirmer son leadership sur le secteur public et les émetteurs corporate français.

Classement au 31/12/08	Produit	Source
10 ^e bookrunner	Émissions obligataires en €	IFR
4 ^e bookrunner	Émissions d'obligations sécurisées en € (covered bond)	Dealogic
2 ^e bookrunner	Émissions obligataires d'émetteurs français AAA en €	Dealogic
2 ^e bookrunner	Émission obligataire corporate français en €	Dealogic

En 2008, Natixis a dirigé plusieurs émissions marquantes parmi lesquelles : l'opération GDF Suez récompensée en tant que « Eurobond deal of the year » par IFR et « Euro high grade deal of the year » par Credit Magazine, mais aussi les opérations des émetteurs corporate Danone, Lafarge, Bouygues, chacune d'un montant de plus de 1 milliard d'euros ; l'émission inaugurale de la SFEF, récompensée en tant que « Euro Supranational/Agency bond of the Year » par Euroweek, ainsi que leur deuxième transaction, qui constituent à elles deux les émissions garanties les plus importantes de ce marché en 2008 ; les covered bond de Royal Bank of Canada, Sparebank 1 et BCP Millenium qui sont les premières opérations covered dirigées par Natixis au Canada, en Norvège et au Portugal ; deux émissions espagnoles de référence, celle de la banque Caja Madrid (1 250 millions d'euros) et l'émission inaugurale covered de Bankinter (1 500 millions d'euros) ; les émissions à long terme (plus de 10 ans) des agences françaises SNCF et RATP et de l'agence hollandaise BNG ; la première émission garantie par l'État hollandais de la banque d'affaires NIBC ; enfin, l'émission indexée inflation de l'Agence France Trésor (3 milliards d'euros) ;

■ **la filière change** a poursuivi son développement (2^e meilleure progression mondiale par volume d'opérations traitées, d'après le sondage Euromoney 2008), en renforçant ses dispositifs de trading ; elle assure désormais un service 24 h/24 à partir des plates-formes de Singapour, Paris et New York, avec une gamme de produits élargie, tout en maintenant une rentabilité satisfaisante.

Ces activités de taux, change et crédit, après cantonnement des produits les plus complexes, constituent une des activités pérennes de la banque, tant en appui des activités de financement que pour satisfaire les besoins des clients prioritaires, en particulier institutionnels.

Par ailleurs, l'équipe Trésorerie et Arbitrage assure le refinancement des entités du groupe Natixis à court, moyen et long terme, ainsi qu'une activité d'arbitrage sur taux et crédit (relative value).

Marchés des matières premières

Natixis a continué en 2008 à développer sa plate-forme de dérivés OTC⁽¹⁾ sur sous-jacents commodities. Elle propose désormais une gamme complète de produits dérivés sur les différentes familles de sous-jacents : métaux de base et précieux, énergie et agriculture. Par ailleurs, Natixis Commodity Markets (NCM), filiale spécialisée dans l'intermédiation et le trading sur matières premières, a continué à développer, auprès de sa clientèle, sa plate-forme de passage d'ordres électroniques. NCM, présente à Londres, New York, Hong Kong et Tokyo, offre des services allant de l'exécution au clearing sur différents marchés de commodities.

La forte volatilité des marchés de matières premières en 2008 a incité les clients à recourir massivement aux produits dérivés pour couvrir leurs risques. Natixis a continué, dans ce contexte, de gagner des parts de marché auprès d'une clientèle de type consommateurs, producteurs, traders ou encore investisseurs intéressés par les commodities en tant que produits de diversification de leurs portefeuilles. Natixis est actuellement en train de développer une plate-forme de trading Énergie aux États-Unis.

La synergie avec les équipes de Financements structurés et de matières premières permet à Natixis d'offrir à ses clients une large palette de produits combinant le financement et la couverture des risques liés à la forte volatilité des marchés.

Marchés d'actions

Natixis a développé de fortes expertises sur les marchés d'actions dans les domaines de l'intermédiation, l'arrangement d'opérations primaires, la structuration et la vente de produits de couverture ou de placement.

Natixis Securities

Dans un contexte de conditions de marché extrêmes en 2008, Natixis Securities a montré une bonne capacité de résistance sur l'activité d'intermédiation d'actions.

Spécialiste du marché français, Natixis Securities dispose d'une plate-forme de distribution multi-produits (cash actions, prêt/emprunt en partenariat avec Natixis Asset Management et Natixis, dérivés listés et obligations) à destination d'une base clientèle importante (900 clients en Europe, au Royaume-Uni et aux États-Unis).

Spécialistes du marché français tous produits confondus, les équipes d'analystes de Natixis Securities couvrent également les grandes entreprises européennes. Natixis Securities s'est classé, pour la 2^e année consécutive, 2^e broker sur les valeurs françaises en 2008 : 1^{er} broker pour les services de trading & exécution, et numéro 2 pour la recherche en France avec plus de 340 valeurs suivies dans 25 secteurs. En 2008, la recherche

sur valeurs françaises a obtenu 24 podiums (top 3) dont 12 premières positions (source : Thomson Extel Focus France – décembre 2008).

Natixis Bleichroeder Inc.

Natixis Bleichroeder Inc. (NBI) est un broker-dealer américain enregistré auprès de la SEC, qui propose à ses clients institutionnels et corporate des services d'intermédiation, d'exécution d'ordres, de prime brokerage, de prêt/emprunt, de conseil et d'accès aux marchés des actions. NBI couvre 55 marchés mondiaux et son offre de trading est disponible 24 h/24. NBI a consolidé en 2008 son expertise dans l'intermédiation d'American Depositary Receipts (ADR) traités de gré à gré.

Malgré la forte chute des marchés actions, l'équipe de vente « institutionnels » américaine a réalisé en 2008 des performances en hausse par rapport à l'année précédente, grâce à une forte diversification de sa base clientèle.

Dans le domaine de la recherche, NBI obtient une notoriété croissante dans les trois domaines dans lesquels il s'est spécialisé (énergie, santé, médias) et a été récompensé en 2008 par le sondage le plus reconnu « Institutional Investor All-American Research ».

Equity Capital Markets

Dans le domaine de l'Equity Capital Markets, Natixis offre un conseil personnalisé et des produits à forte valeur ajoutée sur le marché primaire actions, avec une capacité d'origination renforcée grâce à ses liens avec Lazard en France.

En 2008, malgré le contexte particulièrement difficile, Natixis ou Lazard-Natixis ont confirmé leur position de premier plan sur le métier en France, en se classant ensemble n° 1 en nombre de transactions, avec 11 transactions dirigées par Natixis et Lazard-Natixis en tant que chef de file et teneur de livre, et n° 4 en montant de transactions (source : Bloomberg).

Natixis a notamment structuré et dirigé plusieurs opérations marquantes de l'année : en mai 2008 l'émission d'OCEANE⁽²⁾ de 150 millions d'euros pour Vilmorin (seule émission convertible significative cette année), le placement accéléré de 920 millions d'euros d'actions Vivendi en mars (2^e plus importante cession de bloc d'actions par la taille en 2008), les deux opérations de restructuration réalisées pour Eurotunnel pour respectivement 800 millions d'euros en février et 915 millions d'euros en mai, l'augmentation de capital d'Altea à hauteur de 375 millions d'euros en juin (seule opération significative du secteur immobilier), l'augmentation de capital d'Altran Technologies d'un montant de 130 millions d'euros en juillet et a enfin dirigé en tant que coordinateur global l'augmentation de capital de 3,7 milliards d'euros pour Natixis en septembre. La banque a par ailleurs dirigé les émissions d'OBSAAR⁽³⁾ pour NextradioTV, Havas et Akka Technologies.

(1) OTC : Over The Counter.

(2) OCEANE : obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes.

(3) OBSAAR : obligations à bons de souscription ou d'acquisition d'actions remboursables.

Les dérivés actions

Natixis propose à sa clientèle, aussi bien sur le marché primaire que secondaire, une large gamme de produits dérivés actions de couverture et de placement reposant sur une grande variété de sous-jacents et de supports d'investissement. Malgré un second semestre caractérisé par une forte volatilité et une baisse généralisée des indices boursiers, les dérivés actions ont poursuivi en 2008 leur objectif de développement d'un business mix équilibré. En 2008, le métier a mis en effet l'accent sur :

- les activités d'arbitrage, basées sur le déploiement de sa propre plate-forme technique NORTH et la poursuite de sa politique d'adhésion directe aux différents marchés boursiers (notamment Tokyo, Hong Kong, l'Europe du Nord) ; cette stratégie vise à élargir la gamme de sous-jacents négociables ;
- la consolidation des équipes d'Equity Finance présentes sur les trois zones géographiques (Europe, Asie, USA), expertise reconnue qui assure à Natixis une place dans le top 10 mondial (source : *International Securities Finance*) ; un effort particulier a été réalisé sur les asset managers ;
- les produits de flux, notamment à travers une activité de variance swaps orientée vers une clientèle d'asset managers. Par ailleurs, une plate-forme (Natixis Direct) de produits et de services est mise à disposition de la clientèle retail.

Corporate Solutions – Nexgen

Les équipes de Corporate Solutions offrent à leurs clients des solutions sur mesure et innovantes, destinées à gérer et optimiser leur bilan ou transférer leurs risques dans le cadre d'opérations de restructuration et d'acquisition, ainsi qu'une capacité d'exécution de qualité reconnue. Constituée de 150 personnes et présente dans 12 pays, Corporate Solutions s'adresse à une large clientèle corporate internationale située en Europe, au Moyen-Orient, en Asie (Nord et Sud-Est), en Inde et aux Amériques.

L'équipe de Corporate Solutions a réalisé 117 transactions en 2008 contre 90 en 2007. Ces opérations ont été réalisées en Europe, Moyen-Orient et Asie, avec un fort développement de l'activité en Asie et Moyen-Orient.

Pour l'activité de Corporate Solutions, l'environnement économique est resté favorable jusqu'en septembre : sur les neuf premiers mois de 2008, 99 nouvelles transactions ont été réalisées contre 71 en 2007 sur la période comparable. Au dernier trimestre 2008, dans un contexte d'aggravation de la crise financière, l'activité a principalement été concentrée sur la restructuration des opérations réalisées avec les clients clés.

Au total, sur l'année 2008, les activités de Corporate Solutions ont préservé, malgré la crise, leur rentabilité.

Une offre sur mesure de produits structurés (Alternative Assets)

Natixis est un acteur reconnu en matière de structuration et de gestion de fonds, présent aux États-Unis, en Europe et en Asie.

La création d'une équipe commerciale en 2008 dédiée à l'offre de produits d'Alternative Assets a permis de couvrir de nouvelles zones géographiques comme le Moyen-Orient et d'étendre la base clientèle aux fonds de pension.

La gamme de produits dérivés sur fonds a connu une activité constante au premier semestre 2008 à la différence de la seconde partie d'année, qui fut progressivement impactée par la crise financière. Considérée aujourd'hui comme non stratégique, l'activité se concentre désormais sur la restructuration d'opérations visant à réduire les risques, aussi bien ceux de Natixis que ceux de ses clients. Dans ce contexte de crise et d'aversion au risque hedge funds, l'absence de liquidité et des événements exogènes, tels que la fraude Madoff, ont largement pesé sur les performances des portefeuilles.

Par ailleurs, Natixis a poursuivi le développement des produits de gestion alternative spécialisés. Natixis Capital Partners, filiale spécialisée dans le secteur immobilier, a lancé son troisième fonds d'investissement Captiva, dont les fonds propres s'élèvent à 420 millions d'euros début 2009. D'autres produits de « nouvelle génération », fournissant une transparence accrue et portant sur des actifs dont Natixis a l'expertise (tels que l'ABS et le Financement de matières premières) sont également venus compléter l'offre commerciale.

Natixis Alternative Investments International

Natixis a développé, dans un cadre sécurisé, des activités de gestion d'actifs pour le compte de tiers ayant de fortes synergies métier et marketing avec la BFI et destinées aux investisseurs institutionnels français et internationaux.

Regroupées dans le holding Natixis Alternative Investments International, les activités comprennent :

- la gestion de fonds d'infrastructures greenfield et brownfield ;
- la gestion de fonds d'environnement et de développement durable (fonds carbone, fonds d'énergies renouvelables) ;
- la gestion de fonds de transfert de risques assurances (alternative risk transfer) ;
- des fonds d'immobilier industriel et commercial européen ;
- une plate-forme de managed funds et des fonds de multigestion alternative ;
- la gestion de fonds spécialisés et structurés.

LA PLATE-FORME AMÉRIQUE DU NORD

Constituant une extension de l'offre globale de Natixis, la plate-forme nord-américaine de la Banque de financement et d'investissement offre des solutions sur mesure et un service de premier ordre aux clients institutionnels, entreprises et collectivités locales présents sur

le marché américain. Ces prestations sont essentiellement offertes par la succursale de New York, ainsi que les filiales Natixis North America Inc. et Natixis Bleichroeder Inc. Leurs équipes dédiées, spécialisées dans les financements structurés et quelques activités de marchés de capitaux auprès des entreprises et institutionnels, sont principalement situées à New York et sa région, avec quelques activités localisées à Boston, Houston et Los Angeles.

Depuis mai 2008, la plate-forme nord-américaine a mis en place une série de mesures visant à recadrer ses activités en droite ligne avec le plan de restructuration des activités de la BFI au siège de Natixis. Elle continue également de répondre aux besoins de ses clients, confrontés aux difficultés du marché, en leur proposant des solutions intégrant leurs objectifs financiers ou visant à minimiser l'impact de la volatilité des marchés. En outre, la direction, les responsables d'activités et les équipes de gestion des risques ont assidûment œuvré à la réduction du profil de risque lié aux opérations américaines.

À l'écoute des tendances du marché et sensible aux besoins de sa clientèle, la plate-forme nord-américaine a par ailleurs élargi l'activité Change de Natixis en 2008 en proposant aux institutions financières et aux gérants de capitaux basés aux États-Unis une ligne de produits et de services plus complets, qui associe conseil, analyse et mise à disposition d'une plate-forme de courtage électronique. L'implantation nord-américaine a également renforcé son activité dite de Debt Solutions pour émettre, structurer et distribuer des crédits syndiqués, dettes obligataires privées, prêts sécurisés, titrisations, obligations des collectivités locales et transferts de risques.

LA PLATE-FORME ASIE

Natixis est présent en Asie dans 12 pays via une plate-forme créée en 2008 qui regroupe les activités de financements et de marchés de capitaux dédiées à la clientèle. Elle a pour objectif d'accompagner les clients français en Asie-Pacifique et de constituer un portefeuille de grands comptes régionaux.

Financements d'entreprises et institutionnels :

Le Coverage s'est renforcé en 2008, notamment sur le secteur Énergie et les Sponsors financiers opérant ainsi un maillage sectoriel et géographique ciblé et complémentaire des métiers spécialisés. Des transactions significatives ont été réalisées : les opérations de place Fraser & Neave et Parkway Holdings à Singapour, Tata Communications en Inde et PCCW à Hong Kong ; des opérations d'affacturage en Chine et de financements adossés en Inde (dont Videocon avec le concours de la Coface), ainsi qu'un nombre croissant de crédits export en Indonésie, Inde, Vietnam et Malaisie bénéficiant de couvertures Coface, Hermes, KEIC ou Sinosure. Auprès des institutions financières, malgré un net ralentissement de l'activité, Natixis s'est maintenu parmi les leaders du marché en Inde (Punjab National Bank, Bank of India, HDFC Bank, Indian Overseas Bank) et a développé de nouvelles relations avec certains fonds tels La Salle Asia Opportunity Fund (Singapour) et Khazanah (Malaisie).

Financements structurés et de matières premières :

- *Sur les Financements de projets*, le métier a réalisé une entrée remarquée en tant que MLA en Australie (4 mandats dont DUET et Sydney Airport ; 11^e MLA dans les Financements de projets en Australie, source : Dealogic), ainsi qu'une percée en Asie avec l'opération-phare Lion Power à Singapour (rachat de Senoko Power par GDF Suez/Marubeni).
- *Sur les Financements aéronautiques*, Natixis a continué d'affirmer son leadership, particulièrement en Chine (Air China, Shanghai Airlines, Hainan Airlines), en Inde (Jet Airways) et en Asie du sud-est (Lion Air en Indonésie et Air Asia en Malaisie).
- *Sur les Financements d'actifs de transport maritime et terrestre*, une quinzaine de mandats a été obtenue en 2008, parmi lesquels : Samudera et Mermaid Maritime (Singapour), Arpeni (Indonésie), PetroVietnam Transportation (Vietnam), STX PanOcean (Corée) ainsi que SCI Forbes (Inde) et Emarat Maritime (Dubai).
- *Sur les Financements d'acquisitions et de LBO*, les équipes de Hong Kong et Sydney ont poursuivi leur stratégie de montée en gamme fondée sur une approche très sélective du risque, avec en particulier un premier mandat d'arrangeur obtenu en Australie (Lindores).
- *Sur les Financements de matières premières*, l'activité a été recentrée en 2008 vers les principaux producteurs et importateurs de chaque pays, et l'accent mis sur les opérations structurées. À la clé, une dizaine de mandats d'arrangeur en Chine (préfinancements H&H et Coalmine), en Asie du Sud-Est et Océanie (financements RBL pour Oil Search et Salamander Energy), ainsi qu'en Inde (Reliance Industries).
- À ces activités s'ajoute la mise en place, en 2008, d'une plate-forme régionale de *Syndication bancaire*. Natixis se classe 17^e MLA de crédits syndiqués en 2008 sur la zone Asie - hors Japon (source : Loan Connector).

Sur les marchés de capitaux

Dans le cadre du plan de transformation de la BFI présenté en fin d'année, les produits exotiques de taux et actions ont été arrêtés, principalement à Tokyo. Les activités de trésorerie, change et taux vanille sont maintenues et continueront à être développées.

La recherche, une priorité stratégique

La recherche économique

Dirigé par Patrick Artus, le service de recherche économique offre aux clients une expertise reconnue et approfondie, qui intègre un suivi conjoncturel, des prévisions économiques et financières, une analyse des marchés de taux, de change et d'actions, des évaluations par pays et une stratégie d'investissement. Le champ d'analyse porte sur une quarantaine de pays clés de l'économie mondiale, dont les principaux pays émergents.

La recherche crédit

Les équipes de stratégie et d'analyse crédit associent les approches quantitative et fondamentale qui permettent une analyse approfondie et indépendante sur 90 émetteurs privés sur le marché obligataire de la zone euro. Ils étudient également les tendances du marché du crédit (développement de nouveaux segments comme les dettes garanties par les États) ou des problématiques spécifiques à ce marché (liquidité des sociétés). Au travers de leurs publications, ces équipes proposent aux clients les meilleures opportunités du moment sur les marchés.

L'analyse financière

Natixis Securities s'est classé en décembre 2008 numéro 2 pour la recherche en France avec plus de 340 valeurs suivies dans 25 secteurs. En 2008, la recherche sur valeurs françaises a obtenu 26 podiums dont 12 premières positions (source : Thomson Extel Focus France – décembre 2008).

La recherche quantitative

La recherche quantitative est consacrée au développement et au maintien des modèles de valorisation et de gestion des risques des produits financiers, comme les produits dérivés et les transactions structurées complexes. Vecteur d'adaptation de l'offre produit de la banque, elle intervient pour le compte des traders et des structureurs. La Fondation d'entreprise Natixis pour la recherche quantitative finance des bourses de thèses de doctorat et des travaux de recherche universitaire sur des thèmes en prise directe avec les préoccupations des institutions financières. Elle participe à l'effort de veille technologique de la banque, qui lui garantit l'intégration des dernières évolutions en matière d'ingénierie financière.

FONCTIONS SUPPORTS

Supervision et gestion active des risques

La structure Supervision et gestion active des risques (SGAR) a pour rôle, en coordination avec la direction des Risques, de conseiller le pôle BFI dans le cadre du pilotage de l'activité. SGAR a sous sa responsabilité le Credit Portfolio Management dont l'objectif est de gérer les engagements dans une optique de réduction des concentrations (sectorielles, géographiques, etc.)

* Straight Through Processing.

et des encours. SGAR pilote également la direction des Affaires spéciales et des contentieux, pôle d'expertise de la banque sur des dossiers d'entreprises en difficultés. Enfin, SGAR accueille la structure de cantonnement GAPC évoquée plus haut.

Systemes, organisation, opérations et finances

Maîtrise des risques et des coûts et rigueur opérationnelle

La direction des Systèmes, organisation, opérations et finances de la BFI couvre l'ensemble des chaînes de traitement des produits du pôle.

Ses équipes ont été particulièrement sollicitées dans le contexte difficile de l'année 2008. Elles ont notamment géré la crise au quotidien en renforçant les contrôles sur les opérations des contreparties les plus risquées. Elles ont également absorbé les pics d'activité et maîtrisé les risques opérationnels grâce à des contrôles accrus, répondant ainsi aux nouvelles exigences réglementaires. Des mesures d'optimisation et de réduction des coûts, dans le cadre du Plan de réduction des coûts de la banque, ont aussi été entreprises.

Réalisations 2008

De nombreux projets ont été menés pour renforcer l'efficacité opérationnelle de façon structurelle et durable.

L'ensemble des processus a été optimisé sur toutes les activités de la direction, afin d'accroître les gains de productivité. Les équipes ont également été fortement impliquées dans les grands chantiers transverses de la banque.

Pour la direction des Systèmes d'information, les décommissionnements des systèmes ont été poursuivis et les synergies post-fusion ont été ainsi réalisées. La gestion de l'infrastructure a pu être optimisée et les services de base tels que l'hébergement informatique ont été mutualisés au niveau du Groupe. Le portefeuille Études a été adapté aux nouvelles exigences stratégiques de la banque.

En ce qui concerne le back-office, des gains de productivité sur le pilotage des flux et le déploiement du STP * sur règlement/livraison pour les marchés actions ont été enregistrés. Le back-office des activités du cash management des centres d'affaires en province a été progressivement centralisé, ainsi que les activités de suivi des engagements en Europe.

Au niveau du middle office, la sécurisation des systèmes d'information a été renforcée, le middle office des financements réorganisé et la rationalisation des charges de Market Data entreprise.

Enfin, pour le service des Résultats, des procédures homogènes de rapprochements des résultats des activités de marché post-fusion ont été mises en place, tandis qu'un projet d'extension du calcul centralisé de P&L quotidien aux activités de financement et à l'international a été lancé.

Gestion d'actifs

Le pôle Gestion d'actifs de Natixis développe une large gamme de solutions d'investissement sous forme de fonds, de produits dédiés et de mandats sur l'ensemble des classes d'actifs (monétaire, obligataire, actions, immobilier, alternatif et diversifié). Son architecture originale, avec une plate-forme de distribution globale à laquelle sont adossés des gérants multispécialistes, est un élément essentiel de sa compétitivité.

Sous le pilotage de la holding, Natixis Global Asset Management, le pôle a poursuivi sa politique de développement sur les marchés mondiaux et à destination d'une large clientèle : institutionnels, grandes entreprises, intermédiaires, ou particuliers. En juillet 2008, la société a été désignée « Asset Management firm of the year » pour sa stratégie globale par le magazine Global Investor.

La crise économique et financière a impacté le marché mondial de la collecte en gestion d'actifs qui s'est contracté dès l'été 2007 et surtout depuis la fin de l'année 2008. Dans ce nouveau contexte, le montant des actifs sous gestion de NGAM se situe à 446,7 milliards à fin 2008. La collecte nette est quasiment stable. Les résultats d'exploitation demeurent positifs.

NATIXIS GLOBAL AM : UN ACTEUR MONDIAL DE LA GESTION D'ACTIFS

Natixis Global Asset Management – l'un des pôles d'expertise de Natixis les plus présents à l'international – se situe dans les 15 premiers asset managers mondiaux ⁽¹⁾ et dispose de positions de force en Europe, principalement en France, ainsi qu'aux États-Unis et en développement en Asie-Pacifique et au Moyen-Orient.

Structuré en organisation fédérale, le pôle est composé d'une holding, Natixis Global Asset Management, qui assure la cohérence d'ensemble en prenant en charge les fonctions de pilotage et de développement, d'une structure de distribution mondiale, Natixis Global Associates, ainsi que d'une vingtaine de sociétés de gestion spécialisées basées en Europe, aux États-Unis et en Asie. Il compte 2 900 collaborateurs dont près de 1 700 aux États-Unis.

Ce modèle d'organisation multi-boutiques qui couvre toutes les classes d'actifs, et tous les styles de gestion, valorise au mieux les expertises de chaque société de gestion tout en bénéficiant des atouts d'un réseau de distribution mondial. Il est adapté à une clientèle très variée : institutionnels et entreprises, compagnies d'assurance, groupes bancaires et réseaux, particuliers et gestion de fortune.

Il répond aux évolutions du marché mondial de l'asset management, en moindre croissance depuis 2007, mais dont les tendances de fond demeurent : perspectives de croissance et de rentabilité positives à moyen terme, développement de l'architecture ouverte (fortement présente aux États-Unis et en développement en Europe) et émergence de distributeurs globaux, demande croissante de solutions intégrées et « sur mesure » à forte valeur ajoutée (notamment pour les institutionnels, les distributeurs retail et la clientèle de gestion de fortune).

Le marché global de la collecte en gestion d'actifs s'est contracté sur tous les produits sauf le monétaire et dans toutes les grandes zones géographiques dès l'été 2007 et surtout depuis

le troisième trimestre 2008 à l'issue de la faillite de la banque Lehman Brothers.

Ce nouveau contexte a impacté le pôle qui, après plusieurs années de croissance des encours gérés, connaît une baisse de ses encours à 447 milliards d'euros à la fin de l'exercice 2008 contre 591 milliards fin 2007. Ceux-ci sont répartis entre l'Europe (294,1 milliards d'euros), les États-Unis (152,3 milliards d'euros, soit 214,1 milliards de dollars) et l'Asie Pacifique pour le solde.

La variation des encours gérés s'explique principalement par un effet marché et change négatif de 70 milliards d'euros et la reprise programmée de 72 milliards d'encours de La Banque Postale. Hors ces effets, les encours sont pratiquement stables (- 2,5 milliards d'euros, soit 0,3 % de l'encours total) grâce à une collecte brute qui est restée forte malgré le contexte de marché très difficile au quatrième trimestre.

Les résultats d'exploitation enregistrent une faible baisse de 5 % (en euros constants) par rapport à 2007 qui était une année record pour les résultats financiers. Ils demeurent positifs et le ROE se situe autour de 13 %, niveau tout à fait correct en période de crise. Ces résultats positionnent le pôle très favorablement par rapport à la concurrence.

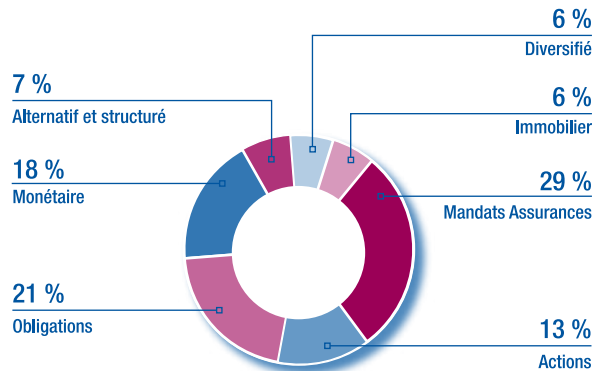
Le modèle multi-boutiques de Natixis Global AM démontre ainsi sa capacité de résistance commerciale et financière. La stratégie de Natixis Global AM est confirmée. Transformer un groupe franco-américain en un acteur global demeure l'ambition majeure du pôle Gestion d'actifs, grâce à l'extension régulière du champ des expertises de gestion et le développement de sa plate-forme de distribution, notamment dans les zones émergentes, telles que l'Asie ou le Moyen-Orient, mais aussi en Europe et aux États-Unis.

2009 sera une année encore difficile mais le pôle devrait rester bénéficiaire grâce en particulier à ses atouts structurels : une bonne position concurrentielle en France et aux États-Unis, des expertises reconnues, une prime accordée aux grands acteurs du marché et une structure de coûts relativement flexible grâce à son modèle décentralisé.

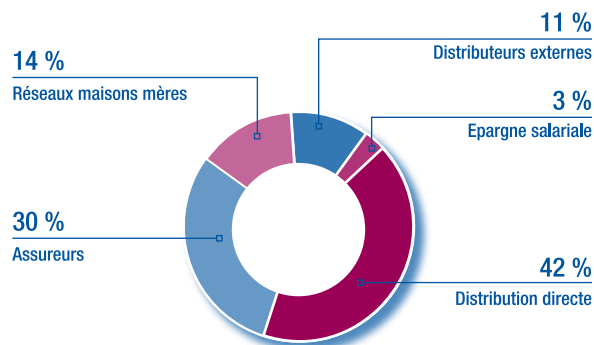
(1) Classement Cerrulli - juillet 2008 portant sur les encours sous gestion fin 2007.

“ Une stratégie d'acteur mondial réaffirmée, un modèle multi-boutiques efficace ”

ACTIFS SOUS GESTION PAR CATÉGORIE D'ACTIFS



ACTIFS SOUS GESTION PAR CANAL DE DISTRIBUTION



**NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES :
UNE PLATE-FORME DE DISTRIBUTION
MONDIALE AU SERVICE DES SOCIÉTÉS
DE GESTION**

Natixis Global Associates est la plate-forme de distribution mondiale du pôle Gestion d'actifs de Natixis. Son réseau de distribution couvre d'ores et déjà les clients d'une trentaine de pays sur tous les continents. Il commercialise l'offre produits de toutes les sociétés de gestion selon des modalités adaptées à chaque pays, en y associant des services complémentaires. Aux États-Unis, l'activité de Natixis Global Associates est tournée

principalement vers les distributeurs de produits d'épargne pour la clientèle retail. À l'international, Natixis Global Associates commercialise les produits des sociétés de gestion du Groupe aux clientèles institutionnelles, grâce à des équipes dédiées par zone géographique.

En 2008, des actions ciblées ont été menées pour assurer la stratégie de développement de Natixis Global Associates. Aux États-Unis, deux nouvelles initiatives ont été prises dans le domaine de la distribution à destination des conseillers en patrimoine et des investisseurs institutionnels (Independent Channel et Institutional Services). À l'international, les investissements sont orientés sur les zones de croissance en particulier l'Asie, le Moyen-Orient, la Grande-Bretagne.

Fin 2008, le montant des encours générés par Natixis Global Associates représente un encours de 63,8 milliards d'euros (89,7 milliards de dollars). Dans un contexte mondial défavorable, la collecte a été légèrement positive aux États-Unis, ce qui est appréciable au regard d'autres acteurs comparables, et négative dans le reste du monde.

L'activité de Natixis Global Associates s'avère donc particulièrement complémentaire avec une distribution directe par les sociétés de gestion pour la clientèle institutionnelle aux États-Unis et en France, et retail en France via les réseaux Caisse d'Epargne et Banque Populaire. Les sociétés de gestion peuvent ainsi se concentrer de plus en plus sur leur cœur de métier, la création de performance, tout en bénéficiant d'une puissance commerciale globale et de fonctions supports mises en commun.

“ De nouvelles initiatives pour accompagner les sociétés de gestion et les clientèles ”

**NATIXIS ASSET MANAGEMENT :
UN ACTEUR DE RÉFÉRENCE EN EUROPE**

L'activité de gestion européenne représente, à la fin de l'exercice 2008, 294,1 milliards d'euros d'actifs sous gestion.

Natixis Asset Management (273,2 milliards d'euros d'actifs sous gestion) est l'expert européen de Natixis Global Asset Management avec ses deux filiales, Natixis Multimanager, spécialisée dans la multigestion, et Natixis Epargne Financière. Natixis Asset Management se situe parmi les tout premiers gestionnaires d'actifs européens et propose à une clientèle d'institutionnels, de grandes entreprises, ainsi qu'aux clients des groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne, une gamme élargie de solutions performantes de gestion.

En 2008, Natixis Asset Management a enregistré une baisse assez marquée du volume de ses encours géré lié à un fort effet marché négatif et à la sortie programmée des actifs des contrats d'assurance-vie de la CNP distribués par la Poste qui est intervenue fin 2008, à hauteur de 72 milliards d'euros.

Hors cet élément exceptionnel, dont l'impact en termes de revenus est marginal, et compte tenu des difficultés apparues sur les produits monétaires dynamiques qui ont été jugulées au cours de l'année, Natixis Asset Management a bien résisté avec une part de marché en progression en France et une deuxième position pour les fonds ouverts en Europe.

La société a poursuivi la mise en place de son plan stratégique. Elle s'est adaptée au nouveau contexte par une proximité clientèle accrue, la rationalisation de la gamme des fonds ouverts et le renforcement des expertises produits, en particulier euro. Natixis Asset Management a également affirmé ses ambitions commerciales à destination des conseillers en gestion de patrimoine indépendante par une prise de participation à hauteur de 25 % dans le capital de la société de gestion Dorval Finance.

En 2008, Natixis Epargne Financière, entité de distribution commune aux réseaux des Groupes Banques Populaires et Caisses d'Epargne, a été mise en place. Son objectif est d'accompagner les réseaux dans leur politique de développement de la vente d'OPCVM, gérés principalement par Natixis Asset Management.

Enfin, l'activité de gestion d'actifs immobiliers du pôle Gestion d'actifs a poursuivi son unification organisationnelle et sa politique de développement : détenue à 60 % par Natixis Global Asset Management et 40 % par la Caisse des dépôts et consignations, AEW Europe, société de gestion d'actifs immobiliers présente dans 10 pays européens, et notamment à Paris et à Londres, gère 17,6 milliards d'euros d'actifs immobiliers. Filiale d'AEW Europe, NAMI développe des SCPI et OPCI en France.

Les sociétés de gestion européennes disposent ainsi d'une offre complète couvrant l'ensemble des classes d'actifs classiques : monétaire, taux, actions et immobilier, et des expertises à forte valeur ajoutée, telles que les produits structurés, les produits ISR (investissement socialement responsable) ou la multigestion.

Ce socle d'expertise s'appuie pour son développement, d'une part, sur les filiales de commercialisation de Global Associates qui sont présentes en Grande-Bretagne, en Italie et en Allemagne ainsi qu'à Dubaï où une filiale a été ouverte en 2006 pour accroître les ventes sur la zone du Moyen-Orient, et d'autre part, sur les forces de ventes de Global Associates qui couvrent de nombreux pays européens (Autriche, Scandinavie, Benelux, Portugal, Espagne, Suisse, etc.).

Les principales récompenses 2008

Lors de la 9^e édition des Grands Prix de la gestion d'actifs de l'Agefi 2008, Absolute Asia AM Pacific Rim Equities Fund s'est placé en 1^{re} place de la catégorie Actions Asie hors Japon.

Le magazine *Mieux Vivre votre Argent* a décerné une Corbeille d'or au Réseau Caisse d'Epargne pour la gestion financière de ses fonds déléguée à Natixis Asset Management (catégorie « Banques grand public » sur 1 an). Option Finance a classé Natixis Asset Management au second rang français pour les clients institutionnels. Deux trophées d'or (meilleure gamme Sicav et fonds diversifiés – catégorie « Banques à réseau » sur trois ans et meilleure performance globale – catégorie « Assureurs ») ont été décernés par les Trophées du magazine *Le Revenu* pour la gestion déléguée à Natixis Asset Management. Les « Labels – Mieux Vivre votre Argent » ont attribué un Label Excellence pour Réactis Équilibre de Natixis Multimanager dans la catégorie « Équilibre ».

AEW Europe a remporté deux trophées des « IPD EuroProperty Investment Awards » pour sa gestion en France au cours des trois dernières années, l'un au titre des portefeuilles diversifiés, l'autre au titre des portefeuilles spécialisés.

L'ACTIVITÉ COMMERCIALE AUX ÉTATS-UNIS ET EN ASIE-PACIFIQUE

Aux États-Unis, les encours sous gestion pour la quinzaine de filiales américaines et asiatiques se situent, fin 2008, à 214,1 milliards de dollars (153,3 milliards d'euros).

La collecte brute en gestion d'actifs s'est élevée à 28 milliards de dollars et la collecte nette est restée positive à un milliard de dollars malgré un environnement de marché très dégradé grâce notamment au succès de l'offre de « hedged equity » de Gateway.

Les sociétés de gestion acquises en 2007, Gateway Investment Advisers (définitivement acquise en février 2008) spécialisée dans le « hedged equity » et Alpha Simplex spécialisée dans la gestion quantitative et alternative ont lancé plusieurs fonds adaptés au nouvel environnement de marché et mis leur compétence au service du Groupe. De plus, Natixis Caspian Private Equity a été créé en partenariat avec Natixis Private Equity, société de gestion de fonds/co-investisseurs en private equity aux États-Unis.

L'ensemble des sociétés de gestion américaines assure directement la distribution pour les clients institutionnels aux États-Unis. Elles bénéficient, pour le retail en particulier, de l'appui de Natixis Global Associates qui distribue les produits de gestion et offre des capacités de conseil, de structuration et de services associés modulables en fonction des différents marchés et canaux de distribution. Natixis Global Associates est fournisseur notamment de grands distributeurs ainsi que de conseillers privés en investissements.

Natixis Global Associates contribue également au développement des ventes des produits de sociétés de gestion américaines en Asie-Pacifique, à Singapour, au Japon et en Australie. En 2008, un partenariat a été initié avec China Industrial Bank pour créer une joint venture d'asset management ; il devrait se concrétiser en 2009 par l'obtention des agréments requis.

Les principales récompenses 2008 aux États-Unis

Le magazine *Fortune* a nommé Ken Heebner « America's Hottest Investor ». Dan Fuss a été sélectionné dans la liste établie par SmartMoney des cinq meilleurs investisseurs dans le monde (édition d'août 2008). Loomis Sayles a été classé dans le « Top Equity Fund Family » par Lipper pour leur performance à trois ans.

AEW a été classé numéro 1 par l'étude Global Investor/Watson Wyatt Global Alternatives.

Les sociétés de gestion américaines et asiatiques à fin 2008

- Loomis Sayles (75,4 milliards d'euros d'actifs gérés) : gestion actions (growth, core, value) et obligations (core à high yield) ;
- Harris Associates (26,8 milliards d'euros) : gestion actions value américaines et internationales ;
- Reich & Tang Asset Management (10,1 milliards d'euros) : gestions actions américaines small et mid caps, obligations internationales core et high yield ; monétaire ;
- AEW Capital Management (8,2 milliards d'euros) : gestion d'actifs immobiliers ;
- Harris Alternatives (6,4 milliards d'euros) : multigestion alternative ;
- Capital Growth Management (détenue à 50 %, 5,1 milliards d'euros) : gestion actions ;
- Gateway Investment Advisers (5,0 milliards d'euros) : hedged equity ;
- Vaughan Nelson (4,8 milliards d'euros) : gestion actions value et obligations ;
- Hansberger Global Investors (4,2 milliards d'euros) : gestion actions internationales ;
- Snyder (1,1 milliard d'euros) : gestion actions américaines small et mid caps value ;
- Westpeak (0,8 milliard d'euros) : gestion indicielle et quantitative ;
- Natixis Caspian Capital Management (détenue à 51 %, 0,7 milliard d'euros) : gestion alternative et monétaire ;
- Alpha Simplex (0,5 milliard d'euros) : gestion quantitative ;
- Absolute Asia Management (0,3 milliard d'euros) : gestion actions asiatiques (hors Japon), actions Asie émergentes.

Capital investissement et Gestion privée

Le pôle Capital investissement et Gestion privée rassemble en son sein des métiers proches par la nature de leurs clientèles, leur organisation et leurs pratiques professionnelles.

Le capital investissement est une activité historique de Natixis qui intervient, depuis vingt ans, sur ce marché par le biais de sa filiale Natixis Private Equity (NPE). NPE est aujourd'hui reconnu comme un des principaux acteurs en France dans le capital investissement dédié aux PME, avec un portefeuille de plus de 650 participations et 4 milliards d'euros de capitaux gérés en 2008.

La ligne métier Gestion privée s'adresse à une clientèle de particuliers haut de gamme, au travers de trois structures implantées en France et à l'international. Elle s'appuie sur le savoir-faire de spécialistes de haut niveau et propose une gamme complète de prestations, adaptées aux attentes de différents segments de clientèles : l'offre de gestion de fortune pour une clientèle directe, la création de produits et services pour la clientèle haut de gamme des réseaux du Groupe, la commercialisation de produits et services à destination des conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI).

CAPITAL INVESTISSEMENT

Natixis Private Equity

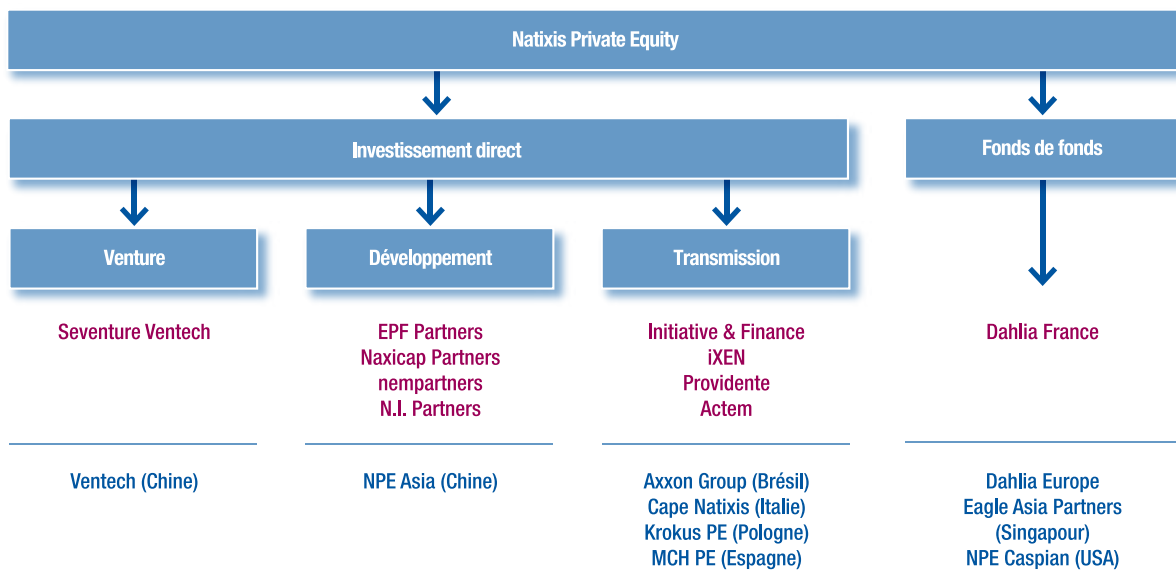
Principal acteur en France dans les métiers du capital investissement pour les small et mid caps, Natixis Private Equity est un opérateur de référence en Europe, notamment en Espagne, en Italie et en Pologne et un acteur à la visibilité croissante sur les marchés à très fort potentiel que sont la Chine, le Brésil et l'Inde. NPE se consacre exclusivement aux PME et pratique tous les métiers du capital investissement – venture, expansion, transmission et fonds de fonds – avec 18 équipes, 194 professionnels et 695 participations.

Le modèle Natixis Private Equity est fondé sur l'association d'équipes entrepreneuriales de petite taille, structurées en fonction des secteurs économiques, des problématiques et des cycles de vie des entreprises qu'elles ont pour vocation d'accompagner de façon pérenne dans leur évolution.

Avec près de 4 milliards d'euros sous gestion, Natixis Private Equity constitue en France l'une des plus importantes sources de capitaux propres pour les entreprises valorisées jusqu'à 500 millions d'euros. NPE soutient dès leur création tous les fonds gérés par ses équipes et en reste le principal souscripteur.

Parallèlement, la présence des plus grands investisseurs institutionnels dans les fonds de NPE contribue à approfondir la visibilité et les réseaux de Natixis Private Equity au bénéfice des entrepreneurs, en France et à l'international. Ce modèle économique original, s'adressant exclusivement aux PME, apporte à Natixis Private Equity un avantage concurrentiel et des perspectives de développement soutenu.

Natixis Private Equity offre aux équipes internationales l'opportunité de s'associer à un grand acteur du private equity et de profiter ainsi de son expérience, de son réseau, de ses méthodes et de son support financier. De plus, soucieux d'établir un réel partage d'expériences et de savoir-faire entre l'ensemble des équipes françaises et internationales, Natixis Private Equity a développé des outils spécifiques de knowledge management et de business développement destinés à mutualiser expertises et opportunités.



GESTION PRIVÉE

“ **Toutes les solutions patrimoniales pour répondre aux attentes de particuliers haut de gamme** ”

Avec 13,5 milliards d'actifs sous gestion à fin 2008 et plus de 500 collaborateurs, la ligne métier Gestion Privée de Natixis vise à la conception de solutions patrimoniales répondant aux attentes de particuliers haut de gamme.

Elle s'appuie sur le savoir-faire et l'expérience d'équipes spécialisées pour développer un large éventail de produits et services dans les domaines de la gestion d'actifs, de l'assurance, de l'optimisation fiscale, du financement, de l'immobilier.

La ligne métier Gestion Privée de Natixis s'adresse à trois segments de clients :

- la clientèle directe, française et internationale, dans le cadre de la gestion de fortune ;
- les réseaux Caisse d'Épargne et Banque Populaire pour lesquels elle crée une offre spécifique ;
- les conseillers en gestion de patrimoine indépendants à qui elle propose une offre complète de produits et services à travers une des plates-formes leaders sur le marché français.

En matière d'organisation, elle regroupe deux établissements en France (Banque Privée Saint-Dominique et La Compagnie 1818 – Banquiers Privés) et une structure internationale basée au Luxembourg (Natixis Private Banking International).

La Banque Privée Saint-Dominique

Spécialisée dans la gestion de fortune, La Banque Privée Saint-Dominique s'adresse à une clientèle exigeante disposant d'un patrimoine élevé.

Véritable banque d'affaires patrimoniales, elle possède une connaissance approfondie des problématiques juridiques et fiscales liées aux chefs d'entreprises et aux cadres dirigeants. Elle s'est aussi dotée d'une expertise en ingénierie financière spécifiquement dédiée à l'optimisation et au financement des aspects privés des opérations de haut de bilan.

Elle travaille en étroite collaboration avec les réseaux Natixis et Groupe Banque Populaire.

La Compagnie 1818 – Banquiers Privés

Créée en 2005, La Compagnie 1818 – Banquiers Privés – dispose d'un important département de gestion de fortune, destiné aux grands investisseurs privés, dont l'approche est largement fondée sur l'architecture ouverte.

Elle développe parallèlement une série de produits et services spécialement conçus pour la filière de gestion patrimoniale privée du Groupe Caisse d'Épargne.

Elle détient également une part significative du marché des professionnels indépendants du patrimoine à travers le Centre Français du Patrimoine (CFP), qui est une des premières plates-formes globales dédiées à cette activité.

Natixis Private Banking International

Implantée au Luxembourg depuis 1989 ainsi qu'au Royaume-Uni (Londres) et en Suisse (Genève), Natixis Private Banking international est dédiée à la gestion de fortune d'une clientèle haut de gamme internationale.

Pour cela, elle a développé, en complément des services traditionnels, une expertise sur les problématiques juridiques et fiscales internationales complexes. Dans ce cadre, elle est amenée à proposer des structurations patrimoniales sur mesure et à créer des fonds d'investissement innovants ou encore des financements structurés et patrimoniaux.

Rapprochement de la Banque Privée Saint-Dominique et de La Compagnie 1818 – Banquiers Privés

Dans le cadre de sa stratégie, Natixis a initié en novembre 2008 un projet de rapprochement de la Banque Privée Saint-Dominique et de La Compagnie 1818 – Banquiers Privés. L'objectif est de construire en France une banque privée de premier plan au service des deux réseaux Banques Populaires et Caisse d'Épargne qui représentent ensemble plus de 20 % du marché français de la banque de détail.

Services

Le pôle Services réunit six métiers complémentaires et interactifs, tant au plan commercial que technique, organisés en filiales spécialisées, à l'exception de l'activité de conservation retail, intégrée à la maison mère.

Le pôle développe des offres compétitives à destination de la clientèle des réseaux bancaires et fournit des solutions technologiques complètes et performantes aux banques et aux institutionnels. Précédemment attachées à la Banque de financement et d'investissement, trois activités – le crédit-bail, le conseil pour le développement international des entreprises et la filiale bancaire implantée en Algérie – ont rejoint le pôle mi-2008.

Quatre des six métiers – Assurances et cautions, Financements spécialisés, Ingénierie sociale, Services à l'international – sont spécialisés dans la conception de produits et de services, commercialisés notamment par les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne.

Les métiers Paiements et Titres complètent le dispositif en assurant le traitement des flux de paiements et des opérations d'instruments financiers.

Toutes les prestations sont déclinées pour répondre aux attentes particulières de chaque typologie de clientèle (particuliers, institutionnels, entreprises et professionnels). Elles sont développées selon un double principe. Les systèmes et les traitements sont industrialisés et mutualisés afin d'offrir aux réseaux de distribution performance et compétitivité. Des systèmes intégrés et ouverts sont privilégiés afin de répondre aux attentes du marché européen.

En 2008, le pôle Services a renforcé sa présence auprès des deux réseaux des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires et développé sa clientèle à l'extérieur des deux groupes.

CLASSEMENTS

- 1^{er} gestionnaire d'Épargne salariale en France (*source* : AFG 30/06/08) ;
- 2^e assureur des cautions en France ;
- 2^e acteur français du crédit-bail immobilier en France (*étude ASF mars 2008*) ;
- 10^e acteur mondial (CACEIS) pour la conservation institutionnelle (*source* : *Global custodian*) ;
- 2^e acteur français pour la conservation de détail ;
- 3^e opérateur monétique en France ;
- 4^e acteur français du crédit à la consommation en France ;
- 4^e bancassureur français en IARD (*source* : G11 2008).

ASSURANCES ET CAUTIONS

Assurances : une année contrastée

En matière d'assurances, l'offre de Natixis couvre tous les domaines : l'assurance-vie et prévoyance pour la clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises ; l'assurance IARD commercialisée auprès des particuliers et des professionnels.

L'assurance-vie résiste face à la crise

Dans un contexte mouvementé de crise économique et financière et de taux courts élevés, la collecte en assurance-vie est en régression pour l'ensemble du marché. Les bancassureurs accusent ainsi une baisse d'activité de 13 % en moyenne (*source* : G11). Natixis Assurances, malgré une baisse de 20 % de son chiffre d'affaires en assurance-vie individuelle, affiche à fin 2008 un encours de 31 milliards d'euros, en légère hausse par rapport à 2007.

Le développement de l'offre à destination de la clientèle privée s'est poursuivi, notamment via Foncier Assurance – filiale à 60 % de Natixis Assurances depuis juin 2007, le solde étant détenu par le Crédit Foncier de France. Totalement intégrée à sa maison mère, Foncier Assurance a pour objectif de se développer de manière très significative sur le marché des conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI) et des partenariats. Le lancement de Scintilium dans le réseau Crédit Foncier, en juin 2008, illustre cette stratégie de diversification. Accessible à partir de 1 500 euros, Scintilium propose deux cadres fiscaux (assurance-vie/PEP et Capi/PEA assurance), une gamme de supports élargie proposée par des gérants de renom, ainsi que des services de suivi automatique (sécurisation, dynamisation des plus-values, investissement progressif, stop loss relatif et couloir des performances).

L'objectif affiché d'un fort développement sur la clientèle haut de gamme et patrimoniale se traduit également par une croissance significative de la collecte sur les produits Solévia (+ 2,2 %) et

Solévia Patrimoine (+ 3,7 %) commercialisés par les Banques Populaires.

L'assurance prévoyance en forte progression

L'activité prévoyance, moins sensible à la conjoncture financière, poursuit sa progression et atteint les objectifs que Natixis Assurances s'est fixés pour 2008, avec un chiffre d'affaires en hausse de 22 %.

C'est ainsi que le chiffre d'affaires des contrats de dépendance Autonomis a augmenté de 89 %, tandis que le nombre de contrats « Multirisque des Accidents de la Vie » a augmenté de 12 % pour atteindre un total de 121 000 contrats en portefeuille. À noter également la progression de 9 % en primes émises de Fructi-Famille, contrat permettant de mettre ses proches à l'abri de tous soucis financiers en cas de décès ou d'invalidité Absolue et Définitive (IAD).

Enfin, Natixis Assurances a poursuivi le déploiement de son offre d'assurance des emprunteurs auprès des Banques Populaires régionales. C'est la solution Natixis Assurances qui est désormais proposée à compter du 1^{er} janvier 2009 dans treize Banques Populaires, qui représentent environ 80 % de la production nouvelle de crédits amortissables du groupe Banque Populaire.

L'assurance IARD poursuit son développement

L'assurance IARD, toujours soumise à un environnement très concurrentiel, notamment au plan tarifaire, enregistre en 2008 une production brute de 160 000 contrats, ce qui porte à 680 000 le nombre de contrats en portefeuille. La baisse de 7,4 % en moyenne des tarifs de l'assurance automobile en 2008 contribue à améliorer la compétitivité de l'offre de Natixis Assurances sur ce marché.

L'offre IARD à destination des professionnels, mise en œuvre en 2008, a également produit de bons résultats, conformes aux objectifs fixés.

Au total, le chiffre d'affaires IARD s'établit à 195 millions d'euros, en hausse de 6 %.

Perspectives 2009

Les perspectives de collecte en assurance-vie sont plus favorables en 2009 compte tenu de la normalisation du niveau des taux courts, avec notamment un taux du Livret A ramené à 2,5 % en début d'année.

Les efforts de développement sur le marché des CGPI se poursuivent avec le lancement d'une nouvelle offre « en marque blanche » assurée par Foncier Assurance.

Un accent particulier sera mis sur la poursuite de la croissance dans les domaines de la prévoyance et de l'IARD par le biais notamment d'une campagne commerciale nationale dans le Groupe Banque Populaire.

Par ailleurs, Natixis Assurances continue à investir sur la rénovation de son outil de production et sur la consolidation de ses modes de fonctionnement :

- le vaste programme de refonte de l'outil informatique, lancé en 2007, connaîtra une étape cruciale avec la mise en production partielle du système de gestion des contrats d'assurance-vie ;
- un chantier « Solvabilité 2 », mobilisant de nombreux acteurs de l'entreprise, visera à décliner de manière opérationnelle les effets des évolutions réglementaires à venir non seulement en termes de solvabilité et de modèle interne d'évaluation des risques, mais aussi en matière de gouvernance.

Garanties et cautions : une offre multimarché harmonisée

En 2008, Natixis Garanties a fusionné ses filiales CEGI, SACCEF et SOCAMAB pour donner naissance à **la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions**, plate-forme multimétier de la caution et de la garantie financière. Natixis dote ainsi le marché français d'un intervenant majeur dans le domaine des garanties et cautions, plus particulièrement demandées par les entreprises et les banques dans le contexte actuel.

Les appellations Cegi, Saccef et Socamab demeurent affichées en tant que lignes de produits. Elles ont été harmonisées et distinguent les produits dans les supports destinés aux clients et aux partenaires : plaquettes commerciales, actes de cautionnement...

Principale compagnie d'assurance caution en France, avec un encours de garanties qui dépasse **53 milliards d'euros fin 2008**, la Compagnie Européenne de Garanties et de Cautions occupe la 2^e place du marché français de la caution des crédits immobiliers aux particuliers, avec 125 000 dossiers cautionnés en 2008. Elle apporte également sa garantie à près de **26 000 entreprises** dans le cadre d'exigences réglementaires, fiscales ou contractuelles.

Dans le marché de l'immobilier, 1 maison construite en France sur 3 bénéficie, dans le cadre de la loi de 1990, de la garantie d'achèvement de Natixis, soit 21 000 maisons en 2008. De même, Natixis Garanties est le deuxième garant (loi Hoguet) du marché des garanties professionnelles pour les agents immobiliers et les administrateurs de biens avec 4 380 garanties délivrées (dont les groupes Foncia et Lamy).

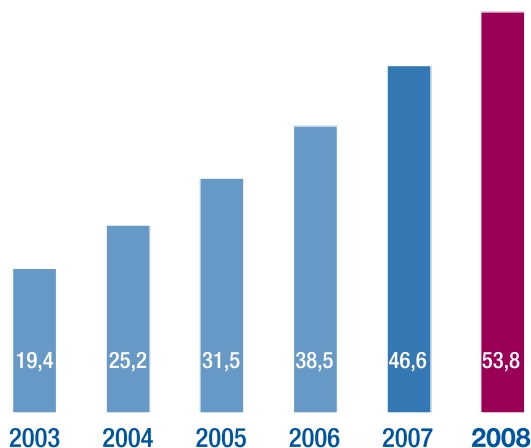
L'offre « garanties » de Natixis s'adresse, grâce à des équipes d'experts proches des professionnels, à un très large panel de secteurs économiques : l'habitat, l'économie sociale, l'industrie, le financement des PME/PMI, l'environnement et les partenariats publics privés. Elle se différencie également, pour les clients et les partenaires, par des services « en ligne », fruit d'une parfaite maîtrise des technologies de l'information, dans un monde professionnel traditionnellement « papier » où le document signé fait foi.

Quelques faits marquants de l'année 2008

- 1^{er} février 2008 : dématérialisation des cautions entreprises avec www.cautiondemarche.com.
- 17 juin 2008 : l'offre Saccef obtient 88,5 % de satisfaction globale dans le Baromètre Qualité du Groupe Caisse d'Épargne, meilleur score partagé avec Natixis Financement dans le classement des filiales dédiées au réseau.
- 16 septembre 2008 : mise en marché de l'offre de garanties Cegi auprès de la clientèle Corporate de Natixis.
- 11 décembre 2008 : agrément par le Groupe Banque Populaire de l'offre de cautions aux PME-PMI.
- 12 décembre 2008 : lancement du site de cautions en ligne www.cmi-garanties.com ; convention annuelle de la clientèle de constructeurs de maisons individuelles et remise de « Trophées de l'excellence » à neuf lauréats.
- Mi-décembre : lancement de l'offre Saccef-Agri par les Banques Populaires.
- Fin 2008 : après le contrat Foncia en 2007, signature du contrat Lamy, respectivement 1^{er} et 2^e acteurs français de l'administration de biens.

TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS

En milliards d'euros



FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS

Numéro 2 français du crédit-bail immobilier

Natixis Lease conçoit et gère une gamme complète de financements locatifs des investissements mobiliers et immobiliers, en France, en Espagne et en Italie.

Numéro 2 français du crédit-bail immobilier (source : *Étude ASF – mars 2008*), numéro 4 du crédit-bail mobilier (source : *Étude BNP Paribas Lease Group - janvier 2008*) et premier financeur français de parcs éoliens, Natixis Lease a renforcé ses positions au cours de l'année 2008 pour atteindre une production nouvelle de 2,8 milliards d'euros et un encours moyen de 7,5 milliards d'euros.

Ainsi, en crédit-bail immobilier, avec 720 millions d'euros, Natixis Lease augmente sa production de 35 % dans un marché en progression de 7,5 % (source : *ASF – mars 2009*). Outre une progression des apports des Banques Populaires régionales, Natixis Lease a réalisé, grâce à son expertise, plusieurs opérations significatives avec de grands corporates : Décathlon, Leroy Merlin, Airbus, Lidl, Liebherr...

En crédit-bail Sofergie, Natixis Energeco confirme sa position dominante dans le financement des énergies renouvelables, notamment l'éolien et le photovoltaïque, et enregistre une production nouvelle de près de 150 millions d'euros.

En crédit-bail mobilier, produit privilégié par les PME pour financer leurs investissements, Natixis Lease affiche une progression supérieure à 9 % pour un financement nouveau de 1,7 milliard d'euros. Cette production nouvelle et apportée pour 52 % par le réseau des Banques Populaires et pour 18 % par celui des Caisses d'Épargne.

Avec Natixis LLD, Natixis Lease dispose d'une offre de gestion de parcs automobiles. Cette activité a enregistré près de 2 000 prises de commandes en 2008 et gère aujourd'hui plus de 5 500 véhicules utilisés par une clientèle de TPE et de PME.

À l'international, malgré une conjoncture économique difficile en Espagne et un marché en forte baisse, la succursale Natixis Lease de Madrid réalise 102 millions d'euros de production nouvelle, résultat proche de celui de 2007. La succursale italienne enregistre, quant à elle, une production de 75 millions d'euros, en hausse de 18 % par rapport à 2007.

En 2008, Natixis Lease a poursuivi la rationalisation de ses outils informatiques avec notamment la migration de l'activité de crédit-bail immobilier dans le nouvel outil Cassiopée.

Au cours de l'année 2009, Natixis Lease poursuivra l'accompagnement des Banques Populaires régionales dans leur dynamique commerciale et intégrera ses produits dans l'offre des sept banques régionales, devenues filiales du Groupe Banque Populaire. Natixis Lease soutiendra également les Caisses d'Épargne dans leur volonté de développer leurs activités auprès des professionnels et des entreprises.

Crédit à la consommation : progression de toutes les activités

Au service des réseaux Caisse d'Épargne et Banque Populaire, Natixis Financement réunit l'ensemble du savoir-faire de la chaîne de valeur du métier de crédit à la consommation : marketing et conception, animation des réseaux, score d'octroi, gestion des dossiers, recouvrement et contentieux.

L'offre de crédit renouvelable Teoz, distribuée par les Caisses d'Épargne, maintient un bon rythme de développement, avec plus de 186 000 ouvertures à fin décembre 2008, pour un volume de financements soutenu à 615 millions d'euros.

L'année 2008 a été marquée par le succès de la carte de crédit renouvelable Créodis, développée pour les Banques Populaires. Depuis son lancement en octobre 2007, plus de 94 000 comptes ont été ouverts et 102 millions d'euros d'encours ont été enregistrés dans l'ensemble du réseau.

Natixis Financement assure, enfin, la gestion des prêts personnels pour les Caisses d'Épargne au travers de l'outil « IZICEFI » qui permet, à partir d'une interface simple à utiliser, de proposer aux clients des offres adaptées à leurs besoins de financement. L'année 2008 s'est caractérisée par la montée en puissance régulière des Caisses d'Épargne sur le prêt personnel, avec des financements atteignant 4,1 milliards d'euros, soit 27 % de plus qu'en 2007.

Les encours gérés (prêts personnels) ou portés (crédits renouvelables) par Natixis Financement enregistrent, dans leur ensemble, une forte progression, passant de 4,5 milliards d'euros fin 2007 à 6,9 milliards d'euros fin 2008.

Afin d'accompagner cette croissance, Natixis Financement a ouvert, le 1^{er} octobre 2008, un troisième Centre de Relations Clientèle à Reims. De même, pour répondre aux besoins spécifiques des réseaux partenaires dans les DOM-COM, l'entreprise s'implante à la Guadeloupe et à la Réunion en 2009.

Accompagner les réseaux Caisse d'Épargne et Banque Populaire dans leur développement en France comme à l'international, et développer une politique de partenariats extérieurs marquent la volonté de Natixis Financement de se positionner en acteur de référence du crédit à la consommation.

UNE ANNÉE RÉUSSIE POUR L'INGÉNIERIE SOCIALE MALGRÉ UN RYTHME CONTEXTE DIFFICILE

Natixis Interépargne, Natixis Intertitres et Titres Cadeaux (joint-venture de Natixis et de La Banque Postale) conçoivent une gamme complète de produits pour répondre à la politique salariale et sociale des entreprises et des professionnels. L'offre d'ingénierie sociale combine solutions d'Épargne salariale (participation, PEE, Perco, actionnariat...), solutions de retraite et de prévoyance complémentaires et collectives (article 83 et 39, Indemnités de fin de carrière...) et titres spéciaux de paiement (titre restaurant, chèque emploi service universel préfinancé, chèque cadeau...).

Natixis Interépargne, n° 1 de la tenue de comptes d'Épargne salariale en France (source : AFG au 30/06/08) avec la gestion de plus de 3 millions de comptes de salariés et une part de marché atteignant 27,35 %, poursuit son développement. Le nombre d'entreprises clientes est en hausse d'environ 13 % par rapport à l'année 2007.

Forts de leur position, Natixis Interépargne et Natixis Asset Management s'engagent pour le développement de l'épargne solidaire et socialement responsable. Natixis Asset Management est n° 1 de l'Épargne salariale solidaire sur le marché français avec 54,6 % de parts de marché (source : édition 2008 du baromètre des finances solidaires de Finansol) et n° 1 de l'Épargne salariale ISR labellisée par le CIES, (source : rapport d'activité 2008 du Comité intersyndical de l'Épargne salariale).

Natixis Interépargne accentue le développement des offres d'Épargne salariale destinées aux professionnels et aux PME, distribuées historiquement par les Banques Populaires et, depuis novembre 2007, par les Caisses d'Épargne.

Pionnier depuis 40 ans en matière de produits d'Épargne salariale, Natixis Interépargne a lancé en 2008 plusieurs nouvelles offres dont l'une est entièrement dédiée aux PME et aux professionnels. Combinant intéressement et plan d'épargne, Fructi Duo est le premier produit du marché répondant aux nouveaux dispositifs d'Épargne salariale, édictés par la loi en faveur des revenus du travail.

Sur les marchés institutionnels et corporate, Natixis Interépargne poursuit également sa progression et a remporté plusieurs appels d'offres lancés par de grands groupes. Le développement significatif auprès de ces clientèles contribue à une progression significative des résultats de Natixis Interépargne en 2008, en dépit de l'environnement défavorable des marchés financiers et des mesures de déblocage exceptionnel, autorisant les épargnants à disposer librement, au premier semestre 2008, de leur participation.

Par ailleurs, le potentiel de développement du Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCO) s'est concrétisé en 2008 par de nombreuses entrées en relation. Ce phénomène devrait s'accroître encore en 2009, sous l'effet du nombre croissant d'appels d'offres portant sur la retraite d'entreprise.

De plus, Natixis Interépargne a élargi son offre pour l'adapter aux récentes évolutions réglementaires de l'Épargne salariale et anticiper les nouvelles attentes du marché. Il propose notamment un plan de communication pour soutenir la politique sociale des entreprises auprès de leurs salariés et les aider à déterminer leur choix entre l'investissement ou le règlement de leur participation annuelle.

En assurance-vie collective, l'année 2008 a été marquée par la refonte des offres Article 83 et Indemnités de fin de carrière dont la compétitivité a été saluée par un Label d'Excellence décerné par les Dossiers de l'Épargne 2008.

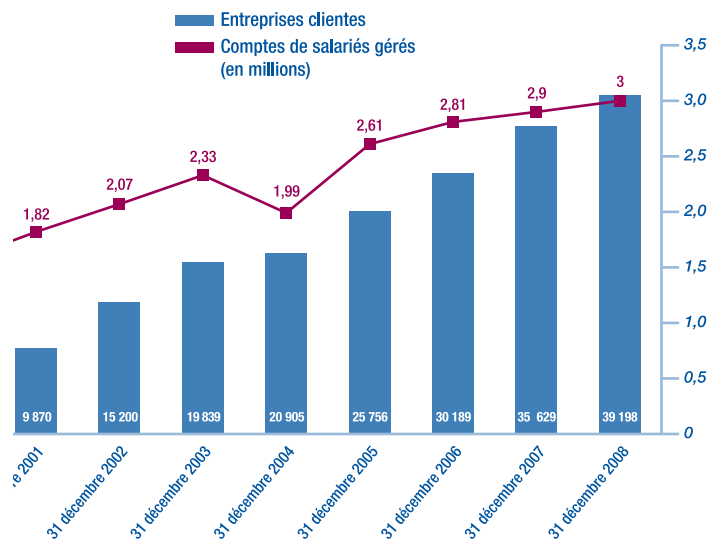
Natixis Intertitres, seul acteur bancaire agréé par les pouvoirs publics pour diffuser une gamme complète de titres spéciaux de paiement, accroît sa part du marché des titres restaurant dont le volume progresse de 13 %.

Pour l'ensemble des titres spéciaux de paiement, l'activité enregistre une hausse de 13,1 % du volume total émis, atteignant plus de 65 millions de titres au 31 décembre 2008. La contre-valeur augmente également de 16 %. Par ailleurs, Natixis Intertitres a été choisi en 2008 pour émettre et rembourser, pour le compte de la SNCF, le chèque taxi qui remplace le

traditionnel bon taxi remis aux voyageurs des trains en cas de perturbations.

Titres Cadeaux poursuit son développement, avec près de 63 millions de CADO Chèque émis en 2008, en hausse de 50 % par rapport à 2007.

AUGMENTATION DU NOMBRE DE COMPTES D'ÉPARGNE SALARIALE (2000/2008)



SERVICES À L'INTERNATIONAL

Natixis Pramex International : un réseau d'experts dans 16 pays

Natixis Pramex International est la filiale spécialisée dans le conseil en développement international des entreprises. Ses équipes commerciales interviennent auprès des entreprises françaises en collaboration avec les chargés d'affaires de Natixis et des Banques Populaires et s'appuient sur un réseau d'experts implantés dans 16 pays.

Dans un contexte de crise économique et financière, Natixis Pramex International maintient, en 2008, un bon niveau général d'activité (accompagnement dans l'implantation internationale, gestion administrative d'une filiale à l'étranger, développement commercial).

Cette expertise internationale couvre toutes les phases du développement des activités d'une entreprise à l'étranger : première analyse du projet, aide pratique au lancement d'une activité dans un nouveau pays, accompagnement dans l'implantation internationale.

Présent dans 16 pays (Algérie, Allemagne, Brésil, Canada, Chine, Émirats arabes unis, Espagne, États-Unis, France, Inde, Italie, Maroc, Pologne, Royaume-Uni, Russie, Tunisie), Natixis Pramex International rationalise certaines structures locales (gestion à Shanghai des activités de Pékin et à Madrid de celles de Barcelone).

En 2009, Natixis Pramex International privilégiera la promotion des activités d'assistance administrative et financière dont le chiffre d'affaires est en croissance régulière ainsi que l'assistance à l'implantation internationale, source de développement significatif, favorisée par l'intégration du service dans l'offre des Banques Populaires et par une collaboration étroite avec les Directions régionales de Natixis.

Natixis Algérie : une banque universelle en développement

Depuis 2007, Natixis Algérie est devenu une banque universelle et développe désormais des activités de banque de proximité pour la clientèle de particuliers et de professionnels.

Pour répondre aux attentes de cette nouvelle cible, Natixis Algérie a conçu une offre originale avec des conventions dédiées qui couvrent toutes les opérations courantes (compte chèques, compte épargne, e-banking, carte bancaire...) et facilitent l'accès aux financements (crédit à la consommation, crédit-bail ou prêt immobilier).

Natixis Algérie comptait, fin 2008, plus de 900 clients particuliers, autant de clients professionnels et environ 1 500 comptes d'entreprises.

La banque enregistre, en 2008, une croissance de son PNB de 37 %, avec près de 40 milliards de DZD d'engagements (c/v 425 millions d'euros), en progression de 17 %. L'activité Entreprises demeure la contribution majeure aux résultats de la banque.

La stratégie de développement de Natixis Algérie en 2009 repose sur plusieurs axes :

- l'extension du réseau d'agences : de 12 agences en exercice fin 2008, l'objectif est d'atteindre une trentaine d'agences en exploitation fin 2009, les effectifs évoluant de 434 collaborateurs fin 2008 à près de 660 fin 2009 ;
- l'essor de la banque de proximité, avec notamment la création du compte épargne, lancé fin 2008, une refonte de la convention Particuliers et un programme d'offres aux salariés (approche mixte retail/corporate) ;
- les synergies avec les autres métiers du pôle Services (offre d'assurances, financement de l'habitat, crédit à la consommation, offre monétique) et le développement d'activités avec les banques régionales (réflexion sur une offre destinée à la clientèle d'émigrés) ;
- le maintien d'une croissance soutenue de l'activité Entreprises avec une très forte orientation vers les financements industriels, les activités à forte valeur ajoutée et la promotion du crédit-bail mobilier.

PAIEMENTS, UNE PLATE-FORME PUISSANTE

Le métier Paiements conçoit, développe et gère l'ensemble des traitements et prestations annexes, nécessaires au dénouement financier de tous types de paiement.

Les services s'appliquent à l'échange de l'ensemble des opérations dans les systèmes de paiement domestiques et internationaux. Ils traitent autant les opérations de masse que les opérations unitaires de gros montants et celles de correspondant banking.

Natixis Paiements, qui agit notamment en tant qu'opérateur technique du réseau Banque Populaire, a traité 3,6 milliards d'opérations échangées dans CORE, le nouveau système d'échange interbancaire des opérations de masse développé pour remplacer le SIT.

L'adaptation du système d'information a permis de répondre aux grandes évolutions de l'année 2008 : mise en œuvre du SEPA avec la création du virement SCT (Sepa credit transfer) et migration de la communauté bancaire française dans TARGET 2 en février 2008.

Troisième opérateur monétique en France et gestionnaire de 6,1 millions de cartes bancaires, Natixis Paiements a traité 1,6 milliard d'opérations par cartes en 2008, pour le compte du réseau Banque Populaire et d'autres banques à réseaux.

Pour accompagner le développement du marché des cartes de particuliers, Natixis Paiements élabore les outils nécessaires à la mise en marché de nombreux produits d'avenir (carte prépayée, multivisuel, affinitaire...), notamment en collaboration avec le réseau des Banques Populaires. Il s'est ainsi doté d'une plate-forme dédiée à la fabrication et à la gestion des cartes prépayées, dont les déclinaisons d'application sont très nombreuses.

Dans le domaine du marché des professionnels, Natixis Paiements anticipe également les évolutions du marché de l'acquisition des transactions, internalisation de la plate-forme pour le e-commerce, offre de terminaux de paiement électronique à haut débit (ADSL et GPRS)..., et participe aux expériences menées sur les nouvelles technologies de paiement (paiement sans contact, paiement par téléphone mobile).

Les travaux de Partecis, joint-venture avec BNP Paribas (50/50), progressent selon le calendrier prévu. Les dernières briques monétiques mutualisées seront livrées en 2009 pour une mise en exploitation en 2010 tandis que les travaux d'europanisation de la plate-forme monétique sont engagés.

En partant d'une position commerciale déjà forte, Natixis vise à consolider sa position en France pour devenir à terme un acteur européen majeur dans le secteur des flux et de la monétique.

TITRES : UN INTERVENANT MAJEUR DE LA CONSERVATION

Natixis est un acteur européen majeur dans le domaine de la conservation de détail, assurée par le département EuroTitres et dans ceux de la conservation institutionnelle, de l'administration de fonds et des services aux émetteurs, activités menées au sein de CACEIS, filiale commune avec Crédit Agricole S.A.

Conservation de détail et de gestion privée : une année charnière

Deuxième acteur français pour la tenue de compte conservation et premier prestataire du marché d'externalisation de l'activité, Natixis est l'un des leaders français de la conservation de détail et de gestion privée.

Natixis propose une gamme de services complète et parfaitement modulable, de la simple mise à disposition sécurisée du système de traitement en service bureau à une prestation élargie intégrant l'ensemble des fonctions de back-office (routage d'ordres et exécution, comptabilisation des opérations, reporting client, conservation titres...).

Délivrées aux Banques Populaires, aux Caisses d'Épargne et aux autres entités de Natixis, ces prestations sont aussi proposées à une large clientèle hors Groupe : banques à réseau, banques spécialisées avec ou sans réseau et établissements financiers.

L'année 2008 a été marquée par la création, le 1^{er} juillet, d'EuroTitres, département né de la fusion de Gestitres dans Natixis. Par ce rapprochement, Natixis va créer, à l'horizon 2011, la première plate-forme intégrée de conservation retail et private banking en France et renforcer son positionnement à l'échelle européenne.

Dans un contexte de marché difficile, marqué par la baisse des volumes et le départ du client LCL au premier trimestre 2008, EuroTitres a enregistré un retrait de son activité. Le nombre de comptes titres gérés s'élève à 3,9 millions en 2008, pour un niveau d'encours conservés de 300 milliards d'euros, en baisse de 18 % par rapport à 2007.

Le métier de conservation de détail de Natixis a par ailleurs poursuivi en 2008 ses investissements informatiques, afin d'adapter ses plates-formes aux exigences réglementaires et projets d'ouverture européenne, et lancé le programme de convergence de ses systèmes d'information titres.

En 2009, Natixis s'attachera à la réorganisation de son métier titres visant une plate-forme informatique et des back offices unifiés, avec une priorité donnée au suivi des opérations des clients, à la qualité de la prestation servie et à la maîtrise des risques opérationnels.

SLIB renforce sa position à l'international

Natixis, par l'intermédiaire de sa filiale SLIB, édite des solutions logicielles destinées aux brokers, banques et global clearing members, pour la gestion des flux boursiers négociés sur les marchés européens (trading, post trading et clearing, gestion de portefeuilles et tenue de comptes).

Aujourd'hui, près de 60 institutions dans sept pays européens, dont Natixis Securities et CACEIS Bank, utilisent les solutions SLIB pour optimiser leurs activités de marché, de post marché, de gestion de portefeuilles et de tenue de comptes.

En 2008, deux tiers des nouveaux référencements sont des clients à l'international pour les offres de compensation, règlement/livraison, gestion de portefeuilles et gestion du risque.

L'entrée de BNP Paribas dans le capital à hauteur de 33,40 % permettra à SLIB d'accélérer son développement à l'international.

Conservation institutionnelle

Dans le domaine de la conservation institutionnelle, Natixis offre, au travers de sa filiale commune avec Crédit Agricole S.A., CACEIS, une très large gamme de services financiers aux sociétés de gestion, aux institutionnels et aux entreprises :

- CACEIS exerce les activités de banque dépositaire-conservateur en France, au Luxembourg, en Irlande et en Allemagne. Avec 2 166 milliards d'euros d'actifs sous conservation au 31 décembre 2008, la société figure parmi les leaders mondiaux de ces activités ;
- CACEIS est également un acteur majeur de l'administration de fonds et des services aux gestionnaires d'actifs, activités qu'elle exerce à la fois en Europe et en Amérique du Nord ;
- CACEIS se classe également parmi les trois premiers prestataires français en matière de services aux émetteurs.

Le transfert à CACEIS, fin juin 2008, des activités de services financiers exercées jusqu'alors au sein de Natixis, a renforcé sa place de leader en France tant en termes de conservation que de services aux sociétés de gestion et aux émetteurs. Parallèlement, CACEIS a poursuivi, en 2008, l'intégration des activités acquises fin 2007 en Allemagne (CACEIS Bank Deutschland) et en Amérique du Nord (Olympia).

Poste clients

Le pôle correspond au périmètre de Coface Holding, addition de Coface et de Natixis Factor. Il fournit des solutions aux entreprises pour gérer, protéger et financer leur poste clients, et exerce son expertise dans quatre métiers : l'assurance-crédit, l'affacturage, la notation et l'information d'entreprise, la gestion de créances. Outre ces métiers, Coface Holding gère en France les garanties publiques à l'exportation confiées par l'État respectivement à Coface et à Natixis, notamment l'assurance prospection, l'assurance-crédit pour les exportations financées à plus de deux ans, l'assurance change et la garantie des investissements à l'étranger.

Les objectifs de développement du pôle sont ambitieux, puisque son plan stratégique lancé en 2005 vise à faire de Natixis le numéro 1 mondial du poste clients en 2015. En 2008, Coface Holding a poursuivi la mise en œuvre de son plan stratégique 2008-2010 et a continué de déployer ses quatre lignes de métier du poste clients.

LES MÉTIERS DU PÔLE POSTE CLIENTS ET LEUR POSITIONNEMENT

L'assurance-crédit protège les entreprises contre les risques de défaillance financière de leurs clients. L'affacturage permet aux entreprises de financer leur poste clients, en transférant leurs créances commerciales à un tiers dénommé « factor » qui se charge d'en opérer le recouvrement. Avec la notation et l'information d'entreprise, les entreprises peuvent détecter des opportunités commerciales, évaluer la situation financière de leurs partenaires ainsi que leur capacité à honorer leurs engagements. Et la gestion de créances met à leur disposition un service de recouvrement afin de récupérer les sommes qui leur sont dues.

En France, le pôle s'appuie sur les réseaux de Natixis, des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne, sur le réseau de Coface et sur des courtiers spécialisés. À l'étranger, il utilise les mêmes canaux, ainsi que des partenaires locaux regroupés au sein du réseau Crédit Alliance. Coface Holding a ainsi réalisé en 2008 plus de 63 % de son chiffre d'affaires consolidé hors de France. Présente directement dans 65 pays fin 2008 (ouverture en Égypte en 2008), Coface Holding y déploie progressivement ses quatre métiers : le pôle est pour chacun d'entre eux numéro 1 mondial pour la couverture géographique.

- N° 1 du poste clients en France ;
- N° 6 mondial en affacturage ;
- N° 3 mondial en assurance-crédit ;
- N° 4 mondial de la gestion de créances ;
- N° 5 mondial en information d'entreprise.

Source : Coface, d'après ICISA (pour l'assurance-crédit), FCI (pour l'affacturage).

ACTIVITÉ

Hausse du chiffre d'affaires consolidé de 7,2 % en 2008, tirée par l'assurance-crédit et les services hors d'Europe (+ 21,9 %) et par l'affacturage (+ 14,2 %)

- 419 milliards d'euros de créances commerciales assurées ;
- 40 milliards d'euros de créances commerciales financées.

La ligne assurance-crédit (domestique et export) a vu son chiffre d'affaires augmenter de 4,6 % par rapport à 2007. Des contrats d'assurance-crédit homogène sont désormais disponibles dans 93 pays ; dans 40 pays ces contrats sont offerts par des entités Coface (ouverture en 2008 à Taiwan, en Bulgarie et en Lettonie), dans les autres par des partenaires. En 2008, Coface a conforté sa position de numéro 1 en Amérique latine, avec l'acquisition de la majorité de SBCE, leader à l'exportation au Brésil, et sa position de numéro 1 en Asie, avec la cinquième année de croissance à plus de 30 % en Grande Chine.

La ligne affacturage augmente de 14,2 % ; tirée par l'intégration en 2008 d'acquisitions au Danemark, en République tchèque et en Slovaquie, et par une croissance interne très forte, la ligne affacturage est désormais présente dans 28 pays, contre 16 fin 2007, constituant le premier réseau mondial par la couverture géographique. Les deux principaux pays de présence restent l'Allemagne, avec Coface Finanz, numéro 1 sur son marché, et la France, avec Natixis Factor, troisième factor national (source : ASF). Natixis Factor voit son Produit Net Bancaire en hausse de 5,3 %, avec un volume de créances affacturées qui a augmenté de 10 % (+ 14 % à l'exportation).

Les lignes de service (notation et information d'entreprise, gestion de créances) sont en croissance de 7,7 %. L'offre mondiale du pôle en information est disponible dans 65 pays, et le lancement d'une notation financière Coface progresse (voir encadré). Le réseau mondial en gestion de créances a été renforcé par deux acquisitions en Argentine et aux Pays-Bas.

Coface développe son expertise dans la mesure du risque de défaillance des entreprises.

C'est une compétence particulièrement essentielle en période de crise, pour le pôle (qui a enregistré le meilleur rapport sinistre à prime des grands acteurs de l'assurance-crédit en 2008) et pour ses clients.

Coface a mis en place un score mondial, le Score @rating. Le Score @rating, disponible sur 50 millions d'entreprises, mesure la probabilité de défaillance d'une entreprise à un an. Il est associé à l'Avis de crédit @rating qui indique l'encours de crédit conseillé (1@ = 20 000 euros, 2@ = 50 000 euros, 3@ = 100 000 euros, etc.).

Coface a annoncé en juillet 2008 son intention de devenir agence de notation financière, aux côtés des trois grandes agences anglo-saxonnes, et en se limitant au risque « entreprise ». Ce lancement s'appuie sur le processus de notation interne par lequel Coface Holding, en dialogue avec les entreprises intéressées, note déjà pour ses propres besoins 17 000 entreprises dans le monde correspondant à ses risques les plus importants. Coface s'appuie sur trois points forts exclusifs : un coût nettement plus faible, la fiabilité statistique de ses outils, et une expertise de prise de risque acquise depuis 60 ans dans le métier d'assureur-crédit. Le produit, en phase de test en Europe et en Asie, sera commercialisé au cours de l'année 2009.

LA CHARTE TRANSPARENCE DE COFACE

La crise fragilise la confiance entre clients et fournisseurs et le pôle a pour ambition d'aider les entreprises dans cette période difficile, en contribuant à maintenir la confiance dans les relations interentreprises, l'accès au financement du bas de bilan des PME, et en jouant son rôle de « coupe-circuit » dans les faillites en chaîne d'entreprises.

Dans cet esprit, et en liaison avec les représentants des entreprises et les pouvoirs publics, Coface s'est engagée en novembre 2008 au travers d'une Charte Transparence, ouverte à toutes les entreprises françaises, clientes ou non. Elle s'y engage i) à communiquer à chaque entreprise, gratuitement et sur simple demande, sa note Coface, son avis de crédit et les informations qui ont servi à les justifier, puis leurs éventuelles modifications ; ii) à vérifier auprès de l'entreprise, et préalablement à toute décision, tout incident de paiement la concernant et dont Coface aurait eu connaissance, pour en vérifier la réalité et la gravité ; et iii) à recevoir et analyser les informations plus récentes que l'entreprise souhaiterait mettre à disposition de Coface, en garantissant si nécessaire une totale confidentialité. Cette charte sera progressivement étendue et déclinée dans les autres pays de présence du pôle.

■ Contribution de la banque de détail

L'activité de banque de détail se reflète dans Natixis à la fois de manière directe, par la prise en compte de 20 % du résultat des activités de banque de détail au travers des CCI détenus, et de manière indirecte, au niveau des activités — notamment celles du pôle Services – mises à disposition des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires ou de leurs clients.

LES GROUPES BANQUE POPULAIRE ET CAISSE D'ÉPARGNE

Natixis bénéficie de son adossement à deux groupes mutualistes puissants, le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne, qui lui donnent accès à une large base de clientèles en banque de détail.

En tant qu'organisation bancaire mutualiste, chaque groupe comprend :

- un réseau de banque de détail reprenant un ensemble de banques à statut mutualiste (20 Banques Populaires et 17 Caisses d'Épargne au 31 décembre 2008) qui sont détenues directement ou indirectement par des membres sociétaires porteurs des parts sociales (chaque groupe compte plus de 3 millions de sociétaires) ; Natixis détient au travers des CCI, 20 % du capital de chaque Banque Populaire et de chaque Caisse d'Épargne ⁽¹⁾ ;
- un organe central qui coordonne et supervise les activités de son groupe (la BFBP et la CNCE), et dont le capital est détenu par les banques de détail du groupe considéré ;
- plusieurs entités qui proposent des produits spécialisés qui sont distribués soit directement soit par les réseaux de banque de détail, tels que les OPCVM, le crédit à la consommation et à l'habitat, les produits d'assurance, ainsi que des services financiers destinés aux clients corporate et institutionnels, et
- un dispositif de solidarité financière.

Le Groupe Caisse d'Épargne comprend également la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne, qui est un organe de coordination et de concertation au sein du Groupe Caisse d'Épargne, en charge en particulier de l'animation du sociétariat.

LES RÉSEAUX DE BANQUE DE DÉTAIL

Les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne constituent un puissant moteur de développement de Natixis.

La forte complémentarité des deux réseaux représente un atout important pour Natixis qui bénéficie, en tant que porteur des CCI, des forces individuelles de chaque réseau et, en tant que fournisseur de produits et services, de leur puissance combinée.

Les deux Groupes disposent d'une clientèle très complémentaire :

- la clientèle des particuliers avec une très large base pour les Caisses d'Épargne et un développement soutenu des Banques Populaires sur cette clientèle ;
- les professionnels auprès desquels le Groupe Banque Populaire occupe une place de N° 2 ;
- les PME avec une position de premier banquier principal pour le Groupe Banque Populaire ;
- le logement social dont la première banque pour son financement est le Groupe Caisse d'Épargne qui est aussi banquier N° 1 des professionnels de l'immobilier.

Leur positionnement complémentaire conjugué avec leur démarche de développement génère des relais de croissance naturels pour Natixis dans des métiers tels l'Ingénierie sociale, le crédit-bail ou l'affacturage.

Outre l'impact sur Natixis du développement des deux réseaux via les CCI, Natixis trouve son développement dans des liens déjà forts avec les deux Groupes :

- des liens industriels : Natixis fournit des prestations pour les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne comme, par exemple, la conservation, la monétique, la gestion des flux ou la mise à disposition de puissance informatique ;
- des liens fournisseur-distributeur : Natixis est fournisseur de produits et services adressés à l'ensemble de la clientèle (particuliers, professionnels, entreprises et institutionnels) des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne qui distribuent ces produits ;
- des liens commerciaux : les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne sont également des clients directs de Natixis. Elles sont identifiées comme un segment de clientèle à part entière.

(1) À l'exception de la Caisse d'Épargne de Martinique, qui n'a pas émis de CCI.

Le réseau des Banques Populaires

Coopératives régionales et citoyennes, les Banques Populaires définissent l'ancrage régional du Groupe Banque Populaire. Fidèles à leur vocation première, elles créent au quotidien une relation bancaire de proximité avec leurs clients et participent activement au développement économique régional.

- 8,9 millions de clients dont 7,6 millions de particuliers, 1,3 million de professionnels et d'entreprises.
- 139,2 milliards d'euros d'encours de crédits en 2008 (+ 13 %).
- 113,5 milliards d'euros d'encours d'épargne bilantielle en 2008 (+ 13 %).
- 68,9 milliards d'euros d'encours d'épargne financière (+ 2 %) dont 35,8 milliards d'euros d'assurance-vie (+ 8 %) et 29,5 milliards d'euros d'OPCVM en 2008.
- 593 000 livrets A ouverts depuis le début 2009 avec un encours de 1,9 milliard d'euros.

Un renforcement de l'ancrage régional avec l'acquisition des sept banques régionales d'HSBC France

Le 1^{er} juillet 2008, l'acquisition de ces sept Banques Régionales a été finalisée à l'issue de la période d'entrée en négociations exclusives commencée le 29 février 2008. Le montant de la transaction est de 2,1 milliards d'euros

Ces banques sont : la Société Marseillaise de Crédit, la Banque de Savoie, la Banque Chaix, la Banque Marze, la Banque Dupuy, de Parseval, la Banque Pelletier et le Crédit Commercial du Sud-Ouest.

Cette acquisition renforce les positions du Groupe dans le sud de la France avec des banques qui pour la plupart sont établies depuis plus de cent ans sur leur territoire. Elle s'inscrit bien dans la stratégie du Groupe Banque Populaire fondée sur l'ancrage régional, la proximité avec les clients et l'extension du maillage territorial du réseau.

Ce projet industriel est fondé sur le respect de l'identité et des marques des sept Banques Régionales en s'inscrivant dans le modèle décentralisé du Groupe Banque Populaire.

Avec 2 990 collaborateurs au service de 367 000 clients particuliers et 88 000 clients professionnels et entreprises à travers un réseau de 394 agences, les Banques Régionales pourront accélérer leur développement avec les produits, les services et l'organisation du Groupe Banque Populaire.

En 2008, les Banques Régionales ont généré, en contribution aux résultats du Groupe sur le deuxième semestre, un Produit Net Bancaire de 295 millions d'euros et un résultat net part du Groupe de 95 millions d'euros.

Les Banques Régionales ont été acquises par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Celle-ci restera actionnaire à 100 % de la Société Marseillaise de Crédit.

Rapidement, la Banque Fédérale des Banques Populaires a rétrocédé 51 % des six autres banques aux Banques Populaires de rattachement : Banque Populaire Provençale et Corse pour la Banque Chaix, Banque Populaire du Sud-Ouest pour le CCSO et la Banque Pelletier, Banque Populaire des Alpes pour la Banque de Savoie, Banque Populaire du Sud pour la Banque Dupuy, de Parseval et la Banque Marze.

Les particuliers : poursuite de la dynamique de conquête

Au 31/12/08 :

Encours d'épargne bilantielle : 64,4 milliards d'euros (+ 11 %) ;

Encours de crédits : 74,4 milliards d'euros (+ 12 %).

Le marché des particuliers, animé par environ 13 500 conseillers dont 600 pour la Gestion privée, constitue un axe majeur de développement confirmé par la progression régulière du nombre de particuliers, la croissance constante des crédits et de l'épargne.

L'année 2008 a enregistré un rythme élevé de conquête avec une forte contribution des jeunes (44 %) et des fonctionnaires (16 %) pour atteindre 144 000 clients supplémentaires. Par ailleurs, la croissance du nombre de clients particuliers a été amplifiée par l'intégration des Banques Régionales portant le nombre total de nouveaux clients particuliers à 511 000.

■ Une action structurée et soutenue a été menée auprès des jeunes

La clientèle des jeunes constitue un enjeu stratégique majeur pour le Groupe. Il propose ainsi une offre structurée en fonction notamment de l'âge de ces clients avec le livret d'épargne « Premier Pas » dédié à l'épargne des moins de 12 ans, une nouvelle carte de paiement réservée aux 12-18 ans, la « carte budJ ».

Pour les étudiants, le Groupe propose deux offres complémentaires.

La première résulte du partenariat signé avec la LMDE (La Mutuelle Des Étudiants) qui facilite l'accès des étudiants aux crédits pour bénéficier de prêts et de cautions locatives sans recours à la caution parentale ou d'un tiers.

La seconde offre fait suite au partenariat conclu avec Oséo qui permet aux étudiants de bénéficier de prêts sans caution et garantis par l'État français. La rapidité dans la mise en œuvre de cette nouvelle offre a permis d'enregistrer plus de 1 400 prêts d'étudiants en 3 mois.

Du côté des jeunes actifs, une nouvelle offre pour les jeunes actifs a été élaborée. Celle-ci comprend principalement une convention « Équipage Horizon » avec la carte Visa permettant une réduction tarifaire importante par rapport aux autres segments de clientèle, des alertes par e-mail ou par SMS pour suivre la situation de son compte, le prêt « Je m'installe », assorti d'un taux attractif, l'avance sur le premier salaire remboursable sur 12 mois pour un coût de 1 euro, ainsi que des avantages sur les prêts immobiliers et des services extra-bancaires par l'intermédiaire de la carte « Le Pass Cityzen » offerte aux 15-25 ans.

■ Une démarche bien précise continue à cibler le segment des fonctionnaires

Depuis de nombreuses années, le Groupe Banque Populaire développe en direction des fonctionnaires une démarche originale fondée, d'une part, sur le positionnement privilégié de la CASDEN Banque Populaire auprès des personnels de l'Éducation Nationale, de la Recherche et de la Culture et, d'autre part, sur le partenariat noué avec les Associations pour le Crédit et l'Épargne des Fonctionnaires (ACEF).

Banque coopérative à vocation nationale, la CASDEN Banque Populaire s'appuie sur 107 délégations départementales avec des correspondants dans les établissements scolaires et 3 391 agences Banques Populaires. Les ACEF, créées pour apporter aux agents de la fonction publique une gamme de produits d'épargne et de crédit à des conditions préférentielles, ont adapté leur organisation à celle des Banques Populaires en vue de faciliter la conquête de nouveaux adhérents.

Au-delà des différentes actions de conquête et de fidélisation, des travaux importants ont été menés pour innover, adapter et enrichir l'offre de produits et de services sur l'ensemble des gammes. Ces innovations et adaptations s'entendent aussi bien dans le domaine de la banque commerciale classique que dans l'assurance-vie et non vie, ou dans le domaine de l'épargne financière avec le nouveau produit à capital garanti « Izeis ».

La croissance du taux de détention de produits dans la clientèle des particuliers atteste du bien fondé de cette démarche : ce taux est aujourd'hui en moyenne de 10 produits par compte contre 9 en 2007.

Les professionnels et les entreprises : de solides positions avec une intégration poussée dans le tissu économique

- 1^{er} banquier de la franchise (source : enquête CSA 2008) ;
- 1^{er} banquier principal des PME (source : enquête TNS Sofres 2007) ;
- 1^{er} banquier des artisans (source : enquête pépites CSA 2008) ;
- 2^e banquier auprès des professionnels (source : enquête pépites CSA 2008) ;
- 3^e banquier auprès des professions libérales (source : enquête CSA 2008).

Au 31/12/08 :

Encours total de crédits : 64,7 milliards d'euros (+ 15 %).

■ Les professionnels

Leader de la création d'entreprise

Dans un marché national resté dynamique, le Groupe Banque Populaire, leader de la création d'entreprise a élargi son offre en 2008. Des solutions d'affacturage, d'épargne salariale (Fructi Duo) dédiées aux très petites entreprises (TPE), ou encore des garanties facilitant l'octroi de crédit (Socama, Natixis Garanties, Oséo garanties...) ont contribué à l'action du Groupe sur le terrain de la création d'entreprise.

Faciliter l'accès au crédit des TPE avec :

Les 28 Socama (Sociétés de Caution Mutuelles Artisanales), qui apportent leur contre-garantie pour le financement d'investissements.

Le renouvellement de l'accord avec le FEI (Fonds Européen d'Investissement) qui assure la continuité du prêt express Socama sans garantie personnelle et le prêt transmission avec une garantie personnelle limitée.

La mise en place d'une convention avec Oséo et le soutien de Natixis Garanties orientée vers les agriculteurs, professions libérales et commerçants.

L'artisanat : un marché dynamique pour les Banques Populaires

Le Groupe Banque Populaire s'investit aux côtés des organisations professionnelles représentatives des métiers de l'artisanat, pour encore mieux répondre aux attentes de ses 320 000 artisans, clients du Groupe. 70 % d'entre eux entretiennent également une relation bancaire à titre privé avec le Groupe.

La franchise

Le Groupe Banque Populaire est le premier banquier des franchisés et des franchiseurs avec respectivement 25 % et 51 % de taux de pénétration.

En 2008, le Groupe a mis en place dix nouveaux partenariats avec des réseaux de franchise et renforcé ceux déjà engagés. Une offre complète de produits et services et un dispositif organisé au sein des Banques Populaires régionales, permettent de faire vivre les liens existants avec près de 500 réseaux et une centaine de partenariats.

L'agriculture

À fin 2008, le Groupe Banque Populaire compte plus de 55 000 clients agriculteurs, soit près de 326 200 exploitations professionnelles au niveau national avec un taux de pénétration en croissance permanente.

Le financement de l'agriculture est demeuré actif au cours de 2008. Ainsi les encours des prêts bonifiés (PBA) et classiques ont augmenté de 16,24 % sur 12 mois glissants. Le Groupe continue de renforcer sa notoriété sur ce segment de clientèle.

Les professions libérales

Mettant à profit sa position de leader dans la création d'entreprises, le Groupe Banque Populaire se positionne également comme le partenaire bancaire de référence pour l'installation des professions libérales. Des outils et des guides ont ainsi été mis à disposition, tant pour les collaborateurs que pour les professions libérales.

En outre, les partenariats avec la Fédération Nationale des Étudiants en Orthophonie (FNEO) ou encore avec le Syndicat National des Jeunes Médecins Généralistes (SNJMG) et une présence aux salons majeurs de la profession comme celui du MEDEC (Congrès de la médecine générale), du Congrès National des Experts-Comptables, ont permis une présence renforcée auprès de cette clientèle.

■ Les entreprises

Fort d'un taux de pénétration de 38 % auprès des entreprises de moins de 1 000 salariés (enquête SOFRES, 2007), le Groupe tient un rôle de leader sur ce marché et accompagne la majorité des grands groupes français avec Natixis.

Financement et investissement

Le Groupe Banque Populaire confirme sa détermination à agir pour accompagner l'activité et soutenir le développement des PME/PMI dans une conjoncture très exigeante.

À cet égard, il rappelle son engagement d'assurer une croissance de ses encours de crédits à un rythme annuel de 3 à 4 %. Cet engagement souligne également la continuité de l'étroite collaboration avec Oséo avec lequel le Groupe est un partenaire de longue date.

Au-delà des techniques de financements traditionnels, la gamme de produits au service de la croissance des entreprises se diversifie par les filiales de financement spécialisé de Natixis avec notamment :

- le crédit-bail immobilier et crédit-bail mobilier avec Natixis Lease. Cette année, la production s'est élevée à 107 millions d'euros en crédit-bail mobilier (en hausse de 14 %) et à 533 millions d'euros pour le crédit-bail immobilier (en hausse de 35 %) ;
- le financement des énergies renouvelables avec Natixis Energeco ;
- les quatre métiers du Poste clients avec Coface et Natixis Factor : l'information d'entreprise, l'assurance-crédit, la gestion et le financement de créances.

L'international

Le Groupe Banque Populaire est pour 17 % de sa clientèle son banquier principal à l'international et possède un potentiel de développement fort.

Avec l'arrivée du SEPA, les premiers virements « Sepa Credit Transfer » (SCT) ont été réalisés avec succès dès janvier 2008.

L'accent est mis sur les transactions internet avec la nouvelle offre « Cyber international » qui permet l'envoi par internet des transferts internationaux sur le même schéma que les transferts domestiques.

Cette offre est venue compléter la télétransmission des crédits documentaires grâce à l'outil « Credoc Import internet », qui facilite la transmission des opérations import en réduisant les délais.

Le développement sur de nouvelles clientèles passe aussi par des partenariats avec des correspondants étrangers tels que celui signé en fin d'année avec la Banque Centrale Populaire du Maroc ou celui avec VBI pour l'accompagnement en Europe centrale.

Le réseau des Caisses d'Epargne

Socle du Groupe, le réseau des Caisses d'Epargne se situe au troisième rang des réseaux bancaires en France avec 4 376 agences, 6 881 automates et offre toutes les facilités de banque à distance. Près d'un Français sur deux est client de la Caisse d'Epargne, 3,7 millions en sont sociétaires. Fidèles à l'idée de progrès social qui est à l'origine de leur création et ouvertes à tous, les Caisses d'Epargne innovent en permanence pour faciliter la vie de ses clients et les accompagner dans leurs projets.

Le processus de fusion des Caisses d'Epargne s'est achevé en 2008 : leur nombre est passé de 29 en 2006 à 17 au 31/12/08.

Banque de détail

Placements, assurances, prévoyance, gestion de patrimoine, crédits, immobilier, moyens de paiement, gestion de patrimoine : la Caisse d'Epargne propose tous les services et les conseils attendus d'une banque moderne.

■ Les particuliers

En trois ans, les Caisses d'Epargne ont investi de manière importante pour mieux satisfaire leurs clients en optimisant leurs méthodes commerciales et leur réseau. 2 130 agences ont été rénovées et 2 135 nouveaux automates implantés depuis la mise en place du programme. Le référentiel d'accueil *Ecureuil Attitude* est déployé dans toutes les agences. Le programme *Fréquence Client* permet une meilleure disponibilité à la clientèle et la personnalisation des offres.

En 2008, la banque à distance par téléphone et par internet est renforcée. Le site internet *caisse-epargne.fr* a été refondu, fusionnant en un seul site l'espace commercial et transactionnel, pour devenir un vrai canal de vente et faciliter en toute sécurité la réalisation d'opérations toujours plus nombreuses.

Métier historique de la Caisse d'Epargne, la collecte d'épargne auprès des particuliers et des professionnels a connu une nouvelle année record pour atteindre près de 9 milliards d'euros. Plus que jamais, la liquidité, la sécurité et la rémunération ont été déterminantes pour les épargnants qui se sont portés massivement vers le Livret A (dont la rémunération a été portée à 4 % le 1^{er} août 2008, son plus haut niveau depuis douze ans), les dépôts à terme et dans une moindre mesure sur l'assurance-vie.

La gestion patrimoniale a confirmé en 2008 son potentiel de croissance. Elle s'appuie sur 500 chargés d'affaires, et sur les experts en gestion d'actifs et en ingénierie patrimoniale de La Compagnie 1818 – Banquiers Privés –, ceux d'Iselection et de Ciloger pour l'immobilier et Océor pour les solutions de défiscalisation en industriel Girardin dans les DOM-TOM.

La Caisse d'Epargne demeure la seule grande banque française à rémunérer les dépôts à vue de ses clients : plus de 5 millions de particuliers bénéficient aujourd'hui d'un compte rémunéré

grâce à leur forfait Caisse d'Épargne. Le programme de fidélisation *S'miles*, lancé en 2006 et dont la Caisse d'Épargne est le partenaire bancaire exclusif, complète cette offre unique et contribue à satisfaire et à fidéliser les clients avec des bénéfices rapidement accessibles. La Caisse d'Épargne confirme par ailleurs sa place de leader des émetteurs de cartes *Visa* et son deuxième rang des émetteurs de cartes toutes marques confondues.

Banque des jeunes, la Caisse d'Épargne se mobilise pour aider les parents à préparer l'avenir de leurs enfants, les sensibiliser aux valeurs sociétales, leur apprendre à gérer leur budget et les accompagner dans leurs projets : *Livret A Kipouss*, première carte bancaire prépayée et rechargeable pour les adolescents, financement du permis de conduire ou des études, achat d'un ordinateur portable.

Deuxième banque de l'immobilier, la Caisse d'Épargne a poursuivi ses efforts en direction des primo-accédants, avec le prêt *Grandioz* et le prêt à taux zéro et lancé *Adoucimmo*, un prêt destiné aux seniors avec des échéances réduites à compter du départ à la retraite. Les crédits à la consommation ont connu en 2008 une forte progression dans un marché en recul ; cette performance s'appuie sur *Izicefi* qui permet aux 22 000 commerciaux des Caisses d'Épargne de proposer des offres bien adaptées aux besoins et aux moyens de leurs clients.

La gamme assurance dommages, développée par GCE Assurances, couvre l'assurance automobile, l'assurance habitation, la protection juridique et la garantie des accidents de la vie. L'année 2008 a été dynamique, avec notamment le bon comportement de l'offre d'assurance complémentaire santé, développée avec la Macif, qui s'adresse en priorité aux jeunes, étudiants, jeunes actifs et jeunes familles.

■ Les professionnels

La Caisse d'Épargne est également un partenaire privilégié pour les commerçants, artisans, professions libérales, tant à titre professionnel qu'à titre privé. 1 500 Directeurs d'agences sont spécialement formés pour servir les professionnels, plus de 1 000 gestionnaires spécialisés leur sont dédiés et 500 chargés d'affaires en gestion patrimoniale sont à leur disposition.

La rémunération des comptes courants, les forfaits comme *Franchise & Vous* offrant de multiples services de gestion de compte (banque à distance, assurances, etc.) pour les franchisés, les solutions monétiques ou encore de paiement sécurisé sur internet favorisent le développement de la bancarisation.

De la création à la transmission d'entreprise en passant par le crédit d'équipement, le crédit-bail et la location longue durée, les professionnels disposent d'une gamme complète pour financer de façon simple et personnalisée leurs besoins.

Banque du développement régional

Forte de son ancrage territorial, la Caisse d'Épargne est le partenaire bancaire des acteurs publics et privés qui participent au développement des régions. Son offre mobilise toutes les expertises du Groupe pour financer leurs projets, simplifier leur gestion, optimiser leurs placements. L'organisation en

centres d'affaires favorise la transversalité et les synergies entre les marchés et permet d'améliorer encore les processus de fonctionnement et de commercialisation.

Les entreprises

La Caisse d'Épargne accompagne les entreprises régionales de la création à la transmission avec une gamme complète de financements et de services et les solutions en fonds propres de ses fonds d'investissements régionaux et nationaux. Les Caisses d'Épargne proposent une offre étendue grâce au savoir-faire des filiales Cicobail et Natixis Lease, Natixis Interépargne, Natixis Garanties (devenue la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions en décembre 2008) ou encore Coface et Natixis Factor. Le GCE a encore étoffé sa gamme de produits et services en 2008, pour être toujours plus performant dans les réponses qu'il apporte, au quotidien, aux entreprises.

Dans un contexte de net ralentissement économique à partir de l'été 2008, les pouvoirs publics ont mis en œuvre un plan de soutien aux entreprises. Dès octobre 2008, le GCE a débloqué une enveloppe exceptionnelle d'un milliard d'euros pour sa clientèle d'entreprises. Au-delà de cet effort immédiat, les Caisses d'Épargne disposent – grâce aux mesures prises par les pouvoirs publics permettant une « décentralisation » de tout ou partie des sommes collectées par le réseau sur les Livrets de développement durable (LDD) et les Livrets d'épargne populaire (LEP) – de marges de manœuvre significatives pour continuer à accompagner efficacement les entreprises.

Économie sociale

Partenaire de près de 230 000 associations, le Groupe Caisse d'Épargne a choisi de faire de l'économie sociale un vecteur fort de développement, en particulier sur le secteur sanitaire et médico-social, les mutuelles de santé et l'enseignement privé.

En 2008, de nombreuses actions ont été engagées pour structurer la filière afin de répondre au mieux aux besoins spécifiques de tous les acteurs de l'économie sociale, des associations gestionnaires aux institutionnels. L'expertise des forces commerciales dédiées à cette clientèle a été renforcée, leur permettant ainsi d'appréhender au mieux les évolutions législatives et réglementaires qui touchent notamment le sanitaire et social, ainsi que les mutuelles.

De nouveaux produits et services ont été lancés parmi lesquels des OPCVM adaptés aux contraintes des associations gestionnaires et des associations de proximité, et des solutions d'Épargne salariale et de retraite. En complément de son offre de solutions bancaires, elle met à disposition des associations de nombreux outils d'information afin de les aider dans leur quotidien.

Collectivités et institutionnels locaux

Acteur incontournable du secteur public territorial, les Caisses d'Épargne interviennent auprès de l'ensemble des collectivités et institutionnels locaux quelle que soit la taille des projets et des maîtres : communes, intercommunalités, départements, régions, établissements publics de santé, sociétés d'économie mixte.

Dans un contexte marqué par les élections municipales assorties du renouvellement de l'exécutif de 36 000 communes, du lancement du plan Hôpital 2012 sur le secteur public hospitalier, des recettes en baisse, les Caisses d'Epargne ont renforcé l'accompagnement de leurs clients.

Dans un contexte de crise financière et de tensions sur les conditions d'obtention des prêts à compter d'octobre 2008, le GCE a mis à disposition des collectivités locales, du secteur public hospitalier et des organismes de logement social une enveloppe de 2,5 milliards d'euros, complétant ainsi les autres dispositifs initiés par les pouvoirs publics. Cette enveloppe a permis aux acteurs publics locaux d'obtenir pour la fin de l'année 2008 les financements nécessaires à la poursuite de leurs projets d'investissements.

Les Caisses d'Epargne mettent également au service des collectivités et institutionnels locaux des services innovants comme le paiement en ligne sécurisé *ServicePublicPlus*, qui permet aux usagers de régler en ligne des prestations municipales. Elles proposent aussi le Cesu préfinancé, en collaboration avec Accor Services.

Logement social

Partenaire historique du mouvement HLM, la Caisse d'Epargne est la première banque privée du secteur : gestion de plus du tiers de la trésorerie et de la dette privée des Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH) et des Offices HLM, dont les constructions sont largement financées par la collecte du Livret A.

Les Caisses d'Epargne participent à la gouvernance de plus de 250 organismes publics et privés de logement social.

4

RESSOURCES

	Page
RESSOURCES HUMAINES	80
UNE ANNÉE DE TRANSFORMATION	80
DRH Groupe Natixis : une nouvelle organisation en 2008	80
Plan d'adaptation au contexte économique et concurrentiel (PACEC)	80
Reporting RH Groupe et Contrôle de gestion sociale	81
SIRH et Processus	81
Relations sociales : poursuite de la définition d'un cadre social Groupe et du dialogue social	82
La politique de rémunération	83
La mobilité au cœur de l'emploi	83
Relations Écoles et Emplois Jeunes	84
L'adaptation de la formation au contexte de Natixis	85
Natixis Management : un acteur du développement managérial	85
Talentis : vers un dispositif d'entretien annuel commun	86
Les chantiers de 2009	86
Conditions d'hygiène et de sécurité (LA 9) – annexes NRE du document de référence	87
AUTRES RESSOURCES	89
Le Schéma Directeur des Systèmes de Synthèse (SDSS)	89
Convergence des systèmes d'information	89

Ressources humaines

UNE ANNÉE DE TRANSFORMATION

L'année 2008 aura encore été marquée par une intense activité dans le domaine des Ressources humaines avec notamment la mise en œuvre du Plan d'Adaptation au Contexte Économique et Concurrentiel (PACEC), mais également avec la réorganisation de la direction des Ressources humaines, la mise en place de nouveaux outils de reporting et le déploiement du nouvel outil d'évaluation groupe Talents.

DRH GROUPE NATIXIS : UNE NOUVELLE ORGANISATION EN 2008

Après avoir réalisé, en 2007, la fusion des équipes RH sur des champs de compétence communs, défini les principes d'organisation de la filière RH et mis les équipes en ordre de marche sur les priorités de travail, une réflexion stratégique RH pour le Groupe a été lancée début 2008. De cette réflexion est née une nouvelle organisation visant à mettre en place de nouvelles fonctions répondant aux priorités du Groupe, assurer une meilleure cohérence et optimisation des ressources au sein de la DRH Groupe et définir des modes de travail efficaces entre le Groupe et les pôles.

Le calage de l'organisation RH sur l'organisation du Groupe par pôles contribue à garantir le bon déploiement des politiques Groupe, l'optimisation du partage des expertises RH (juridique, relations sociales, compensation & benefits, formation...) et à clarifier les interlocuteurs sur les process RH clés (relations sociales, recrutements, mobilités, pilotage des rémunérations, gestion des Cadres Dirigeants et hauts potentiels et GARH).

PLAN D'ADAPTATION AU CONTEXTE ÉCONOMIQUE ET CONCURRENTIEL (PACEC)

Dans un environnement économique mondial fragilisé, alors même que l'impact de la crise financière survenue en 2007 a continué à produire ses effets en 2008, Natixis a dû prendre les dispositions nécessaires lui permettant de restaurer sa rentabilité. Dans cette perspective, un plan d'adaptation à l'emploi a fait l'objet d'une consultation des partenaires sociaux. Ce plan a pour objectif majeur de permettre à Natixis de s'adapter aux nouvelles conditions de marché pour être en mesure de financer son développement sur des bases saines.

La procédure d'information consultation

Le plan d'adaptation au contexte économique et concurrentiel a été rédigé sous la forme d'un livre III et d'un livre IV transmis aux élus du comité central d'entreprise (CCE) en mai 2008. Au

terme de la procédure d'information-consultation, le Comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail ainsi que le comité central d'entreprise ont rendu un avis respectivement les 16 et 17 septembre 2008. Cette procédure s'est poursuivie par une réunion des comités d'établissement de Lyon et de Paris et Centres rattachés les 18 et 19 septembre 2008 et le recueil des avis.

Le dispositif de volontariat

La mise en œuvre du Plan a débuté le 22 septembre 2008 et s'est poursuivie jusqu'au 28 février 2009. Les collaborateurs de la maison mère ont pu faire acte de candidature pour un départ volontaire au moyen d'un formulaire spécifique mis en ligne sur l'intranet. Par ailleurs, un kit de communication sur le Plan et ses modalités a été adressé par courrier à l'ensemble des collaborateurs de Natixis S.A.

Le volontariat s'adresse aux collaborateurs de Natixis maison mère, en France, qui souhaitent quitter l'entreprise afin de réaliser un projet professionnel ou personnel, ou de bénéficier d'une préretraite d'entreprise. Il a été ouvert aux collaborateurs de la BFI, des directions fonctionnelles (Inspection générale, Conformité, Communication et relations investisseurs, Finances, Risques, Secrétariat général, Ressources humaines, Systèmes d'information et services partagés) et des fonctions supports des métiers opérationnels. Dans ce périmètre étaient concernés les collaborateurs relevant des catégories professionnelles visées par les réductions d'effectifs.

Les candidatures ne répondant pas à ces conditions ont néanmoins pu être étudiées dans la mesure où le départ du collaborateur a permis le reclassement en interne d'un collaborateur appartenant à une catégorie professionnelle au sein de laquelle des postes étaient supprimés. Le poste concerné a fait l'objet d'une publication dans la Bourse de l'emploi, rubrique Contacts RH.

Les collaborateurs souhaitant se porter volontaires, ont dû adresser une lettre d'intention en recommandé avec accusé de réception à la DRH ou la remettre en main propre à leur RRH. Dans cette lettre, ils indiquaient leur souhait de se porter volontaire au départ en préretraite ou de réaliser un projet professionnel ou personnel. Après étude de leur demande par leur RRH et leur responsable hiérarchique, ils ont reçu une réponse dans un délai

de 15 jours. Si leur demande était acceptée, la DRH les invitait à rencontrer un conseiller du Point Information Mobilité (PIM). Celui-ci les aidait à formaliser leur projet personnel ou professionnel. Il appartenait ensuite aux collaborateurs de confirmer leur demande par courrier (en recommandé AR) ; ce courrier devait comprendre le dossier formalisé du projet et la demande de départ volontaire. Dans un dernier temps, la demande était étudiée par la commission de validation. Une réponse a été apportée au collaborateur dans un délai de 15 jours.

Le dispositif d'accompagnement

Un Point Information Mobilité (PIM) a été mis en place dès le démarrage de la période de volontariat avec une équipe de consultants à la disposition des collaborateurs pour répondre à toutes leurs questions au moyen d'un numéro de téléphone unique et de rencontre en bilatéral.

Le dispositif de communication

Une rubrique dédiée au plan d'adaptation a été créée dans l'intranet de la DRH avec une mise à jour régulière des informations et l'instauration d'une boîte aux lettres. Les offres de postes à pourvoir dans le cadre du processus de substitution ont également été publiées dans l'intranet. Les collaborateurs ont reçu à leur domicile une plaquette descriptive du PACEC avec un focus particulier sur le volontariat. Les managers ont quant à eux reçu une plaquette synthétique intitulée le « Guide du manager ».

REPORTING RH GROUPE ET CONTRÔLE DE GESTION SOCIALE

L'année 2008 a été une année riche en évolutions pour cette équipe qui a été très largement renouvelée, avec la mutualisation des différentes équipes de reporting de la RH Groupe, et l'accueil de nouveaux collaborateurs. Les activités de cette équipe, qui consistent à fournir à ses clients internes l'ensemble des données chiffrées, simulations et analyses nécessaires à l'élaboration et au pilotage de la politique RH, ainsi qu'au respect des contraintes réglementaires RH, sont maintenant réparties en trois domaines principaux : le reporting RH Groupe consolidé, le Contrôle de gestion sociale maison mère, et les activités de Relations Sociales et Réglementaires.

Les faits marquants de l'année 2008 sont l'amélioration du reporting opérationnel et des outils de reporting, le développement d'une activité de consolidation des effectifs pour l'ensemble du Groupe, et le développement de simulations et analyses à l'aide d'un nouvel outil, en particulier dédié aux études de salaires en support aux négociations annuelles.

La consolidation des effectifs au niveau de l'ensemble du Groupe est maintenant réalisée de manière mensuelle, et ce reporting est diffusé à la RH Groupe, aux RH de pôle et à la Direction financière, sur la base de règles de gestion qui ont été élaborées en 2008.

Le suivi mensuel comprend les effectifs par entité, ainsi que le suivi des arrivées et des départs en France et à l'international.

L'équipe reporting a par ailleurs développé des outils de calcul des indemnités versées dans le cadre du Plan d'Adaptation au Contexte Économique et Concurrentiel.

Pour 2009, les actions initiées en 2008 vont être poursuivies, avec l'amélioration du reporting opérationnel et le développement de nouvelles simulations et analyses dans le cadre d'une réflexion sur des indicateurs RH à valeur ajoutée, au service des politiques RH, et en particulier de la mobilité et de la politique de l'emploi.

SIRH ET PROCESSUS

Durant l'année 2008, au-delà de son rôle traditionnel de développement et de déploiement des Systèmes d'Information RH au sein du Groupe, l'équipe SIRH et Processus a pris en charge le pilotage de projets de transformation de la fonction RH en France. L'équipe SIRH Groupe a assuré en particulier le pilotage du projet de transformation de la formation et le projet de modernisation des Services Partagés RH (Gestion Administrative et Paie).

Le projet de transformation de la formation consiste à développer en interne l'offre de formation et la constitution du plan de formation, à optimiser les achats de formation, et à confier à un sous-traitant spécialisé la gestion administrative de la formation. Ce projet permet de maintenir la capacité à assurer des formations tout en réalisant des économies significatives sur la gestion administrative.

En parallèle de ce projet, des économies sont générées par une diminution du nombre de formations réalisées dans certains domaines. Cette nouvelle organisation devrait être mise en place mi-2009.

Le projet de Modernisation des Services Partagés RH consiste à augmenter la productivité du service par des améliorations ponctuelles des modes de fonctionnement et des outils, par exemple par la mise en œuvre de formulaires en ligne, la simplification du processus de suivi des temps par l'amélioration des outils, et l'amélioration des outils de contrôle de paie. En 2008, le travail administratif des gestionnaires a été allégé par le développement de formulaires intranet, permettant de recueillir et d'intégrer automatiquement en paie après contrôle des informations recueillies auprès des collaborateurs de la maison mère. Le traitement manuel de plus de 5 000 formulaires papier a ainsi été évité.

En 2009, des améliorations des processus et outils de gestion des temps, et de contrôle de la paie vont permettre de nouveaux gains d'efficacité. L'équipe SIRH Groupe a par ailleurs contribué à la définition des processus mis en place dans le cadre du Plan d'Adaptation au Contexte Économique et Concurrentiel.

En ce qui concerne le déploiement des outils SIRH, trois sujets principaux ont été traités.

- Pour améliorer et renforcer la pratique des entretiens annuels et de la fixation d'objectifs, un nouvel outil a été mis en place

et déployé pour environ 8 000 collaborateurs sur un périmètre France et international, avec la gestion de 5 langues. Le projet réalisé en moins de 6 mois a mobilisé les équipes RH Groupe et RH de pôle, ainsi que l'informatique, avec l'aide de la société Technomédia qui développe et héberge le système d'information retenu.

- Pour permettre un meilleur pilotage du processus d'avancement (promotions, augmentations, variables et bonus), l'outil Salary Review qui était utilisé en France a été déployé aussi à l'international pour le pôle BFI. Le déploiement de cet outil a permis un pilotage efficace de l'ensemble du processus.
- En ce qui concerne le reporting, les bases de reporting Groupe et le processus d'alimentation de ces bases ont été fiabilisés pour permettre la consolidation des effectifs pour l'ensemble du Groupe Natixis, avec l'ensemble de ses 5 pôles métiers et de ses directions fonctionnelles.

Des simulations de masse salariale ont été améliorées grâce à l'utilisation de l'outil Scénario RH, basé sur le produit AllShare.

Par ailleurs, de nombreuses filiales françaises ont rejoint les outils communs de paie et de gestion des temps.

En 2009, le déploiement du SIRH se fera en lien avec les choix de politique RH, avec comme objectif de continuer à fiabiliser nos outils de reporting et d'analyse, de poursuivre le déploiement international des outils de pilotage de la performance (entretiens annuels et avancement), et de développer de nouveaux outils au service des RRH pour favoriser la mobilité et les parcours professionnels.

Sur le périmètre maison mère, l'activité de transformation de l'organisation RH continuera à aider le département de la Formation et les Services Partagés RH à gagner en productivité et en qualité.

RELATIONS SOCIALES : POURSUITE DE LA DÉFINITION D'UN CADRE SOCIAL GROUPE ET DU DIALOGUE SOCIAL

Le domaine des relations sociales a été l'objet d'une activité intense dans l'objectif de poursuivre la définition d'un cadre social au niveau du Groupe et de Natixis S.A. et d'accompagner l'évolution des Organisations.

Poursuite de la définition d'un cadre social au niveau du Groupe Natixis et de Natixis S.A.

L'année 2008 a permis de consolider la mise en place d'Instances Représentatives du Personnel au niveau du Groupe Natixis avec la signature d'un accord relatif à l'exercice des fonctions syndicales. Dans ce cadre, des accords ont été signés au niveau du Groupe afin de définir les conditions de sortie des accords Groupe Banque Populaire et d'harmoniser les dispositions applicables en matière de participation. Au niveau de Natixis S.A., l'année 2008 a été marquée par l'intégration de collaborateurs issus d'Ixis Cib, d'Altair, de Gestitres et de Natixis Financement.

Dans ce contexte des négociations collectives ont été menées afin d'harmoniser le statut des salariés.

14 accords d'entreprise ont été signés dans ce cadre permettant d'harmoniser une grande partie du statut collectif et notamment les dispositions applicables en matières :

- de temps de travail ;
- de primes sociales ;
- d'Épargne salariale ;
- de financement des œuvres sociales et culturelles.

Ces négociations se poursuivront en 2009 sur les thèmes du droit syndical, de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes ainsi que sur la retraite, la mutuelle et la prévoyance.

Détail des accords Natixis S.A. signés en 2008 avec les partenaires sociaux :

- plan d'épargne d'entreprise ;
- frais de garde d'enfants ;
- complément familial ;
- temps de travail ;
- régime et règlement des horaires variables ;
- adaptation du statut des collaborateurs provenant d'Altair ;
- modalités de financement des activités sociales et culturelles ;
- régime d'indemnisation des astreintes ;
- interventions week-end et jours fériés ;
- horaires spécifiques de travail ;
- mesures d'accompagnement en matière de retraite, mutuelle, prévoyance dans le cadre du PACEC ;
- médailles du travail et prime des 35 ans ;
- adaptation du statut des collaborateurs provenant de Natixis Financement ;
- adaptation du statut des collaborateurs provenant de Gestitres.

Par ailleurs, dans le souci d'harmoniser l'ensemble des règles applicables au sein de l'entreprise au-delà du statut collectif des collaborateurs, un nouveau règlement intérieur, incluant une annexe relative à la Conformité, est entré en vigueur au cours du 1^{er} trimestre 2008. La charte d'utilisation des ressources informatiques, numériques et technologiques a été annexée à ce nouveau règlement intérieur, pour définir les droits et devoirs des salariés vis-à-vis des moyens informatiques mis à leur disposition par l'employeur. Ce nouveau règlement s'applique à l'ensemble des salariés de Natixis S.A.

Poursuite d'un dialogue social soutenu

L'année 2008 aura été marquée par un dialogue social soutenu au travers notamment de 5 réunions du comité de Groupe, 38 réunions du comité central d'entreprise de Natixis S.A., plus de 50 réunions des différents comités d'établissements de Natixis S.A., 45 réunions des CHSCT et une quarantaine de réunions des Délégués du Personnel. Toutes les évolutions des organisations au sein de Natixis S.A. ont fait l'objet de consultation des Instances Représentatives du Personnel compétentes.

LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Le pilotage des politiques de rémunération

La politique de rémunération d'un groupe ne se résume pas à la somme des politiques de rémunération de ses différentes structures. Il était donc important de définir les composantes clés de notre politique de rémunération, de maîtriser les coûts et les risques salariaux liés aux systèmes de rémunération variable, mais aussi d'obtenir une visibilité permanente des pratiques et systèmes de rémunération de l'ensemble de nos métiers. L'objectif est de disposer de systèmes de rémunération adaptés aux spécificités et à la diversité de nos métiers, en ligne avec les pratiques de marché, tout en veillant à une certaine cohérence d'ensemble. Cela a été rendu possible avec la création d'une équipe dédiée aux rémunérations, avantages sociaux et politique salariale qui a permis de déterminer les politiques individuelle et globale en la matière.

Accord salarial (NAO)

En 2008, les négociations annuelles obligatoires ont abouti à l'application unilatérale des propositions de la direction, dont les principales étaient les suivantes :

- révision à 19 000 euros de la rémunération brute annuelle minimum à l'embauche pour les salariés en contrat à durée déterminée et indéterminée, hors contrat lié à la politique de l'emploi, exerçant une activité à temps plein ;
- revalorisation des salaires de base selon le barème suivant :
 - 3 % pour les salaires inférieurs ou égaux à 22 000 euros annuels bruts,
 - 2 % pour les salaires compris entre 22 000 et 35 000 euros avec un plancher de 550 euros,
 - 1 % pour les salaires compris entre 35 000 et 70 000 euros avec un plancher de 500 euros ;
- examen approfondi par les managers et les représentants des Ressources humaines de la situation des salariés n'ayant pas été augmentés depuis au moins 3 ans au 1^{er} juin 2008.

Participation et Intéressement

La participation a fait l'objet d'un accord conclu avec les partenaires sociaux en 2008, entre la maison mère Natixis S.A. et 22 filiales du Groupe. Cet accord a vocation à s'étendre à l'ensemble du Groupe au cours des trois prochaines années.

Il permet aux salariés justifiant de plus de trois mois d'ancienneté au cours de l'exercice concerné et sous contrat à durée déterminée ou indéterminée, de bénéficier de la participation en fonction des résultats consolidés du Groupe Natixis. Le calcul de la réserve spéciale de participation repose sur une formule dérogatoire à celle prévue par la loi. Pour l'exercice 2008, la formule légale, plus favorable, a été appliquée.

L'accord d'intéressement signé en 2006 est toujours applicable au sein de Natixis S.A. ainsi qu'à trois filiales rattachées, dans les mêmes conditions que l'an dernier, à savoir que 60 % des sommes dédiées sont versées proportionnellement au salaire et 40 % en fonction de la durée de présence des bénéficiaires.

Égalité Homme-Femme

Dans le cadre de l'application de la loi du 23 mars 2006 relative à l'égalité salariale entre les hommes et les femmes, Natixis a décidé d'allouer une enveloppe budgétaire spécifique dédiée à l'ajustement des salaires des femmes qui feraient l'objet d'un décalage injustifié avec celui des hommes. Elle vient s'ajouter à celle réservée aux augmentations individuelles et collectives des salaires pour l'année 2009. Une enveloppe supplémentaire sera éventuellement attribuée en 2010, le cas échéant.

Carnet de bord Rémunération

Afin d'apporter une vision plus complète de l'ensemble des prestations dont ont bénéficié les collaborateurs en 2007, un document, le « Carnet de bord Rémunération », a été adressé à près de 7 500 salariés de la société mère et des filiales. Ce document a permis à chacun d'entre eux de mieux distinguer la rémunération perçue directement (salaires, primes, bonus...) de celle perçue en différé (épargne salariale) ou de manière indirecte (cotisation retraite, protection sociale, restauration...).

LA MOBILITÉ AU CŒUR DE L'EMPLOI

L'année 2008 a été l'occasion d'accroître la place de la mobilité dans la gestion des Ressources humaines, tout particulièrement avec la mise en place de la task force emploi-formation. Celle-ci a accompagné les collaborateurs dont la fonction était impactée par les rapprochements entre structures dans leur repositionnement jusqu'à leur prise de poste effective et leur intégration dans leurs nouvelles fonctions, conformément à l'accord sur l'accompagnement de l'évolution de l'emploi signé en 2007.

Par ailleurs, en ce qui concerne le métier des Titres, les mobilités individuelles ont été privilégiées : les équipes des Ressources humaines et les opérationnels se sont mobilisés pour informer et accompagner les collaborateurs concernés sur les possibilités d'évolution tant vers CACEIS, entité créée avec le Crédit Agricole, que vers les métiers d'Eurotitres au sein de Natixis ou vers des réorientations possibles, notamment en province, dans des filiales à fort développement.

Enfin dans le cadre du plan de réduction des coûts, le volet de limitation des embauches a été conduit en favorisant les mobilités entre les métiers et structures de Natixis. Dans le même esprit, le Plan d'Adaptation à l'Emploi s'est appuyé sur les départs de collaborateurs volontaires en organisant leur remplacement par des mobilités de salariés impactés par les réductions d'effectifs, préservant ainsi l'emploi. Les moyens mis en œuvre ont fait largement appel à l'information apportée aux équipes opérationnelles, information relayée par l'intranet et sa bourse de l'emploi où l'ensemble des offres sont publiées, y compris celles venant des filiales. Les responsables des Ressources humaines, en charge des différentes activités de Natixis, ont été dotés de moyens d'échanges sur les offres internes et les collaborateurs qu'ils suivent afin de renforcer les mobilités et évolutions de carrière des salariés. Enfin les contacts avec les groupes actionnaires ont été multipliés et leurs offres d'emploi largement diffusées au sein des équipes de Natixis, notamment pour repositionner les collaborateurs en province.

Cette politique s'est appuyée, d'une part, sur la mise en place de CVR – comités de validation des recrutements permettant un pilotage par la Direction générale de toute décision sur les évolutions des effectifs et, d'autre part, sur les chartes de mobilité passées entre Natixis, ses filiales et les groupes actionnaires, qui ont permis d'apporter un cadre de référence souple et sécurisant ; elles assurent une cohérence dans la gestion des mobilités individuelles par des principes et des modalités d'accompagnement communs.

RELATIONS ÉCOLES ET EMPLOIS JEUNES

En 2008, les offres de stage, contrats en alternance ou VIE ont progressé et permis à Natixis maison mère d'accueillir 1 097 étudiants ou jeunes diplômés.

122 VIE (volontariat international en entreprise) ont pu acquérir une expérience valorisante et reconnue à l'international à travers des missions d'une durée de 18 à 24 mois. Ils ont pu affiner leur connaissance des métiers du Groupe : financements structurés ou corporate, financements des matières premières, activités de marchés.

704 conventions de stage indemnisées ont été conclues pour permettre l'accueil de stagiaires de 6 à 12 mois au sein de différents métiers de la banque.

103 collégiens, lycéens ou étudiants en BTS ont été reçus pour une découverte de l'entreprise.

168 étudiants ayant opté pour la préparation d'un diplôme de bac+2 ou bac+4/5 en alternance ont pu bénéficier d'une formation pratique dans nos services.

Durant l'été 493 auxiliaires d'été sont venus renforcer les équipes pendant la période des vacances.

Ainsi, l'année 2008 s'est traduite par la présence chez Natixis maison mère de 1 590 « emplois jeunes ».

Natixis a renforcé ses partenariats avec les établissements de l'enseignement supérieur en participant à 19 forums écoles.

Les filiales ont été associées à cette démarche et sont venues présenter leur activité sur le stand de Natixis.

En octobre 2008, pour accompagner notre présence sur les forums, nous avons développé un nouveau visuel de communication qui a été élaboré après concertation de nos stagiaires afin de tenir compte de leur perception de la culture de Natixis et ses valeurs.

Ceux-ci ont estimé que leurs missions étaient intéressantes avec un niveau de responsabilité et une intégration dans les équipes motivants.

La nouvelle campagne de communication a été appréciée également par nos correspondants dans les écoles et l'ESCP l'a fait figurer en dernière de couverture de son guide du forum Investment Banking.

Un partenariat privilégié avec l'École Centrale Paris nous a permis de rencontrer les futurs ingénieurs à plusieurs reprises. En septembre, nous avons présenté notre activité Marchés de capitaux aux étudiants de l'option Mathématiques Appliquées que nous parrainons.

Natixis a contribué à la mise en place d'un Master 2 Banque d'Investissement et de Marché (BIM) à l'université de Paris Dauphine. Ce nouveau master a pour but de répondre aux demandes des acteurs bancaires et de dispenser en alternance une formation adaptée à la BFI.

Associée aux autres grandes banques de la place pour cette création, Natixis a accueilli 5 étudiants de ce master.

Plusieurs conventions de recherche CIFRE ont été mises en place au sein de la Recherche Quantitative de Natixis afin de permettre à de jeunes chercheurs de poursuivre leurs travaux. Dans le cadre du partenariat avec l'Université Pierre et Marie Curie, la Fondation d'Entreprise Natixis a remis un prix aux étudiants du master Probabilités et Finances, placé sous la responsabilité de Nicole El Karaoui et de Gilles Pages.

Grâce à la taxe d'apprentissage, nous renforçons nos liens avec les établissements d'enseignement supérieur et sommes devenus en 2008 membres du Corporate Club de l'EDHEC et de l'ESC Rouen.

L'ADAPTATION DE LA FORMATION AU CONTEXTE DE NATIXIS

L'adaptation de la stratégie et de l'activité de la formation au contexte de Natixis s'est traduite en 2008 par la démarche de transformation de la formation qui a eu pour effet, notamment, de recentrer l'activité du département sur les besoins opérationnels des métiers, de développer plus sensiblement les solutions e-learning, de négocier des contrats cadres vis-à-vis des organismes de formation, et de poursuivre le passage d'une logique de catalogue à une logique de création de formation sur mesure.

Pour réaliser ces changements, les équipes de la formation ont renforcé leur partenariat avec les responsables hiérarchiques et les RRH dans les métiers.

Le recueil de formations internes a été revisité, son nombre de références est passé de 350 à 210, dans un objectif de plus grande opérationnalité, tout en privilégiant le maintien de la qualité de la prestation pédagogique.

Les dossiers marquants du département ont été en lien avec les réalités concernant Natixis tant du point de vue des produits et marchés que sur le plan des Ressources humaines :

- accompagnement formation du PACEC par une équipe dédiée au sein du département Formation ;
- mise en place d'une gamme de produits e-learning pour les équipes front, back et middle office des marchés ;
- traitement individualisé par un expert linguistique des demandes de formations de ce domaine, avec structurations de parcours personnalisés ;
- transfert à Natixis Management des formations managériales, dans un objectif de cohérence des solutions proposées ;
- développement des volumes d'activités sur les formations individualisées (DIF, Bilan de compétences, interentreprises...)

Au total en 2008, 123 481 heures de formation ont été délivrées aux collaborateurs de Natixis S.A. dont 24 % sur les produits et marchés et 21 % dans le domaine linguistique.

NATIXIS MANAGEMENT : UN ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT MANAGÉRIAL

Dédié au développement des managers de Natixis et de ses filiales, Natixis Management poursuit trois grands objectifs : faire émerger une culture managériale commune, aider les managers dans le développement de leurs compétences et accompagner les projets Ressources humaines.

L'animation des communautés managériales

Dans la continuité de 2007, Natixis Management a organisé des actions spécifiques à destination des cadres dirigeants telles que l'organisation :

- pour le cercle des Top 50, de huit réunions d'information autour du directoire ;
- pour les 300 cadres dirigeants du Groupe, de quatre réunions et d'un séminaire résidentiel de deux jours pendant lequel se sont succédé des interventions du directoire et de personnalités extérieures ainsi qu'un travail en atelier sur la définition du modèle managérial du Groupe Natixis. Un site intranet Cohesion 300 a été créé courant 2008 afin de permettre aux participants de retrouver toutes les communications spécifiques qui leur sont adressées par les dirigeants de Natixis, et ainsi les accompagner dans leur rôle de relais de ces messages à leurs équipes.

En parallèle, une dizaine de petits déjeuners autour de Dominique Ferrero ont été organisés au premier semestre 2008 permettant aux managers d'avoir un échange privilégié avec la Direction générale sur sa vision et les sujets d'actualité du Groupe. Au second semestre, une deuxième série de petits déjeuners a été organisée avec des membres du cercle 50 pour préparer les réunions des cadres dirigeants.

Toutes ces actions contribuent à la circulation de l'information, au développement de la transversalité et l'émergence de la culture du Groupe.

La fidélisation des talents

Natixis Management a par ailleurs continué à assurer sa mission de fidélisation et d'intégration des nouveaux embauchés à travers l'animation du séminaire Objectif Découvertes. La nouveauté 2008 a été l'organisation de ces séminaires pour 300 participants avec la mobilisation de 10 managers expérimentés pour l'animation des sous-groupes à chacune des sessions.

Le développement des compétences managériales et le soutien des managers

Au deuxième semestre 2008, pour accompagner la politique de la DRH Groupe, Natixis Management est devenu le pôle dédié au développement du management. Ainsi, les actions de Natixis Management s'adressent maintenant à tous les managers du Groupe (environ 2 000).

En matière d'accompagnement des managers, Natixis Management a revu l'offre de formation et l'a restructurée autour de trois étapes :

- jeunes managers ;
- managers confirmés ;
- manager de managers.

Cette offre est en ligne depuis le 14 janvier 2009 sur le nouveau site intranet de Natixis Management. Elle compte 10 séminaires couvrant tous les domaines du management.

Natixis Management a également accompagné la mise en place de la nouvelle campagne Talentis d'entretiens annuels de fixation d'objectifs. En particulier 4 modules d'e-learning ont été ouverts à tous les managers du Groupe. Pour les nouveaux managers, en complément de ces modules e-learning, six sessions de formation d'une demi-journée de mise en pratique de la conduite d'entretiens individuels leur sont proposées.

Concernant l'accompagnement personnalisé des managers, l'année 2008 a été l'occasion d'harmoniser le processus de gestion du coaching dans l'entreprise en coopération avec les Responsables Emploi, les Responsables Ressources humaines et les Responsables Formation de Natixis. En 2008, une trentaine d'accompagnements individuels de managers expérimentés ont été réalisés par des coachs externes.

TALENTIS : VERS UN DISPOSITIF D'ENTRETIEN ANNUEL COMMUN

Le dernier trimestre de l'année 2008 a été marqué par le déploiement d'un nouveau dispositif d'entretien annuel, baptisé « Talentis ». La mise en place de Talentis traduit la volonté de Natixis de dynamiser la démarche d'évaluation de ses collaborateurs, et de proposer un dispositif harmonisé, adossé à un applicatif adapté à sa nouvelle dimension. L'entretien est désormais mené dans le cadre d'une campagne annuelle de l'ordre de trois mois ; au sein de Natixis S.A. la campagne 2008 a été centrée sur la fixation des objectifs. Pour accompagner les managers dans la préparation et la conduite des entretiens qui constituent un temps de dialogue privilégié avec leurs collaborateurs, des modules de formation en e-learning leur sont proposés.

Talentis constitue un élément majeur de l'harmonisation des pratiques de Natixis dans le domaine des Ressources humaines : il a concerné les collaborateurs de Natixis S.A., mais également ceux de certaines filiales du pôle Services et d'une partie des filiales françaises et internationales de la BFI. Le dispositif a vocation à s'élargir en 2009 à d'autres entités du Groupe.

LES CHANTIERS DE 2009

La direction des Ressources humaines continuera ses actions dans le domaine du développement du Groupe avec la poursuite de la définition de politiques harmonisées de rémunération, le

renforcement du pilotage des ressources, qu'il s'agisse des hommes ou de leurs compétences, en maîtrisant les coûts salariaux. Une démarche en direction des managers sera mise en œuvre par Natixis Management afin de les accompagner en période de crise.

La direction des Ressources humaines poursuivra en 2009 les réflexions engagées en 2008 qu'il s'agisse de la gestion des « seniors », de l'égalité professionnelle ou encore de la prévoyance et de la protection sociale afin, là aussi, de créer un socle commun dans le respect des identités et des spécificités métiers.

Concernant la situation des seniors, une démarche portant sur leur situation dans l'entreprise a été menée en 2008. Il s'agissait de mieux appréhender l'emploi et les parcours professionnels des seniors, de comprendre leurs attentes et d'identifier des dispositifs à mettre en œuvre en cohérence avec les politiques RH pour favoriser l'intégration et l'évolution des collaborateurs seniors dans l'environnement de Natixis. Ces thèmes ont fait l'objet d'une approche innovante par la mise en place de groupes d'expression animés par des consultants : soixante collaborateurs de la maison mère et de filiales françaises ont participé à trois réunions. L'enjeu essentiel reste de trouver l'équilibre entre la non-discrimination et la valorisation des atouts des seniors. Les pistes d'action identifiées relèvent également d'actions plus globales s'adressant à l'ensemble des collaborateurs : meilleure connaissance des compétences, mobilité accrue, management de proximité renforcé et individualisé.

Les collaborateurs de Natixis par domaine d'activité

au 31 décembre 2008, en Équivalent Temps Plein

Banque de financement et d'investissement	5 466
Gestion d'actifs	2 857
Capital investissement et Gestion privée	687
Services	5 343
Poste clients	5 526
Directions fonctionnelles et autres	2 217 *
TOTAL	22 096

* Les fonctionnels à l'international sont comptabilisés dans les pôles opérationnels, ce qui conduit, tout comme dans le document de référence 2007, à ne présenter que la consolidation Groupe (sans la distinction France-International).

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE NATIXIS *

	Au 31/12/08	Au 31/12/07 **	Variation
CDI + CDD	22 096	22 073	+ 23
Banque de financement et d'investissement	5 466	5 660	- 194
Gestion d'actifs	2 857	2 800	+ 57
Capital investissement et Gestion privée	687	688	- 1
Services	5 343	5 209	+ 134
Poste clients	5 526	5 369	+ 157
Directions fonctionnelles et autres	2 217	2 348	- 131

* En équivalent temps plein – fin de période.

** Chiffres pro forma (changement de périmètre).

CHARGE D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION CONSOLIDÉE

(en milliers d'euros)	2008	2007 *	2006 *	2005	2004
Participation des salariés	39 095	31 691	37 153	18 791	15 622
Intéressement des salariés	54 039	221 441	87 231	52 519	38 934

* Nouveau périmètre incluant l'ensemble des filiales du Groupe Caisse d'Épargne apportées le 17 novembre 2006.

MONTANT DE L'ABONDEMENT VERSÉ AU TITRE DU PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

Natixis S.A.

(en millions d'euros)	2008	2007	2006	2005	2004
	14,1	8,1	7,8	7,0	5,8

CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ (LA 9) – ANNEXES NRE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

Dans cette année 2008 le CHSCT s'est beaucoup appuyé sur ses comités relais qui sont chargés de veiller à l'application des règles en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au niveau d'un pôle immobilier particulier. Quatre comités relais fonctionnent et ont permis au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de se consacrer particulièrement aux dossiers traitant des réorganisations menées dans l'entreprise et de leurs conséquences sur les conditions de travail.

À cet effet le CHSCT a diligencé deux expertises significatives :

- l'une concerne l'évaluation des impacts sur les conditions de travail, les charges de travail et les risques pour la santé, suite à l'application des méthodes LEAN et EVEO sur certaines activités informatiques ;
- l'autre, en cours encore aujourd'hui, est destinée à évaluer les impacts du Plan de Soutien à l'Emploi sur les conditions de travail, les charges de travail et les risques pour la santé des salariés.

Par ailleurs, l'existence de la commission « Comportements professionnels, prévention des harcèlements et de la souffrance au travail », dont la mission est de centraliser les informations relatives aux situations dites de souffrance au travail et de recenser les facteurs de risques organisationnels et psychosociaux, a été officialisée. Tout collaborateur peut désormais la solliciter.

Une communication sur son existence, son rôle et ses prérogatives a été réalisée au sein de Natixis. Un programme de formation vient d'être approuvé. Les actions seront menées en 2009 et des modules adaptés ont été bâtis à destination des membres de la Commission, des responsables de Ressources Humaines, des managers et enfin de l'ensemble des collaborateurs. Le site intranet dédié au CHSCT géré par lui et pris en charge financièrement par la direction est en cours de réalisation et reliaera le dispositif mis en place.

Compte tenu des nombreux transferts dans l'entreprise, 10 000 mouvements environ ayant été enregistrés dans l'année, la commission « Emménagements » qui comprend la direction, les médecins du travail et des représentants au CHSCT a été sollicitée plus de dix fois en 2008 car elle présente l'avantage de pouvoir se réunir sans formalisme, très rapidement en fonction de l'urgence des situations. Son rôle est de participer à l'optimisation des conditions d'installation des collaborateurs dans le cadre

notamment de redéploiements d'équipes consécutifs à la mise en place de nouvelles organisations.

Par ailleurs, le comité de support sanitaire, créé en 2006, continue son action en suivant le risque sur le plan humain et en formulant des propositions pour aider la direction à la prise de décision.

En matière de santé au travail, le service autonome de médecine du travail suit régulièrement les collaborateurs de Paris et de la région parisienne. Le principe de la visite annuelle pour toutes les surveillances particulières est maintenu. En 2008 le service de santé a beaucoup investi sur la mise en place d'un observatoire

du stress, observatoire aujourd'hui opérationnel. En 2009, dans le cadre de leur visite médicale annuelle, les salariés de Natixis seront systématiquement invités par les médecins à répondre à un questionnaire contenant environ une centaine d'items.

Enfin, comme chaque année, une campagne de vaccination anti-grippale gratuite sur le lieu de travail s'est déroulée à l'automne.

Le principe d'un médecin-conseil, qui se tient à la disposition des collaborateurs qui le souhaitent (région parisienne) durant deux vacations par semaine, a été maintenu.

Autres ressources

LE SCHÉMA DIRECTEUR DES SYSTÈMES DE SYNTHÈSE (SDSS)

Le Schéma Directeur des Systèmes de Synthèse a été lancé fin 2005 avec pour ambition de doter Natixis à horizon fin 2008 d'une architecture des « systèmes de synthèse » moderne, évolutive et garante de la cohérence des différents reportings de synthèse.

2008 a été l'année d'aboutissement du programme SDSS

L'année 2008 a vu le nouvel outil Matisse devenir le système comptable et la base informationnelle de référence pour Natixis maison mère au sens de l'ancien périmètre de Natexis Banque Populaire et 4 filiales (Natixis Funding, Natixis Transport Finance, Natixis Paiement et CFDI).

Ce dernier jalon parachève le programme SDSS et permet à Natixis de disposer désormais :

- de référentiels communs à l'ensemble des fonctions de synthèse ;
- d'un système de comptabilité générale et analytique moderne ;
- d'une base informationnelle centrale, avec des données rapprochées nativement de la comptabilité et utilisées pour produire les différents reportings réglementaires et de pilotage ;
- de nouveaux outils de pilotage et de contrôle de gestion.

Il s'agit donc d'une rénovation significative du système d'information menée à terme, contribuant à améliorer significativement le pilotage du nouvel ensemble Natixis.

L'architecture SDSS a de l'avenir

Les travaux menés désormais visent à exploiter au mieux les nouveaux composants applicatifs mis en place avec le programme SDSS, en élargissant progressivement le périmètre des données de synthèse et d'entités Groupe géré dans ces outils :

- Matisse est ainsi devenu l'outil comptable de Natixis Assurances en janvier 2009 ; les flux maison mère-marchés de capitaux intégreront Matisse en avril 2009, à l'issue d'une phase de trois mois de « marche en double » ; enfin la prochaine version de Matisse accueillera un nombre significatif de filiales et de succursales ainsi que toutes les données nécessaires au reporting Bâle II ;

- les applications métiers alimenteront demain Matisse au travers d'une plate-forme d'alimentation unique, dont le déploiement s'échelonnera sur quelques années.

CONVERGENCE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Gouvernance filière SSI

Le déploiement de la gouvernance de la filière Sécurité de l'information du Groupe s'est matérialisé par :

- la mise en place des comités mentionnés dans la Politique Générale de Sécurité de l'Information (PGSI) :
 - le **comité stratégique de la sécurité du SI** : instance décisionnelle, présidée par un membre du directoire, qui se réunit deux fois par an et a pour objectif de valider le plan annuel de sécurité de Natixis et de ses filiales,
 - le **comité de coordination de la sécurité du SI** : qui réunit cinq fois par an les différents acteurs de la sécurité et notamment les RSSI filiales. Il vise à assurer le suivi du plan annuel de sécurité, à coordonner et piloter l'ensemble des actions de la filière ainsi qu'à mutualiser les projets de sécurité ;
- le développement des principales **politiques opérationnelles de sécurité** qui précisent les directives à respecter et servent désormais de base de référence à l'ensemble des contrôles opérés au sein du Groupe.

Gouvernance des SI

La montée en puissance de la Gouvernance des Systèmes d'information de Natixis a permis de mieux suivre et de cadrer la dépense informatique globale par des comités d'engagement et de suivi informatique (CESI). Les CESI métiers se sont généralisés dans les différents pôles de Natixis. Le CESI Natixis a examiné et validé les plus gros projets informatiques du Groupe en s'attachant à identifier les facteurs de réussite et à cadrer les éléments financiers (réalisation systématique de business plans au lancement des projets). Afin de fournir au directoire et au comité exécutif des outils de pilotage pertinents sur l'activité informatique, les équipes en charge de la gouvernance ont produit régulièrement un tableau de bord des grands projets ainsi qu'un tableau de bord des coûts informatiques, couvrant l'ensemble des composantes métiers et directions fonctionnelles.

Projets majeurs

En 2008, Évasion, le programme de rénovation du système d'information de Natixis Assurances, a franchi plusieurs jalons visibles avec la mise en production d'un outil de gestion électronique de document, la création d'un site internet, la fiabilisation des données de ses référentiels, et la bascule en fin d'année sur le nouvel outil comptable Matisse. En parallèle, les travaux se sont intensifiés sur l'intégration du progiciel GraphTalk AIA qui assurera courant 2009 la gestion des opérations d'assurance-vie.

Les travaux de convergence Titres ont débuté en février 2008 par une étude de cadrage pour définir les conditions d'intégration des activités titres du groupe Caisse d'Épargne sur la plateforme cible DEFI. Le dernier trimestre a été consacré à la phase de lancement et à la montée en charge des équipes métiers et maîtrise d'œuvre.

Avec le programme Antarès, Natixis va se doter de deux sites informatiques de très haute disponibilité (VEGA et SIRIUS) en complément du site actuel de Lognes et en remplacement de sites loués à d'autres hébergeurs. La direction de la Logistique conduit les deux chantiers de construction dans le respect des normes de haute qualité environnementale. Sur l'aspect informatique, des études détaillées seront finalisées concernant le plan d'urbanisation des salles, le déploiement des infrastructures techniques et la relocalisation des matériels informatiques sur les nouveaux sites, dont ceux de la BFI.

Extension du champ d'action de la direction des Achats

La direction des Achats a étendu son périmètre d'intervention sur l'ensemble du Groupe Natixis. Cette volonté, confirmée au plus haut niveau de l'entreprise dans le cadre du Plan de réduction des coûts, s'est traduite par la mise en place de conventions de partenariat avec les métiers pour atteindre une couverture d'environ 70 % du périmètre des dépenses Natixis France.

La convention de partenariat, qui définit les rôles et responsabilités des acteurs dans le processus achat, s'appuie notamment sur la procédure générale d'achat diffusée fin 2007 à l'ensemble des entités du Groupe Natixis.

Un tableau de bord achats est diffusé trimestriellement au comité exécutif de Natixis. Alimenté par les comptabilités fournisseurs des différentes entités du Groupe, ce tableau de bord donne une vision consolidée des dépenses et permet de mesurer la maturité du dispositif achat selon les différents axes : fournisseurs, entité et catégorie d'achats.

On constate en 2008 que les achats de prestations intellectuelles en assistance technique restent la dépense d'achat la plus importante de Natixis.

5

DÉVELOPPEMENT DURABLE

	Page
UN ENGAGEMENT CONFIRMÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	92
Une implication dans les instances nationales et internationales	92
Une intégration progressive dans notre cœur de métier	92
Une maîtrise des impacts directs sur l'environnement	96
Une ouverture sur de nouvelles thématiques	98
Un développement favorisant le progrès social	99
Une ouverture sur la société civile	99
ANNEXES NRE – INFORMATIONS SOCIALES	101
ANNEXES NRE – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	112

Le développement durable se décline dans tous les métiers de Natixis. Engagée auprès des instances nationales et internationales traitant de développement durable, la banque figure parmi les leaders dans le financement des énergies renouvelables et la gestion de fonds dédiés à la lutte contre le réchauffement climatique.

Elle occupe la première place sur le marché français de la gestion solidaire et figure parmi les leaders de la gestion ISR.

La sensibilisation des collaborateurs contribue à l'adoption de gestes permettant de réduire les consommations de ressources, trier les déchets, optimiser les déplacements et mettre en œuvre une démarche d'achats responsables.

Enfin, en accompagnant des projets qui dépassent son champ traditionnel d'activité, Natixis s'ouvre à la société civile via ses opérations de mécénat culturel et son engagement dans la lutte contre le paludisme.

■ Un engagement confirmé en matière de développement durable

UNE IMPLICATION DANS LES INSTANCES NATIONALES ET INTERNATIONALES

Signataire du Pacte mondial des Nations unies en son nom depuis juillet 2007, Natixis est engagé dans le respect de ses 10 principes, dans les domaines des droits de l'homme, des normes de travail et de l'environnement, et de lutte contre la corruption. Coface, filiale de Natixis, a adhéré aux principes du pacte mondial des Nations unies en 2003.

Au niveau national, Natixis est par ailleurs membre de l'Observatoire sur la responsabilité sociale des entreprises (ORSE) et de l'IMS-Entreprendre pour la cité.

UNE INTÉGRATION PROGRESSIVE DANS NOTRE CŒUR DE MÉTIER

Natixis a poursuivi, en 2008, la prise en compte des exigences et des nouvelles opportunités liées au développement durable, en travaillant sur le principal levier d'action d'un établissement financier : les investissements et les financements.

Une prise en compte des contraintes et opportunités du marché carbone

Natixis poursuit son développement sur les différents marchés carbone (permis d'émissions négociables, crédits carbone, projets Kyoto, etc.). Depuis le début de la phase pilote du système

européen de permis de CO₂, Natixis propose à ses clients une offre variée leur permettant de gérer leur contrainte carbone ou de saisir les opportunités liées à ces nouveaux marchés. Les produits développés dans ce domaine permettent de répondre aux divers besoins des clients de Natixis :

- sur le marché européen des permis de CO₂ : achat/vente spot ou à terme de permis de CO₂ ; les stratégies optionnelles sont également proposées ;
- sur le marché des crédits carbone générés par les projets Kyoto : les crédits issus des projets réalisés dans les pays émergents sont de plus en plus liquides. Il est possible d'acheter/vendre spot ou à terme ces crédits carbone auprès de Natixis.

Natixis propose également des produits structurés à la demande d'investisseurs intéressés par les marchés carbone.

Enfin, en 2008, Natixis a poursuivi son partenariat avec la chaire « Nouvelles Stratégies Énergétiques » de l'École des Mines de Paris, aux côtés des entreprises EDF, Keolis, Safran, Suez et Total.

L'objet de la chaire est de réfléchir aux enjeux énergétiques qui vont conduire les entreprises, l'économie et la société à se transformer en profondeur. Parmi les mesures souvent considérées comme rapides figurent au plan technique le recours à la biomasse, et au plan économique l'élargissement des marchés de quotas à de nouveaux secteurs et systèmes de projets, nationaux ou mondiaux. En 2008, la chaire a produit ses premiers résultats sur le thème de l'avenir de la biomasse énergétique.

Une croissance des financements dans le secteur de l'environnement et des énergies renouvelables

Natixis confirme sa place de leader dans le financement des énergies renouvelables, au travers de ses métiers de crédit-bail, de financement de projets ou de gestion de fonds d'investissement spécialisés.

Natixis Lease, à travers notamment sa filiale Energeco, a participé en 2008 au financement de différents projets d'énergies renouvelables :

- 15 fermes éoliennes d'une capacité de 133,60 MW pour un montant de 107 millions d'euros ;
- 5 centrales solaires photovoltaïques d'une capacité de 9 MW pour un montant de 27 millions d'euros ;
- 1 centrale de biogaz de méthanisation d'une capacité de 1,2 MW pour un montant de 2 millions d'euros.

Natixis, par le biais de son département Financement de projets, a poursuivi son développement dans le secteur des énergies renouvelables avec le financement de neuf opérations au cours de l'exercice 2008 et une capacité globale de 545 MW. Les projets – cinq dans le secteur éolien et quatre dans le secteur du solaire – sont localisés en Europe de l'Ouest (principalement en France, en Italie et en Espagne) et aux États-Unis. À ce jour plus de 55 projets ont été financés totalisant 6 745 MW de capacités installées.

Natixis arrange le financement de huit parcs éoliens en France

Natixis a arrangé et entièrement souscrit le financement de la construction et de l'exploitation d'un portefeuille de huit fermes éoliennes développé par le FCPR Eolinvest France géré par la société Eolfi Asset Management (une filiale du groupe Eolfi). Ce portefeuille, d'une capacité totale de 84 MW et réparti sur six départements français, devrait être achevé courant 2010. La dette de ce projet s'élève au total à 127 millions d'euros.

Affiliée au groupe Veolia Environnement, Eolfi est une société qui exerce son activité dans le développement, l'acquisition, la construction et l'exploitation d'installations de production d'énergie renouvelable, principalement en France, Pologne, Grèce et aux États-Unis.

Natixis Environnement & Infrastructures, filiale de Natixis, est une société de gestion agréée par l'AMF, spécialisée dans le financement de projets. Elle gère 960 millions d'euros au travers de 6 fonds d'investissement dédiés à l'environnement et aux infrastructures durables. Les deux fonds FIDEME, spécialisés dans le financement des énergies renouvelables, et European Carbon Fund (ECF), dédié à la finance carbone, étant tous deux quasiment investis, Natixis Environnement & Infrastructures les a prolongés

fin 2007 par EuroFIDEME 2 et European Kyoto Fund, dans lesquels Natixis est engagé comme investisseur de référence.

Les marchés de l'environnement ont été confortés à la suite de l'adoption par les instances européennes du « Paquet Énergie Climat » qui vise, entre autres, à réduire de 20 % l'émission de gaz à effet de serre en Europe et atteindre 20 % de consommations d'énergie électrique à base d'énergies renouvelables. Ces objectifs confirment les orientations des fonds gérés par Natixis Environnement et Infrastructures.

Dans le domaine des fonds d'infrastructures, le fonds FIDEPPP a bouclé en 2008 plusieurs transactions sur des dossiers de Partenariat Public Privé. Le fonds Cube Infrastructure Fund, géré par Natixis Environnement & Infrastructures Luxembourg, a réalisé en 2008 ses premiers investissements pour un montant de plus de 250 millions d'euros.

Des réalisations concrètes pour le fonds ECF

En 2008, Natixis Environnement & Infrastructures a notamment soutenu le projet d'efficacité énergétique « Anshan » : structuration, achat et syndication par ECF de 13 millions de tonnes de CERs auprès du 2^e aciériste chinois, Anshan Iron and Steel Group, soit le plus gros investissement du marché du MDP hors gaz industriels.

Le dossier d'investissement a été bouclé avec le support des services bancaires de Natixis. Fin 2008, deux des quatre projets que comporte cet investissement ont été enregistrés avec succès auprès des Nations unies. L'enregistrement des derniers projets est en cours. Les premières tonnes économisées devraient être certifiées dès 2009.

Fin 2008, ECF avait réalisé 24 investissements dans des projets primaires, contribuant à un total de réduction de 60 millions de tonnes de CO₂ portées par l'ECF dans des pays d'Amérique latine, d'Afrique du Nord et d'Asie. 2008, 1^{re} année de connexion des registres nationaux et du système international créé dans le cadre du protocole de Kyoto, a été également la première année de réalisation d'actifs livrés à l'ECF permettant ainsi de dégager un résultat largement excédentaire et d'envisager le versement de dividendes aux investisseurs.

Une prise en compte des risques environnementaux dans les financements et l'assurance-crédit

Une fiche environnementale, systématiquement renseignée par les chargés d'affaires pour les comités de crédit, étudie l'impact environnemental des projets de financement, quel que soit leur montant. Cette grille de notation permet de porter un regard attentif sur le niveau d'impact du projet (de niveau A, B ou C en fonction du secteur ou du pays), le respect de la réglementation, les conclusions du rapport environnemental et les risques

d'opposition au projet. Par ailleurs, depuis 2006, une veille sur les projets les plus sensibles en terme d'impact environnemental a été mise en place avec différentes structures de la banque (financements de projets, de matières premières).

S'agissant des risques gérés pour le compte de l'État, Coface conditionne sa garantie au respect de standards environnementaux et sociaux. Conformément à la recommandation de l'OCDE sur l'environnement et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, elle évalue systématiquement les impacts sur l'environnement et les populations locales des projets situés dans des zones sensibles sur le plan environnemental, ou pour les projets de plus de 10 millions d'euros. Ces projets doivent atteindre à la fois les normes du pays hôte et les standards internationaux pertinents, en particulier certaines normes développées par la Banque mondiale. Cela touche à la protection de l'environnement au sens large : rejets maîtrisés, protection des populations, de la biodiversité, du patrimoine culturel, etc.

Au moins 30 jours avant de prendre la décision de les garantir, Coface, afin de recueillir des commentaires de parties prenantes et d'informer toute personne intéressée, publie sur son site internet (www.coface.fr) les projets les plus importants avec des informations sur les aspects environnementaux et sociaux (étude d'impact du projet). Elle publie ensuite les projets qu'elle garantit, en justifiant de l'atteinte des standards.

De manière générale, Coface aborde ces sujets avec une démarche constructive envers ses clients et les intervenants concernés, pour non seulement atteindre les standards fixés mais aussi les dépasser si cela est possible. Elle échange également régulièrement avec la société civile et notamment les ONGs (de protection de l'environnement en particulier) sur ces procédures, leur application, ainsi que projet par projet lorsque cela est pertinent.

Enfin, Coface est active dans les groupes de réflexion visant à favoriser le financement de certains types de projet, comme par exemple ceux d'énergies renouvelables, en leur accordant des conditions plus favorables.

Une politique d'exclusion en matière de mines anti-personnel et bombes à sous-munition

Natixis a décidé d'adopter une politique d'exclusion en matière de financement et d'investissement dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous-munitions.

Cette politique s'appliquera :

- aux activités de financement de ces entreprises ;
- aux activités d'investissements pour compte propre ;
- aux activités pour compte de tiers sur les portefeuilles gérés par Natixis Asset Management, la filiale de gestion d'actifs de Natixis.

Natixis Asset Management entreprendra également une démarche de sensibilisation auprès de ses clients.

Une gestion d'actifs responsable

Natixis Asset Management est pionnière dans la gestion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR), avec près de 25 ans d'expertise en la matière :

- en 1985, lancement de *Natixis Impact Nord Sud Développement* ⁽¹⁾. Ce fonds à caractère solidaire contribue principalement au développement des pays émergents et du microcrédit ;
- en 1999, création, en partenariat avec Natixis Interépargne, du premier fonds d'Épargne salariale géré selon une approche de développement durable, *Fructi Capital Éthique*.

Natixis Asset Management a ainsi développé au fil des années une offre ISR et Solidaire ⁽²⁾, couvrant l'ensemble des classes d'actifs (actions, obligations, monétaire, diversifiés) et gérés selon différentes approches (ISR Intégré ⁽³⁾, fonds thématiques, éthiques ou solidaires).

Natixis Asset Management gère ainsi 37 portefeuilles ISR et Solidaires au total (incluant les mandats dédiés et les FCPE). Son offre de fonds ouverts est quant à elle constituée de 11 fonds pour un encours de 2,8 milliards d'euros.

(1) Anciennement dénommé Nord Sud Développement.

(2) Fonds dont une partie de l'actif (5 à 10 %) est dédiée au financement de projets issus de l'économie solidaire.

(3) Nouvelle génération du best-in-class, c'est-à-dire une approche consistant à sélectionner des entreprises présentant un profil attractif à la fois sur le plan extra-financier (au regard des pratiques environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance) et financier.

Au 31 décembre 2008, Natixis Asset Management totalisait un **encours ISR et solidaire de 3,6 milliards d'euros**, et occupait ainsi une position de leader sur ces marchés :

- **n° 1 de la gestion solidaire en France** avec 44 % de parts de marché, selon l'édition 2008 du Baromètre des Finances Solidaires, publié par Finansol⁽¹⁾, La Croix et Ipsos ;
- **parmi les leaders de la gestion ISR en France** selon l'Indicateur semestriel de Novethic⁽²⁾ ;
- **Natixis Interépargne** occupe par ailleurs la position de leader en Epargne salariale ISR, selon le rapport d'activité 2008⁽³⁾ du Comité Intersyndical de l'Epargne salariale (CIES), portant sur l'ensemble des gammes de FCPE labellisées.

Enfin Natixis Interépargne et Natixis Asset Management sont leaders sur le marché français de l'Epargne salariale solidaire avec 54,6 % de parts de marché⁽⁴⁾.

Un renforcement des ressources dédiées à l'ISR

Convaincue de la valeur ajoutée de la dimension extra-financière dans la gestion des portefeuilles financiers, Natixis Asset Management a fait de l'ISR l'un de ses axes stratégiques de développement. Elle renforce en continu ses expertises de recherche et gestion « core ISR », et s'attache à diffuser progressivement les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) matériels à l'ensemble de ses gestions classiques.

Pour répondre à ces exigences, Natixis Asset Management a réorganisé et étoffé les équipes dédiées à son activité ISR :

- elle dispose ainsi de l'une des plus importantes équipes de recherche et gestion ISR en Europe : 10 gérants ISR, répartis dans les différents pôles de gestion afin d'assurer une diffusion ESG progressive, et 18 analystes extra-financiers et crédit ;
- ses équipes de recherche extra-financière et d'analyse crédit sont désormais réunies au sein d'un même département, en vue de favoriser les synergies et le partage d'information, au-delà du périmètre « Core ISR »⁽⁵⁾ ;
- un pôle de recherche quantitative a été constitué au cœur de la direction Recherche extra-financière et crédit : deux ingénieurs quantitatifs sont dédiés à la réalisation d'études (corrélation,

théorie des événements) visant à analyser la matérialité des critères extra-financiers.

Une promotion active de l'ISR

Natixis Asset Management a conforté sa présence dans la sphère du développement durable, et renforcé sa politique de promotion active de l'Investissement socialement responsable au travers d'actions ciblées en 2008, sous diverses formes :

- signature des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI)⁽⁶⁾ en 2008 ;
- adhésion à l'EUROSIF (European Social Investment Forum) en juillet 2008, dans la continuité de sa participation historique au FIR (Forum de l'Investissement Responsable) ;
- co-sponsoring de l'étude 2008 du marché européen de l'ISR menée par l'EUROSIF ;
- lancement du « Prix de l'Investisseur Responsable », en partenariat avec le cabinet de conseil Amadés et *Les Échos* le 26 novembre 2008 ;
- partenariat avec Planet Finance dans le cadre des premiers « International Microfinance Awards », remis par l'association de solidarité à l'occasion de son 10^e anniversaire en octobre 2008.

« NATIXIS IMPACT », la nouvelle marque ISR de Natixis Asset Management

Une évolution de l'offre ISR

L'année 2008 fut riche en termes d'évolutions apportées à l'offre ISR de Natixis Asset Management :

- depuis le 15 septembre 2008, l'ensemble des fonds ouverts ISR de Natixis Asset Management sont ainsi réunis autour de la marque « NATIXIS IMPACT » ;
- deux nouveaux fonds sont gérés selon une approche « ISR Intégré » depuis le 1^{er} octobre 2008 : l'un actions, Natixis Impact Europe Equities Fund ; et l'autre obligataire, Natixis Impact Euro Corporate Bond Fund⁽⁷⁾.

En effet Natixis Asset Management concentre son analyse sur les critères extra-financiers matériels, c'est-à-dire les critères susceptibles d'avoir un IMPACT à plus ou moins long terme sur la valeur ou le niveau de risque des titres. D'autre part ses clients, en « investissant responsable » souhaitent avoir un IMPACT positif et concret sur l'environnement, la société et la gouvernance des entreprises.

(1) Finansol : Collectif de représentation du secteur des finances solidaires.

(2) Novethic : Centre de ressources et d'expertise sur l'ISR et le développement durable ; Indicateur semestriel de la gestion ISR, février 2009 ; classement établi sur la base des fonds ouverts.

(3) Classement à fin décembre 2008.

(4) Source : édition 2008 du baromètre des finances solidaires de Finansol.

(5) Le périmètre « Core ISR » est composé de produits gérés selon des règles strictes de gestion ISR.

(6) Initiative lancée en 2006 par les Nations unies, sous l'égide de l'UNEP Fi et du Global Compact.

(7) Compartiments de la SICAV luxembourgeoise Natixis International Funds (Lux) I.

Des expertises fortes et reconnues en matière de gestion solidaire

Parmi les fonds phares de Natixis Asset Management, Insertion Emplois Dynamique, Insertion Emplois Équilibre, Natixis Impact Nord-Sud Développement et le FCPR dédié à la gestion des poches solidaires de FCPE de Natixis Asset Management sont tous reconnus par Finansol⁽¹⁾, notamment pour la qualité et la transparence de leur gestion à caractère solidaire, au travers du label que l'association leur a attribué.

Leader sur ce marché, Natixis Asset Management contribue activement au financement de projets à caractère solidaire, au travers des investisseurs qu'il représente.

Par exemple, en 2008, 58 structures d'aide à l'emploi ont été financées en partenariat avec France Active pour un montant de 2,5 millions d'euros via le FCP Insertion Emplois Dynamique. 2 930 personnes, dont 47 % en difficulté, ont ainsi trouvé un emploi grâce aux financements réalisés⁽¹⁾.

Le FCPR solidaire, dont l'encours s'élève à 15,3 millions d'euros à fin 2008, soutient quant à lui une diversité de projets dans les secteurs de l'insertion, l'habitat solidaire, de l'accompagnement des personnes en difficulté, de la microfinance ou encore des services financiers solidaires. Cet outil de gestion innovant, à ce jour unique en France, permet d'optimiser la gestion des poches solidaires de FCPE. Il est particulièrement adapté pour gérer la montée en puissance des placements solidaires au sein de l'Épargne salariale, due à l'évolution de la réglementation⁽²⁾. En lançant ce FCPR dès 2006, Natixis Asset Management a su anticiper le changement d'échelle de l'Épargne salariale solidaire et développer une expertise de pointe en la matière pour accompagner les entreprises dans cette évolution.

La lutte contre la délinquance financière

Les efforts déployés pour prévenir l'utilisation des entités de Natixis aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, ainsi que pour respecter les mesures d'embargos, se sont accentués.

Les collaborateurs du département Sécurité financière de la direction de la Conformité interviennent aussi bien en amont (normes, conseils, formation) qu'en aval (surveillance, validation) des dispositifs mis en place.

Ces dispositifs comprennent un système de surveillance fondé essentiellement sur la connaissance du client, la détection d'opérations atypiques ou a priori douteuses, ainsi que sur l'obligation de déclaration de soupçon à la cellule de renseignements financiers du pays de résidence et à toute autre autorité compétente.

En 2008, une nouvelle procédure cadre de « Connaissance du client » a été rédigée et diffusée, visant à définir les grands

principes à décliner dans les différentes procédures afférentes à chaque métier. Ces principes introduisent notamment l'approche risque de la 3^e Directive européenne qui s'imposera aux banques lors de la transposition de celle-ci en droit français. À chaque niveau de risque sont associées des diligences différentes.

La vigilance relative aux opérations financières suspectes s'est accentuée avec le déploiement selon plusieurs axes du système automatisé de surveillance Norkom, mis en production depuis fin 2006, dont une segmentation de la clientèle.

La lutte contre le financement du terrorisme et le respect des embargos ont été poursuivis en 2008, notamment par les nombreuses mises à jour de listes européennes et américaines (OFAC), un élargissement des contrôles sur les bases clients et des montées de versions du progiciel Fircosoft pour la majorité des filiales du Groupe.

Enfin, les efforts de formation des collaborateurs à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme se sont poursuivis : des sessions de formation ont été organisées, rassemblant le plus grand nombre possible de collaborateurs, tant de la société mère que de filiales françaises. Un renforcement significatif de l'information a été effectué en 2008, grâce notamment au portail intranet de la Conformité, permettant la communication régulière sur les actualités afférentes aux évolutions réglementaires françaises, européennes et internationales, ainsi que sur la mise à jour des notes et procédures en la matière.

Par ailleurs, le département Sécurité financière de Natixis s'est investi dans plusieurs projets interbancaires afin d'être force de proposition sur des sujets tels que la transposition en droit français de la 3^e Directive européenne, mais aussi pour être au fait des pratiques de place.

UNE MAÎTRISE DES IMPACTS DIRECTS SUR L'ENVIRONNEMENT

À l'échelle du Groupe, le fonctionnement de Natixis a des impacts significatifs sur son environnement en termes de consommation de ressources, de gestion de ses déchets ou d'émissions de carbone associées. Depuis 2004, une démarche interne de management environnemental a été mise en œuvre afin de les maîtriser.

Dans la continuité de son adhésion au club « Planète Gagnante » de l'Ademe, visant à sensibiliser le grand public aux dérèglements climatiques engendrés par les émissions de gaz à effet de serre, Natixis a largement associé ses collaborateurs à la démarche et les incite notamment via son site intranet « gestes verts » à l'adoption de gestes clés permettant de réduire les consommations d'énergies, de papier ou de carburant, ou d'optimiser la gestion des déchets.

(1) Source : France Active, au 31 décembre 2008.

(2) La loi de modernisation de l'économie du 04/08/08 rend obligatoire la présence d'un FCPE solidaire dans les PEE, PEI et PEG au 1^{er} janvier 2010.

Une gestion des consommations de ressources

La direction de la Logistique accompagne la gestion des impacts directs de la banque sur l'environnement en mettant en œuvre une politique volontariste de maîtrise des consommations énergétiques des immeubles. S'appuyant sur des systèmes d'exploitation modernes et performants, des allocations d'énergies sont définies annuellement dans un objectif de réduction, puis suivies mensuellement sur le périmètre des immeubles centraux. Depuis la création de Natixis, les consommations sont suivies sur l'ensemble des entités composant le nouvel ensemble.

D'autre part, l'installation progressive d'imprimantes partagées multifonction, en mode recto-verso et économie d'encre par défaut, contribue par ailleurs à la réduction des consommations de papier et cartouches d'impression.

En 2008, la direction Logistique de Natixis a initié un système de management intégré avec une démarche combinée de certification ISO 9001 (management de la qualité) et 14001 (management environnemental).

La direction de la Logistique s'engage dans la certification ISO 14001

Natixis a lancé en 2008 une démarche de certification des activités d'exploitation/maintenance de ses immeubles. Un système pilote a été mis en place sur 2 immeubles centraux, et un audit blanc réalisé en octobre 2008, relevant 10 non-conformités et 4 remarques.

Depuis, les non-conformités et les remarques ont été levées et la démarche déployée sur l'ensemble des immeubles centraux gérés par la direction de la Logistique. Un audit définitif et la demande de certification sont programmés pour 2009.

La norme ISO 14001 impliquant le respect de procédures liées à la qualité, la direction de la Logistique se prépare également à la certification ISO 9001 pour ses activités d'exploitation/maintenance d'immeubles. Cette norme traite quatre domaines : la responsabilité de la direction Exploitation Maintenance, le système qualité, les exigences relatives à l'identification et à la gestion des processus contribuant à la satisfaction des intéressés, et l'amélioration continue (exigences de mesure, enregistrement de la performance à tous les niveaux et engagement d'actions de progrès efficaces).

D'autre part, Natixis a engagé dans le cadre de son projet « Antares » une démarche de certification HQE de ses deux futurs Data Center en région parisienne. Le projet servira de site pilote pour favoriser l'intégration des spécificités d'un centre informatique dans les référentiels HQE.

Une généralisation du tri des déchets

L'organisation du tri des déchets, initiée depuis plusieurs années, est maintenant en phase de maturité, avec des résultats tangibles sur les différentes filières : papier, piles, cartouches, matériel informatique et bureautique, téléphones.

En particulier, la gestion des postes de travail comporte de nombreux enjeux environnementaux, tant en termes d'achats que d'utilisation ou de gestion de fin de vie. Pour mémoire, le bilan carbone de Natixis avait estimé à 40 % la part de l'informatique dans les émissions de gaz à effet de serre de la banque.

C'est pourquoi Natixis a modifié le rythme de renouvellement des PC fixes et portables, qui est passé de 3 ans à 4 ans depuis 2008 (soit 20 % de renouvellement annuel). Les serveurs doivent quant à eux être conservés 3 ans.

Depuis l'entrée en vigueur de la directive sur les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), Natixis a choisi de confier la gestion de fin de vie de ses matériels informatiques et bureautiques à la société APR2, entreprise adaptée spécialisée dans le traitement des DEEE.

Le traitement des téléphones portables professionnels usagés est pris en charge par les Ateliers du Bocage, association affiliée au réseau Emmaüs. Le matériel en état de fonctionnement est mis en vente dans les boutiques Emmaüs ou en ligne.

La progression du plan de déplacement d'entreprise

Le bilan carbone réalisé par Natixis en 2006 ayant mis en évidence un impact important des déplacements des collaborateurs, la banque a initié depuis 2007 un plan de déplacement d'entreprise (PDE), permettant de réfléchir aux alternatives à l'usage de la voiture individuelle pour les déplacements domicile-travail et intersites.

C'est à ce titre que la banque participe au réseau « mobilité capitale » des porteurs de projets PDE en Île-de-France, animé par l'Ademe.

Natixis a entamé cette démarche avec la mise en place d'un certain nombre de mesures favorisant l'utilisation des transports en commun et des transports doux : depuis maintenant 4 ans, la banque cofinance une ligne de bus publique qui dessert ses sites à Charenton-le-Pont. Les collaborateurs sont incités à l'usage des transports en commun implantés à proximité des sites, et des circuits de navettes reliant les différentes implantations ont été organisés. Enfin des parkings à vélos sont progressivement installés sur les principaux sites de la banque (123 places réparties sur 8 sites à Paris et région parisienne).

Pour ce qui concerne les déplacements professionnels, Natixis a intégré depuis 2008 l'arbitrage train/avion pour les destinations France, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Londres. Les premiers résultats de cette politique sont observables à partir d'août 2008, avec une hausse des réservations en train par rapport à l'avion pour les destinations Marseille, Strasbourg ou Bordeaux.

D'autre part, afin d'utiliser les nouvelles technologies pour remplacer des réunions nécessitant des déplacements, Natixis privilégie les conférences téléphoniques, visio-conférences et web conférences et leur utilisation augmente régulièrement (visio conférences : 888 réservations en 2008, contre 856 en 2007, 724 en 2006).

La gestion environnementale du parc automobile a également progressé, avec le référencement de véhicules à très faible émission de CO₂ et l'adoption d'une Car Policy (choix de véhicule) fermée avec plafond des émissions de CO₂ en 2008.

L'année 2008 a enfin été consacrée à l'animation du site de covoiturage lancé fin 2007. Cet outil permet aux collaborateurs, sur la base d'un système géographique intégré qui rapproche les offres et les demandes, de partager leur véhicule pour les déplacements domicile-travail ou intersites.

Covoiturage - Bilan après un an de lancement

- 1 050 inscriptions réparties sur l'ensemble du territoire francilien ;
- 210 annonces déposées depuis la mise en place du programme ;
- 23 sites de Natixis représentés.

Une démarche continue et progressive d'achats responsables

La direction Achats a continué à déployer en 2008 sa stratégie d'achats socialement responsables.

Depuis 2005, les appels d'offres intègrent des critères « produits » relatifs au développement durable et des questionnaires liés à la responsabilité sociétale et environnementale des fournisseurs ont également été ajoutés depuis la fin de l'année 2008.

Ces critères formalisés dans un « Référentiel des achats responsables » font l'objet d'une veille régulière afin d'être en phase avec les éventuelles actualisations des référentiels ou évolutions réglementaires, et sont revus en collaboration avec le département « Écoconception et consommation durable » de l'Ademe.

Une charte Développement durable fournisseurs a été mise au point et ce document sera largement diffusé vers les fournisseurs. Cette charte est disponible depuis décembre 2008 sur l'Extranet Fournisseurs mis en place par la direction Achats sur le site internet de Natixis.

Sur les 540 dossiers traités par la direction Achats dans le Groupe Natixis, 265 dossiers ont intégré des critères sur le développement durable. En montant de dépenses, cela correspond à un taux de presque 80 %.

Des réalisations concrètes

Natixis a renouvelé en 2008 le choix de produits et de solutions ayant moins d'impact sur l'environnement et notamment :

- du papier contenant des fibres recyclées ou des fibres vierges issues de forêts gérées durablement avec 100 % de papier blanc à 75 g au lieu de 80 ;
- des enveloppes recyclables et labellisées NF environnement ;
- des consommables remanufacturés pour les imprimantes et les télécopieurs ;
- des fournitures de bureau référencées « produits verts » : elles représentent 28 % des références et 22 % du chiffre d'affaires en 2008.

UNE OUVERTURE SUR DE NOUVELLES THÉMATIQUES

En 2008 Natixis a choisi de participer à deux nouveaux projets lui permettant de prolonger son engagement dans le développement durable, avec une volonté d'innovation et d'exploration de nouvelles pistes de réflexion.

Une participation au projet « Ecocitoyen Paris Rive Gauche »

Il s'agit d'un projet de territoire qui concerne le quartier du 13^e arrondissement de Paris, où est situé depuis 2008 le nouveau siège social de Natixis, avec une présence significative (implantation sur cinq sites regroupant 4 400 collaborateurs).

Natixis est partenaire de ce projet au côté d'autres entreprises, de collectivités locales, de l'université Paris Diderot et d'associations du quartier.

L'objectif est de faire évoluer ce quartier en devenir, en mobilisant les expertises des différents usagers pour un développement durable partagé :

- **objectifs environnementaux** (maîtrise de l'énergie, tri des déchets, utilisation des modes de transport doux...) ;
- **objectifs sociaux** (mixité socio-économique, culturelle et générationnelle) ;
- **objectifs économiques** (services et commerces à proximité).

Trois ateliers organisés entre juin et octobre ont permis de réaliser un diagnostic partagé et d'identifier une liste d'une dizaine de projets à initier en 2009.

Une sensibilisation à la protection de la biodiversité

Natixis a choisi de soutenir l'association Noé Conservation qui a lancé en 2008 la campagne « **Biodiversités, nos vies sont liées** ».

Cette campagne présente à travers 20 thèmes (santé, loisirs, travail, arts, alimentation...) à quel point notre vie quotidienne dépend de la biodiversité et quels sont les premiers gestes à suivre pour la protéger.

Une première exposition a été présentée de juin à octobre 2008 au Jardin des plantes, en attendant des déclinaisons régionales prévues en 2009. À cette occasion des animations ont été organisées pour les actionnaires et collaborateurs de la banque et un site internet a été créé (agisavecnoe.com).

Pour des informations supplémentaires : se reporter au site www.natixis.com/responsabilite_sociale/environnement.

UN DÉVELOPPEMENT FAVORISANT LE PROGRÈS SOCIAL

La gestion de la diversité

Natixis a poursuivi en 2008 la démarche entreprise depuis plusieurs années en matière de gestion de la diversité.

S'agissant de la place des femmes, elles représentent 45,5 % de l'effectif de la société mère. Leur proportion dans la catégorie des cadres est de 36,9 % en 2008. Le pourcentage des promotions concernant les femmes devrait améliorer la situation (54,8 % en 2007, 58,1 % en 2008). Dans l'ensemble du Groupe en France, la proportion des femmes dans la catégorie cadres est passée de 40,5 % au 31/12/07 à 40,9 % au 31/12/08 et la proportion des femmes dans les promotions est passée de 59,7 % au 31/12/07 à 63,8 % au 31/12/08.

Suite à la création d'une commission égalité professionnelle au mois de juillet 2007 au sein de Natixis S.A., une négociation a été ouverte fin 2008 avec les partenaires sociaux sur l'égalité entre les hommes et les femmes. Un dispositif spécial de rattrapage des écarts de rémunérations sera mis en place en 2009.

En la matière, des accords ont d'ores et déjà été signés dans certaines filiales, dont Coface ou Natixis Factor, comportant des engagements en termes de recrutement, de formation, d'évolution professionnelle et de rémunération.

Concernant la gestion des « seniors », une analyse de la situation a été engagée en 2008 au sein de Natixis, et devrait déboucher en 2009 sur l'ouverture d'une négociation avec les organisations syndicales.

Chez Natixis, la place des travailleurs handicapés dans l'entreprise a été confirmée comme un enjeu spécifique de responsabilité

sociétale. La politique mise en œuvre date de la création de la mission handicap en 2006 et s'appuie sur un diagnostic et plan d'actions réalisés avec le soutien de l'Agefiph.

Natixis société mère compte ainsi 69 travailleurs handicapés en 2008 soit 12 de plus que l'année précédente. Pour les salariés handicapés en poste, des aménagements de postes ont continué à être développés avec le conseil et l'assistance d'ergonomes. Par ailleurs la mission handicap développe ses actions de sensibilisation :

- au sein de l'entreprise, 65 personnes ont participé en 2008 aux six sessions de sensibilisation au handicap : « *Handicap, changeons notre regard* ». Depuis leur lancement, ces sessions ont ainsi concerné environ 120 participants. Ces sessions vont se poursuivre en 2009 et seront accessibles aux nouveaux collaborateurs RH ainsi qu'à tous les collaborateurs du Groupe Natixis ;
- à l'extérieur de l'entreprise, Natixis reste un acteur de sensibilisation au handicap, en organisant des rencontres entre les étudiants d'une école d'ingénieurs et un collaborateur handicapé accompagné de son manager. Natixis a par ailleurs soutenu le guide de « L'Officiel du Handicap », ce qui a été l'occasion de créer une communication spécifique témoignant de l'engagement de l'entreprise sur ce sujet.

Par ailleurs, le Groupe a noué ou renforcé les liens avec les associations facilitant la relation entreprises-travailleurs handicapés (Hanploi, AFIJ, AFIDEO, handimanagement) ainsi qu'avec les sociétés d'intérim partenaires, afin d'accueillir des personnes handicapées dans le cadre de stages ou de recrutements.

En communication externe, Natixis a adapté son site internet afin de le rendre accessible aux personnes handicapées. Le site a reçu en 2008 le label AccessiWeb niveau Bronze, faisant ainsi de Natixis la première banque à obtenir ce label.

Enfin Natixis développe le recours au secteur protégé employant des personnes handicapées. C'est le cas notamment pour les réponses aux candidatures ou le traitement en fin de vie du matériel informatique et bureautique de la banque par la société APR2. Des études sont en cours avec la direction des Achats afin de déterminer les nouvelles prestations ou services qui pourraient être fournis par le secteur protégé.

L'ensemble de cette démarche a été valorisé auprès des collaborateurs de la banque avec la diffusion d'une lettre d'information spéciale sur la mission handicap et la création d'une rubrique dédiée sur le site intranet des ressources humaines.

UNE OUVERTURE SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Le mécénat permet à l'entreprise de s'ouvrir sur la société civile, en accompagnant des projets qui dépassent son champ traditionnel d'activité. Dans un contexte de dialogue et d'échanges, c'est l'occasion d'un enrichissement mutuel, qui favorise l'intégration de l'entreprise dans son environnement social, culturel, ou naturel.

En référence à la politique de développement durable de Natixis, ses actions de mécénat portent ses valeurs de solidarité avec les plus démunis, de transmissions des connaissances aux générations futures.

Un engagement continu dans la lutte contre le paludisme

Dans le cadre de son mécénat de solidarité, la banque s'est engagée depuis 2005 dans la lutte contre le paludisme, afin de contribuer au développement économique et social des pays touchés. En effet, des solutions existent pour combattre cette maladie oubliée, responsable de plus de deux millions de morts par an, principalement des femmes enceintes et de jeunes enfants.

Natixis a apporté son soutien pour la 4^e année consécutive à différentes opérations de sensibilisation et de collecte de fonds organisées en France à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le paludisme :

- soutien de la campagne d'information du grand public organisée par l'ONG Plan France, avec un affichage dans les métros parisiens ;
- participation dans le cadre de la Coalition française contre le Paludisme à l'organisation d'une conférence de presse et d'un colloque intitulé « Agir ensemble pour vaincre le paludisme » qui se sont tenus le 22 avril 2008 à l'Institut Pasteur ;
- soutien des stands de sensibilisation, conférences et concerts organisés à Paris et dans 22 villes en région par l'Association des étudiants en médecine de France, dont la recette a été versée à des ONG impliquées dans la lutte contre le paludisme ;
- installation événementielle au parc de La Villette organisée par l'ONG Plan France, avec panneaux de sensibilisation, exposition photo et animations adultes et enfants.

Ces opérations ont été relayées auprès des collaborateurs de Natixis avec la présentation d'une exposition photo sur le programme mis en œuvre au Cameroun, des opérations de sensibilisation et de collecte de fonds.

Sur le terrain, Natixis a poursuivi son engagement avec le financement de programmes de formation à la prévention et

d'attribution de moustiquaires imprégnées d'insecticides aux populations les plus vulnérables. En 2008, des projets engagés depuis 2005 avec les ONG Plan France et les Enfants de l'Air ont été poursuivis au Cameroun, au Burkina-Faso et au Niger. Ils ont déjà permis d'apporter des résultats tangibles dans la lutte contre la maladie et de sauver des milliers de vies.

Enfin Natixis a soutenu le projet dirigé par le Dr Ménard, de l'unité de Biologie et Génétique du Paludisme de l'Institut Pasteur. Grâce à l'utilisation d'un microscope électronique, l'équipe de chercheurs a étudié en temps réel l'étape cruciale de l'infection, grâce à un système d'imagerie dynamique et confirmé le développement complet du parasite du paludisme dans la peau. Ces travaux participent ainsi à la recherche de méthodes de vaccination efficaces contre sur le paludisme.

Des réalisations fortes en matière de mécénat culturel

Sous la signature « *Patrimoines d'Hier, Trésors d'Avenir* », Natixis a affirmé pendant six ans un engagement fort pour la valorisation, l'étude et la transmission des œuvres cachées du patrimoine.

En 2008, Natixis a choisi de soutenir l'exposition « Babylone » présentée au musée du Louvre. Cet événement, qui a rassemblé pour la première fois près de 400 objets venant du monde entier, avait pour volonté de réconcilier l'histoire et la légende de cette ville mythique. Par cet engagement, Natixis a permis de révéler au grand public une approche inédite de la cité antique, où ses œuvres cachées nous guident jusqu'aux racines de notre propre culture.

Natixis a également financé la valorisation des trésors de la collection Georges Méliès et de son apport à la cinématographie d'aujourd'hui. L'exposition « Méliès, magicien du cinéma » à la Cinémathèque française, ouverte au public durant un an, s'est accompagnée de multiples occasions de découvertes et d'approfondissements du savoir autour de ce génial précurseur tels que projections, catalogue, recherches ou séances jeunes publics.

Pour des informations supplémentaires : se reporter au site www.natixis.com/responsabilité_sociétale

Annexes NRE – informations sociales

Les indicateurs pris en compte sont les indicateurs définis dans le décret du 20 février 2002 relatif à la loi NRE. La correspondance avec les indicateurs définis dans le référentiel GRI 3 (Global reporting initiative) est indiquée entre parenthèses.

Périmètre

Les données chiffrées – à l'exception de l'effectif total en ETP qui couvre la France et l'étranger – concernent Natixis société mère et les filiales France.

Les principales évolutions du périmètre intervenues en 2008 concernent la sortie de Natixis Investor Services, suite à sa fusion avec Caceis et la prise en compte des effectifs de M+X, suite à son absorption par Natixis Paiements.

Des informations complémentaires sont disponibles dans le Bilan social 2008.

EFFECTIF TOTAL (LA 1)

L'effectif total des collaborateurs s'élève à 26 595 contrats et 22 096 équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre 2008.

41 % des collaborateurs travaillent à l'étranger.

Effectifs en ETP	2008	2007	2006	2005	2004
Groupe Natixis	22 096	22 073 *	21 138	12 973	12 534

* Chiffres pro forma (changement de périmètre).

Les effectifs par métier sont présentés dans le chapitre Ressources humaines.

RÉPARTITION DES EFFECTIFS EN FRANCE

(En nombre de personnes)

CDD/CDI	2008	2007	2006
Effectif CDD	231	340	377
Effectif CDI	13 839	14 012	13 691
TOTAL	14 070	14 352	14 068

Cadre/non cadre	2008	2007	2006
Effectif cadre	9 633	9 635	9 215
Effectif non cadre	4 437	4 717	4 853

H/F	2008	2007	2006
Hommes	6 886	7 049	6 921
Femmes	7 184	7 303	7 147

Au cours de l'année 2008, 106 contrats de travail à durée déterminée (CDD) ont été transformés en contrats de travail à durée indéterminée (CDI).

98,4 % des collaborateurs sont employés sous contrat de travail à durée indéterminée (97,6 % en 2007).

Les hommes représentent 48,9 % des effectifs en France (49,1 % en 2007) et les femmes 51,1 % (50,9 % en 2007).

La proportion de cadres croît régulièrement depuis plusieurs années. Elle s'établit à 68,5 % des effectifs (67,1 % en 2007) et à 72,6 % au sein de la société mère (*voir tableau suivant*).

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE (EN NOMBRE DE PERSONNES OU EN POURCENTAGE)

CDD/CDI	2008	2007	2006	2005	2004
Effectif CDD	64	108	54	67	53
Effectif CDI	6 741	6 394	5 018	4 681	4 701
TOTAL	6 805	6 502	5 072	4 748	4 754

Cadre/non cadre	2008	2007	2006	2005	2004
Effectif cadre	72,6 %	71,8 %	63,3 %	60,- %	56,6 %
Effectif non cadre	27,4 %	28,2 %	36,7 %	40,- %	43,4 %

H/F	2008	2007	2006	2005	2004
Hommes	3 706	3 513	2 658	2 502	2 495
Femmes	3 099	2 989	2 414	2 246	2 259

Les hommes représentent 54,5 % des effectifs de la société mère et les femmes 45,5 %.

Les effectifs de la société mère comprennent 95 fonctionnaires, mis à disposition par l'Administration.

EMBAUCHES

1) En France :

Embauches	2008	2007	2006
CDI	1 021	1 315	1 456
CDD	341	592	521
TOTAL D'EMBAUCHES	1 362	1 907	1 977
Proportion de cadres	65,1 %	61,2 %	65,1 %

Le Groupe a fortement réduit ses recrutements, le nombre total d'embauches en France ressortant à 1 362 personnes (près de - 30 % par rapport à 2007), dont 1 021 en CDI et 341 en CDD.

Les entrées CDI/CDD en 2008 représentent 9,7 % des effectifs France.

Il s'agit à 65,1 % de cadres (61,2 % en 2007) ; la proportion de cadres parmi les recrutements en CDI s'élève à 70,8 % (69,9 % en 2007).

2) En ce qui concerne la société mère, les recrutements ont été extrêmement réduits au second semestre. Hors transferts liés aux fusions, ils ressortent sur l'année à 493 personnes

en incluant 109 recrutements de collaborateurs venant de filiales. Pour rappel, le nombre de recrutements effectué en 2007 était de 821 personnes.

- 3) Le Groupe Natixis a connu en 2008 plusieurs transferts de collaborateurs liés à des fusions : Natixis/Altair/Gestitres, Natixis Lease/GCE Bail, Natixis Consumer Finance/Natixis Financement.

Après neutralisation de ces transferts, les mobilités inter-sociétés au sein du Groupe Natixis se sont élevées à 429 en 2008. Il s'agit de 77 % des collaborateurs cadres.

Les entrées de collaborateurs venant des Groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne ou des partenariats de Natixis se sont élevées à 73 en 2008 (68 % de cadres).

DÉPARTS

Le total des départs tous motifs et types de contrat de travail confondus, mais hors mobilités intra-Groupe, s'établit à 1 585 en 2008 (1 653 en 2007).

Le taux moyen de démission des salariés en CDI s'est élevé à 3,7 % (4,7 % en 2007).

Le nombre de licenciements en France en 2008 s'est élevé à 350 (198 en 2007), dont 202 pour la société mère, incluant 87 licenciements économiques dans le cadre du plan de réduction des effectifs (*voir rubrique « Plans de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi »*).

Licenciements	2008	2007	2006
Au sein de la société mère	202	83	98
Au sein des filiales	142	115	100
TOTAL	350	198	198

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Leur nombre en France s'établit à 33 536 en 2008, soit l'équivalent de 20,9 ETP annuel.

15 042 heures ont été effectuées dans la société mère, soit 9,3 ETP.

	2008	2007	2006
Heures supplémentaires – en heures			
Société mère	15 042	17 812	12 900
Filiales	18 494	22 237	30 875
TOTAL	33 536	40 049	43 775
Heures supplémentaires – en ETP annuel			
Société mère	9,3	11,1	8,-
Filiales	11,6	13,8	19,2
ETP TOTAL – SOCIÉTÉ MÈRE ET FILIALES	20,9	24,9	27,2

MAIN-D'ŒUVRE EXTÉRIEURE À LA SOCIÉTÉ (LA 1)

- Travail temporaire : en 2008 l'appel au travail temporaire («intérim») a représenté 3,7 % de l'effectif moyen salarié France,

soit un nombre moyen mensuel d'intérimaires en ETP de 526.

Au sein de la société mère, le nombre moyen mensuel d'intérimaires en ETP s'établit à 201 en 2008, soit 3 % de l'effectif moyen salarié de la société mère.

Recours au travail temporaire	2008	2007	2006
Au sein de l'effectif France			
Nombre moyen mensuel	526	567	467
En % des effectifs	3,7 %	4 %	3,3 %
Au sein de la société mère			
Nombre moyen mensuel	201	241	156
En % des effectifs	3,0 %	3,8 %	3,1 %

PLANS DE RÉDUCTION DES EFFECTIFS ET DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

Se reporter au Chapitre Ressources humaines.

96 personnes ont bénéficié en 2008 du plan de réduction des effectifs et de sauvegarde de l'emploi, dont 87 départs pour projets personnels et 9 ayant opté pour un congé de fin de carrière.

Répartition des départs par pôle	Nombre	Pourcentage
BFI	64	67 %
Directions Fonctionnelles	31	32 %
Services	1	1 %
TOTAL	96	100 %

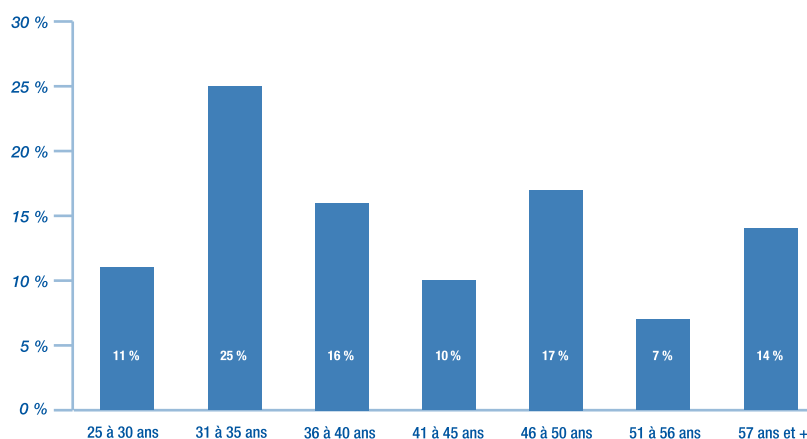
Répartition des départs par sexe	Nombre	Pourcentage
Hommes	44	46 %
Femmes	52	54 %
TOTAL	96	100 %

Répartition des départs par qualification	Nombre	Pourcentage
Techniciens	23	24 %
Cadres	69	72 %
Hors classification	4	4 %
TOTAL	96	100 %

Répartition des départs par type de projet	Nombre	Pourcentage
Prétraite	9	9 %
Projet salarié (CDI / CDD)	53	55 %
Création d'entreprise	15	16 %
Formation longue	13	14 %
Projet de vie	6	6 %
TOTAL	96	100 %

Formations validées	Nombre	Heures de DIF
Formations longues	20	926,5
Autres projets	5	328
TOTAL	25	1 254,5

TRANCHE D'ÂGE



ORGANISATION ET DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL, ABSENTÉISME

Les divers métiers exercés par la société mère et ses filiales relèvent en France sur le plan social de plus de 10 Conventions collectives différentes, dont celles de la Banque et du secteur des Assurances, applicables aux trois quarts des collaborateurs.

Des spécificités existent ainsi selon les secteurs considérés, notamment en matière de temps de travail.

Au sein de la société mère, la moyenne hebdomadaire sur une base annuelle est de 35 heures. L'horaire collectif hebdomadaire

est de 38 heures et des jours de RTT complémentaires sont attribués aux collaborateurs. Les cadres au forfait jours exercent leur activité selon un forfait de 209 jours intégrant la journée de travail supplémentaire prévue par la loi du 30 juin 2004 sur la solidarité et l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

Les collaborateurs travaillant selon un horaire collectif ont la possibilité d'exercer leur activité à temps partiel selon une formule à 50, 60, 70, 80 ou 90 %. Les cadres au forfait jours peuvent opter pour des formules de travail à temps réduit de 105, 126, 147, 167 ou 188 jours annuels.

Sur l'ensemble de l'effectif France, 9,3 % des collaborateurs travaillent à temps partiel.

Temps partiels	2008	2007	2006
Au sein de l'effectif France			
En nombre de collaborateurs	1 307	1 338	1 278
En % de l'effectif	9,3 %	9,3 %	9,1 %

Le taux d'absence annuel en France est de l'ordre de 5,1 %, dont 2,4 % pour la maladie et 1,6 % pour les congés maternité. Pour la société mère, ces chiffres s'élèvent respectivement à 5,2 %, 2,3 % et 1,8 %.

ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS

En 2008, les négociations annuelles obligatoires ont abouti à l'application unilatérale des propositions de la direction, dont les principales étaient les suivantes :

- révision à 19 000 euros de la rémunération brute annuelle minimum à l'embauche pour les salariés en contrat à durée déterminée et indéterminée, hors contrat lié à la politique de l'emploi, exerçant une activité à temps plein ;
- revalorisation des salaires de base selon le barème suivant :
 - 3 % pour les salaires inférieurs ou égaux à 22 000 euros annuels bruts,
 - 2 % pour les salaires compris entre 22 000 et 35 000 euros avec un plancher de 550 euros ;
 - 1 % pour les salaires compris entre 35 000 et 70 000 euros avec un plancher de 500 euros.
- examen approfondi par les managers et les représentants des Ressources humaines de la situation des salariés n'ayant pas été augmentés depuis au moins 3 ans au 1^{er} juin 2008.

La rémunération annuelle brute moyenne à temps plein de l'effectif permanent CDI (éléments fixes et variables, hors participation, intéressement et abondement au plan d'épargne d'entreprise) s'établit à 72 000 euros pour le Groupe en France.

Près de 7 500 salariés de la société mère et des filiales ont été destinataires d'un bilan social individuel, document présentant à chaque salarié ce qu'il a perçu en termes de rémunération fixe, compléments statutaires, rémunération variable, Epargne salariale, ainsi que les compléments apportés par l'entreprise en termes de protection sociale (prévoyance, assurance, complémentaire santé, retraite), avec une restitution globale d'autres prestations (formation, comité d'entreprise, primes familiales, etc.).

INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

Se reporter au chapitre Ressources humaines.

RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

Se reporter au chapitre Ressources humaines.

CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ (LA 9)

Dans cette année 2008, le CHSCT s'est beaucoup appuyé sur ses comités relais qui sont chargés de veiller à l'application des règles en matière d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail au niveau d'un pôle immobilier particulier. Quatre comités relais fonctionnent et ont permis au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de se consacrer particulièrement aux dossiers traitant des réorganisations menées dans l'entreprise et de leurs conséquences sur les conditions de travail.

À cet effet le CHSCT a diligenté deux expertises significatives :

- l'une concerne l'évaluation des impacts sur les conditions de travail, les charges de travail et les risques pour la santé, suite à l'application des méthodes LEAN et EVEO sur certaines activités informatiques ;
- l'autre, en cours encore aujourd'hui, est destinée à évaluer les impacts du Plan de Soutien à l'Emploi sur les conditions de travail, les charges de travail et les risques pour la santé des salariés.

Par ailleurs, l'existence de la commission « Comportements professionnels, prévention des harcèlements et de la souffrance au travail », dont la mission est de centraliser les informations relatives aux situations dites de souffrance au travail et de recenser les facteurs de risques organisationnels et psychosociaux, a été officialisée. Tout collaborateur peut désormais la solliciter.

Une communication sur son existence, son rôle et ses prérogatives a été réalisée au sein de Natixis. Un programme de formation vient d'être approuvé. Les actions seront menées en 2009 et des modules adaptés ont été bâtis à destination des membres de la Commission, des responsables de Ressources humaines, des managers et enfin de l'ensemble des collaborateurs. Le site intranet dédié au CHSCT géré par lui et pris en charge financièrement par la direction est en cours de réalisation et reliaera le dispositif mis en place.

Compte tenu des nombreux transferts dans l'entreprise, 10 000 mouvements environ ayant été enregistrés dans l'année, la Commission « Emménagements » qui comprend la direction, les médecins du travail et des représentants au CHSCT a été

sollicitée plus de dix fois en 2008 car elle présente l'avantage de pouvoir se réunir sans formalisme, très rapidement en fonction de l'urgence des situations. Son rôle est de participer à l'optimisation des conditions d'installation des collaborateurs dans le cadre notamment de redéploiements d'équipes consécutifs à la mise en place de nouvelles organisations.

Par ailleurs, le comité de support sanitaire, créé en 2006, continue son action en suivant le risque sur le plan humain et en formulant des propositions pour aider la direction à la prise de décision.

En matière de santé au travail, le service autonome de médecine du travail suit régulièrement les collaborateurs de Paris et de la région parisienne. Le principe de la visite annuelle pour toutes les surveillances particulières est maintenu. En 2008, le service de santé a beaucoup investi sur la mise en place d'un observatoire du stress, observatoire aujourd'hui opérationnel. En 2009, dans le cadre de leur visite médicale annuelle, les salariés de Natixis seront systématiquement invités par les médecins à répondre à un questionnaire contenant environ une centaine d'items.

Enfin, comme chaque année, une campagne de vaccination anti-grippale gratuite sur le lieu de travail s'est déroulée à l'automne.

Le principe d'un médecin-conseil, qui se tient à la disposition des collaborateurs qui le souhaitent (région parisienne) durant deux vacations par semaine, a été maintenu.

FORMATION (LA 10, LA 11)

Le volume d'heures consacrées à la formation en 2008, soit près de 275 000 heures, témoigne de l'importance attachée par Natixis et ses filiales au développement des compétences de leurs collaborateurs. 11 014 stagiaires en France, dont 7 431 cadres et 3 583 non cadres, ont suivi au moins un stage en 2008.

Pour la société mère, 124 046 heures de formation ont été accomplies par 4 828 stagiaires, dont 3 382 cadres et 1 446 techniciens.

L'accent a été mis en 2008 dans la société mère comme dans nombre de filiales sur le développement de séminaires destinés aux managers, et ce à différents niveaux (cadres dirigeants comme middle management), avec une importance accrue donnée aux compétences relationnelles managériales.

Les formations en langues étrangères, compte tenu de l'internationalisation des métiers et des implantations du Groupe, ont représenté, selon les entités, une forte proportion du nombre d'heures effectuées. Les actions de formation métier représentent également une part importante de l'effort de formation, notamment en ce qui concerne les fonctions commerciales et marketing, axées sur la relation client. Les formations à la conformité et à la lutte anti-blanchiment ont été poursuivies en direction de l'ensemble des collaborateurs.

FORMATION (GROUPE NATIXIS FRANCE)

	2008	2007
Nombre d'heures	274 740	295 689
Nombre de stagiaires	11 024	10 948
Domaines de formation (<i>en % du volume horaire</i>)		
■ Informatique	16,0 %	16,5 %
■ Langues	21,9 %	21,3 %
■ Actions métier	25,1 %	27,1 %
■ Management, communication	16,2 %	17,8 %
■ Formations diplômantes	5,1 %	5,4 %
■ Risque et réglementation	3,5 %	2,8 %
■ Autres formations	12,2 %	9,1 %

FORMATION (DANS LA SOCIÉTÉ MÈRE)

	2008	2007
Nombre d'heures	124 046	144 251
Nombre de stagiaires	4 828	5 052
Domaines de formation (<i>en % du volume horaire</i>)		
■ Informatique	17,7 %	17,2 %
■ Langues	21,0 %	22,5 %
■ Actions métier	24,1 %	27,1 %
■ Management, communication	17,4 %	17,7 %
■ Formations diplômantes	3,7 %	4 %
■ Risque et réglementation	3,3 %	2,8 %
■ Autres formations	12,8 %	8,7 %

L'effort de formation en 2008 a représenté 3,4 % de la masse salariale dans la société mère (obligation légale : 1,6 %) et 3,5 % dans le périmètre France.

L'offre de formation fait l'objet chaque année de la diffusion d'un recueil auprès des salariés de Natixis et de ses filiales. Le recueil de formation répertorie les grands types de formation :

formations transversales (informatique, langues étrangères, réglementaire, etc.), les parcours de formation (intégration, cursus métiers, parcours managériaux) et les actions individuelles (interentreprises, CIF, DIF, VAE, bilan de compétences). Les 350 actions de formation, mises en ligne dans l'intranet RH, sont accessibles à tous les collaborateurs.

DIVERSITÉ DANS L'ENTREPRISE (LA 14)

Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

■ Au 31 décembre 2008, les femmes représentaient 51,1 % de l'effectif France.

Part des femmes dans l'effectif	2008	2007	2006
Effectif France	51,1 %	50,9 %	50,8 %
Société mère	45,5 %	46 %	47,6 %

■ **Recrutement** : le nombre de femmes recrutées en France s'élève à 839, soit 49 % des recrutements. Ce pourcentage est de 37,1 % pour la société mère.

Part des femmes dans les recrutements	2008	2007	2006	2005
Effectif France	49,0 %	49,1 %	50,4 %	48,7 %
Société mère	37,1 %	41,5 %	50,4 %	45,2 %

■ **Temps de travail** : les femmes représentent 93,3 % des collaborateurs travaillant à temps partiel (92,8 % en 2007).

■ Évolution de la proportion de femmes dans la **catégorie cadre** :

Sur l'ensemble de l'effectif France, la proportion de femmes dans la catégorie cadre s'établit à 40,9 % au 31 décembre 2008 (40,5 % au 31 décembre 2007).

Part des femmes dans la catégorie cadre	2008	2007	2006	2005	2004
Effectif France	40,9 %	40,5 %	39,7 %		
Société mère	36,9 %	37,1 %	36,4 %	34,9 %	34,1 %

■ Évolution de la proportion des femmes dans les **promotions** :

Sur l'ensemble de l'effectif France, 63,8 % des changements de niveau ont concerné les femmes en 2008, pourcentage supérieur au pourcentage des femmes dans l'effectif. Pour la société mère ce pourcentage s'élève à 58,1 %, soit un taux également supérieur à leur représentation dans l'effectif.

Part des femmes dans les promotions	2008	2007	2006	2005	2004
Effectif France	63,8 %	59,7 %	56,7 %	59 %	
Société mère	58,1 %	54,8 %	57,3 %	59,1 %	56,4 %

■ **Augmentations individuelles** de traitement accordées à des femmes :

Dans l'ensemble du périmètre France, 51,1 % des augmentations individuelles de traitement ont concerné les femmes en 2008, pourcentage égal à leur représentation dans l'effectif.

Part des femmes dans les augmentations individuelles	2008	2007	2006
Effectif France	51,1 %	51,6 %	50,7 %
Société mère	47,3 %	47,0 %	45,9 %

■ **Formation** :

Les femmes ont représenté, sur l'ensemble du périmètre France, 54,0 % des stagiaires et 52,2 % du nombre d'heures de formation. Ces deux pourcentages sont supérieurs à leur représentation dans l'effectif.

Effectif France	2008	2007
Stagiaires femmes	54,0 %	51,8 %
Heures de formation effectuées par des femmes	52,2 %	52,2 %

Au sein de la société mère, l'effort de formation en direction des femmes est significativement supérieur à leur part dans l'effectif.

Société mère	2008	2007	2006
Stagiaires femmes	49,0 %	49,0 %	47,6 %
Heures de formation effectuées par des femmes	47,8 %	51,5 %	50,0 %

Répartition par classe d'âge

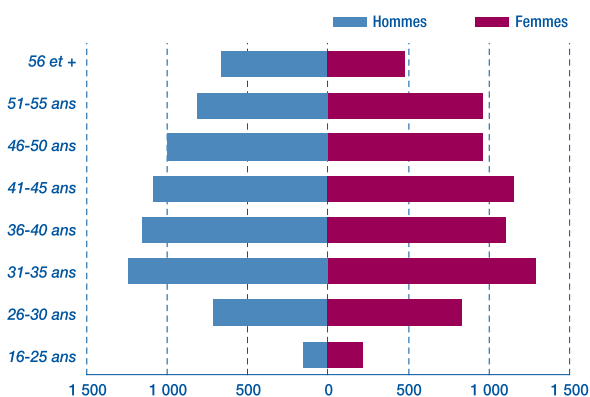
La pyramide des âges des effectifs France (CDI) est relativement équilibrée : 32,2 % des collaborateurs ont moins de 36 ans. À l'autre extrémité de la pyramide, 1 146 collaborateurs ont 56 ans

et plus à fin 2008, soit 8,3 % des effectifs. Les départs naturels liés à l'âge devraient entraîner au cours des prochaines années le renouvellement d'une partie significative des effectifs et favoriser la mobilité.

	2008	2007	2006
■ 35 ans et moins	32,2 %	34,6 %	34,9 %
■ Plus de 55 ans	8,3 %	7,6 %	6,9 %
Âge moyen en années	41	41	41

PYRAMIDE DES ÂGES GROUPE NATIXIS FRANCE

Effectifs CDI au 31/12/08



EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

La banque et ses filiales en France comptent dans leurs effectifs 153 personnes handicapées au 31 décembre 2008.

La société mère compte 68 travailleurs handicapés, dont 31 % ont le statut cadre et 37 % sont des femmes.

Attentive à la gestion de la diversité, la société mère a chargé en 2006 l'un de ses collaborateurs de développer un plan d'actions en vue de favoriser l'intégration de travailleurs handicapés.

C'est ainsi que la Mission Emploi Handicap a notamment mis en œuvre en 2007 des actions de sensibilisation au handicap destinées prioritairement aux collaborateurs Ressources humaines intervenant dans le domaine de la gestion RH, de la formation, de l'intégration de stagiaires, d'intérimaires ; les médecins du travail, les assistantes sociales, les infirmières ont été associés à ces actions, ainsi que les membres du CHSCT.

À l'intention des Responsables RH plus spécifiquement ont été organisées des sessions de formation au recrutement de travailleurs handicapés. Des initiatives analogues ont été prises en filiales, notamment à destination des managers.

Les journées de sensibilisation au handicap ont été intégrées dans le plan de formation 2008, en ligne dans l'intranet RH, elles deviennent ainsi accessibles à tous les collaborateurs.

La société mère, comme un certain nombre de filiales, a développé le partenariat avec des associations facilitant la relation avec les travailleurs handicapés. En ce qui concerne l'appel aux entreprises de travail temporaire, la qualité de leur département « Handicap » a été prise en compte dans la sélection des fournisseurs et les contrats cadre signés comprennent une clause de non-discrimination. Des intérimaires handicapés ont été accueillis au sein de la banque.

Par ailleurs, afin de faciliter l'accès à l'information en interne aux travailleurs souffrant d'un handicap moteur, visuel ou auditif, la refonte en 2006 de l'intranet ressources humaines a été menée dans le respect des règles internationales d'accessibilité des outils web.

La même préoccupation a animé l'entreprise en 2007 lors de la mise en ligne du nouveau site internet. Accessible aux personnes handicapées à l'aide de dispositifs spécifiques, le site vient de recevoir le label AccessiWeb niveau Bronze, faisant ainsi de Natixis la première banque à obtenir ce label.

ŒUVRES SOCIALES (LA 3)

La dotation allouée par Natixis pour le financement des activités sociales et culturelles représente 1,5 % de la masse salariale. Il convient d'ajouter à cette dotation l'attribution de chèques vacances à l'ensemble du personnel selon des critères de quotient familial, et dont le montant représente environ 0,6 % de la masse salariale. Les moyens de fonctionnement des activités sociales, personnel et logistique, sont pris en charge directement par Natixis.

Ces dispositions permettent au comité central d'entreprise et aux comités d'établissement d'offrir à l'ensemble des collaborateurs un certain nombre de prestations à caractère social, culturel et sportif.

Par ailleurs, afin de faciliter les déplacements du personnel d'un site à l'autre et la tenue de réunions, un système centralisé et uniformisé de paiement a été généralisé dans les 9 restaurants d'entreprise et inter-entreprises en région parisienne, il permet ainsi aux salariés du Groupe d'accéder aux différents restaurants

et de se voir facturer un prix unique pour une même prestation. Natixis prend en charge entre 35 % et 75 % du prix du repas, selon la rémunération des collaborateurs.

L'Amicale d'entraide du personnel a vocation à apporter assistance aux collaborateurs qui se trouvent confrontés à un accident de la vie ou à de graves difficultés personnelles. Les cotisations annuelles versées à cette association sur la base du volontariat sont abondées par l'entreprise.

Nombre de collaborateurs se sont mobilisés en 2007 autour de l'opération de solidarité du Téléthon. Les dons versés à cette occasion sont abondés à concurrence du double de leur montant par l'entreprise.

D'autre part, une représentation paritaire entre représentants de l'entreprise et représentants des adhérents gère la Mutuelle de Natixis dont l'un des principes fondateurs est la solidarité intergénérationnelle entre actifs et retraités.

MANIÈRE DONT LA SOCIÉTÉ PREND EN COMPTE L'IMPACT TERRITORIAL DE SES ACTIVITÉS EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Natixis accompagne le développement régional en finançant les activités de ses clients avec lesquels il construit une relation de partenariat dans la durée (*se reporter au chapitre 3, Activités*).

RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES ASSOCIATIONS D'INSERTION ET LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Se reporter au chapitre 4, Ressources humaines.

PLACE DE LA SOUS-TRAITANCE ET RESPECT DES DISPOSITIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

L'entreprise veille à ce que les fournisseurs avec lesquels des contrats de sous-traitance sont signés appliquent les dispositions légales relatives à la gestion de leur personnel.

Dans tous les appels d'offres, la direction des Achats a intégré une mention portant sur l'engagement du fournisseur relatif au respect des droits de l'homme et de la non-discrimination.

Dans les contrats est intégrée une clause d'engagement de respect de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de la Convention des Nations unies sur les droits de l'enfant, ainsi que des conventions de l'Organisation internationale du travail, auxquelles la France adhère, et dont les thèmes sont repris dans la norme SA*8 000 (Social Accountability, ou responsabilité sociale).

MANIÈRE DONT LES FILIALES ÉTRANGÈRES DE L'ENTREPRISE PRENNENT EN COMPTE L'IMPACT DE LEURS ACTIVITÉS SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LES POPULATIONS LOCALES

Natixis contribue au développement local à l'étranger par le biais de ses implantations. Plus de 10 900 personnes travaillent dans les bureaux, succursales et filiales à l'étranger ; il s'agit pour la quasi-totalité de collaborateurs recrutés localement. Le nombre d'expatriés est réduit, seuls 189 collaborateurs du périmètre France exercent leur activité à l'étranger en qualité d'expatriés.

Annexes NRE – informations environnementales

Indicateurs

Les indicateurs pris en compte sont les indicateurs définis dans le décret du 20 février 2002 relatif à la loi NRE. La correspondance avec les indicateurs définis dans le référentiel GRI 3 (Global reporting initiative) est indiquée entre parenthèses.

Périmètre

Le **périmètre 2008** comprend Natixis et ses filiales en France métropolitaine (représentant 435 000 m² de surface et 20 000 postes de travail).

CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES (EN 1, EN 2)

La consommation de matières premières concerne principalement la consommation de papier de Natixis qui diminue de 7,20 % en 2008.

Les consommations totales de papier regroupent les consommations de papiers blanc, couleur, éditique, enveloppes, imprimés internes et externes, etc.

	2008	2007
Consommation totale de papier – en tonne	889	958
Consommation par poste de travail – en kg	43	47
Consommation par poste de travail – en nombre de ramettes	17,4	18,7

CONSOMMATIONS DE RESSOURCES EN EAU (EN 8)

La consommation de ressources en eau s'élève à 125 650 m³. Elle est en baisse de 12 % entre 2007 et 2008.

	2008	2007
Consommation totale d'eau potable – en m ³	125 650	144 623
Consommation – en m ³ par poste de travail	6,14	7,05
Consommation – en m ³ par m ² de surface locative utile	0,29	0,33

CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE (EN 3, EN 4)

La consommation d'énergies (électricité, productions chaud et froid) s'élève à plus de 141 000 MWh. Elle est donc très stable par rapport à 2007. Les consommations du data center s'élèvent à 31 000 MWh et sont également très stables. Les consommations de gaz et de fuel restent faibles.

Pour les immeubles centraux (Paris et Charenton), gérés directement par la direction de la Logistique et dont les services

d'exploitation sont en cours de certification ISO 14001, la consommation totale s'établit à 57 342 MWh, soit une baisse de 7 % par rapport à 2007 (61 608 MWh), soit encore une consommation par poste de travail de 4,38 MWh, par m² de SUBL de 0,24 MWh.

	2008	2007
Consommation totale d'énergie – en MWh (électricité, chaud et froid)	141 302	141 722
Consommation d'énergie par poste de travail – en MWh	6,90	6,91
Consommation d'énergie par m ² de surface locative utile – en MWh	0,32	0,32
Consommation totale de gaz – en m ³	143 147	139 002
Consommation totale de fuel – en m ³	97	208

MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les consommations énergétiques et les consommations de fluides liées à l'activité de Natixis sont pilotées par la direction de la Logistique, qui met en œuvre une politique visant à la fois à limiter les impacts environnementaux directs des activités et à préserver la qualité des conditions de travail des collaborateurs de l'entreprise. À la recherche de ce juste équilibre, des objectifs qualitatifs et quantitatifs de consommation sont ainsi fixés annuellement pour chaque bâtiment d'exploitation.

À proximité immédiate des utilisateurs, la Logistique s'appuie sur des chargés d'exploitation d'immeubles. Ils ont notamment en charge l'optimisation des consommations énergétiques. Pour ce faire, ils disposent d'outils performants de gestion technique centralisée permettant de paramétrer qualitativement le confort du bâtiment et d'optimiser les énergies. Ces outils gèrent automatiquement les installations techniques en tenant compte, par exemple, des conditions climatiques extérieures et du comportement thermique du bâtiment.

La performance de ces systèmes est contrôlée et améliorée au moyen de relevés réguliers des consommations comparés à un budget mensuel d'allocation d'énergies. Ces budgets énergétiques sont établis en fonction des objectifs annuels fixés

et prennent en compte les variations saisonnières enregistrées pour chaque bâtiment sur un historique de plusieurs années.

La qualité environnementale des bâtiments est de la même façon prise en compte dès la phase de conception des nouveaux locaux de travail. Ainsi Natixis a entamé un programme d'amélioration de la construction et de l'exploitation de ses immeubles. En témoigne le projet Antares, futur Data Center situé à Val d'Europe en région parisienne, pour lequel l'approche financière, architecturale et technique est envisagée de façon globale et sur le long terme. Le choix des équipements techniques et des matériaux de ce bâtiment est décidé non pas seulement en fonction des coûts d'investissement initiaux, mais dans une approche les globalisant avec les coûts d'exploitation futurs de l'immeuble sur sa durée de vie probable. Cette approche devrait permettre la mise en œuvre de solutions modernes et performantes, intégrant les enjeux environnementaux liés à cette nouvelle construction.

Le bâtiment Arc de Seine dans le 13^e arrondissement de Paris, qui accueille depuis 2007 le siège de Natixis, est labellisé HQE (Haute Qualité Environnementale).

RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES (EN 6)

Natixis n'a pas recours pour le moment aux énergies renouvelables.

CONDITIONS D'UTILISATION DES SOLS, REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT, NUISANCES SONORES OU OLFACTIVES ET DÉCHETS (EN 19 À 23)

Natixis attache une attention particulière à la qualité environnementale du cadre de travail bâti, de manière à limiter l'impact de ses activités sur l'environnement immédiat de ses immeubles d'exploitation.

Concernant les risques de prolifération et de dissémination dans l'air de la bactérie légionelle, le programme de remplacement des installations sensibles a été achevé.

Émissions de gaz néfastes pour la couche d'ozone et de polluants atmosphériques significatifs : NOx, SOx (EN 19, EN 20)

Non significatif.

Rejets dans l'eau (EN 21)

Natixis s'abstient d'installer tout système de climatisation à eau perdue afin de ne pas polluer les rejets : les eaux glycolées des systèmes d'échanges thermiques sont récupérées par des entreprises spécialisées dans leur retraitement à l'occasion des

vidanges périodiques. Les produits de vidange des moteurs thermiques (groupes électrogènes, véhicules...) sont également récupérés et traités par des filières spécialisées.

Total des déchets par type et méthode d'élimination (EN 22)

Depuis 2006, la banque a mis en place différentes mesures lui permettant d'optimiser sa gestion de déchets. Le tri sélectif des déchets de bureau a été déployé, avec la mise en place de filières spécifiques permettant le recyclage du papier, la collecte et le traitement des piles et des cartouches d'encre usagées.

Déchets	Quantité 2007	Quantité 2008	Traitement
Papier, enveloppes et cartons	1 169 t	1 603 t	Tri sélectif généralisé pour recyclage Les enveloppes utilisées par Natixis sont recyclables et labellisées NF environnement
Piles	806 kg	1 040 kg	Collecte, transport et traitement par un prestataire extérieur agréé conformément à la réglementation
Déchets électriques et électroniques	39,7 t (sans compter les téléphones portables)	31,7 t (sans compter les téléphones portables)	Depuis le dernier trimestre 2007, les DEEE sont collectés et traités par un prestataire spécialisé dans le traitement des DEEE, en vue de leur traitement ou de leur valorisation matière conforme à la réglementation environnementale en vigueur

Rejets significatifs (EN 23)

Non applicable.

Nuisances sonores et olfactives

Non significatif.

MESURES PRISES POUR LIMITER LES ATTEINTES À L'ÉQUILIBRE BIOLOGIQUE, AUX MILIEUX NATURELS, AUX ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES PROTÉGÉES

Essentiellement implantée en milieu urbain, l'activité tertiaire de Natixis n'a pas d'impact significatif direct sur les milieux naturels. Pour autant, des mesures de prévention sont prises dans le

but d'éviter toute pollution accidentelle des eaux ou de l'air : entretien régulier des installations sensibles, cuvelage des locaux contenant des produits potentiellement polluants...

DÉMARCHES D'ÉVALUATION OU DE CERTIFICATION ENTREPRISES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Natixis, en tant que société cotée, est régulièrement évalué par des agences de notation extra-financière, sous la forme de

notations « déclaratives ». Ces agences apprécient notamment sa stratégie en matière environnementale.

MESURES PRISES, LE CAS ÉCHÉANT, POUR ASSURER LA CONFORMITÉ DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AUX DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CETTE MATIÈRE

Natixis se conforme aux prescriptions législatives et réglementaires en matière environnementale. Pour ce faire, l'entreprise dispose d'experts du bâtiment et de son exploitation. Ces spécialistes, proches des utilisateurs et maîtrisant parfaitement les

équipements techniques, assurent une veille normative. De plus, les installations techniques et les processus de maintenance sont soumis très régulièrement à des contrôles techniques d'organismes tiers habilités.

DÉPENSES ENGAGÉES POUR PRÉVENIR LES CONSÉQUENCES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ SUR L'ENVIRONNEMENT (EN 30)

Les dépenses engagées en 2008 en matière de prévention des risques environnementaux sont les suivantes :

■ retrait d'amiante : 91 milliers d'euros ;

■ retraitement des fluides potentiellement polluants : 18,5 milliers d'euros ;

■ remplacement d'équipement de climatisation utilisant du gaz fréon : 1 015 milliers d'euros.

MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT (EN 30)

Néant.

MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES AU COURS DE L'EXERCICE EN EXÉCUTION D'UNE DÉCISION JUDICIAIRE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET LES ACTIONS MENÉES EN RÉPARATION DE DOMMAGES CAUSÉS À CELUI-CI (EN 28)

Néant.

EXISTENCE DE SERVICES INTERNES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT, LA FORMATION ET L'INFORMATION DES SALARIÉS, MOYENS CONSACRÉS À LA RÉDUCTION DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Pour les travaux et l'exploitation des immeubles, les questions environnementales sont centralisées par un service transversal placé auprès de la direction de la Logistique. Il est chargé d'effectuer un suivi consolidé des consommations, de coordonner et de fédérer les actions mises en œuvre par les services opérationnels de la Logistique.

La formation et l'information des salariés ont été entamées en 2005 par le département Développement durable (partenariat avec l'ADEME, opération « Gestes verts ») pour les sensibiliser aux gestes quotidiens permettant de réduire les impacts directs de l'entreprise sur l'environnement. Depuis, le site intranet « Gestes verts » est régulièrement mis à jour.

ORGANISATION MISE EN PLACE POUR FAIRE FACE AUX ACCIDENTS DE POLLUTION AYANT DES CONSÉQUENCES AU-DELÀ DES ÉTABLISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ

Compte tenu de l'activité de Natixis, les émissions de produits polluants sont très limitées.

Tout ce qui est « fluide potentiellement polluant » servant au fonctionnement des immeubles d'exploitation (eaux glycolées, hydrocarbures...) est récupéré et traité selon la réglementation en vigueur.

ÉLÉMENTS SUR LES OBJECTIFS QUE LA SOCIÉTÉ ASSIGNE À SES FILIALES À L'ÉTRANGER SUR LES POINTS 1° À 6° CI-DESSUS.

Les objectifs assignés pour l'exploitation des immeubles et l'information des salariés se déploient y compris dans nos implantations à l'étranger.

6

ÉLÉMENTS FINANCIERS

	Page		Page
FACTEURS DE RISQUES	118	ÉLÉMENTS FINANCIERS	195
Risques liés à la crise financière	118	COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES	195
Risques liés à la structure de Natixis	120	Bilan consolidé actif	195
Risques liés à l'activité de Natixis et au secteur bancaire	122	Bilan consolidé passif	196
		Compte de résultat consolidé	197
RAPPORT DE GESTION	128	Tableau de variations des capitaux propres	198
Préalable : précisions méthodologiques	128	Tableau des flux de trésorerie nette	200
Résultats consolidés synthétiques	129		
Contribution des pôles Métiers aux résultats de Natixis	133	NOTES ET ANNEXES (COMPTES CONSOLIDÉS)	201
Analyse des métiers	133		
Gestion des risques	150	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	335
Structure financière et ratios réglementaires	184		
Refinancement	187	COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES	337
Événements postérieurs à la clôture	190	Bilans sociaux comparés de Natixis	337
Informations relatives à la société mère et projets d'affectation de résultat social	191	Comptes de résultats sociaux comparés de Natixis	339
		Annexes aux comptes sociaux	340
OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE AINSI QUE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2008	192	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	389
ÉVOLUTION RÉCENTE	193	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	391

Facteurs de risques

Natixis exerce son activité dans un environnement générant des risques, dont certains qu'il ne peut pas contrôler. Certains de ces risques auxquels Natixis est exposé sont identifiés ci-dessous, étant souligné qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive sur l'ensemble des risques de Natixis pris dans le cadre de son activité ou en considération de son environnement. Les risques présentés ci-dessous, ainsi que d'autres risques non identifiés à ce jour, ou considérés aujourd'hui comme non significatifs par Natixis, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et/ou ses résultats.

RISQUES LIÉS À LA CRISE FINANCIÈRE

Des conditions de marché ou économiques défavorables peuvent peser sur le Produit Net Bancaire, la rentabilité et la situation financière de Natixis

Les activités de Natixis sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et, de manière générale, à l'environnement économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Par conséquent, ses résultats et sa situation financière ont subi, et pourraient continuer à subir, des effets très marqués en raison des perturbations qui affectent l'ensemble des marchés mondiaux.

Au cours de l'exercice écoulé, la hausse des taux d'intérêt, la chute des prix de l'immobilier et la forte augmentation, parmi les crédits consentis en 2005, 2006 et 2007, du nombre de crédits hypothécaires dits subprime, ont contribué à l'augmentation significative en 2007 et 2008 du nombre de défauts de paiement et de défaillances au titre de crédits hypothécaires aux États-Unis. Ces défauts et défaillances se sont répercutés sur les titres adossés aux prêts hypothécaires et aux autres produits structurés de crédit, se traduisant par une chute de la valeur de marché de ces instruments, voire un assèchement quasi-total des échanges sur le marché.

Cette situation a eu une incidence sur les autres marchés, les établissements financiers ayant cédé d'autres actifs afin de se procurer de la liquidité. Plusieurs établissements financiers ont été ainsi fragilisés, dont le groupe Lehman Brothers qui a déposé son bilan en septembre 2008. L'incertitude quant à la santé des établissements financiers s'est traduite par un fort ralentissement des marchés mondiaux de crédit et une forte baisse de la liquidité disponible, situation qui perdure à la date du présent document de référence.

Le resserrement du crédit s'est fait ressentir sur le niveau général de l'activité économique et a entraîné une baisse sensible des principaux indices boursiers. L'impact de cette situation sur l'environnement économique a été accentué par une réduction sensible de la consommation des ménages suite aux pertes constatées sur les marchés financiers et de l'immobilier. La réduction de l'activité économique et les perspectives négatives

ont entraîné une augmentation du taux de chômage, une réduction sensible des investissements, la fragilisation de plusieurs secteurs industriels, tels que la construction automobile, et une récession mondiale.

Parallèlement, la dégradation de la conjoncture économique a eu pour effet d'augmenter le taux de défaillance des emprunteurs. En outre, le marché des crédits interbancaires est fortement perturbé, les contreparties bancaires et financières (qui représentent une partie très importante des encours du Groupe) présentant aussi un risque de défaillance qui est à la fois élevé et difficile à apprécier.

Dans ce contexte, Natixis a enregistré une perte importante sur l'exercice 2008. Le repli des marchés financiers en France, en Europe et dans le reste du monde, ainsi que la volatilité accrue sur ces marchés, se sont traduits notamment par une baisse des revenus sur les marchés de capitaux, et de la collecte et des commissionnements en gestion d'actifs. Parallèlement, la dégradation de la conjoncture économique a eu pour effet d'augmenter le taux de défaillance des emprunteurs. En outre, le marché des crédits interbancaires est fortement perturbé, les contreparties bancaires et financières (qui représentent une partie très importante des encours du Groupe) présentant aussi un risque de défaillance qui est à la fois élevé et difficile à apprécier. Une dégradation continue de la situation économique pourrait avoir des effets négatifs sur les résultats et sur la situation financière de Natixis.

Les conditions des marchés financiers, en particulier les marchés primaire et secondaire de la dette, pourraient avoir un effet significatif défavorable sur Natixis

Natixis étant largement dépendant de la disponibilité du crédit pour financer ses activités, les perturbations significatives et exceptionnelles que connaissent actuellement les marchés financiers, en particulier les marchés primaire et secondaire de la dette, ont eu et pourraient avoir à l'avenir, une incidence défavorable sur le refinancement des activités de Natixis et, ainsi, sur ses résultats et sa situation financière. Les conditions actuelles des marchés de la dette sont caractérisées par une réduction de la liquidité et une augmentation des primes relatives au risque crédit. Ces conditions, qui augmentent le coût et réduisent la disponibilité du crédit, se sont aggravées sensiblement depuis

la faillite du groupe Lehman Brothers en septembre 2008, et pourraient se poursuivre ou s'aggraver encore à l'avenir. Le coût de la dette pour Natixis dépend également de sa capacité à maintenir une notation de qualité. De plus, Natixis était historiquement dépendant en partie des marchés internationaux de la dette pour maintenir ses ratios de fonds propre (au moyen de l'émission de titres de créance subordonnés et de titres de capital hybrides) ; des perturbations sur ces marchés ont rendu et pourraient rendre à l'avenir l'émission de ces titres coûteuse ou impossible dans des conditions raisonnables, affectant de ce fait les ratios de fonds propres de Natixis ainsi que sa capacité de croissance de son activité. Bien que Natixis bénéficie du soutien de ses deux actionnaires principaux, ainsi que des programmes mis en place par l'État français et par certains autres États pour assurer la liquidité et la solidité du système bancaire, ces mesures peuvent s'avérer insuffisantes pour compenser efficacement le manque de liquidité observé actuellement sur les marchés mondiaux.

Natixis a subi des pertes importantes, et pourrait continuer à subir des pertes, sur son portefeuille d'actifs touchés par la crise financière

Natixis détient un portefeuille de prêts et d'instruments financiers adossés à de la dette (dénommés collateralized debt obligations ou « CDO »), ainsi que certains autres actifs dont la valeur a été affectée par les conditions de marché dégradées. Natixis a également une exposition à certains secteurs qui pourraient être particulièrement vulnérables si les conditions économiques continuent à se détériorer, y compris les opérations de rachat avec effet de levier (leveraged buyouts ou LBOs) et l'immobilier commercial. Une information spécifique sur les expositions concernées est décrite dans les annexes aux comptes consolidés du présent document de référence.

En raison de la crise, Natixis a enregistré des pertes importantes en 2008, décrites en détail dans le Rapport de gestion au chapitre 6 du présent document de référence. La plupart de ces pertes résultent des dépréciations et provisions sur des actifs touchés par la crise (tels que les CDO) et sur l'exposition de Natixis sur des assureurs spécialisés (monolines).

Natixis a enregistré des dépréciations et des provisions sur les CDOs et les autres actifs risqués sur la base de méthodologies utilisant notamment des hypothèses issues d'analyses et d'études statistiques. Les estimations résultant de ces outils et indicateurs utilisés peuvent évoluer et livrer des estimations différentes, qui pourraient conduire à des pertes de valeur futures, en raison de facteurs que Natixis n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou en raison de mouvements de marchés. En outre, compte tenu de l'ampleur des perturbations du marché, les institutions financières internationales n'utilisent pas toutes les mêmes méthodologies ou hypothèses pour calculer leurs provisions, ce qui pourrait avoir pour conséquence des différences plus ou moins importantes entre les provisions enregistrées par Natixis et celles enregistrées par d'autres institutions financières au titre des mêmes expositions.

Natixis pourrait ne pas être en mesure de liquider efficacement ses activités touchées par la crise financière

Natixis a annoncé son intention de réduire progressivement certaines de ses activités affectées par la crise financière, parmi lesquelles des activités de Banque de financement et d'investissement pour compte propre qui impliquent une exposition à des risques structurels en France et à l'international. La réduction de ces activités pourrait notamment se traduire par la vente d'actifs affectés par la crise, dans la limite de ce que permettent les conditions de marché. Natixis pourrait ne pas être en mesure de procéder à la réduction de ces activités aussi rapidement et efficacement qu'il l'espère, soit du fait de l'absence d'acheteurs prêts à offrir un prix raisonnable pour les actifs ou activités considérés, soit parce qu'il n'existe pas de marché liquide pour ces actifs ou activités, soit parce que les obligations actuelles de Natixis rendent une telle cession ou réduction irréalisable. Dans le cas où Natixis ne serait pas en mesure de liquider ces activités ainsi qu'il est prévu, Natixis n'atteindrait pas (ou n'atteindrait que partiellement) l'objectif de réduction de son exposition à la volatilité du marché et de diversification de ses sources de revenus.

Les options dont dispose Natixis pour maintenir ou renforcer ses fonds propres pourraient être limitées

Dans le cas où Natixis souhaiterait ou devrait maintenir ou renforcer ses fonds propres, il pourrait ne disposer que d'options limitées en raison notamment des effets de la crise financière. En effet, le cours de Bourse de l'action de Natixis, qui évolue récemment en dessous de la valeur nominale de cette dernière, est généralement la référence pour la détermination du prix d'une émission de titres de capital, laquelle ne peut légalement être effectuée à un prix inférieur à la valeur nominale de l'action. Une réduction de la valeur nominale de l'action Natixis nécessiterait l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire de ses actionnaires d'une réduction de capital. En cas de réduction de capital non motivée par des pertes sociales, une procédure d'opposition des créanciers de la société devrait être mise en œuvre, permettant à ces derniers de demander en justice le remboursement de leurs créances ou la constitution de garanties par la société. Ces procédures, qui ne seraient toutefois applicables qu'en cas de réduction de capital non motivée par des pertes, pourraient avoir comme conséquence de rendre plus complexe ou d'allonger les délais nécessaires pour mettre en œuvre une opération de renforcement des fonds propres de Natixis.

RISQUES LIÉS À LA STRUCTURE DE NATIXIS

Le projet de rapprochement de la CNCE et de la BFBP pourrait avoir un impact significatif sur l'orientation du groupe Natixis

La CNCE et la BFBP, les deux actionnaires principaux de Natixis, ont annoncé un projet de rapprochement en octobre 2008, confirmé le 26 février 2009, lequel consisterait en une fusion de ces deux organes centraux. À la suite de l'opération de rapprochement, l'actionnaire principal de Natixis qui succéderait à la BFBP et la CNCE détiendrait plus de 70 % du capital de Natixis et pourrait prendre seul toute décision sociale nécessitant l'approbation des actionnaires, sous réserve des cas dans lesquels cet actionnaire se verrait privé de droit de vote, en application de dispositions légales ou réglementaires.

Bien que cette opération entre la CNCE et la BFBP ne doive pas avoir d'impact immédiat sur l'activité de Natixis, il n'est pas à exclure que la nouvelle stratégie de l'entité issue du rapprochement puisse avoir un impact significatif sur les orientations stratégiques de Natixis ou sur les relations commerciales entre Natixis et les deux Groupes.

Un tel projet de rapprochement, s'il aboutit, nécessiterait une modification du pacte d'actionnaires conclu entre la BFBP et la CNCE (en présence de Natixis) relatif notamment à l'engagement de non-concurrence consenti au profit de Natixis par les deux Groupes sur un certain nombre de leurs activités. Les autres dispositions du pacte seraient en principe éteintes lors de la réalisation de la fusion mais demeureront toutefois applicables jusqu'à la date de réalisation de la fusion. En l'absence de réalisation de ladite fusion, ces engagements contractuels demeureront applicables dans les conditions énoncées ci-après, sous réserve de renégociation de tout ou partie de leurs stipulations par les parties.

Natixis a deux actionnaires principaux qui ont une influence significative sur certaines décisions sociales

Chacun des deux actionnaires principaux de Natixis, la BFBP et la CNCE, détient approximativement 35,62 % du capital de Natixis. Compte tenu des stipulations du pacte d'actionnaires liant la BFBP et la CNCE, ces deux actionnaires sont par conséquent en position d'exercer une influence significative sur la nomination des mandataires sociaux et dirigeants de Natixis ainsi que sur toute autre décision sociale nécessitant l'approbation des actionnaires. En application du pacte d'actionnaires conclu entre les deux groupes le 17 novembre 2006, tel que modifié, la BFBP et la CNCE se sont également engagées à se concerter pour exercer les droits de vote attachés à leurs actions concernant certaines décisions, en particulier pour la nomination des membres du conseil de surveillance et du directoire. Toute action concertée de la BFBP et de la CNCE limitera davantage

la capacité des autres actionnaires à influencer la gouvernance d'entreprise de Natixis.

Le pacte d'actionnaires conclu entre la BFBP et la CNCE limite la flexibilité de Natixis à effectuer des augmentations de son capital ou à utiliser ses actions afin de procéder à des acquisitions, et pourrait avoir des effets anti-OPA significatifs

En application du pacte d'actionnaires susvisé, la BFBP et la CNCE se sont engagées à détenir chacune un nombre identique d'actions de Natixis et de maintenir leur pourcentage de détention à 34 % ou plus du capital social de Natixis jusqu'au 17 novembre 2016 au moins. Par conséquent, la capacité de Natixis à procéder à des émissions d'actions ou à utiliser ses actions dans le cadre d'acquisitions qui seraient dans l'intérêt social de Natixis sera limitée, étant donné que ces opérations nécessiteront l'approbation à la fois de la BFBP et de la CNCE, ainsi qu'un mécanisme permettant aux deux actionnaires de maintenir leur pourcentage de participation dans le capital social suite à l'opération. La détention d'une large part du capital social de Natixis par la BFBP et la CNCE ainsi que toute concertation entre ces deux actionnaires pourraient également avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de Natixis, et pourraient plus généralement décourager toute offre portant sur ses actions.

Les politiques et procédures de gestion des risques chez Natixis sont soumises à l'approbation et au contrôle de la BFBP et de la CNCE

La BFBP et la CNCE, en qualité d'organes centraux, sont chacune tenues de veiller au respect, par l'ensemble du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne respectivement, des réglementations applicables au secteur bancaire en vigueur en France dans des domaines tels que les exigences en matière d'adéquation des fonds propres et la gestion des risques. Par conséquent, la BFBP et la CNCE ont été dotées de droits d'approbation significatifs sur des aspects importants des politiques de gestion des risques de Natixis (qui fait partie à la fois du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne). En particulier, la BFBP et la CNCE ont le pouvoir d'approuver la nomination ou la révocation du responsable de l'Inspection générale de Natixis, ainsi que certains des aspects de gestion des risques tels que l'approbation de plafonds de crédit et la classification en créances douteuses de prêts octroyés à des clients communs à Natixis et à l'un ou les deux groupes d'actionnaires. Les intérêts de la BFBP et de la CNCE (pour le compte de leurs groupes respectifs) concernant la gestion des risques peuvent être différents de ceux de Natixis.

Dans l'hypothèse d'un désaccord entre la BFBP et la CNCE, l'activité ou les opérations de Natixis pourraient être exposées à des perturbations significatives

Aux termes du pacte d'actionnaires susvisé, la BFBP et la CNCE ont mis en place un mécanisme relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance et du directoire de Natixis, et ont également convenu de mettre en œuvre diverses mesures de gouvernance d'entreprise. De plus, le pacte d'actionnaires prévoit que certaines décisions considérées comme essentielles, telles que l'achat ou la vente d'une participation ou la création d'une joint-venture par Natixis ou une de ses filiales pour un montant supérieur à 150 millions d'euros, nécessiteront l'approbation de la BFBP et de la CNCE ainsi que celle du conseil de surveillance de Natixis. En cas de désaccord, le pacte d'actionnaires prévoit des mécanismes de traitement du problème au niveau des dirigeants des deux groupes, mais ne prévoit pas de mécanisme visant à résoudre définitivement le désaccord. En cas d'impasse, le directoire pourrait ne pas être en mesure d'obtenir l'approbation du conseil de surveillance ou des actionnaires en vue de poursuivre les actions planifiées. L'activité de Natixis pourrait, par conséquent, être exposée à des perturbations significatives dans l'hypothèse où la BFBP et la CNCE ne seraient pas en mesure de résoudre leurs divergences relatives au développement de Natixis.

Natixis n'a pas de droits de vote attachés aux certificats coopératifs d'investissement représentant 20 % du capital des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne et n'est pas l'organe central du Groupe Banque Populaire ni du Groupe Caisse d'Épargne

Natixis détient 20 % du capital des Banques Populaires et du capital des Caisses d'Épargne, sous la forme de certificats coopératifs d'investissement (« CCI ») émis par chacune de ces entités. Ces CCI sont des titres sans droit de vote, avec des droits différents de ceux attachés aux parts sociales émises par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne. Même si Natixis a le droit de participer aux assemblées des sociétaires des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne, il ne peut pas prendre part au vote lors de ces assemblées et n'a pas de contrôle sur les décisions nécessitant l'approbation par les sociétaires des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne. En outre, Natixis n'est pas l'organe central du Groupe Banque Populaire, ni du Groupe Caisse d'Épargne (les organes centraux, respectivement la BFBP et la CNCE, ont certains pouvoirs de coordination et de contrôle au titre de la réglementation bancaire française).

Natixis a une influence notable sur les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne en raison de certains droits qui lui ont été conférés au titre d'accords conclus dans le cadre d'opérations de rapprochement (notamment des droits de représentation ou de consultation dans le cadre de certaines décisions prises par les organes d'administration ou des comités de la BFBP et la CNCE, et des droits d'audit, d'inspection et d'information), mais ces droits ne comprennent pas de droit de vote en assemblée

générale des sociétaires, et ne sont pas équivalents aux pouvoirs d'un organe central. Par conséquent, la capacité de Natixis à orienter le développement futur de ces deux groupes dans lesquels il détient une participation significative est limitée.

Natixis ne peut pas librement céder sa participation de 20 % dans le capital des Banques Populaires ou des Caisses d'Épargne, et pourrait dans certaines hypothèses être contraint à revendre ces participations aux Banques Populaires ou aux Caisses d'Épargne

En application des accords conclus dans le cadre des opérations de rapprochement qui ont eu lieu le 17 novembre 2006, Natixis ne peut pas céder tout ou partie de la participation de 20 % qu'il détient dans les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne sans le consentement préalable du conseil d'administration de la Banque Populaire concernée ou de la CNCE, respectivement. En cas de refus, la banque concernée aura l'obligation de racheter la participation concernée à un prix tenant compte de la quote-part d'actif net à laquelle cette participation donne droit, en respectant les méthodes de valorisation employées pour valoriser cette participation lors de son acquisition par Natixis ; ce prix de rachat pourrait ainsi être différent du prix que Natixis aurait obtenu de l'acquéreur proposé. De plus, la simple existence du droit d'agrément pourrait rendre difficile la cession par Natixis de ses participations.

En outre, si l'équilibre des participations respectives de la BFBP et de la CNCE dans Natixis n'est pas substantiellement maintenu, ou si la BFBP et la CNCE cessent de contrôler conjointement Natixis, ou encore si certaines évolutions législatives ou réglementaires ou d'autres événements surviennent (voir le paragraphe intitulé « Contrats importants » du chapitre 8), les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne auront alors chacune le droit de racheter à Natixis la participation de 20 % détenue par Natixis dans leur capital respectif à un prix tenant compte de la quote-part d'actif net à laquelle cette participation donne droit, en respectant les méthodes de valorisation employées pour valoriser cette participation lors de son acquisition par Natixis. Le prix de rachat pourrait être différent du prix que Natixis aurait obtenu dans le cadre d'une vente à un tiers non affilié. De plus, suite à un tel rachat, Natixis n'aurait plus d'intérêt économique dans les résultats de la ou des banques concernées, et sa capacité à vendre des produits et des services à travers la ou les banques concernées pourrait en être affectée.

Natixis a d'importantes relations commerciales avec les entités du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne, qui pourraient avoir des intérêts différents de ceux des actionnaires de Natixis

Une partie de la stratégie de développement à long terme de Natixis est d'accroître les produits et services qu'il propose à travers les réseaux de banque de détail du Groupe Banque Populaire et/

ou du Groupe Caisse d'Épargne, dans des domaines tels que l'ingénierie sociale, le crédit à la consommation et les paiements. Toutefois, les clients du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne se voient proposer une gamme de produits d'épargne, d'investissements et d'autres produits, y compris dans certains cas des produits et services de concurrents qui sont offerts par les banques de chacun des deux groupes. Les deux réseaux pourraient promouvoir des produits et des services autres que ceux proposés par Natixis et leurs clients pourraient choisir des produits et services concurrents. Bien que le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne aient un intérêt financier significatif, en tant que détenteurs indirects du capital de Natixis, à encourager le développement continu de Natixis, ils pourraient parfois avoir des intérêts commerciaux divergents de ceux de Natixis.

L'engagement de non-concurrence de la BFBP et de la CNCE contient certaines exceptions qui pourraient conduire Natixis à être en concurrence directe avec les entités de l'un des deux groupes

En application du pacte d'actionnaires susvisé, les deux actionnaires principaux de Natixis, la BFBP et la CNCE, sont convenus de manière générale de ne pas concurrencer les activités de Natixis, en France ou à l'étranger. Néanmoins, cet engagement de non-concurrence contient certaines exceptions, en particulier pour des activités conduites par la BFBP ou la CNCE et leurs filiales au moment de la signature de ce pacte et qui n'ont pas été apportées lors des opérations de rapprochement. Ces exceptions incluent en particulier l'assurance-vie et l'assurance IARD, les Caisses d'Épargne proposant à leurs clients des produits d'affiliés de la CNCE qui n'ont pas été apportés à Natixis. Par conséquent, à l'avenir, Natixis pourrait se trouver en situation de concurrence, directement ou indirectement, avec les services commercialisés par un de ses ou ses deux principaux actionnaires.

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE NATIXIS ET AU SECTEUR BANCAIRE

Natixis est exposé à plusieurs catégories de risques inhérents aux activités bancaires

Il existe quatre grandes catégories de risques inhérents aux activités de Natixis qui sont résumées ci-dessous et décrites en détail dans la partie « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les facteurs de risques décrits dans les paragraphes suivants (et ci-dessus sous la rubrique « Risques liés à la crise financière ») détaillent ou illustrent par des exemples spécifiques ces différents types de risques, et décrivent également d'autres risques auxquels Natixis est exposé.

■ **Risque de crédit.** Le risque de crédit représente le risque de perte financière du fait de l'incapacité d'un débiteur à honorer ses obligations contractuelles. Le débiteur peut être

une banque, une société industrielle ou commerciale, un État et ses diverses entités, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le risque de crédit augmente pendant les périodes économiques incertaines telles que celle que connaît actuellement le marché, dans la mesure où ces conditions peuvent conduire à un niveau de défaut plus élevé. Le risque de crédit concerne les activités de prêt ainsi que d'autres activités exposant Natixis au risque de défaut de cocontractant, notamment ses activités de négociations d'instruments financiers sur les marchés de capitaux et ses opérations de règlement-livraison. Par exemple, le défaut d'une banque pourrait affecter Natixis directement et de manière significative à travers ses positions et ses relations commerciales avec ladite banque. Le risque de crédit existe également dans les activités d'assurance-crédit et d'affacturage de Natixis, bien que le risque se situe au niveau du défaut des clients du débiteur plutôt que du débiteur lui-même.

■ **Risque de marché, de liquidité et de financement.** Le risque de marché est le risque que fait peser sur les bénéfices toute fluctuation défavorable des paramètres de marché, telle que celle que les marchés financiers internationaux ont connue depuis le deuxième semestre 2007. Ces paramètres incluent notamment les valeurs des obligations, les taux d'intérêt, les cours des valeurs mobilières et des matières premières, les cours des instruments financiers dérivés et les prix de tous les autres actifs, notamment l'immobilier et les taux de change.

La liquidité des actifs constitue également une composante importante du risque de marché. En cas de liquidité insuffisante ou inexistante, un instrument financier ou tout autre actif négociable pourrait ne pas être négocié à sa valeur estimée. L'absence de liquidité peut refléter un accès réduit aux marchés de capitaux, des exigences imprévues en matière de trésorerie ou de capitaux ou des restrictions juridiques.

Le risque de marché concerne les portefeuilles de négociation ainsi que les portefeuilles d'investissement de la banque. S'agissant de ces derniers, le risque de marché recouvre :

- le risque global de taux d'intérêt associé à la gestion Actif-Passif, c'est-à-dire le risque que fait peser sur les résultats le non-adossement de l'actif et du passif du portefeuille bancaire ou des métiers de l'assurance ;
- le risque associé aux activités d'investissement, lequel dépend directement des fluctuations de la valeur des actifs investis dans les portefeuilles de titres ; et
- le risque associé à d'autres activités notamment l'immobilier, qui est indirectement affecté par les variations de valeur des actifs négociables détenus dans le cadre normal des activités.

■ **Risque opérationnel.** Le risque opérationnel représente le risque de pertes dues à l'inadéquation ou la défaillance de processus internes, ou à des événements extérieurs, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels. Les procédures internes incluent notamment les ressources humaines et les systèmes informatiques. Les événements extérieurs comprennent, entre autres, les inondations, les incendies, les tremblements de terre, les fraudes ou encore les attentats.

Le risque juridique est également un composant du risque opérationnel.

- **Risque d'assurance.** Le risque d'assurance est le risque que fait peser sur les bénéficiaires tout décalage entre les sinistres prévus et les sinistres survenus. Selon les produits d'assurance concernés, le risque varie en fonction de l'évolution de facteurs macroéconomiques, des changements de comportement de la clientèle, de l'évolution de la politique de santé publique, des pandémies, des accidents et des catastrophes naturelles (tels que les tremblements de terre, les accidents industriels ou les actes de terrorisme ou de guerre). Ainsi qu'il a été mentionné précédemment, l'activité d'assurance-crédit est aussi exposée au risque de crédit.

Le Produit Net Bancaire des Caisses d'Épargne pourrait être affecté par la modification des règles applicables au Livret A

L'État français a modifié les règles applicables au Livret A, compte d'épargne réglementé développé par l'État français afin de financer les besoins en logements sociaux. Depuis le 1^{er} janvier 2009, tous les établissements de crédit français habilités ont le droit de proposer un Livret A à leurs clients. Jusque-là, seules les Caisses d'Épargne et la Banque Postale (une filiale du groupe La Poste) étaient habilitées à distribuer le Livret A. Cette modification fait suite à une décision de la Commission européenne rendue en mai 2007 selon laquelle le régime précédent avait été déclaré incompatible avec le droit communautaire de la concurrence.

Le Livret A offre aux clients un taux d'intérêt fixe non imposable. Les dépôts collectés par les banques sont transférés à la Caisse des Dépôts et des Consignations, qui centralise les fonds et les utilise pour financer des logements sociaux. Les établissements de crédit qui distribuent le Livret A perçoivent en contrepartie une commission dont le taux est fixé par l'État. En 2008, le Groupe Caisse d'Épargne a enregistré 740 millions d'euros de Produit Net Bancaire au titre de sa distribution du Livret A.

Il est probable que la réforme entraîne une réduction de la part de marché des Caisses d'Épargne en termes de dépôts relatifs au Livret A, ce qui pourrait avoir des répercussions sur le montant total des commissions qu'elles perçoivent. La réforme comporte également une réduction du taux des commissions de 1 % à 0,6 % (sous réserve, en ce qui concerne les Caisses d'Épargne, d'une commission complémentaire perçue au cours d'une période transitoire, fixée à 0,3 % en 2009 et 2010 et 0,1 % en 2011). La commission ne sera par ailleurs assise que sur les encours centralisés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, lesquels devraient représenter au terme de la réforme environ 70 %, et non plus 100 % comme avant la réforme, du montant des encours collectés auprès des épargnants.

Cette réforme du système de distribution du Livret A pourrait avoir un effet défavorable sur le Produit Net Bancaire des Caisses d'Épargne, ce qui aurait un impact sur le montant de la quote-part des résultats des Caisses d'Épargne comptabilisée par Natixis au titre de sa participation de 20 % dans leur capital.

Toute augmentation substantielle des provisions ou toute perte dépassant les niveaux de provisions déjà comptabilisés pourrait avoir un effet défavorable sur le résultat d'exploitation ou la situation financière de Natixis

Dans le cadre de ses activités de prêt, Natixis constitue périodiquement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées dans son compte de résultat au poste coût du risque. Le niveau global de provisions de Natixis est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts accordés, des pratiques du marché, des arriérés de prêts, des conditions économiques ou d'autres facteurs reflétant le taux de recouvrement de divers prêts. Pour plus d'informations sur la politique de provisionnement de Natixis et sa gestion des prêts douteux, se reporter à la partie « Gestion des Risques ».

Bien que Natixis s'efforce de constituer un niveau suffisant de provisions, ses activités de prêt pourraient le conduire à augmenter à l'avenir ses provisions pour pertes sur prêts en cas d'augmentation des actifs non performants, de détérioration des conditions économiques, entraînant une augmentation des défauts de contrepartie et de faillites, ou pour toute autre raison. Toute hausse significative des provisions pour pertes ou un changement important de l'estimation par Natixis du risque de perte propre à son portefeuille de prêts non dépréciés, ainsi que toute survenance de pertes supérieures aux provisions constituées au titre des prêts en question, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de Natixis.

La capacité de Natixis à attirer et retenir des employés qualifiés est cruciale pour le succès de son activité et tout échec à ce titre pourrait affecter de façon significative sa performance

Les employés de Natixis constituent une ressource des plus importantes et la concurrence pour attirer du personnel qualifié est intense dans beaucoup de domaines du secteur des services financiers. Les résultats de Natixis dépendent de sa capacité à attirer de nouveaux employés et à retenir et motiver ses employés actuels. Des changements dans l'environnement concurrentiel pourraient conduire Natixis à déplacer des employés d'une activité à l'autre ou à réduire le nombre d'employés dans certaines de ses activités ; ceci pourrait provoquer des perturbations temporaires dans la mesure où les employés doivent s'adapter à leurs nouvelles fonctions et pourrait réduire la capacité de Natixis à tirer profit des améliorations de l'environnement concurrentiel. Ceci pourrait avoir un impact sur la capacité de Natixis à tirer profit d'opportunités commerciales potentielles.

Les événements futurs pourraient être différents des hypothèses retenues par les dirigeants pour établir les états financiers de Natixis, ce qui pourrait à l'avenir engendrer des pertes non anticipées

En application des normes et interprétations IFRS en vigueur à ce jour, Natixis doit utiliser certaines estimations lors de l'établissement de ses états financiers, notamment des estimations comptables relatives à la détermination des provisions relatives aux prêts et créances douteuses, des provisions relatives à des litiges potentiels, et de la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les valeurs retenues pour ces éléments par Natixis s'avéraient significativement inexactes, notamment en cas de mouvements de marchés, importants ou imprévus, ou si les méthodes relatives à leur détermination venaient à être modifiées dans le cadre de normes ou interprétations IFRS à venir, Natixis s'exposerait, le cas échéant, à des pertes non anticipées.

Les fluctuations du marché et la volatilité exposent Natixis au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de trading et d'investissement

Dans le cadre de ses activités de trading ou d'investissement, Natixis prend des positions sur les marchés obligataires, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des titres non cotés, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs. La volatilité, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions.

La volatilité pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits de trading et de couverture utilisés par Natixis, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés, si elle s'avérait insuffisante ou excessive par rapport aux anticipations de Natixis.

Dans la mesure où Natixis détiendrait des actifs ou des positions nettes à l'achat, sur l'un de ces marchés, tout repli de l'un de ceux-ci pourrait occasionner des pertes liées à la dépréciation de ces positions. À l'inverse, dans l'hypothèse où Natixis aurait vendu à découvert des actifs qu'il ne détient pas, ou détiendrait des positions nettes à la vente, sur l'un de ces marchés, tout rebond de celui-ci pourrait exposer Natixis à des pertes dans la mesure où il devra couvrir ses positions à découvert dans un marché haussier. Natixis pourrait parfois mettre en œuvre une stratégie de trading en constituant une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif, dans l'espoir de tirer profit de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si ces valeurs relatives évoluaient contrairement aux prévisions de Natixis, ou dans des circonstances où celles-ci ne seraient pas couvertes, cette stratégie pourrait l'exposer à des pertes. Dans la mesure où elles seraient substantielles, ces pertes pourraient affecter de manière défavorable les résultats et la situation financière de Natixis.

Les revenus tirés par Natixis des activités de courtage et autres activités générant des commissions pourraient diminuer en cas de repli des marchés

Un repli des marchés, tel que celui actuellement constaté, est susceptible de se traduire par une baisse du volume de transactions que Natixis exécute pour ses clients et en tant qu'opérateur de marché, et par conséquent, par une diminution du Produit Net Bancaire de ces activités. Par ailleurs, les commissions de gestion que Natixis facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des retraits réduirait les revenus issus des activités de Gestion d'actifs et de Gestion privée.

Indépendamment de l'évolution du marché, toute sous-performance de l'activité de Gestion d'actifs de Natixis peut avoir pour conséquence une diminution des actifs gérés (notamment par des rachats des fonds communs de placement) et des commissions, primes et autres rémunérations de gestion perçues par Natixis.

Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur le Produit Net Bancaire ou la rentabilité de Natixis

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par Natixis au cours d'une période donnée influe de manière significative sur son Produit Net Bancaire et sa rentabilité sur cette période. Par ailleurs, des changements significatifs dans les écarts de taux d'intérêt applicables aux crédits (spreads), tel que le récent élargissement de ces écarts, peuvent avoir une influence sur les résultats de Natixis. Les taux d'intérêt réagissent à de nombreux facteurs sur lesquels Natixis n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché peut affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette contractée. Toute évolution défavorable de la courbe des taux peut diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme de Natixis et le non-adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité. Des taux d'intérêts hauts ou à la hausse et/ou des écarts de crédit croissants, en particulier si de tels changements sont rapides, peuvent créer un environnement moins favorable pour certaines activités de Natixis.

Les variations des cours de change pourraient impacter de façon significative les résultats de Natixis

Natixis exerce une partie significative de ses activités à l'étranger, notamment aux États-Unis, et pourrait voir son Produit Net Bancaire et ses résultats affectés par des variations de cours de change. Le fait que Natixis enregistre des charges en devises autres que l'euro ne compense que partiellement l'impact des variations de taux de change à la baisse sur le Produit Net

Bancaire. Natixis est particulièrement exposé aux variations des cours de change entre l'euro et le dollar américain, dans la mesure où une partie significative de son Produit Net Bancaire et de son résultat d'exploitation est réalisée aux États-Unis. Dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques, Natixis conclut des opérations visant à couvrir son exposition aux risques de change. Ces opérations peuvent cependant ne pas parvenir à compenser l'incidence défavorable des variations des taux de change sur les résultats de Natixis, voire, dans certaines hypothèses, l'amplifier.

Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques de Natixis ou de tiers peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes

Comme la plupart de ses concurrents, Natixis dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information, ses activités exigeant de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de transactions et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, Natixis connaissait une défaillance de ses systèmes d'information, même sur une courte période, il serait incapable de répondre aux besoins de clients dans les délais et pourrait ainsi perdre des opportunités de transactions. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de Natixis, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence, pourrait avoir comme conséquence des coûts considérables en termes de récupération et de vérification d'information, voire de manque à gagner sur ses activités pour compte propre si, par exemple, une telle panne intervenait lors de la mise en place d'opérations de couverture. L'incapacité des systèmes de Natixis à s'adapter à un nombre croissant d'opérations pourrait aussi limiter sa capacité à développer ses activités.

Natixis est aussi exposé au risque d'une rupture ou d'une défaillance opérationnelle de l'un de ses agents de compensation, marchés des changes, chambres de compensation, dépositaires ou autres intermédiaires financiers ou prestataires extérieurs qu'il utilise pour réaliser ou faciliter ses opérations sur titres. Dans la mesure où l'interconnectivité s'accroît avec ses clients, Natixis peut aussi être de plus en plus exposé au risque d'une défaillance opérationnelle des systèmes d'information de ses clients. Natixis ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions dans ses systèmes ou dans ceux d'autres parties ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate.

Des événements imprévus peuvent provoquer une interruption des activités de Natixis et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires

Des événements imprévus tels qu'une catastrophe naturelle grave, une pandémie, des attentats ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des

activités de Natixis et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas, ou insuffisamment, couverts par une police d'assurance. Ces pertes pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient, de plus, perturber l'infrastructure de Natixis ou celle de tiers avec lesquels Natixis conduit ses activités et pourraient également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment aux coûts de déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges de Natixis (en particulier les primes d'assurance).

À la suite de tels événements, Natixis pourrait être dans l'incapacité d'assurer certains risques et un accroissement du risque global de Natixis en résulterait.

Natixis pourrait être vulnérable aux environnements politiques, macroéconomiques et financiers ou aux situations particulières des pays où il conduit ses activités

Natixis est exposé au risque pays, qui est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays étranger affectent ses intérêts financiers. Natixis conduit ses activités dans le monde entier, y compris dans les régions du monde en développement communément appelées les marchés émergents. Dans le passé, beaucoup de pays qualifiés de marchés émergents ont connu des perturbations économiques et financières graves, notamment des dévaluations de leur monnaie et des contrôles de change monétaire et de capitaux, ainsi qu'une croissance économique faible ou négative. Les activités de Natixis et les recettes tirées des opérations et des échanges réalisés hors de l'Union européenne et des États-Unis, bien que limitées, sont exposées au risque de perte résultant de plusieurs évolutions politiques, économiques et légales défavorables, notamment les fluctuations monétaires, l'instabilité sociale, les changements de politique gouvernementale ou de la politique des banques centrales, les expropriations, les nationalisations, la confiscation d'actifs ou les changements de législation relatifs à la propriété locale.

Natixis est soumis à une réglementation importante en France et dans de nombreux autres pays où il exerce ses activités ; des mesures réglementaires et des changements dans ces réglementations pourraient avoir un effet négatif sur l'activité et les résultats de Natixis

Plusieurs régimes réglementaires et de contrôle par les autorités s'appliquent à Natixis dans chacun des pays où Natixis mène ses activités. Outre le préjudice porté à sa réputation, le non-respect de ces réglementations exposerait Natixis à des interventions importantes des autorités réglementaires et à des amendes, à des avertissements publiés par les autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément des activités de Natixis. Le secteur des services financiers a connu un

contrôle accru de plusieurs autorités réglementaires au cours des dernières années, de même qu'une augmentation des pénalités et amendes infligées par ces autorités réglementaires, une tendance qui pourrait s'accroître dans le contexte financier actuel. Les activités de Natixis et ses résultats peuvent être affectés par diverses mesures ou décisions prises par les autorités réglementaires françaises, par l'Union européenne, par des gouvernements étrangers ou des organismes internationaux. De telles contraintes pourraient limiter la capacité de Natixis à développer ses métiers ou à poursuivre certaines activités. La nature et l'impact de ces éventuels changements de politiques et décisions réglementaires ne sont pas prévisibles et Natixis n'a aucun moyen de les contrôler.

De tels changements peuvent, entre autres, avoir trait aux éléments suivants :

- politique monétaire, politique de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités réglementaires ;
- évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptibles d'influer significativement sur les décisions des investisseurs, en particulier sur les marchés où Natixis est présent ;
- évolution générale des exigences réglementaires, notamment des règles prudentielles en matière d'adéquation des fonds propres, tels que par exemple des modifications en voie d'être apportées à la réglementation mettant en œuvre les exigences de Bâle II ;
- évolution des règles et procédures relatives aux contrôles internes ;
- évolution de l'environnement concurrentiel et des prix ;
- évolution des règles de reporting financier ;
- expropriation, nationalisation, contrôle des prix, contrôle des changes, confiscation d'actifs et évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers ; et
- toute évolution négative de la situation politique, militaire ou diplomatique engendrant une instabilité sociale ou un contexte juridique incertain, susceptible d'affecter la demande de produits et services proposés par Natixis.

La législation fiscale et son application en France et dans les pays où Natixis poursuit ses activités sont susceptibles d'avoir un impact important sur les résultats de Natixis

En tant que groupe bancaire multinational menant des opérations internationales complexes et importantes, Natixis est soumis à la législation fiscale dans un grand nombre de pays à travers le monde, et structure globalement son activité de manière à optimiser son taux effectif d'imposition. La modification de la législation fiscale ou de son application par les autorités compétentes dans ces pays pourrait avoir un impact important sur les résultats de Natixis. Natixis a mis en place des modalités de gestion dont l'objectif est la création de valeur à partir des synergies et des capacités commerciales de ses différentes

entités. Natixis s'efforce également de structurer les produits financiers vendus à ses clients en optimisant leur fiscalité. Les structures des opérations intra-Groupe de Natixis et des produits financiers vendus par Natixis sont fondées sur ses propres interprétations des lois et réglementations fiscales applicables, généralement sur la base d'avis rendus par des conseils fiscaux indépendants, et, ponctuellement, en tant que de besoin, d'agrément ou d'interprétations spécifiques de l'administration fiscale. Il ne peut être exclu que les autorités fiscales, à l'avenir, remettent en cause certaines de ces interprétations, à la suite de quoi Natixis pourrait faire l'objet de redressements fiscaux.

Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre, Natixis peut être exposé à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives

Les politiques et techniques de gestion des risques de Natixis pourraient ne pas être efficaces quant à la limitation de son exposition à tout type d'environnement de marché ou à tout type de risques, y compris aux risques que Natixis n'a pas su identifier ou anticiper. Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par Natixis ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que Natixis n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que Natixis utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, Natixis procède ensuite à une analyse, notamment statistique, de ces observations. Les outils et indicateurs utilisés peuvent livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que Natixis n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou en raison de mouvements de marché inattendus et sans précédent. Ceci diminuerait la capacité de Natixis à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies par Natixis pourraient s'avérer nettement supérieures à celles prévisibles au vu de la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs de Natixis n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi Natixis à des pertes significatives et imprévues. En outre, quand bien même aucun fait important n'a à ce jour été identifié à cet égard, les systèmes de gestion du risque sont soumis au risque de défaut opérationnel, y compris la fraude. *(Se reporter au paragraphe « Gestion des risques » pour un exposé plus détaillé des politiques, procédures et méthodes utilisées par Natixis pour identifier, contrôler et gérer ses risques.)*

Les stratégies de couverture mises en place par Natixis n'écartent pas tout risque de perte

Natixis pourrait subir des pertes si l'un quelconque des différents instruments ou stratégies de couverture qu'il utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels il est exposé s'avérait

inefficace. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si Natixis détient une position longue sur un actif, il pourrait couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont l'évolution a par le passé permis de neutraliser l'évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché, voire entraînent une amplification des risques. Toute évolution inattendue du marché, telle que celle que connaissent les marchés financiers internationaux depuis le deuxième semestre 2007, peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de certaines couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par Natixis.

Natixis pourrait rencontrer des difficultés pour identifier, mettre en œuvre et intégrer une politique de croissance externe dans le cadre d'acquisitions ou de joint-ventures

Même si la croissance externe ne constitue pas la composante majeure de sa stratégie actuelle, Natixis pourrait néanmoins réfléchir à des opportunités de croissance externe le cas échéant. Bien que Natixis prévoie de procéder à une analyse approfondie des sociétés qu'il acquerra ou des joint-ventures auxquelles il participera, il n'est généralement pas possible de conduire un examen exhaustif. Par conséquent, Natixis peut avoir à supporter des engagements non prévus initialement. De même, les résultats de la société acquise ou de la joint-venture peuvent s'avérer décevants et les synergies attendues peuvent ne pas être réalisées en totalité ou en partie, ou encore l'opération peut engendrer des coûts plus élevés que prévu. Natixis peut également rencontrer des difficultés lors de l'intégration d'une nouvelle entité. L'échec d'une opération de croissance externe annoncée ou l'échec de l'intégration d'une nouvelle entité ou d'une joint-venture est susceptible d'obérer significativement la rentabilité de Natixis. Cette situation peut également provoquer le départ de collaborateurs clés. Dans la mesure où, pour conserver ses collaborateurs, Natixis se verrait contraint de leur proposer des avantages financiers, cette situation peut également se traduire par une augmentation des coûts et une érosion de la rentabilité. Dans le cas de joint-ventures, Natixis est exposé à des risques supplémentaires et des incertitudes en ce qu'il pourrait dépendre des systèmes, contrôles et personnes qui ne sont pas sous son contrôle et peut, à ce titre, engager sa responsabilité, subir des pertes ou des atteintes à sa réputation. De plus, des conflits ou désaccords entre Natixis et ses associés au sein de la joint-venture peuvent avoir un impact négatif sur les avantages recherchés par la joint-venture.

Une intensification de la concurrence, à la fois en France, premier marché de Natixis, et à l'étranger, pourrait peser sur le Produit Net Bancaire et la rentabilité

Les principaux pôles d'activité de Natixis sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres

parties du monde où il est solidement implanté. La consolidation, à la fois sous la forme de fusions et d'acquisitions et par le biais d'alliances et de coopération, accroît la concurrence. La consolidation a créé un nombre d'entreprises qui, à l'instar de Natixis, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits et de services. Natixis est en concurrence avec d'autres entités sur la base d'un certain nombre de facteurs, incluant l'exécution des opérations, les produits et services offerts, l'innovation, la réputation et le prix. Si Natixis ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres principaux marchés en proposant une gamme de produits et de services à la fois attractifs et rentables, il pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans tout ou partie de ses activités.

Par ailleurs, tout ralentissement de l'économie globale ou de l'environnement économique dans lequel se situent les principaux marchés de Natixis est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, notamment à travers une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité de Natixis et de ses concurrents. Pourraient également faire leur entrée sur le marché de nouveaux concurrents plus compétitifs, soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels. Ces nouveaux entrants seraient ainsi en mesure de proposer une offre de produits et services plus compétitive. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis aux institutions non-dépositaires d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques et fondées sur Internet, incluant le commerce électronique de titres. Ces nouveaux entrants pourraient exercer des pressions à la baisse sur les prix des produits et services de Natixis ou affecter la part de marché de Natixis.

Un risque de réputation et un risque juridique pourraient avoir un effet défavorable sur la rentabilité et les perspectives commerciales de Natixis

Plusieurs problèmes sont susceptibles de donner naissance à un risque de réputation et de nuire à Natixis et à ses perspectives commerciales. Ces problèmes comprennent la gestion inadéquate des conflits d'intérêts potentiels, des exigences légales et réglementaires, des problèmes déontologiques, des lois en matière de blanchiment d'argent, des politiques en matière de sécurité de l'information et des pratiques liées aux ventes et aux transactions. Une gestion inadéquate de ces problèmes pourrait donner naissance à un risque juridique supplémentaire pour Natixis et provoquer une augmentation du nombre des procédures judiciaires et du montant des dommages et intérêts réclamés à Natixis ou l'exposer à des sanctions de la part des autorités réglementaires (voir la section 5.8 « Risques juridiques » du Rapport de gestion au chapitre 6, et notamment le paragraphe intitulé « Procédures judiciaires et d'arbitrage »).

Rapport de gestion

31 DÉCEMBRE 2008

I. PRÉALABLE : PRÉCISIONS MÉTHODOLOGIQUES

L'ensemble des données du rapport de gestion a été retraité pour prendre en compte :

- la création d'une ligne de métier spécifique (GAPC : Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés) ayant pour vocation de gérer en mode extinctif les activités non cibles de la BFI, à savoir essentiellement les activités de structurés de crédit, les activités de produits dérivés complexes de taux et d'actions et la structuration sur fonds dérivés. La mise en œuvre du reclassement des activités appartenant à GAPC ayant été finalisée en comptabilité et en gestion analytique fin 2008, un proforma a été opéré pour reconstituer le compte de résultat de cette ligne de métier d'une part, et de la banque pérenne d'autre part, sur les exercices 2008 (annuel et trimestriels) et 2007 (annuel seulement). Ce proforma a été réalisé selon les modalités suivantes :
 - le PNB de GAPC résulte des revenus des books correspondant aux activités transférées et auxquels s'ajoute le spread émetteur. Le PNB de la banque pérenne résulte des revenus des books non transférés en GAPC,
 - les charges 2008 correspondent aux charges directes des équipes affectées à la GAPC ou à la banque pérenne, complétées de charges indirectes réparties entre GAPC et la banque pérenne en fonction d'inducteurs d'activité. La chronique trimestrielle 2008 des charges de GAPC a été obtenue en lissant les charges de l'exercice sur les quatre trimestres. La chronique trimestrielle des charges de la banque pérenne a été obtenue par différence entre les charges totales de la BFI et celles affectées à GAPC. Concernant 2007, l'affectation des charges aux deux ensembles n'ayant pu être réalisée en totalité selon ces modalités, les charges ont été ventilées entre la GAPC et la banque pérenne selon la structure observée en 2008,
 - le coût du risque est réparti, en 2007 et 2008, en fonction des activités auxquelles il se rapporte : à titre illustratif, la part attribuée à la GAPC au quatrième trimestre 2008 l'est pour l'essentiel au titre des monolines, CDPC et Madoff,
 - en 2007 et 2008, un impôt normatif de 30 % est appliqué au résultat avant impôt de la BFI pérenne, la différence à l'impôt total est appliquée à la GAPC ;
- le reclassement des activités de Crédit-bail et de Services à l'international (Natixis Pramex International et Natixis Algérie) du pôle BFI vers le pôle Services (première application au 30/06/08) ;
- la conversion des données, lorsqu'elles sont en devises, sur la base d'un cours moyen trimestriel ;
- l'ajustement des conventions analytiques relatives à la rémunération des fonds propres alloués et à l'affectation des charges de structure (première application au 30/06/08) ;
- l'allocation des fonds propres normatifs selon les normes Bâle II (première application au 31/03/08) ;
- les règles d'allocation des fonds propres suivantes :
 - Banque de détail : 75 % des montants déduits des fonds propres Tier one au titre de la détention des CCI (prise en compte des fonds propres hybrides),
 - Assurance (Services) : 75 % de l'exigence de marge de solvabilité fin de trimestre,
 - Assurance-crédit (Poste clients) : 100 % des primes acquises nettes,
 - Services, Procédures publiques (Poste clients) : 25 % des charges annuelles,
 - Autres métiers : 6 % des encours pondérés Bâle II du début du trimestre et 75 % des montants déduits des fonds propres Tier one au titre des parts de titrisation notées B et moins.

II. RÉSULTATS CONSOLIDÉS SYNTHÉTIQUES

(en millions d'euros)	Réalisé 2008	Réalisé 2007	Variation 2008 / 2007 Montant	%
Produit net bancaire	2 933,8	6 043,0	(3 109,1)	(51) %
Charges	(4 687,5)	(5 140,9)	+ 453,4	(9) %
Résultat brut d'exploitation*	(1 753,7)	902,1	(2 655,7)	ns
<i>Coefficient d'exploitation</i>	<i>160 %</i>	<i>85 %</i>		
Coût du risque	(1 816,6)	(244,2)	(1 572,4)	
Résultat d'exploitation*	(3 570,3)	657,9	(4 228,1)	ns
Mises en équivalence	484,3	672,0	(187,7)	
Gains ou pertes sur autres actifs	(5,0)	4,3	(9,3)	
Variation des écarts d'acquisition	(72,5)	(0,8)	(71,7)	
Résultat avant impôt*	(3 163,4)	1 333,4	(4 496,8)	ns
Impôt ⁽¹⁾	613,8	(91,3)	+ 705,1	
Intérêts minoritaires	(72,8)	(111,9)	+ 39,1	
Résultat net courant part du Groupe*	(2 622,4)	1 130,2	(3 752,6)	ns
Résultat des activités abandonnées	0,0	(369,2)	+ 369,2	
Produits de restructuration nets ⁽²⁾	69,7	465,7	(395,9)	
Coûts de restructuration nets	(246,6)	(125,2)	(121,3)	
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	(2 799,2)	1 101,5	(3 900,7)	NS

* Avant produits et charges de restructuration.

(1) Y compris prise en compte d'un impôt différé passif de 35 M€ sur plus-value de cession.

(2) Plus-value nette d'impôt, avant réintégration d'un impôt différé passif de 35 M€.

■ Pour Natixis, comme pour l'ensemble des établissements du secteur financier, l'année 2008 a comporté deux grandes phases :

- jusqu'au 15 septembre 2008, date de la faillite de la banque Lehman Brothers, la crise affecte principalement les sous-jacents crédits et en particulier les produits structurés de crédit. Les pertes et ajustements de valeur sont concentrés sur le métier Compte propre et Principal Finance et, dans une moindre mesure, sur les marchés de capitaux. La rentabilité des autres métiers du pôle BFI et des autres pôles métiers reste à ce stade relativement préservée ;
- à partir du 15 septembre, la faillite de Lehman Brothers provoque une dislocation généralisée de l'ensemble des marchés, conduisant à une accélération brutale de la crise et son extension à la quasi-totalité des métiers de Natixis.

■ En décembre 2008, Natixis a décidé de transformer en profondeur ses activités de Banque de financement et d'investissement (BFI) et d'interrompre l'essentiel des activités de compte propre et de produits dérivés les plus complexes. Ces activités ont été cantonnées dans une structure interne à la BFI.

Les comptes de la BFI sont donc désormais répartis entre un ensemble dénommé « BFI pérenne », qui rassemble

les activités core business destinées à être développées, et un autre regroupant la « gestion active des portefeuilles cantonnés » (GAPC) ainsi que le spread émetteur.

Cette séparation a pour but d'optimiser de façon volontariste la gestion des actifs cantonnés, de protéger les activités conservées en cible, et de mettre en évidence la performance des activités de la BFI pérenne. Les principales caractéristiques de la BFI pérenne consistent en :

- un recentrage sur l'activité clientèle, notamment les corporate tier one en France et en Europe du Sud, les corporate mid cap en France, les institutions financières en Europe, et la clientèle des Financements structurés à l'international,
- une offre produit adaptée au nouvel environnement, avec les Financements structurés, des produits de marché simples permettant un cross-selling qui fait ses preuves en temps de crise, des produits d'investissement simples, et un pôle Actions, fortement dérisqué, avec un rapprochement des dérivés simples et des activités de courtage,
- une présence internationale resserrée, avec une forte réduction d'activité en Asie et aux États-Unis, la fermeture des implantations marginales et la mise en sommeil des projets de développement,

- un profil de risque réduit et des contrôles renforcés, avec l'arrêt de l'essentiel des activités de pur compte propre ou à fort niveau de volatilité,
- une efficacité opérationnelle renforcée avec une forte réduction des effectifs d'ici fin 2009.

Les objectifs de la gestion active des portefeuilles cantonnés (GAPC) sont :

- d'isoler les actifs gérés en extinction parce qu'ils ne correspondent plus aux nouveaux choix stratégiques de Natixis,
- soit en raison d'une absence de synergie avec les autres activités ;
- soit parce qu'ils requièrent une immobilisation de fonds propres ou de trésorerie qui n'est pas correctement rémunérée par le profit qu'ils dégagent ;
- soit parce que leur profil de risque ne correspond plus aux orientations définies par le management ;
- d'externaliser progressivement les actifs cantonnés à travers une gestion active arbitrant au mieux entre accélération du retour du capital et prix de réalisation des actifs.

Produit Net Bancaire

- **Le Produit Net Bancaire** de Natixis s'élève à 2 934 millions d'euros au 31 décembre 2008, en baisse de 51 % par rapport au 31 décembre 2007.

L'impact de la crise pèse pour - 3 573 millions d'euros dans le PNB de l'exercice 2008, dont 1 276 millions d'euros au titre du quatrième trimestre 2008, les activités de dérivés taux et actions subissant la forte hausse de la volatilité et le renchérissement du coût des couvertures (- 1 017 millions d'euros).

À l'impact en PNB s'ajoutent - 1 536 millions d'euros d'impact de la crise en coût du risque (*voir infra*).

- **Le PNB du pôle Banque de financement et d'investissement** ressort à - 595 millions d'euros au titre de 2008, dont - 456 millions d'euros sur le dernier trimestre de l'exercice.
- Le PNB des **activités pérennes** (« BFI Pérenne ») s'élève à 2 857 millions d'euros, en hausse de 11 % par rapport à 2007. Il tient compte des revenus importants dégagés sur l'activité Credit Portfolio Management (CPM).

L'exercice 2008 aura confirmé la bonne résistance des activités de Relations entreprises et institutionnels dans un environnement financier mondial fortement dégradé. Le pôle Dettes et Financements dégage un PNB global en baisse de 7 % par rapport à 2007, avec de très bonnes performances dans le financement des matières premières, l'ingénierie financière, le transport maritime et terrestre, tandis que les secteurs immobiliers et LBO s'inscrivent en baisse, dans la logique de la réorientation stratégique de la BFI. Le PNB des Marchés de capitaux progresse de 10 %.

(1) Date de première production Bâle II.

- La **ligne de métier GAPC** (Gestion Active des Portefeuilles Cantonnés), du fait des activités qui y ont été logées, supporte l'essentiel des impacts de la crise, notamment sur les activités de produits complexes de taux et actions ou les ajustements de valeurs relatifs aux portefeuilles de structurés de crédit.

Son PNB ressort à - 3 452 millions d'euros au titre de 2008. Hors impacts crise, il ressortirait à 315 millions d'euros.

- Le PNB du **pôle Gestion d'actifs** ressort à 1 358 millions d'euros, en retrait de 17 % à change constant. La diminution du PNB s'explique par la baisse des commissions de performances par rapport à une base élevée 2007 sur les fonds alternatifs et les fonds immobiliers et par le retrait des encours moyens (- 6 %).
- La dynamique commerciale est restée soutenue sur la plupart des activités du **pôle Services**, tant en ce qui concerne la clientèle directe que l'amélioration du taux de pénétration des réseaux actionnaires.

Les performances financières du pôle affichent une bonne résistance avec un PNB qui ressort à 1 477 millions d'euros à fin décembre 2008, en légère progression de 1 % (+ 11 millions d'euros) par rapport à fin décembre 2007. Hors effets périmètre (acquisition de CACEIS Bank Deutschland et de Olympia en début d'exercice, transfert d'activité à CACEIS) et éléments exceptionnels de 2007, le PNB est en baisse de 2 %.

- Le **pôle Capital investissement et Gestion privée** atteint un PNB annuel de 191 millions d'euros, en baisse de 63 % par rapport à fin 2007.
- Le PNB du Capital investissement s'élève à 80 millions d'euros, en chute de 79 % par rapport à fin décembre 2007. Malgré une augmentation des plus-values de cession, les résultats reflètent la moindre revalorisation des lignes en portefeuille ainsi que l'augmentation des risques.
- Le PNB de la Gestion Privée s'élève à 110 millions d'euros au titre de 2008, en baisse de 13 % par rapport à 2007. Les marges ont souffert de l'attentisme des investisseurs et de la baisse des encours liée à la baisse des marchés actions.
- Le **pôle Poste clients** a enregistré en 2008 une croissance solide de son chiffre d'affaires, tiré par l'assurance-crédit et l'affacturage. L'assurance-crédit est toutefois pénalisée notamment au quatrième trimestre par la forte hausse de la sinistralité. Le ratio sinistre à prime a augmenté de 49 % pour l'année 2007 à 73 % pour l'année 2008. Le PNB du pôle, qui s'affiche à 800 millions d'euros au titre de l'exercice 2008, est ainsi en retrait de 14 % par rapport à 2007.
- Le PNB du **hors pôles Métiers** s'établit à - 296 millions d'euros au titre de l'exercice 2008, relativement stable par rapport à l'exercice 2007.

- **Les encours pondérés fin de période** s'élèvent à 163,1 milliards d'euros au 31 décembre 2008, contre 156,9 milliards d'euros au 31 mars 2008 ⁽¹⁾. La hausse de 6,2 milliards d'euros d'actifs pondérés depuis fin mars résulte de la conjonction d'une forte baisse des encours pondérés

à méthodologie constante, et d'une forte augmentation des encours pondérés occasionnée par les évolutions demandées par le régulateur, notamment au titre des risques de marché (impact de + 12,5 milliards d'euros).

Charges et effectifs

Les charges d'exploitation courantes (hors coûts de restructuration) s'élèvent à 4 687 millions d'euros, en retrait de 9 % par rapport à 2007. À change et périmètre constants, les charges sont en baisse de 10 %.

- Les charges de personnel s'élèvent à 2 608 millions d'euros, en diminution de 14 % par rapport au 31 décembre 2007, tirées par la forte baisse des rémunérations variables.

Les effectifs internes restent globalement stables sur l'exercice, avec 22 096 ETP au 31 décembre 2008, contre 22 073 ETP au 31 décembre 2007. Ils sont en réduction nette sur le pôle BFI (- 194 ETP) et sur le hors pôle (- 131 ETP), reflétant les premiers effets de la mise en œuvre du plan de réduction des coûts lancé en septembre 2008, tandis qu'ils progressent légèrement sur les autres pôles métiers, compte tenu de la poursuite des recrutements sur les métiers du pôle Services et, dans une moindre mesure, le Poste clients et la Gestion d'actifs.

- Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 2 080 millions d'euros, stables par rapport à l'exercice 2007. Elles baissent de 3 % à change et périmètre constant.

Les effets des mesures de réduction des coûts se manifestent tout particulièrement sur les dépenses de personnel extérieur, les dépenses de formation et recrutement, les déplacements et réceptions, ainsi que les dépenses de communication et de publicité.

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation ressort à - 1 754 millions d'euros hors produits et charges de restructuration.

Résultat avant impôt

- **Le coût du risque** est en forte hausse. Il s'élève à 1 817 millions d'euros au titre de l'exercice 2008, dont 988 millions d'euros constatés au quatrième trimestre 2008.

- Le coût du risque spécifiquement imputable à la crise s'élève à 1 536 millions d'euros (dont 1 002 millions d'euros au quatrième trimestre), et s'analyse comme suit :

- 306 millions d'euros sur les Monolines et les CDPC ;
- 293 millions d'euros sur Lehman ;
- 94 millions d'euros sur les banques islandaises ;
- 375 millions d'euros sur Madoff (soit 80 % de l'exposition nette) ;

- 317 millions d'euros au titre de défauts de contreparties sur le métier Corporate Solutions ;
- 135 millions d'euros sur CIFG (lignes de liquidité) ;
- 17 millions d'euros sur fonds monétaires dynamiques de la Gestion d'actifs.

- Le coût du risque hors crise s'établit à 281 millions d'euros, dont 477 millions d'euros au titre du risque individuel et - 196 millions d'euros de reprise sur la provision collective liée à un certain nombre d'évolutions techniques.

- **Les mises en équivalence** s'élèvent à 484 millions d'euros au 31 décembre 2008, en retrait de 28 % par rapport à 2007.

La contribution des deux réseaux à la ligne « Mise en équivalence » ressort à 449 millions d'euros au titre de 2008, en retrait de 30 % par rapport à 2007, du fait de la baisse des résultats nets respectifs des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires (- 34 % en cumulé), à laquelle s'ajoutent la baisse du profit de relation, mais aussi l'évolution positive des retraitements de consolidation sur les plus-values AFS.

- **La variation de valeur des écarts d'acquisition** est négative de 73 millions d'euros, dont - 69 millions d'euros liés à la dépréciation de l'ensemble des goodwill relatifs aux activités BFI, qu'ils se rapportent aux activités pérennes ou aux activités gérées en mode extinctif.

- **Le résultat avant impôt** courant s'établit ainsi à - 3 163 millions d'euros au titre de l'exercice 2008.

Résultat net courant part du Groupe

- Des produits d'impôts ont été constatés à hauteur de 614 millions d'euros au cours de l'exercice au titre des résultats futurs.

- Déduction faite des intérêts minoritaires à hauteur de 73 millions d'euros, **le résultat net courant part du Groupe 2008** s'établit à - 2 622 millions d'euros.

Hors actifs cantonnés, le résultat net courant part du Groupe est positif à 987 millions d'euros.

Résultat net part du Groupe

Les produits de restructuration (70 millions d'euros nets d'impôt) proviennent de la cession de l'activité de conservation institutionnelle de Natixis à CACEIS (détenu à 50 % seulement par le Groupe Natixis).

Les charges de restructuration nettes d'impôt s'élèvent à 247 millions d'euros, dont 96 millions d'euros de charges liées au plan d'adaptation de l'emploi (PACEC). Elles comportent également des indemnités liées à des départs hors PACEC, et des dépenses liées à la mise en œuvre des différents projets de réorganisation.

- **Le résultat net part du Groupe** s'établit ainsi à - 2 799 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Résultats hors actifs cantonnés

NATIXIS ACTIVITÉS PÉRENNES (en millions d'euros)	Réalisé 2008	Réalisé 2007	Variation 2008 / 2007	
			Montant	%
Produit net bancaire	6 386,3	6 907,2	(520,9)	(8) %
Charges	(4 512,9)	(4 945,9)	+ 432,9	(9) %
Résultat brut d'exploitation*	1 873,4	1 961,3	(88,0)	(4) %
<i>Coefficient d'exploitation</i>	71 %	72 %		
Coût du risque	(969,8)	(69,8)	(900,0)	
Résultat d'exploitation*	903,6	1 891,6	(988,0)	(52) %
Mises en équivalence	484,3	672,0	(187,7)	
Gains ou pertes sur autres actifs	(5,0)	4,3	(9,3)	
Variation des écarts d'acquisition	(72,5)	(0,8)	(71,7)	
Résultat avant impôt*	1 310,3	2 567,1	(1 256,8)	(49) %
Impôt ⁽¹⁾	(250,6)	(549,4)	+ 298,8	
Intérêts minoritaires	(72,8)	(111,9)	+ 39,1	
Résultat net courant part du Groupe*	986,9	1 905,8	(918,9)	(48) %
Résultat des activités abandonnées	0,0	(369,2)	+ 369,2	
Produits de restructuration nets ⁽²⁾	69,7	465,7	(395,9)	
Coûts de restructuration nets	(246,6)	(125,2)	(121,3)	
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	810,1	1 877,1	(1 067,0)	(57) %

* Avant produits et charges de restructuration.

(1) Y compris prise en compte d'un impôt différé passif de 35 M€ sur plus-value de cession.

(2) Plus-value nette d'impôt, avant réintégration d'un impôt différé passif de 35 M€.

En excluant les actifs cantonnés, le PNB des activités « pérennes » de Natixis s'élève à 6 386 millions d'euros, en retrait de 8 % par rapport à 2007.

Les charges s'élèvent à 4 513 millions d'euros, en retrait de 9 %, en ligne avec la baisse du PNB.

Le coût du risque, qui s'élève à 970 millions d'euros, est significatif. Il comporte notamment 317 millions d'euros au titre

de défauts de contreparties sur le métier Corporate Solutions, 157 millions d'euros au titre de Lehman Brothers et 94 millions d'euros sur les banques islandaises.

Le résultat net courant part du Groupe ressort à 987 millions d'euros.

III. CONTRIBUTION DES PÔLES MÉTIERS AUX RÉSULTATS DE NATIXIS

La contribution des différents métiers du Groupe à la performance de l'année 2008 est la suivante :

(en millions d'euros)	BFI	BFI pérenne	GAPC	Gestion d'actifs	Services	Poste clients	CIGP	Banque de détail	Hors pôles	Total Natixis
Produit Net Bancaire	(595)	2 857	(3 452)	1 358	1 477	800	191	NA	(296)	2 934
Charges	(1 832)	(1 657)	(175)	(965)	(955)	(696)	(170)	NA	(70)	(4 687)
Résultat brut d'exploitation*	(2 427)	1 200	(3 627)	393	522	104	21	NA	(366)	(1 754)
Coût du risque	(1 500)	(653)	(847)	(56)	(21)	(28)	(13)	NA	(199)	(1 817)
Résultat avant impôt*	(3 943)	530	(4 474)	335	516	102	9	302	(483)	(3 163)
RNPG courant*	(3 239)	370	(3 609)	208	342	71	(10)	285	(280)	(2 622)
Fonds propres normatifs	7 665	5 992	1 673	214	1 978	1 225	365	3 374	867	15 688
ROE courant	ns	6,2 %	ns	97,3 %	17,3 %	5,8 %	ns	8,5 %	NA	ns
Coefficient d'exploitation	ns	58 %	ns	71 %	65 %	87 %	89 %	NA	NA	NA

* Avant produits et charges de restructuration.

IV. ANALYSE DES MÉTIERS

4.1 - Pôle Banque de financement et d'investissement

Pôle BFI (en millions d'euros)	Réalisé 2008	Réalisé 2007	Variation 2008 / 2007	
			Montant	%
Fonds propres normatifs (moyens)	7 665	7 359	+ 306	+ 4 %
Produit Net Bancaire	(595,3)	1 710,1	(2 305,4)	ns
Charges	(1 831,9)	(1 998,8)	+ 166,9	(8) %
Résultat brut d'exploitation	(2 427,3)	(288,7)	(2 138,5)	+ 741 %
Coût du risque	(1 499,6)	(219,4)	(1 280,2)	+ 584 %
Résultat avant impôt	(3 943,5)	(506,5)	(3 436,9)	+ 679 %
Résultat net courant part du Groupe	(3 239,1)	(257,3)	(2 981,8)	+ 1 159 %
Rentabilité sur FPN	ns	ns		
Coefficient d'exploitation	ns	117 %		

Déjà fortement affecté par la crise sur les neufs premiers mois de l'année, le pôle BFI a subi de plein fouet le décrochage brutal des marchés à partir de fin septembre. La plupart des sous-jacents – actions, crédit, taux – sont touchés concomitamment. L'extrême volatilité des indices, l'illiquidité structurelle des marchés, la forte progression des risques et la faillite de certaines contreparties (Lehman Brothers) ont entraîné de fortes dépréciations en

mark-to-market, en particulier sur les dérivés les plus complexes. À ces effets s'ajoutent de nouvelles provisions et des ajustements de valeur complémentaires sur les expositions monolines et divers portefeuilles de produits de crédits structurés.

Le pôle BFI enregistre néanmoins une forte hausse de l'activité clientèle sur l'année, qui se maintient en fin d'exercice dans un contexte de réorganisation profonde de la BFI.

Impacts de la crise

- Les **impacts de la crise sur le PNB** s'élèvent à - 3 540 millions d'euros au total, dont - 1 283 millions d'euros au titre du quatrième trimestre.

(en millions d'euros)	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	2008
BFI	(408)	(1 507)	(342)	(1 283)	(3 540)
RMBS / CDO d'ABS	(116)	(606)	(246)	(234)	(1 202)
Ajustement de valeur sur rehausseurs de crédit	(164)	(789)	(263)	(70)	(1 286)
Écartement des spreads	(127)	(105)	30	(291)	(493)
Décote syndication	(24)	(15)	8	(11)	(42)
Dérivés complexes actions et taux	(126)	-	(56)	(1 017)	(1 199)
Réévaluation du spread émetteur	+ 149	+ 8	+ 186	+ 250	+ 593
Autres	-	-	-	+ 90	+ 90

Ils recouvrent principalement :

- les impacts liés à la **dislocation du marché du crédit** (dépréciations sur RMBS et CDO d'ABS, ajustements de valeur sur rehausseurs de crédit, écartement de spreads, décote syndication et réévaluation du spread émetteur) pour - 2 430 millions d'euros au total ;
- les effets de la **forte hausse des corrélations et de la volatilité sur les dérivés complexes de taux et d'actions** : - 1 199 millions d'euros, dont - 1 017 millions d'euros au titre du quatrième trimestre 2008.
- Les **impacts de la crise sur le coût du risque** s'élèvent à - 1 277 millions d'euros, dont - 911 millions d'euros au titre du quatrième trimestre 2008 :
 - les impacts liés à la **dislocation du marché du crédit** (provisions collectives sur risques monoline et CDPC) à hauteur de - 306 millions d'euros ;
 - les impacts liés à des **défauts de contrepartie** pour - 971 millions d'euros au total. Ils recouvrent - 375 millions d'euros au titre de la fraude Madoff, - 186 millions d'euros sur Lehman Brothers, - 317 millions d'euros au titre des contreparties sur des montages de Corporate Solutions et - 94 millions d'euros au titre de l'exposition aux banques islandaises.

(en millions d'euros)	T1-08	T2-08	T3-08	T4-08	2008
BFI	(12)	(172)	(182)	(911)	(1 277)
Provisions collectives risques monolines		(162)	-	-	(162)
Provisions collectives risques CDPC	(12)	(10)	-	(122)	(144)
Lehman Brothers	-	-	(143)	(43)	(186)
Banques islandaises	-	-	(39)	(54)	(94)
Dossiers Corporate Solutions	-	-	-	(317)	(317)
Fraude Madoff	-	-	-	(375)	(375)

- Le **Produit Net Bancaire global** du pôle BFI ressort à - 595 millions d'euros au titre de 2008, dont - 456 millions d'euros au titre du quatrième trimestre 2008.

Le PNB de la BFI pérenne atteint 2 857 millions d'euros, tandis qu'il ressort à - 3 452 millions d'euros pour l'ensemble cantonné. À titre de comparaison, en 2007, les PNB des deux ensembles étaient respectivement de 2 574 millions d'euros pour la Banque pérenne et de - 864 millions d'euros pour la GAPC.

L'impact de la crise sur le PNB (- 3 540 millions d'euros) se répartit entre + 227 millions d'euros sur la BFI pérenne et - 3 766 millions d'euros sur la GAPC.

Corrigé des effets de la crise, le PNB s'élèverait à 2 945 millions d'euros, qui se répartiraient en 2 630 millions d'euros sur la Banque pérenne et 314 millions d'euros sur la GAPC.

- Les **charges de fonctionnement** (hors coûts de restructuration) atteignent 1 832 millions d'euros, en baisse

de 8 % par rapport à l'année 2007, du fait de la baisse très significative des rémunérations variables.

Les effectifs fin de période de la BFI reculent de 3 % à 5 466 ETP, contre 5 660 ETP fin 2007, soit - 194 ETP sur un an.

En France, les ETP diminuent de 212 personnes, sous les premiers effets du plan d'adaptation de l'emploi (l'essentiel des départs sera cependant constaté en 2009). À l'international, les effectifs sont encore en très légère progression, dans la mesure où les réductions d'activités décidées notamment en Asie ne se traduiront par des réductions d'effectifs qu'en 2009.

- **Le pôle BFI affiche ainsi un résultat brut d'exploitation** négatif de 2 427 millions d'euros en 2008.

- **Le coût du risque** s'élève à 1 500 millions d'euros sur l'année, dont 882 millions d'euros pour le seul quatrième trimestre 2008 et 1 277 millions d'euros liés à la crise. Par ailleurs, le coût du risque individuel « récurrent » continue de progresser.

- **Le résultat net courant part du Groupe du pôle BFI** affiche une perte cumulée de - 3 239 millions d'euros après un produit d'impôt de 705 millions d'euros.

- **Les encours pondérés Bâle II** s'établissent à 133,5 milliards d'euros au 31 décembre 2008. Les mesures engagées ont permis une économie au titre du risque de crédit, alors que les risques de marchés progressent en liaison avec les changements de méthodologie requis par le régulateur et la forte progression de la volatilité.

Résultats de la BFI pérenne

BFI ACTIVITÉS PÉRENNES (en millions d'euros)	Réalisé	Réalisé	Variation 2008 / 2007	
	2008	2007	Montant	%
Fonds propres normatifs (moyens)	5 992	6 025	(33)	(1) %
Produit Net Bancaire	2 857,1	2 574,3	+ 282,8	+ 11 %
Charges	(1 657,3)	(1 803,8)	+ 146,4	(8) %
Résultat brut d'exploitation	1 199,8	770,5	+ 429,2	+ 56 %
Coût du risque	(652,8)	(45,0)	(607,8)	+ 1 352 %
Résultat avant impôt	530,3	727,2	(196,9)	(27) %
Résultat net courant part du Groupe	370,3	518,3	(148,0)	(29) %
Rentabilité sur FPN	6,2 %	8,6 %		
Coefficient d'exploitation	58 %	70 %		

En cumul, la BFI pérenne présente un PNB de 2 857 millions d'euros, en progression de 11 % par rapport à 2007.

Cette bonne performance doit être relativisée par la forte augmentation du coût du risque suite aux défauts de contrepartie de clients de Corporate Solutions et aux risques sur les banques islandaises ou Lehman.

Les charges de la BFI pérenne diminuent de 8 %, sous l'effet de la baisse des rémunérations variables.

Le résultat brut d'exploitation de la BFI pérenne s'établit à 1 200 millions d'euros.

Au total, le résultat avant impôt s'établit à 530 millions d'euros, en baisse de 27 % par rapport à 2007. Le résultat net courant part du Groupe s'élève à 370 millions d'euros, en réduction de 29 % par rapport à l'année 2007.

PNB par ligne métier

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation
Produit Net Bancaire	2 857,1	2 574,3	+ 11 %
Relations entreprises et institutionnels	521,5	508,3	+ 3 %
Dettes et Financements	976,2	1 050,8	(7) %
Marchés de capitaux	1 018,6	925,0	+ 10 %
CPM et divers	340,8	90,1	ns

■ Relations entreprises et institutionnels (REI)

L'exercice 2008 dans sa globalité aura confirmé la bonne résistance des activités de REI qui, face à un environnement financier mondial fortement dégradé, réalisent un PNB de 521,5 millions d'euros, en progression de 3 % par rapport à 2007. Les métiers de Financements contribuent à hauteur de 90 % au résultat du pôle.

- Les revenus **des métiers de Financements** (corporate France et international, institutions financières internationales) affichent une progression modérée de 3 %. La production nouvelle est en baisse de 35 % sur l'année, avec un repli très significatif à l'international sur le dernier trimestre, conformément aux nouvelles orientations stratégiques. Les marges sur la production progressent.
- Le PNB des fusions et acquisitions est en progression de 18 % par rapport à l'exercice précédent.

■ Dettes et Financements

Après le cantonnement des activités compte propre, ABS et d'une quote-part du Structured Credit Europe, la ligne de métier **Dettes et Financements** dégage un PNB de **976 millions d'euros**, en baisse de 7 % par rapport à 2007.

Outre l'effet globalement pénalisant du change (baisse du 7 % du dollar vis-à-vis de l'euro), les performances sont différenciées selon les activités.

Financements structurés et de matières premières

Les Financements structurés et de matières premières représentent désormais les 2/3 du PNB de la ligne de métier Dettes et Financements. Le PNB ressort pratiquement stable (- 2 %).

À 10,1 milliards d'euros, la production nouvelle est en baisse de 52 % par rapport à l'exercice précédent. Les encours moyens progressent, quant à eux, de 24 % sur un an, conséquence de la très forte production nouvelle de 2007.

- Le PNB 2008 des Financements de **Matières premières** est en progression de + 27 % par rapport à 2007. En dépit d'une dégradation de l'environnement économique, notamment marquée par un retournement au deuxième semestre du prix du pétrole et des métaux de base comme l'acier, le volume des transactions se maintient. Les revenus sont portés par les revenus d'intérêts et des commissions avec une croissance des encours moyens de 38 % sur un an, tandis que la forte concurrence bancaire a pesé sur le taux de marge.

- Le PNB du **Leverage Finance** est en baisse de 6 % sur un an. Dans un environnement très difficile sur 2008 (le marché européen du Leverage Finance a diminué de plus de 66 % en volume) les équipes ont maintenu une position de leader sur le marché français (2^e avec 7 MLA dont Socotec, Converteam, Maison du monde) et renforcé leur position en Italie (3 MLA).

- Le PNB de **l'Ingénierie financière** réalise une belle performance, en hausse de 18 % sur l'année. L'ingénierie financière profite de la dynamique de l'aéronautique et du shipping et diversifie ses produits. Parallèlement, l'activité s'appuie sur les équipes de matières premières pour rechercher des clients potentiels.

- Le PNB des **Projets** à fin 2008 est en diminution de 7 % par rapport à 2007. Le marché des financements de Projets reste toutefois actif dans toutes les régions du monde, et continue d'offrir de bonnes opportunités d'affaires. Néanmoins, la production nouvelle est en recul de 45 % sur l'année, en adéquation avec les nouvelles orientations stratégiques du métier.

- L'**Aéronautique** génère un PNB 2008 quasiment stable (- 1 %) par rapport à 2007. Natixis Transport Finance est un acteur majeur et reconnu sur le marché. Il bénéficie de réelles opportunités sur la production nouvelle suite aux retraits de plusieurs banques (West LB, ING et RBS) tout en accompagnant les politiques de financement prudentes de l'ensemble de la profession.

- Le PNB du **Shipping** en 2008 est en progression de 44 %. L'évolution des revenus d'intérêt (+ 34 %) s'explique par l'effet volume sur les encours moyens (+ 51 %). Les commissions progressent significativement, profitant d'une augmentation des positions d'arrangeurs à l'international.

Immobilier

L'Immobilier affiche un PNB en retrait de 15 % par rapport à 2007. Les revenus sont en retrait tant en Europe qu'aux États-Unis. Le volume de production nouvelle sur l'immobilier commercial reste faible, confirmant les orientations prises lors du plan stratégique.

Debt Solutions

Le PNB de Debt Solutions est en progression de 14 % à fin décembre 2008 par rapport à fin 2007, grâce aux bonnes performances de l'activité crédits syndiqués.

Structured credit

Le PNB du Structured Credit ressort en baisse de 11 % par rapport à 2007, la conjoncture ayant fortement affecté les activités aux États-Unis. Les activités de conseil ont été nettement mieux orientées en fin d'année.

- **Marchés de capitaux**

Le PNB cumulé des Marchés de capitaux s'établit à 1 019 millions d'euros, en hausse de 10 % par rapport à 2007.

Les performances commerciales 2008 se caractérisent par une forte dynamique auprès de la clientèle Corporate, tout particulièrement hors de France, une bonne tenue de l'activité auprès des banques et des Assets managers et une diminution du poids de la France au profit de l'international.

Actions et matières premières

Les activités du pôle Actions et matières premières dégagent un PNB en baisse de 29 %. Cette contre-performance est principalement imputable à une forte dégradation des activités **Equity Derivatives & Arbitrage**, notamment au quatrième trimestre, du fait de la forte volatilité des marchés.

L'**Equity cash** résiste bien mais pâtit de la baisse des indices qui pèse sur les commissions, notamment en Europe. L'activité primaire est quasiment à l'arrêt, à l'exception des augmentations de capital.

Le trading de **Matières Premières** a enregistré une forte progression en 2008, particulièrement pour les dérivés OTC, même si la tendance est moins favorable en fin d'exercice du fait de la forte chute des cours des principales matières premières

qui affecte les activités d'intermédiation (Natixis Commodities Markets).

Les revenus de **Corporate Solutions** sont en hausse. Une perte importante a cependant été enregistrée en coût du risque au quatrième trimestre suite au défaut de deux contreparties.

La majeure partie des activités d'**Alternative Assets** a été transférée en GAPC. Seules les activités de gestion demeurent dans la Banque pérenne.

Fixed Income

Les activités du pôle Fixed Income dégagent un PNB en très forte progression par rapport à 2007, grâce aux bons résultats dégagés par les métiers Trésorerie et arbitrage et Fixed Income.

Les revenus du **Fixed Income** sont en hausse, du fait de la bonne tenue des dérivés de taux vanille et de la hausse des activités commerciales.

L'activité **change** a connu une très forte progression en 2008, grâce en particulier au renforcement des équipes aux États-Unis.

Le PNB de **Trésorerie et arbitrage** ressort à plus du double de celui dégagé en 2007.

- **Credit Portfolio Management et divers**

Le PNB de la ligne « CPM et divers » ressort à 340,8 millions d'euros, en forte hausse par rapport au montant de 90,1 millions d'euros enregistré en 2007, grâce à la revalorisation positive des couvertures en CDS.

Résultats de la structure de cantonnement

BFI ACTIFS CANTONNÉS (en millions d'euros)	Réalisé 2008	Réalisé 2007	Variation 2008 / 2007 Montant	%
Fonds propres normatifs (moyens)	1 673	1 334	+ 338	+ 25 %
Produit Net Bancaire	(3 452,4)	(864,2)	(2 588,2)	+ 299 %
Charges	(174,6)	(195,0)	+ 20,5	(10) %
Résultat brut d'exploitation	(3 627,0)	(1 059,3)	(2 567,8)	+ 242 %
Coût du risque	(846,8)	(174,4)	(672,4)	+ 385 %
Résultat avant impôt	(4 473,8)	(1 233,7)	(3 240,1)	+ 263 %
Résultat net courant part du Groupe	(3 609,3)	(775,6)	(2 833,7)	+ 365 %
Rentabilité sur FPN	ns	ns		
Coefficient d'exploitation	ns	ns		

Le PNB du périmètre cantonné intègre les impacts de la crise suivants :

- les ajustements de valeur sur RMBS / CDO d'ABS contenant du subprime : - 1 202 millions d'euros ;
- les impacts de l'écartement des spreads CMBS, autres CDO et les pertes sur trading de corrélation : - 1 033 millions d'euros ;

- les ajustements de valeur sur monolines et CDPC : - 1 286 millions d'euros ;

- les pertes sur dérivés complexes : - 838 millions d'euros ; et
- la réévaluation du spread émetteur qui s'élève à + 593 millions d'euros.

4.2 - Pôle Gestion d'actifs

Faits marquants 2008

La conjoncture, caractérisée par une volatilité des indices sans précédent et la baisse vertigineuse des marchés, a fortement pesé sur l'activité du pôle Gestion d'actifs, les encours sous gestion du pôle étant en outre pénalisés par des effets périmètres (sortie programmée des encours de La Poste, dont l'impact PNB reste cependant limité).

En dépit de ce contexte de crise, le pôle a su maintenir un niveau de RBE comparable à celui de l'exercice 2007, grâce à la maîtrise de ses charges opérationnelles.

Impact de la crise sur le pôle Gestion d'actifs

Fonds monétaires dynamiques

Au cours du second semestre 2007, Natixis Asset Management s'était porté contrepartie partielle des rachats effectués sur les fonds Natixis ABS+ afin d'en assurer la liquidité.

Cette position a été débouclée au premier semestre 2008. Avec l'accord de l'AMF, Natixis Asset Management ne détient plus de parts de fonds ABS+ mais directement les actifs du fonds ce qui a permis une classification en AFS. L'impact en PNB est de **- 32,8 millions d'euros** sur 2008.

Par ailleurs, une dépréciation correspondant au risque de crédit sur certaines lignes de titres à revenus fixes AFS ex-ABS+ a été constatée en décembre avec un **impact en coût du risque de 17 millions d'euros**.

Impact de la faillite de Lehman Brothers

Une contre-garantie donnée spécifiquement sur des créances obligataires de Lehman Brothers détenues par deux OPCVM monétaires a donné lieu à la comptabilisation d'une **provision en coût du risque de 38,9 millions d'euros sur 2008**.

Au total, la crise pèse pour 89 millions d'euros sur les comptes du pôle Gestion d'actifs.

Activité

Les encours gérés du pôle Gestion d'actifs s'élèvent à 446,7 milliards d'euros à fin décembre 2008, en baisse de 24 % sur un an à change courant et de 25 % à change constant.

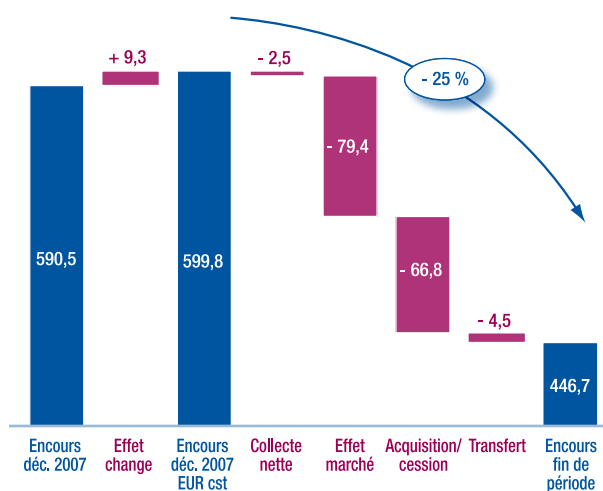
Les principaux facteurs d'évolution des encours sont les suivants :

- les conditions de marché, difficiles tout au long de l'exercice et aggravées au quatrième trimestre 2008, ont pesé sur les encours. Sur l'année, l'impact marché est de - 79,4 milliards d'euros ;
- la collecte nette globale reste proche de l'équilibre sur l'exercice (- 2,5 milliards d'euros) ;

■ l'impact de la sortie des encours gérés pour le compte de la Banque Postale – effectuée en deux temps, avec un premier retrait de 7,9 milliards d'euros au second trimestre 2008, puis un retrait complémentaire de 64,3 milliards d'euros au quatrième trimestre – s'élève au total à 72,2 milliards d'euros (l'impact sur le PNB est marginal : 7 millions d'euros en année pleine).

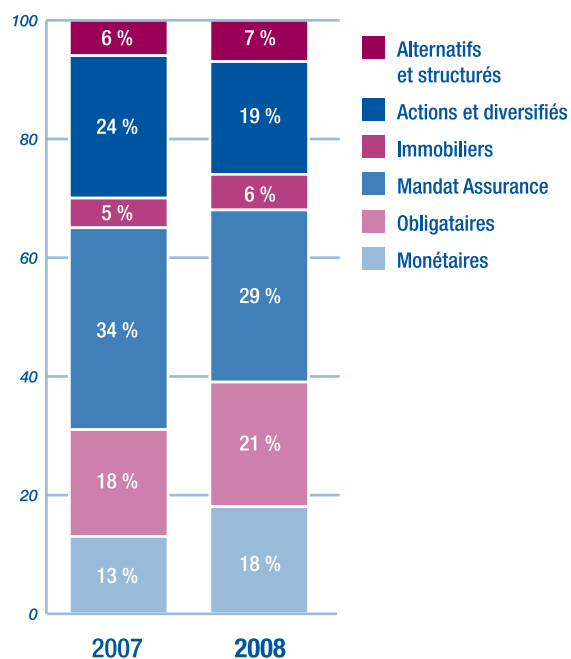
ÉVOLUTION DES ENCOURS ET DE LA COLLECTE NETTE

(en milliards d'euros)



Conséquence de la dégradation des marchés actions, la structure des supports d'investissement évolue, avec une proportion plus importante de supports monétaires et obligataires dans le mix produit.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DES ENCOURS SELON LES SUPPORTS



PÔLE GESTION D'ACTIFS (en millions d'euros)	Réalisé 2008	Réalisé 2007	Variation 2008 / 2007	
			Montant	%
Fonds propres normatifs (moyens)	214	204	+ 10	+ 5 %
Produit Net Bancaire	1 357,5	1 709,8	(352,3)	(21) %
Charges	(965,0)	(1 278,1)	+ 313,1	(24) %
Résultat brut d'exploitation	392,5	431,7	(39,2)	(9) %
Coût du risque	(55,7)	(2,9)	(52,8)	+ 1 822 %
Résultat avant impôt	334,5	442,6	(108,1)	(24) %
Résultat net courant part du Groupe	208,2	262,6	(54,3)	(21) %
Rentabilité sur FPN	97,3 %	128,8 %		
Coefficient d'exploitation	71 %	75 %		

■ **Le PNB** au 31 décembre 2008 ressort à 1 357,5 millions d'euros, en retrait de 21 % (- 352,3 millions d'euros) par rapport à fin 2007.

À change constant, le PNB affiche un repli de 17 %, qui s'explique principalement par les éléments suivants :

- une baisse de 75 % des commissions de performance (en euros courants). Cette diminution est particulièrement sensible aux États-Unis, sachant que l'année 2007 avait été marquée par les excellentes performances des fonds alternatifs US et par d'importantes commissions de performances sur les fonds immobiliers,
- une baisse des commissions sur encours, due à la baisse des encours moyens (- 6 %).

■ **À 965,0 millions d'euros, les charges d'exploitation** du pôle Gestion d'actifs sont **en retrait de 24 %** par rapport à 2007. À change constant, les charges sont en retrait de 21 %.

Les charges de personnel diminuent de 32 % par rapport à 2007, compte tenu de la forte diminution des rémunérations variables.

Les charges d'exploitation hors frais de personnel sont en baisse de 3 %.

■ **Le résultat brut d'exploitation 2008** ressort à **392,5 millions d'euros**, en retrait de 9 %. Hors effet dollar, ce retrait est limité à 4 %.

En dépit des conditions de marché très difficiles, le pôle Gestion d'actifs a réussi à préserver sa rentabilité.

■ **Le coût du risque a fortement augmenté, à 55,7 millions d'euros à fin 2008 contre 2,9 millions d'euros en 2007**, sous l'effet de la contre-garantie donnée sur les titres de créance Lehman pour les fonds monétaires (38,9 millions d'euros), et de la provision pour risque de crédit sur les lignes de titres à revenus fixes AFS provenant des fonds monétaires dynamiques désormais détenues directement (17 millions d'euros).

■ **Le résultat net courant part du Groupe sur 2008** ressort à **208,2 millions d'euros**, en retrait de 21 %. À change constant le retrait est limité à 15 %. Le coefficient d'exploitation diminue de 75 % à 71 %, soit une amélioration de 4 points.

La zone Europe

Sur la zone Europe, les encours sous gestion atteignent 294 milliards d'euros à fin décembre 2008, contre 391,5 milliards d'euros à fin 2007, soit un retrait de 25 % depuis le début de l'année (- 97,4 milliards d'euros).

L'exercice est marqué par une décollecte nette mais limitée à 2,6 milliards d'euros, soit moins de 1 % des encours (hors effet La Poste).

L'effet marché a atteint - 22,6 milliards d'euros, soit 5,8 % des encours à fin décembre 2007. La forte chute des indices actions européens sur le dernier trimestre a été partiellement compensée par une détente des taux sur le marché obligataire.

L'impact de la sortie des encours de la Banque Postale (72,2 milliards d'euros) explique 74 % de la variation des encours sous gestion de la zone.

La zone Amérique du Nord

Les encours fin de période ressortent à 214 milliards de dollars à fin décembre 2008, contre 291 milliards de dollars à fin 2007, soit un retrait de 26 % (- 77 milliards de dollars).

La collecte nette est légèrement positive sur l'année à + 0,8 milliard de dollars et provient principalement de la plateforme de distribution. Elle concerne en particulier les produits obligataires de Loomis et Hedged Equity de Gateway.

L'effet marché pèse cependant très lourdement, expliquant sur l'année une baisse de 79,2 milliards de dollars des encours sous gestion.

4.3 - Pôle Services

Depuis son élargissement fin juin 2008, le pôle Services se décline en six lignes métiers :

- Assurances et Cautions : Assurance-vie, Prévoyance, Assurance des emprunteurs, IARD, et Cautions et Garanties financières ;
- Financements spécialisés : Crédit-bail et Crédit consommation ;
- Ingénierie sociale : Epargne salariale et Titres de services ;
- Paiements : Monétique, chèques et systèmes d'échange, Services aux particuliers ;
- Titres : conservation de détail et institutionnelle, asset servicing, Services aux émetteurs ;
- Services à l'international : conseil à l'international et Banque de détail en Algérie.

- Malgré l'aggravation du contexte financier et économique, la dynamique commerciale du pôle Services est restée soutenue en 2008 sur la plupart des activités. Les efforts ont porté sur la clientèle directe, mais aussi sur l'amélioration du taux de pénétration au sein des réseaux actionnaires. Les activités Cautions et Garanties, Prévoyance ainsi que l'Ingénierie sociale ont su profiter du potentiel des réseaux en maintenant leur activité à bon niveau. Parallèlement, les Financements spécialisés affichent d'excellents résultats commerciaux, tant en nombre qu'en volume, grâce à l'accroissement de la production nouvelle de crédit-bail mobilier et immobilier et à la progression de l'activité crédit consommation.
- La poursuite de la crise financière et la forte dégradation du contexte économique ont cependant pesé sur la performance globale du pôle, particulièrement au dernier trimestre de l'exercice.

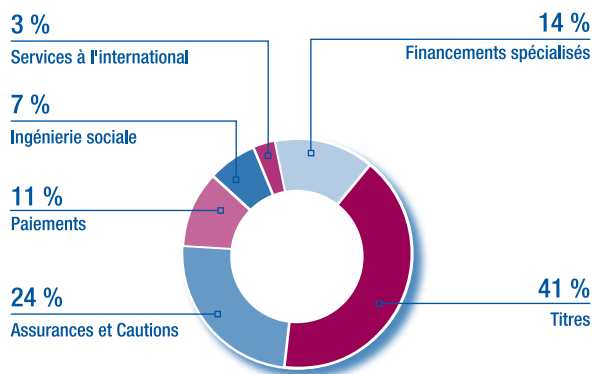
Pôle Services (en millions d'euros)	Réalisé 2008	Réalisé 2007	Variation 2008 / 2007	
			Montant	%
Fonds propres normatifs (moyens)	1 978	1 912	+ 66	+ 3 %
Produit Net Bancaire	1 477,3	1 466,2	+ 11,1	+ 1 %
Charges	(955,4)	(909,6)	(45,9)	+ 5 %
Résultat brut d'exploitation	521,9	556,6	(34,8)	(6) %
Coût du risque	(20,6)	(15,5)	(5,1)	+ 33 %
Résultat avant impôt	515,9	545,2	(29,3)	(5) %
Résultat net courant part du Groupe	341,9	358,8	(16,8)	(5) %
Rentabilité sur FPN	17,3 %	18,8 %		
Coefficient d'exploitation	65 %	62 %		

- Le **PNB** du pôle Services ressort à **1 477,3 millions d'euros** à fin décembre 2008, en progression de 1 % par rapport à fin décembre 2007 (+ 11,1 millions d'euros).

Retraité des effets périmètres et exceptionnels sur le métier Titres résultant (i) de l'acquisition par CACEIS des activités de conservation de HVB en Allemagne et de l'administrateur de fonds alternatifs Olympia et (ii) du transfert de l'activité institutionnelle ex-Natexis à CACEIS, ainsi que (iii) de l'indemnité de sortie du client LCL, le PNB est en baisse de 2 %.

Les revenus du pôle pâtissent de la baisse des résultats financiers en assurance-vie liés à la chute des marchés actions et d'ajustements de juste valeur sur le parc immobilier locatif du métier crédit-bail, que ne compensent pas les bonnes performances des autres métiers du Pôle.

RÉPARTITION PAR MÉTIER DU PNB DU PÔLE SERVICES



- **Les charges** du pôle Services s'élèvent à 955,4 millions d'euros, en progression de 5 % par rapport à décembre 2007. À périmètre constant, elles sont en retrait de 2 %, traduisant l'adaptation des métiers à l'inflexion de croissance des revenus.

À périmètre constant, les effectifs affichent une progression de 134 ETP, liée au fort développement des métiers Assurances, Crédit consommation et Services à l'international. Parallèlement, les premières synergies se font sentir sur le métier Titres.

- Le **RBE** du pôle Services ressort à **521,9 millions d'euros**, en retrait de 6 % (- 34,8 millions d'euros) par rapport à 2007. Toutefois, à périmètre constant, il ne diminue que de 2 %.
- **Les gains sur actifs immobilisés** s'élèvent à 6,4 millions d'euros à fin décembre 2008, compte tenu des plus-values réalisées sur les cessions (i) de 33 % du capital de SLIB (5,3 millions d'euros), (ii) de Fastnet House, filiale de CACEIS (4,6 millions d'euros) et d'une perte de - 2,4 millions d'euros liée à une dépréciation d'actif.
- Le **Résultat net courant part du Groupe** ressort à 341,9 millions d'euros, en retrait de 5 % par rapport à décembre 2007.

Assurances et Cautions

■ Assurances

- L'activité de Natixis Assurances a démontré une bonne résistance dans un contexte de forte dégradation de l'environnement économique et financier.

Le chiffre d'affaires de **l'assurance-vie individuelle**, qui s'établit à plus de 3 milliards d'euros, est en recul de 20 %, dans un contexte de marché global en baisse.

Ce ralentissement s'explique par l'inversion de la courbe des taux, qui a favorisé les placements à court terme au détriment de l'assurance-vie, par la forte baisse des marchés d'actions et par le souci de la plupart des établissements de maintenir un niveau élevé de liquidité, ce qui a mobilisé les forces commerciales sur d'autres vecteurs de collecte d'épargne.

L'encours global vie à 30,9 milliards d'euros à fin 2008 demeure stable.

L'activité **Prévoyance** (y compris Assurance des emprunteurs) affiche en revanche une très bonne performance. Moins sensible à la conjoncture financière, le chiffre d'affaires progresse de 22 % pour s'établir à 251 millions d'euros, grâce à la poursuite de l'équipement des clients des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne en assurance emprunteurs, assurance accident de la vie et dépendance.

- Le **PNB** de l'assurance à fin décembre 2008 ressort à 225 millions d'euros, en recul de 20 % (- 58 millions d'euros) par rapport à fin décembre 2007, en raison du retrait des résultats de l'assurance-vie qui subit à la fois la dégradation des marchés financiers (marge financière, provision pour dépréciation durable et impact de juste valeur) et dans une moindre mesure la baisse de l'activité.

■ Cautions et Garanties financières

- Natixis Garanties a renforcé en 2008 sa position sur les marchés. Son activité permet d'accompagner plus de 47 000 clients Corporate et près de 754 000 ménages.

Le chiffre d'affaires progresse de 1 % pour atteindre 171,9 millions d'euros à fin décembre 2008.

L'activité est globalement stable sur le marché des particuliers, en progression légère sur le marché corporate, et en progression sensible sur le marché Agents immobiliers – Administration de biens (+ 16 %), grâce à l'entrée de nouveaux partenaires.

Les encours de caution s'élèvent à fin décembre à 53,8 milliards d'euros, en hausse de 15 % par rapport au 31 décembre 2007 avec une progression de 15 % sur le marché retail et de 10 % sur le marché corporate.

- En dépit d'une progression de la sinistralité, le ratio sinistre / prime demeure modéré et le PNB à fin décembre s'élève à 124,5 millions d'euros, en hausse de 6 % (+ 7 millions d'euros) par rapport au PNB dégagé au 31 décembre 2007, notamment grâce à une augmentation de 18 % des primes acquises.

Financements spécialisés

■ Crédit-bail

- Dans un environnement concurrentiel difficile, la production nouvelle atteint 2,77 milliards d'euros à fin décembre 2008, en progression de 14 % par rapport à décembre 2007, tirée par l'activité commerciale avec les réseaux actionnaires.

Les encours moyens de crédit-bail s'élèvent à 7,52 milliards d'euros, en progression de 8,4 % par rapport à 2007.

- Le **PNB**, à 107 millions d'euros, ressort toutefois en baisse de 12 % (- 15 millions d'euros) à fin décembre 2008, pénalisé par la charge liée aux risques, en raison notamment d'ajustements de juste valeur sur le portefeuille immobilier locatif du métier.

■ Crédit Consommation

- Alors que le marché français montre des signes d'essoufflement, Natixis Financement affiche une dynamique commerciale soutenue, tant sur le crédit revolving que sur les prêts personnels.

Le lancement réussi du produit Créodis dans le réseau Banques Populaires, combiné au maintien d'une bonne activité sur le produit Teoz des Caisses d'Épargne, explique la belle performance de l'activité crédit permanent. Les encours s'élèvent à fin 2008 à 1,1 milliard d'euros, en progression de 9 %.

L'activité prêts personnels enregistre une forte croissance, grâce à la réussite de l'intégration de la nouvelle plate-forme technique pour le déploiement de l'offre dans le réseau Caisses d'Épargne. Les encours atteignent 5,8 milliards d'euros, en progression de 64 % à fin 2008.

- Le **PNB** s'élève à 99,7 millions d'euros à fin décembre 2008, en hausse de 18 % (+ 15,5 millions d'euros) par rapport à 2007.

Ingénierie sociale

- L'Ingénierie sociale enregistre un niveau d'activité satisfaisant au regard de l'actualité financière et juridique.

Subissant à la fois les effets de la crise financière et de la mesure de déblocage anticipé de la participation dans le cadre de la loi en faveur du « travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat », l'épargne salariale enregistre une forte baisse de ses actifs gérés : ils s'établissent à 14,5 milliards d'euros à fin 2008, en baisse de 22 % (- 4 milliards d'euros).

Natixis Interépargne poursuit néanmoins son développement sur l'ensemble des segments de clientèle avec 8 857 contrats nouveaux (+ 5 % par rapport à 2007). Le nombre de comptes gérés salariés progresse ainsi de 6 % et le nombre d'entreprises clientes s'accroît de 13 %.

L'activité Titres de services maintient un rythme soutenu de développement au travers notamment de nouveaux contrats avec des collectivités et des organismes sociaux. Le nombre de Titres émis (près de 64 millions) progresse ainsi de 13 % et le nombre de CESU de 38 %.

- Le **PNB** s'élève à 98,7 millions d'euros à fin décembre 2008, en progression de 9 %, soit + 8 millions d'euros.

Paiements

- L'activité sur les Paiements fait preuve d'une bonne tenue tout au long de l'exercice.

L'activité monétique poursuit sa croissance, tant sur le parc de cartes (+ 5 % sur l'année), que sur le nombre de transactions de compensation (+ 4 % sur l'année).

L'activité Systèmes d'échange reste dans l'ensemble satisfaisante et bénéficie depuis fin 2007 de l'intégration de nouveaux flux de règlement des opérations de Marchés de capitaux dans ses systèmes.

- Avec un **PNB** de 168 millions d'euros à fin décembre 2008, le métier Paiements affiche une progression de 3 % (+ 5 millions d'euros) sur un an.

Titres

- Parallèlement à l'intégration opérationnelle de CACEIS Bank Deutschland (ex-conservation HVB) et d'Olympia, acquis à fin 2007, l'exercice 2008 a été marqué par la restructuration du métier Titres.

Au 30 juin 2008, les encours conservés des services financiers de Natixis relatifs à la clientèle institutionnelle ainsi que la totalité des encours administrés par Natixis Investor Servicing ont été apportés à CACEIS.

Au 1^{er} juillet 2008, la fusion juridique de la filiale Gestitres avec Natixis a donné naissance au département EuroTitres (conservation « retail »).

- Les encours conservés s'élèvent au total à 2 467 milliards d'euros, en retrait de - 14 % (- 402 milliards d'euros) par rapport à fin décembre 2007.
- Le **PNB** du métier Titres s'élève à 615,2 millions d'euros, en progression de 7 % (+ 41 millions d'euros) par rapport à décembre 2007.

Corrigé des effets périmètre et de la sortie du client LCL, le PNB du métier Titres est stable par rapport à décembre 2007.

Services à l'international

- L'activité de conseil à l'international de Natixis Pramex International maintient le niveau de son chiffre d'affaires en 2008, dans un contexte où certains clients Midcaps reportent leurs projets de croissance externe en raison de la conjoncture.

Le développement de l'activité de banque de détail de Natixis Algérie continue à un rythme soutenu. L'extension du réseau se poursuit sur un marché à fort potentiel (à fin décembre 2008, 12 agences sont opérationnelles et 6 sont en attente d'agrément de la Banque d'Algérie).

- Les activités de Services à l'international réalisent au titre de 2008 un **PNB** de près de 40 millions d'euros, en hausse de 24 % (+ 8 millions d'euros) sur un an, porté par la croissance des revenus de Natixis Algérie.

4.4 - Pôle Capital investissement et Gestion privée (CIGP)

Pôle CIGP (en millions d'euros)	Réalisé 2008	Réalisé 2007	Variation 2008 / 2007	
			Montant	%
Fonds propres normatifs (moyens)	365	319	+ 46	+ 14 %
Produit Net Bancaire	190,5	510,6	(320,1)	(63) %
Charges	(169,7)	(171,3)	+ 1,6	(1) %
Résultat brut d'exploitation	20,8	339,4	(318,6)	(94) %
Coût du risque	(13,2)	7,6	(20,8)	
Résultat avant impôt	9,1	346,7	(337,6)	(97) %
Résultat net courant part du Groupe	(9,9)	247,9	(257,7)	ns
Rentabilité sur FPN	(2,7) %	77,6 %		
Coefficient d'exploitation	89 %	34 %		

Les résultats du pôle Capital investissement et Gestion privée sont fortement affectés par le contexte de crise. Le pôle présente un PNB de 190,5 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 510,6 millions d'euros au 31 décembre 2007, soit une baisse de 63 %. Les résultats du quatrième trimestre 2008 ont été très fortement impactés par la nouvelle dégradation du contexte économique, qui se solde par un PNB négatif pour le capital investissement.

Les charges cumulées du pôle s'élèvent à 169,7 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 171,3 millions d'euros au 31 décembre 2007, soit une baisse de 1 %.

Le RBE du pôle ressort à 20,8 millions d'euros à fin décembre 2008, en baisse de 94 % (- 318,6 millions d'euros) par rapport à l'exercice précédent. Le coefficient d'exploitation du pôle s'établit à 89 %.

Le coût du risque s'élève à - 13,2 millions d'euros, fortement impacté par le risque sur Lehman Brothers.

Le **Résultat net courant part du Groupe** du pôle CIGP ressort à - 9,9 millions d'euros au 31 décembre 2008, en baisse de près de 258 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2007.

Capital investissement

Le niveau d'investissements est resté soutenu sur l'exercice. Les **investissements** ont progressé de 27 % sur l'année, pour atteindre 778 millions d'euros, contre 615 millions d'euros à fin décembre 2007. Les investissements pour compte propre s'élèvent à 438 millions d'euros, soit 56 % du total.

Les **cessions** atteignent 601,7 millions d'euros sur l'exercice, contre 680 millions d'euros au titre de 2007, soit une baisse de 12 %. Elles concernent le compte propre pour près de 424 millions d'euros (70 % du total), la baisse étant concentrée sur les cessions pour compte de tiers.

Les **capitaux gérés**, qui intègrent les fonds levés dès leur souscription et les plus-values latentes, atteignent 4,0 milliards d'euros, soit une hausse de 11 % (+ 0,4 milliard d'euros) par

rapport à fin 2007. Ils se répartissent en 1,9 milliard d'euros d'origine ressources propres (soit 48 %) et 2,1 milliards d'euros d'origine tiers.

À l'exception de l'activité Transmission, les capitaux gérés sont en progression sur tous les segments d'activité, avec une croissance plus marquée à l'international (+ 31 % par rapport à fin 2007).

Le **PNB** de l'activité Capital investissement ressort à 80,3 millions d'euros au 31 décembre 2008, en retrait de 79 % par rapport à 2007.

Les **plus-values de cessions** réalisées sont en forte hausse de 34 %, pour s'établir à 268,7 millions d'euros au titre de 2008.

En revanche, le **stock de plus-values latentes** fait ressortir une variation négative de 69,7 millions d'euros (contre une variation positive de 182,5 millions d'euros à fin 2007). Le stock de plus-values latentes s'élève à 267 millions d'euros. La réévaluation du portefeuille en stock au 31 décembre 2008 a été largement compensée par les consommations de plus-values latentes (- 112 millions d'euros) liées aux cessions de l'exercice 2008.

Parallèlement, les **dotations nettes aux provisions** sur les lignes en portefeuille augmentent fortement pour s'établir à - 141,9 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre - 21 millions d'euros à l'issue de l'exercice 2007, soit un effort de provision de 120,9 millions d'euros au cours de l'exercice, essentiellement sur les secteurs immobilier et textile.

Gestion privée

Le métier Gestion privée est en cours de réorganisation, avec la fusion prévue au deuxième semestre 2009 des entités françaises, Banque Privée Saint-Dominique et La Compagnie 1818 - Banquiers Privés. Ce rapprochement doit permettre de développer la gestion de fortune auprès d'une clientèle directe, la création de produits et services pour la clientèle haut de gamme des réseaux Caisse d'Épargne et Banque Populaire et la commercialisation de produits et services à destination des Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants (CGPI).

Les encours gérés baissent fortement au cours de l'exercice, passant de 17,3 milliards d'euros à fin 2007 à 13,6 milliards d'euros à fin 2008, soit une baisse de 22 % (- 3,75 milliards d'euros) sur un an.

Malgré un contexte de marché difficile, la **collecte nette globale** reste positive pour s'établir à 0,5 milliard d'euros, tirée par la gestion de fortune.

Les **encours de crédits** accordés à la clientèle atteignent 931 millions d'euros à fin décembre 2008, proche du niveau de fin décembre 2007. Cette stagnation traduit un contexte de coût de liquidité élevé pénalisant la production nouvelle et l'augmentation des remboursements anticipés.

À fin 2008 le **PNB de la Gestion Privée** s'élève à 110,2 millions d'euros, contre 127,0 millions d'euros à fin 2007, soit une baisse de 13 % (- 16,8 millions d'euros).

La conjoncture pèse sur les résultats, avec une accentuation de l'effet de la crise au second semestre. Les marges ont souffert de la concurrence et de la poursuite de la baisse des marchés actions.

4.5 - Pôle Poste clients

Dans un environnement économique fortement dégradé, le pôle Poste clients a maintenu en 2008 la croissance globale de son chiffre d'affaires, grâce à la bonne progression de l'assurance-crédit et au développement de l'affacturage.

La nouvelle dégradation de la crise mondiale du crédit sur le quatrième trimestre 2008 a cependant sévèrement impacté le pôle, avec une sinistralité en très forte hausse, le ralentissement de la croissance du chiffre d'affaires et la contraction des taux d'intérêts dans une majorité de pays.

Les impayés sont plus nombreux, avec des demandes d'indemnisation en forte hausse et touchent désormais tous les pays. Sur l'ensemble de l'année, le ratio de sinistralité atteint 72,6 %, contre 49,1 % en 2007, soit une hausse de 23,5 points.

Dans ce contexte, le plan « Act on the crisis » de révision des risques et des tarifs (réduction ciblée des encours mal notés, limitation du niveau d'acceptation, action sur les taux de primes) lancé en janvier 2008 a été étendu en novembre, puis durci en décembre.

Un nouveau train de mesures plus radical a été lancé en janvier 2009 (« Crisis II ») à l'aune des résultats de fin d'année.

Déjà leader de la notation d'entreprises non sollicitée, Coface a lancé à mi-2008 une notation d'entreprise sollicitée, alternative à celle des agences de notation traditionnelles. En fin d'année, dans le cadre du plan de soutien au crédit interentreprises⁽²⁾ annoncé le 27 novembre par Madame Christine Lagarde et en partenariat avec le Medef, Coface s'est engagée sur une Charte Transparence vis-à-vis de l'entreprise notée qui se traduit par quatre engagements :

- communiquer à chaque entreprise, gratuitement et sur simple demande, sa note Coface, son avis de crédit et les informations qui les justifient ;
- lui faire part en temps réel de toute révision qui pourrait advenir sur sa note et son avis de crédit ;
- vérifier auprès de l'entreprise, et préalablement à toute décision, tout incident de paiement la concernant dont Coface aurait eu connaissance par des sources auprès de tiers ;
- recevoir et analyser les informations les plus récentes que l'entreprise souhaite mettre à disposition de Coface, tout en garantissant une totale confidentialité.

Le pôle a par ailleurs poursuivi en 2008 le déploiement mondial de ses quatre lignes métiers. Le réseau est porté de 16 à 28 pays pour l'activité affacturage (lancement Australie, en Chine, au Portugal, en Lituanie et au Luxembourg). L'assurance-crédit couvre désormais 93 pays avec des implantations récentes au Cameroun et au Venezuela. En mai Coface avait procédé à l'acquisition du leader danois de l'affacturage, Midt Factoring, spécialisé dans des solutions multiservices autour de la gestion du poste clients.

(2) Qui est quatre fois plus important que le crédit bancaire à court terme.

PÔLE POSTE CLIENTS (en millions d'euros)	Réalisé	Réalisé	Variation 2008 / 2007	
	2008	2007	Montant	%
Fonds propres normatifs (moyens)	1 225	1 127	+ 98	+ 9 %
Produit Net Bancaire	800,0	925,3	(125,3)	(14) %
Charges	(695,6)	(668,3)	(27,3)	+ 4 %
Résultat brut d'exploitation	104,4	257,0	(152,6)	(59) %
Coût du risque	(28,0)	(14,7)	(13,3)	+ 90 %
Résultat avant impôt	101,5	252,5	(151,0)	(60) %
Résultat net courant part du Groupe	70,8	186,1	(115,3)	(62) %
Rentabilité sur FPN	5,8 %	16,5 %		
Coefficient d'exploitation	87 %	72 %		

En cumul sur l'année, le chiffre d'affaires du pôle s'établit à 1 682 millions d'euros, en hausse de 7,1 % par rapport à l'exercice précédent, grâce à une progression de 16,8 % pour l'affacturage. Pour sa part, le chiffre d'affaires de l'assurance-crédit augmente de 5,0 %.

Le **PNB** du pôle s'élève à 800,0 millions d'euros, contre 925,3 millions d'euros à fin 2007, soit une diminution de 125,3 millions d'euros (- 14 %) par rapport à 2007, du fait d'une très forte poussée de la sinistralité en fin d'année 2008.

■ Assurance-crédit

Le PNB de la ligne assurance-crédit ressort à 314,6 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 489,6 millions d'euros à fin 2007, soit une baisse de 36 % par rapport au 31 décembre 2007. Cette diminution s'explique par la hausse de la sinistralité tout au long de l'exercice, et notamment au quatrième trimestre, que ne suffit pas à compenser la progression du chiffre d'affaires.

Les charges de sinistres s'élèvent à 739,5 millions d'euros sur l'exercice.

Le loss ratio comptable atteint 72,6 % sur l'ensemble de l'année, contre 49,1 % en 2007. Il se dégrade de 3,4 points sur chacun des trois premiers trimestres, puis de 13,4 points sur le dernier trimestre.

■ Affacturage

Le PNB de l'affacturage s'élève au 31 décembre 2008 à 247,3 millions d'euros, contre 213,9 millions d'euros au 31 décembre 2007, soit une progression de 16 %. Hors effets périmètre et change, la croissance reste soutenue à 13 %, portée par la bonne performance des neuf premiers mois.

La progression du PNB est tirée par l'international (+ 35 %), grâce notamment à l'effet de l'acquisition de Midt Factoring au Danemark. La progression du PNB est plus modérée en France (+ 5 %), en raison de l'effet de la concurrence sur les marges et une baisse de l'activité au quatrième trimestre dans un marché atone.

Le volume de créances traitées atteint 50,6 milliards d'euros, dont un tiers en France.

■ Services de credit management (Information et Gestion de créances)

Le PNB de l'Information s'élève à 134,3 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 127,5 millions d'euros au 31 décembre 2007, en hausse de 5 %, grâce à l'acquisition de Kompass (10 mois seulement en 2007) et à l'entrée dans le périmètre des entités polonaises.

Le PNB de la Gestion de créances ressort à 37,3 millions d'euros, contre 33,6 millions d'euros au 31 décembre 2007, en progression de 11 %, tiré par l'activité à l'étranger.

■ Gestion des procédures publiques

Le PNB de l'activité pour compte de l'État s'élève à 66,5 millions d'euros à fin 2008, contre 60,8 millions d'euros à fin 2007, en forte progression de 9 %. L'activité a bénéficié de l'issue favorable des négociations sur le renouvellement de la convention financière avec l'État, qui a en outre conduit à enregistrer sur 2008 un ajustement positif de près de 3 millions d'euros sur l'année au titre de 2007.

Les **charges** du pôle atteignent 695,6 millions d'euros au 31 décembre 2008, soit une croissance de 4 % par rapport au 31 décembre 2007 (668,3 millions d'euros). Après retraitements des effets périmètre (Kompass, Midt Factoring et entités polonaises) et change, la hausse des charges se limite à 2 %, compte tenu de la mise en œuvre du plan de réduction de coûts.

Les ETP progressent de 7 % au total, mais seulement de 3 % hors effet périmètre. Cette évolution est en phase avec la croissance de l'activité d'affacturage et le déploiement international pour les métiers de services.

Le **RBE** du pôle s'élève à 104,4 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 257,0 millions d'euros à fin 2007, en diminution de 59 % (- 152,6 millions d'euros) par rapport à l'exercice 2007.

Le **coût du risque** est en forte progression pour atteindre 28,0 millions d'euros à fin 2008, soit près du double de 2007 (14,7 millions d'euros). Il s'explique à hauteur de 23,1 millions d'euros par les dépréciations sur la clientèle liées à l'activité d'affacturage dans le contexte de crise.

La crise du crédit a entraîné un recul marqué du résultat : le **résultat net courant part du Groupe** du pôle s'établit à 70,8 millions d'euros au 31 décembre 2008, contre 186,1 millions d'euros à fin 2007, soit une diminution de 62 % (- 115,3 millions d'euros).

4.6 - Banque de détail

Sur 2008, la contribution des deux réseaux, Banques Populaires et Caisses d'Épargne, à la ligne « **Mise en équivalence** » s'élève à **449 millions d'euros, en retrait de 30 % par rapport à 2007 (642 millions d'euros)**.

Le résultat net cumulé des deux réseaux (100 %) ressort à 1 943 millions d'euros, en retrait de 34 %.

Deux éléments techniques s'ajoutent à la quote-part de résultat mis en équivalence : le profit de relation et les retraitements de consolidation sur les plus-values sur portefeuille AFS.

Le profit de relation est en baisse de 15 millions d'euros par rapport à fin 2007, dont - 12,9 millions d'euros pour le profit de relation des Banques Populaires.

L'impact négatif des écarts de réévaluation⁽³⁾ diminue de 20 millions d'euros, avec un effet net positif sur la contribution des deux réseaux.

(en millions d'euros)	2008	2007	Var. 2008 / 2007	
			Montant	%
Résultat net part du Groupe	1 943	2 935	(992)	(34) %
dont Caisses d'Épargne	918	1 595	(677)	(42) %
dont Banques Populaires Régionales	1 025	1 340	(315)	(23) %
Contribution Natixis				
Quote-part à 20 %	389	587	(198)	(34) %
Profit de relation	104	119	(15)	(12) %
Écarts de réévaluation	(43)	(63)	+ 20	(31) %
Mise en équivalence comptable	449	642	(193)	(30) %
Impôt CCI	(67)	(73)	+ 5	(7) %
Contribution au résultat net comptable	382	570	(188)	(33) %

(3) Lors de la première consolidation des CCI dans Natixis, les plus-values latentes des deux réseaux sur une partie des portefeuilles ont été considérées comme du capital, limitant les survaleurs constatées. La réalisation effective de ces plus-values par les réseaux en 2008 a généré des revenus en PNB que Natixis ne peut constater une deuxième fois à son niveau. Ses revenus sont donc annulés (nets d'impôt) sur la ligne Mise en équivalence.

Les Banques Populaires ⁽⁴⁾

(en millions d'euros)	Réalisé	Réalisé	Variation 2008 / 2007	
	2008	2007	Montant	%
Produit Net Bancaire	5 698	5 839	(142)	(2) %
Charges	(3 803)	(3 658)	(145)	+ 4 %
Résultat brut d'exploitation	1 895	2 181	(286)	(13) %
Coût du risque	(529)	(388)	(141)	+ 36 %
Résultat avant impôt	1 379	1 864	(485)	(26) %
Résultat net part du Groupe	1 025	1 340	(315)	(23) %
Mise en équivalence des CCI				
QP mise en équivalence	205,0	267,9	(62,9)	(23) %
Profit de relation	25,4	38,3	(12,9)	(34) %
Écart de réévaluation	(26,9)	(18,6)	(8,3)	+ 45 %
Impôt sur les CCI	(21,2)	(27,4)	+ 6,2	(23) %
Contribution au RN de Natixis	182,3	260,2	(77,9)	(30) %

Le Groupe Banque Populaire a acquis début juillet 2008 six Banques Régionales ⁽⁵⁾ qui représentent 249 agences et près de 1 700 ETP.

Sur le plan du crédit, les Banques Populaires ont maintenu en 2008 un rythme de développement soutenu avec des encours globaux en hausse de 12 % à fin 2008 par rapport à fin 2007 (et en hausse de 9 % à périmètre constant).

La croissance a été tirée par la progression des crédits immobiliers sur le marché des particuliers (+ 11 % sur un an), et par les crédits d'équipement moyen et long terme sur les autres marchés (+ 15 % sur un an).

Sur le plan de l'épargne, les encours progressent globalement de 5 % (1 % à périmètre constant). L'épargne bilantielle progresse de 11 % (+ 6 % à périmètre constant), tirée par la progression conjuguée du marché des particuliers et des autres marchés, malgré la décollecte sur l'épargne logement. Inversement, l'épargne financière diminue (- 2 % au total, - 6 % à périmètre constant), notamment sous l'effet de la décollecte sur les OPCVM due à l'effet marché défavorable.

Le PNB des Banques Populaires au 31 décembre 2008 ressort à 5 698 millions d'euros, en retrait de 2 % par rapport à 2007.

Malgré une marge d'intérêt stable et la progression soutenue des commissions, les résultats subissent l'impact négatif de la chute des marchés actions et de l'évolution défavorable de la courbe des taux au travers des instruments en juste valeur.

Sur 2008, les charges d'exploitation ressortent à 3 803 millions d'euros, en hausse de 4,0 % au global et de 2 % à périmètre constant.

Le coefficient d'exploitation atteint 66,7 %, en hausse de 4,1 points.

Le résultat brut d'exploitation des Banques Populaires atteint 1 895 millions d'euros, en retrait de 13 %.

Le coût du risque s'élève à 529 millions d'euros, en hausse de 36 % (- 141 millions d'euros), compte tenu de l'exposition sur Lehman Brothers et sur les banques islandaises.

Retraité de ces éléments et rapporté aux encours comptables, le coût du risque est de 35 points de base.

Le résultat avant impôt des Banques Populaires ressort ainsi à 1 379 millions d'euros, en retrait de 26 %. Le retrait est accentué dans la mesure où les comptes 2007 intégraient la plus-value de cession de l'ancienne filiale polonaise du Crédit Coopératif, la banque BISE, pour 49 millions d'euros.

Le résultat net 2008 des Banques Populaires ressort à 1 025 millions d'euros, en baisse de 23 % par rapport à 2007.

La quote-part de résultat à 20 % s'élève à 205 millions d'euros, en retrait de 23 %. Elle est complétée d'un profit de relation de 25,4 millions d'euros, en retrait de 34 % et minorée des écarts de réévaluation sur les actifs recyclables (portefeuille AFS et CFH) pour 27 millions d'euros.

La quote-part de résultat mise en équivalence par Natixis ressort ainsi à 203,5 millions d'euros, en baisse de 29 %.

(4) Comptes des Banques Populaires agrégés, c'est-à-dire Banque de détail hors Société Marseillaise du Crédit (SMC) et autres Banques Régionales retenues à hauteur de 49 % en résultat net part du Groupe.

(5) Banque de Savoie (BP Alpes), Banque Chaix (BP Provençale et Corse), Banques Marze et Dupuy de Parseval (BP Sud) et Banque Pelletier et le CCSO (BP Sud-Ouest).

Les Caisses d'Épargne

(en millions d'euros)	Réalisé 2008	Réalisé 2007	Variation 2008 / 2007	
			Montant	%
Produit Net Bancaire	5 743	6 435	(692)	(11) %
Charges	(4 450)	(4 309)	(141)	+ 3 %
Résultat brut d'exploitation	1 293	2 126	(833)	(39) %
Coût du risque	(395)	(118)	(277)	
Résultat avant impôt	912	2 005	(1 093)	(55) %
Résultat net part du Groupe	918	1 595	(677)	(42) %
Mise en équivalence des CCI				
QP mise en équivalence	183,6	319,0	(135,4)	(42) %
Profit de relution	78,4	80,2	(1,8)	(2) %
Écart de réévaluation	(16,5)	(44,5)	+ 28,0	(63) %
Impôt sur les CCI	(46,1)	(45,2)	(0,9)	+ 2 %
Contribution au RN de Natixis	199,4	309,5	(110,1)	(36) %

Sur le plan du crédit, l'exercice 2008 se caractérise par une bonne dynamique de croissance, avec des encours globaux en hausse de 8 % par rapport à 2007. La progression des encours est de 6 % sur le marché des particuliers, tirée par la croissance des crédits immobiliers (+ 5 %) et des crédits à la consommation (+ 6 %).

Sur les autres marchés, les encours ressortent en hausse de 11 %, marqués par la forte augmentation de la production de crédit moyen long terme (+ 7 %).

La dynamique de croissance est soutenue également sur le plan de l'épargne, avec une progression des encours globaux de 6 % sur l'exercice, tirée par la forte croissance de Livret A, mais aussi par la progression de l'assurance-vie.

Le **PNB** des Caisses d'Épargne ressort à 5 743 millions d'euros au 31 décembre 2008, en retrait de 11 % par rapport à 2007.

Malgré la bonne tenue des commissions, le PNB est affecté par la baisse de la marge d'intérêt et la chute des revenus des activités financières.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 4 450 millions d'euros, en hausse de 3 %.

Le résultat brut d'exploitation ressort à 1 293 millions d'euros, en retrait de 39 % par rapport à 2007.

Au global, **le résultat net cumulé** des Caisses d'Épargne s'élève à **918 millions d'euros**, en baisse de 42 %.

La quote-part de résultat revenant à Natixis s'élève à 183,6 millions d'euros, en baisse de 42 %. Elle est complétée d'un profit de relution de 78,4 millions d'euros.

La quote-part de résultat mise en équivalence par Natixis ressort à 245,5 millions d'euros, en baisse de 31 %.

4.7 - Coût du risque

Le coût du risque s'élève à - 1,817 milliard d'euros au 31 décembre 2008, dont - 1,707 milliard d'euros au titre des risques individuels et - 110 millions d'euros au titre de la provision collective.

Les risques individuels sont en forte hausse, fortement concentrés sur le pôle BFI (1,5 milliard d'euros) et tiré par le risque sur les institutions bancaires et financières. Les principaux postes concernés sont Madoff (375 millions d'euros), Lehman Brothers (293 millions d'euros) et les banques islandaises (94 millions d'euros).

Le stock de provision collective est porté à 966 millions d'euros, en hausse de 15 % par rapport à 2007.

ÉVOLUTION DU COÛT DU RISQUE GLOBAL PAR PÔLE

(en millions d'euros)	2008 IFRS-EU	2007 IFRS-EU
Banque de financement et d'investissement	(1 500)	(219)
Gestion d'actifs	(56)	(3)
Capital investissement et Gestion privée	(13)	8
Services	(21)	(16)
Poste clients	(28)	(15)
Autres	(199)	1
COÛT DU RISQUE GLOBAL	(1 817)	(244)

DÉTAIL DU PÔLE BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

(en millions d'euros)	2008 IFRS-EU	2007 IFRS-EU
Relations Entreprises et Institutionnels	(82)	11
Dettes et Financements	(5)	(16)
Gestion active des portefeuilles cantonnés	(847)	0
Marchés de capitaux	(415)	(214)
Divers	(151)	0
TOTAL	(1 500)	(219)

ÉVOLUTION DU COÛT DU RISQUE INDIVIDUALISÉ PAR PÔLE

(en millions d'euros)	2008 IFRS-EU	2007 IFRS-EU
Banque de financement et d'investissement	(1 389)	(26)
Gestion d'actifs	(56)	(3)
Capital investissement et Gestion privée	(13)	8
Services	(22)	(18)
Poste clients	(28)	(15)
Autres	(199)	(1)
COÛT DU RISQUE INDIVIDUALISÉ	(1 707)	(55)

DÉTAIL DU PÔLE BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

(en millions d'euros)	2008 IFRS-EU	2007 IFRS-EU
Relations Entreprises et Institutionnels	(126)	(17)
Dettes et Financements	(178)	31
Gestion active des portefeuilles cantonnés	(519)	0
Marchés de capitaux	(415)	(40)
Divers	(151)	0
TOTAL	(1 389)	(26)

PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE, LE COÛT DU RISQUE INDIVIDUALISÉ ÉVOLUE COMME SUIV

(en millions d'euros)	2008 IFRS-EU	2007 IFRS-EU
Afrique et Moyen-Orient	(3)	(6)
Amérique centrale et latine	(60)	(10)
Amérique du Nord	(656)	5
Asie et Océanie	(5)	7
Europe de l'Est	(318)	3
Europe de l'Ouest	(665)	(54)
TOTAL	(1 707)	(55)

V. GESTION DES RISQUES

Les informations des chapitres suivants font parties intégrantes des comptes certifiés par les commissaires aux comptes :

- 5.1 Le dispositif général de maîtrise des risques de Natixis
- 5.2 La direction des Risques de Natixis
- 5.3 Risques de crédit (uniquement pour les données mentionnées comme certifiées)
- 5.4 Risques de marché (uniquement pour les données mentionnées comme certifiées)
- 5.5 Risques de taux d'intérêt global, de liquidité et de change structurel
- 5.9 Les risques assurances

5.1 - Le dispositif général de maîtrise des risques de Natixis

Le dispositif de maîtrise des risques de Natixis est mis en œuvre conformément à la réglementation bancaire ainsi qu'aux principes de gouvernance établis par les Groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne. Placé sous la responsabilité du directoire de Natixis, il est construit sur trois niveaux de contrôle coordonnés entre eux :

- l'autocontrôle assuré par les services opérationnels ou fonctionnels sous la supervision de leur hiérarchie. Ces contrôles dits de niveau 1 étant effectués, selon les situations et activités, soit par les opérateurs eux-mêmes, soit par une unité de contrôle ad hoc de type middle office ou entité de contrôle comptable et le cas échéant conjointement ;
- les contrôles de deuxième niveau (au sens de l'article 6-a du règlement CRBF n° 97-02) assurés par des entités indépendantes des directions opérationnelles et dédiées exclusivement à cette fonction ;
- et le contrôle de troisième niveau dit périodique assuré par l'Inspection générale.

Le responsable de l'exécutif, chargé d'assurer la cohérence et l'efficacité du contrôle permanent (conformément à l'article 7-1 quatrième tiret du règlement CRBF n° 97-02 modifié) est le Directeur général.

Le Président du directoire préside le comité de coordination des fonctions de contrôle qui réunit les acteurs dédiés au contrôle permanent, le responsable de la sécurité des systèmes d'information, le Directeur financier et le Secrétaire général.

Conformément aux engagements pris auprès du CECEI, Natixis dispose d'un dispositif de contrôle reposant sur :

- une séparation des fonctions au sein du Groupe Natixis entre prise de risque et contrôle comprenant :
 - la ségrégation entre les fonctions de front et de back office ;
 - l'existence de contrôles de premier niveau au niveau opérationnel ;
 - la distinction entre le contrôle périodique et le contrôle permanent ;
- une organisation mondiale en filières de contrôles au sein du Groupe Natixis assurant la cohérence du dispositif interne ;
- un rôle spécifique d'organe central dévolu conjointement au Groupe Caisse d'Épargne et au Groupe Banque Populaire.

Le contrôle permanent est assuré par la direction des Risques et la direction de la Conformité, la gouvernance du dispositif de contrôle étant placée sous la responsabilité du directoire et du conseil de surveillance de Natixis, ce dernier prenant appui sur le comité d'audit dans l'exercice de ses missions.

Le dispositif de contrôle conjoint visant à assurer la consolidation et le suivi des risques de Natixis sur base consolidée par les organes centraux s'appuie sur les comités confédéraux permanents institués lors de la constitution de Natixis à la fin de l'année 2006.

5.2 - La direction des Risques de Natixis

Depuis la constitution de Natixis le 17 novembre 2006, la direction des Risques s'appuie sur une organisation unifiée en termes de ressources, de méthodologies et d'outils.

La direction des Risques propose pour validation par le directoire une politique des risques établie en conformité avec celle de ses deux organes centraux.

De même, elle soumet pour décision à l'organe exécutif les principes et règles concernant :

- les processus de décision de prise de risque ;
- les schémas de délégations ;
- la mesure des risques ;
- la surveillance des risques.

Elle joue un rôle essentiel au sein d'une architecture de comités dont les principaux sont :

- un comité faïtier : le comité des risques Groupe qui fixe notamment les grandes lignes de la politique des risques ;
- le comité de crédit Groupe Natixis ;
- le comité des risques de marché ;
- le comité des risques opérationnels ;
- les comités nouveaux produits et nouvelles activités au titre desquels elle assure la responsabilité du processus d'approbation ;
- les comités des dépassements ;
- le comité des contreparties sous surveillance.

Elle participe activement aux comités des provisions Groupe et au comité gestion actif passif, dont l'animation et l'organisation relèvent de la direction Financière.

Enfin, elle assure une communication régulière de ses travaux, analyses et constats aux organes exécutifs et délibérants de Natixis ainsi qu'aux Groupes Caisse d'Épargne et Banque Populaire.

Pour remplir ses fonctions de mesure, de consolidation, de surveillance et de reporting des risques, la direction des Risques de Natixis s'appuie sur un système d'information dédié et adapté aux activités des différents métiers du Groupe.

Il repose sur le Socle d'Outils Risques alimentés par les systèmes de gestion de chaque métier. La direction des Risques participe à la conception des outils de gestion des métiers opérationnels afin d'assurer la qualité et la pertinence des informations véhiculées.

Le Socle d'Outils Risques est constitué de multiples applications, organisé autour de trois fonctions :

- mesurer et surveiller les risques économiques ;
- calculer et gérer les risques réglementaires ;
- restituer des informations à des fins de gestion et de reporting.

En 2008, la mission de la direction des Risques a consisté, dans un environnement financier dégradé, à renforcer son dispositif de vigilance.

Parmi les actions menées au cours de l'exercice, on peut notamment citer :

- l'examen approfondi des limites existantes avec les contreparties bancaires avec la mise en œuvre d'actions éventuelles ;

- le recalibrage et le développement de scénarii de stress et de leurs mesures d'impact, prenant en compte les changements récents observés sur les marchés aussi bien dans le domaine du risque de crédit que de marché ;

- l'accompagnement en termes de suivi des risques et de reporting des opérations de cantonnement de certaines activités du pôle Banque de financement et d'investissement ;

- la mise en œuvre d'une nouvelle méthodologie de détermination de la VaR au terme d'études menées à l'aune du changement de comportement des marchés au lendemain de la faillite de Lehman Brothers ;

- la finalisation du déploiement de l'outil cible de mesure, de contrôle et de gestion des risques opérationnels sur l'ensemble des activités bancaires de Natixis ;

- la poursuite des travaux en vue de disposer d'outils de suivi et de gestion des risques s'appuyant sur les approches de type Bâle II avancée.

L'ensemble de ces travaux a donné lieu à une information des instances de Natixis, de ses organes centraux et, le cas échéant, de la Commission bancaire (travaux sur la VaR et sur Bâle II).

5.3 - Risques de crédit

5.3.1 - Principes généraux d'octroi et de gestion des risques de crédit

(données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

Les processus et dispositifs de gestion et de mesure des risques de crédit en œuvre chez Natixis s'appuient sur :

- un processus de prise de risque normé et encadré par un système de délégations et de comités décisionnaires ;
- les analyses contradictoires indépendantes menées par la direction des Risques dans la revue des demandes d'octroi de concours ;
- des méthodologies et outils de notation fournissant une appréciation adaptée et homogène de la qualité des risques de contrepartie et permettant ainsi d'appréhender la probabilité de défaut à un an des contreparties ;
- des systèmes d'information donnant une vue globale des encours et des limites obtenue par un outil unique de consolidation des risques s'appuyant sur un référentiel tiers fusionné.

L'ensemble du dispositif évolue en cohérence et en coordination avec ceux des Groupes Caisse d'Épargne et Banque Populaire s'agissant notamment des méthodologies de notation définies par classe d'actifs et par segment.

Natixis a été autorisée par la Commission bancaire à calculer ses exigences en fonds propres réglementaires selon l'approche notations internes fondation (IRBF) pour le risque de crédit à partir de janvier 2008 et a engagé une démarche d'homologation IRBA pour la plupart de ses activités.

5.3.2 - Système et méthodologies de notation interne

(données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

Le système de notation fait partie intégrante de la surveillance et de la maîtrise du risque de contrepartie de Natixis.

Conformément aux exigences réglementaires, toute contrepartie du portefeuille bancaire doit faire l'objet d'une notation interne dès lors qu'elle :

- porte un encours ou une limite ;
- est garante d'un encours ;
- est émettrice de titres mis en garantie d'un encours.

De même, le déclenchement de la notation interne de certaines contreparties est conditionnée par la notation préalable d'une autre entité ou contrepartie (par exemple : une maison mère pour une filiale).

L'attribution et la mise à jour de la notation d'une contrepartie résultent d'un processus faisant intervenir plusieurs départements.

De façon générale, le métier rédige un dossier de crédit abordant avec le niveau de détail pertinent l'ensemble des points nécessaires à l'attribution de la notation et propose une notation, en utilisant le moteur propre à la catégorie d'actifs et à sa segmentation.

Au terme d'une analyse contradictoire, l'analyste de crédit émet un avis ou une recommandation incluant la notation. La direction des Risques valide la notation sur la base d'une décision prise soit dans le cadre de délégations accordées au métier et à certains membres de la direction des Risques, soit par les comités de crédit compétents, à l'issue d'un processus d'analyse contradictoire.

Le dispositif mis en œuvre s'appuie sur :

- un ensemble de méthodologies de notation interne spécifiques aux différentes classes bâloises et cohérentes avec le profil de risques de Natixis ;
- un système d'information permettant d'assurer la gestion de la notation dans ses différentes étapes, de l'initiation de la notation jusqu'à la validation et l'historisation du processus complet ;
- des processus, procédures et contrôles permettant d'inscrire la notation interne au cœur de la maîtrise des risques, de l'origine des opérations à l'analyse ex-post des contreparties ayant fait défaut ;
- enfin, une approche en mode projet comprenant notamment un accompagnement des métiers au sein duquel la direction des Risques joue un rôle déterminant.

À fin 2008, Natixis s'est doté de méthodes de notation interne spécifiques aux différentes classes d'actifs bâloises et visant à respecter la méthode de Notation Interne Simple (IRBF) pour noter les catégories d'exposition suivantes : les souverains, les banques et les entreprises.

Pour les expositions de titrisation, le Groupe Natixis met en œuvre la méthode fondée sur les Notations Internes. Le Groupe Natixis reconnaît et utilise pour déterminer l'échelon de crédit des expositions de titrisation les évaluations des trois organismes d'évaluation externe de crédit suivants :

- Fitch rating
- Moody's
- Standard & Poor's.

L'élaboration de la notation repose sur deux approches : les approches à caractère statistique et celles fondées sur des méthodologies à dire d'expert.

Sur les portefeuilles Banques non OCDE et Corporate de moins d'1 milliard d'euros de chiffre d'affaires consolidé, les modèles de notation internes sont statistiques exploitant notamment les données financières disponibles afin d'en déduire l'appartenance à une classe de risque. Au cours de l'année 2008, un reparamétrage de ces modèles a été réalisé afin d'améliorer leurs performances à partir de nouveaux échantillons.

Un modèle statistique, développé par le Groupe Banque Populaire, qui prédit le défaut à horizon d'un an complète le dispositif pour les Corporate avec comptes sociaux.

Sur le périmètre des Souverains et des grandes contreparties (contreparties Banques OCDE et grands Corporate réalisant un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 1 milliard d'euros), des modèles de notation à dire d'expert sont mis en œuvre.

Les échelles de probabilité de défaut sont établies :

- à l'aide d'une fonction statistique sur la base d'un mapping entre les notations internes et les taux de défaut associés des trois agences de notation pour les grandes contreparties ;
- à partir des historiques de données de défaut internes sur les « petits » Corporate avec comptes consolidés et sociaux ;
- sur la base d'un mapping avec des données d'agence pour les Souverains.

Des programmes de backtesting et de suivi des performances sont mis en œuvre afin de s'assurer de la qualité et de la robustesse des modèles de notation et des échelles de probabilité de défaut. Ils comprennent une analyse détaillée menée au travers de différents indicateurs tels que : différences de sévérité et de migration des notes avec les agences, défauts constatés et évolutions des notations avant défaut, pouvoir prédictif des indicateurs des modèles statistiques.

Natixis vérifie l'adéquation des échelles de probabilités de défaut estimée aux taux réellement constatés au sein de son portefeuille.

Les statistiques et les résultats des travaux effectués sont examinés dans le cadre de comités chargés d'assurer un suivi et de décider d'éventuelles mesures correctives et d'ajustement (enrichissement ou recalibrage des modèles, modification des échantillons de référence, etc.).

Les travaux menés au cours de l'année 2008 ont démontré la prudence de l'échelle Souverain vis-à-vis des expériences constatées de défaut, prudence qui a été également observée

sur la quasi-totalité des plots de l'échelle appliquée aux grandes contreparties. Le maintien de cette prudence sera vérifié dans les exercices menés en 2009, compte tenu de la poursuite de la dégradation de la conjoncture.

En complément aux travaux quantitatifs sur les modèles, Natixis a mis en œuvre un dispositif de contrôles périodiques réalisés à différents niveaux de la banque, afin de s'assurer de la qualité de la notation interne et du processus d'ensemble.

La direction des Risques effectue différents types de contrôles dans le cadre de sa fonction monitoring. Elle s'assure de l'application des procédures, du bon fonctionnement du dispositif de notation interne, de la cohérence et qualité des données dans les différents systèmes de notation. La direction des Risques anime également les formations et le support aux utilisateurs des systèmes de notation.

5.3.3 - Techniques de réduction du risque de crédit

(données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

Natixis recourt à des techniques d'atténuation de risques : contrats de compensation, garanties, sûretés ou achats de protection.

Les principes d'identification de mesure et de gestion des instruments de couverture du risque de crédit sont conformes aux préconisations de l'accord du comité de Bâle. L'éligibilité des garanties à une prise en compte de leur effet atténuateur du risque dans les calculs d'expositions au risque fait l'objet de procédures ad hoc. Des points de contrôles sont postés tout au long du processus allant de l'octroi d'une opération, au suivi de l'exposition au risque de crédit, jusqu'au calcul des exigences en fonds propres qui en découlent.

Ainsi, les sûretés et les contrats de compensation donnent lieu :

- à une analyse à l'octroi ou lors de la révision d'un dossier de crédit de manière à appréhender la pertinence et l'amélioration de la qualité du risque apportées par l'instrument ou la garantie ;
- à des travaux de vérification, de traitement et de documentation s'appuyant sur le recours à des contrats standards ou validés par la direction Juridique ;
- à des procédures d'enregistrement et de suivi dans les systèmes de gestion administrative et de risques.

De même, les garants font l'objet d'un examen, d'une notation et d'un suivi, à l'instar de celui mené pour les débiteurs.

Des actions de réduction des engagements sont mises en œuvre par le Credit Portfolio Management pour réduire les concentrations par contreparties, secteurs et zones géographiques. Ces concentrations sont déterminées sur la base de méthodologie de types stress test (migration des notations en fonction de scénarios macro économiques).

Natixis procède enfin à des achats de protection et à des opérations de titrisation synthétique afin de réduire tout ou partie de l'exposition au risque de crédit attachée à certains actifs par un transfert au marché de ce risque.

Les actifs de crédits couverts par des credit default swaps restent inscrits au bilan de Natixis mais portent le risque de contrepartie des vendeurs de protections qui sont généralement des banques OCDE. Ces opérations sont soumises aux mêmes procédures de décision et de suivi que celles s'appliquant à l'ensemble des produits dérivés.

Dans le cadre d'opérations portant sur des portefeuilles, Natixis conserve généralement une partie du risque sur les tranches juniors.

L'ensemble des techniques de réduction des risques fait l'objet de vérifications lors des travaux préparatoires menés en vue des calculs des exigences de fonds propres réglementaires.

■ Surveillance des risques de crédit

La surveillance du risque de crédit s'appuie sur une responsabilisation des métiers et différentes actions de contrôle pilotées par un service dédié de la direction des Risques.

Le suivi au fil de l'eau est assuré par les métiers, le middle office pour les financements, et par la direction des Risques en contrôle de second niveau.

Concernant les dépassements, un comité des dépassements se tient mensuellement afin d'analyser leur évolution à partir d'indicateurs (nombre, métiers concernés...), de se pencher sur les cas de dépassements significatifs et de suivre leur régularisation.

Les dossiers présentant un niveau de risque dégradé sont détectés au fil de l'eau et remontés immédiatement à la direction des Risques, à la direction des Affaires spéciales et du Contentieux et au métier concerné conformément à la procédure des contreparties sous surveillance et à la procédure d'alerte.

Leur mise sous surveillance est alors étudiée et validée par la direction des Affaires spéciales et du Contentieux et la direction des Risques, puis validée par le comité de crédit compétent selon le niveau d'exposition.

Une revue a minima trimestrielle est menée pour les dossiers sensibles et donne lieu à une présentation en comité des contreparties sous surveillance qui se réunit trimestriellement.

Les risques sensibles, douteux ou en phase contentieuse sont suivis par la direction des Affaires spéciales et du Contentieux, qui intervient en tant que de besoin dans la gestion des dossiers difficiles et assure le recouvrement des créances en cas de procédure judiciaire.

■ Suivi des dossiers douteux et contentieux et dispositif de dépréciation

Dépréciations individuelles

Des comités des provisions sont organisés tous les trimestres pour chaque filière. Ils examinent tous les dossiers dont l'évolution est susceptible de donner lieu à provisionnement ou ajustement de la provision déjà constituée et déterminent le niveau de provision nécessaire.

Un comité des provisions groupe se réunit trimestriellement. Organisé par la direction Financière, il regroupe autour du Directeur général, la direction des Risques, la direction des

Affaires spéciales et du Contentieux et les responsables des filières concernées.

Le comité des provisions groupe s'appuie notamment sur l'examen mené par le comité des contreparties sous surveillance, les mêmes supports d'analyse des dossiers étant présentés en séance.

Pour ces derniers, la recherche d'indices objectifs de dépréciation est menée à partir d'une analyse et d'un suivi approfondi des secteurs d'activité et des pays. Un indice objectif de dépréciation est constitué le plus souvent d'une combinaison d'indicateurs d'ordre micro ou macroéconomique propres au secteur ou au pays. Le cas échéant, il est fait appel au jugement d'expert pour affiner le résultat obtenu.

Dépréciations collectives

Outre les provisions individuelles, Natixis constitue des provisions pour le risque pays et pour le risque sectoriel construites suivant trois axes :

- la notation pour les encours sur les particuliers et les professionnels ;
- le risque sectoriel et le risque géographique pour les autres contreparties (corporate, souverain, etc.).

5.3.4 - Exposition aux risques de crédit et répartition au titre des encours de crédit

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de l'ensemble des actifs financiers du Groupe Natixis au risque de crédit. Cette exposition est déterminée sans tenir compte des garanties, sûretés, achats de protection, collatéraux sur instruments financiers à terme négociés de gré à gré, effet de l'application de contrats cadres de compensation, et autres rehaussements de crédit. Elle correspond à la valeur nette comptable des actifs financiers inscrits au bilan, nette de toutes dépréciations effectuées (individuelles ou collectives).

EXPOSITION BRUTE AUX RISQUES DE CRÉDIT

(données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

(en millions d'euros)	Encours sains	Encours en défaut	Dépréciations	Encours nets 31/12/08	Encours nets 2007
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenus variables)	262 963			262 963	177 595
Instruments dérivés de couverture	502			502	670
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenus variables)	25 696		(124)	25 572	29 057
Prêts et créances sur EC *	65 381	516	(324) *	65 573	112 394
Prêts et créances sur la clientèle *	115 882	2 048	(2 326) *	115 604	112 505
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 411			6 411	6 501
Engagements de financement donnés	55 307	13		55 320	56 142
Engagements de garantie financière donnés	158 802	154	(125)	158 831	103 719
TOTAL DE L'EXPOSITION BRUTE	690 944	2 731	(2 899)	690 776	598 583

* Incluant les provisions collectives.

Les tableaux ci-après présentent l'exposition au risque de crédit selon la réglementation Bâle II (arrêté du 20 février 2007). La valeur exposée au risque correspond à l'exposition en risque au moment du défaut au sens des normes dites Bâle II (EAD – Exposure At Default).

VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE (EAD) PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION ET VALEURS MOYENNES EXPOSÉES AU RISQUE SUR LA PÉRIODE

(données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

Valeurs exposées aux risques du risque de crédit par classe d'actif, hors titrisations déduites des fonds propres.

(en millions d'euros)		
Catégorie d'exposition	Valeurs exposées au risque	Valeurs exposées au risque (moyenne 2008)*
Autres expositions traitées dans la catégorie entreprises	119 211	123 014
Établissements de crédit et entreprises d'investissement	88 870	87 933
Titrisation	33 206	22 337
Autres Actifs	28 904	29 278
Financements spécialisés	21 674	20 098
PME traitées dans la catégorie entreprises	5 898	6 414
Administrations centrales et banques centrales	5 230	5 813
Actions	3 701	3 313
Autres expositions traitées dans la catégorie clientèle de détail	3 651	3 543
PME traitées dans la catégorie clientèle de détail	1 770	1 585
Autres établissements	1 168	1 767
TOTAL	313 282	305 095

* Les EAD moyennes correspondent à la moyenne des quatre arrêtés trimestriels (ces données ne sont pas auditées).

La valeur exposée au risque à fin 2008 est légèrement supérieure à la valeur moyenne de l'année 2008. La surpondération en fin d'année des EAD sur la classe d'actif titrisation est principalement liée aux reclassements IAS du portefeuille de négociation vers le portefeuille bancaire à hauteur de 8 milliards

d'euros. L'augmentation des EAD de la classe d'actif titrisation est également liée à la mise en place d'opérations visant à réduire les encours pondérés par le biais de titrisations synthétiques de créances corporate qui ont pour conséquence le transfert de la classe d'actif corporate vers la classe d'actif titrisation.

RÉPARTITION DES VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE ET CATÉGORIE D'EXPOSITION

(données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

Répartition des valeurs exposées au risque par zone géographique

(déduction faite des autres actifs et des RAF génériques)

(Répartition en %)	Valeurs exposées au risque	
Zone géographique	31/12/08	31/12/07
France	44,2 %	44,4 %
Union européenne	30,1 %	30,6 %
Amérique du Nord	14,2 %	14,2 %
Autres	11,5 %	10,8 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

Les calculs à fin 2007 sont effectués à partir des données réglementaires « grands risques » (règlement CRBF n° 93-05 modifié). Les chiffres à fin 2008 correspondent aux EAD Bâle II (arrêté du 20/02/07 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement).

Natixis est exposé à 74 % sur des contreparties françaises et de l'Union européenne.

Répartition des valeurs exposées au risque par catégorie d'exposition pour les principales zones géographiques
(déduction faite des autres actifs et des RAF génériques)

(Répartition en %) Catégorie d'exposition	Valeurs exposées au risque 31/12/08				Total
	Zone géographique				
	France	Union européenne	Amérique du Nord	Autres	
Autres expositions traitées dans la catégorie entreprises	20,2 %	9,5 %	6,3 %		
Établissements de crédit et entreprises d'investissement	16,0 %	11,9 %	2,8 %		
PME traitées dans la catégorie entreprises	1,7 %	0,2 %	0,1 %		
Financements spécialisés	1,7 %	2,8 %	1,3 %		
Titrisation	1,8 %	5,0 %	3,4 %		
Administrations centrales et banques centrales	0,7 %	0,1 %	0,2 %		
PME traitées dans la catégorie clientèle de détail	0,7 %	0,0 %	0,0 %		
Autres expositions traitées dans la catégorie clientèle de détail	0,3 %	0,0 %	0,0 %		
Actions	1,2 %	0,1 %	0,0 %		
Autres établissements	0,0 %	0,4 %	0,0 %		
TOTAL	44,2 %	30,1 %	14,2 %	11,5 %	100,0 %

RÉPARTITION DES VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

(déduction faite des autres actifs et des RAF génériques)

(données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

(Répartition en %) Secteur d'activité	Valeurs exposées au risque	
	31/12/08	31/12/07
Finance / Assurance *	56,6 %	51,3 %
Services	7,6 %	6,4 %
Immobilier	5,0 %	5,9 %
Holdings / Groupes divers	4,7 %	7,3 %
Énergie	3,6 %	3,9 %
Industries de base	3,1 %	2,9 %
Distribution / Commerce	2,6 %	2,5 %
Construction mécanique et électrique	2,4 %	2,7 %
BTP	2,4 %	3,1 %
Communication	2,1 %	2,1 %
Administrations	1,4 %	2,8 %
Agro-alimentaire	1,8 %	1,7 %
Commerce international matières premières	1,5 %	1,9 %
Pharmacie / Santé	1,2 %	1,3 %
Biens de consommation	1,3 %	0,9 %
Technologie	1,1 %	1,4 %
Services collectivités	0,9 %	0,9 %
Hôtel / Tourisme / Loisirs	0,6 %	0,8 %
Divers	0,1 %	0,2 %
TOTAL	100,0 %	100,0 %

* Dont part relative des expositions sur organes centraux et affiliés Caisses d'Épargne et Banques Populaires : 5,8 % en 2008.

Les calculs à fin 2007 sont effectués à partir des données réglementaires « grands risques » (règlement CRBF n° 93-05 modifié). Les chiffres à fin 2008 correspondent aux EAD Bâle II (arrêté du 20/02/07 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement).

RÉPARTITION DES VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE PAR ÉCHÉANCE RÉSIDUELLE ET PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION

(Répartition des valeurs exposées au risque à l'exception des autres actifs ne représentant pas une obligation de crédit, des actions et des positions de titrisation)

(en millions d'euros)	Valeurs exposées au risque						Total
	31/12/08						
	Échéances résiduelles						
Catégorie d'exposition	D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 2 ans	2 ans < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	Indéterminé	
Administrations centrales et banques centrales	2 124	783	1 305	436	581		5 230
Établissements de crédit et entreprises d'investissement	17 223	6 912	15 283	19 881	27 402	2 167	88 870
Autres établissements	32	9	132	422	572		1 168
PME traitées dans la catégorie entreprises	1 083	458	340	1 363	2 651	2	5 898
Financements spécialisés	1 609	2 026	2 000	6 390	9 649		21 674
Autres expositions traitées dans la catégorie entreprises	19 934	10 680	20 352	38 484	26 427	3 334	119 211
PME traitées dans la catégorie clientèle de détail	28	35	178	780	749		1 770
Autres expositions traitées dans la catégorie clientèle de détail	527	1 939	692	201	292		3 651
TOTAL	42 559	22 843	40 282	67 958	68 324	5 504	247 471

VENTILATION DES PROVISIONS INDIVIDUELLES ET COLLECTIVES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE AU 31 DÉCEMBRE 2008

(données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

(en millions d'euros)	Risques individualisés	Risques collectifs	Total des risques	Dépréciation risques individualisés	Dépréciation risques collectifs	Total Dépréciations
France	1 005	11 495	12 500	697	96	793
Autres pays d'Europe de l'Ouest	558	4 397	4 955	339	77	416
Europe de l'Est	317	942	1 259	317	8	325
Amérique du Nord	535	7 619	8 154	262	639	901
Amérique centrale et latine	128	828	956	89	47	136
Afrique et Moyen-Orient	26	1 377	1 403	16	70	86
Asie et Océanie	41	1 393	1 434	4	30	34
TOTAL	2 610	28 050	30 660	1 724	966	2 690

RÉPARTITION DES PROVISIONS COLLECTIVES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ AU 31/12/08

<i>(Répartition en %)</i>	
Secteur d'activité	Provisions collectives
Finance / Assurance	54,9 %
Services	5,4 %
Communication	5,3 %
Administrations	5,0 %
Industries de base	4,4 %
Immobilier	3,5 %
Holdings / Groupes divers	3,4 %
Énergie	3,1 %
Pharmacie / Santé	2,6 %
Distribution / Commerce	2,2 %
Commerce international matières premières	2,1 %
Biens de Consommation	1,6 %
Technologie	1,5 %
Construction mécanique et électrique	1,1 %
Hôtel / Tourisme / Loisirs	1,1 %
BTP	1,0 %
Agro-alimentaire	1,0 %
Services collectivités	0,5 %
Autres	0,3 %
TOTAL	100,0 %

92,4 % des provisions collectives sur le secteur Finance/Assurance sont constitués des provisions sur CDPC (Credit Derivative Product Companies) et rehausseurs de crédit « monolines ».

ÉVOLUTION DES PROVISIONS COLLECTIVES

(données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

<i>(en millions d'euros)</i>				
Type de provision	Stock de provision au 31/12/07	Dotations (-) Reprises (+)	Écart de conversion	Stock de provision au 31/12/08
Sectoriel	705,1	(116,1)	9,6	830,8
Géographique	136,8	6,1	4,9	135,7
TOTAL	842,0	(110,0)	14,5	966,4

VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE (EAD) PAR CLASSE D'ACTIF ET PAR APPROCHE

(en millions d'euros)	Valeurs exposées au risque			Total
	31/12/08			
Catégorie d'exposition	Approche IRBA	Approche IRBF	Approche standard	
10 - Administrations centrales et banques centrales	0	3 507	1 723	5 230
2A - Établissements de crédit et entreprises d'investissement	0	83 921	4 948	88 870
2B - Autres établissements	0	1 168	0	1 168
3A - PME traitées dans la catégorie entreprises	0	2 962	2 936	5 898
3B - Financements spécialisés	0	21 643	31	21 674
3C - Autres expositions traitées dans la catégorie entreprises	0	110 654	8 557	119 211
4A - PME traitées dans la catégorie clientèle de détail	0	0	1 770	1 770
4D - Autres expositions traitées dans la catégorie clientèle de détail	772	0	2 879	3 651
50 - Actions	0	2 490	1 212	3 701
7 - Autres Actifs	0	28 904	0	28 904
Titrisation	0	28 338	4 868	33 206
TOTAL	772	283 586	28 924	313 282

Sont traités en approche standard les filiales européennes, les expositions de la classe d'actif retail, les lignes de liquidité aux

conduits ABCP, certaines filiales françaises (CACEIS, Natixis Garanties, Compagnie 1818) et le crédit-bail immobilier.

EAD PAR NOTE (ÉQUIVALENT S&P) POUR LES CLASSES D'ACTIF SOUVERAIN, BANQUE, ENTREPRISES (HORS FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS) TRAITÉS EN IRB

(Informations hors financements spécialisés et actions : pour ce dernier voir 5.10 Expositions sur actions)

(données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

Grade	Note interne	Répartition en %	
		31/12/08	31/12/07
Investment Grade	AAA	3,2 %	2,7 %
	AA+	1,0 %	0,9 %
	AA	13,3 %	7,4 %
	AA-	15,4 %	13,7 %
	A+	12,3 %	18,6 %
	A	5,0 %	4,0 %
	A-	5,3 %	5,8 %
	BBB+	6,9 %	8,7 %
	BBB	6,5 %	6,5 %
	BBB-	6,9 %	8,1 %
Investment Grade		75,8 %	76,4 %
Non Investment Grade	BB+	6,7 %	4,9 %
	BB	4,4 %	3,8 %
	BB-	4,2 %	4,1 %
	B+	3,3 %	2,6 %
	B	0,9 %	0,9 %
	B-	0,9 %	0,1 %
	CCC+	0,0 %	0,0 %
	CCC	0,5 %	0,1 %
	CC	0,1 %	0,2 %
	C	0,1 %	0,3 %
Non Investment Grade		21,1 %	17,0 %
Défaut	D	1,0 %	0,4 %
Non noté	Non noté	2,1 %	6,2 %

Les calculs à fin 2007 sont effectués à partir des données réglementaires « grands risques » (règlement CRBF n° 93-05 modifié). Les chiffres à fin 2008 correspondent aux EAD Bâle II (arrêté du 20/02/07 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement).

Répartition des EAD par note interne (équivalent S&P) pour les classes d'actif traitées en méthode IRB (Souverains, Banque, Entreprises) après exclusion des financements spécialisés (traités en approche Slotting Criteria – soit avec pondération en fonction de la note interne du montage et non de la contrepartie) et expositions sur actions (traités en approche pondération simple). Ont été également exclus les encours traités en pools (créances achetées) et les ajustements comptables.

La répartition des expositions montre une bonne qualité des risques de crédit avec une part de plus de 75 % en investment grade. Parallèlement, un effort important a été réalisé sur le niveau des expositions non notées passé de 6,2 % fin 2007 à 2,1 % fin 2008.

TAUX DE PONDÉRATION MOYEN CONSTATÉ AU 31/12/08 PAR NOTE INTERNE (ÉQUIVALENT S&P)

Grade	Note interne	Taux de pondération moyen
	AAA	10,20 %
	AA+	18,70 %
	AA	14,40 %
	AA-	11,20 %
	A+	14,10 %
	A	16,20 %
	A-	28,80 %
	BBB+	33,70 %
	BBB	49,70 %
Investment Grade	BBB-	65,70 %
Investment Grade		
	BB+	71,60 %
	BB	89,50 %
	BB-	107,10 %
	B+	83,30 %
	B	101,40 %
	B-	170,40 %
	CCC+	164,40 %
	CCC	178,80 %
Non Investment Grade	C	193,00 %
Non Investment Grade		
Défaut	D	0,00 %
Non noté		100,00 %
TOTAL		40,00 %

Taux de RWA moyen par note interne (équivalent S&P) pour les classes d'actif traitées en méthode IRB (Souverains, Banque, Entreprises) après exclusion des financements spécialisés (traités en approche Slotting Criteria) et expositions sur actions (traitées en approche pondération simple). Ont été également exclus les pools de créances achetées et les ajustements comptables dans la mesure où ces encours sont enregistrés de façon agrégée sans détail par contrepartie.

Pour chaque opération le taux de RWA est fonction non seulement de la note interne de la contrepartie (probabilité de défaut) mais également de la nature senior ou subordonnée de l'exposition et des actifs reçus en garantie (taux de perte en cas de défaut), de la nature des engagements hors-bilan (facteur de conversion équivalent crédit) et de la maturité. Le taux moyen de pondération des expositions en approche IRB est de 40 %.

EXPOSITIONS PONDÉRÉES SUR FINANCEMENTS SPÉCIALISÉS

<i>(en millions d'euros)</i>		Expositions pondérées sur financements spécialisés				
		31/12/08				
Pondération	Note	Durée résiduelle	Approche IRB	Approche standard	Total	
50 %	Solide	D < 2,5 ans	1 467	-	1 467	
	Solide	D >= 2,5 ans	5 752	-	5 752	
70 %	Bon	D < 2,5 ans	6 245	-	6 245	
90 %	Bon	D >= 2,5 ans	-	-	31	
100 %	Standard	-	-	31	31	
	Satisfaisant	D < 2,5 ans	1 037	-	1 037	
115 %	Satisfaisant	D >= 2,5 ans	912	-	912	
250 %	Faible	D < 2,5 ans	-	-	-	
TOTAL			15 414	32	15 445	

Les financements spécialisés bénéficiant d'une note « solide » ou « bonne » (pondérations 50 %, 70 % et 90 %) représentent 87 % des encours pondérés de cette classe d'actif.

VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE SUR LA CLIENTÈLE DE DÉTAIL PAR TAUX DE PERTE ATTENDUE AU 31 DÉCEMBRE 2008

<i>(en millions d'euros)</i>		Valeurs exposées au risque	Perte attendue	Taux de perte attendue
Catégorie d'exposition				
A3 - Pool Retail Assur Credit		409 655	1 034	0,25 %
A4 - Pool Retail Hors Ass Cdt		362 339	208	0,06 %
TOTAL		771 994	1 242	0,16 %

Taux de pertes attendues (à horizon 1 an), au titre du risque de défaut et du risque de dilution, constatés sur les pools d'affacturage retail. Les seules expositions retail traitées en IRB

par Natixis sont celles de l'activité affacturage (Natixis Factor). Les autres expositions retail sont traitées en méthode standard.

Exposition au risque de contrepartie sur opérations de marché

Montant brut en juste valeur des contrats/valeurs exposées au risque/ montant notionnel des opérations sur dérivés de crédit

EFFETS DES TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE SUR LES DÉRIVÉS AUTRES QUE DÉRIVÉS DE CRÉDIT (DONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2008)

<i>(en millions d'euros)</i>							
Type de contrat	Notionnel	Coût de remplacement brut positif	Coût de remplacement net positif	Risque de crédit potentiel	Équivalent risque de crédit avant sûretés	Équivalent risque de crédit après sûretés	Sûretés reçues
Instruments dérivés d'intérêts	6115 484	111 316	9 365	11 533	24 298	20 898	3 400
Instruments dérivés de change	540 404	18 509	4 236	6 405	11 292	10 640	651
Instruments dérivés sur actions	132 841	10 940	2 689	3 479	7 866	6 168	1 697
Instruments dérivés sur métaux précieux	883	883	883	62	945	945	-
Instruments dérivés sur produits de base	-	-	-	-	-	-	-

EFFETS DES TECHNIQUES DE RÉDUCTION DU RISQUE SUR LES DÉRIVÉS DE CRÉDIT (DONNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2008)

<i>(en millions d'euros)</i>								
Sens	Notionnel	Coût de remplacement brut positif	Coût de remplacement net positif*	Risque de crédit potentiel	Équivalent risque de crédit avant sûretés	Équivalent risque de crédit après sûretés	Sûretés reçues	dont contrats assortis d'appels de marge
Achat	426 978	48 909	7 225	10 343	18 594	17 568	1 026	129 088
Vente	419 237	595	208	8 909	9 695	9 118	577	140 941

* Après application des conventions de netting.

Les instruments sous-jacents à ces expositions sont essentiellement des CDS.

VALEURS EXPOSÉES AU RISQUE DU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR LES OPÉRATIONS SUR DÉRIVÉS ET PENSIONS

<i>(en millions d'euros)</i>		Valeurs exposées au risque
Type d'exposition	Catégorie d'exposition	31/12/08
Dérivés	Administrations centrales et banques centrales	1 158
	Établissements de crédit et entreprises d'investissement	39 076
	Autres établissements	1 163
	PME traitées dans la catégorie entreprises	756
	Financements spécialisés	408
	Autres expositions traitées dans la catégorie entreprises	17 780
	PME traitées dans la catégorie clientèle de détail	103
	Titrisation	6 515
TOTAL		66 959
Pension	Administrations centrales et banques centrales	768
	Établissements de crédit et entreprises d'investissement	5 283
	Autres établissements	1
	PME traitées dans la catégorie entreprises	49
	Autres expositions traitées dans la catégorie entreprises	3 831
TOTAL		9 931

EXPOSITIONS ASSORTIES DE SÛRETÉS FINANCIÈRES ET RÉELLES PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION (CLASSE D'ACTIF DU CLIENT) AU 31 DÉCEMBRE 2008

<i>(en millions d'euros)</i>			
Catégorie d'exposition	Autres sûretés physiques	dont sûretés réelles	dont sûretés financières
Administrations centrales et banques centrales	5	-	-
Établissements de crédit et entreprises d'investissement	52	-	42
PME traitées dans la catégorie entreprises	615	45	8
Financements spécialisés	229	-	229
Autres expositions traitées dans la catégorie entreprises	10 127	2 262	5 165
PME traitées dans la catégorie clientèle de détail	47	-	47
TOTAL	11 076	2 307	5 492

Hors sûretés financières gardées ou acquises (pensions).

Toute sûreté autre que les titres, les instruments financiers, les biens immobiliers ou les créances constitue une autre sûreté physique. Les sûretés réelles sont constituées des biens immobiliers ou de leurs hypothèques selon les articles 166.2 et 183.1 de l'arrêté du 20 février 2007.

Les sûretés financières désignent les titres et autres instruments constitutifs des sûretés réelles conformément aux alinéas b) à f) de l'article 338.3 de l'arrêté du 20 février 2007.

EXPOSITIONS ASSORTIES DE SÛRETÉS PERSONNELLES PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION (CLASSE D'ACTIF DU CLIENT)

<i>(en millions d'euros)</i> Catégorie d'exposition	Sûretés personnelles 31/12/08
Administrations centrales et banques centrales	121
Établissements de crédit et entreprises d'investissement	486
PME traitées dans la catégorie entreprises	666
Financements spécialisés	1 901
Autres expositions traitées dans la catégorie entreprises	9 213
PME traitées dans la catégorie clientèle de détail	626
Autres expositions traitées dans la catégorie clientèle de détail	66
TOTAL	13 080

ENCOURS DE TITRISATION

<i>(en millions d'euros)</i> Type de titrisation	Valeurs exposées au risque 31/12/08
Synthétique	10 832
Classique	22 373
TOTAL	33 206

VENTILATION DES MONTANTS AGRÉGÉS DES POSITIONS DE TITRISATION CONSERVÉES OU ACQUISES PAR CATÉGORIE DE PONDÉRATION DES RISQUES

<i>(en millions d'euros)</i> Catégorie de pondération des risques	Valeurs exposées au risque 31/12/08
6 % - 10 %	7 502
12 % - 18 %	13 943
20 % - 40%	8 542
50 % - 75%	1 728
100 %	1 233
250 %	53
425 %	173
650 %	31
TOTAL	33 206

Les positions de titrisation dont la note est inférieure à BB- sont traitées en déduction des fonds propres.

Les chiffres et commentaires relatifs aux expositions sur les produits particulièrement exposés à la crise (y compris les tableaux FSF) sont intégrés dans les notes annexes aux états financiers.

5.4 - Risques de marché

5.4.1 - Organisation de la maîtrise des risques de marché

(données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

Le département des Risques de marché définit en toute indépendance les méthodologies de mesure de risque, instruit les limites et assure le suivi de l'ensemble des risques de marché du périmètre Natixis. Le dispositif de maîtrise des risques de marché est défini selon une architecture de délégation dont le comité des risques Groupe est le comité faîtière et au sein duquel le comité des risques de marché joue un rôle essentiel.

Le comité des risques de marché a pour mission de déterminer la politique des risques de marché de la banque et veille à sa bonne application. Il constitue l'extension opérationnelle de l'organe exécutif et dispose de son pouvoir de décision pour les problématiques de risques de marché.

Il se réunit bi-mensuellement sous la présidence d'un membre du directoire, des sessions ad hoc pouvant être organisées en cas d'urgence.

En 2008, la politique de risques de Natixis a été axée sur un renforcement du dispositif de suivi des risques de marché par la direction des Risques et sur une participation plus active des métiers.

Les documents supports ont été enrichis afin d'appréhender les événements clés des périodes couvertes au travers de données agrégées (VaR, Stress Tests, P&L, Loss Alerts et dépassements), de synthèses des faits marquants, de points d'attention par activité, et d'une synthèse des comités nouveaux produits et nouvelles activités.

La politique des risques de marché déterminée par le comité des risques de marché regroupe en particulier les éléments suivants :

- détermination et revue des limites de VaR, de limites opérationnelles et de Loss Alert. Cet examen est mené à la lumière des éléments budgétaires fournis par les responsables front office ;
- définition des délégations de validation ;
- revue des expositions en risque avec focus éventuel sur une classe de risque ;
- revue des éventuels dépassements constatés et/ou non autorisés sur les limites et actions mises en œuvre ou à mettre en œuvre ;
- revue ex-post des décisions prises sous délégation ;
- information sur les validations de méthodologies de risques de marché et de réfections et sur les validations de modèles.

Concernant les modèles de marché, la direction des Risques de Natixis valide les modèles et s'assure régulièrement que les modèles utilisés sont pertinents au regard de l'évolution des marchés et des meilleures pratiques de place.

Le Département des Risques de marché est composé de deux pôles : un pôle opérationnel et un pôle transverse.

Le pôle opérationnel au sein du département des Risques de marchés est en charge du contrôle des risques de marchés au quotidien et se compose de quatre pôles de suivi d'activité correspondant aux principales lignes de métiers des front-offices (Crédit, Taux & Dérivés de Taux, Actions & Dérivés Actions – Commodities, et Trésorerie – Change – Structuration – Financements de projets) et d'un pôle de production de la Variation.

Chargés du suivi d'activité, ils représentent le département dans ses relations avec chaque front office.

Sur leur périmètre respectif, ils sont ainsi responsables :

- de l'analyse et du contrôle des risques de marché et des reportings correspondants ;
- du suivi régulier des positions et de leurs résultats ;
- de la validation des modèles de valorisation (pricers) ;
- de la détermination des politiques de provisionnement et de réfections de valeurs (pour risque de liquidité, risques de paramètres non couvrables, risques de modèles, etc.)

Ils ont également pour mission de déterminer les méthodologies de mesures de risque adaptées à leur filière.

Le pôle transverse est en charge de l'ensemble des reportings consolidés présentés au management (directoire et management du front office), de la mise en place de normes et procédures communes à l'ensemble des entités (filiales et succursales) portant des risques de marché, de la coordination internationale, de la veille technologique, et de la relation avec les audits internes et externes et du suivi de leurs recommandations.

Il assure une information de la situation et de l'évolution des risques de marchés de manière bi-mensuelle au membre du directoire responsable de la BFI et au comité des risques de marché.

5.4.2 - Méthodologie de mesure des risques de marché

(données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

Le contrôle des risques des activités de marché de Natixis repose sur une méthodologie de mesure des risques de marché encourus par les différentes entités du Groupe.

L'évaluation des risques de marché est réalisée au moyen de différents types de mesure :

- 1- Des mesures synthétiques de VaR permettant de connaître les pertes potentielles que chaque activité peut engendrer, pour un degré de confiance (exemple : 99 %) et un horizon de détention des positions (exemple : 1 jour) prédéfinis. Elle est élaborée et suivie quotidiennement sur l'ensemble des activités de négociation du Groupe.

Pour ce faire, le comportement joint des paramètres de marché dont dépend la valeur des portefeuilles est modélisé au moyen d'études statistiques utilisant une période d'un an glissant. À ce jour, plus de 4 200 axes de risques de marché sont modélisés et utilisés.

Natixis utilise une VaR calculée par simulations numériques, au moyen d'une méthodologie « Monte Carlo » qui permet de prendre en compte les éventuelles non-linéarités des portefeuilles suivant les différents axes de risques. L'harmonisation des méthodes de calcul a été réalisée par le recours à un outil unique de calcul, Scénarisk. Afin de suivre le respect de la limite en VaR fixée par le régulateur, la direction des Risques de Natixis produit la VaR sur le périmètre Natixis consolidé.

L'extrême volatilité des marchés sur l'ensemble des classes d'actifs observée depuis la faillite de Lehman Brothers en septembre 2008 a conduit Natixis à mener plusieurs études prenant en compte différentes profondeurs d'historique pour le calcul de la VaR avec l'objectif de capter le changement de régime récent observé sur les marchés financiers. Ces études ont abouti à la définition d'une nouvelle méthodologie de calcul, désormais basée sur une économétrie dont les écarts types sont calculés comme étant le maximum, axe de risque par axe de risque, des écarts types calculés sur les périodes suivantes : 12 mois glissant, 3 mois glissant, 01/09/08 - date courante (tant que date courante est antérieure au 01/09/09). Ce changement méthodologique a occasionné un recalibrage de l'ensemble des limites. Après avoir été présentée à la Commission bancaire, cette méthode a été mise en production au cours du quatrième trimestre 2008.

- 2- Des indicateurs opérationnels permettant d'encadrer l'activité, en global et/ou par activité homogène, au moyen de grandeurs plus directement observables (par exemple : sensibilités à la variation du sous-jacent, sensibilité à la variation des volatilités, à la corrélation, indicateurs de diversification). Les limites correspondant à ces indicateurs opérationnels à la fois qualitatifs et quantitatifs viennent ainsi compléter les limites de VaR, de loss alert. Elles sont déterminées en cohérence avec ces dernières. L'ensemble des limites opérationnelles fait l'objet d'un suivi quotidien de la part du département des Risques de marché.

Tout dépassement de limites (limites opérationnelles et loss alert) fait l'objet d'une notification, et, le cas échéant, dans le cadre de dépassement de loss alert, peut occasionner une décision du management relative aux positions en cause (fermeture, couverture, maintien, etc.).

Les principaux indicateurs standards utilisés sont :

- une sensibilité à la variation des taux de 1bp (indicateur global et par zone, par devise et/ou maturité) ;
- un indicateur de risque de courbe ;
- un indicateur de risque de change ;
- un indicateur d'exposition aux marchés des actions ;
- des indicateurs de sensibilité à la variation de + / - 1 % des volatilités implicites des marchés actions, change, taux, inflation et commodities (ces indicateurs sont globaux, par maturité et par strike) ;
- un indicateur de la variation du delta pour une variation du sous-jacent (action, taux, change ou commodities) ;

- un indicateur de sensibilité à la variation du spread titres d'État/swap ;
- un indicateur de sensibilité à la variation du spread émetteur ;
- un indicateur de spread interdevises ;
- un indicateur de sensibilité inflation (variation de 1 point de base) ;
- une mesure du risque de discontinuité ;
- des indicateurs de sensibilité à la variation des corrélations ;
- un indicateur de sensibilité au recovery et au jump to default ;
- des indicateurs de loss alert mensuel et annuel.

- 3- Des mesures de stress-test, consistant à mesurer les pertes éventuelles subies par les portefeuilles dans des configurations de marché extrêmes.

Deux grandes catégories de stress-tests sont calculées chez Natixis : les stress-tests globaux et les stress-tests spécifiques à chaque activité.

Les stress-tests globaux ont fait l'objet en 2008 d'un projet important visant à les recalibrer et à les compléter. Calculés dans l'outil de calcul de VaR de Natixis, ils peuvent être regroupés en trois catégories :

- **Les stress historiques** consistent à reproduire des ensembles de variations de paramètres de marché observées sur des périodes de crises passées, afin de simuler ex-post les ordres de grandeurs des variations de P&L enregistrées. Si ces jeux de stress n'ont aucun pouvoir prédictif, ils permettent de juger de l'exposition du périmètre à des scénarii connus. Six stress historiques ont été définis.
- **Les stress hypothétiques** consistent à simuler des variations de paramètres de marché sur l'ensemble des activités, en s'appuyant sur des hypothèses plausibles de réaction d'un marché par rapport à un autre, en fonction de la nature d'un choc initial. La détermination des chocs est le fruit d'un travail de réflexion et de collaboration avec les front offices et les économistes. Ces scénarios peuvent être définis en fonction de critères économiques (crise de l'immobilier, crise économique), de considérations géopolitiques (attaques terroristes en Europe, renversement d'un régime au Moyen-Orient) ou autres (grippe aviaire). Cinq stress théoriques ont été définis.
- **Les stress adverses** ont pour objectif de détecter les situations les plus défavorables pour la banque sur la base des caractéristiques de son portefeuille. Les calculs consistent à décliner de façon matricielle les stress hypothétiques, le stress adverse étant celui donnant lieu à la perte maximale.

Concernant les **stress tests spécifiques**, un chantier conjoint avec la BFI a été lancé ; des normes de sévérité et des matrices de chocs ont été définies par ligne métier. Ce projet sera finalisé au cours de l'année 2009, l'objectif étant que ces stress soient calculés dans les outils de gestion et encadrés par des limites.

Fin 2007, date de la fusion entre les deux entités, Natixis a été autorisée par la Commission bancaire à utiliser le modèle interne VaR, validé initialement pour l'ex-IXIS Corporate & Investment Bank, sur le périmètre équivalent Natixis. Au terme de la mission d'homologation effectuée en 2008, la Commission bancaire a confirmé à Natixis l'utilisation de son modèle à des fins réglementaires au 31 décembre 2008.

5.4.3 - Données quantitatives de mesure des risques de marché de Natixis

(données certifiées par les commissaires aux comptes au titre d'IFRS 7)

■ Évolution de la VaR sur le périmètre de Natixis :

Le niveau de VaR 99 % 1 jour des portefeuilles de négociation de Natixis s'est établi en moyenne à 29,6 millions d'euros, avec un maximum constaté de 66,4 millions d'euros le 22 décembre 2008 et une valeur de 55,8 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Ces chiffres sont à mettre en perspective du changement de régime des marchés intervenu en septembre 2008 après la faillite de Lehman Brothers.

Cette crise majeure a conduit la BFI à réorganiser ses activités au cours du dernier trimestre et à cantonner une partie de ses activités dans un portefeuille ad hoc (GAPC). Cette réorganisation s'est accompagnée d'évolutions du dispositif de suivi des risques (calibrage de nouvelles limites) et des modalités de reporting.

De même, comme décrit dans le paragraphe précédent, il est apparu nécessaire d'adapter la méthodologie appliquée au

calcul de la VaR de façon à pouvoir capter ces mouvements de marché d'une ampleur exceptionnelle. Natixis a donc mis en place une modification de la prise en compte des historiques de données, en ajustant le calcul des écarts types selon la formule suivante :

Écart type = max (12 mois glissant, 3 mois glissant, historique démarrant le 01/09/08 « cappé » à 1 an)

Cette nouvelle méthodologie de calcul des écarts types, appliquée facteur de risque par facteur de risque, est entrée en production au cours du quatrième trimestre 2008.

Plus conservatrice et plus en adéquation avec l'élévation forte et durable de la volatilité sur les marchés, elle a pour conséquence d'augmenter la VaR de manière significative (entre 1,5 et 2 fois selon les périmètres) à positions équivalentes. Une limite globale sous cette méthode a été fixée à 70 millions d'euros à compter de cette même date.

L'ancienne limite de VaR (35 millions d'euros) continue de faire l'objet d'un suivi parallèle en ancienne méthode de façon quotidienne, Natixis assurant ainsi un pilotage de la VaR en double production.

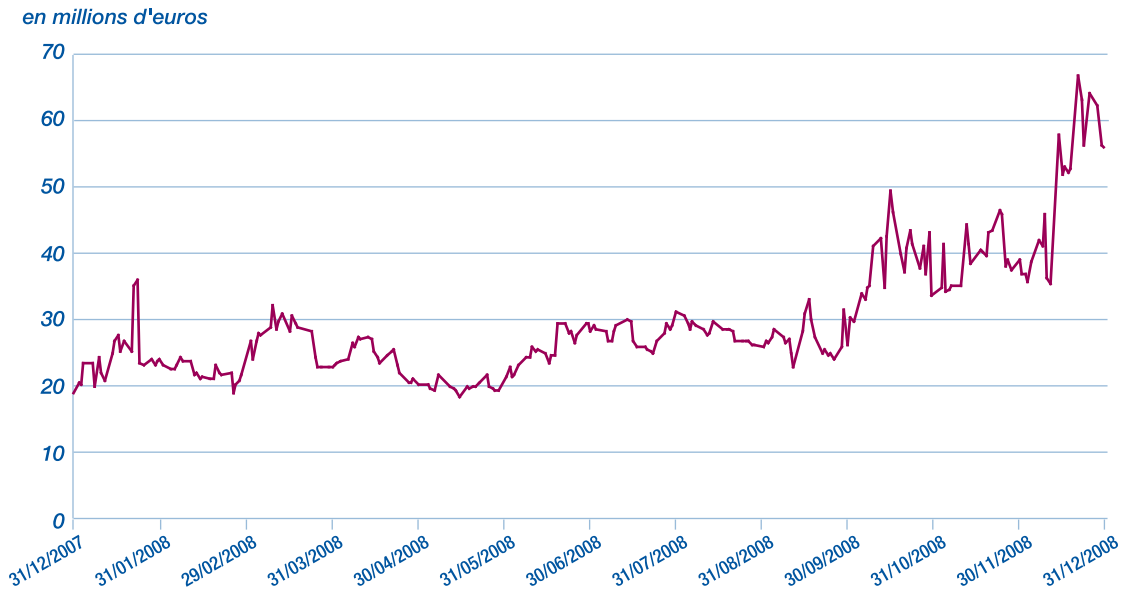
Les tableaux ci-après mettent en évidence le changement à la fois brutal et durable constaté sur les marchés.

La mise en œuvre de la nouvelle méthodologie de la VaR sur le périmètre homologué à fin 2008 a pour effet de réduire le nombre d'exceptions de backtesting à 2 sur l'ensemble de l'année sous revue.

SUIVI DE LA VAR GLOBALE NÉGOCIATION EN NOUVELLE MÉTHODE ET EN ANCIENNE MÉTHODE

(en millions d'euros)	VaR Monte-Carlo 99 % 1 jour Nouvelle Économétrie			VaR Monte-Carlo 99 % 1 jour Ancienne Économétrie			Écart
	31/12/08	Limite	Moyenne	31/12/08	Limite	Moyenne	
Natixis	55,8	70	29,6	36,8	35	28,7	18,9
Pérenne	39,6	60	37,4	27,2		30,8	12,4
Natixis Europe Asie	38,6		27,5	25,8		26,7	12,8
Debt & Financing Total	0,1	0,8	6,2	0,1	8	6,2	0
Marchés de capitaux	37,6		23,8	25		23,1	12,6
Supervision et gestion active des risques Total	3,5		2,3	2,3		2,2	1,2
Natixis Capital Markets	6,9	6,3	6,1	5,3	6,8	6	1,7
Cantonné	36,4	30	24,1	22,4		19,9	13,9
Natixis Europe Asie Cantonné Total	33,5		21,6	20		17,7	13,6
Natixis Capital Markets Cantonné Total	10		8,9	7,8		7,9	2,2

VAR GLOBALE NATIXIS – PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION (VaR 99 % 1 jour)



VENTILATION DE LA VAR GLOBALE NÉGOCIATION PAR CLASSE DE RISQUE

(en millions d'euros)	VaR Monte-Carlo Négociation 99 % 1 jour			Moyenne sur un an glissant
	Niveau 31/12/08	Niveau 31/12/07	Différence	
Natixis				
Risque de Taux	38,6	10,1	28,5	17,6
Risque Action	26,2	6,9	19,3	13,0
Risque spécifique Action	2,2	3,0	(0,8)	5,2
Risque spécifique de Taux	22,6	10,2	12,4	14,4
Risque de Change	6,5	2,1	4,4	4,2
Total des classes de risques	96,1	32,3	63,8	
Effets des compensations	(40,3)	(13,0)	(27,3)	
VAR CONSOLIDÉE	55,8	19,3	36,5	29,6

Résultats des Stress Tests

Appliqués aux positions au 31 décembre 2008, les stress-tests globaux hypothétiques conduisent aux impacts potentiels suivants sur les résultats (données en valeur absolue) :

- Stress Test 1 - Chute des indices boursiers : 3 millions d'euros ;
- Stress Test 2 - Hausse des taux : 72 millions d'euros ;
- Stress Test 3 - Hausse des spreads et baisse des indices et taux : 34 millions d'euros ;
- Stress Test 4 - Matières premières - Hausse des volatilités : 224 millions d'euros ;
- Stress Test 5 - Crise des pays émergents : 166 millions d'euros.

5.4.4 - Valeurs des exigences en fonds propres

Type et nature de risques	Exigences de fonds propres					Total
	Risque de taux	Risque sur produits de base	Risque sur titres de propriété	Risque de change	Modèle interne	
Risque général	84	85	53	8	753	983
Risque spécifique	479	0	23	0	211	713
Risque optionnel	692	13	214	15	0	935
TOTAL	1 255	98	290	23	964	2 631

5.5 - Risques de taux d'intérêt global, de liquidité et de change structurel

Le comité de gestion actif-passif (comité GAP) définit les grandes orientations en matière de risques structurels de bilan. Son périmètre de suivi recouvre le portefeuille bancaire social et celui des filiales présentant des risques structurels de bilan significatifs. D'une périodicité trimestrielle, présidé par le Directeur général et réunissant des membres du pôle Banque de financement et d'investissement, de la direction Financière et de la direction des Risques, ce comité a pour missions de :

- suivre l'évolution du bilan et du hors bilan ;
- définir les règles de refinancement interne des activités (TCI) ;
- valider la politique globale en matière de refinancement, de gestion du risque de change non opérationnel et de remplacement des fonds propres disponibles ;
- approuver les hypothèses et les conventions retenues pour l'élaboration des indicateurs et des scénarii de stress ;
- valider les limites globales s'appliquant aux indicateurs de risques structurels de bilan ainsi que les procédures de gestion des crises de liquidité.

Conformément au plan de convergence tripartite du suivi des risques pris dans le cadre de la double affiliation, les supports et le compte rendu de chaque comité sont adressés aux organes centraux. Début 2009, le système ALM de Natixis sera interfacé avec ceux des organes centraux afin de permettre un suivi consolidé des risques ALM de Natixis à leur niveau, selon les orientations prises par le plan de convergence.

Le risque de taux d'intérêt global

■ Le risque de taux

Le risque de taux d'intérêt global résulte d'une inadéquation entre la nature du taux des emplois et celle des ressources. Pour Natixis, ce risque, essentiellement d'ordre linéaire et concentré sur l'euro et l'US dollar, résulte majoritairement de positions de transformation entre opérations assorties d'une échéance contractuelle. Les positions les plus significatives concernent des expositions sur la partie courte des courbes des taux et sont notamment liées au décalage entre date de refixation des taux IBOVariation.

Sur le périmètre social, à l'exception des positions structurelles de la direction Financière, la transformation en taux d'intérêt sur le portefeuille bancaire est centralisée par le biais de contrats d'adossement interne à la Trésorerie, qui en a la gestion opérationnelle par délégation du comité GAP.

En raison de la spécificité de leur activité, certaines filiales établissements de crédit (leasing, affacturage, banque privée, crédits consommation) bénéficient d'une délégation de gestion de leur risque de taux sur leur portefeuille bancaire dans le cadre de leur propre comité GAP ou de leur propre comité de trésorerie. Les positions directionnelles détenues par ces entités demeurent cependant du second ordre par rapport à celles de la Trésorerie.

■ Le dispositif de suivi

Le risque de taux d'intérêt global de Natixis fait l'objet d'un suivi en sensibilité de la valeur économique des portefeuilles par point de courbe et par devise. Sur la Trésorerie, le dispositif est complété par des mesures en VaR un jour à 99 %. Ces mesures sont encadrées par des limites validées par le comité GAP sur proposition de la direction des Risques et suivies quotidiennement pour la Trésorerie et mensuellement pour les filiales.

Le risque de taux d'intérêt global chez Natixis n'appelle pas de remarques particulières : le choc normatif de Bâle II (+200 Bp de variation instantanée des courbes des taux) conduirait au 31 décembre 2008 à une dépréciation de l'ordre de **184 millions d'euros** de la valeur économique du portefeuille.

Enfin, des mesures de sensibilité de la marge annuelle sont régulièrement produites à titre d'information par la direction Financière pour le portefeuille bancaire. Sur la base des données à fin 2008, une hausse instantanée et pérenne de +100 Bp des courbes des taux swaps se traduirait par une diminution de la marge nette d'intérêt annuelle d'environ 80 millions d'euros.

Le risque de liquidité

■ La gestion du refinancement

La gestion opérationnelle des besoins nets de refinancement à court, moyen et long terme et sur un grand nombre de devises de Natixis et de ses filiales est assurée par la Trésorerie organisée autour des sites de Paris, de New York et de Singapour. Cette centralisation permet d'optimiser en permanence le coût

de liquidité au bénéfice de l'ensemble du Groupe. Elle facilite également une politique d'émission axée sur la recherche permanente d'une diversification maximale du placement de la dette de Natixis, tant en termes de support que de zone géographique.

▪ Le risque de liquidité

Ce risque provient d'une inadéquation entre la durée des emplois et celle des ressources. En tant que banque de financement et d'investissement, ce risque pour Natixis résulte principalement de positions de transformation entre opérations assorties d'une échéance contractuelle.

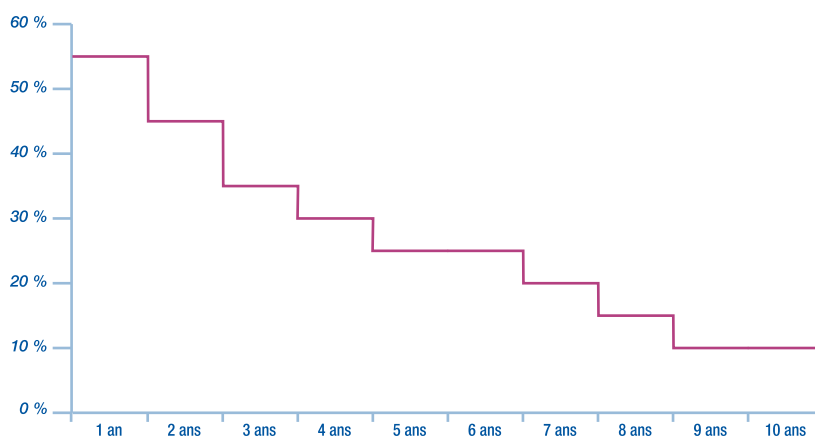
De la même manière que pour la transformation en taux d'intérêt global, la transformation en liquidité issue des activités de financement du périmètre social est centralisée à la Trésorerie. Les filiales établissements de crédit spécifiques bénéficient d'une autonomie de gestion de leur transformation qui demeure du second ordre par rapport à celle de la Trésorerie.

Les activités de marché du pôle Banque de financement et d'investissement, dont la durée de détention est généralement courte et le taux de rotation des portefeuilles plus élevé que

pour les activités de financement, conservent une autonomie de gestion de leur refinancement et refinancent leurs besoins nets auprès de la Trésorerie.

▪ Le dispositif de suivi

Le dispositif de suivi du risque de liquidité repose sur la détermination d'impasses statiques de liquidité⁽⁶⁾. À des fins de gestion opérationnelle de la liquidité à court terme, des impasses sont produites chaque jour sur un horizon de trois mois en pas quotidien, et sur l'ensemble des opérations. Des impasses dynamiques tenant compte du renouvellement des actifs et des passifs ont également été établies sur des horizons courts afin de piloter opérationnellement le passage de certaines échéances (fin d'année en particulier). Concernant la transformation opérée à moyen terme sur les opérations relevant des activités de financement avec des positions plus stables, des impasses sont produites mensuellement en pas annuel jusqu'à extinction des opérations. La gestion de la transformation en liquidité opérée par la Trésorerie sur le portefeuille de prêts et de créances qu'elle finance est encadrée par des ratios de transformation minima⁽⁷⁾ validés par le comité GAP et examinés périodiquement lors de ce comité. Ces ratios minima reconduits en 2008 sont les suivants :



Pour les filiales ayant une autonomie de gestion de leur transformation en devise forte, le comité GAP n'a pas formellement approuvé de limite, étant entendu que les positions demeurent de second ordre par rapport à celles de la trésorerie et que ces filiales doivent a minima respecter leur ratio réglementaire de liquidité à moins d'un mois.

Pour les opérations de financement en devises non transférables gérées notamment à Moscou et à Shanghai, le comité GAP a entériné des ratios de transformation dédiés tenant compte de l'absence locale de marchés de la dette à plus d'un an.

Enfin, conformément aux recommandations des autorités de tutelle, ce dispositif a été complété début 2008 par la réalisation de stress de liquidité destinés à tester la capacité de Natixis à faire face à une situation de crises. Le principe général repose sur la génération de scénarii adverses (crises systémiques, crises spécifiques) sur un horizon donné, matérialisés par des chocs sur l'impasse de liquidité, puis à mettre en œuvre des mesures de réduction rapides des sorties de liquidité (mobilisation de titres et créances disponibles éligibles à un refinancement banque centrale, suspension d'activités de négociation consommatrices de liquidité à court terme). Un plan de continuité d'activité en cas

(6) Elles se définissent pour chaque classe d'échéance comme la différence entre les ressources non encore amorties et les emplois restant dus. Une impasse négative sur la classe d'échéance douze mois traduit un besoin prévisionnel de refinancement à cette date.

(7) Les ratios de transformation se définissent pour chaque classe d'échéance comme le rapport des ressources non encore amorties par les emplois restant dus. Selon ces limites, 25 % des emplois du portefeuille bancaire de maturité résiduelle supérieure ou égale à cinq ans doivent être refinancés par des ressources ayant plus de cinq ans restant à courir.

de crise de liquidité a par ailleurs été formalisé en collaboration avec les organes centraux et entériné par le comité GAP.

▪ La gestion de la crise de 2008

Comme la plupart des établissements financiers, Natixis, en tant que banque de financement et d'investissement ne disposant pas de dépôts clientèle stables et pérennes, a été confronté en 2008 aux tensions sur les marchés interbancaires et à un durcissement des conditions de refinancement. Dans ce contexte exceptionnel, Natixis a rapidement mis en œuvre une stratégie de sécurisation de son bilan à court terme. Les mesures prises par le comité de trésorerie et entérinées par le comité GAP ont visé dans un premier temps à accroître progressivement le coût interne de la liquidité courte facturé aux activités de marché par la Trésorerie pour rendre moins attractives certaines stratégies consommatrices de liquidité, puis dans un second temps à réduire les enveloppes de tirages de liquidité courte par ces mêmes activités de marché auprès de la Trésorerie. Parallèlement, la base d'actifs collatéralisables éligibles à un refinancement banque centrale a été centralisée à la Trésorerie pour optimiser son refinancement.

À partir de la mi-mars, instruction a par ailleurs été donnée à la Trésorerie de maintenir sine die une avance en liquidité destinée à faire face à tout choc exogène et consistant à maintenir une position prêteuse en liquidité au jour le jour et soldée à dix jours.

Cette stratégie, qui impliquait un rallongement des maturités de refinancement, n'a pu être poursuivie après la faillite de la banque Lehman Brothers en septembre. Cet événement a en effet entraîné un dysfonctionnement des marchés de refinancement caractérisé par une forte montée de l'aversion au risque des investisseurs à l'égard des signatures bancaires, par des sorties de capitaux des SICAV monétaires traditionnellement pourvoyeurs de liquidité pour les établissements bancaires, et par la quasi-impossibilité pour toutes les banques d'accéder à des financements de trésorerie à terme. Cette situation extrême a poussé la Trésorerie à déclencher de manière préventive le plan de crise entériné par le comité GAP et à en informer les organes centraux. Ce plan s'est notamment traduit par un suivi et un encadrement accrus des consommations de liquidité et par des réductions d'actifs. Après les mesures prises par les pouvoirs publics et les banques centrales en octobre, Natixis a exploité l'ensemble des dispositifs complémentaires destinés à rétablir la confiance des marchés comme l'élargissement des règles d'éligibilité des actifs admis en collatéral contre un refinancement banque centrale, les adjudications à terme à taux fixé et les facilités en US dollar de la BCE, les facilités offertes par la Réserve Fédérale américaine (programme CPFF), les programmes de la SFEF (Société de Financement de l'Économie Française)⁽⁸⁾ ou les émissions d'obligations super-subordonnées à durée indéterminée dans le cadre du dispositif de renforcement des fonds propres mis en place par l'État français via la SPPE (Société de Prise de Participation de l'État)⁽⁹⁾.

Les réductions significatives d'actifs réalisées par Natixis au second semestre, la mise en œuvre des mesures prises par les autorités et les politiques d'accompagnement indéfectibles des organes centraux au dernier trimestre dans le cadre de la garantie de liquidité et de solvabilité qu'ils ont octroyée à Natixis, ont permis de ramener les positions emprunteuses en fin d'année très en deçà des prévisions qui avait été effectuées et de passer l'année dans de très bonnes conditions.

S'agissant du risque de liquidité engendré par la crise financière, le Groupe souligne qu'il a pu, tout au long de l'exercice 2008, assurer son financement au jour le jour et à terme, notamment par mobilisation de créances auprès de la BCE et recours aux prêts de ses deux principaux actionnaires, et assure qu'il ne prévoit aucune difficulté pour respecter ses obligations financières à l'avenir.

Risque de change structurel

Le risque de change structurel de Natixis est essentiellement concentré sur l'US dollar. Il résulte d'une part des investissements nets à l'étranger refinancés par achat de devises, et d'autre part des revenus et charges (exceptionnelles ou récurrentes) en devises non soldés contre euros.

Compte tenu de la présence de risques pondérés en devises autres que l'euro, le comité GAP a approuvé que soit maintenu pour la première composante un refinancement par achat de devises pour les investissements durables afin d'immuniser le ratio de solvabilité de la banque contre les fluctuations de la parité euro contre US dollar.

Pour la seconde composante, une quote-part du résultat brut d'exploitation en US dollar prévue dans le cadre de la procédure budgétaire fait l'objet d'une couverture afin de neutraliser les effets d'une variation adverse du cours moyen euro / US dollar sur l'année par rapport au cours moyen budgété.

5.6 - Risques opérationnels

Description générale

Le risque opérationnel se définit comme le risque de pertes résultant de carences ou de défauts attribuables à des procédures, personnels et systèmes internes ou à des événements extérieurs. La définition inclut le risque juridique, mais exclut les risques stratégiques et de réputation.

Le département Risques opérationnels est en charge des missions suivantes :

- les procédures de mesure des risques opérationnels :
 - collecte des incidents,
 - investigation sur incidents graves,

(8) Voir VII Refinancement infra.

(9) Voir VI Structure financière et ratios réglementaires infra.

- cartographie des risques,
- indicateurs et variables d'environnement ;
- les procédures d'encadrement des risques opérationnels :
 - définition et suivi des plans d'action,
 - politique de limites.

Organisation

Depuis février 2008, la filière Risques Opérationnels est organisée en sept pôles de contrôles correspondant aux domaines homogènes des métiers et des activités de Natixis :

- BFI, Marchés de capitaux ;
- BFI, Financements ;
- Supports, ce pôle est composé de : la direction des Systèmes d'information, la direction Financière, la direction des Achats, la Direction des Ressources humaines ;
- Services, regroupant les métiers au service des réseaux commerciaux : Natixis Assurances, Natixis Paiements, Natixis Interépargne, Natixis Intertitres, Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, EuroTitres, Natixis Financement, Natixis Lease, Natixis Algérie, CACEIS ;
- Capital investissement et Gestion privée : BPSD, Compagnie 1818, NPBI et NPE ;
- Gestion d'actifs : NGAM et filiales ;
- Poste clients : regroupant les métiers d'affacturation et de réassurance (Coface et Natixis Factor).

Les cinq premiers pôles de contrôles sont directement intégrés au département Risques opérationnels. Ils sont composés à ce jour de quarante-cinq *managers risques opérationnels*, dont cinq à l'étranger (Londres, Asie, Amérique) et vingt-neuf localisés dans les filiales avec un rattachement fonctionnel fort de type hiérarchique.

Le pôle Gestion d'actifs et le pôle Poste clients sont fonctionnellement rattachés au département Risques opérationnels.

Deux pôles « reporting » et « méthodes et données » sont par ailleurs en charge des missions transversales du département : définition des mesures, des politiques, de la gestion des référentiels et des données, reportings.

Ainsi l'ensemble du Groupe est délimité par une organisation matricielle articulée selon les deux axes d'activité et de localisation.

Ce dispositif est complété dans les métiers par un réseau de *correspondants risques opérationnels* (plus de 150 personnes dans le Groupe hors Gestion d'actifs, Coface et CACEIS). Ils sont chargés de déclarer au département Risques opérationnels les incidents avérés et de produire les relevés des données constitutives des risques opérationnels : incidents, variables d'environnement, avancement des plans d'action.

Les comités de pilotage

Le dispositif est piloté par le **comité des risques opérationnels de Natixis**.

Le comité des risques opérationnels de Natixis est responsable de la détermination de la politique des risques opérationnels. Il constitue l'extension opérationnelle de l'organe exécutif et, à ce titre, dispose de son pouvoir de décision pour les problématiques de risque opérationnel. Il se réunit trimestriellement sous la présidence d'un membre du directoire.

Le pilotage des risques opérationnels de Natixis regroupe en particulier les éléments suivants :

- validation des normes et méthodes, mesures, procédures d'encadrement des risques opérationnels ;
- encadrement des risques :
 - revue des incidents les plus graves,
 - décisions et suivi des plans d'action,
 - définition des limites et suivi des principaux indicateurs de Natixis.

Le **comité risques opérationnels métier** est une déclinaison du comité des risques opérationnels de Natixis encadrant au plus près l'exposition risques opérationnels métier. Ce comité est présidé par le directeur du métier, le département Risque opérationnel y étant représenté par le responsable du département ou le responsable Risques opérationnels du pôle dont dépend le métier.

Le Président du comité métier dispose du pouvoir de décision sur la gestion des risques opérationnels liés à son métier (notamment la mise en place des plans d'action). Toutefois, le département Risques opérationnels, garant de la politique définie par Natixis, peut s'opposer à une décision (ou à une non-décision) et peut saisir le comité supérieur pour arbitrage du point soulevé.

À ce jour, 67 comités métiers se tiennent régulièrement sur une base à minima trimestrielle en présence du département Risques opérationnels.

Ligne métier	Nombre comités métier
BFI	43
Zone Europe	25
Zone Asie	9
Zone Amérique	9
Supports	10
Capital investissement et Gestion privée	4
Services	6
Poste clients	4
TOTAL	67

Gestion des risques opérationnels

Les travaux de l'année 2008 ont été articulés autour de quatre axes :

- le déploiement de l'outil de collecte et de mesure OSIRISK sur l'ensemble de Natixis (hors Poste clients) ;
- la collecte des pertes et leurs analyses ;
- la mise en place de plans d'action couvrant les risques avérés (incidents) et les grands risques ;

- la quantification des Grands Risques de Natixis.

1. Déploiement de l'outil de collecte et de mesure : OSIRISK

OSIRISK est l'outil cible de mesure, de contrôle et de gestion des risques opérationnels de Natixis. Il a été déployé durant l'année 2008 sur l'ensemble de Natixis hors les entités assurantielles du Poste clients, avec reprise de l'historique existant.

À fin décembre 2008 l'avancement du déploiement est le suivant :

Avancement déploiement OSIRISK au 31/12/08	
Avancement moyen	86 %
Pôle BFI - Marchés	100 %
Pôle BFI - Financements	95 %
Pôle Capital investissement & Gestion privée	100 %
Pôle Services*	100 %
Pôle Supports	100 %
Pôle Poste clients	9 %
Pôle Gestion d'actifs	100 %

* Hors activités retail.

2. Collecte des incidents et analyse

Le recensement des pertes se fait au premier euro et au fil de l'eau. La notion d'incident grave est définie de manière unifiée dans le Groupe ⁽¹⁰⁾. Tout incident grave est remonté au fil de l'eau au département des Risques opérationnels et au directeur des Risques. Il donne lieu alors à une enquête par le département aboutissant à un rapport comportant un descriptif factuel et des propositions de plans d'action. Ce rapport fait l'objet d'un débat

contradictoire entre les différentes parties au comité risques opérationnels compétent. Le Président du comité entérine les plans d'action à mettre en œuvre. Les incidents d'un montant supérieur à 1 million d'euros sont déclarés sans délai aux deux organes centraux.

Depuis avril 2008, le département publie mensuellement le reporting risques opérationnels de Natixis. Il présente les pertes opérationnelles encourues par Natixis (en nombre et montant),

(10) Un incident est considéré comme grave dès lors :

- que l'on constate ou que l'on estime un impact financier supérieur à 50000 euros ;
- que l'on constate ou que l'on estime un impact d'image fort ; sont concernés en particulier les cas des incidents qui se traduisent par la diffusion externe non contrôlée d'informations erronées ou gênantes pour la réputation de la banque ;
- qu'il est à l'origine de la défaillance de la production de données utilisées pour le pilotage de l'activité de la banque ; données fausses, retard ou absence de production constatés sur plusieurs jours ou se répétant fréquemment ;
- qu'il est généré par un événement de type « fraude interne » ou « fraude externe » ;
- que le département des Risques opérationnels estime l'incident grave ;
- qu'il s'agit d'une catastrophe évitée de justesse (near miss).

présentées globalement et par pôle, pour le mois écoulé et l'année en cours. Il fournit également une analyse détaillée des incidents graves par pôle d'activité.

En 2008, Natixis a enregistré une diminution du nombre d'incidents mais une forte augmentation des incidents les plus graves et des montants de pertes, notamment sur le pôle BFI. Ce double constat s'explique par :

- l'augmentation de la qualité de la collecte liée au déploiement de l'outil OSIRISK ;
- la diminution des incidents liée à l'activité récurrente (moins d'opérations, moins de flux clientèle...);

■ l'augmentation de pertes liées à la volatilité des marchés. Les incidents dont les pertes sont directement un delta de cours (par exemple oubli de l'achat d'un ordre) ont des coûts en forte hausse ;

■ le changement des modes opératoires liés à la crise du crédit. Les processus liés à l'activation de nos garanties, cautions, recouvrement, break clause, sont fortement sollicités par rapport aux années antérieures ;

■ une augmentation des fraudes.

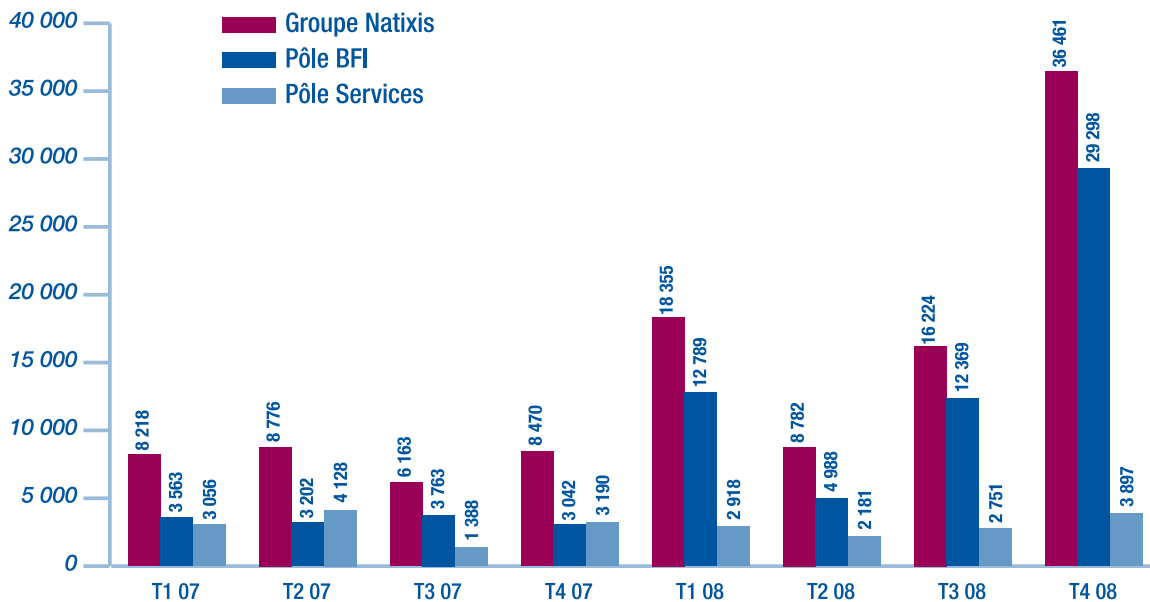
ÉVOLUTION DES INCIDENTS ENTRE 2007 ET 2008

Pôle	Au 31/12/08		Au 31/12/07		Évolution 2008 / 2007 volume (%)	Évolution 2008 / 2007 valeur (%)
	Nombre	Montant (en K€)	Nombre	Montant (en K€)		
Capital investissement et Gestion privée	703	1 246	965	963	(27) %	29 %
Poste Clients	145	1 874	150	1 096	(3) %	71 %
Services	3 445	11 747	3 486	11 696	(1) %	0 %
Gestion d'Actifs	688	5 145	897	4 069	(23) %	26 %
BFI - REI	436	1 709	598	1 571	(27) %	9 %
BFI - Dettes et Financements	79	7 266	289	901	(73) %	706 %
BFI - Marchés de Capitaux	5 006	50 469	6 794	11 017	(26) %	358 %
Fonctions Support	115	366	121	315	(5) %	16 %
TOTAL*	10 617	79 822	13 300	31 628	(20) %	152 %

* Hors ligne métier « Gestion pour compte de tiers ».

ÉVOLUTION DU MONTANT DES PERTES RISQUES OPÉRATIONNELS - 01/01/2007 AU 31/12/2008

(en milliers d'euros)



3. Les principaux plans d'action

Sur chaque entité opérationnelle, Natixis s'est doté de plans d'action afin de réduire son exposition aux risques opérationnels (cf. *tableau ci-dessous*). Une action forte a été entreprise pour dégager des plans d'action structurants pour la banque. En plus du plan de continuité des activités, quatre grands plans d'action font l'objet d'un suivi par le comité risques opérationnels de Natixis :

- task force entrées / sorties harmonisant le processus d'entrées ou de sortie des personnels (internes ou externes) ;

- chantiers liés au suspens back office et réduction de leur nombre et du délai de résolution ;
- unification des référentiels tiers de Natixis, notamment à New York ;
- task force anti-fraude marché mise en œuvre à la suite de l'affaire Kerviel.

SUIVI DES PLANS D'ACTION EN 2008

Pôle	Nombre de plans d'action achevés en 2008	Nombre de plans d'action en cours	Nombre de nouveaux plans d'action en 2008
Gestion d'actifs	Nd	Nd	Nd
BFI Marchés	216	339	82
BFI Financements	27	38	50
Capital investissement et Gestion privée	24	54	59
Poste clients	168	96	Nd
Services (Hors CACEIS)	134	99	78
Fonctions Supports	84	77	63
TOTAL	653	703	332

4. Grands Risques de Natixis

Le département des Risques opérationnels a réalisé la cartographie des situations de risques jugées les plus critiques, afin de les classer en coût, d'identifier les plans d'action préventifs réduisant l'exposition et de les prioriser.

Ainsi, 120 grands risques jugés majeurs ont été identifiés conjointement avec le métier sur la base d'interviews et des cartographies. Chacune des situations de risques a été analysée et modélisée en un arbre de défaillance :

- modélisation de la situation de risque par un enchaînement causes-conséquences ;
- pour les causes premières — appelées Evénements Générateurs de Perte —, détermination d'une loi de probabilité en fréquence ;
- pour chaque conséquence — appelée défaillance de processus — détermination d'une loi de probabilité en sévérité.

Cette méthodologie permet de calculer la VaR (Value at Risk) opérationnelle de chaque situation de risque, puis l'exposition globale de l'entité et d'établir des études de sensibilité et d'efficacité des plans d'action.

Approche réglementaire choisie par le Groupe Natixis

Le dispositif de contrôle est conforme à la méthode standard sur l'ensemble des pôles opérationnels de Natixis, à l'exception de certaines activités du pôle Poste clients de Natixis (mises au niveau des autres entités du Groupe en 2009) et de Natixis Algérie traités en méthode basique.

5.7 - Risques assurables

La Délégation aux Assurances – rattachée au Secrétariat général – a pour mission d'analyser les risques opérationnels assurables et de mettre en place les couvertures adéquates pour y faire face (auto-assurance et/ou transfert).

Les principaux risques analysés concernent :

- les fraudes internes ou externes ;
- les atteintes aux valeurs ;
- les risques de mises en cause de responsabilité (responsabilité civile exploitation et professionnelle de l'entreprise mais aussi responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux) ;
- les dommages aux biens d'exploitation (immeubles et contenu, matériels et données informatiques) ainsi que les pertes d'activités bancaires consécutives à ces dommages.

Les programmes d'assurance « Globale de Banque », « RC Entreprise » (Exploitation et Professionnelle) et « RC Dirigeants », souscrits par Natixis agissant tant pour son compte que pour celui de l'ensemble de ses filiales, ont été renouvelés au 1^{er} juillet 2008.

Ainsi, toutes les sociétés du Groupe bénéficient donc des garanties :

- d'un programme d'assurance « combiné » Globale de Banque (Valeurs & Fraudes), Responsabilité Civile Entreprise (Exploitation & Professionnelle) à hauteur de 125 millions d'euros par sinistre et/ou par année d'assurance ;

- d'un programme d'assurance Responsabilité Civile des Dirigeants et Mandataires Sociaux à concurrence de 100 millions d'euros par sinistre et par année d'assurance.

La territorialité de ces couvertures s'étend au monde entier sauf en matière de responsabilité civile professionnelle où la garantie n'est pas acquise aux établissements permanents situés aux États-Unis (cette couverture est achetée localement par les filiales ou succursales).

Au 1^{er} janvier 2008, le mouvement de regroupement des couvertures avec les sociétés apportées à Natixis par le Groupe Caisse d'Épargne a été poursuivi dans le domaine des assurances de dommages. La couverture de la plupart des immeubles d'exploitation du Groupe situés en France et de leur contenu, des risques informatiques et des pertes d'activités bancaires consécutives est désormais centralisée (couverture principale acquise en valeur de reconstruction et/ou de remplacement avec un plafond fixé à 200 millions d'euros par sinistre).

Chacune des polices d'assurance visées ci-dessus est souscrite auprès de compagnies notoirement solvables sur le marché.

Toutes les couvertures d'assurance évoquées sont achetées en excédent de franchises par sinistre (niveau de rétention accepté) en rapport avec les capacités de Natixis.

Le montant des cotisations d'assurance pour l'ensemble de ces couvertures s'élève à 6,3 millions d'euros en année pleine au titre de l'exercice 2008.

5.8 - Risques juridiques

Situation de dépendance

Natixis n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet ou licence, ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Procédures judiciaires et d'arbitrage

■ Jerry Jones et autres. c/ Harris Associates L.P.

En août 2004, trois actionnaires agissant au nom et pour le compte de trois fonds (Oakmark Fund, Oakmark Equity and Income Fund et Oakmark Global Fund) ont assigné Harris Associates L.P., filiale à 100 % de Natixis Global Asset Management, devant le *United States District Court* du district nord de l'Illinois. Les demandeurs alléguaient que le montant des prestations de services facturées par Harris Associates L.P. à ces trois fonds était excessif au regard de la réglementation applicable. Cette procédure est l'une des nombreuses actions en justice intentées ces dernières années à l'encontre de sociétés de conseil en investissement. Harris Associates et les demandeurs ont alors introduit une requête en référé (*motion for summary judgment*).

Le 27 février 2007, le juge saisi a fait droit en tout point à la requête d'Harris Associates et a rejeté celle des demandeurs. Le 20 mars 2007, ces derniers ont fait appel de cette décision. Les parties ont chacune déposé leurs conclusions puis ont été entendues par la cour d'appel, en audience du 10 septembre 2007.

Le 19 mai 2008, une formation de jugement de la cour d'appel (*Court of Appeals for the Seventh Circuit*) a confirmé la décision du District Court en faveur de Harris Associates L.P.

Le 2 juin 2008, les demandeurs ont demandé un nouvel examen de leur appel par l'ensemble des juges de la cour d'appel (*entire Court of Appeals*). Le 8 août 2008, la cour d'appel a rejeté la requête des demandeurs tendant à un nouvel examen de leur appel.

Le 3 novembre 2008, les demandeurs ont formé un recours auprès de la Cour Suprême des États-Unis afin que la décision de rejet de l'appel soit infirmée.

Le 9 mars 2009, la Cour Suprême a accepté l'appel. La plaidoirie est prévue en octobre 2009. Une décision est attendue à la fin de l'année 2009 ou début 2010.

■ Recours collectifs aux États-Unis relatifs aux opérations *Municipal Guaranteed Investment Contracts*

Depuis le 13 mars 2008, Natixis et Natixis Funding ont été cités parmi les défendeurs dans le cadre de multiples recours collectifs déposés par et au nom d'un certain nombre d'états, comtés et municipalités américains émetteurs d'obligations auprès des cours de New York, Washington, D.C. et de Californie. Les plaintes portent sur une prétendue collusion entre les fournisseurs et les courtiers de produits dérivés municipaux (*municipal derivatives*) dans la fixation des prix, le montage des offres et l'affectation des clients entre 1992 et 2006. Les différents demandeurs ont également désigné plus de 30 banques et courtiers américains et européens en tant que défendeurs. Les demandeurs cherchent à faire reconnaître une collectivité regroupant toutes les entités gouvernementales au niveau local, municipal et des états, agences gouvernementales indépendantes et entités privées ayant acheté des produits dérivés municipaux (*municipal derivatives*) auprès des défendeurs ou des courtiers défendeurs de 1992 à aujourd'hui et à recouvrer des dommages-intérêts du fait de comportements prétendument anticoncurrentiels. Ces recours collectifs sont déposés au titre de certaines lois fédérales antitrust qui permettent de rendre des jugements imposant le versement de dommages-intérêts au triple, ainsi que le remboursement des honoraires d'avocat, dans certains cas. L'ensemble de ces recours a été regroupé devant la *United States District Court for the Southern District of New York* sous l'appellation *In re Municipal Derivatives Antitrust Litigation*.

Deux autres recours ont également été déposés auprès de la Cour d'état (*state court*) de Californie, l'un par la Ville de Los Angeles et l'autre par la Ville de Stockton. Ces recours ont été également regroupés devant la *United States District Court for the Southern District of New York*.

Ces différentes demandes de dommages-intérêts découlent d'investigations qui ont été ou qui sont menées actuellement aux États-Unis par l'U.S. Internal Revenue Service (« IRS »), la division antitrust du Department of Justice (« DOJ ») et l'Autorité des marchés financiers américaine (Securities and Exchange Commission, « SEC »). Bien que l'investigation de l'IRS n'ait pas conclu qu'il y avait culpabilité ou responsabilité de la part de Natixis Funding ou de Natixis, les investigations du DOJ couvrent une part importante des opérations « Muni GIC » menées

par Natixis Funding depuis 1998. En outre, la SEC cherche à déterminer à cet égard s'il y a eu ou non manquement aux obligations d'information. Plusieurs autres banques et syndicats financiers défenseurs ont reçu des courriers du DOJ qui les désignent comme les cibles des investigations en cours. Ces courriers ne constituent pas des accusations formelles, mais indiquent à chaque fois au destinataire que le DOJ le considère comme étant particulièrement et directement concerné par ces investigations. Bien qu'un employé de Natixis Funding ait reçu une telle lettre, ni Natixis ni Natixis Funding n'en ont reçu.

Un consortium de procureurs généraux d'état (*state attorneys general*), dirigé par le Procureur général de l'état de New York et le Procureur général de l'état du Connecticut (« CTAG »), a entrepris d'enquêter sur les activités des défenseurs sur le marché des produits dérivés municipaux (*municipal derivatives*). Le 26 juin 2008, Natixis Funding Corporation a reçu du CTAG une citation à produire les documents relatifs à la vente des contrats de placement garantis (*guaranteed investment contracts* ou « GIC ») et autres produits dérivés municipaux (*municipal derivatives*). Les autres défenseurs cités dans des recours privés ont également reçu de telles citations. Natixis Funding a transmis au CTAG une liste des transactions GIC et une liste des swaps en cours en date du 24 juillet 2008. À la date d'aujourd'hui, le CTAG n'a pas pris d'autres mesures.

▪ Litiges concernant des opérations de swap avec les Sociétés HLM

Par décision en date du 27 mars 2008, le tribunal de commerce de Toulouse a prononcé la résiliation de deux contrats de swap de 7,5 et 12,5 millions d'euros de notionnel passés avec la Société Patrimoine Languedocienne, SA d'HLM (SPL), et a reconnu la responsabilité solidaire de la Caisse d'Épargne Midi Pyrénées (CEMP) et de Natixis dans la mise en place de ces swaps. Le tribunal a nommé un expert chargé d'évaluer le préjudice qui a fait l'objet d'un paiement provisionnel. Natixis a fait appel de ce jugement.

▪ Affaire d'escroquerie Madoff

Natixis a évalué son exposition nette maximale à 473 millions d'euros. L'impact effectif de cette exposition dépendra à la fois du degré de recouvrement des actifs déposés chez Bernard L. Madoff Investment Securities et de l'issue des voies de recours notamment judiciaires dont dispose la banque. Natixis entend en effet faire valoir ses droits notamment en procédant à toute action judiciaire qui lui serait ouverte tant en France qu'à l'étranger. Dans cette perspective, Natixis a retenu des cabinets d'avocats pour l'assister dans ces actions.

▪ Dossier CIC / Crédit Mutuel

Le 11 septembre 2008, le CIC et le Crédit Mutuel ont assigné le groupe Lagardère et Natixis en vue d'obtenir du tribunal de commerce de Paris l'annulation des contrats par lesquels ils ont acheté à terme des actions EADS au Groupe Natixis.

Se fondant sur un rapport non public de l'Autorité des marchés financiers, les demandeurs allèguent que Lagardère SCA aurait commis un manquement boursier à l'occasion d'une émission d'obligations remboursables en actions EADS souscrite en avril 2006 par le Groupe Natixis.

Aucun reproche n'est formulé à l'encontre de Natixis dans l'assignation du groupe CIC, concernant tant la conclusion que l'exécution des contrats. L'argumentation juridique développée par le groupe Crédit Mutuel pour remettre en cause la validité de ses achats d'actions EADS apparaît dénuée de fondement.

Natixis suit néanmoins cette procédure avec la plus grande vigilance et entend faire valoir ses droits afin qu'aucun préjudice n'en résulte pour elle. L'intégralité des obligations a, à ce jour, été remboursée.

▪ Dépôt de plainte coordonnée par l'ADAM

Des développements sur la plainte déposée par des actionnaires de Natixis et coordonnée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM) sont énoncés au chapitre 6 « Evolution récente » ci-après.

Il n'y a pas par ailleurs d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de Natixis.

5.9 - Risques assurance

Natixis Assurances

Natixis Assurances commercialisant essentiellement des produits d'épargne, les principaux risques résultant des contrats d'assurance sont de nature financière :

▪ Risque de ne plus être capable de servir le taux minimum contractuel en cas de baisse des taux

Pour faire face à ce risque, ABP Vie ne commercialise plus depuis plusieurs années que des contrats à taux minimum garantis nuls : plus de 90 % des contrats ont un TMG nul. Le TMG moyen ressort à 0,76 %.

▪ Risque de rachat des contrats en cas de hausse des taux

Natixis Assurances a identifié la population assurée pour laquelle le risque de rachat est élevé, les critères discriminants étant l'âge, l'ancienneté fiscale et le montant des capitaux. Natixis Assurances a ainsi circonscrit à environ un quart de ses actifs de taux le périmètre à couvrir par des contrats Cap. Il a par ailleurs souscrit à des obligations à taux variable à taux minimum.

Le test de suffisance des passifs réalisé pour les comptes arrêtés au 31 décembre 2008 conformément à IFRS 4 a montré que les passifs d'assurance évalués en normes locales étaient supérieurs à une juste valeur de ces passifs tenant compte de l'option de rachat incorporée aux contrats.

▪ Risque financier en cas de hausse des taux

La sensibilité de la situation nette aux variations de taux d'intérêt est atténuée par le classement d'environ 6,4 milliards d'euros de titres de taux dans la catégorie des titres détenus jusqu'à l'échéance.

Concernant les titres des autres catégories, l'analyse de sensibilité réalisée à fin décembre 2008 montre qu'une hausse de 1 point

des taux obligataires a un impact de - 30 millions d'euros sur la situation nette (après prise en compte de la variation imputable aux assurés et de la fiscalité), soit 3,4 % des capitaux propres.

▪ Risques de marché

Natixis Assurances est confronté aux variations de valeur de ses actifs financiers. La gestion des risques financiers consiste en la définition d'une allocation stratégique tenant compte des engagements du passif, des contraintes réglementaires (notamment en terme de dispersion) et des exigences commerciales. Ainsi, des fourchettes d'allocation sont définies pour chaque type d'actif.

L'analyse de sensibilité réalisée au 31 décembre 2008 montre que :

- une baisse de 10 % du marché actions a un impact de - 10,8 millions d'euros sur la situation nette (après prise en compte de la variation imputable aux assurés et de la fiscalité), soit 1,2 % des capitaux propres ;
- une baisse de 10 % du marché immobilier a un impact de - 4,0 millions d'euros sur la situation nette (après prise en compte de la variation imputable aux assurés et de la fiscalité), soit 0,5 % des capitaux propres.

Par ailleurs, Natixis Assurances réassure à 100 % la garantie plancher accordée sur les contrats en unités de compte.

▪ Risque de crédit

Le suivi et la gestion du risque de contrepartie sont réalisés dans le respect des normes et limites internes de Natixis, telles que déterminées par le comité des risques de crédit, ainsi que des contraintes réglementaires imposées aux compagnies d'assurance. Ainsi, plus de 92 % du portefeuille de taux est investi sur des ratings supérieurs à A-.

▪ Activité prévoyance

Les risques de mortalité et de morbidité sont limités par la mise en place d'une tarification adaptée à la population et aux garanties assurées, à l'utilisation de tables d'expérience et par la pratique en amont d'une sélection médicale des nouveaux assurés.

Natixis Assurances a recours à la réassurance afin de limiter son exposition aux risques de dispersion des capitaux garantis en décès, accidents de la vie et perte d'autonomie, ainsi que de fréquence des sinistres en arrêt de travail, invalidité et perte d'autonomie. Un traité de réassurance en cas d'épidémie ou de pandémie a par ailleurs été mis en place afin de limiter l'exposition à l'augmentation des décès qui en résulterait.

Le plan de réassurance annuel veille à diversifier les réassureurs et à ne traiter qu'avec des parties dont le rating est de qualité. Aucun traité de réassurance n'est conclu ou renouvelé avec des parties « non investment grade ». En pratique, le rating des réassureurs avec lesquels traite Natixis Assurances est compris entre BBB et AA (certains réassureurs pouvant toutefois être de façon marginale non notés quand leur actionariat est jugé de qualité).

▪ Concentration des risques

La nature des risques assurés associée à la couverture de réassurance n'induit pas d'exposition particulière en matière de concentration de risques d'assurance.

Coface

De par ses activités, Coface est exposé à deux types de risques principaux. Le premier est le risque technique qui est le risque de pertes générées par le portefeuille de polices d'assurance de Coface. Le second est le risque financier qui est le risque de pertes en raison de variations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change ou de la valeur de marché des titres ou des placements immobiliers. Coface a mis en place des outils sophistiqués destinés à contrôler rigoureusement ces risques afin qu'ils restent dans des limites prudentes.

▪ Risque technique

Le risque de crédit est le risque de pertes générées par le portefeuille de polices d'assurance.

Classiquement on distingue le risque de fréquence et le risque de pointe :

- le **risque de fréquence** représente le risque d'une brusque et importante augmentation des impayés sur une multitude de débiteurs. La mesure de ce risque est faite pour chaque entité par le suivi du loss ratio (rapports sinistres à primes), par secteur d'activité (crédit domestique), par pays (crédit export), ou par ligne de produits (caution, single risks). Les loss ratio des différents centres de souscription sont également suivis au niveau du Groupe, de même que les montants et nombres mensuels d'impayés ;

- le **risque de pointe** représente le risque de pertes anormalement élevées enregistrées au titre d'un même débiteur ou groupe de débiteurs, ou d'une accumulation de pertes sur un même pays.

Outre un suivi mensuel au niveau de chaque centre de souscription, un dispositif est mis en place au niveau du Groupe, reposant sur :

- une centralisation des déclarations de menace de sinistre excédant un certain montant (actuellement, 0,5 million d'euros pour tous les centres de souscription, porté à 1 million d'euros pour les deux principaux, Coface SA et Coface Kredit), avec intervention d'une filiale spécialisée dans le recouvrement (Coface Recovery Business Intelligence) ;

- le comité des grands risques, qui fixe l'encours de risque maximum Coface accepté sur les 400 plus grands risques du Groupe représentant une sévérité supérieure à 35 millions d'euros ou une perte maximale dans un scénario stressé de 15 millions d'euros, et qui alloue des plafonds par pays émergent ;

- un système de notation des risques corporate et des risques pays ;

- un dispositif d'évaluation statistique des « sévérités » (pertes maximum susceptibles d'être enregistrées en cas de sinistre) par débiteur, groupe de débiteurs ou pays émergent.

Dans le cadre de la crise financière, le recensement des risques vulnérables a été réalisé sur la base des notations Coface ainsi que sur proposition des centres de souscription pour des risques spécifiques tels que des opérations de rachat avec effet de levier grâce à un fort endettement. Tous les risques importants (notés BB- et moins) font l'objet d'un suivi centralisé tant en stock qu'en flux mensuel. Pour les risques de fréquence, les scores sont utilisés afin d'identifier les populations à risque et des matrices de cotation plus restrictives ont été mises en place au cours du premier semestre 2008. De nouvelles mesures de durcissement sur les notations les plus faibles vont être annoncées.

▪ Diversification du portefeuille de risques de crédit

Coface maintient un portefeuille de risques de crédit diversifié, afin de minimiser les risques que la défaillance d'un débiteur, le ralentissement d'un secteur d'activité particulier ou un événement défavorable dans un pays donné puissent avoir un impact disproportionné sur la sinistralité globale de Coface. En outre, la grande majorité des risques auxquels est exposé Coface sont à court terme, ce qui lui permet de réduire le risque couvert sur un débiteur ou un groupe de débiteurs, relativement rapidement après avoir constaté la dégradation de leur solvabilité.

EXPOSITIONS AU RISQUE SUR LES DÉBITEURS À FIN DÉCEMBRE 2008 (HORS OPÉRATIONS POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT)

Tranches encours total acheteur	Encours (en millions d'euros)	Nombre de limites	Nombre d'acheteurs	% d'encours
Refus	0	607 526	463 172	0,0 %
1 - 10 K€	3 960	559 304	522 923	0,9 %
11 - 20 K€	6 710	481 622	394 231	1,6 %
21 - 30 K€	4 419	261 233	166 644	1,1 %
31 - 40 K€	4 077	203 578	110 981	1,0 %
41 - 50 K€	5 557	186 778	115 481	1,3 %
51 - 60 K€	3 289	128 055	58 052	0,8 %
61 - 70 K€	2 828	103 279	42 547	0,7 %
71 - 80 K€	3 441	99 331	44 651	0,8 %
81 - 90 K€	2 100	70 595	24 372	0,5 %
91 - 100 K€	6 086	109 757	61 605	1,5 %
101 - 150 K€	12 652	292 059	101 149	3,0 %
151 - 200 K€	11 391	207 023	64 172	2,7 %
201 - 300 K€	17 506	278 511	70 449	4,2 %
301 - 400 K€	14 250	190 437	40 711	3,4 %
401 - 500 K€	11 981	141 985	26 536	2,9 %
501 - 800 K€	27 642	283 256	43 602	6,6 %
801 - 1 500 K€	40 803	320 230	37 599	9,7 %
1 501 K€ et +	240 011	697 793	43 382	57,3 %
TOTAL	418 703	5 222 352	2 432 259	100,0 %

Nombre d'acheteurs sans encours garanti (hors @rating check ⁽¹¹⁾) : 1 281 633.

Nombre total d'acheteurs en vigueur (hors @rating check ⁽¹²⁾) : 3 235 200.

(11) C'est-à-dire non monitorés.

(12) Idem.

5.10 - Expositions sur actions du portefeuille bancaire

(informations ajoutées au titre des exigences du Pilier III)

Présentation des techniques comptables

Les expositions sur actions du portefeuille bancaire correspondent à des actifs financiers enregistrés dans les catégories suivantes conformément aux dispositions de la norme IAS 39 :

- Actifs disponibles à la vente ;
- Actifs financiers évalués à la juste valeur sur option.

Répartition des expositions sur actions en fonction de l'objectif poursuivi y compris recherches de plus-values et les raisons stratégiques

Les expositions sur actions du portefeuille bancaire sont traitées dans le risque de crédit selon les méthodes suivantes :

- exclusion des expositions correspondant à des participations supérieures à 10 % dans des établissements de crédit. Ces positions viennent impacter directement les fonds propres ;
- exclusion des participations dans les sociétés d'assurance du Groupe, ces sociétés étant mises en équivalence ;
- exclusion des participations dans des chambres de compensation : ces expositions sont reclassées dans la catégorie exposition « Autres actifs ».

RÉPARTITION PAR PÔLE DES VALEURS EN RISQUE DE LA CLASSE D'ACTIF ACTION

(Répartition en %)	31/12/08
Pôle	Expositions sur actions
Capital investissement	62,34 %
Participations stratégiques	26,31 %
Gestion d'actifs	6,44 %
Gestion privée	2,69 %
BFI	1,61 %
Autres	0,61 %
TOTAL	100,00 %

VENTILATION DES MONTANTS PAR PORTEFEUILLE EQUITY ET PAR « TYPE » ET « NATURE » DE MONTANT

Type et nature d'exposition	Valeurs exposées au risque au 31/12/08			Total
	(en millions d'euros)	Capital investissement dé tenu dans des portefeuilles suffisamment diversifiés	Autres expositions sur actions	
Actions	351	2 292	143	2 786
OPCVM	127	0	15	142
Participation	155	310	309	773
TOTAL	632	2 602	467	3 701

ENCOURS PONDÉRÉS DE LA CLASSE D'ACTIF « ACTIONS »

(en millions d'euros) Pondération	Expositions pondérées sur actions au 31/12/08		
	Approche IRB	Approche standard	Total
Capital investissement diversifié	2 642	1 817	4 460
Actions cotées	1 833	0	1 833
Actions non cotées	1 532	0	1 532
TOTAL	6 007	1 817	7 824

L'article 115 du document relatif aux modalités de calcul du ratio de solvabilité définit le capital investissement diversifié à partir d'un certain nombre de critères considérés comme des indicateurs de diversification (stade d'investissement, millésimes, secteurs

d'activité, supports, régions ou pays, division des risques). Les autres expositions sur actions sont classées en actions cotées ou non cotées.

PLUS OU MOINS-VALUES LATENTES AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en millions d'euros) Actif	Coût ou valeur historique (net dépr. dur)	Juste valeur ou valeur réévaluée ou coût présumé	Plus ou moins-values latentes nettes	Plus-values latentes brutes	Moins-values latentes brutes
Actifs financiers à la juste valeur sur option	6 251	6 153	(117)	20	(0)
Actifs financiers disponibles à la vente	2 952	3 021	69	73	(4)
TOTAL	9 203	9 175	(48)	93	(4)

MONTANT CUMULÉ DES PLUS OU MOINS-VALUES DE CESSIONS SUR LA PÉRIODE SOUS REVUE

(en millions d'euros) Actif	Montant cumulé des plus ou moins-values de cession
Actifs financiers à la juste valeur sur option	823
Actifs financiers disponibles à la vente	48
Autres actifs	105
TOTAL	976

FRACTION DES MONTANTS DE PLUS OU MOINS-VALUES NON RÉALISÉES INCLUSE DANS LES FONDS PROPRES DE BASE OU COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2008

(en millions d'euros) Actif	Fraction des montants incluse dans les fonds propres de base ou complémentaires
Retraitement prudentiel des plus ou moins-values latentes sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente	(42)
Retraitements prudentiels des plus ou moins-values latentes sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente reportés en fonds propres complémentaires de premier niveau	20
TOTAL	(21)

VI. STRUCTURE FINANCIÈRE ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Analyse du bilan consolidé

ACTIF

(en milliards d'euros)	31/12/08	31/12/07
Actifs à la juste valeur par le résultat et instruments dérivés de couverture	275,2	198,1
Actifs financiers disponibles à la vente	30,9	34,8
Prêts et créances sur établissements de crédit	36,7	45,4
Prêts et créances sur la clientèle	103,1	85,4
Titres reçus en pension	53,9	100,5
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6,4	6,5
Comptes de régularisation et actifs divers	49,6	49,3
TOTAL ACTIF	555,8	520,0

PASSIF

(en milliards d'euros)	31/12/08	31/12/07
Passifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés	269,4	163,3
Dettes envers les établissements de crédit	65,8	77,7
Dettes envers la clientèle	34,5	32,0
Titres donnés en pension	62,1	95,1
Dettes représentées par un titre	34,6	65,5
Autres passifs et provisions	25,9	24,2
Provisions techniques des contrats d'assurance	33,6	33,9
Dettes subordonnées	13,6	10,7
Capitaux propres	16,3	17,6
TOTAL PASSIF	555,8	520,0

Le total du bilan consolidé s'établit à 555,8 milliards d'euros au 31 décembre 2008, contre 520,0 milliards d'euros au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 35,8 milliards d'euros ou 6,9 %. Cette évolution est essentiellement liée à la progression des encours d'opérations évaluées à la juste valeur au bilan, compensée principalement par un recul des opérations de prises et mises en pension.

Emplois

Les actifs à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture s'élevaient à 275,2 milliards d'euros contre 198,1 milliards d'euros au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 77,1 milliards d'euros provenant principalement de la hausse des valorisations des dérivés de crédit et des swaps de taux. Ces actifs à la juste valeur se répartissent entre les instruments de trading pour 248,5 milliards d'euros, les instruments à la juste valeur sur option pour 26,2 milliards d'euros et les instruments dérivés de couverture pour 0,5 milliard d'euros.

Les actifs financiers disponibles à la vente de 30,9 milliards d'euros sont constitués pour environ la moitié de portefeuilles de placement de l'activité d'assurance-vie, essentiellement en titres obligataires, et par le portefeuille de placement bancaire.

L'encours des crédits à la clientèle – y compris les opérations de crédit-bail et d'affacturage – s'élève à 103,1 milliards d'euros, en hausse de 17,7 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2007. Cette hausse résulte en particulier du reclassement de titres provenant du portefeuille de trading ou d'actifs disponibles à la vente pour + 11,5 milliards d'euros.

Les titres reçus en pension s'établissent à 53,9 milliards d'euros au 31 décembre 2008, la baisse de 46,6 milliards d'euros provenant essentiellement des opérations traitées avec les établissements de crédit. Ces emplois sont financés au passif principalement par les titres donnés en pension.

Ressources

Le refinancement des activités hors les pensions de titres s'est essentiellement opéré par l'accroissement des passifs évalués à la juste valeur par résultat pour 106,1 milliards d'euros, dont une progression de la juste valeur des instruments dérivés symétrique à celle observée à l'actif du bilan, en contrepartie d'une baisse des dettes représentées par un titre de 30,9 milliards d'euros.

Fonds propres et ratios réglementaires

Capital social

Le capital a été augmenté au cours de l'exercice 2008 de 1 643 729 997 actions sous l'effet de l'augmentation de capital clôturée le 18 septembre 2008, de 42 342 502 actions par le paiement du dividende au titre de 2007 en actions et de 22 500 actions par la levée d'options de souscription. Ces opérations ont porté le capital au 31 décembre 2008 à 4 653 020 309 euros, composé de 2 908 137 693 actions de 1,60 euro de nominal.

Fonds propres et ratio de solvabilité

Les fonds propres et les risques pondérés sont calculés en application de l'arrêté du 20 février 2007, modifié par les arrêtés du 19 octobre 2007 et du 11 septembre 2008, relatif aux exigences de fonds propres applicables aux établissements

de crédit mettant en œuvre la réforme « Bâle II ». Les données de fonds propres et de risques au 31 décembre 2007 sont pro forma Bâle II pour les comparaisons et Bâle I en rappel.

Le périmètre de consolidation prudentiel est établi sur la base du périmètre de consolidation statutaire avec mise en équivalence des sociétés d'assurance Coface, Natixis Assurances et Natixis Garanties.

Les entités CACEIS, VR Factorem et EDF Investment Group sont intégrées proportionnellement à hauteur respectivement d'un pourcentage de détention de 50 %, 25 % et 15 %.

Les participations suivantes font l'objet d'une déduction des fonds propres :

(en milliards d'euros)	
Entité	Montant
Groupe Banque Populaire	4,5
Groupe Caisses d'Épargne	4,4
TOTAL	8,9

CACEIS est la seule filiale du Groupe Natixis assujettie à titre individuel. La maison mère et les autres filiales françaises ayant le statut d'établissements de crédit ne sont pas assujetties sur base individuelle par autorisation de la Commission bancaire.

Les fonds propres prudentiels s'établissent comme suit pour les arrêtés considérés :

(en milliards d'euros)	Bâle II	Bâle II	CAD	Variation
	31/12/08	pro forma 31/12/07	31/12/07	
Capitaux propres comptables				
Retraitements, dont :	15,6	16,9	16,9	(1,3)
Hybrides	5,1	2,4	2,4	2,7
Ecart d'acquisition	(3,2)	(3,1)	(3,1)	(0,1)
Autres retraitements prudentiels	0,8	0,0	0,0	0,8
Fonds propres de base	18,3	16,2	16,2	2,1
Déductions des fonds propres de base	(4,9)	(4,7)	(4,5)	(0,2)
Fonds propres Tier One Bâle II	13,4	11,5	11,7	1,9
Fonds propres complémentaires	8,3	8,4	7,9	(0,1)
Fonds propres surcomplémentaires	0,1	NS	NS	0,1
Déduction des fonds propres complémentaires	(4,9)	(4,7)	(5,1)	(0,2)
FONDS PROPRES TOTAUX	16,9	15,2	14,5	1,7

Au 31 décembre 2008, les fonds propres prudentiels consolidés de Natixis s'établissent à 16,9 milliards d'euros, contre 15,2 milliards d'euros au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 1,7 milliard d'euros.

La variation des capitaux propres du Groupe de - 1,3 milliard d'euros provient principalement de l'augmentation de capital réalisée en septembre pour 3,7 milliards d'euros, de la constatation du déficit de l'exercice 2008 pour - 2,8 milliards d'euros et de la variation des réserves recyclables sur les actifs disponibles à la vente de - 1,6 milliard d'euros et sur les instruments dérivés de couverture de - 0,5 milliard d'euros.

L'augmentation des titres hybrides provient de l'émission de titres super-subordonnés pour un montant de 0,9 milliard d'euros au cours du premier semestre et par deux émissions de titres

super-subordonnés de 0,95 milliard d'euros chacune souscrites l'une par le Groupe Caisse d'Épargne et l'autre par le Groupe Banque Populaire en miroir de leurs propres émissions auprès de la Société de Prise de Participations de l'État (SPPE), minoré par le remboursement de 0,275 milliard de dollars des actions préférentielles précédemment émises par Natixis AMBS.

Les fonds propres complémentaires sont quasiment stables sur la période écoulée tandis que les déductions augmentent principalement des opérations de titrisations notées sous BB- ou non notées.

Les risques pondérés Bâle II s'élèvent à 163,2 milliards d'euros, en augmentation de + 9,5 milliards d'euros par rapport à la fin de l'exercice précédent en pro forma Bâle II.

(en milliards d'euros)	Bâle II 31/12/08	Bâle II pro forma 31/12/07	Bâle I 31/12/07
Risques de crédit	121,6	128,2	125,5
Risques de marché	32,9	15,1	15,8
Risques opérationnels	8,7	10,4	-
TOTAL RISQUES PONDÉRÉS	163,2	153,7	141,3

Le ratio global s'élève à 10,2 %, au-dessus du niveau de 10 % requis par la Fed.

Le ratio des fonds propres de base Tier one s'élève au 31 décembre 2008 à 8,2 % contre 7,5 % pro forma au 31 décembre 2007 et 8,3 % en CAD. Le ratio « Core tier one⁽¹³⁾ » hors titres hybrides s'établit à 5,9 % au 31 décembre 2008.

(13) Core tier one : le numérateur du ratio Core tier one exclut les fonds propres hybrides inclus dans les fonds propres Tier one. Les CCI sont déduits (à 50 %) du numérateur du ratio Core tier one au prorata des fonds propres non-hybrides.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/08
Exigences de fonds propres	13 256
Exigences en fonds propres au titre du risque de crédit, risque de dilution et règlement livraison	9 726
Risque de crédit - Approche standard	1 338
Administrations centrales et banques centrales	-
Établissements	98
Entreprises	704
Clientèle de détail	230
Actions	145
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	-
<i>(Dont valeur actuelle de la valeur résiduelle en risque des contrats de location financement)</i>	-)
Positions de titrisation	160
Risque de crédit - Approche notations internes	8 388
Administrations centrales et banques centrales	24
Établissements	917
Entreprises	6 041
Clientèle de détail	28
Actions	483
Positions de titrisation	514
Autres actifs ne correspondant pas à des obligations de crédit	382
Exigences de fonds propres au titre des risques de marché	2 631
Exigences de fonds propres au titre du risque opérationnel	695
Autres exigences de fonds propres et exigences transitoires	203

Capital interne

Un calcul du besoin en fonds propres économiques pour l'ensemble du Groupe Natixis est mis en œuvre semestriellement et couvre quatre domaines de risques : crédit, marché au sens large (trading, ALM, portefeuilles de placement, private equity...), opérationnel et business.

Le processus de calcul est piloté par la direction Financière et s'appuie en priorité sur les outils existants de mesure des risques du Groupe et sur les bases de données issues des systèmes centraux.

Le besoin en fonds propres économiques peut être comparé non seulement à l'exigence en fonds propres réglementaires mais aussi aux capitaux propres disponibles dont disposerait le Groupe en cas de crise pour faire face au besoin (mesurés dans une optique économique par analogie avec la mesure économique des risques).

Un mécanisme d'allocation par métiers complète ce dispositif.

Les autres ratios réglementaires

Le ratio de liquidité permet de vérifier que les liquidités à moins d'un mois d'échéance sont au moins égales aux exigibilités de

même nature. Il se définit comme le rapport entre les liquidités et les exigibilités à un mois au plus.

Ce ratio doit réglementairement être supérieur à 100 %. Il s'élève à 195 % au 31 décembre 2008.

Natixis respecte les règles prudentielles de contrôle des grands risques.

Conformément à la réglementation bancaire, aucun concours ne doit dépasser 25 % des fonds propres et le montant cumulé des risques dépassant 10 % des fonds propres ne doit pas excéder l'octuple des fonds propres.

VII. REFINANCEMENT

L'année 2008 a été marquée par une succession d'événements sur les marchés qui ont abouti à une crise sans précédent sur la liquidité. C'est dans ce contexte difficile que l'organisation unifiée de la trésorerie de Natixis a vu le jour, avec pour mission de financer la banque sous une seule et nouvelle signature sur les marchés.

Refinancement court terme

Le refinancement à court terme de Natixis est organisé en ligne métier sur trois sites géographiques distincts, Paris, New York et Singapour, dans le but de faciliter le refinancement des métiers et de disposer d'une meilleure efficacité sur toutes les devises. L'objectif de la trésorerie court terme est de sécuriser et diversifier le refinancement de Natixis, d'optimiser le coût de ses emprunts et d'en gérer les risques à l'intérieur de limites en VaR et en transformation. La taille des programmes d'émissions de certificats de dépôts et commercial paper a été redimensionnée pour s'adapter au bilan financé de la nouvelle entité.

Début 2008, la trésorerie a concentré ses efforts pour promouvoir la nouvelle signature sur les marchés tout en préservant la capacité et le coût. Les lignes de crédit ouvertes chez les correspondants aux noms des établissements historiques ne pouvaient se cumuler, une baisse minimum était anticipée. Les efforts conjugués des équipes ont permis de garantir l'optimisation de la liquidité alors que la taille du bilan financé a progressé au cours du premier semestre.

La crise de Bear Stearns, survenue en mars, a motivé un changement des règles internes de transformation en liquidité. À partir de cette période, Natixis a pondéré son risque de refinancement à très court terme et limité son exposition à moyen terme. La trésorerie a rallongé sensiblement ses durées d'emprunts et sécurisé ses sources de refinancement.

L'accentuation de la crise après la faillite de Lehman Brothers a conduit la trésorerie court terme à adapter ses process :

- une gestion dynamique du gap de liquidité a été sécurisée par une baisse du bilan financé ;
- l'élargissement des actifs collatéralisés auprès de la BCE/FED a été rapidement pris en compte, par la mobilisation des actifs existants dans le bilan ; l'utilisation du refinancement CPFF mis en place par la Fed a compensé la dégradation de la liquidité sur les marchés EUR et USD ;
- mise en place de règles internes plus restrictives sur la consommation et la refacturation de la liquidité ;
- participation de la trésorerie aux groupes de travail de Place sur la liquidité pour proposer à la BCE des mesures transitoires.

L'ensemble de ces différentes dispositions mises en œuvre en synergies avec New York et Singapour a permis à Natixis de faire face aux dysfonctionnements des marchés sur la liquidité.

Refinancement moyen et long terme

Malgré les conditions de marché devenues encore plus difficiles pour les signatures bancaires, Natixis a réussi à mener à bien son programme de refinancement moyen et long terme.

Sur 2008, le montant brut des ressources levées sur les différents programmes et instruments de dette a atteint 20,2 milliards en équivalent euros.

En avril 2008, profitant d'une fenêtre sur le marché obligataire, Natixis a lancé trois émissions publiques : une émission « senior » à 2 ans de 1,5 milliard d'euros, qui a été ensuite réabondée, pour s'élever au final à 2,175 milliards d'euros ; sur le marché de la dette « junior », deux émissions de titres super-subordonnés en dollars US, respectivement de 300 millions de dollars sous un format de titres perpétuels remboursables après 5 ans et 750 millions de dollars de titres perpétuels remboursables après 10 ans.

Comme tous les établissements financiers, Natixis a dû faire face tout au long de l'année à une augmentation significative de ses spreads d'émissions, liée au contexte de marché, à la dégradation à « single A » de la notation long terme par Standard & Poor's et Fitch en octobre 2008, ainsi qu'à la défiance généralisée des investisseurs, notamment après la faillite de Lehman Brothers le 15 septembre.

Entre le début et la fin de l'année, l'augmentation du spread de refinancement a été au minimum de l'ordre de 160 bp à 250 bp, selon les durées.

Cette situation extrême a conduit l'État français à trouver des mesures de soutien au système bancaire.

Pour faciliter le refinancement des banques à moyen terme, la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF) a ainsi été créée en octobre 2008. Émettant avec la garantie de l'État, cette entité replace le produit de ses émissions auprès des banques françaises contre remise de collatéraux.

Grâce à ce mécanisme et par l'intermédiaire de ses deux actionnaires de référence, membres fondateurs de la SFEF, Natixis a pu obtenir sur la fin de l'année 2008 une ressource de 835 millions d'euros d'une durée comprise entre 1,5 et 3 ans.

La plus grande partie du refinancement moyen et long terme de Natixis a toujours été assurée en 2008 par des émissions privées, essentiellement grâce aux programmes d'EMTN ainsi que par des dépôts interbancaires.

Le principal programme EMTN de Natixis est doté d'un plafond de 45 milliards d'euros. D'autres programmes destinés à couvrir des clientèles ciblées sont également utilisés. Les plus actifs sont ceux de Natixis Structured Products (plafond de 10 milliards d'euros) et de Natixis Financial Products (plafond de 5 milliards d'euros).

Le montant net des ressources émises en 2008 sur le compartiment des EMTN structurés a néanmoins été négatif d'environ 1 milliard d'euros, en raison de la prudence nouvelle des investisseurs tant à l'égard de la nature complexe des produits achetés qu'à l'égard du risque de contrepartie.

ÉMISSION ET ENCOURS DES DIFFÉRENTS PROGRAMMES DE NATIXIS

	EMTN	BMTN	USMTN	Émissions obligataires	Extendible Notes
Émissions réalisées en 2008	9 113	872	219	750*	0
Encours 31/12/08	36 541	2 849	149	9 089	0
Encours 31/12/07	36 273	2 814	293	8 877	3 000

* Encours en USD.

Les ressources à moyen et long terme de Natixis ont également été confortées par le produit de l'augmentation de capital de 3,7 milliards d'euros intervenue en septembre 2008 et la souscription en décembre 2008 par la CNCE et la BFBP de 1,9 milliard d'euros sous forme de titres super-subordonnés à durée indéterminée. Cette souscription est intervenue dans le cadre du dispositif de l'État de soutien en fonds propres des banques françaises, les deux actionnaires ayant eux-mêmes émis deux TSSDI auprès de la Société de Prise de Participation de l'État (SPPE), nouvellement créée.

Dette senior

(i) Dettes senior contractées dans le cadre de programmes d'émission :

Le programme MTN de Natixis contient un engagement classique de maintien de l'emprunt à son rang (« Negative Pledge »). Aucun covenant financier ou lié à la notation de Natixis n'est prévu dans les termes et conditions des EMTN.

Les cas d'exigibilité anticipée du programme EMTN prévoient une clause de défaut croisé limitée à l'émetteur, assortie d'un seuil de déclenchement à 50 millions d'euros.

Les termes et conditions des titres émis sous les programmes USCP (ces titres étant émis par Natixis U.S. Finance Company, LLC et Natixis Commercial Paper Corp. avec la garantie de Natixis), de certificats de dépôt (émis par la succursale de Singapour), d'ECP, de TCN et d'Extendible Notes de Natixis ne contiennent aucun covenant.

(ii) Dettes senior contractées en dehors de programmes :

Les emprunts obligataires réalisés en 2008 en dehors de programmes EMTN (sous le format international) sont assortis, de la « Negative Pledge » et d'une clause de défaut croisé similaire à celle du programme MTN.

Dette subordonnée

(i) Les titres subordonnés remboursables ne sont pas assortis de covenants.

(ii) En ce qui concerne les titres super-subordonnés :

- émis le 31 mars 2008 – EUR 150 000 000 – taux fixe puis flottant ; le prospectus de cette émission prévoit une option de remboursement anticipé à partir du 31 mars 2018 et à chaque date de paiement d'intérêt suivante ;

- émis le 16 avril 2008 – USD 300 000 000 – taux fixe ; le prospectus de cette émission prévoit une option de remboursement anticipé à partir du 16 avril 2013 et à chaque date de paiement d'intérêt suivante ;

- émis le 30 avril 2008 – USD 750 000 000 – taux fixe puis flottant ; le prospectus de cette émission prévoit une option de remboursement anticipé à partir du 30 avril 2018 et à chaque date de paiement d'intérêt suivante.

Ces emprunts sont assortis de certains covenants notamment :

- non-paiement des intérêts à la date de paiement d'intérêts en certaines circonstances ;
- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission en cas de certains événements affectant la situation financière de l'émetteur ou de certains de ses ratios.

En ce qui concerne la clause de subordination, la clause en langue anglaise du prospectus de ces émissions est libellée comme suit :

■ Status of the Notes :

The Notes are deeply subordinated notes of the Issuer issued pursuant to the provisions of article L. 228-97 of the French *Code de commerce*, as amended in particular by law n° 2003-706 on financial security dated 1 August 2003.

The proceeds of the issue of the Notes will be treated, for regulatory purposes, as consolidated *fonds propres de base* for the Issuer subject to the limits on the portion of the Issuer's *fonds propres de base* that may consist of hybrid securities in accordance with Applicable Banking Regulations (the "**Hybrid Securities Limit**") as interpreted by the SGCB. *Fonds propres de base* ("**Tier 1 Capital**") shall have the meaning given to it in Article 2 of *Règlement* no. 90-02 dated 23 February 1990, as amended, of the *Comité de la Réglementation Bancaire et Financière* (the "**CRBF Regulation**") or otherwise recognised as *fonds propres de base* by the SGCB. The CRBF Regulation should be read in conjunction with the press release of the Bank for International Settlements dated 27 October 1998 concerning instruments eligible for inclusion in Tier 1 Capital (the "**BIS Press Release**").

The principal and interest on the Notes (which constitute *obligations* under French law) are direct, unconditional, unsecured, undated and deeply subordinated obligations of the Issuer and rank and will rank *pari passu* among

themselves and with all other present and future Support Agreement Claims and Deeply Subordinated Obligations, but shall be subordinated to the present and future *prêts participatifs* granted to the Issuer and present and future *titres participatifs* issued by the Issuer, Ordinarily Subordinated Obligations and Unsubordinated Obligations of the Issuer.

In the event of liquidation of the Issuer, the Notes shall rank in priority to any payments to any classes of share capital and any other equity securities issued by the Issuer.

There will be no limitations on issuing debt, at the level of the Issuer or of any consolidated subsidiaries.

VIII. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

- Le 25 février 2009, Natixis a diffusé un communiqué de presse dont les termes sont les suivants :

Natixis annonce avoir trouvé un accord de principe avec Crédit Agricole S.A. en vue de l'entrée en négociations exclusives pour la cession en numéraire d'une participation de 35 % du capital de CACEIS à Crédit Agricole S.A. pour un montant de 595 millions d'euros.

Si ces négociations exclusives devaient aboutir, Natixis conserverait une participation de 15 % au capital de CACEIS.

Le Conseil de surveillance de Natixis, qui s'est réuni aujourd'hui, a étudié les termes de ce projet d'opération.

Sur cette base, le processus d'information et de consultation des instances représentatives du personnel compétentes pourra être engagé.

Sous réserve de l'avis des instances représentatives du personnel et de l'obtention des autorisations requises, la cession pourrait être finalisée au cours du second trimestre 2009.

Cette cession s'inscrit dans le cadre du recentrage stratégique annoncé et mis en œuvre par Natixis depuis mi-2008.

Lorsque cette cession se réalisera, la solvabilité du Groupe Natixis s'en trouvera renforcée avec un impact positif sur son ratio Tier 1 qui serait de l'ordre de 0,40 %.

- Le 26 février 2009, les groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne ont diffusé un communiqué de presse dont les termes sont les suivants :

Le Conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et le Conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE), réunis les 24 et 26 février 2009, ont approuvé les principes du rapprochement des deux organes centraux, devant conduire à la naissance du deuxième groupe bancaire français.

Le nouveau groupe s'appuiera sur deux réseaux autonomes complémentaires, dans le respect des deux marques, comptera environ 34 millions de clients et plus de 7 millions de sociétaires et un maillage dense du territoire, au travers de 7 700 agences, pour un total de près de 110 000 collaborateurs. Le nouveau

groupe qui disposera de fonds propres Tier 1 de 38 milliards d'euros et de 22 % du total des dépôts des banques françaises se positionnera clairement comme un financeur de premier plan de l'économie (particuliers, professionnels, PME-PMI et grandes entreprises).

Le nouveau groupe sera centré sur les métiers de la banque de détail, principalement sur son marché domestique. Par ailleurs, le plan de transformation de Natixis sera résolument poursuivi.

Le projet de rapprochement repose sur la création d'un nouvel organe central, commun aux réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne et de Prévoyance, et détenu à parité entre les deux groupes, comprenant leurs principales filiales dans le domaine de la banque de détail et leurs structures de production (Natixis, Société Marseillaise de Crédit, SIBP (hors VBI), Financière Océor, GCE Assurances, BCP France, BCP Luxembourg, DV Holding et la participation indirecte de 17,7 % dans la CNP). Les moyens techniques et humains de la BFBP et de la CNCE nécessaires à l'exercice des missions d'organe central seront également rassemblés dans cette nouvelle entité.

Les filiales du pôle Immobilier des deux groupes (Crédit Foncier de France, Nexity, Foncia, MeilleurTaux) ainsi que les autres participations des deux organes centraux (notamment Banca Carige, Banque Palatine, DZ Bank et MaBanque) seront dans un premier temps conservées par la CNCE et la BFBP.

L'État, qui avait accueilli favorablement le projet de rapprochement, a souhaité soutenir la constitution du nouveau Groupe en proposant d'effectuer un apport de fonds propres en cohérence avec sa politique de soutien des principaux groupes bancaires français. Ainsi, l'État a indiqué son intention de souscrire des actions de préférence sans droit de vote et des titres super-subordonnés (TSSDI) émis par le nouvel organe central, pour un montant total évalué à un maximum de 5 milliards d'euros. Ce soutien de l'État permettra au nouveau groupe de bénéficier d'une structure financière robuste et pérenne. Les actions de préférence seront, dans certaines conditions, convertibles en actions ordinaires, conduisant l'État à détenir jusqu'à 20 % des actions ordinaires du nouvel organe central.

La réalisation du rapprochement permettra également d'unifier la structure de détention de Natixis, dont la gouvernance sera simplifiée. À cet effet, à l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à approuver les comptes de l'exercice 2008, il sera proposé la transformation de Natixis en société à conseil d'administration avec dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

Le nouvel organe central prendra la forme d'une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Le conseil de surveillance comprendra, outre deux représentants des salariés, dix-huit membres, dont sept issus du Groupe Banque Populaire, sept issus du Groupe Caisse d'Épargne et quatre désignés sur proposition de l'État dont deux membres indépendants.

La première présidence du conseil de surveillance sera assurée par un membre issu du Groupe Banque Populaire jusqu'au début de l'année civile suivant la deuxième année après l'entrée en fonction et, à cet effet, le conseil d'administration de la BFBP a décidé de proposer Monsieur Philippe Dupont pour assurer la première présidence du conseil de surveillance du nouvel organe

central. À l'expiration du mandat de Monsieur Philippe Dupont, la présidence du conseil de surveillance du nouvel organe central fera l'objet d'une alternance entre les deux groupes tous les deux ans. La nomination de Monsieur Yves Hubert, actuellement Président du conseil de surveillance de la CNCE, sera proposée pour le poste de premier Vice-Président du nouvel organe central.

La présidence du directoire du nouvel organe central sera assurée par Monsieur François Pérol. Monsieur François Pérol sera également coopté au conseil de surveillance de Natixis et en assurera la Présidence, la Direction générale de Natixis étant assurée par Monsieur Dominique Ferrero en qualité de Président du directoire.

Afin d'accélérer la dynamique du rapprochement, et de permettre une coordination optimale des travaux devant conduire à sa réalisation effective, Monsieur François Pérol a été désigné à compter du 2 mars 2009 Président du directoire de la CNCE et Directeur général de la BFBP.

Les parties entendent poursuivre leurs travaux et solliciter les autorisations requises en vue d'une signature des accords définitifs avant la fin du premier semestre 2009. Les institutions représentatives du personnel des deux groupes seront naturellement consultées sur le projet, selon les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

- Le 6 mars 2009, Natixis a diffusé un communiqué de presse dont les termes sont les suivants :

Le Conseil de surveillance du 6 mars 2009 a pris acte des démissions de Monsieur Bernard Comolet et de Monsieur Bruno Mettling du conseil de surveillance et de la démission de Monsieur Philippe Dupont du directoire.

Au terme de ses délibérations, le conseil de surveillance a approuvé à l'unanimité :

- la cooptation de Monsieur François Pérol comme membre du conseil de surveillance et sa nomination en tant que Président du conseil de surveillance ;
- la nomination de Monsieur Dominique Ferrero comme Président du directoire.

La composition du directoire est dorénavant la suivante :

- Président du directoire : Dominique Ferrero ;
- Membre du directoire : Jean-Marc Moriani.

Dans la perspective de simplification de la gouvernance de Natixis, le conseil de surveillance a donné son accord au projet de modification du mode d'administration et de direction de Natixis pour passer en société à conseil d'administration avec dissociation des fonctions de Président et de Directeur général.

Ce projet sera proposé aux actionnaires de Natixis lors de l'assemblée générale mixte appelée à approuver également les comptes de l'exercice 2008. La date de l'assemblée générale mixte a été avancée au 30 avril 2009.

- À l'exception de ce qui est indiqué dans le présent document de référence, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est intervenu entre le

20 février 2009, date d'arrêté des comptes par le directoire et la date de dépôt de ce document de référence.

IX. INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ MÈRE ET PROJETS D'AFFECTATION DE RÉSULTAT SOCIAL

Informations relatives à la société mère Natixis

L'année 2008 a été marquée par la poursuite de la crise financière internationale.

En 2008, le Produit Net Bancaire enregistre une diminution de - 3 436 millions d'euros, compte tenu :

- d'une augmentation de la marge sur intérêts de 1 633 millions d'euros ;
- d'une baisse des commissions nettes de 67 millions d'euros (- 15 %) ;
- d'une augmentation de 339 millions d'euros (+ 31 %) des produits de titres à revenu variable ;
- d'une diminution du résultat des opérations des portefeuilles de négociation de - 4 942 millions d'euros ;
- et d'une diminution du résultat des opérations des portefeuilles de placement de - 405 millions d'euros.

Les charges d'exploitation augmentent de 50 % par rapport à l'année 2007 du fait du provisionnement du fonds de commerce (861 millions d'euros) enregistré lors de la fusion Natixis / Ixis CIB et du provisionnement du plan d'adaptation à l'emploi de 144 millions d'euros.

Le résultat brut d'exploitation ressort à - 4 409 millions d'euros.

Le coût du risque de l'exercice 2008 (- 983 millions d'euros) augmente très significativement par rapport à 2007 (- 175 millions d'euros).

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés sont positifs de 164 millions d'euros.

Le résultat net ressort à - 5 054 millions d'euros, contre - 467 millions d'euros en 2007.

Au 31 décembre 2008, le total de bilan s'établit à 357 664 millions d'euros, contre 412 008 millions d'euros au 31 décembre 2007.

Projet d'affectation du résultat social

Les comptes sociaux de Natixis font ressortir au 31 décembre 2008 un résultat net négatif de 5 053 779 558,57 euros.

La troisième résolution qui sera soumise à l'Assemblée générale du 30 avril 2009 propose d'imputer la perte de l'exercice de 5 053 779 558,57 euros en totalité sur la prime d'émission.

■ Observations du conseil de surveillance sur le rapport de gestion du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice 2008

Mesdames, Messieurs,

Votre conseil s'est tenu informé de la marche des affaires et de l'activité de votre société et de son Groupe dans le respect des dispositions légales et statutaires. Il a procédé, dans le cadre de sa mission de surveillance, aux vérifications et contrôles qu'il a estimés nécessaires.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le rapport de gestion du directoire sur l'activité de la société et de son Groupe et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2008 ont été examinés par le Conseil de surveillance lors de sa séance du 25 février 2009.

Le conseil a également pris connaissance des conclusions du comité d'audit et des rapports établis sur les conditions d'exercice du contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques (articles 42 et 43 du règlement CRBF 97-02).

Enfin, le conseil de surveillance a approuvé le rapport de son Président qui détaille sa composition et les conditions d'organisation et de préparation de ses travaux ainsi que les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société.

A la suite de ces examens, le conseil de surveillance n'a pas d'observation à formuler tant sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2008, que sur le rapport de gestion présenté par le directoire.

Aux termes des résolutions soumises à votre approbation, il vous est donc proposé d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2008, l'affectation du résultat ainsi que les projets de résolutions présentés par le directoire.

Le conseil de surveillance tient à remercier l'ensemble des équipes et le directoire pour le travail accompli au cours de l'année écoulée et la qualité de l'information qui lui a été communiquée.

Fait à Paris, le 2 avril 2009.

Pour le conseil de surveillance,
le Président,
François Pérol

Évolution récente

Dépôt de plainte coordonnée par l'ADAM

En mars 2009, la presse s'est fait l'écho d'une plainte pénale qui aurait été déposée par des actionnaires minoritaires de Natixis et serait coordonnée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). Le parquet de Paris aurait ouvert une enquête préliminaire. A ce stade, les faits qui motiveraient la plainte n'ont pas été portés à la connaissance de Natixis.

Éléments financiers

COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES

BILAN CONSOLIDÉ ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Caisse, Banques Centrales, CCP		1 759	961
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8.1	285 493	202 928
Instruments dérivés de couverture	8.2	502	670
Actifs financiers disponibles à la vente	8.3	30 911	34 761
Prêts et créances sur les établissements de crédit	8.4	65 573	112 394
<i>dont activité institutionnelle</i>			83
Prêts et créances sur la clientèle	8.4	115 604	112 505
<i>dont activité institutionnelle</i>		407	354
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8.5	6 411	6 501
Actifs d'impôts courants		397	538
Actifs d'impôts différés	8.7	2 200	939
Comptes de régularisation et actifs divers	8.8	32 387	33 524
Actifs non courants destinés à être cédés			
Participations dans les entreprises mises en équivalence		9 320	9 307
Immeubles de placement	8.9	1 016	992
Immobilisations corporelles	8.9	645	697
Immobilisations incorporelles	8.9	719	446
Écarts d'acquisition	8.11	2 823	2 844
TOTAL ACTIF		555 760	520 005

BILAN CONSOLIDÉ PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Banques centrales, CCP		831	1 406
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8.1	275 380	165 030
Instruments dérivés de couverture	8.2	259	1 672
Dettes envers les établissements de crédit	8.12	96 600	138 234
<i>dont activité institutionnelle</i>		72	155
Dettes envers la clientèle	8.12	58 780	61 701
<i>dont activité institutionnelle</i>		665	605
Dettes représentées par un titre	8.13	34 606	65 530
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		407	125
Passifs d'impôt courants		339	630
Passifs d'impôts différés	8.7	678	325
Comptes de régularisation et passifs divers	8.8	23 143	22 618
<i>dont activité institutionnelle</i>		2	26
Dettes sur actifs destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance	8.14	33 558	33 908
Provisions pour risques et charges	8.15	1 260	520
Dettes subordonnées	8.16	13 631	10 678
Capitaux propres part du Groupe		15 552	16 885
- <i>Capital et réserves liées</i>		17 135	14 118
- <i>Réserves consolidées</i>		3 185	1 611
- <i>Gains ou pertes latents ou différés</i>		(1 969)	55
- <i>Résultat de l'exercice</i>		(2 799)	1 101
Intérêts minoritaires		736	744
TOTAL PASSIF		555 760	520 005

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés	9.1	16 536	18 460
Intérêts et charges assimilées	9.1	(14 490)	(17 291)
Commissions (produits)	9.2	4 141	4 460
Commissions (charges)	9.2	(1 361)	(1 541)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	9.3	(3 024)	1 148
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	9.4	(419)	334
Produits des autres activités	9.5	5 372	6 620
Charges des autres activités	9.5	(3 821)	(6 148)
Produit Net Bancaire		2 934	6 043
Charges générales d'exploitation	9.6	(4 852)	(5 157)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(208)	(164)
Résultat Brut d'exploitation		(2 126)	721
Coût du risque	9.7	(1 817)	(244)
Résultat Net d'exploitation		(3 943)	477
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	9.8	484	672
Gains ou pertes sur autres actifs	9.9	100	538
Variation de valeur des écarts d'acquisition		(73)	(1)
Résultat avant impôt		(3 432)	1 686
Impôts sur les bénéfices	9.10	705	(97)
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			(369)
Résultat net de la période		(2 727)	1 221
dont :			
- Part revenant au Groupe		(2 799)	1 101
- Part revenant aux intérêts minoritaires		72	119
<i>Résultat par action</i>			
<i>Résultat net consolidé – part du Groupe – par action, calculé en retenant le nombre moyen d'actions sur l'exercice hors actions propres</i>		(1,57)	0,90
<i>Résultat dilué par action</i>			
<i>Résultat net consolidé – part du Groupe – par action, calculé en retenant le nombre moyen d'actions sur l'exercice hors actions propres et incluant les actions potentielles provenant de l'exercice d'options de souscription d'actions</i>		(1,56)	0,90

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Capital et réserves liées		Réserves consolidées
	Capital	Réserves liées au capital ⁽¹⁾	Élimination des titres autodétenus
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2007	1 952	12 472	
Augmentation de capital	3	15	
Élimination des titres autodétenus			(110)
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions			
Distribution 2007 au titre du résultat 2006		(324)	
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	3	(309)	(110)
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres			
Résultat au 31 décembre 2007			
Effet des acquisitions et des cessions			
Variation des réserves de conversion			
Autres			
Capitaux propres au 31 décembre 2007	1 955	12 163	(110)
Affectation du résultat 2007		(467)	
Capitaux propres au 1^{er} janvier 2008	1 955	11 696	(110)
Augmentation de capital	2 698	1 332	
Élimination des titres autodétenus			(1)
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions			
Distribution 2008 au titre du résultat 2007		(546)	
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	2 698	786	(1)
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres			
Résultat au 31 décembre 2008			
Effet des acquisitions et des cessions			
Variation des réserves de conversion			
Autres			
Capitaux propres au 31 décembre 2008	4 653	12 482	(112)

(1) Primes d'émission, réserve légale, réserves statutaires, réserve des plus-values à long terme et autres réserves de Natixis.

(2) Comprend notamment la composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions.

Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
	Réserves consolidées ⁽²⁾	Liés aux écarts de conversion	Variations de juste valeur des instruments financiers				
		actifs disponibles à la vente	instruments dérivés de couverture				
2 433	(28)	593	55		17 477	766	18 243
					18		18
					(110)		(110)
9					9		9
(725)					(1 049)	(82)	(1 131)
(716)					(1 132)	(82)	(1 214)
		(364)	80		(284)	4	(280)
				1 101	1 101	119	1 221
						(34)	(35)
	(281)				(281)	(28)	(309)
3					3		3
1 720	(309)	229	135	1 101	16 885	744	17 629
1 568				(1 101)			
3 288	(309)	229	135		16 885	744	17 629
					4 030	145	4 175
					(1)		(1)
13					13		13
					(546)	(118)	(664)
13					3 495	27	3 522
		(1 476)	(591)		(2 066)	(3)	(2 070)
				(2 799)	(2 799)	72	(2 727)
						(105)	(106)
	42				42	2	44
(5)					(5)		(5)
3 297	(266)	(1 247)	(456)	(2 799)	15 552	736	16 288

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Résultat avant impôts	(3 431)	1 686
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	206	164
+/- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	85	189
+/- Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	2 574	3 500
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	(484)	(672)
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	(636)	(712)
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	504	115
+/- Autres mouvements	(3 551)	5 279
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(1 302)	7 863
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	7 800	2 063
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	4 521	(8 444)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(2 277)	9 349
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(5 480)	(6 053)
- Impôts versés	(190)	(621)
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	4 374	(3 706)
Total Flux nets de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	(359)	5 843
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	89	(6 471)
+/- Flux liés aux immeubles de placement		108
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	35	(305)
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	124	(6 668)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	3 511	(1 113)
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	1 673	10 960
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	5 184	9 847
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(71)	(84)
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	4 878	8 938
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (A)	(359)	5 843
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (B)	124	(6 668)
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (C)	5 184	9 847
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(71)	(84)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	(12 188)	(21 126)
Caisse, Banques Centrales, CCP (actif & passif)	(445)	(335)
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(11 743)	(20 791)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	(7 310)	(12 188)
Caisse, Banques Centrales, CCP (actif & passif)	928	(445)
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(8 238)	(11 743)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	4 878	8 938

NOTES ET ANNEXES (comptes consolidés)

Sommaire des notes

NOTE 1	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	201
NOTE 2	NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES	203
NOTE 3	PRINCIPES ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION	205
NOTE 4	ENTITÉS AD HOC	211
NOTE 5	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	215
NOTE 6	INCIDENCES DE LA CRISE FINANCIÈRE SUR LES COMPTES	217
NOTE 7	PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	228
NOTE 8	NOTES RELATIVES AU BILAN	244
NOTE 9	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	268
NOTE 10	INFORMATION SECTORIELLE ET GÉOGRAPHIQUE	275
NOTE 11	GESTION DES RISQUES	277
NOTE 12	INFORMATIONS SUR LE CAPITAL	277
NOTE 13	FRAIS DE PERSONNEL, EFFECTIFS, RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	278
NOTE 14	ANALYSE SECTORIELLE ET GÉOGRAPHIQUE	284
NOTE 15	ENGAGEMENTS	288
NOTE 16	AUTRES INFORMATIONS	290
NOTE 17	PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPARÉS	301

NOTE 1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1 - Accentuation de la crise financière

Dans un contexte marqué par l'aggravation de la crise financière, qui s'est propagée à de nouvelles classes d'actifs et par la dégradation de l'environnement économique depuis notamment les défaillances bancaires du troisième trimestre, Natixis :

- a redéfini son plan d'affaires en misant sur un rééquilibrage de son business model au profit de ses métiers récurrents, une réduction de sa base de coûts, un renforcement de sa structure financière et une réduction du profil de risque de la Banque de Financement et d'Investissement (BFI). Ces réorientations stratégiques sont mises en œuvre au travers du plan de transformation de la BFI décidé par le Conseil de surveillance de Natixis du 18 décembre 2008. Celui-ci prévoit :
 - l'arrêt des activités d'investissement pour compte propre crédit et structurés de crédit et l'arrêt des activités de marché les plus complexes. Ces décisions s'accompagnent de la création, déjà effective, d'une structure spécifique de cantonnement interne à la BFI pour en optimiser la gestion en extinction,
 - le recentrage sur les clients historiques en privilégiant les opérations de clientèle Corporate et Institutionnelle,
 - une présence internationale resserrée avec une forte réduction en Asie (arrêt des activités de marché de capitaux) et aux États-Unis (arrêt des activités de dérivés actions),
 - le renforcement de la discipline des risques dans toutes les activités,
 - une réduction des effectifs de la BFI de 15 % et des frais fixes directs de la BFI de 10 % ;
- a engagé un programme de réduction de coûts à échéance 2009. Cette démarche, qui s'est traduite par un ensemble

de projets de rationalisation lancés au cours du 2^e trimestre 2008, s'inscrit dans un plan de réduction des charges 2008-2009, concernant tout à la fois les effectifs, les prestataires externes et les charges générales d'exploitation. Concernant les effectifs, un plan d'adaptation de l'emploi a été ouvert aux collaborateurs de Natixis SA courant septembre 2008. Ses incidences ont été évaluées et provisionnées à hauteur de - 144 millions d'euros dans les comptes de l'exercice 2008 (cf. note 13) ;

- a mené à bien courant septembre une augmentation de capital de 3,7 milliards d'euros, souscrite à hauteur de 2,5 milliards d'euros par la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne par compensation avec l'avance d'actionnaires antérieurement consentie.

Les principaux impacts de la crise sur les comptes du Groupe Natixis au 31 décembre 2008 sont détaillés en note 6.

1.2 - Poursuite du processus d'intégration des entités apportées le 17 novembre 2006

En dehors des réorientations stratégiques et autres adaptations conduites en lien avec la crise financière, Natixis a poursuivi le processus d'intégration des différentes entités apportées le 17 novembre 2006*. Les principales opérations de rapprochement juridiques intervenues au cours de l'exercice 2008 sont les suivantes :

- réorganisation des métiers de titres avec :
 - l'apport à CACEIS des activités de conservation institutionnelle, d'administration de fonds et de services aux émetteurs jusqu'alors exercées au sein de Natixis et de sa filiale Natixis Investor Servicing,
 - le rapprochement juridique de Gestitres et de Natixis pour les plates-formes de conservation « retail » ;
- fusion des sociétés CEGI, SACCEF et SOCAMAB pour donner naissance à la Compagnie Européenne de Garanties et Cautions, plate-forme multimétiers de la caution et de la garantie financière ;

- apport des activités de Natixis Altair relatives à l'exploitation du centre mutualisé de traitement d'informations « data Center » à sa filiale Natixis Altair IT Shared Services et fusion des activités résiduelles de Natixis Altair (Architecture technique, Fonctions Supports, etc.) avec les activités de la Direction des Systèmes Informatiques de Natixis. Sur un plan juridique, cette fusion a été réalisée sous la forme d'une transmission universelle de patrimoine ;

- regroupement, pour le métier du crédit à la consommation des activités liées au développement des outils informatiques de gestion au sein de Natixis Consumer IT (filiale à 100 % de Natixis Consumer Finance).

En outre, la banque Privée Saint-Dominique et la compagnie 1818 – Banquiers Privés – ont ouvert fin novembre 2008 un projet de rapprochement qui vise à construire une banque privée développant les activités suivantes :

- la gestion de fortune auprès d'une clientèle directe ;
- la création de produits et services pour la clientèle haut de gamme des réseaux Caisse d'Épargne et Banque Populaire ;
- la commercialisation de produits et services à destination des Conseillers en Gestion de patrimoine indépendants (CGPI).

1.3 - Projet de rapprochement entre la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne

Concernant l'actionnariat de Natixis, l'exercice a été marqué par l'annonce, faite le 8 octobre 2008, du projet de rapprochement des organes centraux des Groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne. Ce rapprochement entre la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) permettra de former un organe central unique aux deux réseaux autonomes.

Le 12 novembre, un accord d'ouverture de négociations a été conclu entre la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ; cet accord fixe le cadre des travaux à entreprendre et des discussions à intervenir entre

* Pour mémoire, le rapprochement intervenu le 17 novembre 2006 avec le Groupe Caisse d'Épargne a consisté dans les opérations juridiques suivantes :

- l'apport par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) de certaines de ses filiales et participations dans les métiers de la banque d'investissement, de financement, et de services, ainsi qu'une partie des certificats coopératifs d'investissement (les « CCI Caisse d'Épargne ») émis depuis 2004 par chaque Caisse d'Épargne et de Prévoyance (à l'exception des Caisses de Martinique et de Nouvelle-Calédonie) et représentant 20 % de leur capital ;
- l'apport par la SNC Champion, véhicule constitué par la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et les Banques Populaires, du solde des CCI Caisses d'Épargne non apportés par la CNCE et que la SNC Champion a préalablement acquis auprès de la CNCE, de 1,23 % du capital d'IXIS CIB, et de 4,63 % du capital d'IXIS AMG préalablement acquis auprès de San Paolo IMI (SPIMI) ;
- la souscription au capital de 20 % de chacune des Banques Populaires sous la forme d'une émission réservée de certificats coopératifs d'investissement (les « CCI Banques Populaires ») financée par endettement ;
- l'acquisition de 66 % du capital de Novacrédit (crédit à la consommation) détenu par les Banques Populaires.

Postérieurement aux opérations décrites ci-dessus, la CNCE et la BFBP (par l'intermédiaire de la SNC Champion) ont procédé au placement sur le marché d'une partie des actions Natixis reçues en rémunération des apports précités conduisant à un accroissement du flottant de Natixis dans le maintien d'une stricte parité des participations respectives de la BFBP (directe et indirecte) et de la CNCE dans l'établissement.

la BFBP et la CNCE en vue d'une finalisation et d'une réalisation du rapprochement au premier semestre 2009.

Cet accord prévoit notamment que la gouvernance de la société issue du rapprochement, qui prendra la forme d'une société anonyme à directoire et conseil de surveillance, sera fondée sur les principes d'équilibre et de parité entre les deux réseaux.

1.4 - Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Natixis a annoncé, le 2 mars 2009, avoir trouvé un accord de principe avec Crédit Agricole S.A. en vue de l'entrée en

négociations exclusives pour la cession d'une participation de 35 % du capital de CACEIS à Crédit Agricole SA pour un montant de 595 millions d'euros. Sous réserve de l'avis des instances représentatives du personnel et de l'obtention des autorisations requises, la cession pourrait être finalisée au cours du deuxième trimestre 2009. Si ces négociations exclusives devaient aboutir, Natixis conserverait une participation de 15 % au capital de CACEIS. Cette cession s'inscrit dans le cadre du recentrage stratégique annoncé et mis en œuvre par Natixis depuis mi-2008.

NOTE 2 NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

2.1 - Normes IFRS et interprétations IFRIC appliquées par le Groupe

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de Natixis au 31 décembre 2008 sont présentés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne à cette date⁽¹⁾. Ce référentiel comprend les normes IAS 1 à 41, les IFRS 1 à 8 ainsi que les interprétations IFRIC afférentes adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2008.

Les comptes consolidés de Natixis sont composés du bilan, du compte de résultat, du tableau de variations des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et des notes annexes.

Les comptes présentés au titre du comparatif sont ceux publiés par Natixis dans le document de référence 2007 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 18 avril 2008. Conformément au règlement européen 809/2004 relatif aux informations contenues dans les prospectus, les comptes du 31 décembre 2006 publiés dans le document de référence 2006 déposé auprès de l'AMF le 17 avril 2007 sont inclus par référence dans le présent document de référence.

L'ensemble des effets de la première application des normes IFRS sur les capitaux propres, les fonds propres, le bilan, le résultat ainsi que les options de première application retenues selon *IFRS 1 Première application*, a été publié dans le document de référence 2005.

Textes applicables depuis le 1^{er} janvier 2008

Parmi les normes et amendements applicables pour la première fois au 1^{er} janvier 2008, seul l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 intitulé « Reclassements d'actifs financiers », publié le 13 octobre 2008 et adopté par la Commission européenne le

15 octobre 2008, a eu une incidence significative sur les comptes de l'exercice. Cet amendement permet, sous conditions :

- le reclassement d'actifs financiers (hors dérivés) en dehors de la catégorie des « Instruments à la juste valeur par résultat - Trading » ;
- le reclassement d'actifs financiers appartenant à la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie des « Prêts et Créances ».

Pour les actifs répondant à la définition des « Prêts et Créances » à la date du reclassement, le transfert est conditionné par l'affichage d'une intention manifeste de détenir l'actif financier dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance. Si l'actif était classé depuis l'origine dans les « Instruments à la juste valeur par résultat - Trading », il ne doit donc plus être détenu en vue d'être vendu à court terme. S'il s'agit d'un instrument hybride comportant un dérivé incorporé, une analyse est menée, sur la base des conditions existant à l'origine de l'opération, pour déterminer si le dérivé doit être séparé et maintenu dans les « Instruments à la juste valeur par résultat-trading ».

Ainsi, dans le cadre des possibilités ouvertes par cet amendement, Natixis a reclassé dans la catégorie des « Prêts et créances », en date du 1^{er} octobre 2008 :

- 8,8 milliards d'euros de juste valeur d'actifs classés précédemment dans la catégorie des « Instruments à la juste valeur par résultat- Trading » ;
- 2,8 milliards d'euros de juste valeur d'actifs classés précédemment dans la catégorie des « Actifs disponibles à la vente ».

La réévaluation de ces actifs au 31 décembre 2008 aurait généré, sans ce reclassement, une moins-value latente de 380 millions d'euros (cf. note 8.6.3) qui aurait affecté le résultat

(1) Le référentiel intégral des normes adoptées au sein de l'Union européenne peut être consulté sur le site internet de la Commission européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

pour un montant de 215 millions d'euros et les capitaux propres recyclables pour un montant de 165 millions d'euros. Suite au reclassement, une dépréciation du risque de contrepartie a été constatée sur ces instruments, au titre du quatrième trimestre, pour un montant de 70 millions d'euros (cf. note 8.6.4).

Les actifs reclassés sont composés principalement des natures d'instruments suivantes : CLO, RMBS européens notés AAA et AA et US RMBS.

Seuls les instruments non couverts ont fait l'objet de reclassements (cf. notes 8.6.1).

En outre, Natixis a tenu compte :

- pour la valorisation de ses instruments financiers dans les comptes du 31 décembre 2008, de la recommandation publiée le 15 octobre 2008 par l'AMF, le Conseil National de la Comptabilité, la Commission européenne, la Commission bancaire et l'Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles, ainsi que du guide intitulé « Évaluation et informations à fournir sur la juste valeur lorsque les marchés deviennent inactifs » publié par l'IASB le 31 octobre 2008. Ces deux documents soulignent l'importance du recours au jugement pour déterminer la juste valeur des instruments dans un contexte de marché illiquide ;
- pour l'information financière relative aux expositions à risques, de la déclinaison française des recommandations du Forum de Stabilité Financière. Ces informations présentées suivant le format proposé par la Commission bancaire dans son document « Note de présentation relative à la déclinaison française des recommandations formulées par le FSF en matière de transparence financière », publiée le 29 mai 2008, ont été intégrées aux notes sur les impacts de la crise financière et sur les entités ad hoc (notes 4 et 6 des notes annexes) ;
- pour la comptabilisation des contrats d'assurances et contrats d'investissement avec clause de participation discrétionnaire, de la recommandation du CNC du 19 décembre 2008 (cf. note 3).

Textes adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2008, mais non appliqués par anticipation aux comptes de l'exercice 2008

Natixis n'a pas opté pour une application anticipée des normes, interprétations et amendements suivants, adoptés par l'Union européenne, au 31 décembre 2008 :

- la norme IFRS 8 « Secteurs opérationnels », adoptée par la Commission européenne le 21 novembre 2007 et applicable de façon obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Cette norme remplace la norme IAS 14 « Information sectorielle ». Elle modifie la présentation de l'information sectorielle en privilégiant l'approche managériale pour la détermination des secteurs opérationnels ;
- la norme IAS 1 révisée « Présentation des états financiers » publiée par l'IASB le 6 septembre 2007 et adoptée par la Commission européenne le 17 décembre 2008. Cette norme révisée d'application obligatoire aux exercices ouverts

à compter du 1^{er} janvier 2009, remplace l'actuelle norme IAS 1 et a pour but de faciliter l'analyse et la comparaison par les utilisateurs de l'information donnée dans les états financiers. Cette norme porte exclusivement sur les aspects de présentation et le contenu des états financiers et n'aura donc pas d'impact sur le niveau du résultat ou des capitaux propres de Natixis ;

- l'amendement à la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions » publié par l'IASB le 17 janvier 2008 et adopté par la Commission européenne le 16 décembre 2008. Cet amendement clarifie la définition des conditions d'acquisition des droits et indique que toutes les annulations, qu'elles soient décidées par l'entité ou par une autre partie, doivent faire l'objet du même traitement comptable. Il est applicable de façon rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009. Il ne devrait pas avoir d'incidence sur la comptabilisation des plans de paiements en actions de Natixis ;
- la norme IAS 23 révisée « Coûts d'emprunts » publiée par l'IASB le 29 mars 2007 et adoptée par la Commission européenne le 10 décembre 2008. D'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, la version révisée d'IAS 23 supprime la possibilité de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. Cette norme ne s'appliquant pas aux activités de Natixis, sa révision sera sans incidence sur les états financiers ;
- l'interprétation IFRIC 11 « Actions propres et transactions intra-Groupe » adoptée par l'Union européenne le 1^{er} juin 2007 et applicable pour les exercices ouverts à partir du 1^{er} janvier 2009 ne devrait pas avoir d'incidences sur les comptes de Natixis. Cette interprétation traite de deux points d'application de la norme IFRS 2. Elle précise le traitement comptable des transactions dont le paiement est fondé sur des actions :
 - pour lesquelles l'entité choisit ou est tenue d'acquiescer des actions propres auprès d'un tiers indépendamment du fait que les droits soient accordés ou réglés par l'entité elle-même ou par ses actionnaires,
 - qui font intervenir plusieurs entités d'un même groupe (société mère ou autre entité d'un même groupe), dans les états financiers individuels ou séparés de chaque entité du groupe qui reçoit les services des bénéficiaires du plan ;
- l'interprétation IFRIC 13 intitulée « Programmes de fidélisation de la clientèle » et adoptée par la Commission européenne le 16 décembre 2008 ne trouvant pas à s'appliquer aux activités de Natixis, elle sera sans incidence sur ses états financiers ;
- l'interprétation IFRIC 14 intitulée « Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction » a été publiée par l'IASB le 5 juillet 2007 et adoptée par la Commission européenne le 16 décembre 2008. Cette interprétation n'est d'application obligatoire en Europe que pour les exercices à compter du 1^{er} janvier 2009. Elle devrait être sans incidence sur les comptes consolidés du Groupe.

2.2 - Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes d'évaluation et de présentation exposés dans les notes 3, 6 et 7 ci-après.

2.3 - Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 31 décembre 2008 des entités comprises dans le périmètre de consolidation du Groupe Natixis.

2.4 - Notes aux états financiers

Les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en millions d'euros (sauf mention particulière).

NOTE 3 PRINCIPES ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION

3.1 - Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de Natixis regroupent les comptes de la société Natixis SA et de ses principales filiales.

Seules les filiales qui contribuent de façon significative aux comptes du Groupe sont consolidées.

La notion de significativité résulte de la mise en œuvre de seuils par pôle d'activité du Groupe et d'une appréciation qualitative de la pertinence de l'apport des entités dans les comptes consolidés de Natixis.

Le périmètre de consolidation inclut toutes les entités significatives sur lesquelles l'entité consolidante exerce un contrôle ou une influence notable. Les normes IFRS prévoient trois types de contrôles : le contrôle exclusif, le contrôle conjoint et l'influence notable. L'analyse du contrôle de l'entité consolidante ne se limite pas à l'identification des droits de vote qu'elle détient dans les filiales, mais inclut l'analyse économique et juridique des relations qui les lient.

Droits de vote potentiels

L'existence d'un contrôle ou d'une influence notable s'apprécie au regard des droits de vote et des droits de vote potentiels dès lors qu'ils sont exerçables ou convertibles à tout moment. Ces droits peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou de conversion d'obligations en actions ordinaires nouvelles. Toutefois, les droits de vote potentiels ne sont pas pris en compte dans la détermination du pourcentage d'intérêt.

Conformément à la norme IAS 27.14, les droits de vote potentiels résultant de la vente d'un put à des minoritaires ne sont pas pris en compte pour le calcul des pourcentages de droits de vote et d'intérêt, les droits n'étant pas immédiatement exerçables et ne donnant pas accès aux avantages économiques qui y sont attachés.

Si à la vente d'un put est associé un achat de call exerçable immédiatement, alors les droits de vote potentiels sont en principe retenus dans le calcul du pourcentage de contrôle et

d'intérêt, car, sauf particularité, l'existence d'options croisées confère à la cession des titres un caractère certain.

La revue des droits de vote potentiels détenus par Natixis n'a pas eu d'effet sur les entrées de périmètre au titre de l'exercice 2008.

3.2 - Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Intégration globale

Les entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidées en appliquant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif résulte, selon IAS 27 :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une filiale ;
- soit du pouvoir de diriger la politique financière et opérationnelle de l'entité en vertu des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, ou d'un organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou d'un organe de direction équivalent.

L'application de la norme IAS 27 à l'activité de capital investissement n'a pas conduit à consolider de participations majoritaires, compte tenu de leur caractère non significatif.

Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles Natixis exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, de contrôle d'une activité économique entre un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financières et opérationnelles résultent de leur accord.

Outre l'utilisation de la méthode de l'intégration proportionnelle, la norme IAS 31 autorise la consolidation des entités sous contrôle conjoint (co-entreprises) par mise en équivalence. Natixis n'a pas retenu cette possibilité.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles Natixis exerce une influence notable sont mises en équivalence.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. L'influence notable est présumée quand l'entité consolidante dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

Les normes IAS 28 et 31 permettent de ne pas mettre en équivalence les participations de capital investissement dont le taux de détention est compris entre 20 et 50 % dès lors que ces participations sont classées dans la catégorie « juste valeur par résultat ». Natixis a fait le choix d'évaluer ces participations selon cette dernière modalité, considérant que ce mode d'évaluation offrait une information plus pertinente.

La détention de Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) émis par les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne régionales représentant 20 % du capital de chacune de ces entités confère à Natixis une influence notable sur les Banques Populaires et sur les Caisses d'Épargne régionales. Les comptes de ces entités sont donc consolidés par mise en équivalence dans les états financiers de Natixis.

Les CCI Banques Populaires et Caisses d'Épargne étant dépourvus de droit de vote, l'influence notable de Natixis sur les établissements qui les émettent est caractérisée (i) par une influence « de droit » résultant de la participation de Natixis à la gestion opérationnelle et financière du réseau des Banques Populaires et du réseau des Caisses d'Épargne et (ii) par une influence « de fait » découlant de la coopération industrielle et technique des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne à l'égard de Natixis.

L'influence notable « de droit » de Natixis sur les Banques Populaires et les Caisses d'Épargne résulte notamment des dispositions suivantes des protocoles d'accord, relatives à la participation de Natixis à la gestion opérationnelle et financière des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne :

- représentation de Natixis au sein de l'organe d'administration des BP et des CEP (BP : délégué fédéral/CEP : censeur) ;
- participation aux comités intra-Groupe du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne ;
- droit de Natixis dans le cadre de certaines prises de décision au sein de la BFBP et de la CNCE (avis et consultation de Natixis en qualité de censeur de plein droit, droit de Natixis à une seconde délibération) ;
- droit de Natixis à l'information (information attachée aux CCI, reporting des délégués fédéraux et des censeurs) ;
- droit de Natixis sur l'audit des BP et des CEP ;

- délégation de pouvoirs sur la fonction risques (élaboration des normes et des méthodes d'évaluation des risques) ;

- échange de personnel dirigeant.

De plus, Natixis et les Banques Populaires sont convenues de maintenir pendant une durée d'au moins 10 ans à compter de la date de souscription des CCI Banques Populaires, les relations industrielles et commerciales existantes :

- mise à disposition des infrastructures informatiques ;
- fourniture de prestations industrielles (conservation des titres, système de paiement, gestion opérationnelle de la comptabilité devises) ;
- conception et gestion de produits clientèle pour le compte des Banques Populaires (gestion d'actifs, produits d'assurance, affacturage, crédit-bail, ingénierie financière, capital-développement, ingénierie sociale, ingénierie internationale, assurance-crédit et information commerciale).

Enfin, Natixis et les Caisses d'Épargne sont convenues de maintenir également pendant une durée d'au moins 10 ans à compter de la date des apports, les relations industrielles et commerciales existantes dans les domaines ci-après :

- la conservation de titres ;
- la conception et la gestion des produits clientèle (gestion d'actifs, crédit revolving, assurance caution des emprunteurs, affacturage et crédit-bail mobilier, ingénierie financière et produits de marché, financement des collectivités locales, gestion de dette) ;
- l'intermédiation de titres et de produits dérivés.

3.3 - Activités institutionnelles

De Natixis :

Dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2005 (n° 2005-1720 du 30 décembre 2005- article 116) et de la convention signée avec l'État le 28 décembre 2006, Natixis gère un ensemble de procédures publiques pour le compte de l'État. Les opérations relevant de ces missions font l'objet d'un enregistrement comptable distinct, et certaines d'entre elles peuvent recevoir la garantie de l'État. Ces dispositions constituent le patrimoine de Natixis affecté à la gestion des procédures et sur lequel l'État et les autres créanciers des procédures ont un droit spécifique. Les emplois, ressources et engagements de la banque au titre de ces activités institutionnelles sont identifiés au bilan en extrait de chacune des rubriques concernées par les procédures dont la gestion a été confiée à Natixis par l'État.

En raison du caractère non significatif des commissions perçues et des encours de financement liés aux activités institutionnelles, aucun retraitement n'a été opéré sur ces encours au titre de la mise en place du coût amorti. Par ailleurs, sur les activités autres que celles de financement, le rôle d'intermédiaire de Natixis pour compte de l'État a conduit à conserver le mode de comptabilisation antérieur dans les comptes établis en référentiel IFRS.

De Coface :

Le chiffre d'affaires provenant de la gestion des procédures publiques correspond à la rémunération versée par l'État français. Cette rémunération est prévue à travers une « Convention Financière » signée par l'État et Coface.

Une nouvelle convention financière a été signée le 9 juin 2008 couvrant une période de quatre ans (2007 à 2010). Elle prévoit rétroactivement la rémunération de Coface au titre de 2007.

Les primes payées par les clients, les sinistres indemnisés et les récupérations au titre de ces garanties reviennent à l'État et, en conséquence, n'apparaissent pas dans les comptes consolidés du Groupe. Les frais liés à la gestion des procédures publiques comprennent essentiellement des frais engagés dans le cadre de la délivrance des garanties de l'État, de la gestion des sinistres et du recouvrement des impayés couverts par ces garanties.

3.4 - Conversion des comptes des filiales et succursales étrangères

Les comptes consolidés de Natixis sont établis en euros.

Le bilan des filiales et succursales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est converti au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice, à l'exception du capital, des réserves et des dotations en capital qui sont convertis au cours historique. Le cours de change moyen de la période est utilisé pour la conversion des produits et charges. Les écarts de conversion qui en résultent, tant sur les éléments de bilan que de compte de résultat, sont portés dans les capitaux propres à la rubrique « Écarts de conversion » pour la part revenant au Groupe et « Intérêts minoritaires » pour la part revenant aux tiers.

Dans le cadre des choix ouverts par la norme de première application IFRS 1, les écarts de conversion existant au 1^{er} janvier 2004 ont été transférés en réserves consolidées. En cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession n'inclura ainsi que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1^{er} janvier 2004.

3.5 - Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises requiert une évaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables à leur juste valeur en date d'acquisition. L'éventuel ajustement de l'évaluation initiale de ces éléments ou du coût du regroupement peut intervenir dans un délai limité à douze mois à partir de la date d'acquisition.

Lors de la première application des normes IFRS, Natixis a choisi l'option offerte par la norme *IFRS 1 Première application* de ne pas retraiter rétrospectivement les regroupements d'entreprises antérieurs au 1^{er} janvier 2004 selon les dispositions d'IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ».

L'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables constitue l'écart d'acquisition. Celui-ci est affecté, à la date d'acquisition, à une ou plusieurs unités génératrice de trésorerie (UGT) susceptibles de retirer des avantages de l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif fait l'objet d'un test de dépréciation, au minimum une fois par an, et de façon plus fréquente en cas d'apparition d'indices objectifs de dépréciation. Ce test de dépréciation s'effectue par comparaison entre la valeur nette comptable de l'UGT ou groupe d'UGT comprenant l'écart d'acquisition et sa valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est enregistrée dans le résultat consolidé de la période et imputée par priorité sur l'écart d'acquisition affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT, puis sur les autres actifs identifiables de l'UGT ou du groupe d'UGT au prorata de leur valeur comptable dans l'unité. Néanmoins l'affectation de la perte de valeur aux actifs de l'UGT ou au groupe d'UGT ne doit pas aboutir à ce que la valeur comptable de ces derniers soit inférieure au plus élevé des montants suivants : la juste valeur de l'actif diminuée des coûts de vente, sa valeur d'utilité, zéro. La dépréciation de l'écart d'acquisition est irréversible.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement au compte de résultat en produits au poste « variation de valeur des écarts d'acquisition », après réévaluation des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Principes retenus pour l'évaluation des apports du Groupe Caisse d'Épargne à Natixis

Les apports de la CNCE à Natixis comprenaient deux catégories d'actifs :

- des titres des filiales de banque de financement, d'investissement et de services ;
- une quote-part de certificats coopératifs d'investissement (CCI) ouvrant droit au capital des Caisses d'Épargne.

Pour ces deux catégories d'actifs, les valeurs d'apports ont été retenues en consolidation pour les montants que présentaient ces actifs dans les comptes consolidés de la CNCE retraités conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Principe retenu pour l'évaluation des autres opérations de structures rappelées en note 1.2

Conformément à la norme IFRS 3, les autres opérations de structure rappelées en note 1.2 - Apports du solde des CCI des Caisses d'Épargne, de 1,23 % du capital d'IXIS CIB, de 4,63 % du capital d'IXIS AMG, souscription des CCI Banques Populaires et acquisition de Novacredit – ont été traitées en consolidation selon la méthode de l'acquisition.

Écarts d'acquisition déterminés dans le cadre de l'opération de rapprochement en date du 31 décembre 2006

■ Écarts sur les entités apportées

Les apports étant comptabilisés à la valeur nette comptable IFRS, aucun écart d'évaluation n'a été constaté sur les différents éléments d'actifs et passifs apportés. En outre, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt dans l'actif net des entités apportées ne représente pas une survaleur au sens d'IFRS 3, puisque le coût d'acquisition prend en compte la valeur réelle des titres alors que les apports sont comptabilisés à la valeur nette comptable. Chacun des écarts constatés à ce titre a été affecté aux « réserves consolidées ».

À ce titre 3 170 millions d'euros ont été imputés sur la prime d'émission au 31 décembre 2006.

■ Écarts issus des autres opérations

Les écarts d'acquisition mis en évidence au travers de l'opération de rapprochement représentent un montant de 484 millions d'euros qui se décompose de la façon suivante : 229 millions d'euros sur IAMG, 21 millions d'euros sur Ixis CIB et 8 millions d'euros sur Novacredit, auxquels s'ajoutaient les écarts d'acquisition compris dans le poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » soit 190 millions d'euros pour les CCI Caisses d'Épargne et 36 millions d'euros pour les CCI Banques Populaires.

Au 31 décembre 2007, les écarts d'acquisition sur les CCI ont été affectés de façon définitive aux écarts d'évaluation suivants :

- écarts d'évaluation sur les terrains et constructions des Banques Populaires à hauteur de 102 millions d'euros pour les CCI Banques Populaires ;
- écarts d'évaluation sur les terrains et constructions des Caisses d'Épargne à hauteur de 47 millions d'euros pour les CCI Caisses d'Épargne.

Ces écarts d'évaluation sont répartis en une part amortissable et en une part non amortissable au prorata de la valeur des terrains et constructions. Concernant la part amortissable, elle est amortie selon les règles applicables à ce type d'actifs et sur la durée résiduelle de ceux-ci (15 ans en moyenne).

Autres écarts d'acquisition

Au cours de l'exercice 2008, hors écarts de conversion (+ 54 millions d'euros) et dépréciations, les écarts d'acquisition ont diminué de 3 millions d'euros.

Les principales évolutions sont les suivantes :

■ Acquisitions :

- sur le palier NGAM, acquisition de Gateway Investment Advisers entraînant un écart d'acquisition de 21,6 millions d'euros ;

- sur le palier Coface, acquisition de Coface A/S Danmark entraînant un écart d'acquisition de 15,5 millions d'euros ;

- acquisition de 23,76 % de minoritaires du groupe Compagnie 1818 amenant à constater un écart d'acquisition de 18,1 millions d'euros ;

- rachat de 19,55 % des minoritaires de Business Data Information générant un écart d'acquisition de 1,2 million d'euros.

■ Affectation des Goodwills

Les écarts d'acquisition d'Olympia et de CACEIS Allemagne, constatés en 2007 ont fait l'objet d'une affectation sur des immobilisations incorporelles pour un montant respectif de 15 millions d'euros concernant Olympia, et de 44 millions d'euros concernant Caceis Allemagne.

■ Cessions :

- sur le palier CACEIS, cession de Fastnet House entraînant la sortie de 1,4 million d'euro d'écarts d'acquisition ;

- cession de 33 % de SLIB (1,3 million d'euros d'écart d'acquisition) ;

- cession de 25,9 % de VR Factorem (1,3 million d'euros d'écart d'acquisition).

■ Scission de l'UGT BFI en deux UGT

La création d'une structure spécifique de cantonnement afin d'y loger les activités qui seront désormais gérées suivant un mode extinctif (cf. note 1), a induit une réorganisation de la structure du reporting de Natixis. Ces activités, placées sous la responsabilité d'un management dédié, font en effet désormais l'objet d'un suivi en résultat et en risque spécifique, indépendamment des autres activités, c'est-à-dire des activités pérennes de la BFI. Au regard de la norme IAS 14, les activités cantonnées de la BFI constituent un secteur d'activité à part entière (voir note 14 « Analyse sectorielle et géographique ») et donc une nouvelle UGT. En conséquence, les écarts d'acquisition précédemment affectés à la BFI ont été réalloués aux deux UGT en utilisant une clé de répartition basée sur les consommations en fonds propres prévisionnelles de chacune des activités. Sur cette base, les 69 millions d'euros d'écarts d'acquisition antérieurement affectés à l'UGT BFI ont été réalloués pour 52 millions d'euros à l'UGT « BFI – Activités Pérennes » et pour 17 millions d'euros à la « BFI- Activités Cantonnées ».

Tests de dépréciation

■ Méthodologie et résultats des tests de dépréciation

L'ensemble des écarts d'acquisition a fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés.

La détermination de la valeur d'utilité a reposé principalement ⁽¹⁾ sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels

(1) Pour certains métiers (gestion d'actifs, titres, paiements), la valeur d'utilité est calculée par combinaison de l'actualisation des flux futurs avec une valorisation par la méthode des comparables boursiers. Pour l'activité de capital-investissement, la valeur d'utilité est calculée sur la base de l'actif net comptable.

qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- flux futurs estimés : données prévisionnelles à 3 ans issues du plan à moyen terme du Groupe ⁽¹⁾ ;
- taux de croissance à l'infini : 2 % ;
- taux d'actualisation : un taux unique de 10,25 % est employé pour toutes les UGT du Groupe.

Le taux d'actualisation retenu est tiré des données boursières moyennées sur l'exercice. Il représente le taux de rentabilité annuel moyen attendu à l'infini sur les valeurs cotées intervenant dans les mêmes domaines d'activité que Natixis, compte tenu de leur valeur boursière présente, de leurs résultats prévus sur les prochaines années et d'une extrapolation à l'infini de ces derniers sur la base d'un taux de croissance constant. Il résulte de la combinaison de 3 éléments : taux sans risque (OAT 10 ans), prime de risque et bêta historique sectoriel, tous deux calculés à partir d'un échantillon représentatif de valeurs cotées du secteur reflétant les domaines d'activités de Natixis.

Ces tests n'ont conduit à constater aucun besoin de dépréciation. Une augmentation de 1 % des taux d'actualisation et une diminution de 1 % des taux de croissance à l'infini ne conduisent pas non plus à constater de dépréciation. Toutefois compte tenu de l'environnement très incertain dans lesquelles évoluent les activités de la BFI, qu'il s'agisse des activités pérennes ou cantonnées, Natixis a jugé plus prudent de déprécier l'intégralité des écarts d'acquisition de la BFI. Ces dépréciations sont prises en compte sur la ligne du compte de résultat « Variation de valeur des écarts d'acquisition ».

3.6 - Effet de dilution/relation généré par la détention des CCI

Le mécanisme de dilution/relation résulte des différences de droit entre les porteurs de parts sociales (droits à dividendes) et les porteurs de CCI (droits à dividendes égaux au minimum à celui des parts sociales et droits aux réserves constituées des bénéficiaires non distribués).

Cet écart dans les droits à dividendes est enregistré dans le résultat de l'exercice auquel il se rattache.

3.7 - Filiales acquises et détenues dans le but d'être cédées

Le total des actifs et des passifs des filiales contrôlées destinées à être cédées dans le délai maximum de douze mois et pour lesquelles Natixis a initié la recherche active d'un acquéreur, constitue des actifs et passifs non courants présentés de manière distincte sur deux lignes spécifiques du bilan consolidé.

À l'issue de l'augmentation de capital souscrite le 20 décembre 2007 par la Banque Fédérale des Banques Populaires et la

Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, Natixis ne détient plus que 0,47 % du sous-groupe CIFG au 31 décembre 2007. En conséquence, ce sous-groupe a été sorti du périmètre de consolidation à cette date et les titres encore détenus ont été intégralement dépréciés compte tenu de la situation financière de la société. La ligne « résultat des activités arrêtées ou en cours de cession » du compte de résultat enregistre le résultat de ce sous-groupe du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 ainsi que les incidences de sa cession.

Dans le cadre de l'accord de commutation intervenu le 22 janvier 2009 entre CIFG, ses deux actionnaires et ses principales contreparties au rang desquelles Natixis, le pourcentage de participation de Natixis dans CIFG est porté à cette date à 6,9 % (cf. note 6.3).

3.8 - Homogénéisation des données individuelles et traitement des opérations réciproques

Préalablement à la consolidation, les comptes sociaux des sociétés consolidées font, le cas échéant, l'objet de retraitements pour être mis en conformité avec les principes comptables du Groupe décrits ci-après. Les soldes réciproques, ainsi que les pertes et profits résultant d'opérations entre sociétés du Groupe Natixis, sont éliminés.

3.9 - Intégration des entreprises d'assurance

Les règles suivantes sont retenues pour l'intégration des comptes des filiales exerçant une activité d'assurance :

- les charges et les produits font l'objet d'un classement par nature selon les principes bancaires et non par destination ;
- les postes de bilan sont présentés dans les postes de même nature que ceux existants dans le format bancaire.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les placements en titres des sociétés d'assurance sont classés à l'actif du bilan dans les différentes catégories de titres définies par cette norme.

Les contrats gérés par les filiales d'assurance des sous-groupes Coface et Natixis Assurances répondent aux définitions des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires données par IFRS 4. Conformément à cette norme, ces contrats donnent donc lieu à la comptabilisation au passif du bilan de provisions techniques évaluées selon les principes fixés par la réglementation comptable française, dans l'attente de la publication d'une norme IFRS traitant du passif technique des entreprises d'assurance.

Les provisions mathématiques des contrats d'Épargne correspondent à la valeur de rachat des contrats.

Les provisions techniques des contrats de prévoyance sont calculées en utilisant les tables de mortalité et les taux

(1) Pour la gestion d'actifs, la durée des prévisions est de 4 ans.

d'actualisation réglementaires, ainsi que les tables du BCAC pour les risques incapacité-invalidité.

Les provisions de sinistres des contrats de prévoyance correspondent au coût estimé des sinistres et ne sont pas actualisées.

Conformément à IFRS 4, un test de suffisance des passifs est réalisé afin de vérifier que les passifs d'assurance tels qu'ils ressortent des comptes consolidés sont suffisants pour couvrir les flux de trésorerie futurs estimés à cette date. Le test réalisé repose sur une modélisation stochastique des flux futurs actualisés.

Pour les contrats d'assurance et d'investissement avec participation discrétionnaire (assurance-vie), une dette ou une créance de participation aux bénéficiaires (PB) différée est comptabilisée afin de neutraliser le décalage de valorisation entre les actifs et les passifs, conformément à IFRS 4 (mécanisme de comptabilité reflet ou shadow accounting).

La PB différée correspond à la quote-part de plus ou moins-values latentes des placements enregistrés à l'actif, susceptible de revenir aux assurés en application des conditions générales de leurs contrats d'assurance ou induits par les retraitements de consolidation. Le taux de PB différée est déterminé à partir du taux moyen de distribution des produits financiers aux assurés constaté dans les comptes individuels, en application des règles

contractuelles (moyenne, pondérée par l'encours à la date de calcul, du taux de distribution contractuel de chaque produit). Ce taux s'établit à environ 92 % au 31 décembre 2008 (quasi inchangé par rapport à 2007) pour la société ABP Vie.

Les principales sources de PB différée sont les suivantes :

- la réévaluation des « Actifs financiers disponibles à la vente » et des « Actifs à la juste valeur par résultat » ;
- la réévaluation des actifs immobiliers en représentation des contrats d'assurance ;
- le retraitement dans les comptes consolidés de la réserve de capitalisation et de la provision pour risque d'exigibilité.

La variation de PB différée est enregistrée en capitaux propres pour les variations de valeur des actifs classés en « disponibles à la vente », et en résultat pour les variations de valeur des actifs en « juste valeur par résultat », ainsi que pour les variations de juste valeur des immeubles de placement venant en représentation des contrats d'assurance.

Dans un contexte caractérisé par des marchés en baisse très significative, l'application du mécanisme de comptabilité reflet a conduit à reconnaître un actif de PB différée qui correspond à l'imputation éventuelle des moins-values latentes sur les rendements futurs attribués aux passifs techniques.

(en millions d'euros)	2008	2007	Variation
PB différée totale active nette	922	0	922
PB différée totale passive nette	0	(655)	655

L'évolution de la PB différée entre 2007 et 2008 est due, à hauteur d'environ deux tiers du total, à la forte baisse des marchés d'actions et, pour environ un tiers, à l'évolution des spreads de crédit constatés sur les instruments de dette.

Conformément à la recommandation du Conseil National de la Comptabilité du 19 décembre 2008, le montant de PB différée active a été enregistré pour son montant recouvrable à l'actif (au niveau du poste « Comptes de régularisation et actifs divers » du bilan consolidé) en contrepartie des capitaux propres ou du résultat suivant la classification des actifs auxquels les moins-values se rapportent. Il est essentiellement constaté sur la société Assurances Banque Populaire Vie et les véhicules de placement détenus par cette dernière, qui porte l'essentiel des encours d'assurance-vie du périmètre Natixis Assurances. Le test de recouvrabilité a été effectué sur ce même périmètre. Par ailleurs, en l'absence de canton significatif (les encours PERP représentant moins de 1 % du total d'ABP Vie), le test a été réalisé globalement sur les passifs représentés par le fonds général de la compagnie.

Le caractère recouvrable de la PB différée est fonction de l'intention et de la capacité des compagnies à piloter la rémunération future des contrats en fonction des ressources. Celles-ci sont sensibles :

- à l'évolution des marchés actions et obligataires ;

- à l'évolution de la collecte nette, qui résulte notamment de l'attractivité commerciale des contrats et de la propension des assurés à racheter leurs contrats ;

- aux réserves et ressources propres disponibles au sein des compagnies pour détenir les actifs sur une durée compatible avec l'évolution des passifs et cohérente avec les cycles de marché.

L'analyse de la recouvrabilité de la PB différée s'est donc inscrite dans un processus comprenant :

- l'évaluation de la probabilité de réaliser les moins-values latentes à la clôture de l'exercice et donc indirectement l'évaluation de la capacité à détenir des actifs en moins-value, en fonction des scénarii de collecte et de prestations (sous une hypothèse de continuité d'exploitation) ;
- un test de suffisance des passifs réalisé dans les conditions évoquées par la norme IFRS 4 : il s'agit de comparer l'ensemble des flux de trésorerie futurs des contrats (projetés sur un horizon de 15 ans) aux valeurs comptables des passifs enregistrés dans les comptes, y compris les participations aux bénéficiaires. Les insuffisances éventuelles résultant de cette comparaison sont alors enregistrées par résultat.

Ce processus prend la forme d'une modélisation des flux futurs issus de scénarii stochastiques, construite dans le respect des conditions réglementaires et contractuelles applicables aux contrats (le passif étant agrégé par catégorie de taux minimum garanti, ancienneté et règle de participation aux bénéfices). Par ailleurs, il est procédé à la génération de scénarii économiques stochastiques en probabilité historique (actions, dividendes, taux à court et long terme, taux d'inflation).

En particulier, cinq tests ont ainsi été réalisés, avec différents jeux d'hypothèses :

- test de recouvrabilité basé sur une collecte sur 4 années consécutives ;
- test basé sur l'utilisation d'une chronique de rachat structurel obtenue à partir de l'historique des taux de rachat ;
- test basé sur l'utilisation de la loi de rachat dynamique fournie par l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (Acam) dans le cadre du test QIS 4 (Quantitative Impact Studies) du projet Solvabilité II, en remplacement de la loi conjoncturelle ;

- combinaison de la loi de rachat dynamique de l'Acam et de la chronique de rachat structurel du 2^e test ;

- combinaison de la loi de rachat dynamique de l'Acam et de la collecte sur 4 années.

Ces différents tests et scénarii ont mis en évidence la sensibilité du caractère recouvrable de la PB différée active :

- à la loi de rachat utilisée, qui influence fortement le montant de la collecte nette et le solde de trésorerie à investir ou désinvestir ;
- aux hypothèses de marché (taux d'intérêt à long terme, évolution des indices de marché Actions, marché immobilier, etc.), qui déterminent l'évolution du taux concurrentiel de rémunération des assurés, à comparer au taux de rendement futur estimé pour le portefeuille d'actifs.

Néanmoins, il est ressorti que la moyenne des résultats produits par les scénarii stochastiques ne remettait pas en cause le caractère recouvrable de la PB différée active. Le montant net de PB différée active s'élève donc à 922 millions d'euros.

NOTE 4 ENTITÉS AD HOC

4.1 - Caractère consolidable d'une entité ad hoc

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités ad hoc) que Natixis contrôle en substance, même en l'absence de lien en capital, sont consolidées dès lors qu'elles contribuent de façon significative aux comptes du Groupe. Les critères d'appréciation de ce contrôle définis par SIC 12 sont les suivants :

- **Activité** : les activités de l'entité ad hoc sont conduites, en substance, pour le compte de Natixis qui, directement ou indirectement, a créé l'entité ad hoc en fonction de ses besoins opérationnels particuliers.
- **Pouvoir de décision** : Natixis dispose du pouvoir de décision et de gestion pour contrôler ou pour obtenir le contrôle de l'entité ad hoc ou de ses actifs, y compris certains pouvoirs de prise de décision nés après la constitution de l'entité ad hoc. De tels pouvoirs peuvent avoir été délégués par la mise en place d'un mécanisme de pilotage automatique.
- **Avantages** : droit d'obtenir la majorité des avantages provenant des activités de l'entité ad hoc ; droit à une majorité des avantages économiques distribués sous la forme de flux nets de trésorerie futurs, de bénéfices, d'actifs nets, ou d'autres avantages économiques ou de droits à la majorité des intérêts résiduels.
- **Risques** : Natixis conserve, en substance, la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété, relatifs à l'entité ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

SIC 12 ne s'applique pas aux entités destinées à gérer les avantages postérieurs à l'emploi et à long terme du personnel, celles-ci relevant d'IAS 19 « Avantages au personnel ». Sont donc exclues du périmètre de consolidation, les caisses de retraite et mutuelles des salariés.

4.2 - Nature des entités ad hoc avec lesquelles Natixis est en relation

Dans le cadre de ses activités, le groupe Natixis est en relation avec de nombreuses entités ad hoc pour lesquelles il intervient, suivant le cas, en tant que : prêteur, investisseur, garant, gérant, sponsor ou arrangeur.

Une analyse des caractéristiques de ces entités et de leur caractère consolidable est présentée ci-après par activité et grandes familles de structures :

4.2.1 Entités ad hoc de la Gestion d'actifs (OPCVM, CDO, fonds immobiliers)

■ OPCVM

L'analyse menée est différente suivant que Natixis a apporté ou non sa garantie au fonds :

OPCVM non garantis

Le rôle de gérant de la société de gestion n'est pas de nature à transférer au sous-groupe NGAM la majorité des risques et avantages d'un fonds. En effet, la société de gestion ne garantit pas et n'est pas en risque sur les actifs du fonds et les éventuelles

règles de partage de performance avec la société de gestion ne concernent qu'une minorité des gains. La rémunération de NGAM en tant que gestionnaire des fonds est marginale par rapport à la performance servie aux investisseurs.

Les critères « risques » et « avantages » de SIC 12 doivent donc s'apprécier au regard des éventuelles participations de la société de gestion ou de toute autre entité du Groupe Natixis dans les fonds. NGAM, et aucune autre entité du Groupe ne détenant une participation significative dans les fonds, le Groupe Natixis ne porte ni la majorité des avantages, ni la majorité des risques de ces OPCVM non garantis.

- Au 31 décembre 2008, seul le FCP NBP Invest est consolidé, Natixis détenant 100 % de ses parts et ce fonds présentant un caractère significatif au regard des comptes consolidés de Natixis.

OPCVM garantis

Natixis accorde à certains OPCVM une garantie en capital et/ou performance. L'analyse du risque pris par Natixis au travers de ces garanties, montre que celui-ci est maîtrisé, soit par les principes de gestion et les procédures de contrôle mis en place, soit par la composition des fonds (actifs monétaires), soit par le suivi rigoureux du risque de contrepartie, soit par le retournement systématique des swaps sur le marché (lorsque Natixis est contrepartie du swap de performance contracté par le fonds). En conséquence, ces OPCVM ne sont pas consolidés.

■ Structures de type CDO

Le sous-groupe NGAM intervient dans ces fonds en tant que gérant du portefeuille de référence. Sa fonction est strictement encadrée par la convention de gestion qui ne lui confère jamais un contrôle de fait sur le montage. NGAM ni aucune autre entité du Groupe Natixis ne portent un montant significatif de parts de ces fonds. Natixis n'a donc pas la majorité des risques et des avantages. Aucun de ces fonds n'est ainsi consolidé au 31 décembre 2008.

■ Fonds immobiliers

Ces fonds sont la plupart du temps initiés par NGAM, mais ce dernier peut être uniquement gérant du portefeuille d'actifs immobiliers en vertu d'un contrat de délégation de gestion confié par un tiers. Sa fonction est strictement encadrée par la convention de gestion qui ne lui confère jamais un contrôle de fait sur le montage.

Le taux de la commission de gestion n'est pas de nature à lui permettre de bénéficier de la majorité des flux. En cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci prend généralement la forme d'un boni de liquidation à répartir, dont les porteurs de parts sont les premiers bénéficiaires en montant. L'analyse des critères « majorité des risques » et « majorité des avantages » est donc menée en considérant le taux de participation du Groupe dans ces fonds.

Sur cette base, un fonds immobilier géré par le groupe NGAM est consolidé au 31 décembre 2008 :

- le fonds EPI SLP.

■ Fonds US gérés par le sous-groupe NGAM Corp

Plusieurs fonds gérés par les sociétés de gestion du sous-groupe NGAM Corp sont consolidés compte tenu du taux de détention majoritaire du sous-groupe dans ces fonds :

- LS Consumer Discretionary LLC ;
- Loomis Sayles Energy LLC ;
- Loomis Sayles Trust Company LLC ;
- Loomis Sayles International Bond Fund ;
- Loomis Sayles Multi-Strategy Fund LP ;
- Loomis Sayles Alpha LLC ;
- Vaughan Nelson Value opportunities fund ;
- LS Energy Hedge Fund II LP ;
- Natixis Global Growth Fund ;
- ASG Quasar Fund ;
- ASG Laser Fund ;
- ASG Global Alternatives Fund ;
- Natixis Oakmark Global LC.

4.2.2 Entités ad hoc de l'activité Assurance-vie (sous-groupe Natixis Assurances)

Les participations du sous-groupe Natixis Assurances dans des OPCVM et des SCI sont souscrites en représentation de contrats d'assurance en EURO ou en représentation de contrats d'assurances en Unités de Compte (UC).

- Les contrats en EURO sont des contrats où l'assuré perçoit un Taux Minimum Garanti (TMG) ainsi que la majorité des excédents générés par le fonds général de la société d'assurance. La différence entre le rendement du fonds et le TMG est à la charge de l'assureur qui supporte donc les risques. Pour ces fonds, les critères des risques et avantages sont validés si la participation de l'assureur dans le fonds est majoritaire. Au 31 décembre 2008, le sous-groupe Natixis Assurances détient une participation majoritaire dans 4 fonds ayant un caractère significatif au regard des comptes consolidés et qui sont donc inclus dans les comptes du Groupe :

- ABP Actions,
- ABP Croissance rendement,
- ABP Midcap,
- Fructifoncier.

- Les contrats en Unités de Comptes (UC) sont des contrats où l'assuré choisit les fonds supports auxquels l'assureur doit souscrire pour son compte. Les valeurs des participations de l'assureur dans ces fonds en représentation de contrats en UC sont reflétées dans les contrats d'assurance. La rémunération des contrats n'est pas garantie. Les risques et avantages inhérents à ces investissements sont supportés par les assurés. Il n'y a donc pas lieu de consolider ces fonds.

4.2.3 Entités ad hoc de l'activité d'Assurance-crédit (sous-groupe Coface)

Les opérations de rehaussement de crédit du sous-groupe Coface consistent à assurer les créances titrisées par un tiers auprès d'investisseurs via une entité ad hoc au-delà d'un certain montant de pertes. Dans ce type de montage, le sous-groupe Coface ne joue aucun rôle dans la détermination de l'activité de l'entité ad hoc ou dans sa gestion opérationnelle. La prime reçue en contrepartie du contrat d'assurance pèse de façon minoritaire dans l'ensemble des flux générés par la structure dont la majorité revient aux investisseurs.

Pour l'analyse des risques, il convient de distinguer les contrats conclus par la filiale allemande Coface Kredit et les contrats conclus en France par la Coface :

- dans les contrats allemands, l'assureur crédit ne supporte le risque qu'au-delà d'une franchise appelée « Aggregate First Loss ». Cette « first loss » définit contractuellement un montant de premières pertes qui n'est pas garanti par l'assureur crédit. La garantie apportée par Coface Kredit au travers de ces contrats est assimilable à une garantie « Catastrophe ». L'analyse de chacun des montages montre en effet que le montant de « first loss » est systématiquement supérieur à l'« expected loss », c'est-à-dire aux pertes moyennes attendues sur l'année. Par conséquent, le critère de la majorité des risques est considéré comme non validé. Les entités ad hoc impliquées dans ces montages ne sont donc pas consolidées ;
- dans les contrats français conclus par Coface, les contrats n'incluent que rarement des « first loss » non garanties. Toutefois, les contrats n'assurent qu'une partie minoritaire des créances portées par le véhicule. En outre, la qualité du risque du portefeuille garanti par Coface au regard de celui porté par les autres intervenants (autres assureurs, sponsors, cédants) n'est pas de nature à conférer la majorité des risques de la structure à Coface. Ces entités ne sont donc pas consolidées ;

4.2.4 Entités de l'activité de Capital Investissement

- Dans le cadre de ses activités de capital-investissement, le sous-groupe Natixis Private Equity investit en capital dans des sociétés non cotées par l'intermédiaire de Fonds Communs de Placement à Risque (FCPR), de Sociétés d'Investissement à Capital Risqué (SICAR) et de Limited Partnerships. L'ensemble des critères de SIC 12 (« Activité », « Pouvoir de décision », « Majorité des avantages » et « Majorité des risques ») s'apprécie en fonction du pourcentage de participation de Natixis Private Equity dans chacune des tranches investies, et des éventuelles garanties apportées à ces véhicules.

Sur la base de ces éléments, quatre filiales sont consolidées au 31 décembre 2008 :

- la SICAR « Dahlia A SICAR SCA » ;
- le FCPR « IXEN » ;
- le FCPR « IXEN II » ;
- le FCPR « IXEN III ».

- Natixis Investment Corp., filiale à 100 % de Natixis, détient un ensemble de participations dans des fonds d'investissements en Private Equity. Les véhicules ne sont pas consolidés en raison d'une participation très minoritaire (le plus souvent inférieure à 1 %) dans chacun des fonds, qui invalide l'ensemble des critères de SIC 12 (activité, pouvoirs de décision, majorité des avantages et des risques).

4.2.5 Entités ad hoc des activités de Financement Structurés (de la BFI – Activités Pérennes) hors activité d'Ingénierie financière

Pour le besoin des activités de financements de projets (projets industriels ou d'infrastructures), d'actifs mobiliers (afférents aux transports aéronautiques, maritimes ou terrestres), d'actifs immobiliers, d'acquisition de sociétés cibles (financements LBO) et de matières premières, Natixis peut être amené à créer une entité ad hoc dans laquelle est logée une opération de financement spécifique pour le compte d'un client.

Ces entités ne vérifient aucun des critères de consolidation de SIC 12 car :

- les activités de l'entité ad hoc sont conduites, en premier lieu, pour le compte du client ;
- Natixis est rarement actionnaire de ces entités et quand il l'est, sa participation est en général minoritaire. Les structures sont pour la plupart, auto-pilotées et Natixis n'a pas orienté cet auto-pilotage à son avantage ;
- Natixis n'intervient dans ces structures qu'en tant que simple prêteur ; les crédits sont le plus souvent syndiqués, et les risques sont répartis équitablement entre les prêteurs au prorata des montants prêtés.

Les montages pour lesquels Natixis est le seul prêteur ou dans lesquels il détient une participation majoritaire sont en faible nombre et ne présentent pas un caractère significatif au regard des comptes consolidés de Natixis.

Par conséquent, Natixis ne consolide aucune de ces entités au 31 décembre 2008.

4.2.6 Entités ad hoc de l'Ingénierie financière (BFI pérenne)

- Des véhicules ad hoc peuvent être utilisés pour porter des titres pour le compte d'un client.

Figurent parmi ces entités les véhicules « Akhdar Investment Group » et « Gulf Capital Luxembourg » qui étaient précédemment intégrés au périmètre de consolidation en raison du taux de participation majoritaire de Natixis dans ces véhicules. Au 31 décembre 2008, ces véhicules sont en liquidation et donc exclus du périmètre de consolidation à cette date.

Pour les autres entités ad hoc, Natixis n'est pas majoritaire dans le capital de ces entités. En outre, les critères des risques et avantages ne sont pas validés car le risque est supporté soit par l'investisseur en capital, soit par un tiers qui garantit la valeur des actifs du véhicule à Natixis.

■ Des entités ad hoc sont utilisées pour transformer un type d'instrument de dette (à leur actif) en un instrument de dettes plus capitalistique (à leur passif) comme par exemple l'émission d'actions préférentielles. Quatre entités significatives au regard de l'ensemble consolidé et contrôlées par Natixis sont consolidées au 31 décembre 2008. Il s'agit de :

- Natexis Banque Populaire Preferred Capital 1,
- Natexis Banque Populaire Preferred Capital 2,
- Natexis Banque Populaire Preferred Capital 3,
- Garbo Invest.

Le véhicule AMBS LLC est sorti du périmètre de consolidation au 31 décembre 2008, l'émission d'actions de préférence qui figurait à son passif ayant été intégralement remboursée sur l'exercice.

4.2.7 Autres fonds immobiliers

■ Natixis Immo Développement investit dans des actifs immobiliers en partenariat avec d'autres investisseurs en utilisant deux types de structuration :

- les montages de type SEP. Ces entités ne sont pas consolidées dans la mesure où chaque coparticipant comptabilise ses droits dans les actifs, les passifs et les résultats de la SEP,
- les autres montages dans lesquels une structure juridique distincte acquiert des actifs (SCI, SAS, SNC...). Natixis Immo Développement ne détient aucune participation dans des structures qui auraient un impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe Natixis. Aucune de ces entités n'est donc consolidée au 31 décembre 2008.

■ Natixis contrôle un certain nombre de véhicules dont l'objet est de porter ou prendre à bail un actif immobilier afin de le louer ou de le mettre à disposition d'autres filiales du Groupe ou de tiers. Ces véhicules sont consolidés dès lors que la participation de Natixis dans ces véhicules est majoritaire et dès lors que ces derniers présentent un caractère significatif au regard des comptes consolidés du Groupe Natixis. Trois entités ad hoc répondent à ces critères et sont donc consolidées au 31 décembre 2008 :

- Natixis Immo Exploitation,
- SCI Altair 1,
- SCI Altair 2.

■ Le sous-groupe Natixis Lease détient un certain nombre de véhicules ad hoc portant des actifs immobiliers. Quatre d'entre eux sont contrôlés par le Groupe (pourcentage de détention supérieur à 50 %) et présentent un caractère significatif au 31 décembre 2008.

Ils sont donc inclus dans le périmètre de consolidation de Natixis à cette date :

- SCI Valmy Coupole,
- Fructibail Invest,
- OPCI Natixis Lease Investissement,

■ SASU Immobilière Natixis Bail détenue par l'OPCI Natixis Lease Investissement.

■ Natixis Garanties détient trois SCI qui portent les immeubles d'exploitation du métier. Elles sont toutes les trois incluses dans le périmètre de consolidation du Groupe Natixis au 31 décembre 2008. Il s'agit des SCI suivantes :

- SCI Champs-Élysées,
- SCI La Boétie,
- SCI SACCEF.

4.2.8 Entités de titrisation de la BFI (Paris – Natixis Capital Market New York) – Activités Cantonnées

Les conduits de titrisation sont généralement constitués sous la forme de véhicule ad hoc dans lesquels des actifs ou des dérivés représentatifs de risques de crédit sont cantonnés.

Ces véhicules ont pour vocation de diversifier les risques de crédit sous-jacents et de les trancher en vue de leur acquisition par des investisseurs qui recherchent un certain niveau de rémunération, fonction du niveau de risque accepté.

Les actifs des conduits et les passifs qu'ils émettent sont notés par les agences de rating qui surveillent en permanence l'adéquation du niveau de risque supporté par chaque tranche de risque vendu avec la note attribuée.

Les investisseurs peuvent rechercher un emploi relativement court, auquel cas il existe une transformation entre les actifs détenus par le conduit (conduits Asset Back Commercial Paper) et les passifs émis (billets de trésorerie de maturité inférieure à un fonds).

Natixis intervient principalement dans des montages faisant intervenir un véhicule de titrisation en tant que :

- structureur des opérations de titrisation ;
- originateur de titres ou de prêts détenus à l'actif en attente de titrisation ;
- intermédiaire du risque de crédit entre le marché et l'entité de titrisation.

Natixis est également sponsor de trois conduits ABCP : Direct Funding, Elixir, et Versailles.

Du fait du cantonnement du risque ainsi que de leur vocation à mutualiser le risque de crédit pour des investisseurs autres que Natixis, les conduits de titrisation ne sont généralement pas consolidables selon les règles IFRS :

- les activités ont été principalement menées pour le compte d'investisseurs externes au Groupe Natixis pour leur permettre de prendre position sur des portefeuilles diversifiés ;
- une structure tierce effectue la gestion des actifs s'il y a lieu. Natixis n'exerce pas le pouvoir de décision et de gestion au sein de ces entités ;
- Natixis ne bénéficie jamais de la majorité des avantages par rapport aux investisseurs externes ;

- Natixis ne détient que les parts les plus seniors dans ces montages, et n'est pas exposé à la majorité des risques.

Au 31 décembre 2008, la revue du caractère consolidable des structures de titrisation a conclu au caractère consolidable de trois entités dont le portefeuille sous-jacent est composé de titres CDO et ABS adossés à des prêts immobiliers subprime.

Des événements de défaut survenus en 2008 ont affecté l'intégralité ou une partie des tranches subordonnées en risque de ces structures détenues par des investisseurs externes.

Il en résulte que ces structures sont implicitement consolidées de fait, Natixis demeurant le principal investisseur dans celles-ci et les risques sur les actifs sous-jacents étant appréhendés à travers la valorisation des parts détenues et classées dans le portefeuille des « Instruments à la juste valeur par résultat – Trading » de Natixis.

NOTE 5 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les principales évolutions du périmètre intervenues depuis le 1^{er} janvier 2008 ont été les suivantes :

5.1 - Pôle Clients

■ Entrées de périmètre

- Création de Poland Factoring qui a une activité d'affacturage.
- Création de Natixis Factor Portugal qui a une activité d'affacturage.
- Création de Coface Factoring Lithuania, succursale de Coface Poland factoring.
- Création de Coface Bulgaria.
- Création Coface Latvia Insurance, succursale de Coface Austria, dont l'activité est l'assurance.
- Création de Coface Ecuador, succursale de Coface SA, dont l'activité est l'assurance.
- Création de Coface Australie, succursale de Coface SA, dont l'activité est l'assurance.
- Création de Coface Taïwan, succursale de Coface SA, dont l'activité est l'assurance.
- Reconsolidation de la société Coface Poland CMS en raison du dépassement des seuils de significativité.
- Acquisition de Coface Finans A/S Danmark à hauteur de 75 % générant un écart d'acquisition de 15,5 millions d'euros.

■ Variations de pourcentage d'intérêt

- Rachat de 19,55 % des minoritaires de Business Data Information générant un écart d'acquisition de 1,2 million d'euros.
- Cession de 25,9 % de VR Factorem entraînant un changement de méthode de consolidation (passage d'une intégration proportionnelle à une mise en équivalence).

■ Restructurations internes

- Fusion-absorption de Kompass France dans Kompass International.

- Fusion-absorption de La Viscontéa Immobiliare dans Coface Assicurazioni Spa.

5.2 - Pôle BFI

■ Entrées de périmètre

- Création de Natixis Australia Ltd.
- Création d'une entité ad hoc du métier Real Estate Property Program (REPP) : CM Reo Holdings Trust.
- Création de deux entités ad hoc Emerging Markets Global Strategies dont l'objet est de créer une valeur d'indexation pour une émission d'ELN réalisée par NCM pour le compte d'un client.
- Création de NH Philadelphia Property LP.

■ Variations de pourcentage d'intérêt

- Dilution de 18,33 % d'EIG à la suite d'une augmentation de capital exclusivement souscrite par EDF. Le pourcentage d'intérêt passe de 33,33 % à 15 % avec maintien de la méthode de consolidation en intégration proportionnelle. Le contrôle est en effet toujours conjoint, la gouvernance de la société n'ayant pas été affectée par la nouvelle répartition du capital.

■ Sorties de périmètre

- Déconsolidation de Natixis Arbitrage au 1^{er} janvier 2008.
- Déconsolidation de SAS Opéra Sentier au 1^{er} juillet 2008.
- Déconsolidation d'Akhdar au 1^{er} octobre 2008.
- Déconsolidation de Gulf Capital Luxembourg SA au 1^{er} octobre 2008.
- Sorties de périmètre des SPV de l'activité « Muni Trust » de NATIXIS Municipal Products (société du groupe NATIXIS Capital Markets North America).
- Liquidation de 11 West Division, Ixis CMNA (Australia) Acceptances (n° 1) Inc., Ixis CMNA (Australia) Acceptances (n° 2) Inc., Ixis CMNA (Australia) Funding (n° 1) Pty Ltd, Ixis CMNA (Australia) Funding (n° 2) Pty Ltd, Ixis CMNA (Australia) Participations (n° 1) Inc., Ixis CMNA (Australia) Participations

(n° 2) Inc., IXIS CMNA International Participations (n° 1) LLC., Natixis Asset Finance Inc, Ixis Manzano Special Member LLC.

- Liquidation de Cléa 2.
- Liquidation de Parallel Absolute Return Fund Ltd, Parallel Absolute Return Fund LP, Parallel Absolute Return Master Fund LP, Par Fund GP LLC.

■ Restructurations internes

- Transmission universelle de patrimoine de Gestires à Natixis au 1^{er} juillet 2008.
- Apport des titres de Natixis Investor Servicing (NIS) détenus par Natixis SA à Caceis.

5.3 - Pôle Services

■ Entrées de périmètre

- Création de l'OPCI Natixis Lease Investment.
- Création de la SAS Immobilière Natixis Bail (filiale de l'OPCI).

■ Variations de pourcentage d'intérêt

- Cession de 33,4 % de SLIB.

■ Sorties de périmètre

- Déconsolidation de la SCI ABP Pompe au 1^{er} avril 2008 (Natixis Assurances).
- Cession de Fastnet House au 31 mars 2008 à Crédit Agricole Luxembourg (groupe CACEIS).
- Liquidation du FCP GCEC Diversifié en mars 2008 (Natixis Garanties).

■ Restructurations internes

- Apport par Natixis de ses activités de dépositaire (teneur de compte et service aux émetteurs à destination de la clientèle institutionnelle) et d'administration de fonds. Suite à cette opération, le pourcentage de contrôle de Natixis dans Caceis reste inchangé (50 %).
- Fusion de SACCEF et Socamab dans Natixis Garanties avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008.
- Fusion de Brooke Securities Inc, d'Olympia Inc, d'Olympia Capital Inc, d'Olympia Capital Associates LP dans CACEIS USA Inc (ex – Brooke Securities Holding Inc).

5.4 - Pôle CIGP

Capital investissement

■ Entrées de périmètre

- Création du FCPR Ixen III.

- Création de NPEI Luxembourg.

- création de FNS5.

■ Variations de pourcentage d'intérêt

- Augmentation du pourcentage de détention de 11,2 % de Natixis Actions Capital Structurant (NACS).

- Augmentation du pourcentage d'intérêt de 1,19 % de la société Natixis Private Banking International (NPBI) à la suite d'une augmentation de capital souscrite intégralement par Natixis Private Banking et rachat de 3,01 % de minoritaires générant un écart d'acquisition de 0,7 millions d'euros. À la suite de cette opération, NPBI est détenu à 100 %.

- Augmentation du pourcentage d'intérêt de 1,4 % dans BP Développement.

■ Sorties de périmètre

- Déconsolidation de Seventure Partner au 1^{er} avril 2008 ; cette entité est en dessous des seuils de consolidation.

Gestion privée

■ Entrées de périmètre

- Acquisition de 23,76 % de la Compagnie 1818 auprès du groupe GCE, cette acquisition a dégagé un goodwill complémentaire de 18,1 millions d'euros.

■ Sorties de périmètre

- Déconsolidation de CM Finance.

5.5 - Pôle Gestion d'actifs

■ Entrées de périmètre

- Création de :
 - Loomis Sayles Alpha L.P.,
 - Loomis Sayles Multi-Strategy alpha L.P.,
 - ASG Quasar Fund,
 - AEW VIA Co-Investors L.P.,
 - Natixis Global Associates Switzerland ;
- Acquisition de Gateway Investment Advisers, LLC entraînant un écart d'acquisition de 21,6 millions d'euros.

■ Variations de pourcentage d'intérêt

- Diminution du pourcentage d'intérêt de Natixis Multimanager de 0,40 %.

■ Sorties de périmètre

- Déconsolidation de :
 - Securities Limited Partnership,

- Aew TSF Inc.
- Loomis Sayles Energy Hedge Fund II L.P.
- Loomis Sayles Consumer Discretionary L.P.
- Loomis Sayles Consumer Discretionary GP LLC.
- Westpeak Small Cap Growth Fund.
- Cession de Percipio Capital Management LLC.

5.6 - Pôle Banque de détail

■ Entrées de périmètre

- Création de BTP Capital Conseil, Euro Capital, BP Covered Bonds, IPAB, SASU BFC Croissance, TISE.
- Acquisition des banques de détail à HSBC : Banque Chaix, Banque de Savoie, Banque Pelletier, CC SO, Banque Dupuy de Parseval, Banque Marze.

■ Restructurations internes

- Fusion de la Caisse Régionale de Vendée avec la Caisse Régionale Morbihan - Loire Atlantique pour devenir Crédit Maritime Atlantique.
- Fusion de la Caisse Régionale du Finistère avec la Caisse Régionale Littoral Manche pour devenir la Caisse Régionale Bretagne Normandie.
- Fusion de Parnasienne de Crédit avec la Banque Monétaire et Financière.
- Fusion de Trust and Pay avec B-Process.

- Cession de Achatpro.
- Dissolution des sociétés MonéCC2+ et BDG SCI.
- TUP avec SPIG.

CCI CEP

■ Restructurations internes

- Fusion de la Caisse d'Épargne De Haute-Normandie avec la Caisse d'Épargne Normandie (ex – Caisse d'Épargne de Basse Normandie).
- Fusion de la Caisse d'Épargne De Bretagne avec la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays-de-Loire (ex – Caisse d'Épargne des Pays de la Loire).
- Fusion de la Caisse d'Épargne Île-de-France Ouest et Nord avec la Caisse d'Épargne Ile-de-France (ex – Caisse d'Épargne Ile-de-France Paris).

5.7 - Hors Pôle

■ Sorties de périmètre

- Déconsolidation de Foncière Kupka au 1^{er} avril 2008.
- Déconsolidation d'AMBS LLC au 1^{er} octobre 2008.

■ Restructurations internes

- Création de Natixis Altair IT Share Services par l'apport d'une partie des activités de Natixis Altaïr (cf. note 1), puis transmission universelle de patrimoine de Natixis Altaïr vers Natixis.

NOTE 6 INCIDENCES DE LA CRISE FINANCIÈRE SUR LES COMPTES

6.1 - Expositions à risques au bilan de Natixis au 31 décembre 2008

Natixis est exposée aux risques suivants de façon directe ou indirecte :

Expositions directes

Le portefeuille de prêts en attente d'être titrisés constitue la seule exposition directe de Natixis aux prêts subprime. Ce portefeuille est classé dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat.

Les expositions de ce portefeuille au 31 décembre 2008 sont les suivantes :

	31/12/08	31/12/07
Nominal	197	284
Valeur comptable	120	201
Juste valeur en pourcentage du nominal	61 %	70 %
Décote	39 %	30 %

Les prix sont déterminés à partir des transactions observées sur le marché et tiennent compte de l'avis d'experts en charge de la valorisation du portefeuille.

Les expositions sont constituées des portefeuilles d'actifs suivants :

Expositions indirectes au risque subprime et RMBS US

Les modèles utilisés pour la valorisation de ces expositions, au 31 décembre 2008, ont tous été revus et validés par la direction des Risques.

■ Portefeuilles de CDO d'ABS à composante subprime

Ces portefeuilles « cash » ou « synthétiques » non couverts à composante subprime sont portés principalement par Natixis Capital Market North America et Natixis.

Expositions nettes

CDO d'ABS Subprime (non couverts)	#1	#2	#3	#4	#5	#6	#7	#8
Exposition brute (valeur brute au bilan avant pertes de valeur/dépréciations)	208	194	275	379	567	415	157	113
Nature de la tranche	Supersenior	Mezzanine	Supersenior	Supersenior	Supersenior	Supersenior	Supersenior	Supersenior
Nature des sous-jacents	Mezzanine	Mezzanine	Mezzanine	High Grade	High Grade	High Grade	Mezzanine	Mezzanine
		Moyenne : 28,0 %						
		Minimum :						
Point d'attachement	28,0 %	10,0 %	60,3 %	0,0 %	20,0 %	13,6 %	46,7 %	77,7 %
% d'actifs subprime sous-jacents	89,3 %	61,4 %	53,2 %	19,1 %	8,3 %	7,5 %	68,2 %	84,6 %
dont originé en 2005 et avant	19,6 %	35,4 %	43,4 %	16,0 %	7,0 %	5,7 %	60,0 %	15,7 %
en 2006 et en 2007	69,7 %	26,0 %	9,8 %	3,1 %	1,3 %	1,8 %	8,2 %	68,9 %
% d'actifs Alt-A sous-jacents	2,8 %	7,9 %	3,9 %	0,6 %	1,1 %	1,4 %	0,5 %	4,1 %
% d'actifs (Mid-prime) Prime sous-jacents	2,2 %	11,2 %	7,2 %	4,4 %	1,5 %	2,4 %	11,7 %	2,8 %
Cumul des pertes de valeur et dépréciations depuis l'origine	(196)	(187)	(262)	(81)	(124)	(52)	(102)	(101)
Ajustements de valeur et dépréciations au cours de l'exercice 2008	(36)	(29)	(166)	(50)	(124)	(46)	(103)	(101)
Impact des variations de change	(1)	(2)	(19)	(8)	(8)	(3)	(8)	(10)
% total de décotes sur CDO au 31/12/08	94,3 %	96,4 %	95,2 %	21,4 %	21,9 %	12,6 %	65,2 %	89,4 %
Exposition nette (des pertes de valeur et dépréciations cumulées) au 31/12/08	12	7	13	298	443	363	55	12
Exposition nette (des pertes de valeur et dépréciations cumulées) au 31/12/07	49	36	180	420	546	397	241	398

L'ensemble de ces opérations est évalué à la juste valeur par résultat.

Le montant notionnel des CDO ABS à composante subprime faisant l'objet d'une commutation s'élève à 581 millions d'euros. La juste valeur de ces opérations s'élève à 340 millions d'euros au 31 décembre 2008 et est intégralement dépréciée.

Par ailleurs, le montant nominal brut des CDO d'ABS à composante subprime couverts par des monolines est de 1 393 millions d'euros au 31 décembre 2008. Parmi ces expositions, 581 millions d'euros concernent les CDO d'ABS couverts par des CDS contractés auprès de CIFG et qui sont annulés dans le cadre de l'accord de commutation conclu avec CIFG (cf. note 6.3). Ces expositions sont également présentées dans le tableau des protections acquises auprès de monolines figurant en note 6.2.

Méthodologie de valorisation

Les portefeuilles de CDO d'ABS détenus directement et comprenant une exposition subprime ont fait l'objet de valorisation sur la base de stress tests mis en œuvre par la direction des Risques, à l'instar de la démarche adoptée au 31 décembre 2007. Pour la valorisation de ces expositions, les hypothèses de taux de pertes retenues ont été révisées par rapport à celles qui avaient été appliquées au 31 décembre 2007, conduisant à retenir les niveaux suivants :

Hypothèses de taux de pertes par vintage	Vintage 2005	Vintage 2006	Vintage 2007
Au 31 décembre 2007	9 %	23 %	23 %
Au 31 mars 2008	10 %	25 %	25 %
Au 30 juin 2008	10 %	25 %	25 %
Au 30 septembre 2008	11 %	25 %	30 %
Au 31 décembre 2008	11 %	25 %	30 %

Pour les générations de prêts antérieures, le taux de perte retenu est de 7,5 %.

En outre, compte tenu de la dégradation marquée de certains actifs de vintage 2005, et partant, de la dégradation anticipée de leur performance finale, le modèle de valorisation a été adapté comme suit :

- prise en compte du rating courant des actifs du collatéral notés CCC+ ou moins par attribution d'une décote de 97 % à ces sous-jacents ;
- valorisation des actifs sous-jacents non-subprime détenus dans les structures à partir d'une grille de décote intégrant les types, ratings et vintages des opérations.

Utilisant majoritairement des données non observables, ce modèle relève du niveau 3 de hiérarchie de juste valeur.

Les impacts résultant de l'application de ce modèle ressortent à 655 millions d'euros de moins-values depuis le début de l'exercice.

Analyse de sensibilité

Une progression de 10 % des taux de pertes cumulées utilisés pour déterminer la juste valeur des CDO se traduirait par les impacts suivants :

- CDO d'ABS non couverts : + 13 millions d'euros de progression des moins-values latentes ;
- CDO d'ABS couverts par des CDS ayant fait l'objet d'un accord de commutation avec CIFG (cf. note 6.3) : + 17 millions d'euros de progression des moins-values latentes.

La sensibilité à une baisse de 10 % de l'hypothèse d'excess spread aurait les incidences suivantes :

- +7 millions d'euros de progression des moins-values latentes sur les CDO d'ABS non couverts ;
- +6 millions d'euros de progression des moins-values latentes sur les CDO d'ABS couverts par des CDS ayant fait l'objet d'un accord de commutation avec CIFG (cf. note 6.3).

■ Portefeuilles de RMBS US dont RMBS Subprime

Il s'agit des portefeuilles de RMBS US à composante subprime ou non, portés par Natixis, la succursale de Natixis à New York et Natixis Capital Market North America. Selon les entités, ces actifs étaient à l'origine classés soit dans la catégorie des « Actifs à la juste valeur par résultat », soit dans celle des « Actifs disponibles à la vente ». Au 1^{er} octobre 2008, les portefeuilles de RMBS US classés dans les « Actifs disponibles à la vente » et l'essentiel des RMBS US comptabilisés dans la catégorie des « Instruments à la juste valeur par résultat – Trading » ont été reclassés en « Prêts et Créances » dans les conditions prévues par l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers » publié le 13 octobre 2008. Le transfert a été réalisé pour le montant de leur juste valeur à la date de reclassement, soit pour un montant de 6 386 millions d'euros.

La réévaluation des RMBS US au 31 décembre 2008 aurait généré, sans ce reclassement, une moins-value latente de 44 millions d'euros. Suite au reclassement, une dépréciation du risque de contrepartie a été constatée sur ces instruments, au titre du quatrième trimestre, pour un montant de 24 millions d'euros.

Expositions nettes**RÉPARTITION DES RMBS US (NON COUVERTS ET SUR LA BASE DES EXPOSITIONS NETTES)**

RMBS États-Unis (en millions d'euros)	Exposition nette 31/12/07	Reclassements amendement IAS 39	Pertes de valeur 2008	Autres variations 2008	Exposition nette 31/12/08	Exposition brute 31/12/08
Portefeuille de transaction	1 306	(1 137)	(310)	241	100	103
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	507	(589)	(133)	273	58	68
Portefeuille d'actifs en option juste valeur	0			5	5	5
Portefeuille de prêts et créances	0	1 726	(15)	(202)	1 509	1 523
	1 813	0	(458)	317	1 672	1 700
US Agencies (portefeuille de transaction)	4 065	(4 123)	(20)	78	0	0
US Agencies (portefeuille de prêts et créances)	0	4 123		(112)	4 011	4 011
TOTAL	5 878	0	(478)	283	5 683	5 710

Les ventilations par notation et par nature de sous-jacents des RMBS US se présentent comme suit au 31 décembre 2008 :

Ventilation par notation		Ventilation par sous-jacent	
AAA	85 %	US Agencies	71 %
AA	6 %	Prime RMBS	7 %
A	3 %	Alt-A	6 %
BBB	2 %	Subprime RMBS	11 %
BB	1 %	Autres	5 %
B	2 %		
CCC	1 %		
	100 %		100 %

Méthodologie de valorisation

Le modèle de valorisation des RMBS US non Agency appliqué au 31 décembre 2008, repose sur une actualisation des cash-flow futurs projetés lesquels sont déterminés en prenant en compte les paramètres suivants :

- taux de remboursement anticipé attendu ;
- probabilité de défaut constatée et attendue ;
- perte en cas de défaut ;
- cadencement des défauts issus de la recherche JP Morgan (par type de collateral et vintage) ;
- coût de la liquidité et garantie monoline ;
- garantie monoline pour les structures couvertes en intégrant dans la valorisation la probabilité de défaut des monolines et leur taux de pertes en cas de défaut.

Autres expositions

Les portefeuilles ne présentant pas d'exposition subprime mais pour lesquels aucun prix n'a pu être identifié ont fait l'objet de valorisation suivant des techniques d'évaluation.

L'ensemble de ces modèles relève du niveau 3 de hiérarchie de juste valeur, c'est-à-dire de modèles utilisant majoritairement des données non observables.

■ RMBS européens

Au 1^{er} octobre 2008, les portefeuilles de RMBS européens notés AAA et AA classés dans les « Instruments à la juste valeur par résultat-Trading » et les « Actifs disponibles à la vente » ont été reclassés intégralement en « Prêts et Créances » dans les conditions prévues par l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers » publié le 13 octobre 2008. Le transfert a été réalisé pour le montant de leur juste valeur à la date de reclassement, soit pour un montant de 2 144 millions d'euros. L'encours notionnel correspondant est de 2 364 millions d'euros. Un test de dépréciation a été mené au 31 décembre 2008 pour les instruments reclassés au 1^{er} octobre 2008.

La réévaluation des RMBS européens au 31 décembre 2008 aurait généré, sans ce reclassement, une moins-value latente de 103 millions d'euros. Suite au reclassement, une dépréciation du risque de contrepartie a été constatée sur ces instruments, au titre du quatrième trimestre, pour un montant de 15 millions d'euros.

Expositions nettes**RMBS UK**

RMBS Royaume-Uni (en millions d'euros)	Exposition nette 31/12/07	Reclas- sements amen- dement IAS 39	Pertes de valeur 2008	Autres variations 2008	Exposition nette 31/12/08	Exposition brute 31/12/08						Non noté
							AAA	AA	A	BBB	BB	
Portefeuille de transaction	668	(367)	(16)	(244)	41	61		22	3	16		
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	431	(283)	(51)	47	143	184	29	1	3	2	39	68
Portefeuille d'actifs en option juste valeur	33		(4)	(1)	28	28	28					
Portefeuille de prêts et créances	6	650	0	(68)	588	588	515	40	29	3		
TOTAL	1 138	0	(71)	(267)	800	861	572	63	35	22	39	68

RMBS ESPAGNE

RMBS Espagne (en millions d'euros)	Exposition nette 31/12/07	Reclas- sements amen- dement IAS 39	Pertes de valeur 2008	Autres variations 2008	Exposition nette 31/12/08	Exposition brute 31/12/08						Non noté
							AAA	AA	A	BBB	BB	
Portefeuille de transaction	992	(344)	(58)	(561)	29	63			17	3	8	
Portefeuille d'actifs disponibles à la vente	329	(325)	(36)	50	18	28				4		14
Portefeuille d'actifs en option juste valeur	0		(4)	4	0	0						
Portefeuille de prêts et créances	0	670	0	(20)	650	650	582	69				
TOTAL	1 321	0	(98)	(526)	697	741	582	69	17	7	8	14

**AUTRES RMBS : 1,1 MILLIARD D'EUROS (DONT
PAYS-BAS 33 %, ITALIE 35 % ET PORTUGAL 10 %).****Méthodologie de valorisation**

Pour la valorisation de ces instruments, il a été développé un modèle consistant à calculer la juste valeur des instruments à partir des spreads résultant de données historiques de « benchmark » issues de la base de données Mark it. Les « benchmark » sont définis en fonction du type de titrisation, du rating et du pays, et se voient ainsi associer des courbes de spreads. Un coefficient de tendance leur est ensuite appliqué visant à ajuster le risque de liquidité. Le calibrage de ce coefficient fait l'objet d'une validation par la direction des Risques.

■ **Autres structures non exposées au résidentiel US et pour lesquelles le Groupe recourt à un modèle de valorisation**

Les valorisations des actifs suivants, issus des opérations de titrisation, pour lesquelles aucun prix n'a pu être identifié, au

31 décembre 2008, ont été réalisées à partir de modèles de valorisation :

- modèle de scoring des structures (pour les CDO d'ABS non résidentiels US) définissant le niveau de risque de chacune d'entre elles en fonction de critères discriminants ;
- pour les CRE CDO, une approche en stress a été mise en œuvre à partir d'un modèle de valorisation basé sur des projections de cash-flows futurs fonction des taux de pertes cumulées par structure. Les taux de pertes cumulés par structure sont déterminés à partir de ceux relatifs aux CRE loans sous-jacents fixés à 10 %. Les garanties monolines pour les structures couvertes sont prises en compte en intégrant dans la valorisation la probabilité de défaut des monolines et leur taux de pertes en cas de défaut. Un prix plancher de 15 % est retenu en lien avec les estimations de flux de coupons compte tenu de la notation actuelle des structures ;
- pour les CDO Trups, il a été appliqué une approche en stress reposant sur un modèle de valorisation basé sur des projections de cash-flows futurs et de taux de pertes cumulées

par structure. Les taux de pertes cumulées ont été déterminés à partir des 84 scénarii de répartition des défauts appliqués à cette classe d'actif publiés par S&P en novembre 2008. L'ensemble des scénarii a été mis en œuvre pour chacune des structures et la moyenne des 42 plus mauvais scénarii a été prise en compte pour déterminer le prix de chaque transaction ;

- pour les CLO, utilisation d'un modèle reposant sur une connaissance détaillée des caractéristiques des opérations et une évaluation du risque de crédit tenant compte de paramètres stressés.

Au 1^{er} octobre 2008, l'essentiel des portefeuilles de CLO non couverts comptabilisés dans les « Instruments à la juste valeur par résultat-Trading » et les « Actifs disponibles à la vente » ont été reclassés en « Prêts et Créances » dans les conditions prévues par l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers » publié le 13 octobre 2008.

Le transfert a été réalisé pour le montant de leur juste valeur à la date de reclassement, soit pour un montant de 2 217 millions d'euros. Un test de dépréciation a été mené au 31 décembre 2008 pour les instruments reclassés au 1^{er} octobre 2008.

La réévaluation des CLO au 31 décembre 2008 aurait généré, sans ce reclassement, une moins-value latente de 156 millions d'euros. Suite au reclassement, une dépréciation du risque de contrepartie a été constatée sur ces instruments, au titre du quatrième trimestre, pour un montant de 16 millions d'euros ;

- pour les ABS du portefeuille de Natixis Asset Management et de Natixis Assurances, acquis auprès du FCP ABS+ (cf. note 6.4), il a été utilisé un modèle de valorisation consistant à calculer les prix des ABS à partir des spreads résultant de données historiques de « benchmark » issues de la base de données Mark it. Un coefficient de tendance leur est ensuite appliqué visant à ajuster le risque de liquidité.

■ CMBS

CMBS (en millions d'euros)	Exposition nette au 31/12/07	Reclassements	Pertes de valeur 2008	Autres variations	Exposition nette au 31/12/08	Exposition brute au 31/12/08
Portefeuille de transaction	895	(9)	(132)	(68)	687	796
Portefeuille option juste valeur	177		(9)	(124)	44	54
Portefeuille disponible à la vente	370	(150)	(76)	55	199	258
Portefeuille prêts et créances	5	159		(7)	157	157
TOTAL	1 447	0	(217)	(143)	1 087	1 265

Pour la valorisation de ses expositions sur les CMBS, le Groupe a eu recours aux prix de marché au 31 décembre 2008 à l'instar des précédents arrêts.

Répartition des CMBS par notation	En pourcentage	Répartition des CMBS par pays	En pourcentage
AAA	66 %	Royaume-Uni	8 %
AA	17 %	États-Unis	26 %
A	10 %	Europe	66 %
BBB	7 %	TOTAL	100 %
BB	0 %		
B	0 %		
TOTAL	100 %		

6.2 - Expositions sur les rehausseurs de crédit

■ Les opérations avec les rehausseurs de crédit conclues sous forme de CDS ont fait l'objet de réfections complémentaires liées d'une part à l'abaissement de la notation de ces contreparties et d'autre part à l'élargissement des spreads des actifs qu'ils garantissent. À ce titre, la méthode de détermination des réfections a été revue au 2nd trimestre 2008 et maintenue au 31 décembre 2008. Les réfections ont été déterminées en

appliquant aux moins-values latentes des actifs sous-jacents couverts un taux de recouvrement homogène de 10 % (taux se justifiant par la faible capitalisation des monolines au regard de leurs expositions en risque) et une probabilité de défaut en adéquation avec le risque de crédit du rehausseur. Il en est résulté un complément de réfaction de 1 329 millions d'euros au titre de la période, portant le stock total à 1 528 millions d'euros. Par ailleurs, le stock de provisions sectorielles sur les monolines a été porté à 300 millions d'euros sous l'effet d'une dotation supplémentaire de 162 millions d'euros.

Données au 31/12/08	Notionnel	Expo avant ajustement de valeur	Ajustements de valeur
Protections sur CDO subprime	1 393	757	(627)
- dont opérations commutées	581	340	(340)
Protections sur CDO non-subprime	149	21	(21)
- dont opérations commutées	149	21	(21)
Protections sur CLO	5 683	210	(68)
Protections sur RMBS	927	164	(50)
Protections sur CMBS	3 987	800	(361)
- dont opérations commutées	300	5	(5)
Autres risques	6 220	1 240	(401)
TOTAL Y.C. DEALS COMMUTÉS	18 358	3 190	(1 528)
- dont opérations commutées	1 030	365	(365)

Données au 31/12/08	Total	Total hors deals commutés
Exposition avant ajustements de valeur	3 190	2 825
Ajustements de valeur	(1 528)	(1 162)
Provisions collectives	(300)	(300)
Exposition résiduelle	1 363	1 363
% de décote	57 %	52 %

■ En outre, la provision collective sur le secteur des Crédit Derivatives Products Companies (CDPC) a été complétée de 156 millions d'euros sur la période. Cette provision a été calculée à partir de l'exposition économique brute à laquelle est ajoutée un add-on de 20 % du notionnel auquel est retranchée la juste valeur des contrats. À cette base, est appliquée une probabilité de défaut à 7 ans issus des historiques Moody's et fonction de la qualité du risque de la contrepartie. Ainsi déterminé, le stock de provision collective sur les CDPC au 31 décembre 2008 s'élève à 190 millions d'euros. Il se rapporte à une base

provisionnable de 2 016 millions d'euros au 31 décembre 2008 contre 353 millions d'euros au 31 décembre 2007, l'augmentation constatée étant principalement imputable à l'élargissement des spreads de crédit des sous-jacents.

Par ailleurs, une réfaction a été constatée sur une opération particulière de rehaussement en raison de l'évolution de la qualité de crédit de la contrepartie. Au 31 décembre 2008, la réfaction constituée représente 83 millions d'euros en rapport à une exposition économique de 539 millions d'euros.

6.3 - Accord de commutation concernant CIFG

À l'issue des négociations, un accord de principe est intervenu, le 22 janvier 2009, entre CIFG, ses deux actionnaires et les principales contreparties de CIFG au rang desquelles Natixis. Cet accord prévoit :

- l'annulation par les contreparties de tous les CDS, assurances et garanties financières émis en leur faveur couvrant des CDO d'ABS (sans exclusion) ou de certaines transactions à base de CRE CDO ayant le potentiel de perte le plus significatif pour CIFG. Pour Natixis, les transactions concernées représentent 1 030 millions d'euros en notionnel. Le mark to model en notre faveur des garanties/CDS reçus est évalué à fin 2008 à 365 millions d'euros et a été entièrement provisionné sous la forme d'une réfaction constatée au niveau de la ligne « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » ;
- en échange, le paiement par CIFG aux contreparties d'une soulte (représentant environ 11 % de la valorisation réalisée par CIFG de l'ensemble des garanties) représenté, pour l'essentiel, par :
 - un montant de trésorerie d'environ 1,2 milliard de dollars à partager entre les contreparties, soit 98,5 millions de dollars pour Natixis,
 - la répartition entre les contreparties de l'essentiel du capital de CIFG (part de Natixis 6,9 %).

Natixis, dans sa qualification d'actionnaires de CIFG jusqu'à fin 2007, avait, préalablement à cette date, accordé à sa filiale une avance d'actionnaire de 200 millions de dollars dont :

- 98,5 millions de dollars avaient été utilisés au moment du transfert de propriété à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et à la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- 101,5 millions de dollars n'avaient pas été utilisés.

Les dispositions de l'accord spécifique à Natixis prévoient que Natixis décaisse la part jusqu'alors non utilisée de 101,5 millions de dollars et procède ensuite à un abandon de créances de l'ensemble de la ligne de 200 millions de dollars.

Les conséquences de cet accord ont été traduites dans les comptes du Groupe au 31 décembre 2008 pour un impact global de + 102 millions d'euros.

6.4 - Réanalyse de la consolidation des entités ad hoc auquel un soutien financier a été apporté

La crise financière a amené Natixis à renforcer le soutien financier apporté à certaines entités ad hoc jusqu'alors non consolidées.

Il s'agit principalement de SPV de titrisation. Ce soutien s'est traduit :

- soit par la souscription de titres émis par l'entité ad hoc. Sont concernés à ce titre les conduits Élixir, Versailles et Direct Funding ;
- soit par l'octroi de lignes de financement ou de liquidité. Les encours de lignes de liquidité octroyés à Versailles, Élixir, Nacréa et les entités Hudson Castle totalisent au 31 décembre 2008 un montant de 6,3 milliards d'euros ;
- soit par le rachat d'une partie des actifs portés par la structure. Ainsi deux entités du Groupe ont procédé courant 2008 à la restructuration de leur position dans un Fond Commun de Placement. En échange du rachat de leurs parts, ces entités ont reçu des actifs du fonds à hauteur de leur taux de participation classés dans la catégorie des « titres disponibles à la vente » pour un montant de notionnel d'environ 379 millions d'euros.

Chaque nouvelle intervention a donné lieu de façon systématique à un réexamen des critères de consolidation de l'entité ad hoc au regard de SIC 12. Aucune des analyses menées n'a conduit à reconsolider les entités concernées.

Les relations que Natixis entretient avec des entités ad hoc sont détaillées en note 4.

6.5 - Prise en compte de la dégradation de certains secteurs affectés directement par la crise financière au travers du provisionnement sur base collective

Au cours de l'exercice 2008, des indices objectifs de dépréciations sur base collective ont été identifiés pour les nouveaux secteurs d'activité tels que les LBO hors Europe et les promoteurs immobiliers.

En outre, les encours des actifs financiers reclassés dans le cadre de l'amendement à la norme IAS 39 du 13 octobre 2008 et dont le rating de la contrepartie est « non investment grade », ont été pris en compte dans la base provisionnable. L'impact constaté à ce titre dans les comptes au 31 décembre 2008 est une charge de 17,3 millions d'euros dont l'essentiel est porté par le secteur de l'immobilier résidentiel.

6.6 - Dépréciation individuelle de certaines parts de SIV

Les SIV sont des structures qui investissent dans des actifs à moyen ou long terme de notation élevée en utilisant un fort effet de levier. Pour se refinancer, les SIV émettent du papier commercial ou des notes à moyen ou long terme. Leurs

émissions étant notées par les agences de rating, les SIV doivent respecter des ratios de liquidité et sont contraints au respect de seuils liés à la valorisation de leurs portefeuilles. Si ces seuils sont atteints ou dépassés, ils doivent procéder à la liquidation de leurs actifs. Au 31 décembre 2008, compte tenu de l'évolution observée des valeurs liquidatives des parts de SIV détenues par Natixis et du risque de liquidation en résultant, il a été procédé à une dépréciation complémentaire de ces parts, de 42 millions d'euros portant le montant global de dépréciation des parts de SIV à 60,8 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Un SIV en particulier a connu une évolution très défavorable sur le troisième trimestre et justifie à elle seule 56 % du stock des dépréciations des SIV au 31 décembre 2008.

Le montant net des parts de SIV est de 21 millions d'euros au 31 décembre 2008.

6.7 - Comptabilisation de dépréciations sur la part des crédits syndiqués destinée à être cédée

La crise de liquidité a induit des retards de syndication et des difficultés à replacer sur le marché secondaire la part des crédits prise en première syndication dans un objectif de revente à court terme. Les financements immobiliers et LBO sont les plus affectés.

Les encours dont la date de syndication théorique était dépassée au 31 décembre 2008 s'élèvent à 857,4 millions d'euros. Ces encours ont fait l'objet, sur base individuelle, d'une analyse afin de prendre en compte dans le résultat les éventuelles décotes de marché observées à la date de clôture. Un montant de décote complémentaire de 53,5 millions d'euros a été constaté au 31 décembre 2008. Le stock de décote à cette date s'établit à 96,1 millions d'euros.

6.8 - Expositions sur le groupe Lehman

SYNTHÈSE DES EXPOSITIONS DU GROUPE NATIXIS SUR LE GROUPE LEHMAN

Nature de l'exposition	Encours brut amorti au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Dépréciations et provisions au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)
Instruments financiers	189,7	(160,1)
Garanties de prix accordées à deux OPCVM gérés par NAM	44	(38,9)
Garantie du risque de contrepartie porté par un OPCVM géré par NAM	61,4	(55,2)
Instruments de dettes souscrits auprès de Lehman Brothers Treasury Co BV et Lehman Brothers Holdings Inc.	77,5	(11,5) *
Divers ^(a)	96,6	(33,1)
TOTAL	469,2	298,8

* Après prise en compte de la participation aux bénéfices différés Assurance.

(a) Le poste « divers » inclut principalement « 90 millions d'euros » de levier investi en parts de fonds pour le compte de la clientèle. Le fonds considéré avait placé 85 % de ses actifs auprès du groupe Lehman qui lui-même avait mis en pension 80 % desdits actifs sur le marché.

Le levier a été provisionné à hauteur de 27 millions d'euros en tenant compte du collatéral client et des éléments susmentionnés.

Courant septembre 2008, les événements de défaut suivants ont affecté plusieurs entités du groupe Lehman :

- le placement de la société Lehman Brothers Holdings Inc sous le régime des faillites aux États-Unis, le 15 septembre 2008 ;
- la mise sous administration judiciaire de la société Lehman Brothers International Europe le 16 septembre 2008 ;
- la mise en liquidation de la société Lehman Brothers Inc le 19 septembre 2008.

Le Groupe Natixis a procédé à la notification de ces événements de défaut aux contreparties concernées, ce qui a eu pour effet de résilier les dérivés, les opérations de repos et de prêts et d'emprunts de titres conclus avec ces sociétés.

Les soldes positifs de résiliation ont été enregistrés à l'actif du bilan de Natixis dans la catégorie des « Prêts et Créances ». Les expositions en risques nets résultant de ces résiliations sont au 31 décembre 2008 de 189,7 millions d'euros et sont dépréciées à cette date pour un montant de 160,1 millions d'euros constaté en coût du risque.

En outre, le Groupe Natixis :

- a accordé, courant septembre 2008, une garantie de prix à deux OPCVM gérés par NAM et porteurs de titres de créance émis par des entités du groupe Lehman. Cette garantie a donné lieu à l'enregistrement d'une provision pour risques de 38,9 millions d'euros dans les comptes du Groupe Natixis au 31 décembre 2008 ;
- a été appelé au titre de la garantie du risque de contrepartie d'un OPCVM géré par NAM qui avait contracté un swap de performance avec la société Lehman Brothers International Europe. L'appel en garantie s'est traduit par le paiement à première demande au fonds d'un montant de 40,5 millions d'euros et par l'enregistrement de la contrepartie en « Prêts et créances », la société de gestion du fonds ayant adressé à la société Lehman Brothers International Europe une notification de défaut. Une dépréciation de 34,4 millions d'euros a été comptabilisée en coût du risque sur cette créance. De plus, le Groupe Natixis a constitué, en coût du risque, une provision pour risque complémentaire de 20,9 millions d'euros au titre du risque de contrepartie résiduel porté par le fonds et garanti par Natixis à la date de maturité du fonds dans le cadre de la garantie en capital et performance accordée au fonds ;
- détient au 31 décembre 2008 des obligations émises par Lehman Brothers Holdings Inc et par Lehman Brothers Treasury Co BV, classées dans les portefeuilles d'« Actifs disponibles à la vente ».

L'encours brut amorti de ces obligations au 31 décembre 2008 est de 77,5 millions d'euros. La dépréciation associée, après prise en compte de la PB différée de l'Assurance, a été enregistrée en coût du risque, pour un montant de 11,5 millions d'euros.

6.9 - Expositions sur les contreparties islandaises

Suite aux défaillances de certaines banques au cours du mois de septembre 2008, l'État islandais a nationalisé les trois principales banques du pays (Landsbanki, Kaupthing et Glitnir).

Au 31 décembre 2008, l'exposition en risque du Groupe Natixis sur les banques islandaises s'élève globalement à 174 millions d'euros et est constituée de financements et de positions sur dérivés pour 145 millions d'euros et 29 millions d'euros respectivement.

Les provisions individuelles constituées à fin 2008, en coût du risque, se montent à 93,6 millions d'euros et elles font suite à une analyse des expositions menée spécifiquement sur chaque contrepartie islandaise et prenant en compte :

- la nature des engagements ;
- les garanties dont bénéficie Natixis ;
- les évolutions marquantes du 4^e trimestre 2008 et les perspectives de recouvrement.

6.10 - Expositions sur Madoff

La société « Bernard L. Madoff Investment Securities LLC » est en liquidation judiciaire depuis le 15 décembre 2008 suite à l'arrestation et à la mise en examen de son président pour fraude.

Cette société était l'un des principaux courtiers de la place de New York. Elle exerçait, par ailleurs, des activités de conseil et de dépositaire, notamment, pour le compte de hedge funds (ci-après appelés Feeders Madoff).

Le Groupe Natixis ne détient, pour compte propre, aucune part dans ces fonds.

Il n'est exposé à aucun risque de perte concernant ses investissements (286 millions d'euros) dans des véhicules de titrisation de parts de hedge funds. Le dimensionnement des parts Equity émises par ces SPV, et souscrites par des investisseurs externes, est en effet très nettement supérieur au risque de perte sur les parts de Feeders Madoff sous-jacentes.

De même, il n'est exposé à aucun risque de perte concernant les parts de CFO qu'il porte pour le compte de sa clientèle (218,9 millions de dollars correspondant à 155,7 millions d'euros) dans la mesure où les risques associés sont intégralement transférés à cette dernière via des instruments « pass through ».

Le Groupe Natixis est indirectement exposé à des risques de perte nette de couverture d'un montant de 473 millions d'euros dans le cadre de son métier d'émissions indexées sur fonds. Il détient en effet des parts de Feeders Madoff en couverture des titres souscrits par sa clientèle. Le risque de pertes susmentionné résulte du fait que les titres émis par le Groupe Natixis bénéficient d'effets de levier ou de garantie en capital à l'échéance.

Les risques inhérents au dossier Madoff ont été provisionnés à hauteur de 375 millions d'euros dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2008.

6.11 - Incidences de la valorisation du spread émetteur sur les émissions de Natixis en juste valeur

La valorisation du spread émetteur sur les émissions de Natixis classées dans les instruments à la juste valeur par résultat sur option a eu une incidence positive sur le résultat du 31 décembre 2008 de 633 millions d'euros. Le stock de juste valeur constaté à ce titre s'établit à la clôture à 664 millions d'euros. Pour la détermination de cette valorisation, il a été appliqué la méthodologie suivante : actualisation du produit du nominal des émissions par la marge nette représentative pour chaque émission de l'écart entre le spread moyen contractuel et le spread de remplacement d'une émission de Natixis de même rating.

6.12 - Mesures de soutien de l'État

Natixis a bénéficié de façon indirecte, via ses deux principaux actionnaires, des financements mis à disposition des banques par l'État français dans le cadre du plan de soutien au secteur financier approuvé par la Commission européenne. Celui-ci comprend deux volets :

- un mécanisme de refinancement à moyen terme destiné aux établissements de crédit inscrit dans la loi de Finances Rectificative pour le Financement de l'Économie du 16 octobre 2008. Celui-ci permet à la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF) de lever des fonds sur le marché avec la garantie de l'État pour les prêter aux banques françaises contre la remise d'un collatéral ;
- un dispositif de renforcement des fonds propres des banques au travers de la Société de Prise de Participation de l'État (SPPE) qui est autorisée à souscrire des titres subordonnés intégrables dans les fonds propres de base des banques émettrices.

Les financements apportés par la Banque Fédérale des Banques Populaires et par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ont été réalisés à des conditions de marché, sur la base de conventions spécifiques, suivant deux formes :

- des crédits interbancaires à moyen terme garantis par la remise en pleine propriété de créances répondant à certains critères d'éligibilité. Le transfert de propriété des créances permet aux prêteurs (Banque Fédérale des Banques Populaires et Caisse Nationale des Caisses d'Épargne) de nantir ces mêmes créances auprès de la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF) dans le cadre des crédits que cet établissement leur a accordés. Les crédits accordés, dans ce cadre, à Natixis par la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne qui ont elles-mêmes bénéficié des financements de la SFEF, figurent au bilan consolidé sur la ligne des « Dettes envers les Établissements de Crédit » pour un montant de 835,6 millions d'euros. Les créances remises en garantie sont maintenues au bilan consolidé de Natixis dans leur poste d'origine, les conditions de décomptabilisation prévues par la norme IAS 39 ne se trouvant pas remplies. Leur montant est inclus sur la ligne « Prêts et avances » du tableau présenté en note 8.6.5 « Actifs financiers donnés en garantie » ;
- des obligations supersubordonnées à durée indéterminée. Deux émissions d'un montant de 950 millions d'euros chacune ont été souscrites, l'une en totalité par la Banque Fédérale des Banques Populaires, l'autre en totalité par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne. Ces émissions sont le « miroir » de celles souscrites par la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne auprès de la Société de prise de Participation de l'État. Les deux émissions de Natixis sont, en application de la norme IAS 32 et conformément à la position de l'IFRIC, des instruments de dette compte tenu de l'existence d'une obligation de remboursement des intérêts, liée au versement d'un intérêt sur une précédente émission de TSS de même rang (le « linker ») pour laquelle les modalités de paiement prévoient un paiement obligatoire des intérêts.

6.13 - Expositions sur les financements LBO

Les portefeuilles LBO se présentent, comme suit, par portefeuille comptable :

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Parts finales		
Nombre de dossiers	376	356
Engagements	5 864	5 455
Parts à vendre		
Nombre de dossiers	64	31
Engagements	366	553
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES	6 230	6 008

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Parts à vendre		
Nombre de dossiers	6	66
Engagements	8	250
TOTAL PRÊTS À LA JUSTE VALEUR	8	250

NOTE 7 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION**7.1 - Actifs et passifs financiers**

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur qui correspond à cette date à leur prix d'acquisition. Leur mode de comptabilisation ultérieure dépend de leur classification au bilan. Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les titres détenus et les financements accordés sont classés dans l'une des quatre catégories d'actifs financiers suivantes :

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Il s'agit des instruments détenus à des fins de transaction ou classés dans cette catégorie de façon volontaire dès leur comptabilisation initiale (« actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sur option ») dans le respect des dispositions de l'amendement à la norme IAS 39 sur l'option juste valeur (publié par l'IASB en juin 2005 et adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005).

Les instruments détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis par Natixis principalement dans l'objectif de les céder à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun et présentant un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Les instruments classés sur option dans cette catégorie vérifient l'une des trois situations suivantes :

- instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivé(s) incorporé(s) significatif(s) et séparable(s) ;
- instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur ;
- instruments présentant une incohérence de traitement comptable avec un passif financier lié.

Comme indiqué en note 3, Natixis a utilisé la possibilité offerte par la norme IAS 28 de ne pas mettre en équivalence les participations comprises entre 20 % et 50 % détenues par les filiales de capital investissement si celles-ci sont classées dans la catégorie des « Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ». De même, conformément aux dispositions de l'amendement sur l'option juste valeur, les participations des filiales de capital investissement dont le pourcentage de détention est inférieur à 20 % sont enregistrées dans la rubrique des « Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat », la gestion et l'évaluation en juste valeur étant une pratique documentée et bien établie dans les sociétés de capital investissement.

La juste valeur à l'initiation des actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat est déterminée par application du cours bid (cours offert à l'achat). La juste valeur est revue à chaque date

d'arrêté ultérieure, sa variation, coupons inclus, est constatée sur la ligne « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat consolidé.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables ayant une date d'échéance fixée et que Natixis a l'intention manifeste et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance, à l'exception de ceux désignés comme des actifs évalués en juste valeur par résultat sur option ou disponibles à la vente ou de ceux qui répondent à la définition des prêts et créances.

Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, frais de transaction inclus. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, au niveau du coût du risque. Les opérations de couverture contre le risque de taux d'intérêt de ces titres ne sont pas autorisées en référentiel IFRS.

Les prêts et créances

Ce sont les actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux classés en actifs évalués en juste valeur par résultat ou en actifs disponibles à la vente, et à l'exception de ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui doivent être classés comme disponibles à la vente. La grande majorité des crédits accordés par le Groupe est classée dans cette catégorie. La valorisation à la juste valeur de la composante couverte (selon une relation de couverture en juste valeur) des actifs de cette catégorie est également portée dans cette rubrique.

Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui correspond au nominal augmenté des coûts de transaction et diminué de la décote et des produits de transaction. Lorsqu'il s'agit de prêts, les coûts de transaction correspondent aux commissions et éventuels coûts directement attribuables à la mise en place du crédit.

Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, présentée dans le compte de résultat sur la ligne « coût du risque ».

Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondant à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires. Les montants comptabilisés au titre des décotes, par Natixis, ne sont pas significatifs.

Les « Prêts et créances » comprennent également les actifs financiers non dérivés et inscrits en date de comptabilisation initiale dans les catégories des « Instruments à la juste valeur par résultat » ou des « Actifs disponibles à la vente » et qui ont été reclassés en « Prêts et créances » dans les conditions prévues par l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs » publié le 13 octobre 2008. Les instruments reclassés dans cette catégorie répondent à la définition des « Prêts et Créances » à la date du reclassement. Cela signifie en particulier qu'ils ne sont pas cotés sur un marché actif, ou qu'ils ne le sont plus à la date du reclassement. En outre, les actifs reclassés ne peuvent être détenus dans un objectif de revente à court terme.

Le reclassement de ces instruments est effectué pour le montant de leur juste valeur à la date du reclassement. L'écart entre ce montant et l'estimation à cette date des flux recouvrables est étalé en résultat (au niveau du Produit Net Bancaire), sur la maturité attendue de l'instrument, au travers du TIE calculé à la date du reclassement. Au-delà de cette date, les actifs sont évalués au coût amorti selon la méthode du TIE et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, présentée dans le compte de résultat sur la ligne « coût du risque ».

En cas de révision à la hausse des estimations d'encaissements de flux futurs, l'effet de cette augmentation est comptabilisé en tant qu'ajustement du TIE à la date du changement d'estimation.

La réserve recyclable des instruments, reclassés depuis la catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » vers les « Prêts et créances », est figée à la date du reclassement. Le recyclage en résultat de cette réserve est effectué progressivement sur la durée de vie résiduelle de l'actif en utilisant la méthode du TIE, ou intégralement en cas de dépréciation ou de vente de l'instrument intervenant après le reclassement.

L'ensemble des informations requises par l'amendement sur les actifs financiers reclassés, et en particulier le montant de variation de juste valeur de ces instruments depuis la date du reclassement, est présenté en note 8.

Les actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés dans l'une des trois autres catégories. Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participation non consolidés détenus par Natixis. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur frais de transaction inclus. Après leur comptabilisation initiale et à chaque date d'arrêté, ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur déterminée par application du cours « bid » pour les instruments cotés.

La juste valeur des titres de participation cotés non consolidés correspond à la dernière cotation à la date d'arrêté des comptes. La juste valeur des titres de participation non cotés est obtenue par l'application des méthodes de valorisation PER (Price Earning Ratio) ou DCF (actualisation des flux de trésorerie futurs).

Lorsqu'ils ne sont pas couverts, les variations de juste valeur (hors revenus) des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées

directement en capitaux propres au poste « gains ou pertes latents ou différés », les revenus courus ou acquis étant enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif dans le poste « Intérêts et produits assimilés ». Les actifs disponibles à la vente font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date d'arrêté comptable. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un tel actif et qu'une diminution de la juste valeur de celui-ci a précédemment été comptabilisée directement en capitaux propres, la perte cumulée est extraite des capitaux propres et comptabilisée en résultat au niveau du coût du risque lorsqu'il s'agit de titres à revenu fixe et en Produit Net Bancaire pour les dépréciations relatives aux titres à revenu variable.

La détection d'un indice objectif de dépréciation résulte d'une analyse multicritères qui fait intervenir, notamment pour les instruments de dette, le jugement d'expert. Constituent un indice de dépréciation :

- pour les instruments de dettes : un défaut de paiement des intérêts ou du principal, l'existence d'une procédure de conciliation, d'alerte, ou de redressement judiciaire, la faillite de la contrepartie, et tout autre indicateur témoignant de la dégradation significative de la situation financière de la contrepartie comme par exemple la mise en évidence de pertes à terminaison par application d'un modèle de calcul de projection de flux recouvrables actualisés ou à l'issue de la réalisation de stress tests. De plus, une analyse de la situation de l'émetteur est systématiquement réalisée pour les instruments de dette en situation de moins-value latente de plus de 30 % depuis au moins 6 mois et émis par des entités ayant un rating « non investment grade » ;
- pour les instruments de capitaux propres (hors participations) : existence d'indices indiquant que l'entité ne pourra pas recouvrer tout ou partie de son investissement initial. En outre, un test de dépréciation est systématiquement mené pour les titres en situation de moins-value latente de plus de 20 % durant 6 mois ou approchant de ce seuil et présentant un montant significatif de décote. Ce test consiste à réaliser une analyse qualitative s'appuyant sur différents facteurs comme l'analyse du cours sur une période donnée, ou bien sur des informations afférentes à la situation de l'émetteur. Le cas échéant une dépréciation est constatée sur la base du cours de cotation à la date d'arrêté. Indépendamment de cette analyse, une dépréciation est systématiquement constatée dès lors que le titre est en moins-value latente de plus de 30 % durant au moins 6 mois ;
- pour les participations : moins-value latente de plus de 20 % sur une période supérieure à 18 mois, ou survenance de changements significatifs dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal ayant un effet défavorable sur l'émetteur, qui indique que le montant de l'investissement dans l'instrument de capitaux propres ne peut pas être recouvré ;
- pour les parts de fonds communs de placements à risque (FCPR), la valeur liquidative seule ne permet pas d'apprécier la présence d'indice de dépréciation indiquant que l'investissement initial ne sera pas recouvré. En effet, durant la phase d'investissement, la valeur liquidative est grevée par les

coûts initiaux (structuration, courtage, etc.). Ainsi, pour ce type de structures non cotées sur un marché actif, les principes de dépréciation suivants sont appliqués :

- si à chaque date d'arrêté les résultats et la situation du fonds sont en ligne avec le business plan, il n'y a pas lieu de constater une dépréciation sur ces titres,
- dans le cas contraire, une réestimation du business plan est à effectuer pour déterminer s'il y a lieu ou pas de déprécier les titres.

Si la juste valeur d'un instrument classé comme disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur, et si cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur, les reprises de pertes de valeur :

- des instruments de capitaux propres ne sont pas constatés en compte de résultat mais au niveau des capitaux propres ;
- des instruments de dettes sont comptabilisés en résultat à hauteur de la dépréciation précédemment constatée.

Conformément à l'interprétation IFRIC 10, les dépréciations constatées sur des instruments de capitaux propres aux dates d'arrêtés intermédiaires sont figées dans le résultat et ne peuvent être reprises avant la cession des titres.

7.2 - Opérations de location

Opérations dans lesquelles Natixis est crédit bailleur

Les contrats de location sont classés en location financement lorsqu'ils conduisent, en substance, à transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. À défaut, ils sont classés en contrat de location simple.

La norme IAS 17 relative aux contrats de location présente notamment cinq principaux indicateurs qui permettent d'apprécier si un contrat de location a transféré la quasi-totalité des risques et avantages :

- le contrat transfère la propriété du bien au preneur au terme de la durée de location ;
- le preneur a l'option d'acheter le bien à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à l'issue du contrat de telle sorte que l'exercice de l'option est raisonnablement certain dès la mise en place du contrat ;
- la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif ;
- à l'initiation du contrat, la valeur actualisée des paiements minimaux s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- la nature de l'actif est tellement spécifique que seul le preneur peut l'utiliser sans lui apporter de modification majeure.

Par ailleurs, la norme IAS 17 décrit trois indicateurs de situations qui peuvent conduire à un classement en location financement :

- si le preneur résilie le contrat de location, les pertes subies par le bailleur suite à la résiliation sont à la charge du preneur (moins-value sur le bien...);
- les profits et les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur ;
- faculté pour le preneur de poursuivre la location pour un loyer sensiblement inférieur au prix de marché.

À l'occasion du passage aux normes IFRS, l'analyse de la substance des contrats, conformément aux dispositions de la norme IAS 17 plus précises que les textes français, a conduit à des reclassements de la catégorie « location financement » vers la catégorie « location simple ».

À l'activation du contrat, la créance de location financement est inscrite au bilan du bailleur pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location correspondant à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur.

Les revenus du contrat de location financement sont reconnus en résultat par le biais du taux d'Intérêt Implicite (TII) qui traduit un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net du bailleur. Le TII est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales à la date de commencement du contrat :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentée de la valeur résiduelle non garantie ;
- et la valeur d'entrée du bien (qui correspond à la juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux c'est-à-dire les coûts encourus spécifiquement par le bailleur pour la mise en place d'un contrat de location).

La norme IAS 17 exige que les valeurs résiduelles non garanties fassent l'objet d'une révision régulière. Une diminution de la valeur résiduelle estimée non garantie entraîne une modification du rythme d'imputation des revenus sur toute la durée du contrat (re-calculation d'un nouveau plan d'amortissement) et une charge est enregistrée afin de corriger le montant des produits financiers déjà constatés.

Les revenus des contrats de location financement correspondant au montant des intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au poste « intérêts et produits assimilés ».

Les provisions sur les opérations de location financement sont déterminées selon la même méthode que celle décrite pour les prêts et créances.

Les actifs donnés en location simple sont présentés à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'il s'agit de biens mobiliers et parmi les immeubles de placement lorsqu'il s'agit d'immeubles. Les loyers issus des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du bail au poste « produits et charges des autres activités ».

Opérations dans lesquelles Natixis est crédit preneur

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location financement sont retraitées en consolidation à l'actif du bilan en poste « immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont significatives et comptabilisées, au commencement du contrat, pour un montant égal à la juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux à effectuer au titre de la location. La contrepartie est enregistrée en dettes au passif du bilan.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée prévue pour des biens de même catégorie.

7.3 - Risque de crédit sur actifs comptabilisés en prêts et créances

a) Risque de crédit déterminé sur base individuelle

Natixis apprécie à chaque date d'arrêt s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs classés en prêts et créances résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif, ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés. Il s'agit notamment des créances identifiées comme encours douteux ou douteux compromis selon la réglementation française (CRC n° 2002-03).

Si cette indication de dépréciation existe, Natixis calcule les sommes estimées recouvrables actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine en tenant compte de l'effet des garanties du contrat de prêt et comptabilise une dépréciation déterminée par différence entre la valeur nette comptable du prêt et ce montant recouvrable estimé.

La dépréciation est comptabilisée à l'actif et vient corriger le poste d'origine de l'actif déprécié présenté au bilan pour sa valeur nette. Les dotations et reprises de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat en coût du risque.

b) Risque de crédit déterminé sur base collective

Les actifs financiers évalués au coût amorti pour lesquels il n'existe pas d'indice objectif de dépréciation individuelle sont inclus dans un groupe d'actifs ayant des caractéristiques de risques similaires. L'existence, au sein de ce groupe d'actifs homogènes, d'un indice objectif de dépréciation donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sur base collective sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

Les portefeuilles d'actifs homogènes ont été constitués suivant trois axes : la notation pour les encours sur les particuliers et les professionnels, le risque sectoriel et le risque géographique pour les autres contreparties (corporate, souverain, ...).

Sont dépréciés, dans le premier groupe de risques (particuliers et professionnels), les encours en défaut sous le référentiel Bâle II, du fait de leur caractère précontentieux.

Pour les deux autres classes de risque (sectoriel et géographique), la détection des indices objectifs de dépréciation résulte d'une analyse et d'un suivi approfondi des secteurs d'activité et des pays. Un indice objectif de dépréciation est constitué le plus souvent d'une combinaison d'indicateurs d'ordre micro ou macroéconomique propres au secteur ou au pays.

Dès lors qu'un groupe homogène doit faire l'objet d'une dépréciation collective, la provision est déterminée sur la base des pertes attendues de chacun des encours constituant le Groupe (hors encours dont la contrepartie est notée « Investment grade »), calculées suivant les paramètres du dispositif Bâle II.

La mesure du risque étant effectuée dans ce dispositif sur la base d'une probabilité de défaut à un an, le calcul des pertes attendues est adapté pour tenir compte d'une probabilité de défaut à l'horizon de la maturité des crédits concernés.

Il est fait appel, le cas échéant, au jugement d'expert pour adapter le résultat du calcul à la situation réelle des risques du groupe Natixis.

La dépréciation est comptabilisée à l'actif et vient corriger le poste d'origine de l'actif déprécié présenté au bilan pour sa valeur nette. Les dotations et reprises de dépréciation sont enregistrées au compte de résultat en coût du risque.

7.4 - Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés dans le bilan à leur juste valeur, qu'il s'agisse de dérivés détenus à des fins de transaction ou de dérivés de couverture.

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont comptabilisés au bilan en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsque leur valeur de marché est positive, en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat » lorsqu'elle est négative.

Ils sont réévalués, après leur comptabilisation initiale, à la juste valeur en contrepartie du poste de compte de résultat « Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat ». La réévaluation prend en compte sur cette même ligne les intérêts courus sur ces instruments.

■ Cas particulier des dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est un élément inclus dans un contrat hôte qui modifie tout ou partie des flux de ce contrat du fait d'une indexation sur un taux, le prix d'un titre, un cours de change ou d'autres indices.

Si l'instrument composé (contrat hôte et dérivé) n'est pas évalué en juste valeur par résultat, le dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte dès lors qu'il répond à la définition d'un dérivé et que ses caractéristiques économiques et les risques qui lui sont associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés extraits de contrats hôtes figurent sur les lignes des actifs ou passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés de couverture

La norme IAS 39, reconnaît trois types de relation entre dérivés et éléments couverts pour qualifier une comptabilité de couverture : la couverture de flux de trésorerie, la couverture de juste valeur et la couverture d'investissements nets libellés en devises.

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective. À cet égard, les relations de couverture sont considérées comme étant efficaces lorsque rétrospectivement le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

■ Couverture en Cash-flow Hedge (couverture de flux de trésorerie)

Cette couverture est destinée à couvrir des flux de trésorerie futurs d'une transaction existante ou anticipée hautement probable.

Couverture des emprunts et émissions à taux variable

Natixis utilise des swaps de taux emprunteurs de taux fixe à départ décalé afin de figer dans le futur les flux futurs d'emprunts (interbancaires) et d'émissions privées ou publiques.

Couverture des prêts à taux variable

Natixis utilise des swaps de taux vanilles prêteurs de taux fixe afin de figer dans le futur les flux à taux variable de prêts à taux variable.

Couverture globale du risque de taux

La couverture en Cash-flow Hedge est utilisée, chez Natixis, principalement pour la couverture globale du risque de taux de la société mère Natixis.

La documentation de la couverture globale du risque de taux de la société mère Natixis s'appuie sur la mise en place d'échéanciers de flux futurs variables tels que représentés par l'ensemble des opérations échéancées.

Le test prospectif consiste à construire (par type d'index et par devise) un échéancier de montants cumulés d'emprunts à taux variable et de swaps emprunteurs taux fixe par bande de maturité ; un échéancier de montants cumulés de prêts à taux variable et de swaps prêteurs taux fixe par bande de maturité.

La couverture est avérée si pour chaque bande de maturité de l'échéancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

Le test rétrospectif permet de s'assurer a posteriori de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté. À chaque arrêté, les variations de juste valeur pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées à celles des instruments dérivés hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs ou de passifs

couverts et de l'intention de gestion). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 % et 125 %. En dehors de ces bornes, la relation de couverture est interrompue au sens de la comptabilisation en norme IFRS.

Comptabilisation d'une couverture de flux de trésorerie

Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, et seule la partie inefficace de la couverture affecte le compte de résultat à chaque date d'arrêté au niveau du poste « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les éléments couverts ne font l'objet d'aucune écriture spécifique (autre que celles qu'ils génèreraient s'ils n'étaient pas couverts).

Quand une relation de couverture est interrompue, en particulier quand le ratio d'efficacité sort des bornes [80 % ; 125 %], le traitement comptable consiste alors à reclasser le dérivé dans les instruments financiers à la juste valeur par résultat, et à étaler par le résultat le montant d'efficacité, accumulé au titre des périodes de couverture précédentes dans les capitaux propres recyclables au poste « gains ou pertes latents ou différés ».

■ Couverture en Fair Value Hedge (couverture de juste valeur)

Cette couverture est destinée à couvrir les risques de fluctuation de valorisation des instruments du bilan et des engagements fermes.

Natixis utilise des swaps de taux vanilles prêteurs de taux fixe afin de se protéger contre une évolution défavorable des taux de ses emprunts et émissions à taux fixe. Elle utilise des swaps de taux vanilles emprunteurs de taux fixe afin de se protéger d'une évolution défavorable des taux sur ses prêts et titres à taux fixe.

La filiale Natixis Capital Markets North America documente la couverture globale de son risque de taux suivant la méthodologie de la couverture de juste valeur. Pour le traitement comptable de ces opérations, l'entité applique les dispositions prévues par la norme IAS 39 adoptée dans l'Union européenne (IAS 39 « carve out »). Le traitement comptable des instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture globale de juste valeur est similaire à celui des instruments dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles d'instruments couverts sont enregistrées dans une ligne spécifique du bilan « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Documentation de la couverture de juste valeur

Le test prospectif consiste à vérifier que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont quasi-identiques : date de valeur, date d'échéance, notionnel, taux fixe, fréquence des paiements.

Le test rétrospectif permet de s'assurer a posteriori de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté.

À chaque arrêté, les variations de juste valeur pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées à celles

des actifs/passifs hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs/passifs à couvrir). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 % et 125 %.

En dehors de ces bornes, la relation de couverture ne serait plus justifiable au sens de la comptabilisation en norme IFRS.

Comptabilisation d'une couverture de juste valeur

Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées en résultat (partie efficace et inefficace).

Symétriquement, les variations de juste valeur des composantes risques couvertes sont enregistrées en résultat.

L'impact net dans le compte de résultat est donc limité à la part inefficace de la couverture.

La variation de juste valeur pied de coupon des dérivés de couverture est inscrite en résultat au poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les intérêts courus relatifs à ces instruments sont enregistrés au niveau du poste « intérêts et produits assimilés » ou du poste « intérêts et charges assimilées ».

Quand une relation de couverture est interrompue, le dérivé de couverture est alors reclassé dans les instruments à la juste valeur par résultat, et le résultat latent sur l'élément couvert à la date de cessation de la relation de couverture est figé et amorti en résultat jusqu'à la date d'échéance de cet élément.

■ Couverture d'un investissement net libellé en devises

La couverture d'un investissement net libellé en devises est utilisée pour la couverture du risque de change lié aux investissements en dollars. Ce type de couverture suit les mêmes règles de comptabilisation que celles relatives aux couvertures de flux de trésorerie. La partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net est inscrite en capitaux propres et la partie inefficace est portée en compte de résultat. Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession de tout ou partie de l'investissement net.

Contrats internes

De nombreux contrats portant sur des dérivés utilisés en comptabilité de couverture sont conclus en interne entre Natixis et ses filiales. De manière à permettre la qualification de couverture au niveau consolidé, Natixis s'assure périodiquement du correct retournement des opérations concernées sur le marché.

Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit utilisés par Natixis ne sont pas considérés comme des garanties financières, mais comme des dérivés, entrant dans le champ d'application de la norme IAS 39. Ils sont classés dans les actifs ou passifs à la juste valeur par résultat.

7.5 - Opérations en devises

Les actifs et passifs monétaires (notamment les obligations et autres titres à revenus fixes) libellés en devises sont convertis en euros au cours de change comptant en vigueur à la date d'arrêt des comptes et la différence de change est directement inscrite en résultat, ou bien en capitaux propres pour les dérivés de couverture de flux de trésorerie.

Les éléments non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change de la date à laquelle la juste valeur est déterminée. Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres (par exemple, le portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente), chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être directement comptabilisée dans les capitaux propres. Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans le résultat (par exemple, les actifs financiers à la juste valeur par résultat), chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée dans le résultat.

7.6 - Détermination de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier (actif ou passif financier) est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif remboursé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales.

À l'initiation, la juste valeur correspond normalement au prix payé ou perçu. Lors des exercices ultérieurs, la juste valeur doit être estimée et correspond :

- au prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et, que ces prix représentent des transactions réelles qui interviennent régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale ;
- à une valeur déterminée à partir de différentes techniques de valorisation en l'absence de cotation sur un marché actif. Les techniques de valorisation peuvent utiliser des données observables issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments similaires, des modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options. Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées pour tenir compte, en fonction des instruments concernés et des risques associés, notamment du cours acheteur ou vendeur de la position nette et des risques de modèles dans le cas de produits complexes.

a) Instruments cotés sur un marché actif

Il s'agit des titres cotés et des dérivés sur marchés organisés, comme les futures et les options, qui se situent dans des zones de liquidité pouvant être démontrées comme telles (marché actif). L'ensemble des transactions négociées par Natixis sur des marchés listés entrent dans cette catégorie.

b) Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres observables

■ Instruments simples

La plupart des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, sont traités sur un marché actif, c'est-à-dire sur un marché liquide sur lequel des transactions sont régulièrement opérées.

Leurs valorisations résultent de l'utilisation de modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash-flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et faisant intervenir des paramètres directement observables.

Pour ces instruments, le caractère répandu des modèles et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

■ Instruments complexes

Certains instruments financiers complexes, et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle interne reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable des paramètres a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- les paramètres proviennent de sources externes (via un contributeur reconnu si possible) ;
- les paramètres sont alimentés périodiquement ;
- les paramètres sont représentatifs de transactions récentes ;
- les caractéristiques des paramètres sont identiques à celles de la transaction. Le cas échéant un proxy peut être utilisé, sous réserve de démontrer et documenter sa pertinence.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte des risques de contrepartie, de modèle, et de paramètre.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

c) Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles peu répandus ou utilisant des paramètres non observables

La norme IAS 39 impose que la marge soit comptabilisée en résultat dès l'initiation uniquement dans la mesure où elle est générée par la variation de facteurs que les participants du marché prendraient en compte lors de la fixation d'un prix, c'est-à-dire uniquement si le modèle et les paramètres utilisés pour la valorisation sont observables.

Ainsi, en cas de non-reconnaissance du modèle de valorisation par les pratiques de marché, ou de non observabilité d'un des

paramètres utilisés, la marge commerciale positive du jour de la négociation ne pourra pas être inscrite immédiatement au compte de résultat. Elle est étalée en résultat sur la durée de vie de l'opération ou jusqu'à la date à laquelle les paramètres deviendront observables. La marge négative du jour de la négociation, quant à elle, est prise en compte immédiatement dans le résultat.

Au 31 décembre 2008, le périmètre des instruments pour lesquels la marge du jour de la négociation a été différée est constitué essentiellement :

- des produits structurés multisous-jacents (actions et indices) ;
- d'options sur fonds ;
- de produits hybrides de taux et de taux sur l'inflation ;
- des produits dérivés fermes de taux ;
- de swaps de titrisation ;
- des produits structurés de crédit (CDS, CDO, FTD) ;
- et de produits dérivés sur carbone.

Pour les parts de titrisation classées dans des portefeuilles valorisés en juste valeur, et pour lesquels il n'existait pas de prix de marché au 31 décembre 2008, leur valorisation a été effectuée à partir de modèles dont les caractéristiques ont été précisées en note 6.

7.7 - Immobilisations corporelles et incorporelles et immeubles de placement

Évaluation initiale

Les immeubles de placement, présentés au bilan sur une ligne distincte des autres immobilisations corporelles, sont des biens immobiliers détenus dans le but d'en retirer des revenus de location plutôt que pour les besoins d'exploitation.

Lors de la première application des normes IFRS, les immobilisations corporelles et les immeubles de placement ont été maintenus à leur coût historique tel que le prévoient les options offertes par la norme IFRS 1, à l'exception des immeubles représentatifs de placements en assurance qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

À leur date d'acquisition, les immobilisations corporelles et les immeubles de placement sont comptabilisés à leur prix d'achat augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte). Le groupe Natixis n'incorpore pas de coûts d'emprunts dans les coûts d'acquisition ou de production des biens inscrits à l'actif.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan au poste « Immobilisations incorporelles » pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses de matériel et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de ces logiciels en vue de leur utilisation. Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont immobilisées dès lors que les critères de reconnaissance d'un actif tels qu'édictés par la norme IAS 38 sont remplis : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre, probabilité d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources, capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses de développement. Les dépenses encourues pendant la phase de recherche ne sont pas immobilisées mais comptabilisées en charges.

Évaluation ultérieure

Postérieurement à leur acquisition, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, à l'exception des immeubles représentatifs de placements en assurance qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat conformément aux dispositions des normes IAS 40 et IFRS 4.

La juste valeur est le résultat d'une approche multicritères par capitalisation des loyers au taux du marché et comparaison avec le marché des transactions.

Conformément à l'article R. 332-210-1 du code des assurances, une expertise quinquennale des immeubles de placement est réalisée par un expert indépendant agréé par l'ACAM (Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles). Entre deux expertises, les valeurs de marché des biens sont certifiées semestriellement par les experts.

Amortissement

Dès lors qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues par Natixis, les immobilisations corporelles et incorporelles amortissables sont amorties sur leur durée d'utilité, selon le mode linéaire ou dégressif quand ce dernier correspond à l'amortissement économique. La valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable lorsque celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Pour Natixis, les valeurs résiduelles des composants autres que les terrains et les façades classées non destructibles ne sont pas considérées comme pouvant être estimées de façon fiable. Elles sont donc réputées nulles.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, un plan d'amortissement spécifique est défini pour chaque composant significatif d'une immobilisation corporelle ayant une durée d'utilité ou un rythme de consommation des avantages futurs différents de ceux de l'immobilisation prise dans son ensemble.

Pour les immeubles d'exploitation et de placement, Natixis a appliqué l'approche par composantes en retenant les composants et les durées d'amortissement suivants :

Composants	Durée d'amortissement
Terrain	NA
Façades non destructibles classées aux monuments historiques	NA
Façades/couverture/étanchéité	20 à 40 ans
Fondations/ossatures	30 à 60 ans
Ravalement	10 à 20 ans
Équipements techniques	10 à 20 ans
Aménagements intérieurs	8 à 15 ans

Les autres catégories d'immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité des biens considérés, celle-ci se situant généralement dans une fourchette allant de cinq à dix ans.

Les logiciels acquis sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, inférieure à cinq ans dans la majorité des cas. Les logiciels générés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité ne pouvant excéder quinze ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de :

- fonds de commerce à durée d'utilité indéfinie qui ne font donc pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels ;
- valeurs de portefeuille de Coface amorties sur la durée de vie des contrats (dans une fourchette allant de huit à dix ans pour la France).

Les dotations aux amortissements des immobilisations sont présentées au poste de « dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé.

Dépréciation

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'apparition d'indices objectifs de pertes de valeur et au minimum une fois par an pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date d'arrêt. Lorsqu'un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif isolé ou, si cela n'est pas possible, celle de l'UGT à laquelle appartient cet actif, est estimée. Celle-ci correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité résultant de l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Si la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT considérée est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée en résultat sur la ligne « Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles ».

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat au poste « dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles ou incorporelles ». Elles peuvent être reprises lorsque les conditions qui ont conduit

à leur constatation ont changé (par exemple disparition des indices de pertes de valeur).

Plus ou moins-values de cession

Les plus ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains nets sur autres actifs » tandis que les résultats de cession sur immeubles de placement sont enregistrés sur les lignes « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

7.8 - Actifs destinés à être cédés et dettes liées

Les actifs destinés à être cédés dans un délai maximum de douze mois, et pour lesquels Natixis a initié la recherche active d'un acquéreur, sont classés dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés » et cessent d'être amortis à compter de leur déclassement. Ils font l'objet d'un provisionnement dès que leur valeur comptable est supérieure à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. Les dettes liées sont comptabilisées au passif dans une rubrique dédiée.

Au 31 décembre 2007, le sous-groupe CIFG est présenté dans les états financiers en tant qu'activité arrêtée ou en cours de cession pour les lignes du compte de résultat (cf. note 3.7)

Au 31 décembre 2008, aucun actif ne répond aux conditions précitées.

7.9 - Passifs financiers évalués en juste valeur par résultat

Il s'agit des passifs financiers détenus à des fins de transaction (dont les instruments financiers dérivés) ou classés dans cette catégorie de façon volontaire dès leur comptabilisation initiale en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 et dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement apporté à cette norme en juin 2005.

Ces passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêt et portés au bilan dans la rubrique « Passifs financiers à

la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur (spread émetteur inclus) sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

7.10 - Dettes

Les dettes émises par Natixis, et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût amorti et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » ou en « Dettes représentées par un titre ».

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : titres du marché interbancaire, titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées et traités dans la suite du document.

Les dettes représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti permettant un étalement des frais d'émission sur la durée de vie des titres.

7.11 - Décomptabilisation

Selon la norme IAS 39, une entité doit décomptabiliser tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels de l'actif expirent ou en cas de transfert des droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et ou de transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et revenus, le transfert du contrôle de l'actif est analysé. Si le contrôle est perdu, l'actif est décomptabilisé. Si le Groupe conserve le contrôle, l'actif demeure au bilan à hauteur du niveau « d'implication continue ».

En vertu du principe d'« implication continue », un lien est maintenu avec l'actif financier transféré notamment si les conditions contractuelles du transfert prévoient :

- une faculté ou une obligation de rachat des actifs transférés ;
- la perception d'une compensation financière liée à la performance de l'actif transféré.

Un passif financier est décomptabilisé s'il est éteint, annulé ou échu.

Opérations de pension livrée

■ Chez le cédant

Les titres ne sont pas décomptabilisés. Le Groupe comptabilise un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (« Titres donnés en pension livrées »). Cette dette est un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

■ Chez le cessionnaire

Il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de « Titres reçus en pension livrée ». Cette créance est enregistrée en catégorie « prêts et créances ».

Lors des arrêtés suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles relatives à leur catégorie d'origine. Chez le cessionnaire, la créance est laissée au coût amorti dans les prêts et créances.

Opérations de prêt de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IFRS du terme. Par conséquent, ces opérations ne peuvent donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Les titres prêtés ne sont pas identifiés en normes IFRS : ils restent comptabilisés dans leur catégorie IFRS d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Concernant les positions emprunteuses, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

7.12 - Provisions et passifs éventuels

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Leur comptabilisation est subordonnée à l'existence d'une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la sortie de ressources attendue pour éteindre l'obligation actuelle à la date de clôture. Ce montant est actualisé dès lors que l'effet de cette actualisation est significatif. Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Une provision pour restructuration est comptabilisée dès lors que les critères généraux de comptabilisation des provisions exposés ci-dessus sont vérifiés et dès lors que les deux conditions suivantes sont satisfaites :

- il existe un plan formalisé et détaillé de restructuration précisant :
 - les activités concernées,
 - les principaux sites affectés,
 - la localisation, la fonction et le nombre approximatif de membres du personnel qui seront indemnisés au titre de leur contrat de travail,
 - les dépenses qui seront engagées,
 - et la date à laquelle le plan sera mis en œuvre ;
- le Groupe a créé chez les personnes concernées une attente fondée qu'il mettra en œuvre la restructuration, soit par un début d'exécution, soit par l'annonce des principales caractéristiques du plan.

Les provisions pour restructuration n'incluent que les dépenses directement liées à la restructuration.

Les provisions pour restructuration constituées dans les comptes de Natixis au 31 décembre 2008, le sont au titre :

- du plan d'adaptation de l'emploi ouvert aux collaborateurs de Natixis SA courant septembre 2008 ;
- du plan de transformation de la BFI décidé par le Conseil de surveillance du 18 décembre 2008.

Le montant de ces provisions est présenté en note 8.15.2 « Provisions pour risques et charges » et les dotations sont précisées en note 9.6.3 « Charges générales d'exploitation »

Aucune provision n'est enregistrée au titre de pertes opérationnelles futures ou au titre de grosses réparations. Aucun passif ou actif éventuel n'est enregistré.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

7.13 - Provisions pour passifs sociaux

Les principaux engagements provisionnés par le groupe concernent :

- les compléments de pension bancaire ;
- les indemnités et congés de fin de carrière (IFC) ;
- les allocations pour préretraite et complément sur retraite ;
- les allocations de cessation d'activité des travailleurs salariés ;
- la part patronale à verser aux mutuelles pour les retraités et préretraités ;
- les médailles du travail.

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- à la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatifs au personnel en activité et retraité ;
- minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - des écarts d'expérience liés aux variables démographiques,
 - des évolutions des hypothèses actuarielles : taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires,
 - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs de couverture,
 - du coût des services passés non encore comptabilisés.

Cette provision est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, d'augmentation de salaire, de taux d'actualisation et d'inflation. Les différences liées aux

changements d'hypothèses actuarielles et les ajustements liés à l'expérience (effet des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit) constituent des écarts actuariels.

En application de la méthode du corridor retenue par Natixis, la fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure à 10 % du plus haut entre la valeur des engagements et celle des actifs de couverture, n'est pas comptabilisée ; la fraction excédant ce corridor est amortie en résultat sur la durée de vie moyenne résiduelle attendue des bénéficiaires du régime concerné.

Les changements d'hypothèses actuarielles se font sur un rythme annuel.

Les taux de sortie pour les IFC et médailles du travail sont calculés par tranche d'âge et par catégorie professionnelle, avec moyenne sur trois ans, le taux étant de 0 % pour les plus de 55 ans. Les taux d'augmentation de salaires sont calculés par catégorie professionnelle et selon la méthode de la population constante avec moyenne sur trois ans.

La charge annuelle des engagements comptabilisée en résultat au cours de l'exercice correspond donc :

- aux droits supplémentaires acquis par les salariés (coût des services rendus) ;
- à l'effet des réductions et liquidations des régimes ;
- au coût financier correspondant aux effets de la désactualisation ;
- au rendement attendu des placements venant en couverture des engagements ;
- à l'étalement des écarts actuariels dépassant les limites du corridor ;
- à l'amortissement du coût des services passés.

La méthode du corridor n'est pas applicable aux « autres avantages à long terme » tels que les médailles du travail.

L'option offerte par la norme IFRS 1, consistant à comptabiliser dans les capitaux propres, à la date de transition le solde des écarts actuariels non encore constatés, a été adoptée pour l'établissement du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.

7.14 - Distinction entre dettes et capitaux propres

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, les instruments financiers émis sont qualifiés de dettes ou de capitaux propres selon qu'ils incluent ou non une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie à leur détenteur.

L'analyse des accords contractuels régissant les titres subordonnés, les titres super-subordonnés, et les trois dernières émissions d'actions de préférence a conduit à les qualifier de dettes, l'une des clauses présente dans ces contrats rendant obligatoire le versement d'un coupon par Natixis.

7.15 - Paiements sur base d'actions

Plans d'options en actions

Natixis et certaines entités consolidées ont mis en place, au profit de certains de leurs collaborateurs, des rémunérations basées sur leurs propres actions. Les paiements s'effectuent soit directement par remise d'actions, soit par règlement en espèces dont le montant dépend de la valeur des instruments de capitaux propres. Ce type de transactions donne lieu, en normes IFRS, à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel selon les modalités décrites ci-après :

- Natixis attribue à certains de ses salariés des options de souscription d'actions. Ces options sont exerçables sur une fenêtre de trois ans à l'issue d'une période d'indisponibilité de 4 ans. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis à la date d'arrêté sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution aux salariés. Cette juste valeur est déterminée grâce au modèle de valorisation Black & Scholes, et étalée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres. Ce montant est révisé à chaque date d'arrêté et ajusté dès lors que des informations subséquentes sur le nombre de bénéficiaires viennent modifier les premières estimations de droits acquis. La charge est alors recalculée et les ajustements affectent les étalements de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Depuis 2002, Natixis a mis en place 5 plans d'options de souscription d'actions, encore en vie au 31 décembre 2008, dont les caractéristiques figurent en note 13.4.

Suite à l'augmentation de capital réalisée en septembre 2008, le directoire de Natixis du 8 décembre a décidé d'ajuster les conditions d'exercice et le nombre d'actions sous option. Ces ajustements sont destinés à préserver les droits des titulaires de souscription d'actions :

- l'abaissement du prix d'exercice vise à compenser la perte de valeur de l'action engendrée par le détachement du droit préférentiel de souscription (DPS) ;
- l'ajustement du nombre des actions sous option vise à compenser les effets de l'abaissement du prix d'exercice de l'option sur le montant global qui sera souscrit en actions par chaque bénéficiaire lors de l'exercice des options. Le nombre d'options attribuées a ainsi été ajusté (la parité demeurant inchangée).

Le total des prix de souscription reste ainsi constant (avant détachement du DPS et après détachement).

Ces deux ajustements maintiennent la juste valeur de l'accord au sens d'IFRS 2 à son niveau d'avant détachement. Par conséquent aucun ajustement de la charge IFRS n'a été opéré au regard de ces ajustements.

Les modifications des plans introduites par ces ajustements sont présentées en note 13.4.

- Les paiements sur base d'actions de Natixis Global Asset Management concernent des plans d'options dénoués en numéraire. En application d'IFRS 2, les options sont évaluées à leur juste valeur sur la base d'un modèle binomial qui intègre les impacts liés à la volatilité d'un panel de sociétés comparables. La juste valeur est étalée en charge au niveau de la rubrique « salaires et traitements » sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette au bilan (rubrique « comptes de régularisation et passifs divers »). Cette dette est réévaluée à chaque date d'arrêté jusqu'à la date de règlement en contrepartie du compte de résultat.

Un plan mis en place en 2004 porte sur des certificats d'investissement de Natixis Asset Management et sur des actions de préférence Natixis Global Asset Management participations 1. La période d'acquisition des droits sur ce plan est de 3 ans pour les bénéficiaires américains et de 4 ans pour les bénéficiaires européens. Toutes les options ont été exercées en 2008.

- Un plan a été mis en place par Natixis Multimanager (Ex-Ixis Private Capital Management) en 2004. La période d'acquisition des droits sur ce plan est de 4 ans. Toutes les options ont été exercées en 2008.

Plans de souscription d'actions destinées aux salariés

Natixis (maison mère) et Coface permettent à leurs salariés de participer à des plans de souscription d'actions à un prix préférentiel. Ces opérations donnent lieu à l'enregistrement d'une charge de personnel en contrepartie des capitaux propres, à la date de mise en place du plan. La charge se mesure comme étant la différence, à la date de souscription, entre la juste valeur des actions acquises après prise en compte de la condition d'incessibilité et le prix de souscription décaissé par le salarié.

■ Schémas d'attributions gratuites d'actions (SAGA)

Le Directoire de Natixis du 12 novembre 2007 a attribué gratuitement de manière égalitaire et nominative 60 actions Natixis au profit de chacun des salariés des Groupes Natixis, Banque Populaire, et Caisse d'Épargne. Ce plan d'attribution gratuite d'actions s'adresse aux salariés travaillant en France, ayant au moins 3 mois d'ancienneté à la date d'attribution, et disposant d'un contrat de travail avec les entités suivantes :

- Natixis ;
- la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ;
- les établissements de crédit affiliés à l'un ou à l'autre des organes centraux ;
- les entités dont le capital est détenu pour 50 % et plus, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement par Natixis, l'un des organes centraux ou l'un des établissements de crédit affilié.

Ce sont au global 101 402 salariés à qui il a été attribué un total de 6 084 120 titres le 12 novembre 2007.

Le présent schéma d'attribution gratuite d'actions est encadré par la loi pour le financement de la participation et de l'actionnariat salarié de 2006. Il a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire de Natixis du 24 mai 2007.

Le Plan se déroule en trois étapes sur 4 ans :

- 12 novembre 2007 : date d'attribution et ouverture de la période d'acquisition de 2 ans.

À la date d'attribution, chaque salarié bénéficiaire dispose d'un droit de recevoir 60 actions dans 2 ans sous conditions de présence. À compter de cette date, court la période d'acquisition des droits de 2 ans prévue par la loi. Durant cette période, le salarié n'est pas propriétaire des actions. Il a un droit d'attribution incessible jusqu'à la fin de la période d'acquisition, mais il ne dispose pas du droit de vote, ni du droit au dividende ;

- 12 novembre 2009 : acquisition des actions sous conditions de présence, et début de la période de conservation de 2 ans.

Au début de cette période, chaque salarié bénéficiaire encore présent à cette date, reçoit ses actions et les affecte à un compte nominatif ou à un FCPE durant une nouvelle période de conservation obligatoire de 2 ans. Le salarié devient donc propriétaire au début de cette période. Il bénéficie du dividende, mais ne peut vendre ses titres ;

- 14 novembre 2011 : disponibilité des actions.

À compter de cette date, les actions sont disponibles. Elles peuvent être conservées dans les mêmes conditions, sans frais pour leur détenteur, ou être cédées à tout moment.

Les groupes actionnaires prendront en charge la quote-part de frais induits par la mise en place et le fonctionnement de SAGA leur revenant au prorata des actions attribuées à leurs salariés (mode de répartition retenu pour l'essentiel des charges refacturées), cette quote-part représentant essentiellement les frais d'acquisition des actions.

En conséquence, le compte de résultat de Natixis enregistre en charge la valeur de l'avantage consenti aux seuls salariés du Groupe. Conformément à IFRS 2, cette valorisation a été effectuée à partir du cours de l'action à la date d'attribution diminuée du montant actualisé des dividendes non perçus par les salariés durant la période d'acquisition. La valeur ainsi déterminée représente une charge de personnel dont la prise en compte dans le résultat sera étalée sur les 2 ans de la période d'acquisition des droits.

Dans le cadre de l'augmentation de capital de septembre 2008, les droits préférentiels de souscription (DPS) qui étaient attachés aux actions propres détenues en portefeuille ont été cédés. Afin de préserver les droits des bénéficiaires du plan d'attribution gratuite SAGA, le directoire de Natixis du 8 décembre 2008 a décidé de procéder à un ajustement de ce plan. Celui-ci s'est traduit par l'attribution de 33 actions Natixis supplémentaires en complément des 60 actions attribuées initialement. Cette nouvelle attribution est soumise aux mêmes conditions d'acquisition et de conservation que l'attribution initiale des 60 actions.

Conformément à IFRS 2, cette nouvelle attribution vient augmenter la juste valeur totale du programme d'attribution. Ainsi la juste valeur de l'engagement correspondant aux 33 actions supplémentaires attribuées aux salariés du Groupe Natixis doit être comptabilisée en complément de la charge IFRS 2 calculée au titre des 60 premières actions attribuées.

Ce complément de charge sera inscrit en charge de personnel et étalé sur la durée restant à courir jusqu'à la date d'attribution effective (soit le 12 novembre 2009).

Son montant est déterminé à partir du cours de l'action à la date d'attribution (soit le 8 décembre 2008) et en tenant compte du nombre de bénéficiaires et du taux de présence sur la période.

7.16 - Actions propres

L'ensemble des actions propres détenues par Natixis est porté en déduction des capitaux propres indépendamment de leur objectif d'acquisition et/ou de détention. Le résultat dégagé dans les comptes sociaux au titre de la cession, de l'évaluation ou de la dépréciation d'actions propres comptabilisées en portefeuille de transaction ou de placement est annulé, dans les comptes consolidés, par contrepartie des capitaux propres.

7.17 - Intérêts minoritaires dans les OPCVM dédiés

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des OPCVM dédiés représentent un passif financier enregistré au niveau des « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

7.18 - Commissions reçues

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service est attaché.

Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate, telles que les commissions d'apporteurs d'affaires, sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de garantie ou les commissions de gestion sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. Ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt.

7.19 - Charge fiscale

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt exigible des différentes sociétés françaises, au taux de 34,43 % ou au taux en vigueur localement pour les sociétés et succursales étrangères ;
- l'impôt différé résultant des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan, calculés selon la méthode du report variable.

La compensation des actifs et passifs d'impôts différés se fait au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe. Les impôts différés actifs nets, qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale, ne sont pas comptabilisés en date d'arrêt.

Par ailleurs, la réserve de capitalisation, constituée dans les comptes individuels des sociétés d'assurance, a pour effet de différer des plus-values réalisées suite à la cession de certaines obligations pour compenser ultérieurement des moins-values. La fraction considérée comme ayant une forte probabilité de ne jamais être utilisée est reclassée en capitaux propres. Elle ne donne pas lieu en principes français à la constatation d'un impôt différé. En revanche, la norme IAS 12 assimile ce retraitement à une différence temporelle, génératrice d'un impôt différé passif. Tous les décalages ont été retenus quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité. Le solde net d'impôt différé figure à l'actif sur la ligne « Actifs d'impôts différés ».

7.20 - Engagements de financement et de garantie

Garanties financières

Les engagements de garantie financière non qualifiés de dérivés sont des contrats qui exigent de l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques en vue de rembourser l'entreprise garantie pour une perte qu'elle a effectivement subie en raison de la défaillance d'un débiteur de payer les échéances contractuelles dues. L'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'un événement futur incertain.

Conformément au paragraphe 43 de l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 4 (publié par l'IASB en août 2005 et adopté par l'Union européenne), les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur majorée éventuellement des coûts de transaction directement imputables à l'émission des garanties. Pour des contrats indépendants conclus à des conditions de marché, la juste valeur à l'initiation est égale en principe au montant de la ou des primes effectivement reçues. Dans le groupe Natixis, l'ensemble des garanties financières émises sont rémunérées à des conditions de marché.

Ultérieurement, les garanties financières sont évaluées suivant le montant le plus élevé constaté entre :

- le montant initialement comptabilisé moins, le cas échéant, le montant comptabilisé des amortissements enregistrés selon

les principes de la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ». Ces amortissements correspondent à l'étalement prorata temporis des commissions perçues sur la période de garantie ;

- et la valeur déterminée suivant IAS 37 « provisions, passifs, et actifs éventuels » qui est le montant que l'entité paierait rationnellement pour éteindre l'obligation ou pour la transférer à un tiers.

L'ensemble des garanties financières émises par les filiales d'assurance qui répondent également à la définition d'un contrat d'assurance ont été traitées suivant les dispositions de la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », comme le permet le paragraphe AG64 (a) de l'amendement.

Cas particulier des garanties données à des OPCVM

Natixis garantit le capital et/ou le rendement des parts de certains OPCVM. Les garanties sont mises en œuvre uniquement dans la situation où la valeur liquidative de chacune des parts à la date d'échéance est inférieure à la valeur liquidative garantie. Au regard de la norme IAS 39, ces garanties sont assimilables à des instruments dérivés.

Toutefois, compte tenu du caractère prépondérant du risque opérationnel dans la juste valeur de la garantie, le traitement appliqué aux garanties données à des OPCVM est celui des garanties financières.

Engagements de financement

La totalité des engagements de financement accordés par Natixis donne lieu à la mise en place de crédits conclus à des conditions de marché à la date d'octroi de l'engagement et classés en « Prêts et créances » pour la partie tirée. Ces engagements de financement constituent des passifs éventuels et sont enregistrés conformément aux dispositions de la norme IAS 37. À l'initiation, ils ne font pas l'objet d'un enregistrement au bilan. Une provision pour risques et charges, au passif du bilan, est comptabilisée si le coût de l'obligation excède les revenus attendus.

7.21 - Juste valeur en annexe

La norme IFRS 7 impose de mentionner dans l'annexe la juste valeur de tous les instruments financiers enregistrés au coût amorti, y compris les crédits. Les méthodes de valorisation utilisées pour la détermination de la juste valeur présentée en annexe sont précisées ci-dessous :

Crédits enregistrés en « prêts et créances » et encours de location financement

La grande majorité des crédits de Natixis sont des crédits à taux variable et leur juste valeur est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs. Le taux d'actualisation retenu pour un crédit donné est le taux que Natixis accorderait en date d'arrêt à une même contrepartie pour un prêt de caractéristiques similaires. S'agissant essentiellement de crédits à taux variable, la

méthode consiste donc à ajuster le taux contractuel en fonction de l'évolution des taux pratiqués sur le marché des crédits, et de l'évolution du risque de contrepartie.

Dès lors qu'il existe une cotation répondant aux critères de la norme IAS 39, c'est le cours de cotation qui est utilisé.

La juste valeur des crédits dont la durée initiale est inférieure à un an est considérée correspondre à leur valeur comptable.

La valorisation des instruments reclassés, dans les conditions prévues par l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers » publié le 13 octobre 2008, a été réalisée à partir de modèles de valorisation dont les principes sont décrits en note 6.1.

Dettes et Epargne

La juste valeur des emprunts et dettes de titres à taux variable est considérée correspondre à leur valeur nette comptable inscrite au bilan. Les flux des emprunts et dettes de titres à taux fixe sont actualisés en fonction de la valeur des taux fixes du marché en date d'arrêté, pour une dette de même maturité résiduelle. Lorsque les variations du spread émetteur ne sont pas significatives, la valorisation ne tient pas compte de cet effet.

Immeubles de placement valorisés au coût dans les comptes

La détermination de la juste valeur des immeubles de placement (hors immeubles de placement des sociétés d'assurance) repose sur la méthode de capitalisation du loyer, communément utilisée par les professionnels de l'immobilier. Le taux de capitalisation appliqué à l'immeuble dépend d'un ensemble de facteurs tels que la localisation, la qualité et le type de la construction, son usage, le régime de propriété de l'actif, la qualité des locataires et les caractéristiques des baux, le niveau des taux d'intérêt ou encore l'état de la concurrence sur le marché immobilier.

7.22 - Utilisation d'estimations dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers de Natixis exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations sur la base des informations disponibles susceptibles de faire appel au jugement d'experts. Ces sources d'incertitude peuvent affecter la détermination des produits et charges du compte de résultat, l'évaluation des actifs, passifs du bilan et/ou certains éléments d'informations présentés dans les notes annexes. La crise financière qui s'est développée en 2008 a accentué le recours à des estimations comptables. Dans ce contexte les résultats futurs de certaines opérations pourraient s'avérer significativement différents des estimations retenues pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2008.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

La détermination de la juste valeur des instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation. Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées pour tenir compte en fonction des instruments concernés et des risques associés, du cours acheteur ou vendeur de la position nette, des risques de modèles, des risques de contrepartie, et de paramètre. Les justes valeurs ainsi comptabilisées peuvent diverger des prix auxquels ces opérations seraient négociées en cas de cession effective sur le marché.

Les modèles de valorisation qui ont été utilisés pour l'évaluation d'instruments financiers devenus non liquides du fait de la crise financière sont présentés en note 6.1.

Dépréciations des prêts et créances

Natixis apprécie en date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation des prêts et créances sur base individuelle ou sur base collective par familles de risques. Pour la détection des indices de dépréciation, Natixis analyse l'évolution d'un certain nombre de critères objectifs mais se fonde également sur le jugement de ses experts. De même, Natixis peut avoir recours à son jugement d'expert pour positionner dans le temps les flux futurs de recouvrement (quand il s'agit de calculer le montant des dépréciations individuelles), ou pour ajuster le montant de pertes attendues issu du dispositif Bâle II sur lequel se fonde le montant de la provision collective.

Évaluation des instruments de capitaux propres non cotés classés dans les « Actifs disponibles à la vente »

Les instruments de capitaux propres non cotés classés dans les « Actifs disponibles à la vente » sont constitués essentiellement des titres de participation non consolidés. La juste valeur des titres de participation non cotés est obtenue principalement par application des méthodes de valorisation PER (Price Earning Ratio) ou DCF (actualisation des flux de trésorerie futurs). L'utilisation de ces méthodes conduit à faire au préalable certains choix et à prendre des hypothèses (notamment en matière de projections de flux futurs attendus et de taux d'actualisation).

Évaluation des UGT

Chaque écart d'acquisition est affecté à une UGT de façon à pouvoir être testé. Les tests réalisés par Natixis consistent à comparer la valeur comptable de l'UGT (valeur comprenant

l'écart d'acquisition) et sa valeur d'utilité. Celle-ci est calculée en appliquant la méthode d'actualisation des cash-flows libres annuels à l'infini. La mise en œuvre de cette méthode conduit à :

- estimer les flux de trésorerie futurs. Pour cette estimation, Natixis s'est fondée sur les prévisions des plans à moyen terme des métiers ;
- projeter à l'infini les flux de la troisième année sur la base d'un taux représentatif de la croissance annuelle attendue ;
- actualiser les flux sur la base d'un taux de rentabilité annuel moyen attendu à l'infini sur les valeurs cotées du secteur concerné.

Juste valeur des prêts et créances comptabilisés au coût amorti

La juste valeur des prêts pour lesquels il n'existe pas de cotation est déterminée suivant la technique de l'actualisation des flux futurs. Le taux d'actualisation est fondé sur l'observation des taux pratiqués par l'établissement au cours de l'exercice pour des ensembles de prêts présentant des caractéristiques de risques similaires. Le regroupement des prêts par ensembles homogènes de risques a été opéré à partir d'études statistiques permettant d'identifier les critères ayant une incidence sur le niveau des « spread ». Natixis a également fait appel au jugement d'expert pour parfaire cette segmentation.

■ Passifs sociaux

Natixis recourt à des actuaires indépendants pour le calcul de ses principaux engagements sociaux. Les taux d'actualisation, les taux d'évolution des salaires et les taux de rendement des actifs du régime reposent sur les valeurs de taux de marché observés à la date d'arrêt (ex : taux de l'OAT pour le taux d'actualisation). Appliqués à des engagements long terme, ces taux induisent sur la valorisation un facteur d'incertitude.

■ Passifs relatifs aux contrats d'assurance

Les provisions techniques des contrats d'assurance sont déterminées à partir d'hypothèses et d'estimations, pouvant entraîner des ajustements des montants comptabilisés au cours de la période suivante :

- en prévoyance, les provisions pour sinistres reposent principalement sur la modélisation de la sinistralité observée ;

- en assurance-vie, les provisions techniques sont calculées à partir d'hypothèses conjoncturelles, financières, de tables d'expérience (mortalité, morbidité) et de lois comportementales (comportement des assurés en matière de rachats) ;
- en assurance-crédit, les provisions pour sinistres comprennent une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la clôture de la période. Ce montant de sinistres à payer est complété par une provision pour sinistres inconnus calculée sur une base statistique correspondant à l'estimation du montant final de sinistres qui sera réglé après extinction du risque et toute action de recouvrement. Les provisions de recours qui représentent les estimations des récupérations attendues, sont calculées en appliquant à l'ensemble des exercices de souscription non encore liquidés un taux ultime de récupération.

■ Autres provisions pour risques et charges

Les provisions enregistrées au passif du bilan consolidé, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour litiges, amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut-être estimé fiable. Pour la détermination de ce montant la Direction est amenée à évaluer la probabilité de réalisation du risque. Il y a actualisation des flux dès lors que celle-ci présente un caractère significatif.

7.23 - Résultat par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du Groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions, ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options émises de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action.

	31/12/2008	31/12/2007
Résultat par action		
Résultat net part du Groupe (<i>en millions d'euros</i>)	(2 799)	1 101
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 794 666 986	1 220 693 389
Nombre moyen d'actions propres en circulation au cours de l'exercice	8 642 611	1 298 047
Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat par action	1 786 024 375	1 219 395 341
Résultat par action en euros	(1,57)	0,90
Résultat dilué par action		
Résultat net part du Groupe (<i>en millions d'euros</i>)	(2 799)	1 101
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	1 794 666 986	1 220 693 389
Nombre moyen d'actions propres en circulation au cours de l'exercice	8 642 611	1 298 047
Nombre d'actions potentielles dilutives issues de l'exercice de plans d'options de souscriptions d'actions	5 760 088	5 446 385
Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat dilué par action	1 791 784 463	1 224 841 727
Résultat dilué par action en euros	(1,56)	0,90

NOTE 8 NOTES RELATIVES AU BILAN

8.1 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ces actifs et passifs sont valorisés en juste valeur au cours d'arrêté avec variation de valeur, coupon inclus, dans le poste du compte de résultat « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

8.1.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Au 31 décembre 2008, les actifs à la juste valeur comprennent essentiellement des titres et des instruments dérivés.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Titres relevant des opérations de transaction	(1)	59 087	93 822
Titres		59 087	93 822
<i>Revenu fixe</i>		41 840	73 083
<i>Revenu variable</i>	8.1.1.1 (2)	17 247	20 739
Prêts ou créances relevant des opérations de transaction	(1)	3 137	7 964
Sur les établissements de crédit		1 109	4 862
Sur la clientèle		2 028	3 102
Instruments dérivés hors couverture	8.1.3	186 273	72 205
Titres à la juste valeur sur option	8.1.1.3	35 894	26 935
Titres		25 142	21 498
<i>Revenu fixe</i>		13 859	16 904
<i>Revenu variable</i>	8.1.1.1	11 283	4 594
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension		10 752	5 437
Prêts ou créances à la juste valeur sur option	8.1.1.2 et 8.1.1.3	1 102	2 002
Sur les établissements de crédit		105	465
Sur la clientèle		997	1 537
TOTAL		285 493	202 928

(1) Les instruments de dettes qui ont été reclassés depuis cette rubrique vers la catégorie des « prêts et créances » au 1^{er} octobre 2008, dans les conditions définies par l'amendement publié par l'IASB le 13 octobre 2008 intitulé « Reclassements d'actifs financiers » (cf. note 6.1 et notes 8.6.1 à 8.6.4), représentent un montant de juste valeur de 8,8 milliards d'euros.

(2) Y compris les parts d'OPCVM.

■ 8.1.1.1 Titres à revenus variables à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2008		
	Évaluation sur un marché coté	Autres méthodes d'évaluation	Total
Titres relevant des opérations de transaction	15 306	1 941	17 247
Titres à la juste valeur par résultat sur option	5 746	5 537	11 283
<i>dont Titres du Capital investissement</i>	14	1 685	1 699
TOTAL	21 052	7 478	28 530

■ 8.1.1.2 Prêts ou créances à la juste valeur sur option et risque de crédit

L'exposition au risque de crédit représente la juste valeur des prêts ou créances désignés à la juste valeur par résultat figurant au bilan. Les achats de dérivés de crédit venant couvrir

l'exposition au risque de crédit des prêts ou créances sont indiqués pour le montant de leur juste valeur comptabilisée au bilan. Les variations de juste valeur sont calculées sur la période et en cumulé depuis la date de première comptabilisation de la créance ou du prêt.

(en millions d'euros)	Exposition au risque de crédit		Dérivés de crédit liés		Variation de juste valeur des prêts ou créances imputable au risque de crédit	
	31/12/2008	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2007	Période	Cumulé
Prêts ou créances sur les établissements de crédit	105	465				
Prêts ou créances sur la clientèle	997	1 537				
TOTAL	1 102	2 002				

Natixis ne couvre pas, par des achats de protection, le risque de crédit des prêts ou créances classés dans les instruments à la juste valeur par résultat sur option.

■ 8.1.1.3 Conditions de classification des actifs financiers à la juste valeur sur option

Les actifs financiers sont désignés à la juste valeur par résultat quand ce choix permet de délivrer une information plus pertinente ou quand ces instruments sont porteurs d'un ou de plusieurs dérivés incorporés significatifs et séparables (cf. note 7.1).

L'utilisation de l'option juste valeur est considérée délivrer une information plus pertinente dans deux situations :

- en l'absence de concordance comptable entre un (ou des) actif(s) et un (ou des) passif(s) économiquement liés. C'est en particulier le cas entre un actif et un dérivé de couverture lorsque les conditions de la comptabilité de couverture ne sont pas remplies ;
- en présence d'un portefeuille d'actifs et de passifs financiers gérés et évalués en juste valeur dans le cadre d'une politique documentée de gestion d'actifs et de passifs.

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Valeur comptable des instruments désignés à la juste valeur par résultat en raison d'une distorsion comptable avec un instrument lié	Valeur comptable des instruments désignés à la juste valeur par résultat et inclus dans un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers gérés et évalués à la juste valeur par résultat	Valeur comptable des instruments hybrides désignés à la juste valeur par résultat en raison de la présence de dérivé(s) incorporé(s) significatifs et séparables
Prêts ou créances sur les établissements de crédit	105	104	1	
Prêts ou créances sur la clientèle	997		997	
Titres à revenus fixes	13 859	10 201	3 002	656
Titres à revenus variables	11 283	6 421	4 701	161
Autres actifs	10 752		10 752	
TOTAL	36 996	16 726	19 453	817

8.1.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Les passifs financiers évalués en juste valeur par résultat sont principalement constitués des dérivés non utilisés comme instruments de couverture.

Les titres classés dans les instruments relevant des opérations de transaction sont constitués essentiellement des ventes à découvert d'actifs financiers.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Instruments relevant des opérations de transaction		210 589	105 084
Ventes à découvert		24 849	33 406
Instruments dérivés hors couverture	8.1.3	184 353	69 774
Autres dettes		1 387	1 904
Instruments à la juste valeur sur option	8.1.2.1 et 8.1.2.2	64 791	59 946
Titres		55 081	52 335
Titres ou valeurs donnés en pension		6 266	3 380
Autres dettes		3 444	4 231
TOTAL		275 380	165 030

■ 8.1.2.1 Passifs financiers à la juste valeur sur option et risque de crédit

La valeur comptable des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat correspond à la juste valeur de ces instruments inscrite au bilan.

Le montant contractuellement dû à l'échéance représente pour les emprunts, le montant du capital restant dû en date d'arrêté augmenté des intérêts courus non échus, et pour les dettes de titre, il s'agit de la valeur de remboursement.

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007				
	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance	Valeur comptable	Montant contractuellement dû à l'échéance	Différence entre la valeur comptable et le montant contractuellement dû à l'échéance	Variation de la juste valeur des passifs financiers, désignés à la juste valeur par résultat, imputable au risque de crédit	
							Période	Cumulé
Dettes auprès d'établissements de crédit	501	500	1	390	390			
Dettes auprès de la clientèle	2 918	3 314	(396)	3 841	3 841			
Dettes représentées par un titre	55 015	55 814	(799)	52 238	52 292	(54)	(633)	(664)
Dettes subordonnées	66	100	(34)	97	97			
Autres dettes	6 291	6 296	(5)	3 380	3 380			
TOTAL	64 791	66 023	(1 232)	59 946	60 000	(54)	(633)	(664)

La méthodologie utilisée pour le calcul de la juste valeur imputable au risque de crédit est décrite en note 6.11.

L'utilisation de l'option juste valeur est considérée délivrer une information plus pertinente dans deux situations :

■ 8.1.2.2 Conditions de classification des passifs financiers à la juste valeur sur option

Les passifs financiers sont désignés à la juste valeur par résultat quand ce choix permet de délivrer une information plus pertinente ou quand ces instruments sont porteurs d'un ou plusieurs dérivés incorporés significatifs et séparables (cf. note 7.1).

- en l'absence de concordance comptable entre un (ou des) actif(s) et un (ou des) passif(s) économiquement liés. L'option juste valeur est en particulier utilisée lorsque les conditions de la comptabilité de couverture se trouvent ne pas être remplies : il s'opère alors une compensation naturelle entre les variations de juste valeur de l'instrument couvert et celle du dérivé de couverture ;

- en présence d'un portefeuille d'actifs et de passifs financiers gérés et évalués en juste valeur dans le cadre d'une politique documentée de gestion d'actifs et de passifs.

(en millions d'euros)	Valeur comptable	Valeur comptable des instruments désignés à la juste valeur par résultat en raison d'une distorsion comptable avec un instrument lié	Valeur comptable des instruments désignés à la juste valeur par résultat et inclus dans un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers gérés et évalués à la juste valeur par résultat	Valeur comptable des instruments hybrides désignés à la juste valeur par résultat en raison de la présence de dérivé(s) incorporé(s) significatif(s) et séparable(s)
Dettes auprès d'établissements de crédit	501	279	222	
Dettes auprès de la clientèle	2 918	2 863	55	
Dettes représentées par un titre	55 015	44 712	10 303	
Dettes subordonnées	66			66
Autres dettes	6 291		6 291	
TOTAL	64 791	47 854	16 871	66

8.1.3 Dérivés de transaction

Les instruments dérivés, hors couverture, sont par nature des dérivés de transaction, quel que soit leur horizon de détention.

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Opérations fermes	5 200 651	118 030	124 216	4 884 250	51 426	53 842
Dérivés de taux	5 022 438	100 831	103 623	4 668 531	41 794	41 713
Dérivés de change	11 855	17 004	18 161	25 333	36	31
Dérivés actions	3 314	55				
Autres contrats	163 044	140	2 432	190 386	9 596	12 098
Opérations conditionnelles	1 716 560	15 393	11 589	2 060 231	11 233	8 853
Dérivés de taux	1 419 680	2 514	2 902	1 761 784	1 697	1 898
Dérivés de change	166 591	3 010	3 261	164 986	1 022	1 040
Dérivés actions	84 416	6 587	4 712			
Autres contrats	45 873	3 282	714	133 461	8 514	5 915
Dérivés de crédit	846 073	52 850	48 548	813 314	9 546	7 078
TOTAL	7 763 285	186 273	184 353	7 757 795	72 205	69 774

8.2 - Instruments dérivés de couverture

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective. À cet égard, les relations de couverture sont considérées comme étant efficaces lorsque, rétrospectivement,

le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

La couverture en cash flow hedge est utilisée principalement chez Natixis, pour la couverture globale du risque de taux.

La couverture en fair value hedge est utilisée pour la couverture individualisée des variations de juste valeur des instruments à taux fixe, ainsi que pour la couverture globale du risque de taux de l'entité Natixis Capital Markets North America.

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie						
Opérations fermes	41 599	99	30	75 247	257	134
Dérivés de taux	41 599	99	30	71 945	257	134
Dérivés de change				3 302		
Dérivés actions						
Autres contrats						
Opérations conditionnelles	1			2		
Dérivés de taux	1			2		
Dérivés de change						
Dérivés actions						
Autres contrats						
Couverture de juste valeur						
Opérations fermes	314 192	403	228	276 717	408	1 537
Dérivés de taux	314 192	403	228	272 440	386	1 523
Dérivés de change				2 762	1	
Dérivés actions						
Autres contrats				1 515	21	14
Opérations conditionnelles				1	5	
Dérivés de taux						
Dérivés de change				1	1	
Dérivés actions						
Autres contrats					4	
Dérivés de crédit	1 316		1			1
Couverture d'investissement net en devises						
TOTAL	357 108	502	259	351 967	670	1 672

8.3 - Actifs financiers disponibles à la vente

Le tableau ventile le poste des actifs financiers disponibles à la vente par nature d'instruments (encours de crédit, titres à revenus fixes, titres à revenus variables). Il fait apparaître la valeur brute avant dépréciation, les dépréciations, et la valeur nette après dépréciations.

Les actifs disponibles à la vente font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date d'arrêté publiable (soit sur un rythme trimestriel). Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation et qu'une diminution de la juste valeur a été précédemment comptabilisée dans les capitaux propres, la perte cumulée est sortie des capitaux propres et comptabilisée en résultat.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Encours de crédit	62	56
- Prêts ou créances	62	56
- Créances rattachées		
Titres	31 866	35 221
- À revenu fixe ⁽¹⁾	25 141	29 015
- À revenu variable ⁽²⁾	6 233	6 046
- Créances rattachées	492	160
Total des actifs disponibles à la vente avant dépréciations	31 928	35 277
Dépréciation des actifs disponibles à la vente	(1 017)	(516)
- Prêts ou créances		
- Titres à revenus fixes	(124)	(175)
- Titres à revenus variables	(893)	(341)
TOTAL	30 911	34 761
dont gains et pertes latents	(1 347)	648

(1) La diminution observée sur les titres à revenu fixe entre les deux périodes s'explique pour un montant de 2,8 milliards d'euros par les reclassements qui ont été opérés sur certains titres vers la catégorie « Prêts et créances », au 1^{er} octobre 2008, dans les conditions définies par l'amendement publié par l'IASB le 13 octobre 2008 intitulé « Reclassements d'actifs financiers » (cf. note 6.1 et notes 8.6.1 à 8.6.4).

(2) Y compris les parts d'OPCVM.

8.4 - Prêts et Créances

8.4.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Encours sains			
Encours sains	8.4.1.1	65 381	112 428
Provisions collectives		(45)	(49)
Net		65 336	112 379
Encours en défaut			
Encours en défaut		516	37
Provisions individuelles		(279)	(22)
Net		237	15
TOTAL NET		65 573	112 394

Le taux de couverture des encours sur les établissements de crédit en défaut est au 31 décembre 2008 de 54 % contre 60 % au 31 décembre 2007.

■ 8.4.1.1 Encours sains sur les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Comptes et prêts	25 222	28 368
Comptes ordinaires débiteurs	7 731	12 268
Titres non cotés à revenu fixe	1 429	3 419
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension	30 355	67 046
Autres		31
Créances rattachées	644	1 296
TOTAL ENCOURS SAINS	65 381	112 428

8.4.2 Prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Encours sains			
Encours sains	8.4.2.1	115 912	112 888
Provisions collectives		(921)	(793)
Provisions pour dépréciation		(30)	(35)
Net		114 961	112 060
Encours en défaut			
Encours en défaut		2 048	1 148
Provisions individuelles		(1 405)	(703)
Net		643	445
TOTAL NET		115 604	112 505

Le taux de couverture des encours sur la clientèle en défaut au 31 décembre 2008 est de 69 % contre 61 % au 31 décembre 2007.

■ 8.4.2.1 Encours sains sur la clientèle

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Location financement	8.4.2.2	7 378	6 802
Autres prêts et créances	8.4.2.3	66 380	60 844
Comptes ordinaires débiteurs		8 541	7 734
Titres non cotés à revenu fixe		13 924	3 861
Financement contre valeurs sur titres reçus en pension		12 438	27 035
Affacturage		6 508	6 030
Autres		50	41
Créances rattachées		693	541
TOTAL		115 912	112 888

La variation entre les deux périodes de la ligne « Titres non cotés à revenu fixe » s'explique, pour un montant de 11,6 milliards d'euros, par les reclassements d'instruments réalisés au

1^{er} octobre 2008 dans les conditions définies par l'amendement publié par l'IASB le 13 octobre 2008 intitulé « Reclassements d'actifs financiers » (cf. note 6.1 et notes 8.6.1 à 8.6.4).

■ 8.4.2.2 Opérations de location financement avec la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Immobilier	Mobilier	Total	Immobilier	Mobilier	Total
Encours clientèle	3 489	3 888	7 378	3 860	2 942	6 802
Encours en défaut net	14	23	37	52	33	85
Encours en défaut	57	78	134	76	52	128
Provisions sur encours en défaut	(42)	(55)	(97)	(24)	(19)	(43)
TOTAL	3 504	3 912	7 415	3 912	2 975	6 887

Le taux de couverture des encours en défaut est de 72 % au 31 décembre 2008 contre 34 % au 31 décembre 2007.

■ 8.4.2.3 Autres prêts et créances sur la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Créances commerciales	310	575
Crédits à l'exportation	2 168	1 916
Crédits de trésorerie et de consommation	33 442	30 914
Crédits à l'équipement	5 255	4 674
Crédits à l'habitat	870	689
Autres crédits à la clientèle	24 335	22 076
TOTAL	66 380	60 844

8.5 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Effets publics		
Valeur brute		
Provisions		
Créances rattachées		
Effets publics nets		
Obligations et autres		
Valeur brute	6 411	6 501
Provisions		
Obligations nettes	6 411	6 501
TOTAL	6 411	6 501

8.6 - Autres informations relatives aux actifs financiers**8.6.1 Reclassement d'actifs financiers dans le cadre de l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 publié le 13 octobre 2008**

<i>(en millions d'euros)</i>					
De	Vers	Valeur comptable en date de reclassement	Disponibles à la vente	Prêts et créances	Actifs détenus jusqu'à l'échéance
Détenus à des fins de transaction		8 813		8 813	
Disponibles à la vente		2 764		2 764	
TOTAL		11 577		11 577	
		TIE moyen à la date de reclassement		5,40 %	
		Flux de trésorerie attendus à la date de reclassement		12 383	

Conformément à l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 « Reclassements d'actifs financiers » publié par l'IASB le 13 octobre 2008, Natixis a procédé au reclassement d'actifs financiers en date du 1^{er} octobre 2008 de certains instruments de dette, depuis les catégories « Instruments à la juste valeur par résultat – Trading » et « Actifs disponibles à la vente » vers la catégorie des « Prêts et créances ». Les actifs ont été reclassés pour le montant de leur juste valeur en date du reclassement, c'est-à-dire au 1^{er} octobre. La juste valeur en date de reclassement représente le coût d'entrée des actifs dans leur nouvelle catégorie.

Les instruments reclassés vers la catégorie des « Prêts et créances » répondent à la définition des instruments éligibles à cette catégorie à la date du reclassement. Il s'agit d'instruments dont les paiements sont déterminés et qui ne sont plus cotés sur un marché actif. Il a été démontré en effet que pour ces marchés, on avait observé soit une diminution des transactions, soit une forte dispersion des prix, soit une absence de transaction.

La nature des instruments reclassés est détaillée en note 6.1.

8.6.2 Variation de juste valeur comptabilisée pour les instruments financiers reclassés sur la période

Figurent dans le tableau ci-dessous les variations de juste valeur comptabilisées en 2008 ou en 2007 (c'est-à-dire avant la date de reclassement) sur les instruments qui ont été transférés de catégorie à la date du 1^{er} octobre 2008.

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008
Catégorie de provenance	
Détenus à des fins de transaction	(652)
Disponibles à la vente	(367)
TOTAL	(1 019)
Impact résultat (PNB)	(652)
Impact résultat (Coût du risque)	(98)
Impact capitaux propres recyclables	(269)
TOTAL	(1 019)

8.6.3 Variations de juste valeur qui auraient dû être comptabilisées en l'absence de reclassement

La valorisation des instruments reclassés, dans les conditions prévues par l'amendement du 13 octobre 2008, a été réalisée à

partir de modèles de valorisation dont les principes sont décrits en note 6.1. Les variations de juste valeur des actifs reclassés, présentées dans le tableau ci-dessous, sont celles qui auraient dû affecter le résultat du quatrième trimestre 2008 si ces instruments n'avaient pas été reclassés au 1^{er} octobre 2008.

(en millions d'euros)	31/12/2008				
	Juste valeur au 31/12/2008	Valeur comptable au 31/12/2008	Variations de juste valeur qui auraient été comptabilisées en résultat sur des actifs antérieurement classés à la juste valeur par résultat	Dépréciations qui auraient été reconnues en résultat sur des actifs antérieurement classés en AFS	Variations de juste valeur qui auraient été comptabilisées en capitaux propres recyclables sur des actifs antérieurement comptabilisés en AFS
Actifs disponibles à la vente					
Instruments reclassés dans la catégorie Prêts et Créances	11 166	11 546	(95)	(120)	(165)
Actifs détenus jusqu'à l'échéance					
TOTAL	11 166	11 546	(95)	(120)	(165)

8.6.4 Gains et pertes sur la période des instruments financiers reclassés

Il s'agit des gains et pertes enregistrés en résultat après la date de reclassement sur les actifs reclassés (cf. note 7.1 et 7.3).

(en millions d'euros)	PNB	Coût du risque
Actifs disponibles à la vente		
Instruments reclassés dans la catégorie Prêts et Créances	3	(73)
Actifs détenus jusqu'à l'échéance		
TOTAL	3	(73)

8.6.5 Actifs financiers donnés en garantie

Figure notamment ci-dessous la valeur comptable :

- des titres et des effets donnés en pension en garantie de passifs ;
- des créances remises en pleine propriété à titre de garantie à la Banque Fédérale des Banques Populaires et à la

Caisse Nationale des Caisses d'Épargne dans le cadre des financements obtenus auprès de la SFEF.

Ces instruments sont maintenus dans le bilan consolidé au niveau des différentes classes comptables d'actifs financiers dont ils relèvent depuis leur comptabilisation initiale.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Instruments de capitaux propres	5 458	4 079
Instruments de dette	43 823	84 106
Prêts et avances	14 548	2 605
TOTAL	63 829	90 790

8.6.6 Actifs financiers reçus en garantie et pouvant être cédés ou redonnés en garantie

Natixis n'a pas de montants significatifs d'actifs financiers reçus en garantie dans le cadre de contrats de garanties financières assortis d'un droit de réutilisation exerçable en l'absence de la défaillance du propriétaire de la garantie.

8.6.7 Actifs financiers transférés non décomptabilisés

Les transferts d'actifs sans décomptabilisation (totale ou partielle), sont les transferts qui ne répondent pas aux conditions de décomptabilisation fixées aux paragraphes 15 à 37 de la

norme IAS 39. Ces transferts sont réalisés essentiellement dans le cadre des opérations de titrisations synthétiques.

À l'exception des actifs donnés en pension qui font l'objet d'une note spécifique (cf. note 8.6.5), Natixis ne détient pas d'actifs dont les flux de trésorerie auraient été transférés au sens de la norme IAS 39 et qui ne seraient pas (intégralement ou partiellement) décomptabilisés du fait que Natixis conserverait le contrôle de ces actifs ou la quasi-totalité des avantages et des risques attachés à ces actifs.

8.6.8 Actifs financiers restructurés

Ce sont les instruments de dettes inscrits à l'actif du bilan dont les conditions (de taux ou de remboursement) ont été renégociées suite à des difficultés financières de la contrepartie.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22	28
Prêts et créances sur la clientèle	53	101
TOTAL	75	129

Les actifs restructurés se retrouvent essentiellement sur Natixis maison mère pour un montant de 36 millions d'euros en 2008 (86 millions d'euros en 2007), Natixis Financement pour un montant de 35 millions d'euros en 2008 (29 millions d'euros en 2007) et les activités de crédit-bail pour un montant de 4 millions d'euros en 2008 (14 millions d'euros en 2007).

8.6.9 Actifs financiers en souffrance et non dépréciés

Ce tableau fournit par catégorie d'instruments financiers une analyse de l'âge des actifs financiers qui sont en souffrance à la date d'arrêté, mais non dépréciés. Il n'est pas tenu compte des dépréciations de portefeuille éventuellement constituées.

Les actifs en souffrance sont ceux présentant des arriérés de paiement (c'est-à-dire les échéances de capital ou d'intérêts impayés), mais qui n'ont pas encore fait l'objet de dépréciation.

Pour les découverts, le décompte de l'arriéré s'effectue à partir de la notification au client et le montant à indiquer est la totalité du découvert.

Les impayés dits « techniques » c'est-à-dire liés à des incidents rencontrés dans le circuit de recouvrement, et sans rapport aucun avec la situation financière de la contrepartie, ne sont pas pris en compte.

L'âge de l'impayé est déterminé en fonction de l'ancienneté du premier impayé constaté sur l'encours considéré. La ventilation sur la durée est faite sur la base du premier impayé.

Nature des actifs (en millions d'euros)	Arriérés de paiement				Total
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1an	> 1an	
Prêts et créances sur établissements de crédit	1			19	20
Prêts et créances sur la clientèle	96	13	8	31	148
Autres actifs financiers	4	5	1		10
TOTAL	101	18	9	50	178

Les impayés inférieurs à 90 jours représentent 57 % du total.

8.6.10 Juste valeur des actifs financiers

La norme IAS 39 établit une hiérarchie dans les modalités de détermination de la juste valeur :

- la meilleure représentation de la juste valeur est le prix coté sur un marché actif. Un marché est considéré comme actif, si

les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché ;

■ à défaut, la juste valeur doit être déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes, la référence à la juste valeur d'un instrument identique en substance, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, les modèles de valorisation des actions et toute technique de valorisation couramment utilisée par les intervenants sur le marché.

Lorsqu'un modèle de valorisation est appliqué, il doit utiliser au maximum des données issues du marché. Dans le cas de certains produits structurés, souvent élaborés sur mesure, le

modèle de valorisation est parfois alimenté par des paramètres non observables sur le marché.

Pour ces instruments, il ne peut être constaté de profit ou de perte lors de la comptabilisation initiale. La marge dégagée à l'initiation doit être, dans cette situation, différée. Cette marge doit être étalée sur la période d'inobservabilité de l'instrument.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur de l'ensemble des actifs financiers comptabilisés ou non en juste valeur au bilan. Cette information est ventilée suivant la hiérarchie donnée par la norme IAS 39 pour déterminer la juste valeur d'un instrument.

Actifs (en millions d'euros)	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur déterminée à partir de cotations	Juste valeur déterminée à partir d'une technique de valorisation	Montants de juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	
					Juste valeur	Variation de juste valeur comptabilisée en résultat
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	248 497	248 497	55 829	192 668	2 714	544
Actifs financiers désignés à la juste valeur sur option	36 996	36 996	28 059	8 937	1 780	
Instruments dérivés de couverture	502	502		502		
Actifs financiers disponibles à la vente	30 911	30 911	27 837	3 074	492	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	65 337	65 573		65 337	65 337	
Prêts et créances sur la clientèle	112 785	115 604		112 785	112 785	
Actifs détenus jusqu'à leur échéance	6 492	6 411	6 199	293	91	
TOTAL	501 520	504 494	117 924	383 596	183 199	544

Dans la colonne « Juste valeur déterminée à partir de cotations » figure la juste valeur des titres cotés et des dérivés sur marchés organisés.

Dans la colonne « Juste valeur déterminée à partir d'une méthode de valorisation » figurent :

- la juste valeur des dérivés de gré à gré. Pour la plupart de ces instruments, le caractère répandu des modèles et le caractère observable des paramètres ont été documentés ;
- la juste valeur des instruments complexes et/ou d'échéance longue valorisés avec un modèle interne reconnu ou non et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables ou non ;

■ des parts de titrisation pour lesquelles il n'existe pas de prix au 31 décembre 2008 et donc pour lesquelles l'évaluation a été réalisée à partir de modèles de valorisation dont les caractéristiques sont précisées en note 6.1.

Les dérivés et instruments complexes valorisés à partir d'un modèle de valorisation non répandu et/ou utilisant des paramètres de marché en tout ou partie non observables sont isolés sur la colonne « Montants de juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché ». La nature de ces instruments est détaillée en note 7.6. Sont également reprises sur cette colonne les parts de titrisation valorisées à partir d'un modèle de valorisation tel que présenté en note 6.1.

8.7 - Actifs et Passifs d'impôts différés

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Principales sources d'impôts différés ⁽¹⁾		
GIE fiscaux	(150)	(185)
Réserves latentes de crédit-bail	(160)	(35)
Annulation provision d'égalisation	(357)	(421)
Juste valeur sur instruments financiers dont la variation est inscrite en réserves (AFS+CFH)	1 281	(468)
Réserves de capitalisation des filiales d'assurance	(81)	(84)
Juste valeur activité du Capital Investissement	(311)	(386)
Coût amorti des crédits	86	99
Provisions pour passifs sociaux	323	263
Autres provisions non déduites ⁽²⁾	2 158	2 087
Charges à payer non déduites (rémunérations différées...)	32	294
Plus-values latentes sur OPCVM		40
Dividendes intragroupes (CCI banque de détail)	(196)	(211)
Déficits ordinaires	7 046	458
Risque de crédit propre sur dettes	(664)	(30)
Autres décalages temporels	(353)	36
TOTAL DES SOURCES BRUTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	8 654	1 456
Sources d'impôts différés actifs non retenues par prudence	(3 898)	(275)
TOTAL DES SOURCES NETTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	4 756	1 181
Impôt différé total comptabilisé	1 522	614
dont :		
- impôt différé actif	2 200	939
- impôt différé passif	(678)	(325)

(1) Les sources d'impôts différés génératrices d'impôts différés actifs sont signées avec un signe positif, celles engendrant des impôts différés passifs avec un signe négatif.

(2) Y.c. provisions collectives et provisions pour effet de l'actualisation des provisions individualisées.

8.8 - Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation et les actifs et passifs divers correspondent à des comptes techniques dont la composition est détaillée ci-après :

ACTIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Autres actifs et emplois divers	8.8.1.1	24 575	16 265
Comptes de régularisation (hors assurance)	8.8.2.1	5 797	15 777
Comptes de régularisation de l'assurance	8.8.3.1	2 015	1 482
TOTAL		32 387	33 524

PASSIF

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Autres passifs	8.8.1.2	18 219	15 005
Comptes de régularisation (hors assurance)	8.8.2.2	4 469	7 322
Comptes de régularisation de l'assurance	8.8.3.2	455	291
TOTAL		23 143	22 618

8.8.1 Autres actifs et passifs divers■ **8.8.1.1 Autres actifs et emplois divers**

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Règlement d'opérations sur titres	1 056	21
Autres stocks et emplois divers	715	879
Débiteurs divers	22 745	15 207
Créances rattachées	59	158
TOTAL	24 575	16 265

■ **8.8.1.2 Autres passifs**

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dettes de titres		10
Créditeurs divers	13 410	14 893
Règlement d'opérations sur titres	1 519	
Autres	3 290	101
Dettes rattachées		1
TOTAL	18 219	15 005

8.8.2 Comptes de régularisation■ **8.8.2.1 Comptes de régularisation (hors assurance) – Actif**

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Comptes d'encaissement	65	330
Comptes d'ajustement	12	838
Charges constatées d'avance	123	121
Produits à recevoir	543	715
Autres charges à répartir	2	
Autres comptes de régularisation	5 052	13 773
TOTAL	5 797	15 777

■ 8.8.2.2 Comptes de régularisation (hors assurance) – Passif

(en millions d'euros)	Note	31/12/2008	31/12/2007
Comptes d'encaissement		323	466
Comptes d'ajustement		1 069	580
Produits constatés d'avance		346	314
Charges à payer		1 348	1 022
Day one P&L	8.8.2.2.1	183	204
Autres		1 200	4 736
TOTAL		4 469	7 322

8.8.2.2.1 Retraitement day one P&L

Le tableau représente la marge différée au premier jour des instruments valorisés à partir de techniques de valorisation utilisant des paramètres non observables ou des modèles

non répandus : en début de période, en fin de période, et les variations en cours de période.

La nature des instruments dont la marge est différée au premier jour est détaillée en note 7.6.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Marge restant à amortir en début de période	204	251
Marge des nouvelles opérations	54	65
Étalement de la période	(75)	(79)
Autres variations		(33)
Marge non amortie en fin de période	183	204

La sensibilité du day one P&L est fonction du profil d'amortissement des opérations. Les impacts d'un raccourcissement de la durée

d'étalement du day one P&L sur le résultat du 31 décembre 2008 sont les suivants :

■ sur le périmètre actions :

Raccourcissement de la durée d'étalement du day one P&L	Impacts sur le résultat du 31 décembre 2008 (en millions d'euros)
d'une année	+ 6
de 5 ans	+ 65,7
de 10 ans	+ 75,2

■ sur le périmètre taux :

Raccourcissement de la durée d'étalement du day one P&L	Impacts sur le résultat du 31 décembre 2008 (en millions d'euros)
d'une année	+ 4,9
de 5 ans	+ 47,8
de 10 ans	+ 72

8.8.3 Comptes de régularisation de l'assurance

■ 8.8.3.1 Comptes de régularisation de l'assurance – Actif

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Part des réassureurs dans les provisions techniques	424	290
Créances nées d'opérations d'assurance directe	292	375
Créances nées d'opérations de réassurance	57	71
Primes restant à émettre	170	633
Frais d'acquisition reportés	147	113
Participation aux bénéfices différée - débiteur	925	
TOTAL	2 015	1 482

■ 8.8.3.2 Comptes de régularisation de l'assurance – Passif

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	270	159
Dettes nées d'opérations de réassurance	103	115
Dettes pour dépôts reçus en espèces	79	13
Autres dettes	3	4
TOTAL	455	291

8.9 - Immobilisations corporelles et incorporelles, immeubles de placement

8.9.1 Évolution des immobilisations corporelles et incorporelles au cours de l'exercice

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations corporelles	1 307	(662)	645	1 305	(608)	697
Terrains et constructions	662	(295)	367	750	(327)	423
Autres	645	(367)	278	555	(281)	274
Immobilisations incorporelles	1 145	(426)	719	865	(419)	446
Droit au bail	66	(15)	51	81	(36)	45
Logiciels	628	(323)	305	514	(281)	233
Autres	451	(88)	363	270	(102)	168
TOTAL	2 452	(1 088)	1 364	2 170	(1 027)	1 143

(en millions d'euros)	Valeur brute 01/01/2008	Augmentation	Diminution	Variations de périmètre et autres	Valeur brute 31/12/2008
Immobilisations corporelles	1 305	174	(114)	(58)	1 307
Terrains et constructions	750	52	(29)	(111)	662
Autres	555	122	(85)	53	645
Immobilisations incorporelles	865	237	(102)	145	1 145
Droit au bail	81	16	(2)	(29)	66
Logiciels	514	164	(90)	40	628
Autres	270	57	(10)	134	451
TOTAL	2 170	411	(216)	87	2 452

8.9.2 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immeubles de placement						
En juste valeur ⁽¹⁾	525		525	588		588
Au coût historique	801	(310)	491	704	(300)	404
TOTAL	1 326	(310)	1 016	1 292	(300)	992

(1) Immeubles inclus dans les placements des filiales d'assurance. Les variations de juste valeur donnent lieu à la reconnaissance symétrique d'une provision pour participation différée égale, en moyenne, à 92 % de l'assiette concernée (cf. note 3.9).

8.9.3 Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement est obtenue en actualisant le rendement locatif de ces biens au taux de marché.

(en millions d'euros)	31/12/2008	
	Valeur nette	Juste valeur
Location simple	484	864
Location financement – ITNL	7	10
TOTAL	491	874

8.10 - Actifs obtenus par prise de possession de garanties

Le tableau recense les actifs obtenus par prise de garantie : la nature et la valeur comptable des actifs (titres, immeubles...) obtenus et comptabilisés à la suite de prise de garanties ou en mobilisant d'autres formes de rehaussement de crédit (par exemple un cautionnement).

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations corporelles	2	
Immeubles de placement	29	9
Instruments de capitaux propres et de dettes		2
TOTAL	31	11

Natixis Real Estate Capital Inc. a récupéré des biens immobiliers en garantie de prêts hypothécaires (foreclosure) pour un montant de 23 millions d'euros au cours de l'exercice 2008 (9 millions d'euros en 2007).

8.11 - Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	01/01/2008	Acquisitions de la période	Affectations	Cessions/Déconsolidations	Dépréciations	Écarts de conversion	Reclassements	31/12/2008
Valeurs nettes par secteur d'activité et par unité								
Banque de financement et d'investissement	69				(69)			
Natixis SA	21				(21)			
Natixis Corporate Solution	36				(36)			
Natixis Coficiné	10				(10)			
Natixis Commodity Market	2				(2)			
Gestion d'actifs	1 556	22	(4)		(3)	47		1 618
Groupe NGAM	1 556	22	(4)		(3)	47		1 618
Capital investissement et Gestion privée	25	20				(1)		44
Natixis Private Equity et filiales	22	1						23
Groupe Cie 1818	1	19						20
Autres	2					(1)		1
Services	675		(60)	(2)		7		620
Groupe CACEIS	516		(60)	(1)		7		462
Natixis Assurances	96							96
Natixis Interépargne	31							31
Groupe Natixis Garanties	12							12
Natixis Consumer Finance	10							10
Natixis Intertitres	6							6
Slib	4				(1)			3
Poste client	489	23		(1)		1	2	514
Groupe Coface	489	23		(1)		1	2	514
Autres activités	30						(3)	27
Autres	30						(3)	27
TOTAL	2 844	65	(64)	(3)	(72)	54	(1)	2 823

8.12 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur nature en prenant en compte le critère à vue/à terme. Elles sont évaluées conformément à la norme IAS 39 en autres passifs financiers selon la méthode du coût amorti.

8.12.1 Dettes envers les établissements de crédit

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Comptes ordinaires créditeurs et dettes rattachées	10 804	19 679
Comptes et emprunts	53 278	56 136
à vue	4 907	6 154
à terme	48 371	49 982
Valeurs données en pension	440	2 930
à vue		
à terme	440	2 930
Titres donnés en pension livrée	31 370	58 198
à vue	1 180	3 341
à terme	30 190	54 857
Autres dettes	78	82
Dettes rattachées	630	1 209
TOTAL	96 600	138 234

8.12.2 Dettes envers la clientèle

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Comptes ordinaires créditeurs	14 169	15 184
à vue	12 026	11 332
à terme	2 143	3 852
Comptes et emprunts	17 155	13 961
à vue	9 955	4 658
à terme	7 200	9 303
Titres donnés en pension livrée	24 172	29 575
à vue	4 349	6 221
à terme	19 823	23 354
Comptes d'épargne à régime spécial	86	100
Comptes d'affacturage	1 806	1 699
Dettes rattachées	126	232
Autres	1 266	950
TOTAL	58 780	61 701

8.13 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire...) sont ventilées selon la nature de leur support à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « dettes subordonnées ».

Ces dettes sont évaluées à la juste valeur à l'initiation, c'est-à-dire à leur prix d'émission diminué des coûts de transaction puis évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) permettant un étalement des frais d'émission sur la durée de vie des titres.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Titres du marché interbancaire		3
Titres de créance négociables	21 408	50 104
BMTN	2 896	3 450
CDN	18 512	46 654
Emprunts obligataires	12 765	11 378
Autres dettes représentées par un titre	216	3 488
Dettes rattachées	217	557
TOTAL	34 606	65 530

8.14 - Provisions techniques des contrats d'assurance

Aux fins de protéger les assurés, les entreprises d'assurance constituent des provisions techniques au passif de leur bilan, déterminées à partir de calculs statistiques envers les assurés.

Les provisions pour primes non acquises constatent la part (calculée prorata temporis) des primes émises au cours de l'exercice qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire.

Les provisions d'assurance-vie correspondent au total des cotisations reçues, majoré des produits des placements distribués aux assurés et diminué des prestations de sortie. Ces provisions sont complétées par la provision de gestion destinée à faire face aux frais de gestion futurs des contrats d'assurance-vie.

Les provisions pour sinistres correspondent pour l'assurance-vie aux capitaux dus à la suite de la survenance d'un sinistre. Pour l'assurance-crédit, elles comprennent une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la clôture de la période. Ce montant de sinistres à payer est complété par une provision pour sinistres inconnus calculée sur une base statistique.

Les provisions pour participation aux bénéfices (PB) différées représentent la part des produits des placements revenant aux assurés mais non encore distribuée. Ces provisions sont distribuables sous huit ans.

Les autres provisions techniques regroupent les provisions pour aléas financiers et les provisions pour frais d'acquisition reportés.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Provisions mathématiques	30 972	30 836
Assurance-vie	25 992	24 969
Représentatives de contrats en unités de compte	4 980	5 867
Provisions pour sinistres	1 300	1 105
Provisions pour participation aux bénéfices	415	1 160
Autres provisions techniques	871	807
TOTAL	33 558	33 908

L'évolution de la PB différée entre 2007 et 2008 est due, à hauteur d'environ deux tiers du total, à la forte baisse des marchés d'actions et, pour environ un tiers, à l'évolution des spreads de crédit constatés sur les instruments de dettes.

Au 31 décembre 2008, compte tenu de la baisse très significative des marchés, l'application du mécanisme de comptabilité reflet

a conduit à reconnaître un actif de participation aux bénéfices différée de 925,2 millions d'euros (cf. note 3.9).

Par ailleurs, les provisions d'Assurance IARD ont été reclassées, dès l'ouverture, du poste provisions mathématiques vers les autres provisions techniques (impact 589 millions d'euros).

8.15 - Provisions et dépréciations**8.15.1 Synthèse des provisions**

(en millions d'euros)	01/01/2008	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de conversion	Reclassements selon IAS 39	Variations de périmètre	Autres	31/12/2008
Provisions déduites de l'actif	2 165	2 474	(116)	(585)	18	(238)	17	60	3 794
Provisions pour encours sains	842	502		(392)	14				966
Provisions pour encours en défaut	743	1 157	(116)	(67)	4			3	1 724
Dépréciations	64	34		(17)			(3)	9	87
Dépréciations durables sur actifs financiers disponibles à la vente	516	781		(110)		(238)	20	48	1 017
Provisions de passif	762	1 092	(257)	(126)	8			3	1 482
Provisions pour risques et charges	520	1 037	(256)	(51)	7			3	1 260
Provisions pour risques de contrepartie	88	614	(7)	(34)	6			(3)	664
Provisions pour risques de dépréciation	25	13	(4)	(15)				3	22
Provisions pour engagements sociaux	286	34	(61)	(2)	1			(1)	257
Provisions pour risques d'exploitation	121	376	(184)					4	317
Provisions pour épargne réglementée									
Provisions pour impôt courant	242	55	(1)	(75)	1				222
TOTAL	2 927	3 566	(373)	(711)	26	(238)	17	63	5 276

Incidences sur le compte de résultat	Dotations	Reprises	Net
Produit Net Bancaire	(983)	274	(709)
Charges générales d'exploitation	(223)	124	(99)
Dotations aux amort. et aux prov. sur immob. incorp. et corp.	(5)	3	(2)
Résultat Brut d'exploitation	(1 211)	401	(810)
Coût du risque	(2 300)	607	(1 693)
Résultat avant impôt	(3 511)	1 008	(2 503)
Impôt sur le résultat	(55)	76	21
RÉSULTAT NET	(3 566)	1 084	(2 482)

8.15.2 Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	Notes	01/01/2008	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres	31/12/2008
Risques de contrepartie		88	614	(7)	(34)	6		(3)	664
Engagements de financement et de garantie		23	195	(3)	(10)	(1)		10	214
Litiges clientèle		49	2	(3)	(12)			(12)	24
Autres provisions		16	417	(1)	(12)	7		(1)	426
Risques de dépréciation		25	13	(4)	(15)			3	22
Immobilisations financières		9		(4)					5
Promotion immobilière									
Autres provisions		16	13		(15)			3	17
Engagements sociaux	13.3	286	34	(61)	(2)	1		(1)	257
Risques d'exploitation		121	376	(184)				4	317
Restructurations		15	168	(28)					155
Autres provisions		106	208	(156)				4	162
TOTAL		520	1 037	(256)	(51)	7		3	1 260

Les autres provisions pour risque de contrepartie incluent 375 millions d'euros de dotations au titre du risque Madoff (cf. note 6.10).

La provision constituée au titre du plan d'adaptation de l'emploi figure sur la ligne « restructurations » pour un montant de 144 millions d'euros.

qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres super subordonnés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

Les actions de préférence peuvent être classées, selon l'analyse des contrats, en dettes ou en capitaux propres. Toutes les actions de préférence émises par Natixis sont inscrites en dettes subordonnées (cf. note 7.14).

8.16 - Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dettes subordonnées à durée déterminée	7 994	7 957
Dettes subordonnées à durée indéterminée	4 958	1 889
Actions de préférence	449	626
Dettes rattachées	230	206
TOTAL	13 631	10 678

ÉVOLUTION DES DETTES SUBORDONNÉES AU COURS DE L'EXERCICE

(en millions d'euros)	01/01/2008	Émissions ⁽¹⁾	Remboursements ⁽²⁾	Écarts de conversion	Autres	31/12/2008
Dettes subordonnées à durée déterminée	7 957	25	(55)	19	48	7 994
Titres subordonnés	6 466	25	(52)	19	88	6 546
Emprunts subordonnés	1 492		(3)		(40)	1 449
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 889	2 764		49	256	4 958
Titres super subordonnés	1 794	2 764		47	239	4 844
Titres subordonnés	84			2		86
Emprunts subordonnés	11				17	28
TOTAL	9 846	2 789	(55)	68	304	12 952

Ce tableau ne prend pas en compte :

- les actions de préférence ;
- les dettes rattachées.

(1) Les émissions de 2008 concernent :

- Titres Subordonnés Remboursables (TSR) : une tranche de 100 millions d'euros (part Groupe de 25 millions) émise par CACEIS (mars 2008 – échéance 29/03/2018) ;
- Titres Super Subordonnés (TSS) :
 - deux tranches de Titres Super Subordonnés de 950 millions chacune souscrites respectivement par les Groupes des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires en miroir de leurs propres émissions auprès de la Société de Prise de Participations de l'État (décembre 2008 - call 11/12/2013) ;
 - une tranche de Titres Super Subordonnés de 150 millions d'euros émise par Natixis (mars 2008) ;
 - une tranche de Titres Super Subordonnés de 204 millions d'euros émise par Natixis (avril 2008 - 300 millions de dollars américains - call 16/04/2018) ;
 - une tranche de Titres Super Subordonnés de 510 millions d'euros émise par Natixis (avril 2008 - 750 millions de dollars américains - call 30/04/2018).

(2) Les remboursements :

- À l'échéance :
 - les remboursements d'Emprunts Subordonnés Remboursables par Natixis concernent les tranches de mai 1998 et de juillet 1998 émises auprès de la Banque Fédérale des Banques Populaires en FRF, soit en contre-valeur 1,5 million d'euros ;
 - le remboursement d'Emprunts Subordonnés Remboursables par Natixis Factor concerne une tranche de juillet 1997 pour 1,5 million d'euros.
- Par anticipation :
 - le remboursement de Titres Subordonnés Remboursables par CACEIS concerne une tranche de décembre 2007 pour 200 millions d'euros (part Groupe de 50 millions) ;
 - le remboursement de Titres Subordonnés Remboursables par Natixis Coficiné concerne une tranche d'avril 1997 pour 0,8 million d'euros et une tranche de décembre 1998 pour 0,8 million d'euros.

8.17 - Juste valeur des passifs financiers

La norme IAS 39 établit une hiérarchie dans les modalités de détermination de la juste valeur :

- la meilleure représentation de la juste valeur est le prix coté sur un marché actif. Un marché est considéré comme actif, si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché ;
- à défaut, la juste valeur doit être déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes, la référence à la juste valeur d'un instrument identique en substance, la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie, les modèles de valorisation

des actions et toute technique de valorisation couramment utilisée par les intervenants sur le marché.

Lorsqu'un modèle de valorisation est appliqué, il doit utiliser au maximum des données issues du marché. Dans le cas de certains produits structurés, souvent élaborés sur mesure, le modèle de valorisation est parfois alimenté par des paramètres non observables sur le marché.

Pour ces instruments, il ne peut être constaté de profit ou de perte lors de la comptabilisation initiale. La marge dégagée à l'initiation doit être, dans cette situation, différée. Elle est étalée sur la durée de vie de l'instrument.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur de l'ensemble des passifs financiers comptabilisés ou non en juste valeur au bilan. Cette information est ventilée suivant la hiérarchie donnée par la norme IAS 39 pour déterminer la juste valeur d'un instrument.

Passifs (en millions d'euros)	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur déterminée à partir de cotations	Juste valeur déterminée à partir d'une technique de valorisation	Montants de juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation non basées sur des données de marché	
					Juste valeur	Variation de juste valeur comptabilisée en résultat
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	210 589	210 589	25 928	184 661	2 006	(1 290)
Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	64 791	64 791	31	64 760		
Instruments dérivés de couverture	259	259		259		
Dettes auprès des établissements de crédit	96 402	96 600		96 402	96 402	
Dettes auprès de la clientèle	58 726	58 780		58 726	58 726	
Dettes représentées par un titre	34 606	34 606		34 606	34 606	
Dettes subordonnées	10 510	13 631		10 510	10 510	
Autres	407	407		407		
TOTAL	476 290	479 663	25 959	450 331	202 250	(1 290)

NOTE 9 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

9.1 - Marge d'intérêt

Les postes « intérêts et produits assimilés et intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenus fixes comptabilisés dans la catégorie actifs disponibles à la vente, les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

Ils enregistrent également les intérêts sur les titres détenus jusqu'à l'échéance.

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti donnent lieu à la comptabilisation d'intérêts calculés sur la base du taux d'intérêt effectif (TIE).

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Banque Centrale, CCP	2	(26)	(24)	4	(33)	(29)
Intérêts sur titres	1 723	(2 056)	(333)	2 377	(3 923)	(1 547)
Prêts et créances	12 573	(9 347)	3 226	14 894	(12 204)	2 691
sur les établissements de crédit	6 586	(6 774)	(188)	8 437	(9 682)	(1 245)
sur la clientèle	5 583	(2 544)	3 039	5 970	(2 490)	3 480
Location financement	404	(29)	375	487	(32)	456
Dettes subordonnées		(504)	(504)		(467)	(467)
Autres	11	(25)	(14)	231		231
Instruments de couverture	2 214	(2 532)	(318)	952	(664)	288
Interruption de la relation de couverture (CFH)				15	(15)	
Intérêts courus ou échus sur instruments dérivés	2 214	(2 532)	(318)	937	(649)	288
Intérêts sur créances dépréciées y compris créances restructurées	13		13	2		2
TOTAL	16 536	(14 490)	2 046	18 460	(17 291)	1 169

9.2 - Commissions nettes

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché.

■ Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate telles que les commissions d'apporteur d'affaires, sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation ; celles perçues dans le cadre d'une prestation de service continu, telles que les commissions de garantie ou les commissions de gestion, sont étalées prorata temporis sur la durée de la prestation.

■ Les commissions de fiducie ou d'activité analogues sont celles qui conduisent à détenir ou à placer des actifs au nom de particuliers, de régimes de retraite, ou d'autres institutions. La fiducie recouvre notamment les activités de gestion d'actifs et de conservation pour compte de tiers.

■ Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. En IFRS-EU, ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt et non au poste « commissions ».

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	16	(24)	(8)	6	(24)	(17)
Opérations avec la clientèle	574	(73)	501	643	(398)	244
Opérations sur titres	251	(169)	82	333	(104)	230
Opérations sur moyens de paiement	318	(87)	231	217	(62)	155
Prestations de services financiers	416	(643)	(227)	396	(280)	117
Opérations de fiducie	2 163	(57)	2 106	2 679	(611)	2 068
Commissions sur engagements de financement, de garantie, de titres, d'instruments dérivés	156	(24)	132	146	(58)	89
Autres	247	(284)	(37)	39	(4)	35
TOTAL	4 141	(1 361)	2 780	4 460	(1 541)	2 919

9.3 - Gains ou pertes sur actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou de juste valeur sur option, y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne « dérivés de couverture » comprend les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, classés en couverture de juste valeur, ainsi que la réévaluation symétrique des éléments couverts. Elle enregistre également la part « inefficace » des couvertures de flux de trésorerie.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Gains nets sur les actifs et passifs financiers hors dérivés de couverture	(3 096)	1 137
Gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction ⁽¹⁾	(2 026)	3 202
<i>dont dérivés hors couverture</i>	(555)	176
Gains nets sur les autres actifs et passifs financiers à la juste valeur sur option	(1 385)	(1 971)
Autres	315	(94)
Dérivés de couverture et variation de l'élément couvert	72	11
Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie (CFH)	9	6
Inefficacité de la couverture de juste valeur (FVH)	63	5
<i>Variation de la couverture de juste valeur</i>	628	127
<i>Variation de l'élément couvert</i>	(565)	(122)
TOTAL	(3 024)	1 148

(1) La ligne de « Gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction » inclut :

- les réfections appliquées à la juste valeur des CDS conclus avec des monolines, comme explicitées en note 6.2 pour un montant de 1,3 milliard d'euros au 31 décembre 2008 ;
- les moins-values résultant de la valorisation des CDO d'ABS à composante subprime, pour un montant de 655 millions d'euros au 31 décembre 2008 ;
- les moins-values résultant de la valorisation des RMBS à composante subprime, pour un montant de 330 millions d'euros au 31 décembre 2008.

9.4 - Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres, et les pertes de valeur sur titres à revenu variable (dépréciation durable).

Les titres à revenu variable classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » font l'objet de test de dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable.

Les pertes de valeur des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

Ce poste enregistre également les dividendes sur titres à revenu variable.

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Dividendes	269	241
Résultats de cession	138	421
Pertes de valeur des titres à revenu variable	(730)	(285)
Décotes sur crédits syndiqués	(96)	(43)
TOTAL	(419)	334

9.5 - Autres produits et charges

Les produits et charges des autres activités recouvrent notamment les produits et charges accessoires sur la location financement et les produits et charges sur les immeubles de placement.

Ce poste comprend également les charges et produits liés à l'activité d'assurance, et notamment, les primes reçues de l'assurance-vie, les charges de prestation et les dotations et reprises de provisions techniques des contrats d'assurance.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2008			31/12/2007		
		Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de location financement	9.5.1	139	(105)	34	156	(235)	(79)
Immeubles de placement		107	(47)	60	111		111
Autres immobilisations hors exploitation					1	(2)	(1)
Promotion immobilière					31	(11)	20
Sous-total activités immobilières		246	(151)	94	299	(248)	51
Dotations/reprises nettes de provisions techniques sur contrats d'assurance			(128)	(128)		(1 764)	(1 764)
Autres charges et produits d'assurance	9.5.2	4 491	(3 045)	1 446	5 590	(3 759)	1 831
Sous-total assurance		4 491	(3 173)	1 318	5 590	(5 523)	67
Opérations de location simple		41	(32)	10	51	(42)	9
Autres produits et charges accessoires	9.5.3	594	(465)	129	680	(335)	345
TOTAL		5 372	(3 821)	1 551	6 620	(6 148)	472

9.5.1 Opérations de location financement

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Résultat de cession	1	(7)	(6)	20	(131)	(111)
Dépréciations		1	1	6	(5)	1
Autres produits et charges accessoires	138	(99)	39	130	(99)	31
TOTAL	139	(105)	34	156	(235)	(79)

9.5.2 Autres produits et charges d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Primes reçues sur l'activité d'assurance-vie	3 187	4 483
Primes reçues sur l'activité de prévoyance	277	138
Primes reçues sur l'activité d'assurance-crédit	876	802
Charges de prestations	(2 883)	(3 708)
Autres produits nets	(12)	116
TOTAL	1 446	1 831

9.5.3 Autres produits et charges accessoires

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Prestations des services informatiques	39	51
Prestations de credit management ⁽¹⁾	165	162
Autres activités diverses	(75)	132
TOTAL	129	345

(1) Ces prestations correspondent aux produits des ventes de services d'accès à l'information sur la solvabilité des entreprises, d'informations marketing et de services de recouvrement réalisés par les filiales spécialisées de la Coface.

9.6 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets des refacturations (cf. note 13.1), les charges sociales ainsi que les avantages au personnel (cf. note 13.3) tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à prestations définies) ou encore les paiements sous forme d'action (cf. note 13.4), conformément à la norme IFRS 2.

Le coût estimé du plan d'adaptation de l'emploi, soit 144 millions d'euros, a été intégralement provisionné dans les comptes de l'exercice 2008. Son montant est pris en compte sur la ligne « Frais de personnel-autres » du tableau ci-dessous.

Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et les services extérieurs.

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Frais de personnel			
Salaires et traitements ⁽¹⁾	13.1	(1 909)	(2 147)
Avantages de retraite et autres	13.3	(123)	(130)
Charges sociales		(432)	(443)
Intéressement et participation		(93)	(253)
Impôts et taxes liés aux rémunérations		(108)	(110)
Autres		(142)	(5)
Total Frais de personnel		(2 807)	(3 088)
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes		(114)	(147)
Services extérieurs		(1 868)	(1 949)
Autres		(63)	27
Total Autres charges d'exploitation		(2 045)	(2 069)
TOTAL		(4 852)	(5 157)

(1) dont paiements en actions

13.4

(15)

(9)

9.7 - Coût du risque

Ce poste enregistre principalement la charge du risque sur les opérations de crédit : les dotations nettes de reprises de provisions, individuelles et collectives, les créances passées en perte sur l'exercice et les récupérations sur les créances amorties.

La ligne « Dépréciations sur créances individuelles » comprend les dépréciations des titres classés en « Prêts et Créances » (y compris ceux reclassés dans les conditions de l'amendement du 13 octobre 2008) ainsi que les titres à revenus fixes classés en AFS.

(en millions d'euros)	31/12/2008					31/12/2007				
	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Net	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations sur créances amorties	Net
Provisions pour risques et charges	(614)	34			(580)	(23)	24			1
Engagements par signature	(195)	10			(185)	(12)	13			1
Autres	(418)	24			(395)	(11)	11			
Provisions sur actifs financiers	(1 686)	449	(8)	9	(1 237)	(499)	246	(7)	15	(245)
Dépréciations sur créances individuelles	(1 184)	57	(8)	9	(1 127)	(139)	76	(7)	15	(55)
Provisions collectives sur encours sains	(502)	392			(110)	(360)	170			(190)
Coût du risque	(2 300)	484	(8)	9	(1 817)	(522)	270	(7)	15	(244)
<i>Reprises de dépréciations sans objet</i>		484					270			
<i>Reprises de dépréciations utilisées</i>		124					78			
Sous-total reprises		608					348			
<i>Pertes couvertes par provisions</i>		(124)					(78)			
Total reprises nettes		484					270			

9.8 - Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur	Résultat	Valeur	Résultat
Sociétés financières	9 218	467	9 265	663
Sociétés non financières	101	17	42	9
TOTAL	9 319	484	9 307	672

9.9 - Gains ou pertes sur autres actifs

Ce poste comprend les plus et moins-values de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation.

(en millions d'euros)	31/12/2008			31/12/2007		
	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	Total	Sur titres consolidés	Sur immobilisations corporelles et incorporelles	Total
Résultat net de cession	104	(4)	100	244	294	538
TOTAL	104	(4)	100	244	294	538

La plus-value de cession nette sur titres consolidés de l'exercice 2008 inclut un montant de 105 millions d'euros correspondant à la plus-value réalisée lors de l'apport de ses activités de

dépositaire et la vente des titres de Natixis Investor Servicing (NIS) par Natixis à CACEIS.

9.10 - Rapprochement entre la charge d'impôt totale et la charge d'impôt théorique

(en millions d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
+ Résultat net - Part du Groupe	(2 799)	1 101
+ Résultat net - Part des minoritaires	72	119
+ Impôt de l'exercice	(705)	97
+ Résultat des activités arrêtées		369
+ Dépréciation des écarts d'acquisition	73	1
- Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(484)	(672)
= Résultat comptable consolidé avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	(3 843)	1 015
+/- Différences permanentes ⁽¹⁾	(518)	(928)
= Résultat fiscal consolidé	(4 361)	87
x Taux d'impôt théorique	33,33 %	33,33 %
= Impôt théorique	1 454	(29)
+ Contributions et impôt forfaitaire annuel	40	(5)
+ Impôt au taux réduit	(1)	(39)
+ Déficits de l'exercice limités par prudence	(932)	(9)
+ Effets de l'intégration fiscale	20	(7)
+ Différence de taux d'impôt sur filiales étrangères	(42)	47
+ Redressements fiscaux	59	(33)
+ Crédits d'impôt	12	21
+ Impôt de distribution des CCI	(67)	(73)
+ Impôt sur exercices antérieurs ⁽²⁾	176	
+ Autres éléments	(14)	30
= Charge d'impôt de l'exercice	705	(97)
dont : impôt exigible	(103)	(484)
impôt différé	808	387

(1) Les principales déductions opérées au titre de différences permanentes sont les résultats exonérés des filiales à statut SCR. À l'étranger, figurent la déduction de l'amortissement fiscal des goodwill et les résultats exonérés des filiales au Luxembourg et aux États-Unis.

(2) Ce produit comptabilisé en 2008 comprend des impôts différés actif pour 135 millions d'euros et enregistrés par la succursale de New York.

NOTE 10 INFORMATION SECTORIELLE ET GÉOGRAPHIQUE

L'information sectorielle repose sur un découpage de Natixis suivant deux axes :

- le secteur d'activité pour le niveau primaire ;
- le secteur géographique pour le niveau secondaire.

La structure d'organisation et de reporting internes au directoire et au conseil de surveillance constitue la base d'identification des secteurs. Jusqu'au troisième trimestre 2008, Natixis retenait six secteurs d'activité, correspondant aux six pôles métiers identifiés jusqu'alors dans l'organigramme des activités de Natixis.

Au cours du quatrième trimestre 2008, les activités de la Banque de Financement et d'Investissement (BFI) ont été réparties entre un ensemble dénommé « BFI pérenne » qui rassemble les activités core business destinées à être développées et un autre regroupant la « gestion active des portefeuilles cantonnés » (GAPC). Cette séparation a pour but d'optimiser de façon volontariste la gestion des actifs cantonnés, de protéger les activités conservées en cible, et de mettre en évidence la performance des activités de la BFI pérenne. Le pôle BFI est désormais composé de deux secteurs d'activité : le secteur « BFI pérenne » et le secteur « BFI – GAPC ».

Ainsi, au 31 décembre 2008, Natixis retient en termes d'organisation et de reporting internes sept secteurs d'activité.

10.1 - BFI pérenne

La BFI pérenne, au sein du pôle BFI, propose à ses clients, entreprises, investisseurs institutionnels, assurances et banques, une gamme complète de produits de financement et de marchés de capitaux intégrant tous le savoir-faire de Natixis : conseil, origination, structuration et distribution. Ce secteur est organisé en trois lignes métiers et deux plates-formes régionales :

- Relations entreprises et institutionnels : anime la relation avec les clients en France et à l'international et gère en direct les financements classiques, les produits de flux et les fusions et acquisitions ;
- Dettes et financements : regroupe les activités de Financements structurés et de matières premières, Immobilier, Debt solutions et l'activité Structurés de crédit et titrisation.
- Marchés de capitaux : s'articule autour de pôles d'expertise sur les marchés de taux, changes, matières premières, crédit et actions ;
- deux plates-formes régionales, Amérique du Nord et Asie, disposent de moyens dédiés leur permettant d'accompagner chacun des métiers dans son développement international de façon maîtrisée.

10.2 - BFI – GAPC

Le secteur « BFI – GAPC » a été créé au sein du pôle BFI pour gérer en extinction, d'une part les actifs les plus touchés par la crise et d'autre part, ceux qui ne sont plus identifiés

comme faisant partie du core business au regard des nouvelles orientations stratégiques visant, entre autres, à se concentrer sur l'activité clientèle. Cela concerne notamment : les activités d'investissement pour compte propre crédit et de structurés de crédit, les activités de corrélation crédit, les portefeuilles de titres d'origine hypothécaire de la filiale ABM Corp à New York et les activités les plus complexes au sein de nos métiers de dérivés sur taux et actions.

10.3 - Capital investissement et Gestion privée

Ce pôle rassemble :

- les activités de capital investissement, développées à partir d'une force commerciale propre tournée principalement vers des petites et moyennes entreprises en général non cotées. Elles consistent en des prises de participations dans des opérations de capital développement (financements du haut de bilan de sociétés matures), capital transmission (opérations de Leverage Buy Out), de capital-risque (sociétés jeunes et innovantes) et de capital investissement international ;
- les activités de gestion de fortune en France et au Luxembourg, développées à partir de la clientèle des Caisses d'Épargne, des Banques Populaires et complétées par celle de Natixis. Elles recouvrent le conseil, l'expertise et la gestion de patrimoine, ainsi que la gestion financière d'OPCVM.

10.4 - Services

Ce pôle rassemble un ensemble d'activités de service dédiées principalement aux réseaux des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires ainsi qu'aux autres pôles métiers de Natixis :

- titres – back offices de métiers titres : conservation (tenue de comptes, sous-traitance back office titres, contrôle dépositaire), gestion administrative et comptable des OPCVM, services aux émetteurs, réception et transmission d'ordres, service bureau ;
- paiements – mise à disposition d'outils et d'infrastructures : monétique, émission et recouvrement des transferts électroniques de masse, traitement des chèques ;
- assurances : assurance-vie, IARD, prévoyance ;
- ingénierie sociale (offre complète pour l'ingénierie sociale des entreprises), épargne salariale : tenue de comptes salariés, gestion administrative et comptable des fonds, vie collective, titres de services ;
- financements spécialisés : la ligne de métiers financements spécialisés regroupe les activités de crédit-bail (transférées du pôle BFI au pôle Services) et les activités de crédit à la consommation ;

- cautions et garanties financières : cette ligne de métier est exercée par Natixis Garanties. Ces métiers regroupent principalement : des cautions sur les crédits immobiliers aux particuliers et professionnels octroyés par le réseau des Caisses d'Épargne, des garanties légales, des cautions financières ;
- services bancaires internationaux : services aux entreprises via Pramex et développement du réseau retail en Algérie (métiers transférés du pôle BFI au pôle Services).

10.5 - Poste clients

Ce pôle s'est restructuré en 2007 avec, dans un premier temps, le rapprochement de GCE Affacturage avec Natixis Factor qui consolide ainsi sa position de numéro 3 de l'affacturage en France et dans un second temps, la création de Coface holding qui abrite désormais l'ensemble des filiales du pôle sous une structure juridique unifiée. Le pôle regroupe les activités de gestion du Poste clients et offre à la clientèle des produits adaptés pour le gérer, le protéger et le financer.

Plus de la moitié du chiffre d'affaires est réalisé à l'international dont le potentiel de développement reste important.

Les principales activités exercées sont : l'assurance-crédit, l'affacturage, l'information et notation d'entreprise (solvabilité et marketing), la gestion de créances (de l'émission au recouvrement) et la gestion des procédures publiques pour le compte de l'État français.

La formation aux techniques du poste clients constitue par ailleurs un métier en développement.

En matière de distribution, le pôle :

- dispose de son propre réseau de distribution (dans 64 pays), élargi par le réseau Crédit Alliance (91 pays), issu de Coface ;
- utilise les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne qui assurent une part importante du flux d'affaires de l'activité d'affacturage en France et offre un potentiel de développement important pour les autres activités du pôle.

10.6 - Gestion d'actifs

Les activités de gestion d'actifs sont rassemblées au sein de Natixis Global Asset Management. Elles couvrent l'ensemble des classes d'actifs et sont exercées principalement aux États-Unis et en France. Celles-ci sont assurées par une organisation fédérale d'entités autonomes (sociétés de gestion spécialisées et structures spécialisées pour la distribution) sous le contrôle d'une holding, qui assure la cohérence d'ensemble du modèle en prenant en charge les fonctions de pilotage. Ces sociétés peuvent se concentrer sur leur cœur de métier, la génération de performance, tout en gardant la possibilité de développer une clientèle institutionnelle propre et en bénéficiant des autres

fonctions supports du pôle avec des modèles économiques adaptés. Nombre de celles-ci bénéficient d'une forte notoriété, telles que Harris Associates, Loomis Sayles, IXIS AEW ou Natixis Asset Management.

Ensemble, ces sociétés de gestion spécialisées permettent au Groupe d'offrir une gamme complète d'expertises qui répond à la demande de toutes les catégories de clients. L'organisation de la distribution autour de la plate-forme Advisors/Global Associates, ainsi que des fonds de commerce développés historiquement par les sociétés de gestion, notamment en direction des clientèles groupe, permet d'optimiser la couverture des différentes clientèles. La distribution auprès des réseaux-actionnaires reste toutefois assurée en France par les sociétés de gestion.

10.7 - Banque de détail

Natixis intègre ces activités d'une part au travers de sa participation de 20 % dans les réseaux de banque de détail des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne, et d'autre part, par les lignes métiers distribuées par les réseaux. Les réseaux des deux groupes actionnaires occupent des positions de marché distinctes et complémentaires. Les Caisses d'Épargne sont très présentes auprès des particuliers et des professionnels avec une gamme complète de produits et services ; elles sont également ancrées dans leurs territoires, au service du développement des régions, en proposant aux collectivités locales, aux organismes de logement social et aux entreprises une offre complète. Le réseau Banque Populaire intervient sur le marché des professionnels, des PME, et des particuliers.

Les activités ne relevant pas de ces six pôles métiers sont regroupées dans une rubrique « hors métiers » qui recouvre principalement les directions fonctionnelles (Informatique, Ressources humaines, Direction financière et Inspection générale).

Natixis retient quatre zones géographiques :

- France ;
- Autres pays de l'Union européenne ;
- Amérique du Nord (Canada, États-Unis) ;
- Autres pays de l'OCDE.

Ce découpage rend compte des grands bassins d'activité, dont le principal est le territoire français.

L'information sectorielle porte sur des agrégats financiers issus du bilan et du compte de résultat et rapprochés des états financiers consolidés. Le résultat de chaque secteur rassemble les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés.

NOTE 11 GESTION DES RISQUES

Les informations sur la gestion des risques requises par les normes IFRS 7 et IFRS 4 sont présentées dans le rapport de gestion aux parties 5.1 à 5.5 et 5.9 du chapitre V « Gestion des risques ». Elles font parties intégrantes des comptes certifiés par les commissaires aux comptes.

NOTE 12 INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

12.1 - Capital social

Actions ordinaires	Exercice 2008		
	Nombre d'actions	Nominal	Capital (en euros)
Valeur à l'ouverture	1 222 042 694	1,60	1 955 268 310
Augmentation de capital	1 686 094 999	1,60	2 697 751 998
Valeur à la clôture	2 908 137 693	1,60	4 653 020 309

12.2 - La gestion du capital

Les objectifs principaux de Natixis en matière de gestion du capital sont de s'assurer que le Groupe respecte les besoins en capitaux imposés par son environnement extérieur et conserve une notation adéquate pour soutenir son activité et maximiser la valeur pour l'actionnaire.

Natixis adapte la gestion de la structure de son capital au regard des changements de conditions économiques et des caractéristiques de risque de ses activités.

12.3 - Fonds propres réglementaires

En tant qu'établissement de crédit, Natixis est soumis à la réglementation bancaire et au contrôle de la Commission bancaire. Ce contrôle est mené sur base des comptes consolidés et a pour objet de fixer un certain nombre de règles garantissant la solvabilité, la liquidité ainsi que l'équilibre financier de l'établissement de crédit. Les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs sont, essentiellement, un dispositif quantitatif : ratios de solvabilité, de contrôle des grands risques et de liquidité, accompagné d'un dispositif qualitatif basé sur des exigences en matière de contrôle interne.

Fonds propres et ratio de solvabilité

Le ratio de solvabilité englobe le risque de crédit, les risques de marché et le risque opérationnel. Ce ratio mesure l'adéquation

des fonds propres par rapport aux risques. Le numérateur représente les fonds propres consolidés de l'établissement, calculé conformément au règlement CRBF n° 90-02. Le dénominateur représente l'ensemble des risques de crédit, de marché et opérationnels pondérés de l'établissement. Le taux minimum de 8 % est respecté par Natixis au 31 décembre 2008.

Les autres ratios réglementaires

■ Le ratio de liquidité

Le ratio de liquidité met en rapport les liquidités à moins d'un mois avec les exigibilités également à moins d'un mois. La norme de 100 % a été respectée par Natixis au cours de l'exercice 2008. La gestion du risque de liquidité a été adaptée au contexte de la crise et a donné lieu à l'adoption de mesures spécifiques détaillées en note 5.5 du rapport de gestion.

■ Le contrôle des grands risques

Le contrôle des grands risques a pour objet d'éviter une concentration excessive des risques sur un même bénéficiaire. La norme est basée sur une double obligation permanente : l'ensemble des risques sur un même bénéficiaire ne peut excéder 25 % des fonds propres de l'établissement et, l'ensemble des risques sur les bénéficiaires qui dépassent individuellement 10 % des fonds propres de l'établissement ne peut excéder 800 % de ses fonds propres. Cette norme a été respectée par Natixis sur l'exercice 2008.

**NOTE 13 FRAIS DE PERSONNEL, EFFECTIFS, RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES
CONSENTIS AU PERSONNEL****13.1 - Frais de personnel**

Les frais de personnel s'élèvent à 2 807 millions d'euros au 31 décembre 2008.

Ils comprennent les salaires et traitements nets des refacturations mais aussi les avantages au personnel tels que les charges de retraite (partie relative au régime à prestations définies) ou encore les paiements sous forme d'action, conformément à la norme IFRS 2.

La charge annuelle relative aux régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés ;
- le coût financier (effet d'actualisation) ;
- le rendement brut des actifs de couverture ;
- l'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés.

13.2 - Effectifs

(en nombre)	31/12/08	31/12/07
Effectifs ⁽¹⁾	22 096	21 959

(1) Équivalent temps plein en activité dans le Groupe Natixis en photo au 31 décembre 2008.

13.3 - Engagements sociaux

Les passifs sociaux provisionnés comprennent pour l'essentiel :

- les compléments de pension bancaire de la Caisse Autonome de Retraites (CAR) ;
- les compléments de pension bancaire des autres caisses de Natixis ;
- les indemnités et congés de fin de carrière ;
- les médailles du travail.

Le régime de retraite CAR du groupe Banque Populaire (également applicable au personnel de Natixis issus de l'ex-Caisse Centrale des Banques Populaires) a été clôturé au 31 décembre 1993, en application de l'accord professionnel du 13 septembre 1993, applicable aux Banques Populaires par l'accord Groupe du 7 janvier 1994.

L'engagement de retraite envers les actifs et retraités est constitué de compléments spécifiques au Groupe Banque Populaire et d'un complément bancaire résiduel calculé par différence entre les droits bancaires arrêtés au 31 décembre 1993 et les éléments de pensions à la charge de la sécurité sociale.

Le régime des caisses de retraites de l'ex-Crédit National, jusqu'en 2007 en faible déficit, a été affecté par la situation économique en 2008. La baisse de valeur des actifs de couverture du régime conjuguée à la baisse du taux d'actualisation ont pour effet d'accroître l'engagement total du régime au 31 décembre 2008. La part des écarts actuariels au-dessus du corridor est cependant peu significative (environ 4 millions d'euros) et sera étalée sur la durée restante d'acquisition des droits.

Le régime de l'ex-BFCE, est toujours en 2008, à l'équilibre.

Pour les indemnités de fin de carrière, les entités consolidées couvrent, en totalité ou en partie, leurs engagements par

souscription de contrats d'assurance auprès d'ABP Vie, filiale d'assurance de Natixis consolidée par intégration globale.

La part des engagements des filiales non couverte par contrat d'assurance est intégralement provisionnée en consolidation.

Incidences des nouveaux textes

- La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2009 a modifié les conditions de mise à la retraite des salariés âgés de 65 ans à 69 ans. Désormais, comme le prévoit la loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008 et le décret n° 2008-1515 du 30 décembre 2008, la mise à la retraite d'un salarié âgé de 65 à 69 ans est soumise à une procédure particulière de consultation écrite du salarié sur son intention de quitter volontairement l'entreprise. Ainsi, si le salarié souhaite continuer de travailler au-delà de ses 65 ans, il pourra le faire jusqu'à ses 70 ans, âge auquel l'employeur retrouvera la possibilité de le mettre à la retraite, sans qu'il ne puisse s'y opposer.

Le Groupe considère que cette modification des conditions de mise à la retraite ne modifiera pas les hypothèses d'âge de départ à la retraite des salariés. Cette nouvelle mesure n'a donc pas eu d'impact sur l'évaluation de l'engagement.

- L'article 11 de l'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2008, repris dans la loi de modernisation du marché du travail du 25 juin 2008 et son décret d'application du 18 juillet 2008 a eu pour effet de porter l'indemnité légale de licenciement pour motif personnel et économique, à compter de la première année d'ancienneté, à 1/5^e de mois de salaire par année d'ancienneté à laquelle s'ajoute 2/5^e à partir de la 10^e année.

L'employeur qui décide de mettre un salarié à la retraite doit verser une indemnité de mise à la retraite dont le montant est égal soit à celui de l'indemnité légale de licenciement, soit, si elle est plus favorable, à l'indemnité de mise à la retraite prévue par la convention collective ou le contrat de travail.

Cette mesure a pour effet d'augmenter la valeur de l'engagement pour un montant de 16,8 millions d'euros. Analysée selon la norme IAS 19 comme un changement de régime, l'incidence de ce nouveau texte sur le montant des engagements est prise en compte dans le résultat de façon étalée sur la période d'acquisition des droits estimée à 12 ans.

Incidences des restructurations internes

Au cours de l'année 2008, le périmètre des bénéficiaires des régimes Natixis a évolué de la façon suivante :

- le 1^{er} janvier 2008 est intervenu le transfert juridique des salariés de l'ex-Ixis CIB ;
- le 1^{er} avril 2008, les salariés de l'ex-Natixis Altaïr ont été intégrés au régime Natixis suite à l'absorption juridique de cette entité ;
- le 1^{er} juillet 2008, les salariés de l'ex-Gestitres ont été intégrés au régime Natixis suite à l'absorption juridique de cette entité.

À compter de ces dates, ces salariés bénéficient du régime des indemnités de fin de carrière, du régime des complémentaires santé et du régime des médailles du travail des salariés de Natixis.

Le 1^{er} juillet 2008, suite à l'apport de certaines activités à CACEIS, les salariés rattachés à ces activités sont sortis du régime Natixis.

Ces différentes restructurations ont eu pour effet d'accroître le montant des engagements du Groupe d'un montant d'environ 6 millions d'euros. Elles ont été traitées suivant la norme IAS 19 comme un changement de régime. L'augmentation de l'engagement est donc prise en compte dans le résultat de façon étalée sur la période d'acquisition des droits.

Incidences du Plan d'Adaptation de l'Emploi

Natixis a mis en place en septembre 2008 un Plan d'Adaptation de l'Emploi (PAE) prévoyant la suppression de 840 emplois. Les salariés concernés n'achèveront pas leur carrière chez Natixis, ce qui vient alléger le montant des passifs sociaux au titre des indemnités de fin de carrière, complémentaires santé et médailles du travail.

Le provisionnement de l'engagement relatif à la population de plus de 55 ans concernée par le PAE, (indemnités de fin de carrière, partie temporaire des complémentaires santé et médailles du travail) est réalisé au travers du provisionnement du plan social (*cf. note 8.15.2 et note 9.6*).

Taux d'actualisation et taux de rendement des actifs au 31 décembre 2008

	CAR	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail
Taux d'actualisation	3,81 %	3,73 %	3,53 %
Taux de rendement des actifs	4,48 %	4,23 %	

Le taux de dérive des frais de santé est de 4,3 % dont 1,8 % au titre de l'inflation et 2,5 % au titre de l'effet génération.

Les taux de sortie pour les IFC et les médailles du travail sont calculés par tranche d'âge et par catégorie professionnelle, avec

une moyenne sur trois ans, le taux étant de 0 % pour les plus de 55 ans. Les taux d'augmentation de salaires sont calculés par catégorie professionnelle et selon la méthode de la population constante avec une moyenne sur trois ans.

(en millions d'euros)	Compléments de retraite	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres	Total
Engagement au 01/01/08					
Dépréciations comptabilisées	64	132	40	50	286
Éléments non enregistrés en application de l'IAS 19	10	4		18	32
Changements de régime restant à étaler	(1)	10		4	12
ENGAGEMENT TOTAL AU 01/01/08	73	146	40	71	330
Droits liquidés sur la période	(9)	(10)	(3)	(3)	(25)
Droits acquis sur la période	2	8	4	3	16
Coût financier	10	6	2	4	21
Rendement brut attendu des actifs	(8)	(1)			(10)
Variation des frais de gestion					
Versement de la période au fonds	(13)	(2)			(15)
Frais sur versements					
Modification de régime comptabilisée sur la période		2			2
Écarts actuariels enregistrés sur la période	1		(1)	1	1
Autres éléments	3	(22)			(20)
Variation enregistrée en résultat	(14)	(20)	1	4	(29)
Écart actuariel sur engagements	16	4		3	23
Écart actuariel/rendement des actifs	23	3			26
Autres écarts actuariels	3	10		(11)	2
Variation des écarts actuariels non enregistrés	41	17		(8)	51
Modification de régime intervenue dans la période	3	24		3	30
Autres éléments	1			(3)	(2)
Autres variations non comptabilisées	5	24			29
Autres éléments	(3)	(1)	(1)	5	(1)
Autres variations	(3)	(1)	(1)	5	(1)
Engagement au 31/12/08					
Dépréciations comptabilisées	46	112	40	58	257
Éléments non enregistrés en application de l'IAS 19	50	22		9	81
Changements de régime restant à étaler	3	31		3	38
ENGAGEMENT TOTAL AU 31/12/08	100	165	40	71	376

La forte variation du rendement attendu des actifs de régime concerne essentiellement la caisse de retraite de l'ex Crédit National. Elle s'explique par la forte baisse du marché action au 31 décembre 2008.

Les évolutions du taux d'actualisation et de la composante inflation contribuent également à l'augmentation de l'engagement.

VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DÉTENUS EN COUVERTURE DES AVANTAGES POST-EMPLOI ACCORDÉS AU PERSONNEL

(en millions d'euros)	Compléments de retraite	Indemnités de fin de carrière	Autres	Total 31/12/08
Juste valeur au 1^{er} janvier	194	39	1	234
Rendement attendu des actifs de régime	8	1		10
Rendement attendu des actifs distincts				
Écarts actuariels générés dans l'exercice	(19)	(3)		(22)
Conversion en devises				
Cotisations versées		2		2
Prestations servies				
Modification du périmètre de consolidation	58	8	(1)	65
Écarts de conversion				
Transferts, réductions et autres		(1)		(1)
Juste valeur au 31 décembre	240	47	1	287

Au 31 décembre 2008, les actifs de couverture des régimes de retraite du Groupe Natixis sont répartis à hauteur de 67 %

d'obligations, 27,7 % d'actions, 4,8 % d'actifs monétaires, 0,4 % en actifs immobiliers, et 0,1 % autres.

AJUSTEMENTS LIÉS À L'EXPÉRIENCE AU TITRE DES PRINCIPAUX RÉGIMES DE RETRAITE DU GROUPE NATIXIS

	31/12/08
Ajustement des passifs du régime liés à l'expérience (négatif : gain)	(3,07) %
Ajustements des actifs du régime liés à l'expérience (négatif : gain)	10,30 %

Les ajustements liés à l'expérience correspondent aux effets des différences entre les hypothèses actuarielles antérieures et ce qui s'est effectivement produit.

Suite à l'augmentation de capital réalisée en septembre 2008, le directoire de Natixis du 8 décembre a décidé d'ajuster les conditions d'exercice et le nombre d'actions sous option. Ces ajustements sont destinés à préserver les droits des titulaires de souscription d'actions :

13.4 - Plans de paiement en actions

Natixis attribue à certains de ces salariés des options de souscription d'actions. Ces options sont exerçables sur une fenêtre de 3 ans à l'issue d'une période d'indisponibilité de 4 ans. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis à la date d'arrêt sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution aux salariés. Cette juste valeur est déterminée grâce au modèle de valorisation de Black and Scholes, et étalée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres. Ce montant est révisé à chaque date d'arrêt et ajusté dès lors que des informations subséquentes sur le nombre de bénéficiaires viennent modifier les premières estimations de droits acquis. La charge est alors recalculée et les ajustements affectent les étalements de l'exercice en cours et les exercices suivants.

- l'abaissement du prix d'exercice vise à compenser la perte de valeur de l'action engendrée par le détachement du droit préférentiel de souscription (DPS) ;

- la révision de la parité (nombre d'actions sous option) vise à compenser les effets de l'abaissement du prix d'exercice de l'option sur le montant global qui sera souscrit en actions par chaque bénéficiaire lors de l'exercice des options.

Le total des prix de souscription reste ainsi constant (avant détachement du DPS et après détachement).

Ces deux ajustements maintiennent la juste valeur de l'accord au sens d'IFRS 2 à son niveau d'avant détachement. Par conséquent aucun ajustement de la charge IFRS n'a été opéré au regard de ces ajustements.

PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION NATIXIS

Année du plan	Date d'attribution	Nombre total d'options attribuées	Nombre d'options attribuées – Périmètre Natixis	Exercibles à compter du	Date d'expiration d'exercice des options	Prix d'exercice	Options en circulation fin 2008	Juste valeur	Cours de l'action à la date d'attribution
Plan 2004	17/11/04	6 587 350	3 916 220	17/11/08	16/11/11	5,79	6 361 740	1,33	9,54
Plan 2005	15/11/05	7 653 800	4 573 800	15/11/09	14/11/12	7,74	7 543 690	2,46	13,00
Plan 2007	29/01/07	15 398 922	7 698 922	29/01/11	28/01/14	14,38	15 123 108	5,03	21,97
Plan 2008	21/01/08	7 576 792		21/01/12	20/01/15	8,27	6 249 312	1,69	10,63

Aucun plan n'a été attribué sur l'exercice 2006.

	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2007	Plan 2008
Nombre d'options existantes au 01/01/08	6 380 220	7 577 570	15 321 306	
■ Attribuées au cours de l'exercice 2008				7 576 792
■ Perdues au cours de l'exercice 2008	18 480	33 880	198 198	1 327 480
■ Expirées au cours de l'exercice 2008				
■ Exercées au cours de l'exercice 2008				
Nombre d'options existantes au 31/12/08	6 361 740	7 543 690	15 123 108	6 249 312

PRINCIPALES HYPOTHÈSES UTILISÉES POUR LA VALORISATION DES PLANS D'OPTIONS NATIXIS

	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2007	Plan 2008
Méthode de valorisation	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes	Black & Scholes
Taux d'intérêt sans risque ⁽²⁾	4 %	3 %	4 %	4 %
Volatilité future de l'action ⁽¹⁾	21 %	20 %	33 %	43 %
Taux de distribution des dividendes ⁽³⁾	5,28 % par an	3,54 % par an	4,75 % par an	4,23 % par an
Taux de perte de droits	2 %	2 %	2 %	2 %

(1) La volatilité des options a été estimée à partir de la volatilité historique du cours de l'action Natixis et du critère d'écart entre les volatilités historiques et implicites des sociétés ayant un profil similaire.

(2) Le taux sans risque est le taux des courbes standard de la banque, i.e. les courbes de taux de swaps interbancaires.

(3) Le taux de dividendes correspond en général au dernier dividende versé sans progression dans le futur avec maintien du dernier niveau.

MONTANT DE LA CHARGE ENREGISTRÉE EN RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Charge nette provenant des plans d'options Natixis	9 944	8 679

Schéma d'attribution gratuite d'actions (SAGA)

Le directoire de Natixis du 12 novembre 2007 a attribué gratuitement de manière égalitaire et nominative 60 actions Natixis au profit de chacun des salariés des groupes Natixis, Banque Populaire, et Caisse d'Épargne. Plus précisément cette attribution concerne les salariés, travaillant en France et ayant au moins 3 mois d'ancienneté à la date d'attribution, des entités suivantes :

- Natixis ;
- la Banque Fédérale des Banques Populaires ;
- la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ;
- les établissements de crédit affiliés à l'un ou à l'autre des organes centraux ;
- les entités dont le capital est détenu pour 50 % et plus, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement par Natixis, l'un des organes centraux ou l'un des établissements de crédit affilié.

Ce sont au global 101 402 salariés à qui il a été attribué un total de 6 084 120 titres le 12 novembre 2007.

Le présent schéma d'attribution gratuite d'actions est encadré par la loi pour le financement de la participation et de l'actionariat salarié de 2006. Il a été autorisé par l'Assemblée générale extraordinaire de Natixis du 24 mai 2007.

Le Plan se déroule en trois étapes sur 4 ans :

- 12 novembre 2007 : date d'attribution et ouverture de la période d'acquisition de 2 ans.

À la date d'attribution chaque salarié bénéficiaire dispose d'un droit de recevoir 60 actions dans 2 ans sous conditions de présence. À compter de cette date, court la période d'acquisition des droits de 2 ans prévue par la loi. Durant cette période, le salarié n'est pas propriétaire des actions. Il a un droit d'attribution incessible jusqu'à la fin de la période d'acquisition, mais il ne dispose pas du droit de vote, ni du droit au dividende.

- 12 novembre 2009 : acquisition des actions sous conditions de présence, et début de la période de conservation de 2 ans.

Au début de cette période, chaque salarié bénéficiaire encore présent à cette date, recevra ses actions et les affectera à un compte nominatif ou à un FCPE durant une nouvelle période de conservation obligatoire de 2 ans. Le salarié devient donc propriétaire au début de cette période. Il bénéficie du dividende, mais ne peut vendre ses titres.

- 14 novembre 2011 : disponibilité des actions.

À partir de cette date, les actions seront disponibles. Elles pourront être conservées dans les mêmes conditions, sans frais pour son détenteur, ou être vendues à tout moment.

Dans le cadre de l'augmentation de capital de septembre 2008, les droits préférentiels de souscription (DPS) qui étaient attachés aux actions propres détenues en portefeuille ont été cédés. Afin de préserver les droits des bénéficiaires du plan d'attribution gratuite SAGA, le directoire de Natixis du 8 décembre 2008 a décidé de procéder à un ajustement de ce plan. Celui-ci s'est traduit par l'attribution de 33 actions Natixis supplémentaires en complément des 60 actions attribuées initialement. Cette nouvelle attribution est soumise aux mêmes conditions d'acquisition et de conservation que l'attribution initiale des 60 actions.

Suivant IFRS 2, cette nouvelle attribution vient augmenter la juste valeur totale du programme d'attribution. Ainsi la juste valeur de l'engagement correspondant aux 33 actions supplémentaires attribuées aux salariés du Groupe Natixis doit être comptabilisée en complément de la charge IFRS 2 calculée au titre des 60 premières actions attribuées.

Ce complément de charge sera inscrit en charge de personnel et étalé sur la durée restant à courir jusqu'à la date d'attribution effective (soit le 12 novembre 2009).

Son montant est déterminé à partir du cours de l'action à la date d'attribution (soit le 8 décembre 2008) et en tenant compte du nombre de bénéficiaires et du taux de présence sur la période.

Date d'attribution	Nombre total de droits attribués	Nombre de droits attribués – Périmètre Natixis	Période d'acquisition des droits	Date de disponibilité des actions	Juste valeur de l'action à la date d'attribution	Charge nette de l'exercice en K€
12/11/07	6 084 120	918 180	2 ans	14/11/11	11,39	5 006
08/12/08	3 139 356	480 942	1 an	14/11/11	1,59	48

PLANS D'OPTIONS DE FILIALES NON COTÉES DÉNOUÉS EN TRÉSORERIE

Année du plan	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Valeur de l'action	31/12/08		Variation de juste valeur de la dette au cours de l'exercice en K€
						Actions « en vie » au	Juste valeur de la dette au	
Plan 2004	NGAM	1 345 000	24/08/04	24/08/07 ⁽¹⁾	47,9	-	-	(1 929)
Plan 2004	Natixis Multimanager (Ex. IPCM)	57 298	15/03/04	15/03/08	35,2	-	-	(682)

(1) 24/08/07 pour bénéficiaires US & 24/08/08 pour bénéficiaires européens.

Des options ont été exercées de manière anticipée par rapport à la date théorique.

Toutes les options relatives au plan 2004 NGAM et Natixis Multimanager de NGAM ont été exercées au cours de l'année 2008.

MONTANT DE LA CHARGE ENREGISTRÉE EN RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	31/12/08	31/12/07
Charge nette/produit net provenant des plans d'options des autres sociétés du Groupe non cotées	657	(180)

NOTE 14 ANALYSE SECTORIELLE ET GÉOGRAPHIQUE

14.1 - Analyse sectorielle

14.1.1 Résultats

(en millions d'euros)	31/12/08							Total
	Banque de détail	Banque de financement et d'investissement	Gestion d'actifs	Investissement & Gestion privée	Services	Poste clients	Autres activités	
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	
Produit Net Bancaire		(595)	1 358	191	1 477	800	(296)	2 934
Évolution 2008/2007		(135) %	(21) %	(63) %	1 %	(14) %	(6) %	(51) %
Frais généraux et assimilés		(1 933)	(976)	(172)	(974)	(696)	(309)	(5 060)
Évolution 2008/2007		(6) %	(24) %	0 %	5 %	4 %	42 %	(5) %
Résultat brut d'exploitation		(2 529)	381	19	503	104	(605)	(2 126)
Évolution 2008/2007		(650) %	(9) %	(94) %	(7) %	(59) %	(22) %	(395) %
Résultat courant avant impôt	302	(4 045)	323	7	497	102	(618)	(3 432)
Évolution 2008/2007	(40) %	(629) %	(35) %	(98) %	(6) %	(60) %	(637) %	(303) %

Suite à la réorganisation de la BFI et à la réorientation de ses activités, ses résultats sont désormais suivis entre BFI pérenne et BFI – GAPC. Ils s'établissent au 31 décembre 2008 comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2008		
	BFI		BFI
	Pérenne	BFI – GAPC	Total
Produit Net Bancaire	2 856	(3 452)	(595)
Frais généraux et assimilés	(1 759)	(175)	(1 933)
Résultat brut d'exploitation	1 099	(3 627)	(2 529)
Résultat courant avant impôt	429	(4 474)	(4 045)

14.1.2 Éléments du bilan

(en millions d'euros)	Banque de	Banque de	Gestion	Capital		Gestion	Autres	Total
	de détail	financement et	d'actifs	Investissement &	Services	du Poste	activités	
	[1]	d'investissement	[3]	Gestion privée	[5]	clients	[7]	
Actifs à la juste valeur par le résultat		275 183	657	1 756	7 183	130	585	285 493
Actifs financiers disponibles à la vente		7 834	311	204	20 860	1 105	597	30 911
Prêts et créances sur Ets de crédit		58 320	139	411	2 923	191	3 588	65 573
Prêts et créances sur la clientèle		93 231	4	1 056	10 736	6 805	3 772	115 604
Actifs financ. détenus jusqu'à l'échéance					6 321	90	0	6 411
Écart d'acquisition			1 618	44	620	514	27	2 823
Autres actifs	158	23 570	(1 207)	(484)	2 328	287	24 293	48 945
TOTAL ACTIF	158	458 138	1 522	2 989	50 971	9 121	32 861	555 760

(en millions d'euros)	Banque de détail	Banque de financement et d'investissement	Gestion d'actifs	Capital Investissement & Gestion privée	Services	Gestion du Poste clients	Autres activités	Total
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		273 723		73	859	29	696	275 380
Dettes envers les établissements de crédit		81 689	350	647	8 655	4 142	1 117	96 600
Dettes envers la clientèle		48 270		762	6 092	1 842	1 815	58 780
Dettes représentées par un titre		34 716	(78)	169	(886)	682	3	34 606
Prov. techniques des contrats d'assurance		109			32 226	1 223	0	33 558
Dettes subordonnées		13 077		10	677	24	(157)	13 631
Autres passifs	158	6 554	1 250	1 328	3 348	1 179	29 388	43 205
TOTAL PASSIF	158	458 138	1 522	2 989	50 971	9 121	32 861	555 760

DÉCOMPOSITION DU BILAN DE LA BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

(en millions d'euros)	BFI Pérenne	BFI – GAPC	BFI Total
Actifs à la juste valeur par le résultat	202 918	72 265	275 183
Actifs financiers disponibles à la vente	5 823	2 011	7 834
Prêts et créances sur établissements de crédit	57 968	352	58 320
Prêts et créances sur la clientèle	85 271	7 960	93 231
Autres actifs	21 012	2 558	23 570
TOTAL ACTIF	372 992	85 146	458 138

(en millions d'euros)	BFI Pérenne	BFI – GAPC	BFI Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	221 211	52 512	273 723
Dettes envers les établissements de crédit	56 199	25 490	81 689
Dettes envers la clientèle	44 914	3 356	48 270
Dettes représentées par un titre	34 716		34 716
Prov. techniques des contrats d'assurance	109		109
Dettes subordonnées	13 077		13 077
Autres passifs	2 765	3 789	6 554
TOTAL PASSIF	372 992	85 146	458 138

Les soldes intermédiaires présentés ci-dessus sont répartis en fonction des sept secteurs d'activité décrits en Note 10 :

- le pôle Banque de détail [1] réunit les activités des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne qui sont intégrées par Natixis au travers de sa participation de 20 % ;
- le sous-pôle BFI pérenne [2] rassemble les activités du pôle BFI conservées en cible. Le pôle BFI regroupe les activités de marché et de financement tournées vers les grandes clientèles ;
- le sous-pôle BFI – GAPC [2] gère en extinction les portefeuilles d'actifs cantonnés du pôle BFI. Ces portefeuilles comprennent d'une part les actifs les plus touchés par la crise et d'autre part, les actifs qui ne correspondent plus aux nouveaux choix stratégiques de Natixis (cf. Note 10) ;
- le pôle Gestion d'actifs [3] concentre les activités de gestions d'actifs exercées par plusieurs filiales dont NGAM ;
- le pôle Capital investissement et gestion de fortune [4] comprend le Capital investissement (Natixis Private Equity) et la gestion de fortune (Banque Privée Saint-Dominique, Compagnie 1818 – Banquiers Privés et Natixis Private Banking Luxembourg) ;
- le pôle Services [5] rassemble les activités suivantes : titres – back offices des métiers titres (CACEIS et Gestitres), Paiements, Assurances et Cautions (Natixis Assurances et Natixis Garanties), Ingénierie sociale (Natixis Interépargne) et les Financements spécialisés avec les Crédits à la consommation (Natixis Financement), le crédit-bail et les services bancaires internationaux (Pramex et Natixis Algérie) ;
- le pôle Poste clients [6] regroupe les métiers d'assurance-crédit et de services de credit management exercés par Coface avec les métiers d'affacturage de Natixis Factor et de VR Factorem ;
- les autres activités [7] sont les activités non directement opérationnelles de Natixis, notamment sa propre activité holding auprès de ses filiales directes. Le PNB provient de la gestion de la trésorerie sociale, de revenus immobiliers et des « activités institutionnelles » exercées pour le compte de l'État. Les frais généraux représentent les charges de structure non réallouées par pôle. Figurent également en autres activités, certaines écritures de consolidation non affectables par filière.

14.2 - Analyse géographique

14.2.1 Résultats

<i>(en millions d'euros)</i>	France	Autres UE	Amérique du Nord	Autres OCDE	Pays non ventilés	Total
Produit Net Bancaire	1 264	772	750		148	2 934
Charges générales d'exploitation	(3 130)	(672)	(945)	(23)	(81)	(4 852)
Dotations nettes sur amortissement et provisions	(146)	(20)	(35)	(1)	(7)	(208)
Résultat Brut d'exploitation	(2 013)	79	(230)	(23)	60	(2 126)
Coût du risque	(746)	(606)	(449)	(3)	(14)	(1 817)
Résultat Net d'exploitation	(2 758)	(526)	(678)	(26)	46	(3 943)
QP dans le résultat des entreprises mises en équivalence	463	10	10		1	484
Gains ou pertes sur autres actifs	114	(14)	(1)			100
Variation des écarts d'acquisition	(27)	(44)	(2)			(73)
Résultat avant impôts	(2 208)	(574)	(672)	(26)	48	(3 431)
Impôts sur le résultat	695	(156)	181	(3)	(12)	705
Résultat net	(1 513)	(730)	(490)	(29)	35	(2 727)
Intérêts minoritaires	(49)	(2)	(22)		1	(72)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE – PART GROUPE	(1 562)	(732)	(513)	(30)	37	(2 799)

14.2.2 Éléments de bilan

(en millions d'euros)	France	Autres UE	Amérique du Nord	Autres OCDE	Pays non ventilés	Total
Actifs à la juste valeur par le résultat	204 807	29 945	48 967	84	1 691	285 493
Actifs financiers disponibles à la vente	26 651	3 415	450	54	340	30 911
Prêts et créances sur établissements de crédit	53 819	8 700	1 389	75	1 590	65 573
Prêts et créances sur la clientèle	66 757	24 945	19 851	227	3 824	115 604
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 349	62				6 411
Écart d'acquisition	1 763	496	557	4	4	2 823
Autres actifs	48 162	(113)	1 509	(15)	(599)	48 945
TOTAL ACTIF	408 308	67 450	72 722	430	6 849	555 760

(en millions d'euros)	France	Autres UE	Amérique du Nord	Autres OCDE	Pays non ventilés	Total
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	200 559	23 192	48 628	85	2 916	275 380
Dettes envers les établissements de crédit	75 270	29 338	(9 364)	246	1 110	96 600
Dettes envers la clientèle	31 934	11 640	14 419	15	771	58 780
Dettes représentées par un titre	15 253	985	17 395	5	968	34 606
Prov. techniques des contrats d'assurance	31 473	1 893	58	31	104	33 558
Dettes subordonnées	12 274	1 278	66	5	8	13 631
Autres passifs	41 545	(875)	1 520	43	972	43 205
TOTAL PASSIF	408 308	67 450	72 722	430	6 849	555 760

NOTE 15 ENGAGEMENTS

15.1 - Engagements de garantie

Une garantie financière est un contrat qui exige de l'émetteur d'indemniser l'entreprise garantie suite aux pertes qu'elle a effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur de payer les échéances contractuelles dues. L'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'un événement futur incertain.

Le référentiel IAS distingue trois types de contrats de garanties financières :

- les garanties octroyées (reçues) lors de la sortie (entrée) d'actifs/passifs financiers ;

- les garanties financières assimilées à des dérivés ; ce sont les dérivés de crédit dont l'information est intégrée dans le tableau des dérivés ;

- les garanties financières répondant à la définition d'un contrat d'assurance et faisant l'objet de provisions techniques adéquates.

Le montant communiqué est la valeur nominale de l'engagement donné.

(en millions d'euros)	31/12/08	31/12/07
Engagements de garantie donnés		
<i>Aux établissements de crédit</i>	4 674	2 854
- Confirmation d'ouverture de crédits documentaires	1 042	1 496
- Autres garanties	3 632	1 358
<i>À la clientèle</i>	105 339	100 861
- Cautions immobilières	1 133	1 597
- Cautions administratives et fiscales	550	669
- Autres cautions et avals donnés	82 154	72 111
- Autres garanties	21 502	26 484
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	110 012	103 715
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	8 373	39 066

15.2 - Engagements de financement

Conformément à la norme IAS 39 (§2), les engagements de financement exclus du périmètre IAS 39 sont comptabilisés selon la norme IAS 37 « provisions, actifs et passifs éventuels ».

Les engagements de financement entrant dans le périmètre d'IAS 39 sont les suivants :

- engagements qualifiés de passifs financiers à la juste valeur par résultat. Une entité qui a une pratique de vente ou de titrisation des crédits juste après leur émission les assujettit à IAS 39, dès la phase d'engagement ;
- ceux qui font l'objet d'un règlement net (c'est-à-dire d'une cession) ;
- ceux qui vont se déboucler par un prêt en dessous des conditions de marché.

Les autres engagements de financement relèvent de la norme IAS 37.

Un engagement de financement donné est un passif éventuel, défini dans IAS 37 comme :

- une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous contrôle de l'entreprise ; ou
- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car :
 - il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; ou
 - le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

(en millions d'euros)	31/12/08	31/12/07
Engagements de financement donnés		
<i>Aux établissements de crédit</i>	8 640	2 899
<i>À la clientèle</i>	46 680	53 242
- Ouverture de crédits documentaires	1 709	2 728
- Autres ouvertures de crédits confirmés	38 228	43 603
- Autres engagements	6 743	6 911
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	46 680	56 142
Engagements de financement reçus		
- d'établissements de crédit	17 932	2 927
- de la clientèle	1 008	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT REÇUS	18 940	2 927

15.3 - Engagements sur opérations de titrisation

Le Groupe Natixis structure, au travers de conduits spécifiques, des opérations de titrisation pour le compte de sa clientèle ou d'investisseurs.

Le Groupe accorde à trois de ces véhicules (Versailles, Elixir Funding et le FCC Nacréa) des lignes de liquidité totalisant au 31 décembre 2008 un montant de 3,5 milliards d'euros.

Une ligne de liquidité d'un montant de 2,8 milliards d'euros est également consentie à un véhicule (Hudson Castle) dans lequel le Groupe intervient en tant que co-sponsor.

En outre, le Groupe Natixis consent des lignes de liquidités à plusieurs fonds arrangés par des tiers (Landale, LMA SA, Thesee, Eureka, Victory Receivables Chase, Banca Pop Dell Aadige, Northwest et Cedulas) pour un montant global de 1,4 milliard d'euros.

Au 31 décembre 2008, aucun de ces véhicules n'est consolidé, le Groupe n'en n'ayant pas le contrôle et n'étant pas exposé à la majorité des risques et des avantages afférents aux actifs titrisés.

NOTE 16 AUTRES INFORMATIONS**16.1 - Échéance des emplois et ressources par durée restant à courir**

Le tableau ci-dessous présente les échéances de l'ensemble des emplois et ressources par date contractuelle d'échéance.

Les emplois et ressources n'ayant pas de date d'échéance, telles que les créances et dettes rattachées, les comptes ordinaires ou encore les créances pour lesquelles l'exigibilité est immédiate figurent dans la colonne à moins d'un mois.

Emplois (en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total
Caisse et Banques Centrales	1 759							1 759
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	14 127	1 851	7 538	7 190	13 714	26 271	28 530	99 220
Instruments dérivés de trading	99 292	5 174	8 868	7 200	30 340	35 399		186 273
Instruments dérivés de couverture	467		4	31				502
Actifs financiers disponibles à la vente		436	1 194	1 969	4 840	17 133	5 340	30 911
Prêts et créances sur établissements de crédit	24 773	10 444	7 469	3 042	9 152	10 692		65 573
Prêts et créances sur la clientèle	30 707	14 107	10 328	11 646	23 537	25 279		115 604
Actifs détenus jusqu'à l'échéance	95	318	807	535	1 202	3 454		6 411
TOTAL EMPLOIS	171 221	32 330	36 207	31 612	82 785	118 227	33 870	506 253

Ressources (en millions d'euros)	Moins de 1 mois	De 1 mois à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total
Banques Centrales	831							831
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	38 383	14 515	4 670	4 713	12 540	16 205		91 027
Instruments dérivés de trading	102 578	5 172	7 942	6 668	28 745	33 249		184 353
Instruments dérivés de couverture	163	9	26	11	1	50		259
Dettes envers les établissements de crédit	47 460	21 586	9 444	5 158	7 536	5 416		96 600
Dettes envers la clientèle	34 010	15 425	1 914	1 237	1 897	4 297		58 780
Dettes représentées par un titre	10 822	7 700	3 178	5 568	4 320	3 019		34 606
Dettes subordonnées	704	46	31	736	573	6 583	4 958	13 631
TOTAL RESSOURCES	234 950	64 453	27 205	24 091	55 611	68 819	4 958	480 088

16.2 - Informations sur les opérations de location financement et de location simple

16.2.1 Crédit-bail bailleur

Crédit-bail bailleur (en millions d'euros)	Durée résiduelle			Total
	Moins de 1 an	> ou égal à 1 an De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	
Location Financement				
Investissement brut	1 737	5 145	1 935	8 817
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	1 441	4 376	1 683	7 500
Produits financiers non acquis	295	769	252	1 317
Location Simple				
Paiements minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	56	233	262	551

Crédit-bail bailleur (en millions d'euros)	Actifs immobiliers		Actifs mobiliers	Total
Location Financement				
Valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur		57	83	140

16.2.2 Crédit-bail preneur

Crédit-bail preneur <i>(en millions d'euros)</i>	Actifs immobiliers	Actifs mobiliers	Total
Location Financement			
Valeur nette comptable	52		52

16.3 - Parties liées**Relations entre les sociétés consolidées du Groupe**

Les principales opérations de Natixis avec les parties liées (le Groupe Banque Populaire incluant la Banque Fédérale et ses filiales et les Banques Populaires et leurs filiales, le Groupe Caisse d'Épargne incluant la CNCE et ses filiales et les Caisses d'Épargne et leurs filiales, les participations consolidées en intégration proportionnelle pour la part non éliminée en consolidation et l'ensemble des participations comptabilisées par mise en équivalence) sont détaillées ci-dessous :

	31/12/08				31/12/07			
	Groupe Banque Populaire (dont CCI des BP)	Groupe Caisse d'Épargne (dont CCI des CEP)	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence (hors CCI des BP et des CEP)	Groupe Banque Populaire (dont CCI des BP)	Groupe Caisse d'Épargne (dont CCI des CEP)	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence (hors CCI des BP et des CEP)
<i>(en millions d'euros)</i>								
ACTIF								
Actifs à la juste valeur par le résultat	1 130	5 311	50		3 877	2 407	42	
Actifs financiers disponibles à la vente	2 465	5 752	1 618		4 175	55		
Prêts et créances sur les établissements de crédit	16 511	9 557	86		16 960	10 087	2 337	
Prêts et créances sur la clientèle	583	4			482	6		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	131	44			162			
PASSIF								
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 086	12 046	1 095		949	3 769	252	
Dettes envers les établissements de crédit	14 994	13 278	1 227		7 230	9 546	491	
Dettes envers la clientèle	33	4			47	1		
Dettes représentées par un titre			868		2 060	3	571	
Dettes subordonnées	1 669	2 553	(45)		827	1 539		
RÉSULTAT								
Intérêts et produits assimilés	1 036	417	8	2	925	397	22	
Intérêts et charges assimilés	(178)	(326)	(46)		(412)	(397)	(12)	
Commissions nettes	(18)	(69)	(12)		(242)	58	(11)	
Gains/pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	154	8	(45)		103	(957)	6	
Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente					1			
Produits et charges des autres activités	(70)	(46)	2		45	(31)		
Charges générales d'exploitation	(1)	(23)	(18)		(13)	(32)	(5)	
ENGAGEMENTS								
Engagements donnés	1 287	42 500	47		394	38 723	80	
Engagements reçus	5 346	3 986			3 943	2 318	40	

Information financière résumée des entreprises associées

Bilan – Actif (en millions d'euros)	31/12/08	
	CCI Banque Populaire	CCI Caisse d'Epargne
Caisse, Banques Centrales, CCP	3 937	1 186
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6 042	6 329
Instruments dérivés de couverture	583	537
Actifs financiers disponibles à la vente	19 684	28 548
Prêts et créances sur les établissements de crédit	26 207	135 159
Prêts et créances sur la clientèle	138 520	129 505
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	29	149
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		2 115
Actifs d'impôts courants, actifs d'impôts différés	813	1 222
Comptes de régularisation et actifs divers	9 167	5 172
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	143	
Immeubles de placement	211	106
Immobilisations corporelles	1 482	1 528
Immobilisations incorporelles	81	113
Écarts d'acquisition	386	
TOTAL ACTIF	207 285	311 669

Bilan – Passif (en millions d'euros)	31/12/08	
	CCI Banque Populaire	CCI Caisse d'Epargne
Banques centrales, CCP		10
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2 832	871
Instruments dérivés de couverture	853	970
Dettes envers les établissements de crédit	44 623	83 099
Dettes envers la clientèle	101 516	195 423
Dettes représentées par un titre	22 781	1 208
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7	188
Passifs d'impôts courants, passifs d'impôts différés	209	72
Comptes de régularisation et passifs divers	3 058	4 898
Provisions techniques des contrats d'assurance	3 783	
Provisions pour risques et charges	1 220	1 453
Dettes subordonnées	2 216	1 881
Capitaux propres part du Groupe	23 896	21 596
<i>Capital et réserves liées</i>	5 884	10 876
<i>Réserves consolidées</i>	11 670	10 025
<i>Gains ou pertes latents ou différés</i>	5 317	(223)
<i>Résultat de l'exercice</i>	1 025	918
Intérêts minoritaires	291	
TOTAL PASSIF	207 285	311 669

Compte de résultat (en millions d'euros)	31/12/08	
	CCI Banque Populaire	CCI Caisse d'Epargne
Intérêts et produits assimilés	8 746	13 330
Intérêts et charges assimilées	(5 691)	(10 510)
Commissions (produits)	2 623	2 493
Commissions (charges)	(448)	(418)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	(34)	12
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	446	827
Produits des autres activités	1 075	167
Charges des autres activités	(1 019)	(158)
Produit Net Bancaire	5 698	5 743
Charges générales d'exploitation	(3 581)	(4 229)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(222)	(221)
Résultat Brut d'exploitation	1 895	1 293
Coût du risque	(529)	(395)
Résultat Net d'exploitation	1 366	898
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	10	
Gains ou pertes sur autres actifs	2	14
Variation de valeur des écarts d'acquisition	1	
Résultat avant impôt	1 379	912
Impôts sur les bénéfices	(329)	6
Résultat net	1 050	918
Intérêts minoritaires	(25)	
Résultat net part du Groupe	1 025	918
Résultat net part du groupe des CCI à 20 %	205	184
Retraitements de consolidation :		
- Profit d'augmentation de la quote-part de résultat	25	78
- Autres retraitements	(27)	(16)
Quote-part de résultat dans les comptes de Natixis	203	246

Rémunération des organes de direction

(en euros)	31/12/08	31/12/07
Administrateurs de Natixis ⁽¹⁾	891 542	504 000
Dirigeants ⁽²⁾	10 313 588	6 501 611

(1) En 2008, comme les années précédentes, le montant des jetons de présence versés aux membres du conseil de surveillance comprend une partie fixe (10 000 euros par an et par personne) et une partie variable (2 000 euros par séance et par personne). Les membres du comité d'audit et du comité des rémunérations ont perçu une partie fixe (5 000 et 3 000 euros respectivement) et une partie variable de 1 000 euros par séance et par personne. L'ensemble de ces rémunérations est versé en fin d'année.

(2) Rémunération brute globale des membres du comité exécutif de Natixis pendant la durée de leur mandat sur l'exercice, incluant les membres du directoire. Nombre de membres du comité exécutif : 17 en 2008, 14 en 2007.

Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération brute globale versée aux mandataires sociaux a été la suivante :

(en euros)	31/12/08	31/12/07
M. Philippe Dupont, Président du directoire de Natixis	350 000	350 000
M. Dominique Ferrero, Directeur général membre du directoire de Natixis	904 270	1 104 262
M. Jean-Marc Moriani, membre du directoire de Natixis	828 333	
M. Jean-Pascal Beauffret, membre du directoire de Natixis	1 000 647	
M. François Ladam, membre du directoire de Natixis	644 124	473 146
M. Anthony Orsatelli, membre du directoire de Natixis	695 161	455 882

Les attributions d'options de souscription d'actions ont été les suivantes au titre des mandats dans la société émettrice et des mandats dans des sociétés liées :

Nombre d'options attribuées	31/12/08	31/12/07 (a)
M. Philippe Dupont, Président du directoire de Natixis	-	400 400
M. Dominique Ferrero, Directeur général membre du directoire de Natixis	-	292 600
M. Jean-Marc Moriani, membre du directoire de Natixis	-	-
M. François Ladam, membre du directoire de Natixis	-	192 500
M. Anthony Orsatelli, membre du directoire de Natixis	-	192 500

(a) Après ajustement suite à l'augmentation de capital de septembre 2008.

Nombre d'options levées	31/12/08	31/12/07
M. Philippe Dupont, Président du directoire de Natixis	-	110 000
M. Dominique Ferrero, Directeur général membre du directoire de Natixis	-	-
M. Jean-Marc Moriani, membre du directoire de Natixis	-	-
M. François Ladam, membre du directoire de Natixis	-	-
M. Anthony Orsatelli, membre du directoire de Natixis	-	-

Régime collectif de retraite

Du 17 novembre 2006 au 18 décembre 2008, Natixis a mis en place pour les membres du directoire un régime de retraite collectif externalisé auprès d'un assureur analogue à celui dont bénéficient les Directeurs généraux des Banques Populaires.

Ce régime sert une garantie de ressources correspondant à un pourcentage variable selon la date d'entrée dans le régime d'une rémunération plafonnée à 370 000 euros, sous déduction de l'ensemble des pensions de Sécurité sociale, ARRCO, AGIRC... dont bénéficie le dirigeant.

La fermeture de ce régime a été approuvée par le comité des rémunérations et le Conseil de surveillance du 18 décembre 2008.

À compter de sa fermeture, ce régime collectif est fermé à tout nouvel entrant. Les bénéficiaires potentiels de ce régime

continueront de bénéficier de ses avantages sous la condition d'achever leur carrière dans le Groupe Natixis et d'avoir une durée d'exercice dans la fonction de 7 ans. Le bénéfice de cette garantie de ressources débute à partir de l'achèvement de la carrière, qui peut intervenir à un âge variable selon la date d'entrée dans le régime (de 55 ans à 63 ans).

Monsieur Philippe Dupont est bénéficiaire de ce régime au titre de ses activités à la BFBP et, de ce fait, n'est pas éligible à l'ensemble du dispositif au titre de Natixis.

M. François Ladam était déjà bénéficiaire potentiel de ce régime avant le 17 novembre 2006 au titre de ses fonctions chez Natixis Banques Populaires.

Pour la période du 17 novembre 2006 au 18 décembre 2008, sont devenus bénéficiaires potentiels les membres du directoire dont les noms sont rappelés : M. Dominique Ferrero ; M. Anthony Orsatelli ; M. Jean-Pascal Beauffret ; M. Jean-Marc Moriani.

M. Jean-Pascal Beaufret ne sera pas bénéficiaire de ce régime, son départ intervenant avant le délai requis de 7 ans.

Indemnités de cessation d'activité

Le Conseil de surveillance du 18 décembre 2008, connaissance prise des recommandations AFEP-MEDEF sur les indemnités de cessation de fonction de dirigeants mandataires sociaux, a pris acte que les membres du directoire (à savoir au 31 décembre 2008, MM. Dupont, Ferrero et Moriani) n'ont pas d'indemnités de cessation de fonction au titre de leur mandat social au sein de Natixis ou de ses filiales.

Les informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce sont publiées dans le rapport annuel de la société.

16.4 - Éléments des entreprises d'assurance

16.4.1 Résultat des entreprises d'assurance

Les sociétés du périmètre Natixis concernées par la présentation assurance sont : Coface et ses filiales (assurances crédit, information et gestion de créances), Natixis Assurances et ses filiales (Assurance vie, Prévoyance, IARD), Foncier Assurances (Assurance vie), Natixis Garanties (Cautions et Garanties légales).

Le tableau ci-dessous permet d'opérer un passage entre les comptes des entreprises d'assurance et la traduction de ces comptes dans les comptes présentés au format bancaire.

Il présente également la contribution consolidée des sociétés d'assurance au format bancaire.

Les principaux reclassements concernent la différence de comptabilisation des frais généraux, imputés par destination selon le format assurances et par nature selon le format bancaire.

Au niveau du Produit Net Bancaire, les éléments d'assurance présentant une nature bancaire (intérêts et commissions principalement) ont été reclassés dans ces postes par homogénéisation avec les comptes bancaires présentés. Les provisions techniques et les charges de sinistres sont affectées en diminution du PNB et non en coût du risque.

Au bilan, les reclassements sont peu significatifs ; l'essentiel des postes spécifiques du bilan des entreprises d'assurance est présenté au poste « placements des entreprises d'assurance » à l'actif et « provisions techniques des entreprises d'assurance » au passif. Les créances et dettes rattachées, présentées en comptes de régularisation dans le format assurance ont été reclassées sur les mêmes lignes que le principal, conformément à la présentation bancaire.

(en millions d'euros)	31/12/08						Résultat net
	Présentation assurance Total	PNB	Frais Généraux	RBE	Impôts	Autres éléments	
<i>Primes émises</i>	4 520	4 520		4 520			4 520
<i>Variation des primes non acquises</i>	(30)	(30)		(30)			(30)
Primes acquises	4 490	4 490		4 490			4 490
Produits d'exploitation bancaire	245	245		245			245
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	324	324		324			324
Autres produits d'exploitation	44	44		44			44
<i>Produits des placements</i>	1 438	1 438		1 438			1 438
<i>Charges des placements</i>	(98)	(94)	(4)	(98)			(98)
<i>Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement</i>	27	27		27			27
<i>Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat</i>	(1 424)	(1 341)		(1 341)		(83)	(1 424)
<i>Variation des dépréciations sur placements</i>	(402)	(402)		(402)			(402)
Produits des placements nets de charges	(459)	(372)	(4)	(376)		(83)	(459)
Charges des prestations des contrats	(3 199)	(3 135)	(64)	(3 199)			(3 199)
<i>Produits des cessions en réassurance</i>	408	408		408			408
<i>Charges des cessions en réassurance</i>	(383)	(383)		(383)			(383)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance	25	25		25			25
Coût du risque	(23)					(23)	(23)
Charges d'exploitation bancaire	(108)	(108)		(108)			(108)
Frais d'acquisition des contrats	(379)	(249)	(130)	(379)			(379)
Amortissement des valeurs de portefeuille et assimilés							
Frais d'administration	(367)	(166)	(201)	(367)			(367)
Autres produits et charges opérationnels courants	(313)	71	(384)	(313)			(313)
Autres produits et charges opérationnels	12	20	(8)	12			12
Résultat opérationnel	292	1 189	(791)	398		(106)	292
Charge de financement	(44)	(44)		(44)			(44)
Quote-part dans les résultats des entreprises associées	21					21	21
Impôts sur les résultats	(80)				(80)		(80)
Résultat après impôts des activités discontinues							
Intérêts minoritaires	(3)					(3)	(3)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	186	1 145	(791)	354	(80)	(88)	186

16.4.2 Contribution des sociétés d'assurance au compte de résultat consolidé

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/08	31/12/07
Intérêts et produits assimilés	1 113	1 029
Intérêts et charges assimilées	(109)	(79)
Commissions (produits)	505	188
Commissions (charges)	(311)	(369)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	(1 399)	(313)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	(155)	345
Produits des autres activités	4 517	5 778
Charges des autres activités	(3 016)	(5 528)
Produit Net Bancaire	1 145	1 052
Charges générales d'exploitation	(783)	(637)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(8)	(18)
Résultat Brut d'exploitation	354	397
Coût du risque	(106)	(11)
Résultat Net d'exploitation	248	386
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	21	17
Gains ou pertes sur autres actifs		(2)
Variation de valeur des écarts d'acquisition		
Résultat avant impôt	269	401
Impôts sur les bénéfices	(80)	(111)
Résultat net	189	290
Intérêts minoritaires	(3)	(4)
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE	186	287

16.5 - Honoraires des commissaires aux comptes

Le contrôle de la société est assuré par trois cabinets de commissaires aux comptes titulaires dont les mandats viendront à échéance avec l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009 pour Deloitte & Associés et Salustro Reydel.

Le Cabinet Mazars a été nommé par l'Assemblée générale mixte du 17 novembre 2006 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée statuant en 2012 sur les comptes du dernier exercice clos.

Deloitte & Associés – 185, avenue Charles-de-Gaulle – 92524 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Salustro Reydel, membre de KPMG International – 1, cours Valmy – 92923 Paris La Défense Cedex.

Mazars – Immeuble Exaltis 61, rue Henri-Régnault – 92075 La Défense Cedex.

Au titre de leur mission, les cabinets de commissaires aux comptes titulaires ont perçu les honoraires suivants :

(en milliers d'euros)	Deloitte & Associés				KPMG				MAZARS			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	7 230	3 914	73 %	61 %	3 480	2 737	74 %	65 %	3 428	2 270	87 %	99 %
<i>Emetteur</i>	1 617	916	16 %	14 %	1 484	789	32 %	19 %	1 516	295	38 %	13 %
<i>Succursales et filiales intégrées globalement et proportionnellement</i>	5 613	2 998	56 %	47 %	1 996	1 948	42 %	46 %	1 912	1 975	48 %	86 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	1 560	1 461	16 %	23 %	605	1 483	13 %	35 %	99	20	3 %	1 %
<i>Emetteur</i>	795	422	8 %	7 %	566	185	12 %	4 %	95	0	2 %	0 %
<i>Succursales et filiales intégrées globalement et proportionnellement</i>	765	1 039	8 %	16 %	39	1 298	1 %	31 %	4	20	0 %	1 %
Sous-total	8 790	5 375	88 %	83 %	4 085	4 219	87 %	100 %	3 527	2 290	89 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement et proportionnellement												
Juridique, fiscal, social	607	367	6 %	6 %	108	0	2 %	0 %	62	8	2 %	0 %
Autres	547	696	6 %	11 %	516	0	11 %	0 %	367	4	9 %	0 %
Sous-total	1 154	1 063	12 %	17 %	624	0	13 %	0 %	428	12	11 %	0 %
TOTAL	9 944	6 438	100 %	100 %	4 709	4 220	100 %	100 %	3 955	2 301	100 %	100 %

Les commissaires aux comptes suppléants sont les suivants :

- BEAS – 7-9 Villa Houssay – 92200 Neuilly-sur-Seine ;
- M. François Chevreux – 40 rue Guersant – 75017 Paris ;
- M. Patrick de Cambourg – Tour Mazars – 61, rue Henri Régnault – 92075 La Défense cedex.

NOTE 17 PÉRIMÈTRES DE CONSOLIDATION COMPARÉS

Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays	
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT							
NATIXIS S.A	Holding	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS SECURITIES **	Société de bourse	IG	100	100	100	100	France
DUPONT-DENANT CONTREPARTIE	Entreprise d'investissement	IG	50	50	50	50	France
CLEA2 ⁽¹⁾⁽⁷⁾	Fonds Commun de Créances		0	0	100	100	France
IXIS SP 1 – Compartiment Prévie ⁽¹⁾	OPCVM	IG	100	100	100	100	Luxembourg
SNC TOLBIAC FINANCE ⁽¹⁾	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS ASIA Ltd	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Hong Kong
NATIXIS STRUCTURED PRODUCTS Ltd	Financement sur marché secondaire	IG	100	100	100	100	Jersey
NATIXIS AUSTRALIA PTY Ltd ⁽²³⁾	Établissement financier	IG	100	100	0	0	Australie
AKHDAR INVESTMENT GROUP ⁽¹⁾⁽³¹⁾	Établissement financier/holding fin.		0	0	100	100	Luxembourg
GARBO INVEST ⁽¹⁾	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Luxembourg
GULF CAPITAL Luxembourg ⁽¹⁾⁽³¹⁾	Établissement financier/holding fin.		0	0	100	100	Luxembourg
NATEXIS ABM CORP LLC	Arbitrage de valeurs titrisées	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATEXIS ABM CORP.	Arbitrage de valeurs titrisées	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATEXIS BLEICHROEDER Inc	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATEXIS COMMODITY MARKETS Ltd	Courtage de métaux précieux	IG	100	100	100	100	Grande- Bretagne
NATEXIS MOSCOW	Banque à l'étranger	IG	100	100	100	100	Russie
NATEXIS US FINANCE CORPORATION	Émission de titres de créance négociables	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATEXIS ARBITRAGE ⁽⁴⁾	Arbitrage actions et dérivés		0	0	100	100	France
NATEXIS COFICINE **	Société financière (audiovisuel)	IG	94	94	94	94	France
NATEXIS FINANCE	Conseil en fusions et acquisitions	IG	100	100	100	100	France

	Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
NATIXIS FUNDING ^{(1) **}	Animation du marché secondaire de la dette	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS IMMO DÉVELOPPEMENT	Promotion et rénovation immobilières	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS Luxembourg	Banque	IG	100	100	100	100	Luxembourg
NATIXIS TRANSPORT FINANCE **	Banque	IG	100	100	100	100	France
OPERA SENTIER SAS ⁽⁴⁾	Promotion et rénovation immobilières		0	0	50	50	France
SAS VAL A ⁽¹⁾	Détention de portefeuilles d'investissements	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS MARCO	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS BELGIQUE INVESTISSEMENTS	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Belgique
EDF INVESTISSEMENT GROUPE ⁽³²⁾	Entreprise d'investissement	IP	15	15	33	33	Belgique
NATIXIS MALTA INVESTMENTS LIMITED	Holding	IG	100	100	100	100	Malte
CALIFANO INVESTMENTS LIMITED	Financement structuré	IG	100	100	100	100	Malte
BLOOM ASSET HOLDINGS FUND PLC ⁽¹⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Irlande
NATIXIS INNOV	Holding	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS LUXEMBOURG INVESTISSEMENTS	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Luxembourg
FILI SA	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Luxembourg
CASANLI	Entreprise d'investissement	IP	50	50	50	50	Luxembourg
NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A	Holding	IG	100	100	100	100	Luxembourg
NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS LIMITED	Gestion de fonds	IG	100	100	100	100	Grande-Bretagne
IXIS ALTERNATIVE HOLDING LIMITED	Holding	IG	100	100	100	100	Grande-Bretagne
NATIXIS ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURES	Gestion de FCPR	IG	100	100	100	100	France
SUCCURSALES							
NATIXIS NEW YORK	Établissement financier	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS LONDRES	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Grande-Bretagne
NATIXIS HONG KONG	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Hong Kong

	Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
NATEXIS SINGAPOUR	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Singapour
NATIXIS HO-CHI MINH	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Vietnam
NATIXIS FRANCFORT	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Allemagne
NATIXIS LABUAN	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Malaisie
NATIXIS SHANGHAI	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Chine
NATIXIS MADRID	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Espagne
NATIXIS MILAN	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Italie
NATIXIS PANAMA	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Panama
NATIXIS DUBAI	Établissement financier	IG	100	100	100	100	Dubai
GROUPE NATIXIS CAPITAL MARKETS							
NATIXIS NORTH AMERICA Inc	Holding	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS INVESTMENT MANAGEMENT CORP	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS CAPITAL MARKETS Inc	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS FUNDING CORP	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS COMMERCIAL PAPER CORP	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS SECURITIES NORTH AMERICA Inc	Société de bourse	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS FINANCIAL PRODUCTS Inc	Transactions sur contrats dérivés	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc	Financement sur marché secondaire	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS DERIVATIVES Inc	Société de bourse	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS REAL ESTATE CAPITAL Inc	Financement immobilier	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS SECURITIZATION CORP	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS CAPITAL ARRANGER CORP	Services d'intermédiation	IG	100	100	100	100	États-Unis
CDC HOLDING TRUST	Financement sur marché secondaire	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS STRATEGIC INVESTMENTS CORP.	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS LOAN FUNDING I LLC ⁽¹⁾	Financement sur marché secondaire	IG	100	100	100	100	États-Unis

	Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
NATIXIS ASSET FINANCE Inc ⁽¹⁾⁽⁷⁾	Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
NATIXIS PARTICIPATIONS HOLDING Inc ⁽¹⁾⁽⁷⁾	Autre entreprise financière	IG	0	0	100	100	États-Unis
NATIXIS PARTICIPATIONS N° 1 Inc ⁽⁷⁾	Autre entreprise financière	IG	0	0	100	100	États-Unis
BEDFORD OLIVER FUNDING LLC ⁽¹⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS HAWAÏ SPECIAL MEMBER LLC ⁽¹⁾	Financement immobilier commercial	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS MANZANO SPECIAL MEMBER LLC ⁽¹⁾⁽⁸⁾	Financement immobilier		0	0	100	100	États-Unis
IXIS LT INVESTOR LLC ⁽¹⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
PLAZA SQUARE APARTMENTS OWNERS LLC ⁽¹⁾	Financement immobilier	IG	100	100	100	100	États-Unis
PLAZA/TRINITY LLC ⁽¹⁾	Financement immobilier	IG	100	100	100	100	États-Unis
11 WEST DIVISION LLC ⁽¹⁾⁽⁸⁾	Financement immobilier		0	0	100	100	États-Unis
CM REO HOLDINGS TRUST ⁽¹⁾⁽²⁾	Financement sur marché secondaire	IG	100	100	0	0	États-Unis
NH PHILADELPHIA PROPERTY LP ⁽¹⁾⁽²⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	0	0	États-Unis
IXIS CMNA ACCEPTANCES LLC ⁽¹⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS CMNA INTERNATIONAL HOLDINGS Inc ⁽¹⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS CMNA INTERNATIONAL PARTICIPATIONS (N° 1) LLC ⁽¹⁾⁽⁸⁾	Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
IXIS CMNA IP ASSETS HOLDINGS (LUXEMBOURG) SCA ⁽¹⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Luxembourg
IXIS CMNA (Australia) (N° 2) LLC ⁽¹⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS CMNA (Australia) (N° 2) SCA ⁽¹⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Luxembourg
IXIS CMNA (Australia) ACCEPTANCES (N° 1) Inc ⁽¹⁾⁽⁸⁾	Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
IXIS CMNA (Australia) ACCEPTANCES (N° 2) Inc ⁽¹⁾⁽⁸⁾	Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
IXIS CMNA (Australia) FUNDING (N° 1) PTY Ltd. ⁽¹⁾⁽⁸⁾	Autre entreprise financière		0	0	100	100	Australie
IXIS CMNA (Australia) FUNDING (N° 2) PTY Ltd. ⁽¹⁾⁽⁸⁾	Autre entreprise financière		0	0	100	100	Australie
IXIS CMNA (Australia) HOLDINGS (N° 2) Inc ⁽¹⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis
IXIS CMNA (Australia) HOLDINGS Inc ⁽¹⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	États-Unis

Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
IXIS CMNA (Australia) PARTICIPATIONS (N° 1) Inc ^{(1) (6)}	Autre entreprise financière	0	0	100	100	États-Unis
IXIS CMNA (Australia) PARTICIPATIONS (N° 2) Inc ^{(1) (6)}	Autre entreprise financière	0	0	100	100	États-Unis
PAR FUND GP LLC ^{(1) (7)}	Autre entreprise financière	0	0	100	100	États-Unis
PARALLEL ABSOLUTE RETURN FUND LP ^{(1) (7)}	Autre entreprise financière	0	0	93	93	États-Unis
PARALLEL ABSOLUTE RETURN MASTER FUND LP ^{(1) (7)}	Autre entreprise financière	0	0	73	73	Îles Caïmans
PARALLEL ABSOLUTE RETURN FUND Ltd ^{(1) (7)}	Autre entreprise financière	0	0	93	93	Îles Caïmans
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc SARATOGA SERIES 2004-2 TRUST ^{(1) (6)}	Autre entreprise financière	0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc SARATOGA SERIES 2004-4 TRUST ^{(1) (6)}	Autre entreprise financière	0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc SARATOGA SERIES 2004-9 TRUST ^{(1) (6)}	Autre entreprise financière	0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc SARATOGA SERIES 2005-12 TRUST ^{(1) (6)}	Autre entreprise financière	0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc SARATOGA SERIES 2005-19 TRUST ^{(1) (6)}	Autre entreprise financière	0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc SARATOGA SERIES 2005-20 TRUST ^{(1) (6)}	Autre entreprise financière	0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc SARATOGA SERIES 2005-21 TRUST ^{(1) (6)}	Autre entreprise financière	0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc SARATOGA SERIES 2005-23 TRUST ^{(1) (6)}	Autre entreprise financière	0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc SARATOGA SERIES 2005-24 TRUST ^{(1) (6)}	Autre entreprise financière	0	0	100	100	États-Unis
IXIS MUNICIPAL PRODUCTS Inc SARATOGA SERIES 2005-7 TRUST ^{(1) (6)}	Autre entreprise financière	0	0	100	100	États-Unis
JPMORGAN PUTTERS/ DRIVERS TRUST SERIES 2002 ^{(1) (6)}	Autre entreprise financière	0	0	100	100	États-Unis
JPMORGAN PUTTERS/ DRIVERS TRUST SERIES 2003 ^{(1) (6)}	Autre entreprise financière	0	0	100	100	États-Unis
JPMORGAN PUTTERS/ DRIVERS TRUST SERIES 2004 ^{(1) (6)}	Autre entreprise financière	0	0	100	100	États-Unis

	Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
JPMORGAN PUTTERS/ DRIVERS TRUST SERIES 2005 ^{(1) (8)}	Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
JPMORGAN PUTTERS/ DRIVERS TRUST SERIES 2006 ^{(1) (8)}	Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
JPMORGAN PUTTERS/ DRIVERS TRUST SERIES 2007 ^{(1) (8)}	Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
JPMORGAN PUTTERS/ DRIVERS TRUST SERIES 2008 ^{(1) (8)}	Autre entreprise financière		0	0	100	100	États-Unis
GRUPE NATIXIS CORPORATE SOLUTIONS							
NEXGEN FINANCIAL HOLDINGS Ltd	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Irlande
NEXGEN REINSURANCE Ltd (ex-NEXGEN RE Ltd) *	Réassurance	IG	100	100	100	100	Irlande
UNIVERSE HOLDINGS Ltd	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Îles Caïmans
NEXGEN CAPITAL Ltd	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Irlande
NEXGEN MAURITIUS Ltd	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Île Maurice
NATIXIS CORPORATE SOLUTIONS (ASIA) Pte Ltd	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Singapour
NATIXIS CORPORATE SOLUTIONS Ltd	Entreprise d'investissement	IG	100	100	100	100	Irlande
GUAVA CDO Ltd ⁽¹⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Jersey
LIME CDO Ltd ⁽¹⁾	Autre entreprise financière	IG	100	100	100	100	Jersey
MANGO CDO Ltd ^{(1) (7)}	Autre entreprise financière		0	0	100	100	Jersey
EMERGING MARKETS GLOBAL STRATEGIES Ltd ^{(1) (2)}	Autre entreprise financière	IG	100	100	0	0	Îles Caïmans
EMERGING MARKETS GLOBAL STRATEGIES II Ltd ^{(1) (2)}	Autre entreprise financière	IG	100	100	0	0	Îles Caïmans
CAPITAL INVESTISSEMENT ET GESTION PRIVÉE							
Capital investissement							
BP DÉVELOPPEMENT	Capital-risque	IG	43	19	42	36	France
BPSD GESTION	Gestion privée	IG	100	100	100	100	France
DHALIA A SICAR SCA ⁽¹⁾	Capital-investissement	IG	100	100	100	100	Luxembourg
FINANCIÈRE NATEXIS SINGAPOUR	Fonds d'investissement international	IG	100	100	100	75	Singapour

	Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
FINATEM	Fonds d'investissement international	IG	100	100	100	76	Allemagne
FNS2	Capital-investissement	IG	100	100	100	79	Singapour
FNS3	Capital-investissement	IG	100	100	100	100	Singapour
FNS4	Capital-investissement	IG	100	92	100	85	Singapour
FNS5 ⁽²⁾	Capital-investissement	IG	100	100	0	0	Singapour
INITIATIVE ET FINANCE INVESTISSEMENT	Capital transmission	IG	93	71	92	74	France
FCPR IXEN ⁽¹⁾	Capital transmission	IG	100	88	100	87	France
FCPR IXEN II ⁽¹⁾	Capital transmission	IG	100	84	100	75	France
FCPR IXEN III ^{(1) (2)}	Capital transmission	IG	99	99	0	0	France
MERCOSUL	Fonds d'investissement international	IG	100	94	100	95	Grande-Bretagne
NATEXIS ACTIONS CAPITAL STRUCTURANT	Capital développement	IG	75	75	64	64	France
NATEXIS CAPE	Fonds d'investissement international	IG	99	95	98	88	Luxembourg
NATEXIS INDUSTRIE FCPR	Capital transmission	IG	89	78	89	80	France
NATEXIS INVERSIONES SL	Fonds d'investissement international	IG	100	81	100	52	Espagne
NATEXIS INVESTMENT CORP.	Gestion de portefeuille	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATIXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL Luxembourg ⁽²⁾	Holding Capital-investissement	IG	100	100	0	0	Luxembourg
NATIXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL SINGAPOUR	Holding Capital-investissement	IG	100	100	100	100	Singapour
NATIXIS PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES	Capital-investissement	IG	99	98	99	94	France
NATIXIS VENTURE SELECTION	Fonds d'investissement	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS INVESTISSEMENT	Capital développement	IG	100	84	100	90	France
NATIXIS PRIVATE BANKING ⁽¹⁾	Gestion patrimoniale internationale	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS PRIVATE BANKING INTERNATIONAL ⁽²⁹⁾	Gestion patrimoniale internationale	IG	100	100	96	96	Luxembourg

	Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
NATIXIS PRIVATE EQUITY	Capital-investissement	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL	Capital-investissement	IG	100	100	100	21	France
NAXICAP PARTNERS	Gestion de FCPR	IG	100	100	100	100	France
NEM 2	Société de gestion (Capital-investissement)	IG	100	100	100	100	France
PROVIDENTE SA	Prises de participations	IG	100	100	100	100	France
SEVENTURE PARTNERS ⁽⁴⁾	Gestion de FCP Innovation		0	0	100	100	France
Gestion privée							
BANQUE PRIVÉE ST DOMINIQUE **	Gestion privée	IG	100	100	100	100	France
GROUPE COMPAGNIE 1818							
ANTEIS EPARGNE ⁽³⁶⁾	Courtage assurance	IG	51	50	51	38	France
C&M FINANCE ⁽¹³⁾	Société de gestion d'OPCVM		0	0	20	15	France
CENTRE FRANÇAIS DU PATRIMOINE ⁽³⁶⁾	Relations avec les apporteurs d'affaires	IG	100	98	100	74	France
LA COMPAGNIE 1818 – BANQUIERS PRIVEES ^{(35) **}	Holding	IG	100	98	76	74	France
LA COMPAGNIE 1818 – GESTION ⁽³⁶⁾	Société de gestion d'OPCVM	IG	100	98	100	74	France
LA COMPAGNIE 1818 IMMOBILIER ⁽³⁶⁾	Immobilier d'exploitation	IG	100	98	100	74	France
MANTRA GESTION ⁽³⁶⁾	Société de gestion d'OPCVM	ME	34	33	34	25	France
GESTION D'ACTIFS							
GROUPE NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT							
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT	Holding	IG	89	89	89	89	France
AEW ADVISORS, Inc	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
AEW CAPITAL MANAGEMENT, Inc	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
AEW CAPITAL MANAGEMENT, LP	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
AEW CENTRAL EUROPE ⁽²⁾	Gestion d'actifs	IG	89	89	0	0	États-Unis
AEW GLOBAL ADVISORS (Asia) Ltd	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	Singapour
AEW GLOBAL ADVISORS (EUROPE) Ltd	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	Grande-Bretagne
AEW II CORPORATION	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
AEW INVESTMENT GROUP, Inc	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis

Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays	
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
AEW MANAGEMENT AND ADVISORS, LP	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
AEW PARTNERS III, Inc	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
AEW PARTNERS IV, Inc	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
AEW PARTNERS V, Inc	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
AEW REAL ESTATE ADVISORS, Inc	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
AEW SECURITIES LIMITED PARTNERSHIP ⁽⁷⁾	Distribution		0	0	89	89	États-Unis
AEW TSF, Inc ⁽⁷⁾	Gestion d'actifs		0	0	89	89	États-Unis
AEW VIF INVESTORS, Inc	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
AEW VIF II INVESTORS, Inc	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
AEW VIA Co-INVESTORS, LP ⁽²⁾	Gestion d'actifs	IG	89	89	0	0	États-Unis
ALPHASIMPLEX GROUP LLC	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
ALTERNATIVE STRATEGIES GROUP LLC	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
ASAHI NVEST INVESTMENT ADVISORY CO, Ltd	Distribution	ME	49	43	49	43	Japon
ASG QUASAR FUND ^{(1) (2)}	Gestion d'actifs	IG	89	89	0	0	États-Unis
ASG LASER FUND ^{(1) (2)}	Gestion d'actifs	IG	89	89	0	0	États-Unis
ASG GLOBAL ALTERNATIVES FUND ^{(1) (2)}	Gestion d'actifs	IG	89	89	0	0	États-Unis
CAPITAL GROWTH MANAGEMENT, LP	Gestion d'actifs	ME	50	44	50	44	États-Unis
CASPIAN CAPITAL MANAGEMENT, LLC	Gestion d'actifs	IG	51	45	51	45	États-Unis
CGW GESTION D'ACTIFS	Gestion d'actifs	ME	33	18	33	18	France
COGIM ⁽³⁰⁾	Gestion d'actifs		0	0	89	53	France
CREA WESTERN INVESTORS I, Inc	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
CURZON GLOBAL ADVISORY Ltd	Gestion d'actifs	IG	89	53	89	53	Grande-Bretagne
CURZON GLOBAL CC Ltd	Gestion d'actifs	IG	89	53	89	53	Grande-Bretagne
CURZON GLOBAL Ltd	Gestion d'actifs	IG	89	53	89	53	Grande-Bretagne
CURZON GLOBAL PARTNERS	Gestion d'actifs	IG	89	53	89	53	Grande-Bretagne
CURZON GLOBAL UK Ltd	Gestion d'actifs	IG	89	53	89	53	Grande-Bretagne
NATIXIS EPARGNE FINANCIÈRE GESTION (ex-Ecureuil Gestion) *	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	France
NATIXIS EPARGNE FINANCIÈRE GESTION FCP (ex Ecureuil Gestion Fonds Commun Placement) *	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	France

Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays	
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
EPI SLP LLC ⁽¹⁾	Gestion d'actifs	IG	89	53	89	53	Grande-Bretagne
FEDERAL STREET MANAGEMENT, Inc	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
GATEWAY INVESTMENT ADVISERS, LP ⁽³⁾	Gestion d'actifs	IG	89	89	0	0	États-Unis
HANSBERGER GROUP, Inc	Gestion d'actifs	IG	88	88	88	88	États-Unis
HANSBERGER GLOBAL INVESTOR, Inc	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
HANSBERGER GLOBAL (HK) Ltd	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
HARRIS ALTERNATIVES HOLDING Inc	Holding	IG	89	89	89	89	États-Unis
HARRIS ALTERNATIVES, LLC	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
HARRIS ASSOCIATES INVESTMENT TRUST	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
HARRIS ASSOCIATES LP	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
HARRIS ASSOCIATES SECURITIES, LP	Distribution	IG	89	89	89	89	États-Unis
HARRIS ASSOCIATES, Inc	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
IXIS AEW EUROPE SA	Gestion d'actifs	IG	60	53	60	53	France
IXIS AEW ITALIA	Gestion d'actifs	IG	89	53	89	53	Italie
IXIS AEW LUXEMBOURG	Gestion d'actifs	IG	89	53	89	53	Luxembourg
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES AUSTRALIA HOLDINGS, LLC	Holding	IG	89	89	89	89	Australie
NATIXIS ASSET MANAGEMENT ADVISERS, LP	Distribution	IG	89	89	89	89	États-Unis
ABSOLUTE ASIA AM	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	Singapour
NATIXIS DISTRIBUTION CORPORATION	Distribution	IG	89	89	89	89	États-Unis
NATIXIS DISTRIBUTORS, LP	Distribution	IG	89	89	89	89	États-Unis
NATIXIS ASSET MANAGEMENT JAPAN CO., Ltd	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	Japon
NATIXIS INVESTMENT SERVICES JAPAN, Ltd	Distribution	IG	89	89	89	89	Japon
KOBRICK FUNDS, LLC	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
LOOMIS SAYLES ALPHA, LLC ^{(1) (2)}	Gestion d'actifs	IG	89	89	0	0	États-Unis
LOOMIS SAYLES & COMPANY, Inc	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
LOOMIS SAYLES & COMPANY, LP	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
LOOMIS SAYLES CONSUMER DISCRETIONARY GP LLC ⁽⁷⁾	Gestion d'actifs		0	0	89	89	États-Unis
LOOMIS SAYLES CONSUMER DISCRETIONARY LP ⁽⁷⁾	Gestion d'actifs		0	0	89	89	États-Unis
LOOMIS SAYLES CONSUMER DISCRETIONARY, LLC ⁽¹⁾	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis

Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays	
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
LOOMIS SAYLES DISTRIBUTORS, Inc	Distribution	IG	89	89	89	89	États-Unis
LOOMIS SAYLES DISTRIBUTORS, LP	Distribution	IG	89	89	89	89	États-Unis
LOOMIS SAYLES ENERGY, LLC ⁽¹⁾	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
LOOMIS SAYLES ENERGY HEDGE FUND II, L.P. ^{(1) (7)}	Gestion d'actifs		0	0	89	89	États-Unis
LOOMIS SAYLES FUTURES, LLC	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
LOOMIS SAYLES INTERNATIONAL BOND FUND ^{(1) (2)}	Gestion d'actifs	IG	89	89	0	0	États-Unis
LOOMIS SAYLES MULTI-STRATEGY ALPHA, LP ^{(1) (2)}	Gestion d'actifs	IG	89	89	0	0	États-Unis
LOOMIS SAYLES SOLUTIONS, Inc	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
LOOMIS SAYLES TRUST COMPANY, LLC ⁽¹⁾	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
MC MANAGEMENT, Inc	Holding	IG	89	89	89	89	États-Unis
MC MANAGEMENT, LP	Holding	IG	89	89	89	89	États-Unis
NATIXIS LOOMIS SAYLES GLOBAL GROWTH FUND ^{(1) (2)}	Gestion d'actifs	IG	89	89	0	0	États-Unis
NATIXIS ASSET MANAGEMENT IMMOBILIER	Gestion immobilière (SCPI)	IG	88	53	88	53	France
NATIXIS ASSET MANAGEMENT	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	France
NATIXIS ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 1	Holding	IG	89	89	89	89	France
NATIXIS ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 2	Holding	IG	89	89	89	89	France
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT CORPORATION	Holding	IG	89	89	89	89	États-Unis
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT HOLDINGS, LLC	Holding	IG	89	89	89	89	États-Unis
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 1	Holding	IG	89	89	89	89	France
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 2	Holding	IG	89	89	89	89	France
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 3	Holding	IG	89	89	89	89	France
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 4	Holding	IG	89	89	89	89	France
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT, LLC	Holding	IG	89	89	89	89	États-Unis

	Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
NATIXIS GLOBAL ASSET MANAGEMENT, LP	Holding	IG	89	89	89	89	États-Unis
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES GERMANY	Distribution	IG	89	89	89	89	Allemagne
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES ITALIA	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	Italie
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES LUXEMBOURG	Distribution	IG	89	89	89	89	Luxembourg
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES UK	Distribution	IG	89	89	89	89	Grande-Bretagne
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES, Inc	Distribution	IG	89	89	89	89	États-Unis
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES, LLC	Distribution	IG	89	89	89	89	États-Unis
NATIXIS GLOBAL ASSOCIATES SWITZERLAND ⁽²⁾	Gestion d'actifs	IG	89	89	0	0	Suisse
NATIXIS MULTIMANAGER	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	France
NATIXIS OAKMARK GLOBAL LARGE CAP ⁽¹⁾	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
NATIXIS CASPIAN PRIVATE EQUITY ⁽²⁾	Gestion d'actifs	ME	40	35	0	0	États-Unis
PBW REAM	Gestion d'actifs	ME	50	26	50	26	Pays-Bas
PERCIPIO CAPITAL MANAGEMENT, LLC ⁽³⁴⁾	Gestion d'actifs		0	0	30	27	États-Unis
REICH & TANG ASSET MANAGEMENT, LLC	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
REICH & TANG DISTRIBUTORS, Inc	Distribution	IG	89	89	89	89	États-Unis
REICH & TANG SERVICES, Inc	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
SEAPORT SENIOR HOUSING, LLC	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
SNYDER CAPITAL MANAGEMENT, Inc	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
SNYDER CAPITAL MANAGEMENT, LP	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
VAUGHAN NELSON INVESTMENT MANAGEMENT, Inc	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
VAUGHAN NELSON INVESTMENT MANAGEMENT, LP	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
VAUGHAN NELSON TRUST COMPANY	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
VAUGHAN NELSON VALUE OPPORTUNITIES FUND ^{(1) (2)}	Gestion d'actifs	IG	89	89	0	0	États-Unis
WESTPEAK GLOBAL ADVISORS, LP	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis

Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays	
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
WESTPEAK INVESTMENT ADVISORS, Inc	Gestion d'actifs	IG	89	89	89	89	États-Unis
WESTPEAK SMALL CAP GROWTH FUND ^{(1) (7)}	Gestion d'actifs		0	0	89	89	États-Unis
NATIXIS AXELTIS Ltd (Ex AXELTIS Ltd) *	Distribution d'OPCVM	IG	100	100	100	100	Grande-Bretagne
GESTION DU POSTE CLIENTS							
GROUPE COFACE							
COFACE HOLDING SAS	Holding	IG	100	100	100	100	France
COFACE SA	Assurance-crédit et services liés	IG	100	100	100	100	France
AKCO FUND	OPCVM de placement d'assurance	IG	100	100	100	100	Allemagne
BUSINESS DATA INFORMATION * ⁽⁴⁰⁾	Marketing et autres services	IG	80	80	61	61	Israël
Cesar	Assurance	IG	100	100	100	100	Allemagne
CERVED	Information financière	ME	15	15	15	15	Italie
COFACE ASSICURAZIONI SPA	Assurance-crédit et services liés	IG	100	100	100	100	Italie
COFACE AUSTRIA	Assurance-crédit et services liés	IG	100	100	100	100	Autriche
COFACE BELGIUM SERVICES	Information commerciale et solvabilité	IG	100	100	100	100	Belgique
COFACE BELGIUM SERVICES HOLDING	Information commerciale et solvabilité	IG	100	100	100	100	Belgique
COFACE COLLECTION NORTH AMERICA	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	États-Unis
COFACE CRÉDIT MANAGEMENT NORTH AMERICA	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	États-Unis
COFACE DEBITOREN	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACE DEUTSCHLAND	Holding	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACE DO BRASIL SEGUROS DE CREDITO	Assurance-crédit et services liés	IG	100	100	100	100	Brésil
COFACE FACTORING ESPANA	Affacturation	IG	100	100	100	100	Espagne
COFACE FACTORING ITALIA SpA	Affacturation	IG	100	100	100	100	Italie
COFACE FINANZ	Affacturation	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACE FINANS A/S DANMARK (ex-MidtFactoring) ⁽³⁾	Affacturation	IG	75	75	0	0	Danemark
COFACE HOLDING AMERICA LATINA	Information financière	IG	100	100	100	100	Mexique

	Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
COFACE HOLDING AUSTRIA	Holding	IG	100	100	100	100	Autriche
COFACE HOLDING ISRAËL	Holding	IG	100	100	100	100	Israël
COFACE ITALIA	Holding	IG	100	100	100	100	Italie
COFACE KREDIT	Assurance-crédit et services liés	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACE NEDERLAND SERVICES	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Pays-Bas
COFACE NORTH AMERICA	Assurance-crédit et services liés	IG	100	100	100	100	États-Unis
COFACE NORTH AMERICA HOLDING COMPANY	Holding	IG	100	100	100	100	États-Unis
COFACE NORTH AMERICA INSURANCE COMPANY	Assurance-crédit et services liés	IG	100	100	100	100	États-Unis
COFACE POLAND CMS * ⁽²¹⁾	Information financière	IG	100	75	0	0	Pologne
COFACE POLAND FACTORING ⁽²⁾	Affacturage	IG	100	100	0	0	Pologne
COFACE RECEIVABLE FINANCES	Affacturage	IG	100	100	100	100	Grande-Bretagne
COFACE SERVICE	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	France
COFACE SERVICE SPA	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Italie
COFACE SERVICES AUSTRIA	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Autriche
COFACE SERVICES NORTH AMERICA GROUP	Holding	IG	100	100	100	100	États-Unis
COFACE SERVICIOS ESPANA S.L.	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Espagne
COFACE SERVICIOS PORTUGAL	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Portugal
COFACE UK HOLDINGS	Holding	IG	100	100	100	100	Grande-Bretagne
COFACE UK SERVICES Ltd	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Grande-Bretagne
COFACERATING HOLDING	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACERATING. DE	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACREDIT	Assurance-crédit et services liés	ME	36	36	36	36	France

Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays	
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
PLACEMENTS COFACTIONS 2	OPCVM de placement d'assurance	IG	100	100	100	100	France
COFINPAR	Assurance-crédit et services liés	IG	100	100	100	100	France
COFOBLIG	OPCVM de placement d'assurance	IG	100	100	100	100	France
COGERI	Information et gestion de créances	IG	100	100	100	100	France
FIMIPAR **	Rachat de créances	IG	100	100	100	100	France
GRAYDON HOLDING	Information et gestion de créances	ME	28	28	28	28	Pays-Bas
GRUPE COFACE CENTRAL EUROPE HOLDING	Holding	IG	75	75	75	75	Autriche
KISSELBERG	Assurance	IG	100	100	100	100	Allemagne
KOMPASS Belgique	Marketing et autres services	IG	100	100	100	100	Belgique
KOMPASS France ⁽⁹⁾	Holding		0	0	100	100	France
KOMPASS INTERNATIONAL NEUENSCHWANDER	Holding	IG	100	100	100	100	France
LA VISCONTEA IMMOBILIARE ⁽²⁵⁾	Société immobilière		0	0	100	100	Italie
MSL1 FUND	OPCVM de placement d'assurance	IG	100	100	100	100	Allemagne
UNISTRAT COFACE	Commissionnaire activité assurance	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS FACTOR **	Affacturation	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS FACTOR Portugal ⁽²⁾	Affacturation	IG	100	100	0	0	Portugal
VR FACTOREM GMBH ⁽³³⁾	Affacturation	ME	25	25	51	51	Allemagne
SUCCURSALES							
COFACE SVERIGE (EX-AKC NORDEN) – SUCC (COFACE KREDIT)	Assurance	IG	100	100	100	100	Allemagne
COFACE IRELAND – SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Irlande
COFACE UK – SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Grande-Bretagne
COFACE BELGIUM – SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Belgique
KOMPASS LUXEMBOURG – SUCC (KOMPASS BELGIQUE)	Information et publicité	IG	100	100	100	100	Luxembourg
COFACE PORTUGAL – SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	100	Portugal

Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays	
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
COFACE IBERICA – SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	Espagne	
KOMPASS ESPAGNE – SUCC (KOMPASS FRANCE)	Information et publicité	IG	100	100	100	Espagne	
COFACE SWITZERLAND – SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	Suisse	
COFACE NEDERLAND – SUCC (COFACE KREDIT)	Assurance	IG	100	100	100	Pays-Bas	
COFACE FINANCES PAYS-BAS – SUCC COFACE FINANZ	Affacturage	IG	100	100	100	Pays-Bas	
COFACE DANMARK-SUCC (COFACE KREDIT)	Assurance	IG	100	100	100	Danemark	
COFACE ARGENTINA – SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	Argentine	
COFACE CHILE – SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	Chili	
COFACE CANADA – SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	Canada	
COFACE HUNGARY (EX-ÖKVC FIÓKTELEPE) – SUCC (COFACE AUSTRIA)	Assurance	IG	100	100	100	Hongrie	
COFACE POLAND (EX-ÖKVC POLAND) – SUCC (COFACE AUSTRIA)	Assurance	IG	100	100	100	Pologne	
LEID – SUCC (COFACE AUSTRIA)	Assurance	IG	100	100	100	Autriche	
COFACE ROMANIA INSURANCE – SUCC (COFACE AUSTRIA)	Assurance	IG	100	100	100	Roumanie	
COFACE CZECH INSURANCE – SUCC (COFACE AUSTRIA)	Assurance	IG	100	100	100	République Tchèque	
COFACE SLOVAKIA INSURANCE – SUCC (COFACE AUSTRIA)	Assurance	IG	100	100	100	Slovaquie	
COFACE LATVIA INSURANCE – SUCC (COFACE AUSTRIA) ⁽²⁾	Assurance	IG	100	100	0	0	Lettonie
COFACE JAPAN – SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	Japon	
COFACE SINGAPOR – SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	Singapour	
COFACE HONG KONG – SUCC (COFACE SA)	Assurance	IG	100	100	100	Hong Kong	
COFACE ECUADOR (SUCC-COFACE SA) ⁽²⁾	Assurance	IG	100	100	0	0	Équateur
COFACE AUSTRALIE (SUCC-COFACE SA) ⁽²⁾	Assurance	IG	100	100	0	0	Australie
COFACE TAIWAN (SUCC-COFACE SA) ⁽²⁾	Assurance	IG	100	100	0	0	Taiwan
COFACE BULGARIA (Branch) ⁽²⁾	Assurance	IG	100	100	0	0	Bulgarie

Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays	
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
COFACE FACTORING LITHUANIA – SUCC (Coface Factoring Poland) ⁽²⁾	Assurance	IG	100	100	0	0	Lituanie
SERVICES							
ADIR	Assurance dommages aux biens	ME	34	34	34	34	Liban
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE ACTIONS ⁽¹⁾	OPCVM de placement d'assurance	IG	99	98	100	99	France
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE CROISSANCE RENDEMENT ⁽¹⁾	OPCVM de placement d'assurance	IG	99	99	99	99	France
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD	Assurance dommages aux biens	ME	50	50	50	50	France
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE MIDCAP ⁽¹⁾	OPCVM de placement d'assurance	IG	100	100	100	100	France
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PREVOYANCE	Prévoyance	IG	100	100	100	100	France
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE	Assurance-vie	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS CONSUMER FINANCE * (ex-Ecrinvest 11)	Holding	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS FINANCEMENT **	Crédit à la consommation	IG	67	67	67	67	France
NATIXIS CONSUMER FINANCE IT (Ex-Natixis Consumer Finance)	Crédit à la consommation	IG	100	100	100	100	France
FONCIER ASSURANCE	Assurance	IG	60	60	60	60	France
FRUCTIFONCIER ⁽¹⁾	Placements immobiliers d'assurance	IG	100	100	100	100	France
GESTITRES ⁽²⁷⁾	Conservation de titres		0	0	100	100	France
NATIXIS ASSURANCES	Holding de sociétés d'assurance	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS IMMO EXPLOITATION ⁽¹⁾	Immobilier d'exploitation	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS INTEREPARGNE **	Tenue de comptes d'Épargne salariale	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS INTERTITRES	Offre de titres de services	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS INVESTOR SERVICING (ex-Natexis Investor Servicing) * ⁽¹²⁾	Gestion administrative des OPCVM		0	0	100	100	France
NATIXIS LIFE	Assurance-vie	IG	100	100	100	100	Luxembourg
NATIXIS PAIEMENTS **	Services bancaires	IG	100	100	100	100	France

	Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
S.C.I. ABP POMPE ^{(1) (11)}	Placements immobiliers d'assurance		0	0	100	100	France
SLIB ⁽⁵⁾	Services informatiques	IG	67	67	100	100	France
VITALIA VIE	Assurance-vie	IG	100	100	100	100	France
GCE BAIL **	Crédit-bail	IG	100	100	100	100	France
FRUCTIBAIL **	Crédit-bail immobilier	IG	100	100	100	100	France
FRUCTIBAIL INVEST ⁽¹⁾	Crédit-bail immobilier	IG	100	100	100	100	France
FRUCTICOMI **	Crédit-bail immobilier	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS BAIL **	Crédit-bail immobilier	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS ENERGECO **	Crédit-bail mobilier	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS LEASE **	Crédit-bail mobilier	IG	100	100	100	100	France
NATIXIS LEASE MADRID	Crédit-bail mobilier et immobilier	IG	100	100	100	100	Espagne
NATIXIS LEASE MILAN	Crédit-bail mobilier et immobilier	IG	100	100	100	100	Italie
NATIXIS LLD	Location de véhicule longue durée	IG	100	100	100	100	France
OPCI NATIXIS LEASE INVESTMENT ^{(1) (2)}	Fonds immobilier	IG	100	100	0	0	France
SAS IMMOBILIÈRE NATIXIS BAIL ^{(1) (2)}	Crédit-bail immobilier	IG	100	100	0	0	France
NATIXIS ALGERIE	Banque	IG	100	100	100	100	Algérie
GROUPE NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL							
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL	Holding	IG	99	99	99	99	France
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL Inc – Montréal	Promotion et opérations de commerce international	IG	100	99	100	99	Canada
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL SARLAU – Casablanca	Promotion et opérations de commerce international	IG	100	99	100	99	Maroc
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL – Madrid	Promotion et opérations de commerce international	IG	100	99	100	99	Espagne
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL – Milan	Promotion et opérations de commerce international	IG	100	95	100	95	Italie

Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
NATIXIS PRAMEX GMBH – Frankfort	IG	100	99	100	99	Allemagne
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL – Tunis	IG	100	99	100	99	Tunisie
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL SP ZO. O – Varsovie	IG	100	99	100	99	Pologne
NATIXIS PRAMEXRUS – Moscou	IG	100	99	100	99	Russie
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL AP Ltd – Hong Kong	IG	100	99	100	99	Hong Kong
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL DO BRASIL – São Paulo	IG	100	99	100	99	Brésil
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL CORP- New York	IG	100	99	100	99	États-Unis
NATIXIS PRAMEX INTERNATIONAL Ltd – Londres	IG	100	99	100	99	Grande-Bretagne
NATIXIS PRAMEX France – Paris	IG	100	98	100	98	France
GROUPE CACEIS						
CACEIS (USA) Inc (ex-Brooke Securities Holding Inc) *	IP	50	50	50	50	États-Unis
BROOKE SECURITIES Inc ⁽³⁸⁾		0	0	50	50	États-Unis
CACEIS BANK	IP	50	50	50	50	France
CACEIS BANK LUXEMBOURG	IP	50	50	50	50	Luxembourg
CACEIS BANK DEUTSCHLAND	IP	50	50	50	50	Allemagne

	Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
CACEIS CORPORATE TRUST	Services aux Émetteurs	IP	50	50	50	50	France
CACEIS FASTNET AMERICAN ADMINISTRATION	Holding	IP	50	50	50	50	France
CACEIS FASTNET	Administration de Fonds	IP	47	47	47	47	France
CACEIS FASTNET SUISSE	Administration de Fonds	IP	50	50	50	50	Suisse
CACEIS SAS	Holding	IP	50	50	50	50	France
FASTNET Belgique	Administration de Fonds	IP	26	26	26	26	Belgique
FASTNET IRLANDE	Administration de Fonds	IP	50	50	50	50	Irlande
FASTNET LUXEMBOURG	Administration de Fonds	IP	26	26	26	26	Luxembourg
FASTNET PAYS BAS	Administration de Fonds	IP	26	26	26	26	Pays-Bas
INVESTOR SERVICES HOUSE	Immobilier d'exploitation	IP	50	50	50	50	Luxembourg
NATIXIS INVESTOR SERVICING (Ex NATEXIS INVESTOR SERVICING) * ⁽¹²⁾ ⁽³⁹⁾	Gestion administrative des OPCVM		0	0	0	0	France
OLYMPIA CAPITAL Inc ⁽³⁸⁾	Administration de Fonds		0	0	50	50	États-Unis
OLYMPIA CAPITAL ASSOCIATES, LP ⁽³⁸⁾	Administration de Fonds		0	0	50	50	États-Unis
CACEIS CANADA Ltd (ex-Olympia Capital Financial Services Inc) *	Administration de Fonds	IP	50	50	50	50	Canada
CACEIS BERMUDA Ltd (ex-Olympia Capital Bermuda Ltd) *	Administration de Fonds	IP	50	50	50	50	Bermudes
CACEIS CAYMAN Ltd (ex-Olympia Capital Cayman Ltd) *	Administration de Fonds	IP	50	50	50	50	Îles Caymans
OLYMPIA CAPITAL IRELAND Ltd	Administration de Fonds	IP	50	50	50	50	Irlande
PARTINVEST SA	Immobilier d'exploitation	IP	50	50	50	50	Luxembourg
THE FASTNET HOUSE ⁽⁶⁾	Immobilier d'exploitation		0	0	50	50	Luxembourg
WINCHESTER GLOBAL TRUST COMPANY Ltd	Administration de Fonds	IP	50	50	50	50	Bermudes
WINCHESTER FIDUCIARY SERVICES Ltd	Administration de Fonds	IP	50	50	50	50	Bermudes
GRUPE NATIXIS GARANTIES							
COMPAGNIE EUROPÉENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS ⁽³⁷⁾	Assurance	IG	100	100	100	100	France
FCP GCEC Diversifié ⁽¹⁴⁾	OPCVM de placement d'assurance		0	0	100	100	France

Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays	
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
NATIXIS GARANTIES **	Établissement de crédit	IG	100	100	100	100	France
SACCEF ⁽³⁷⁾	Assurance		0	0	100	100	France
SCI Champs-Élysées ⁽¹⁾	Gestion immobilière	IG	100	100	100	100	France
SCI LA BOETIE ⁽¹⁾	Gestion immobilière	IG	100	100	100	100	France
SCI SACCEF ⁽¹⁾	Gestion immobilière	IG	100	100	100	100	France
SOCAMAB ⁽³⁷⁾	Assurance		0	0	100	100	France
AUTRES ACTIVITÉS							
EDVAL C INVESTMENTS Ltd	Structure defeasance crédits risques pays	IG	100	100	100	100	Grande-Bretagne
FONCIÈRE KUPKA ⁽⁴⁾	Investissements immobiliers		0	0	100	100	France
NATEXIS AMBS COMPANY LLC ^{(1) (15)}	Émission d'actions préférentielles		0	0	100	0	États-Unis
NATEXIS BANQUES POPULAIRES INVEST ⁽¹⁾	OPCVM	IG	100	100	100	100	France
NATEXIS BANQUES POPULAIRES PREFERRED CAPITAL I LLC ⁽¹⁾	Émission d'actions préférentielles	IG	100	0	100	0	États-Unis
NATEXIS BANQUES POPULAIRES PREFERRED CAPITAL II ⁽¹⁾	Émission d'actions préférentielles	IG	100	0	100	0	États-Unis
NATEXIS BANQUES POPULAIRES PREFERRED CAPITAL III ⁽¹⁾	Émission d'actions préférentielles	IG	100	0	100	0	États-Unis
NATIXIS FUNDING USA LLC	Activité de refinancement	IG	100	100	100	100	États-Unis
NATINIUM FINANCIAL PRODUCTS ⁽¹⁾	Véhicule de titrisation	IG	100	100	100	100	Irlande
NATIXIS ALTAIR (ex-NATEXIS ALTAIR) * ⁽¹⁰⁾	Services informatiques		0	0	100	100	France
NATIXIS ALTAIR IT SHARED SERVICES ⁽²⁾	Services informatiques	IG	100	100	0	0	France
NATIXIS PARTICIPATIONS 1 (ex-NXBP1)	Holding	IG	100	100	100	100	France
S.C.I. ALTAIR 1 ⁽¹⁾	Immobilier d'exploitation	IG	100	100	100	100	France
S.C.I. ALTAIR 2 ⁽¹⁾	Immobilier d'exploitation	IG	100	100	100	100	France
S.C.I. VALMY COUPOLE ⁽¹⁾	Immobilier d'exploitation	IG	100	100	100	100	France
SA NATIXIS FONCIÈRE (ex-SPAFICA) ⁽¹⁾	Investissements immobiliers	IG	100	100	100	100	France
WORLEDGE A INVESTMENTS Ltd	Structure « option de vente » crédits risques pays	IG	100	100	100	100	Grande-Bretagne

Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays	
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
BANQUE DE DÉTAIL							
CCI BP							
ACEF OCCITANE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
ACHATPRO ⁽¹³⁾	Établissement non financier/services		0	0	19	19	France
ATLANTIQUE PLUS	Établissement financier/holding fin.	ME	20	20	20	20	France
BANQUE CALEDONIENNE D'INVESTISSEMENT	Établissement de crédit/Banque	ME	10	10	10	10	France
BANQUE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE CHAIX ⁽²⁸⁾	Établissement de crédit/Banque	ME	20	10	0	0	France
BANQUE DE SAVOIE ⁽²⁸⁾	Établissement de crédit/Banque	ME	20	10	0	0	France
BANQUE PELLETIER ⁽²⁸⁾	Établissement de crédit/Banque	ME	20	10	0	0	France
CC SO ⁽²⁸⁾	Établissement de crédit/Banque	ME	20	10	0	0	France
BANQUE DUPUY DE PARSEVAL ⁽²⁸⁾	Établissement de crédit/Banque	ME	20	10	0	0	France
BANQUE MARZE ⁽²⁸⁾	Établissement de crédit/Banque	ME	20	10	0	0	France
BANQUE POPULAIRE ALSACE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DE LA CÔTE D'AZUR	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DE LOIRE ET LYONNAIS	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DES ALPES	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DU NORD	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE DU SUD	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France

Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays	
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE OCCITANE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE ET CORSE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BATILEASE	Établissement de crédit/Banque	ME	19	19	19	19	France
BATILEASE INVEST (ex-Batinorest-Bail) *	Établissement de crédit/Banque	ME	20	19	20	19	France
BTP CAPITAL CONSEIL ⁽²⁾	Établissement non financier/capital-risque	ME	20	20	0	0	France
BCI MER ROUGE	Établissement de crédit/Banque	ME	10	10	10	10	France
BDG SCI ⁽⁷⁾	Établissement non financier/immobilier		0	0	20	20	France
BERCY GESTION FINANCE	Établissement financier/prolongement d'activité	ME	20	20	20	20	France
BERCY PATRIMOINE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BGF	Établissement non financier/services	ME	20	20	20	20	France
BIC BRED	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
B-PROCESS	Établissement non financier/services	ME	10	10	10	10	France
BRED – BANQUE POPULAIRE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BRED COFILEASE (Ex NCM) *	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
BRED GESTION	Établissement de crédit/autres	ME	20	20	20	20	France
BRED HABITAT	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
BRED VANUATU	Établissement de crédit/Banque	ME	17	17	17	17	Vanuatu
BTP BANQUE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France

	Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
BTP CAPITAL INVESTISSEMENT	Établissement non financier/capital-risque	ME	16	16	16	16	France
CAISSE DE GARANTIE IMMOB DU BÂTIMENT	Établissement non financier/assurances	ME	7	7	7	7	France
CAISSE RÉGIONALE BRETAGNE NORMANDIE ⁽¹⁹⁾	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	0	0	France
CAISSE RÉGIONALE DE MÉDITERRANÉE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
CAISSE RÉGIONALE DE VENDÉE ⁽²⁰⁾	Établissement de crédit/Banque		0	0	20	20	France
CAISSE RÉGIONALE DU FINISTÈRE ⁽¹⁹⁾	Établissement de crédit/Banque		0	0	20	20	France
CAISSE RÉGIONALE LITTORAL MANCHE ⁽¹⁹⁾	Établissement de crédit/Banque		0	0	20	20	France
CAISSE RÉGIONALE MORBIHAN/LOIRE ATLANTIQUE ⁽²⁰⁾	Établissement de crédit/Banque		0	0	20	20	France
CAISSE RÉGIONALE RÉGION NORD	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
CAISSE RÉGIONALE SUD-OUEST	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
CAISSE SOLIDAIRE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	12	20	12	France
CAPI COURT TERME N° 1	Établissement financier/intermédiation	ME	20	20	20	20	France
BP COVERED BONDS ⁽²⁾	Établissement financier	ME	20	20	0	0	France
CASDEN – BANQUE POPULAIRE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
CLICK AND TRUST	Établissement non financier/services	ME	20	20	20	20	France
CMGM	Établissement de crédit/Banque	ME	20	1	20	1	France
COFEG	Établissement financier/prolongement d'activité	ME	20	20	20	20	France
COFIBRED	Établissement financier/holding fin.	ME	20	20	20	20	France
COOPEST ⁽²⁾	Établissement de crédit/Banque	ME	7	7	0	0	France
CRÉDIT COOPÉRATIF	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
CRÉDIT MARITIME ATLANTIQUE ⁽²⁰⁾	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	0	0	France
CRÉDIT MARITIME OUTRE MER	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France

Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays	
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
CREPONORD	Établissement non financier/ immobilier	ME	20	20	20	20	France
DE PORTZAMPARC	Établissement financier/autres activités	ME	20	14	20	14	France
ECOFI INVESTISSEMENT	Établissement financier/société de gestion	ME	20	20	20	20	France
EDEL	Établissement de crédit/Banque	ME	20	7	20	7	France
ESFIN	Établissement financier/ prolongement d'activité	ME	8	8	8	8	France
EURO CAPITAL ⁽²⁾	Établissement financier/autres activités	ME	20	14	0	0	France
EXPANDE INVEST	Établissement non financier/ services	ME	20	20	20	20	France
FCC AMAREN II	Établissement de crédit/autres	ME	20	20	20	20	France
FCC CRISTALYS	Établissement de crédit/autres	ME	20	20	20	20	France
FCC ELIDE	Établissement de crédit/autres	ME	20	20	20	20	France
FINANCIÈRE DE LA BP OCCITANE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
FINANCIÈRE PARTICIPATION BPS	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
FONCIÈRE DU VANUATU	Établissement de crédit/autres	ME	20	20	20	20	Vanuatu
FONCIÈRE VICTOR HUGO	Établissement financier/ prolongement d'activité	ME	20	20	20	20	France
FOREST MASSIF CENTRAL	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
FORESTIERS LORRAINE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
GARIBALDI CAPITAL DÉVELOPPEMENT	Établissement non financier/ autres	ME	20	20	20	20	France
GEDEX DISTRIBUTION	Établissement de crédit/Banque	ME	20	0	20	0	France
GIE USC	Établissement non financier/ autres	ME	20	20	20	20	France
GROUPEMENT DE FAIT	Établissement non financier/ autres	ME	20	20	20	20	France

	Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
HABITAT RIVES DE PARIS	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
INGÉNIERIE ET DÉVELOPPEMENT	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
IBP INVESTISSEMENT (ex-IBP Développement)	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
INTERCOOP	Établissement de crédit/CB immobilier	ME	20	20	20	20	France
L F I ⁽²⁶⁾	Établissement financier/prolongement d'activité		0	0	20	20	France
LFI4	Établissement financier/autres activités	ME	20	20	20	20	France
LUDOVIC DE BESSE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
LUX EQUIP BAIL	Établissement de crédit/CB mobilier	ME	18	18	18	18	Luxembourg
MONE+CC2 ⁽⁷⁾	Établissement financier/intermédiation		0	0	20	20	France
MONINFO	Établissement de crédit/Banque	ME	20	7	20	7	France
NJR INVEST	Établissement financier	ME	20	20	20	20	France
NORD FINANCEMENT	Établissement de crédit/Banque	ME	20	0	20	0	France
PARNASSE FINANCES	Établissement financier/prolongement d'activité	ME	20	20	20	20	France
PARNASSIENNE DE CRÉDIT ⁽²²⁾	Établissement de crédit/autres		0	0	18	18	France
PARTICIPATIONS BPSO	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
PLUSEXPANSION	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
PREPAR COURTAGE (Ex-BERPA) *	Établissement financier/autres activités	ME	20	20	20	20	France
PREPAR-IARD	Établissement non financier/assurances	ME	20	20	20	20	France
PREPAR-VIE	Établissement non financier/assurances	ME	20	20	20	20	France
PROMEPAR	Établissement financier/société de gestion	ME	20	20	20	20	France

Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays	
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
IPAB ⁽²⁾	Établissement financier/ prolongement d'activité	ME	20	20	0	0	France
SASU BFC CROISSANCE ⁽²⁾	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	0	0	France
SAS PERSPECTIVES ET PARTICIPATIONS	Établissement financier/ prolongement d'activité	ME	20	20	20	20	France
SAS SOCIÉTARIAT BP LORRAINE CHAMPAGNE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SAVOISIENNE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SBE (Ex SOGEFIP) *	Établissement de crédit/fin. Spéc.	ME	20	20	20	20	France
SCI BPSO	Établissement non financier/ immobilier	ME	20	20	20	20	France
SCI du CRÉDIT COOPÉRATIF	Établissement non financier/ immobilier	ME	20	20	20	20	France
SCI FAIDHERBE	Établissement non financier/ immobilier	ME	20	20	20	20	France
SCI SAINT-DENIS	Établissement non financier/ immobilier	ME	20	20	20	20	France
SEGIMLOR	Établissement non financier/ autres	ME	20	20	20	20	France
SGTI	Établissement financier/ prolongement d'activité	ME	20	20	20	20	France
INTERCOOP LOCATION (ex-Sicomi coop) *	Établissement de crédit/CB immobilier	ME	16	16	14	14	France
SIMC	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SMI	Entreprise industrielle et commerciale	ME	20	20	20	20	France
SOCACEF BAS-RHIN	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCACEF MASSIF CENTRAL	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCACEF NORD	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France

	Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
SOCAMA ARIÈGE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA ATLANTIQUE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA AUDE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA BAS-RHIN	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA BOUCHES DU RHÔNE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA BRED IDF	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA CENTRE ATLANTIQUE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA CHAMPAGNE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA CORSE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA CÔTE D'AZUR	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA DES ALPES	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA DU MIDI	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA HAUT-RHIN	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA HAUTE-GARONNE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA LOIRE ET LYONNAIS	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA LORRAINE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France

Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays	
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
SOCAMA MASSIF CENTRAL	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA MIDI-PYRÉNÉES OUEST	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA NORD	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA NORMANDIE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA OCCITANE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA OUEST	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA RIVES DE PARIS	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA ROUSSILLON	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA SUD-OUEST	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA VAL DE FRANCE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMA VAUCLUSE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI ALPES	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI ALSACE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI ATLANTIQUE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI AUDE ARIÈGE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI CENTRE ATLANTIQUE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France

	Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
SOCAMI CÔTE D'AZUR	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI DU MIDI	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI DU SUD-OUEST	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI HAUTE-GARONNE HABITAT	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI LOIRE ET LYONNAIS	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI LORRAINE CHAMPAGNE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI MASSIF CENTRAL	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI NORD	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI OCCITANE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI OUEST	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI PROVENCE ET CORSE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI PYRÉNÉES-ORIENTALES	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMI VAL DE FRANCE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMMES	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAMUPROLOR	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCAUPROMI ALSACE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BANQUE POPULAIRE D'ALSACE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France

Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays	
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
SOCIÉTARIAT BP CENTRE ATLANTIQUE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP CÔTE D'AZUR	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP DE L'OUEST	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP DES ALPES	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP DU NORD	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP LOIRE ET LYONNAIS	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP MASSIF CENTRAL	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP OCCITANE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP COTE D'AZUR	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP PROVENÇALE ET CORSE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP RIVE SDE PARIS	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP SUD	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP SUD-OUEST	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT BP VAL DE FRANCE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTARIAT CRÉDIT COOPÉRATIF/BP	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTÉ D'EXPANSION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE	Établissement non financier/ autres	ME	20	20	20	20	France
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE LA NEF	Établissement de crédit/Banque	ME	20	1	20	1	France
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE PROVENÇALE ET CORSE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOCREDO BANQUE POLYNÉSIEENNE	Établissement de crédit/Banque	ME	3	3	3	3	France
SOCOREC	Établissement de crédit/Banque	ME	20	0	20	0	France
SOFIAG	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOFIDER	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SOFIGARD	Établissement de crédit/Banque	ME	20	0	20	0	France
SOFINDI	Établissement de crédit/Banque	ME	20	1	20	1	France

	Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
SOFIRIF	Établissement de crédit/Banque	ME	20	4	20	4	France
SOFISCOPE	Établissement de crédit/Banque	ME	20	0	20	0	France
SOFISCOPE SUD-EST	Établissement de crédit/Banque	ME	20	1	20	1	France
SOFRONTA	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOMUDIMEC	Établissement de crédit/Banque	ME	20	0	20	0	France
SOMUPACA	Établissement de crédit/Banque	ME	20	0	20	0	France
SOPROLIB DES ALPES	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOPROLIB FRANCHE-COMTE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOPROLIB LORRAINE	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOPROLIB NORD	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SOPROLIB SUD-OUEST	Établissement de crédit/société de caution	ME	20	20	20	20	France
SPGRES	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
SPIG	Établissement financier/ prolongement d'activité	ME	20	20	20	20	France
SUD PARTICIPATION	Établissement de crédit/Banque	ME	20	20	20	20	France
TISE ⁽²⁾	Établissement non financier/ services	ME	20	20	0	0	France
TRANSIMMO	Établissement non financier/ immobilier	ME	20	20	20	20	France
TRUST AND PAY ⁽²⁴⁾	Établissement non financier/ services		0	0	9	13	France
VECTEUR	Établissement non financier/ capital-risque	ME	20	20	20	20	France
VIALINK	Établissement non financier/ services	ME	20	20	20	20	France

Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays	
		% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts		
CCI CEP							
CAISSE D'ÉPARGNE AQUITAINE POITOU-CHARENTES	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'ÉPARGNE COTE D'AZUR	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'ÉPARGNE D'ALSACE	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'ÉPARGNE D'Auvergne et du Limousin	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'ÉPARGNE NORMANDIE (ex-Caisse d'épargne de Basse-Normandie) ⁽¹⁶⁾ *	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'ÉPARGNE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'ÉPARGNE DE BRETAGNE ⁽¹⁷⁾	Établissements financiers et de crédit		0	0	20	20	France
CAISSE D'ÉPARGNE DE HAUTE-NORMANDIE ⁽¹⁶⁾	Établissements financiers et de crédit		0	0	20	20	France
CAISSE D'ÉPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE-ARDENNE	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'ÉPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'ÉPARGNE DE PICARDIE	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'ÉPARGNE BRETAGNE- PAYS DE LOIRE (ex-Caisse d'épargne des Pays de la Loire) ^{*(17)}	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE-NORD ⁽¹⁸⁾	Établissements financiers et de crédit		0	0	20	20	France
CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE-OUEST ⁽¹⁸⁾	Établissements financiers et de crédit		0	0	20	20	France
CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE (ex-Caisse d'épargne Ile-de-France Paris) ^{* (18)}	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'ÉPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'ÉPARGNE LOIRE-CENTRE	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France

	Activité	Méthode de consolidation au 31/12/08	31/12/08		31/12/07		Pays
			% de contrôle	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intérêts	
CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDÈCHE	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE NORD FRANCE EUROPE	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE PROVENCE-ALPES-CORSE	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France
CAISSE D'EPARGNE RHÔNE-ALPES	Établissements financiers et de crédit	ME	20	20	20	20	France

* Changement de dénomination sociale.

** Filiales françaises dont la surveillance prudentielle individuelle est assurée dans le cadre des ratios consolidés du Groupe conformément aux dispositions de l'article 4.1 du règlement 2000.03 du comité de la réglementation comptable et financière.

- (1) Société Ad Hoc.
- (2) Création en 2008.
- (3) Acquisition de l'exercice 2008.
- (4) Déconsolidée car en dessous des seuils de consolidation.
- (5) Cession de 33 % du capital au hors Groupe.
- (6) Cession de la filiale à Crédit Agricole Luxembourg.
- (7) Sociétés liquidées.
- (8) Cessation d'activité.
- (9) Fusion-absorption par Kompass International.
- (10) TUP avec Natixis au 1/01/08.
- (11) Déconsolidée suite à la cession de l'immeuble au 1/04/08.
- (12) Fusion dans le palier CACEIS au 30/06/08.
- (13) Cession au 30/06/08.
- (14) Liquidation au premier trimestre 2008.
- (15) Déconsolidé au 30/09/08 car en dessous des seuils de consolidation.
- (16) Fusion des Caisses d'Épargne de Basse et Haute Normandie au cours du premier semestre 2008.
- (17) Fusion des Caisses d'Épargne de Bretagne et des Pays de la Loire au cours du premier semestre 2008.
- (18) Fusion des Caisses d'Épargne Île-de-France Ouest, Île-de-France Nord et Île-de-France Paris au cours du premier semestre 2008.
- (19) Issue de la fusion Caisse Régionale du Finistère et Caisse régionale Littoral Manche.
- (20) Issue de la fusion Caisse Régionale de Vendée et Caisse régionale Morbihan/Loire Atlantique.
- (21) Reconsolidée car au-dessus des seuils de consolidation.
- (22) Absorption par La Banque Monétaire et Financière.
- (23) 1^{er} consolidation au 4^e trimestre 2008.
- (24) Absorption par la société B-Process.
- (25) Fusionné dans Coface Assicurazioni spa.
- (26) TUP avec SPIG.
- (27) TUP avec Natixis au 30/06/08.
- (28) Acquisition des banques de détail à HSBC.
- (29) Rachat de minoritaires pour 3,01 % et effet de relution de 1,19 %.
- (30) TUP dans NAMI.
- (31) Déconsolidée au 30/09/08 à la suite de la liquidation des actifs.
- (32) Effet de dilution de 18,33 % lié à une augmentation de capital souscrite exclusivement par EDF.
- (33) Cession de 25,9 % des titres VRFactorem avec changement de méthode de consolidation de IP à ME.
- (34) Cession des titres de Percipio.
- (35) Acquisition de 23,76 % des titres CIE 1818 auprès du groupe GCE.
- (36) Effet de l'acquisition de 23,76 % des titres CIE 1818 auprès du groupe GCE.
- (37) Fusion dans CEGC.
- (38) Fusionné dans CACEIS (USA) Inc.
- (39) Fusionné dans CACEIS Fasnet au 31/12/08.
- (40) Rachat de 19,55% des minoritaires.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Natixis, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la justification de nos appréciations;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable effectué par le Groupe en application de l'amendement IAS 39 adopté le 15 octobre 2008. Ce changement, qui autorise le reclassement de certains actifs financiers, est exposé dans la note 2 « Normes comptables appliquées », la note 6.1 « Expositions à risques au bilan de Natixis au 31 décembre 2008 » et la note 7 « Principes comptables et méthodes d'évaluation ».

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Comme exposé dans la note 6 de l'annexe et le rapport de gestion, la crise financière et économique s'est notamment traduite par la hausse exceptionnelle de la volatilité, la forte contraction de la liquidité sur certains marchés, ainsi qu'une difficulté certaine à apprécier les perspectives économiques et financières. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte incertain, en application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changement de méthode comptable

Ainsi qu'il est exposé dans les notes 2, 6.1 et 7, le Groupe a reclassé un portefeuille d'actifs financiers dans la catégorie « Prêts et créances », conformément aux dispositions de l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 adopté le 15 octobre 2008. Nous nous sommes assuré que les conditions requises pour l'application de ces dispositions étaient réunies et que le traitement comptable retenu et l'information produite étaient conformes au texte précité.

Estimations effectuées dans le cadre de l'activité bancaire

Valorisation des instruments financiers

Comme indiqué notamment dans la note 7.6 et la note 7.22 de l'annexe, le Groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines dépréciations. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif d'un marché, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Provisionnement des risques de crédit et de contrepartie

Le Groupe comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et de contrepartie inhérents à ses activités (notes 6.2, 7.1, 7.3, 8.4 et 9.7 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, aux méthodologies de dépréciation, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations individuelles et collectives.

Dépréciation d'actifs disponibles à la vente

Le Groupe comptabilise des dépréciations sur des actifs disponibles à la vente lorsqu'il existe une indication objective de baisse de la valeur de ces actifs (notes 7.1, 8.3, 9.4 et 9.7 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations.

Autres estimations

Évaluation des actifs incorporels

Le Groupe procède à des travaux d'actualisation de l'évaluation des actifs incorporels et des écarts d'acquisition figurant à son bilan consolidé (notes 3.5, 7.7 et 8.11 de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces travaux ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Activation des impôts différés

Le Groupe a comptabilisé des impôts différés actifs notamment au titre des déficits fiscaux reportables (notes 7.19 et 8.7 de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts.

Engagements sociaux

Le Groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (notes 7.13 et 13.3 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements, ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 30 mars 2009

DELOITTE & ASSOCIES

Damien Laurent

SALUSTRO REYDEL

Membre de KPMG International

Michel Savioz

MAZARS

Charles de Boisriou

Michel Barbet-Massin

COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES

BILANS SOCIAUX COMPARÉS DE NATIXIS

<i>(en millions d'euros)</i>				
Cf. notes n°	Exercice clos le 31 décembre	2008	2007	2006
	ACTIF			
3	Caisse, Banques centrales, CCP	857	175	44
3	Effets publics et valeurs assimilées	23 161	20 566	3 977
3	Créances sur établissements de crédit	96 038	132 333	54 110
23	<i>dont activité institutionnelle :</i>		83	166
4	Opérations avec la clientèle	83 320	92 113	42 743
23	<i>dont activité institutionnelle :</i>	407	354	400
5	Obligations et autres titres à revenu fixe	61 966	58 917	15 586
5	Actions et autres titres à revenu variable	17 219	34 080	3 873
7	Participations et autres titres détenus à long terme	9 644	9 385	8 996
7	Parts dans les entreprises liées	14 760	12 788	14 107
4	Crédit-bail			
4	Location simple			
12	Immobilisations incorporelles	181	1 012	87
12	Immobilisations corporelles	202	188	90
	Capital souscrit non versé			
7	Actions propres	67	108	
13	Autres actifs	28 841	26 392	3 812
13	Comptes de régularisation	21 408	23 951	1 011
	TOTAL ACTIF	357 664	412 008	148 435

Cf. notes n°	Hors Bilan - Engagements reçus	2008	2007	2006
38	Engagements de financement	13 623	3 957	14 368
	Engagements reçus d'établissements de crédit	13 176	3 892	14 243
	Engagements reçus de la clientèle	447	65	125
38	Engagements de garantie	39 791	38 680	13 338
	Engagements reçus d'établissements de crédit	35 202	34 066	10 555
	Engagements reçus de la clientèle	4 589	4 614	2 783
23	<i>dont activité institutionnelle :</i>	24	103	183
38	Engagements sur titres	2 031	3 360	195
38	Autres engagements reçus	9 918	11 161	1 613

Cf. notes n°	Exercice clos le 31 décembre	2008	2007	2006
PASSIF				
14	Banques centrales, CCP	653	1 405	613
14	Dettes sur établissements de crédit	105 553	137 318	50 267
23	<i>dont activité institutionnelle :</i>	72	155	239
15	Opérations avec la clientèle	53 157	48 153	13 039
23	<i>dont activité institutionnelle :</i>	665	605	523
16	Dettes représentées par un titre	75 209	109 519	48 484
17	Autres passifs	72 990	70 209	7 741
17	Comptes de régularisation	17 917	15 916	2 924
23	<i>dont activité institutionnelle :</i>		1	3
18	Provisions (risques et charges)	3 427	2 019	1 067
19	Dettes subordonnées	13 489	10 607	5 894
20	Fonds pour risques bancaires généraux			
	Capitaux propres hors FRBG	15 269	16 862	18 407
21	Capital souscrit	4 653	1 955	1 952
21	Prime d'émission	15 531	14 912	14 897
21	Réserves	115	415	704
	Écarts de réévaluation			
20b	Provisions réglementées et subventions d'investissement	24	47	94
23	<i>dont activité institutionnelle :</i>	2	25	78
21	Report à nouveau	0		17
	Résultat de l'exercice	(5 054)	(467)	744
	TOTAL PASSIF	357 664	412 008	148 435

Cf. notes n°	Hors Bilan - Engagements donnés	2008	2007	2006
38	Engagements de financement	44 647	45 433	37 807
	Engagements en faveur d'établissements de crédit	8 652	3 002	8 797
	Engagements en faveur de la clientèle	35 995	42 431	29 010
38	Engagements de garantie	26 720	31 556	20 385
	Engagements en faveur d'établissements de crédit	3 704	3 638	3 016
	Engagements en faveur de la clientèle	23 016	27 918	17 369
23	<i>dont activité institutionnelle :</i>			
38	Engagements sur titres	3 486	2 816	183
38	Autres engagements donnés	17 307	15 226	52

COMPTES DE RÉSULTATS SOCIAUX COMPARÉS DE NATIXIS

Cf. notes n°	Exercice clos le 31 décembre	2008	2007	2006
24	Intérêts et produits assimilés	17 120	17 668	5 416
	Sur opérations avec les établissements de crédit	10 198	8 637	2 813
	Sur opérations avec la clientèle	4 866	4 801	1 985
	Sur opérations de crédit-bail	0	0	0
	Sur opérations de location simple	0	0	0
	Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 296	3 093	448
	Autres intérêts et produits assimilés	760	1 137	170
25	Intérêts et charges assimilées	(16 508)	(18 689)	(5 318)
	Sur opérations avec les établissements de crédit	(10 148)	(9 520)	(2 663)
	Sur opérations avec la clientèle	(1 942)	(3 356)	(655)
	Sur opérations de crédit-bail	0	0	0
	Sur opérations de location simple	0	0	0
	Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(4 366)	(4 844)	(1 770)
	Autres intérêts et charges assimilées	(52)	(969)	(230)
26	Revenus des titres à revenu variable	1 417	1 078	433
27	Commissions (produits)	745	798	719
	Commissions (charges)	(361)	(347)	(216)
28	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	(2 668)	2 274	883
	Solde des opérations sur titres de transaction	(1 914)	2 113	165
	Solde des opérations de change	813	396	584
	Solde des opérations sur instruments financiers	(1 567)	(235)	134
29	Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	(1 194)	(789)	(5)
30	Autres produits d'exploitation bancaire	169	141	44
	Autres charges d'exploitation bancaire	(157)	(135)	(91)
	PRODUIT NET BANCAIRE	(1 437)	1 999	1 865
31	Charges générales d'exploitation	(2 025)	(1 915)	(1 197)
	Frais de personnel	(1 090)	(984)	(654)
	Autres frais administratifs	(935)	(931)	(543)
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	(947)	(60)	(30)
	RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	(4 409)	24	638
32	Coût du risque	(983)	(175)	(141)
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(5 392)	(151)	497
33	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	164	(452)	73
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	(5 228)	(603)	570
34	Résultat exceptionnel	0	0	0
35	Impôt sur les bénéfices	175	142	(55)
20	Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées	(1)	(5)	231
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(5 054)	(466)	744

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

NOTE 1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Accentuation de la crise financière

Dans un contexte marqué par l'aggravation de la crise financière, qui s'est propagée à de nouvelles classes d'actifs et par la dégradation de l'environnement économique depuis notamment les défaillances bancaires du troisième trimestre, Natixis :

- a redéfini son plan d'affaires en misant sur un rééquilibrage de son business model au profit de ses métiers récurrents, une réduction de sa base de coûts, un renforcement de sa structure financière et une réduction du profil de risque de la Banque de financement et d'investissement (BFI). Ces réorientations stratégiques sont mises en œuvre au travers du plan de transformation de la BFI décidé par le Conseil de surveillance de Natixis du 18 décembre 2008. Celui-ci prévoit :
 - l'arrêt des activités d'investissement pour compte propre crédit et structurés de crédit et l'arrêt des activités de marché les plus complexes. Ces décisions s'accompagnent de la création, déjà effective, d'une structure spécifique de cantonnement pour en optimiser la gestion en extinction,
 - le recentrage sur les clients historiques en privilégiant les opérations de clientèle Corporate et Institutionnelle,
 - une présence internationale resserrée avec une forte réduction en Asie (arrêt des activités de marché de capitaux) et aux États-Unis (arrêt des activités de dérivés actions),
 - le renforcement de la discipline des risques dans toutes les activités,
 - une réduction des effectifs et des frais fixes directs de la BFI ;
- a engagé un programme de réduction de coûts à échéance 2009, de 10 % de la base de coûts fixes 2007. Cette démarche, qui s'est traduite par un ensemble de projets de rationalisation lancés au cours du 2^e trimestre 2008, s'inscrit dans un plan de réduction des charges 2008-2009, concernant tout à la fois les effectifs, les prestataires externes et les charges générales d'exploitation. Concernant les effectifs, un plan d'adaptation de l'emploi a été ouvert aux collaborateurs de Natixis S.A. courant septembre 2008. Ses incidences ont été évaluées et provisionnées à hauteur de - 144 millions d'euros dans les comptes de l'exercice 2008 ;
- a mené à bien courant septembre une augmentation de capital de 3,7 milliards d'euros, souscrite à hauteur de 2,5 milliards d'euros par la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne par compensation avec l'avance d'actionnaires antérieurement consentie ;
- s'agissant du risque de liquidité engendré par la crise financière, Natixis souligne qu'elle a pu, tout au long de l'exercice 2008, assurer son financement au jour le jour et à terme, notamment

par mobilisation de créances auprès de la BCE et recours aux prêts de ses deux principaux actionnaires, et assure qu'elle ne prévoit aucune difficulté pour respecter ses obligations financières à l'avenir.

Mesures de soutien de l'État

Natixis a bénéficié de façon indirecte, via ses deux principaux actionnaires, des financements mis à disposition des banques par l'État français dans le cadre du plan de soutien au secteur financier approuvé par la Commission européenne. Celui-ci comprend deux volets :

- un mécanisme de refinancement à moyen terme destiné aux établissements de crédit inscrit dans la loi de Finances Rectificative pour le Financement de l'économie du 16 octobre 2008. Celui-ci permet à la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF) de lever des fonds sur le marché avec la garantie de l'État, pour les prêter aux banques françaises contre la remise d'un collatéral ;
 - un dispositif de renforcement des fonds propres des banques au travers de la Société de Prise de Participation de l'État (SPPE) qui est autorisée à souscrire des titres subordonnés intégrables dans les fonds propres de base des banques émettrices.
- Les financements apportés par la Banque Fédérale des Banques Populaires et par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ont été réalisés à des conditions de marché, sur la base de conventions spécifiques, suivant deux formes :
- des crédits interbancaires à moyen terme garantis par la remise en pleine propriété de créances répondant à certains critères d'éligibilité. Le transfert de propriété des créances permet aux prêteurs (Banque Fédérale des Banques Populaires et Caisse Nationale des Caisses d'Épargne) de nantir ces mêmes créances auprès de la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF) dans le cadre des crédits que cet établissement leur a accordés. Les crédits accordés, dans ce cadre, à Natixis par la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne qui ont elles-mêmes bénéficié en direct des financements de la SFEF, figurent au bilan sur la ligne des « Dettes envers les Établissements de Crédit » pour un montant de 835,6 millions d'euros ;
 - des obligations supersubordonnées à durée indéterminée. Deux émissions d'un montant de 950 millions d'euros chacune ont été souscrites, l'une en totalité par la Banque Fédérale des Banques Populaires, l'autre en totalité par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne. Ces émissions sont le « miroir » de celles souscrites par la Banque Fédérale des Banques

Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne auprès de la Société de Prise de Participation de l'État.

Principaux impacts de la crise sur les comptes 2008

■ Natixis n'a pas utilisé les possibilités de reclassements du portefeuille titres permises par le règlement du CRC n° 2008-17.

■ Expositions indirectes au risque « subprime » portées par le bilan de Natixis au 31/12/08 :

Les expositions sont constituées d'un portefeuille de CDO d'ABS classé, essentiellement dans la catégorie « titres de transaction », pour une exposition nominale globale de 2 038 millions d'euros, dont 1 189 millions d'euros sont couverts par des monolines.

En l'absence totale de référence de marché, la valorisation des actifs représentés par ces expositions a été établie à partir d'un modèle de valorisation. La technique de valorisation utilisée repose sur des hypothèses de taux de pertes déterminés par année d'origine des prêts. Il a ainsi été retenu les hypothèses de taux de pertes suivantes :

- 30 % pour les générations de prêts 2007 (contre 23 % au 31 décembre 2007),
- 25 % pour les générations de prêts 2006 (contre 23 % au 31 décembre 2007),
- 11 % pour la génération de prêts 2005 (contre 9 % au 31 décembre 2007),
- et 7,5 % pour les générations de prêts antérieures (contre 5,75 % au 31 décembre 2007) ;

Les valorisations des parts de titrisation hors expositions subprime pour lesquelles aucun prix n'a pu être identifié ont été réalisées à partir de modèles de valorisation :

- modèle de corrélation (pour les CSO),
- et modèle de scoring des structures (pour les CDO d'ABS et les CLO) définissant le niveau de risque de chacune d'entre elles en fonction de critères discriminants et calibré à partir de données observables ;

■ Expositions sur les monolines :

Les opérations avec les assureurs monolines conclues sous forme de CDS ont fait l'objet de constitution de réfections complémentaires liées d'une part à l'abaissement de la notation de ces contreparties et d'autre part à l'élargissement des spreads des actifs qu'ils garantissent. À ce titre, la méthode de détermination des réfections a été revue au 2^e trimestre 2008 et maintenue depuis lors au 31 décembre 2008. Les dépréciations ont été déterminées en appliquant aux moins-values latentes des actifs sous-jacents couverts un taux de recouvrement homogène de 10 % (taux se justifiant par la faible capitalisation des monolines au regard de leurs expositions en risque) et une probabilité de défaut en adéquation avec le risque de crédit du rehausseur. Il en est résulté un complément de réfaction de 1 060 millions d'euros au titre de l'exercice,

portant le stock total à 1 216 millions d'euros. Par ailleurs, le stock de provisions sectorielles sur les monolines a été porté à 300 millions d'euros sous l'effet d'une dotation supplémentaire de 162 millions d'euros.

■ Dépréciation individuelle de certaines parts de SIV :

Les SIV (Structured Investment Vehicules) sont des structures qui investissent dans des actifs à moyen ou long terme de notation élevée en utilisant un fort effet de levier. Pour se refinancer, les SIV émettent du papier commercial ou des notes à moyen ou long terme. Leurs émissions étant notées par les agences de rating, les SIV doivent respecter des ratios de liquidité et sont contraintes au respect de seuils liés à la valorisation de leurs portefeuilles. Si ces seuils sont touchés ou dépassés, elles doivent procéder à la liquidation de leurs actifs. Au 31/12/08, compte tenu de l'évolution observée des valeurs liquidatives des parts de SIV détenues par Natixis, et du risque de liquidation en résultant, il a été procédé à une dépréciation complémentaire de ces parts, inscrites dans la catégorie « Titres d'investissement », de 42 millions d'euros.

■ Participation au capital d'IKB :

Natixis détient une participation de 2,5 % au capital de la banque allemande IKB depuis 1993. Les relations d'affaires entre les deux établissements sont essentiellement centrées sur le financement des moyennes et des grandes entreprises allemandes. Elles ne concernent ni directement ni indirectement les activités de financement et d'investissement d'IKB sur les marchés immobiliers européens et américains. Les difficultés financières de la banque allemande liées à la crise du « subprime » ont amené Natixis à constater un complément de dépréciation des titres IKB de 11,3 millions d'euros pour la porter à 27,1 millions d'euros.

■ Participation au capital de CIFG et accord de commutation :

Après le soutien financier à CIFG fin 2007 et comme annoncé à cette époque, le transfert des titres à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et à la Banque Fédérale des Banques Populaires est intervenu en 2008. Un accord de commutation a été conclu le 22 janvier 2009, se traduisant pour Natixis par l'annulation de contrats de garantie, le tirage du solde des lignes de crédit accordées à CIFG non encore tirées, l'abandon de l'ensemble des lignes de crédit consenties et l'encaissement d'une soulte en cash et d'actions CIFG. Les conditions de cet accord étant connues à la date d'arrêt, Natixis en a tiré les conséquences comptables dans les états financiers du 31 décembre 2008 par la dépréciation des lignes de crédit (200 millions de USD) et l'enregistrement en produit à recevoir de la soulte (98 millions de USD).

■ Expositions au groupe Lehman Brothers :

L'exposition en risques de Natixis au groupe Lehman Brothers s'élève en brut à 301,6 millions d'euros. Une dépréciation de 176,6 millions d'euros a été comptabilisée au 31/12/08.

■ Expositions aux banques islandaises :

Suite aux défaillances de certaines banques au cours du mois de septembre 2008, l'État islandais a nationalisé les trois principales banques du pays (Landsbanki, Kaupthing et Glitnir).

Au 31 décembre 2008, l'exposition en risque de Natixis sur les banques islandaises s'élève globalement à 174 millions d'euros.

Les provisions individuelles constituées à fin 2008, en coût du risque, se montent à 93,6 millions d'euros et elles font suite à une analyse des expositions menée spécifiquement sur chaque contrepartie islandaise et prenant en compte :

- la nature des engagements,
- les garanties dont bénéficie Natixis,
- les évolutions marquantes du 4^e trimestre 2008 et les perspectives de recouvrement ;

■ Expositions au risque Madoff :

L'exposition indirecte nette de Natixis au broker Bernard Madoff Investment Securities (« BMIS ») au travers de 6 fonds s'élève à 356,4 millions d'euros. Le risque de perte a été estimé à 221 millions d'euros et intégralement provisionné au 31 décembre 2008. D'autre part, une provision pour frais juridiques de 12 millions d'euros a été constituée.

■ Fonds commercial Ixis CIB :

La fusion-absorption d'Ixis CIB par Natixis avait eu pour conséquence l'enregistrement d'un mali de fusion technique correspondant à la différence entre la valeur des titres Ixis CIB au bilan de Natixis et l'actif net apporté par Ixis CIB au 31/12/06 (date de rétroactivité). Ce mali de fusion a été affecté en totalité (861 millions d'euros) en fonds commercial. Il a été intégralement déprécié au 31/12/08.

NOTE 2 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes de Natixis sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit, et notamment le règlement CRC 2000-03 relatif à la présentation des états financiers.

1 - Prêts à la clientèle et aux établissements de crédits

Les prêts sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale. Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés en hors-bilan dans la catégorie « engagements de financement ». Une distinction est opérée entre les crédits sains et les crédits douteux.

2 - Politique de dépréciations

Depuis l'exercice 2000, Natixis articule sa politique de couverture des risques autour de 3 niveaux de provisionnement :

2.1 Dépréciations individualisées**■ 2..1.1 Risques en capital**

Lorsqu'il survient un risque de non-recouvrement partiel ou total des créances, ou de non-tenu des engagements des débiteurs, des dépréciations ou des provisions sont dotées au compte de résultat, au poste « coût du risque ». Ces dépréciations sont déterminées sur la base d'examens trimestriels, dossier par dossier et pays par pays, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Pour les opérations de crédit-bail et assimilées, les plus- et moins-values de cession ainsi que les dotations et reprises de provision (biens loués et immobilisations temporairement non loués) sont inscrits en « Produit Net Bancaire ». Les indemnités de résiliation sont enregistrées au niveau des « intérêts et produits assimilés ». Seule la fraction en capital des loyers douteux est provisionnée en « coût du risque ».

Le montant des dépréciations est calculé par différence entre la valeur nette comptable du prêt et les sommes estimées recouvrables actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine du contrat de prêt.

L'identification et la comptabilisation des créances douteuses sont effectuées conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03. Ce règlement et l'avis du comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2003 définissent les modalités de classification en créances douteuses et de passage des encours douteux en encours douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses compromises les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, les créances issues de restructuration pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an dès lors qu'un passage en perte est envisagé.

D'autre part, Natixis a retenu de constater en PNB l'amortissement des décotes des créances restructurées et la reprise des dépréciations des créances douteuses compromises liées au passage du temps.

■ 2.1.2 Risques en intérêts

En application de la réglementation bancaire :

- les intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire sont portés en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés sous cette rubrique lors de leur encaissement ;
- les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois ou le cas échéant six et neuf mois, sont également dépréciés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement ;
- par contagion, l'encours en capital de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à déprécier le risque en capital ;
- il en est de même pour les biens loués en crédit-bail ; ils sont déclassés en créances douteuses pour leur montant d'encours financier lorsqu'il existe une échéance de loyer ou de frais accessoires impayée depuis plus de trois mois (mobilier) ou six mois (immobilier).

■ 2.1.3 Retraitement des risques souverains de l'ex-BFCE

En 1991 et 1992, il a été procédé sur les actifs de l'ex-BFCE à des opérations de retraitement des risques souverains selon deux schémas, l'un de « sortie de bilan » (defeasance), l'autre « d'option de vente ». À cette fin, deux structures ont été créées, Edval pour la defeasance et Worledge pour l'option de vente et ces 2 structures ont été consolidées pour la première fois au 31 décembre 2002. La consolidation de ces sociétés en application du § 10052 du règlement CRC 99-07, relatif aux entités ad hoc, implique une révision du niveau de provisionnement des crédits à risques objets de l'option de vente.

À l'actif du bilan, l'encours net des crédits optionnés est couvert par les titres coupons zéro détenus par ces entités. L'évolution du résultat de ces entités est uniquement fonction de la prise de valeur des titres coupons zéro jusqu'à leur valeur de remboursement atteinte en 2014, date à laquelle le montage prend fin. Sur cette période la prise de valeur des titres compense exactement un provisionnement à 100 % des créances optionnées assurant une neutralité complète du résultat et l'équilibre de la trésorerie nécessaire au refinancement de ces opérations.

2.2 Provisions sectorielles et géographiques

Les provisions sectorielles et géographiques couvrent certains domaines d'activités de Natixis présentant des risques potentiels futurs mais non avérés. Ces domaines font l'objet de revues

trimestrielles qui conduisent, le cas échéant, à inclure dans l'assiette provisionnable des risques sains sur des pays ou des secteurs dont la situation économique laisse présager des difficultés.

Les actifs financiers ne présentant pas de risques individuels avérés sont classés par portefeuilles présentant des risques similaires par secteur d'activité ; pour chacun de ces groupes, il est recherché l'existence d'un indice objectif de dépréciation reposant sur des données observables indiquant une diminution probable des flux de trésoreries recouvrables estimés pour ce groupe d'actifs. Si un indice objectif de dépréciation est observé, alors les encours formant ce groupe d'actifs font l'objet de la comptabilisation d'une dépréciation collective. Un actif appartenant à ce groupe qui viendrait à être provisionné de manière individuelle (risque avéré) est exclu de l'assiette de calcul de la dépréciation collective.

La méthode de calcul de la dépréciation est celle de la perte attendue (« expected loss ») calculée à maturité du dossier.

3 - Opérations de titrisation

Les opérations de titrisation en cours ont pour effet de transférer le risque de crédit sans céder les portefeuilles de référence. Il s'agit d'opérations de titrisation synthétique à base de dérivés de crédits conclus avec des banques tierces conjointement avec des entités ad hoc. Les dérivés de crédits sont assimilés dans leur principe à des assurances crédits et fournissent une protection contre le risque de signature (faillite, restructuration des termes d'un actif de référence et incapacité de payer) sur les débiteurs composant le portefeuille.

4 - Créances, dettes et engagements libellés en devises

Les créances, dettes et engagements de hors-bilan, sont convertis en euros aux cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes. La différence de change est directement inscrite en résultat.

En revanche, les différences de change mises en évidence lors de la conversion des emprunts bénéficiant de la garantie de change de l'État ou afférentes à l'activité institutionnelle sont inscrites en comptes de régularisation.

5 - Portefeuille titres

5.1 Opérations sur titres (transaction, placement, investissement)

Les règles suivantes, conformément aux dispositions du règlement amendé n° 90-01 du comité de la réglementation bancaire relatif à la comptabilisation des opérations sur titres, modifié par le règlement n° 2008-17 du comité de la réglementation comptable, sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du trésor, certificat de dépôt, billet

à ordre négociable, titre de créance négociable, etc.) et sont fonction de la finalité des opérations :

■ **titres de transaction** : il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui sont négociables sur des marchés dont la liquidité est assurée. Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais et, le cas échéant, intérêts courus compris). À chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat en charges ou en produits ;

■ **titres de placement** : sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont pas inscrits, ni parmi les titres de transaction, ni parmi les titres d'investissement ; ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de dépréciations, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement ;

■ **titres d'investissement** : les titres d'investissement correspondent à des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance. Ils font l'objet, soit d'un financement spécifique, soit d'une couverture adéquate en matière de risque de taux. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupons courus exclus, et l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement.

Conformément aux prescriptions réglementaires, les moins-values latentes ne font pas l'objet d'une dépréciation sauf s'il existe une forte probabilité de les céder avant l'échéance en raison de circonstances nouvelles et sans préjudice des dépréciations à constituer en application des dispositions du règlement CRC 2002-03 s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres (coût du risque). Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées ;

■ **actions propres** : les achats visent différentes finalités, d'abord la régularisation du cours de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité. Dans ce cadre, le nombre d'actions propres détenues au 31/12/08 s'élève à 6 688 651 titres pour 10,7 millions d'euros comptabilisés en titres de transaction.

D'autre part, un Schéma d'Attribution Gratuite d'Actions (SAGA) a été mis en place en novembre 2007 au profit des salariés de Natixis ainsi que des sociétés qui lui sont liées, directement ou indirectement, dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce. Le nombre d'actions propres détenues dans ce cadre au 31/12/08 s'élève à 5 760 188 titres pour 59 millions d'euros comptabilisés en titres de placement. Le coût d'acquisition de ces titres est provisionné par la constatation d'une provision pour risques et charges étalée sur la période d'acquisition des droits (2 ans prorata temporis).

Enfin, en lien avec l'augmentation de capital de septembre 2008, le Directoire du 08/12/08 a décidé de procéder à un ajustement

de SAGA, afin de préserver les droits des bénéficiaires, se traduisant par l'attribution de 33 actions supplémentaires en complément des 60 attribuées initialement. Les titres seront acquis par Natixis en 2009 pour attribution aux salariés et le coût d'acquisition sera provisionné conformément aux dispositions appliquées à la première phase. Compte tenu de la non-significativité de l'impact sur l'exercice, aucune charge n'a été comptabilisée en 2008.

Afin de poursuivre la convergence des règles françaises avec les normes IFRS suite à la publication de l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 7 sur les reclassements d'actifs financiers, le CNC a publié le 10 décembre 2008 un avis permettant aux établissements de crédit d'effectuer des reclassements dans des conditions proches de celles existantes en référentiel IFRS. L'avis a été homologué par la publication du règlement du CRC n° 2008-17 publié le 30 décembre 2008.

L'avis autorise, sous certaines conditions, les reclassements depuis la catégorie « Transaction » vers les catégories « Placement » et « Investissement » et depuis la catégorie « Placement » vers la catégorie « Investissement ».

Le règlement autorise les établissements à céder tout ou partie des titres reclassés dans la catégorie des « titres d'investissement » dès lors que sont vérifiées les deux conditions suivantes :

- le reclassement a été motivé par une situation exceptionnelle ;
- le marché est redevenu actif pour ces titres.

5.2 Titres de participation et titres de l'activité de portefeuille (TAP)

- **Les titres de participations consolidés** : Natixis a procédé pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2008 à une évaluation des titres de ses filiales consolidées.

La méthode d'évaluation retenue est la méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie. Cette méthode s'appuie sur l'établissement de business plans élaborés par le management des principales filiales et validés par la Direction générale de Natixis.

Le taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie est, filiale par filiale, la résultante :

- d'une moyenne de taux de rendement de l'OAT 10 ans,
- de la prime de risque du marché sur lequel intervient la filiale,
- d'un Bêta tel qu'il ressort d'un échantillon de sociétés comparables.

Les résultats de cette méthode ont été confrontés avec les méthodes usuelles de comparaison boursière ou d'actif net réévalué aux fins de validation complémentaire.

- **Les titres de participation non consolidés** : ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'utilité à la date d'arrêté ou de leur coût d'acquisition. La valeur d'utilité à la date d'arrêté est déterminée en fonction de critères tels que l'actif net réévalué et la rentabilité des sociétés concernées.

- **Les titres de l'activité de portefeuille « TAP »** : ces titres sont acquis dans le but d'en retirer, à plus ou moins long terme, une rentabilité ou un rendement satisfaisant. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation pour que leur valeur au bilan n'excède pas leur valeur estimative (valeur de transaction récente, valeur de rentabilité, valeur boursière ou autre méthode de valorisation retenue lors de l'acquisition).

6 - Revenus du portefeuille-titres, corrections de valeur et résultats de cession

- Les produits des titres à revenu variable sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement.
- Les produits des titres à revenu fixe sont comptabilisés selon la méthode des intérêts courus.
- Les corrections de valeur et résultats de cession des titres sont enregistrées dans des rubriques spécifiques selon la nature des opérations :
 - titres de transaction, titres de placement et TAP : « gains ou pertes » les concernant, en Produit Net Bancaire ;
 - titres d'investissement : en coût du risque d'une part, lorsque les corrections de valeur correspondent à un risque de contrepartie, en gains ou pertes sur actifs immobilisés d'autre part, pour les corrections de valeur afférentes à un risque de marché et pour l'ensemble des résultats de cession ;
 - titres de participation et autres titres détenus à long terme : en gains ou pertes sur actifs immobilisés.

7 - Immobilisations corporelles et incorporelles

7.1 Évaluation initiale

Les immobilisations de l'ancien Crédit National acquises avant le 31 décembre 1976 sont comptabilisées à leur valeur d'utilité déterminée lors de la réévaluation légale de 1976. Celles acquises depuis cette date sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations de l'ancienne BFCE sont enregistrées, dans les comptes de Natixis, à leur valeur d'utilité, déterminée lors de l'acquisition de la BFCE par le Crédit National. Les immobilisations de l'ex-Caisse Centrale des Banques Populaires ont été apportées pour leur valeur nette comptable suite à l'apport partiel d'actif.

Les nouvelles acquisitions sont comptabilisées à leur prix d'achat augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte). Natixis n'inscrit pas à l'actif ses coûts d'emprunt.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses de matériel et de services et les frais liés au personnel directement

affectables à la production et à la préparation de ces logiciels en vue de leur utilisation. Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont immobilisées dès lors que le projet répond aux contraintes suivantes : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre, probabilités d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources, capacité d'évaluer de façon fiable des dépenses de développement. Les dépenses encourues pendant la phase de recherche ne sont pas immobilisées mais comptabilisées en charges.

7.2 Évaluation ultérieure

Postérieurement à leur acquisition, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

7.3 Amortissement

Dès lors qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues par Natixis, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, selon le mode linéaire ou dégressif quand ce dernier correspond à l'amortissement économique. La valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable lorsque celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Pour Natixis, les valeurs résiduelles des composants autres que les terrains et les façades non destructibles ne sont pas considérées comme pouvant être estimées de façon fiable. Elles sont donc réputées nulles.

Conformément aux nouvelles dispositions, un plan d'amortissement spécifique est défini pour chaque composant significatif d'une immobilisation corporelle ayant une durée d'utilité ou un rythme de consommation des avantages futurs différents de ceux de l'immobilisation prise dans son ensemble. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, Natixis a retenu les composants et les durées d'amortissement suivants :

■ terrains :	NA
■ façades non destructibles :	NA
■ façades, couverture, étanchéité :	20 à 40 ans
■ fondations, ossatures :	30 à 60 ans
■ ravalement :	10 à 20 ans
■ équipements techniques :	10 à 20 ans
■ aménagements intérieurs :	8 à 15 ans

Les autres catégories d'immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité des biens considérés, celle-ci se situant généralement dans une fourchette allant de 5 à 10 ans.

Les logiciels acquis sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, inférieure à 5 ans dans la majorité des cas. Les logiciels générés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité ne pouvant excéder 15 ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de fonds de commerce à durée d'utilité indéterminée

qui ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.

8 - Titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée

Natixis a émis des titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement, en cas de liquidation, n'intervient qu'après le désintéressement des autres créanciers.

Lorsque des titres subordonnés à durée indéterminée sont assimilés à des titres amortissables, chaque paiement d'échéance a été décomposé en une fraction d'amortissement venant en élément soustractif du montant nominal et une fraction d'intérêts qui figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilés.

9 - Titres participatifs

La rémunération servie sur les titres participatifs émis est assimilée à des intérêts et inscrite, prorata temporis, en charge au compte de résultat.

10 - Intérêts, primes et commissions

Les intérêts, les primes et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat prorata temporis. Les autres commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement.

11 - Primes d'aménagement de taux et de remboursement anticipé de prêts clientèle

Les primes d'aménagement de taux et les indemnités de remboursement anticipé sont considérées comme des intérêts perçus d'avance et comptabilisés dans le compte de résultat par année au prorata des pertes d'intérêts résultant du calendrier contractuel des prêts en cause.

12 - Frais d'émission d'emprunt et frais d'augmentation de capital

Conformément à l'option fiscale offerte par la loi du 8 août 1994 et à l'évolution de la nature des frais d'émission d'emprunts qui représentent essentiellement un complément du coût de refinancement, Natixis étale cette charge sur la durée de vie des emprunts pour les opérations réalisées depuis le 1^{er} janvier 1994.

Les frais liés aux augmentations de capital de Natixis sont imputés nets d'impôts sur la prime d'émission.

13 - Instruments financiers à terme fermes et conditionnels pour compte propre de Natixis

Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors-bilan à des fins de suivis interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors-bilan publié. L'information concernant ces instruments est disponible dans les notes annexes.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou de marché) :

13.1 Opérations d'échange de taux

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- micro-couverture (couverture affectée) ;
 - macro-couverture (gestion globale de bilan) ;
 - positions spéculatives ;
 - gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.
- Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés prorata temporis dans le compte de résultat.
- Le traitement comptable des positions spéculatives est identique pour les intérêts. Par ailleurs, les moins-values latentes constatées en date d'arrêté par rapport à la valeur de marché des contrats, sont enregistrées en résultat par voie de provision.
- La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la valeur du marché. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation est corrigée des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

13.2 Opérations d'échange de devises

- Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.
- Les opérations de change à terme de couverture font l'objet d'un enregistrement prorata temporis en compte de résultat soit sous forme de report et déport lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre de l'activité commerciale, soit sous forme d'intérêts courus lorsqu'elles ont vocation à couvrir des actifs ou des passifs à long terme en devises.

13.3 Options (taux, change, actions) et contrats à terme

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges afférents à l'élément couvert.

Dans le cas des opérations hors couverture, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation à la valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont directement inscrites en compte de résultat. S'il s'agit de produits traités sur des marchés de gré à gré, une éventuelle décote constatée sur la valeur de marché au titre du risque de modèle ou de l'incertitude affectant les paramètres est enregistrée en résultat par voie de provision sur instruments financiers.

13.4 Activité institutionnelle :

Les engagements susceptibles d'être pris dans ce cadre vis-à-vis des banques octroyant directement des crédits export financés en devises, pour leur garantir une stabilisation du taux de leurs ressources, ne figurent pas au hors-bilan publié. Les charges et produits sur opérations relevant de l'activité institutionnelle (swaps et garanties de stabilisation de taux) sont directement imputés ou versés au Trésor Public selon les modalités fixées conventionnellement avec celui-ci.

14 - Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.

15 - Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt de l'exercice correspond à l'impôt exigible, au taux de 34,43 % et au taux en vigueur localement pour les succursales étrangères.

16 - Passifs sociaux et engagements en matière de retraite

Les passifs sociaux provisionnés comprennent, pour l'essentiel :

- les indemnités et congés de fin de carrière (IFC) ;
- les compléments de pension bancaire ;
- les allocations pour préretraite et complément sur retraite ;
- les allocations de cessation d'activité des travailleurs salariés ;
- la part patronale à verser aux mutuelles pour les retraités et préretraités ;
- les médailles du travail.

Natixis recourt à des actuaires indépendants pour la valorisation de ses principaux engagements comme le complément de pension bancaire.

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- à la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relative aux personnels en activité et retraité ;
- minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
 - des écarts d'expérience liés aux variables démographiques,
 - des évolutions des hypothèses actuarielles : taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires,
 - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs de couverture.

En application de la méthode du corridor retenue par Natixis, la fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure à 10 % du plus haut entre la valeur des engagements

et celle des actifs de couverture, n'est pas comptabilisée ; la fraction excédant ce corridor est amortie sur la durée moyenne des engagements nets concernés sur les exercices suivants.

Conformément à la recommandation R. 2003-01 du CNC, Natixis provisionne la totalité des engagements relatifs aux passifs sociaux.

Conformément à l'avis n° 2004-A du comité d'urgence du CNC, les incidences de la Loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifiant les conditions de départ en retraite des salariés, constituent une modification de régime dont les effets sont étalés sur la durée résiduelle d'activité des salariés.

17 - Changements de méthodes comptables

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu sur l'exercice.

NOTE 3 OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Caisse, CCP, banques centrales	857	175	44
Effets publics et valeurs assimilées	23 161	20 566	3 977
Titres de transaction	22 660	19 740	3 117
Titres de placement	263	430	516
<i>dont créances rattachées</i>	2	11	20
<i>dont dépréciations</i>	0	(1)	(1)
Titres d'investissement	238	396	344
<i>dont créances rattachées</i>	4	6	9
Créances sur établissements de crédit	96 038	132 333	54 110
À vue	6 678	12 948	7 158
<i>dont créances rattachées</i>	9	4	2
<i>dont créances douteuses</i>	237	1	1
<i>dont dépréciations des créances douteuses</i>	(123)	(1)	0
À terme (*)	89 360	119 385	46 952
<i>dont créances rattachées</i>	718	1 575	532
<i>dont créances douteuses</i>	216	36	40
<i>dont dépréciations des créances douteuses</i>	(122)	(21)	(26)
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	120 056	153 074	58 131
(*) <i>Dont créances subordonnées :</i>		214	120
<i>saines</i>	618	565	114
<i>douteuses</i>	0	0	1
<i>créances rattachées</i>	0	5	5
<i>Dont titres reçus en pension livrée :</i>	38 017	76 696	19 186
<i>dont créances rattachées</i>	236	1 032	329

NOTE 4 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Comptes ordinaires débiteurs	3 977	4 688	5 315
<i>dont créances rattachées</i>	17	23	18
<i>dont créances douteuses</i>	236	169	81
<i>dont dépréciations des créances douteuses</i>	86	0	(40)
Créances commerciales	345	553	646
<i>dont créances rattachées</i>	0	5	0
<i>dont créances douteuses</i>	81	8	27
<i>dont dépréciations des créances douteuses</i>	(5)	0	(4)
Autres concours à la clientèle	78 998	86 872	36 782
Crédits de trésorerie et à la consommation	34 010	32 008	18 159
<i>dont créances rattachées</i>	187	83	81
Crédits à l'équipement	2 979	3 095	2 182
<i>dont créances rattachées</i>	16	11	10
Crédits à l'export	1 395	1 111	942
<i>dont créances rattachées</i>	34	7	12
Crédits à l'habitat	547	462	240
<i>dont créances rattachées</i>	2	0	0
Titres reçus en pension	10 526	18 527	2 158
<i>dont créances rattachées</i>	34	5	10
Prêts subordonnés	309	579	754
<i>dont créances rattachées</i>	5	6	4
<i>dont créances douteuses</i>	0	0	0
<i>dont dépréciations des créances douteuses</i>	0	0	0
Autres Crédits	29 232	31 090	12 347
<i>dont créances rattachées</i>	225	396	88
<i>dont créances douteuses</i>	766	432	592
<i>dont dépréciations des créances douteuses</i>	(574)	(431)	(438)
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	83 320	92 113	42 743
Crédit-bail mobilier	0	0	0
Encours	0	0	0
Biens temporairement non loués et créances douteuses			
Créances rattachées			
Dépréciations des biens			
Dépréciations des créances douteuses			
Location simple	0	0	0
Encours	0	0	0
Biens temporairement non loués et créances douteuses			
Créances rattachées			
Dépréciations des biens			
Dépréciations des créances douteuses			
OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES	0	0	0

NOTE 5 OBLIGATIONS, ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE ET VARIABLE

	2008				2007				2006
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Total	Total
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE									
Valeur brute ⁽¹⁾	39 095	19 101	4 194	62 390	31 346	21 943	5 574	58 863	15 566
Primes/décotes		0	0	0		(23)	(8)	(31)	(3)
Créances rattachées	2	168	61	231	0	190	94	284	68
Dépréciations		(642)	(13)	(655)		(155)	(44)	(199)	(46)
Valeur nette comptable	39 097	18 627	4 242	61 966	31 346	21 955	5 616	58 917	15 586
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE									
Valeur brute	15 729	1 606		17 335	32 228	2 544		34 772	3 922
Créances rattachées	0	0		0	0	(121)		(121)	0
Dépréciations	0	(116)		(116)	0	(571)		(571)	(49)
Valeur nette comptable	15 729	1 490		17 219	32 228	1 852		34 080	3 873

(1) Pour ces catégories de titres, les valeurs brutes indiquées dans les colonnes « titres de placement » et « titres d'investissement » correspondent à la valeur de remboursement.

Informations complémentaires sur les titres :

Portefeuille d'origine	Portefeuille de destination	Montants transférés en cours d'exercice		
		2008	2007	2006
Titres de transaction	Titres de Placement	0	0	47

	2008			Total
	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Plus-values latentes	228			228
Moins-values latentes		(1 719)	(44)	(1 763)
Actions et autres titres à revenu variable				
Plus-values latentes				0
Moins-values latentes	(18)	(145)		(163)

NOTE 6 ENCOURS DOUTEUX, COMPROMIS ET DÉPRÉCIATIONS

<i>(en millions d'euros)</i>	2008		2007		2006	
	Douteux non compromis	Douteux compromis	Douteux non compromis	Douteux compromis	Douteux non compromis	Douteux compromis
Établissements de crédit	92	117	15	0	6	8
Créances	173	281	18	18	14	26
Dépréciations	(81)	(164)	(3)	(18)	(8)	(18)
Clientèle	395	23	189	15	217	1
Créances	759	325	311	324	360	336
Dépréciations	(364)	(302)	(122)	(309)	(143)	(335)
ENCOURS DOUTEUX ET COMPROMIS NETS	487	140	204	15	223	9

**NOTE 7 PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, PARTICIPATIONS,
AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME, ET ACTIONS PROPRES**

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Participations	9 503	9 236	8 915
Encours	9 509	9 241	8 924
Avances en comptes courants	25	25	0
Écart de conversion	2	2	1
Dépréciations	(33)	(32)	(10)
Titres prêtés	0	0	0
Autres titres détenus à long terme	141	149	81
Encours	184	171	115
Avances en comptes courants	0	0	0
Écart de conversion	0	0	0
Dépréciations	(43)	(22)	(34)
Titres prêtés	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	9 644	9 385	8 996
Parts dans les entreprises liées	14 760	12 788	14 107
Encours	14 696	12 696	14 187
Avances en comptes courants	10	6	6
Écart de conversion	149	187	39
Dépréciations	(95)	(101)	(125)
Titres prêtés	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	14 760	12 788	14 107
Actions Propres	67	108	0
Transaction	8	17	0
Placement *	59	91	0
Titres prêtés	0	0	0
Immobilisations financières *	0	0	0
ACTIONS PROPRES	67	108	0
* Dont dépréciations	0	0	0

NOTE 8 INVENTAIRE DES TITRES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2008

Montants en euros	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
I - PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES		
A) Établissements Bancaires, Sociétés de Crédit		
Natixis MARCO	100 017 000	1 000 170 000,00
CACEIS	7 530 314	941 500 000,00
Natixis LUXEMBOURG SA	5 911 509	750 716 884,66
Natixis GARANTIES	221 010	474 976 359,72
Natixis LEASE	16 670 494	399 595 042,46
Ixis CMNA INTERNATIONAL HOLDINGS INC.	93 025	280 869 408,00
Natixis BLEICHROEDER (ex-Arnhold Bleichroeder Inc.)	100	202 477 648,76
Natixis TRANSPORT FINANCE	1 244 314	177 127 048,32
NEXGEN FINANCIAL HOLDINGS LTD	100 000 000	154 130 497,39
Natixis INNOV	15 006 000	150 060 000,00
COMPAGNIE 1818	522 826	110 828 021,35
Natixis INTERÉPARGNE	555 655	57 053 104,13
Natixis ALGÉRIE	3 198 517	56 677 945,24
Natixis ARBITRAGE	4 019 847	51 570 459,43
Natixis SECURITIES	14 168	48 123 368,67
Natixis PAIEMENTS	8 147 760	47 172 222,16
Natixis MOSCOW	111 618	36 743 030,55
Natixis BRASIL S.A.	87 999 999	34 278 265,07
Natixis COFICINÉ	111 310	31 499 782,26
Natixis FUNDING	4 503 629	16 524 580,36
Natixis AUSTRALIA PTY LTD	25 000 000	15 887 716,54
CFDI	29 994	4 572 555,82
IFCIC - INSTITUT FINANCEMENT CINEMA ET IND.CULT	28 473	434 068,08
Natixis LEASE (Madrid)	32 134	514 000,00
B) Établissements Financiers		
Natixis NORTH AMERICA	24 858	1 303 353 726,49
Natixis PRIVATE EQUITY	21 720 663	596 136 077,70
SAS VAL A	1 672 000	282 160 453,47
Ixis CMNA - (Australia) - holdings inc. Macquarie	27	144 776 203,24
Ixis CMNA -Australia- holdings N° 2 St-Georges	105	77 571 046,29
SPAFICA	42 822	63 472 905,24
Natixis ASIA LIMITED	400 000 000	39 585 925,66
Natixis COMMODITY MARKETS LTD	20 000 000	24 037 340,85
NATEXIS ABM CORP	100	10 028 858,60
SLIB	498 628	7 978 201,73
INVEST KAPPA	576 133	7 914 712,84
INVESTIMA 6 SAS	690 922	6 562 719,00

Montants en euros	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
NATEXIS SERVICOS E INFORMATICOES LTDA	600 000	2 912 023,57
Natixis FINANCE	165 000	2 558 077,01
AIVELYS ASSET MANAGEMENT (ex-Ecrinvest 10)	169 994	1 699 940,00
CONTANGO TRADING (ex-Ecrinvest 2)	9 994	219 260,52
Natixis MIDDLE EAST LIMITED (DUBAI)	250 000	177 777,78
Natixis AMBS LLC (New York)	42 050	29 902 222,22
NBP PREFERRED II (New York)	10 000 000	7 111 111,11
NBP PREFERRED III (New York)	11 500	8 177 777,79
C) Divers		
Natixis PARTICIPATIONS 1	155 460	3 886 602 446,74
COFACE HOLDING (ex-SDGP 41)	126 927 949	1 198 952 405,82
Natixis ASSURANCES	12 052 628	882 100 709,70
TOLBIAC FINANCE	32 812 499	328 124 990,00
Natixis CONSUMER FINANCE (ex-Ecrinvest 11)	21 739 643	217 396 430,00
CUBE INFRASTRUCTURE FUND	240 115 482	147 238 939,50
Natixis IMMO EXPLOITATION	7 674 462	124 002 112,22
GARBO-INVEST (ex-Investima 20)	105 000	105 000 000,00
Natixis ALTERNATIVE INVEST INTERN (ex-ICMOS LUX)	58 770	58 905 302,03
Natixis PRIVATE BANKING	4 496 385	53 970 590,71
REACOMEX	5 000	9 652 489,97
INVESTIMA 32	713 600	7 132 587,00
Natixis REAL ESTATE FEEDER	7 120 000	7 120 000,00
Natixis IMMO DÉVELOPPEMENT	92 674	6 775 636,78
COFACE	33 666	4 290 916,62
SCI HAUSSMANN 90	1 809	2 757 802,72
SCI ALTAÏR 1	200	2 407 813,99
INVESTIMA 35	253 700	2 401 274,00
INVESTIMA 34	247 500	2 327 528,00
INVESTIMA 17	230 000	1 925 718,00
INVESTIMA 54 - SAS	190 950	1 909 500,00
INVESTIMA 18	226 000	1 907 223,00
INVESTIMA 19	220 000	1 868 093,00
INVESTIMA 31	186 200	1 862 000,00
INVESTIMA 25	182 132	1 821 320,00
INVESTIMA 26	182 100	1 821 000,00
INVESTIMA 53 - SAS	181 700	1 817 000,00
INVESTIMA 29	171 950	1 719 500,00
PHOENIX 63 (ex-INVESTIMA 62 - SAS)	171 700	1 717 000,00
INVESTIMA 27	167 200	1 672 000,00
PHOENIX 62 (ex-INVESTIMA 61 - SAS)	166 700	1 667 000,00
INVESTIMA 28	166 450	1 664 500,00

Montants en euros	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
PHOENIX 4 (ex-INVESTIMA 63 - SAS)	164 400	1 644 000,00
INVESTIMA 30	162 700	1 627 000,00
CRANE 5 (ex-INVESTIMA 59 - SAS)	154 700	1 547 000,00
PHOENIX 1 (ex-INVESTIMA 60 - SAS)	150 700	1 507 000,00
CRANE 4 (ex-INVESTIMA 58 - SAS)	145 200	1 452 000,00
CRANE 2 (ex-INVESTIMA 56)	132 700	1 327 000,00
CRANE I (ex-INVESTIMA 55)	131 000	1 310 000,00
CRANE 3 (ex-INVESTIMA 57)	130 500	1 305 000,00
PARTECIS	1 250	1 250 000,00
INVEST DELTA	14 994	1 228 582,06
Natixis DÉVELOPPEMENT MAINTENANCE LOGICIEL	494	476 993,91
INVESTIMA 16	52 000	429 770,00
INVESTIMA 14	52 000	427 872,00
SCI ANTIN HAUSSMANN	20	304 898,05
LUGDUNUM GESTION	7 995	289 653,21
CO-ASSUR	2 493	282 457,17
TITRES-CADEAUX (ex-ISSY SF2 2)	27 000	260 894,87
NATEXIS SECURITIES INC	100	252 437,72
INVEST ALPHA	14 994	228 582,06
INVEST GAMMA	2 493	219 792,39
Natixis PARTICIPATIONS (ex-SD CONSEIL)	2 494	190 137,57
D) Sociétés pour lesquelles la valeur d'inventaire est inférieure ou égale à 150 000 euros		1 671 745,52
E) Avances en compte-courant		
SCI ALTAÏR 1		10 458 278,92
SPAFIC - AVANCE EN COMPTE-COURANT	-	1 134,60
F) Titres prêtés		93 701,83
G) Créances rattachées		243 552,69
II - PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME		
A) Établissements Bancaires, Sociétés de Crédit		
CEP ILE DE FRANCE PARIS	6 453 685	676 986 059,00
BRED-BANQUE POPULAIRE	7 562 500	545 710 000,00
CEP PROVENCE ALPES CORSE	4 243 160	415 118 825,00
CEP NORD FRANCE EUROPE (ex-PAS DE CALAIS)	3 828 418	402 646 778,00
CEP BRETAGNE PAYS DE LA LOIRE	6 640 640	390 786 756,00
CEP RHÔNE-ALPES (ex-CEP ALPES)	3 398 568	339 821 358,00
BP RIVES DE PARIS	4 975 000	333 341 458,05
BP VAL DE FRANCE - ST-QUENTIN-EN-YVELINES	1 175 000	332 739 909,76
BP OCCITANE - TOULOUSE	8 970 240	324 985 368,80
CEP AQUITAINE POITOU-CHARENTES (ex-AQUITAINE NORD)	2 732 819	317 344 561,00
CASDEN-BANQUE POPULAIRE	9 228 000	311 583 546,48

Montants en euros	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
CEP LORRAINE CHAMPAGNE ARDENNE (ex-Lorraine)	2 370 047	290 034 525,00
BP BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ - DIJON	3 046 731	268 223 991,45
CEP BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	2 628 842	258 757 282,00
CEP BASSE NORMANDIE	2 118 505	258 634 836,00
BP LORRAINE CHAMPAGNE - METZ	4 468 750	248 558 343,75
CEP MIDI-PYRÉNÉES	2 759 818	244 510 128,00
CEP LOIRE CENTRE (ex-VAL DE FRANCE ORLÉANAIS)	1 920 209	243 366 291,00
BP DU SUD - PERPIGNAN	28 920 135	232 879 055,30
CEP PICARDIE	1 518 559	203 935 744,00
BP ATLANTIQUE - NANTES	3 270 611	195 023 205,08
CEP CÔTE D'AZUR	1 937 919	194 099 058,00
BP DE L'OUEST - RENNES	2 147 743	188 981 102,85
CEP AUVERGNE LIMOUSIN	1 589 229	188 954 738,00
BP DES ALPES - GRENOBLE	3 300 000	186 097 656,50
CEP LANGUEDOC ROUSSILLON	1 778 010	183 933 881,00
CRÉDIT COOPÉRATIF	6 475 001	175 602 027,12
BP D'ALSACE - STRASBOURG	3 825 000	150 652 121,74
LAZARD Ltd (Berm)	6 999 800	141 955 559,11
BP LOIRE ET LYONNAIS - LYON	2 382 353	136 667 399,22
BP DU SUD-OUEST - BORDEAUX	4 147 058	121 386 431,44
CEP LOIRE DRÔME ARDÈCHE	1 638 769	120 534 779,00
CEP ALSACE	1 150 000	117 909 215,00
BP CENTRE ATLANTIQUE - NIORT	11 021 750	107 012 854,48
BP DU NORD - LILLE	3 378 126	101 609 028,87
BP DU MASSIF CENTRAL - CLERMONT-FERRAND	1 100 000	98 674 122,62
BP CÔTE D'AZUR - NICE	1 375 001	97 118 327,74
BP PROVENÇALE ET CORSE - MARSEILLE	1 548 438	92 556 618,60
BANCO FINANTIA	12 765 844	24 311 111,14
CEP RHÔNE-ALPES LYON	625 000	12 500 000,00
MEDIAFINANCE	255 000	3 370 120,84
OSEO garantie	133 372	3 242 831,92
IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK	2 200 000	2 310 000,00
WGZ BANK	8 700	1 091 345,87
VILC - VIETNAM INTERNATIONAL LEASING	1 000 000	793 563,57
EUROTITRISATION	1 273	226 321,70
UNIGRAINS	6 825	207 681,09
B) Établissements Financiers		
Natixis CIB PARTICIPATIONS 1	130 400	13 040 000,00
PROPARCO	787 590	13 017 784,19
MTS SPA (CLASS A)	9 511	3 062 542,00
BIAT	272 000	3 046 869,66

Montants en euros	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
SOFIPROTEOL	41 313	711 448,01
LCH CLEARNET Limited	362 903	462 860,11
C) Divers		
PENTELIA LIMITED	6 853 532	48 736 227,56
SICOVAM HOLDING (ex-Soparsico)	3 694	30 417 099,22
PAI EUROPE V FCPR	274 750	24 471 153,00
Natixis ALTAÏR IT SHARED SERVICES (ex-VAL E)	2 449 916	22 832 936,26
RREEF	19 843 668	18 955 657,97
FIDEPP	15 479	18 275 379,75
EURAZEO CO-INVESTMENT PARTNERS	19 044	17 731 277,39
PAI EUROPE IV-C FCPR	2 500 000	14 048 250,00
EMBRAER	273 120	10 492 370,08
HINES PAN EUROPEAN CORE FUND	10 000 000	8 658 474,00
PAI EUROPE IV-C FCPR UK GENERAL	1	6 265 500,00
COLYZEO 2	18 435 923	6 132 011,00
INDUSTRI KAPITAL 2004 GP LP	5 607 077	4 763 895,88
FIDEME - FCPR	6 248	4 754 880,00
NATEXIS INVESTMENT CORP.	3 217	2 552 930,38
INDUSTRI KAPITAL 2007	1 194 100	2 012 263,50
SYSTRA	7 300	1 977 973,37
GIE VULCAIN ÉNERGIE	91 712	1 374 539,29
GIE SPRING RAIN	17 599 140	1 351 071,60
FONDATIONS CAPITAL I SCA (ex-MR SCA SICAR)	60 424	973 630,00
AGRO INVEST SAS	11 619	701 788,00
FONCIÈRE INEA	26 900	668 465,00
Natixis PRAMEX INTERNATIONAL	33 985	600 697,70
PORCHER INDUSTRIES	506	570 830,10
GIE LES JEUNES BOIS	503 080	507 215,47
SOFRANTEM	15 002	388 822,74
GIE STAR TROIS	248 765 110	326 269,96
CHICAGO MERCANTILE EXCHANGE (CME)	1	209 777,78
SMTPC	62 525	158 277,40
GOLD TOE INVESTMENT CORP	156 433	154 583,30
EUROFIDEME	5 000	25 000 000,00
TERRA FIRMA CAPITAL PARTNER III LP (Londres)		4 257 326,91
THIRD CINVEN FUND (Londres)		7 771 860,47
ADVENT (Londres)		1 683 903,25
FOURTH CINVEN FUND LTD (Londres)		7 601 221,60
PRIVATE EQUITY INVESTMENT (Hong-Kong)		244 991,49
D) Sociétés pour lesquelles la valeur d'inventaire est inférieure ou égale à 150 000 euros		1 694 037,06

Montants en euros	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
E) Avances en compte-courant		
Informatique CDC		24 942 570,39
F) Titres prêtés		
		32 321,74
G) Créances rattachées		
III - ACTIONS PROPRES		
Natixis	12 713 642	67 604 408,33
TOTAL DES TITRES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2008		24 472 423 996,45

NOTE 9 INFORMATIONS CONCERNANT LE FRANCHISSEMENT DES SEUILS DE PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE SOCIÉTÉS FRANÇAISES DURANT L'EXERCICE

Le tableau ci-dessous a été établi conformément aux dispositions de l'article L. 247-1 du Code de commerce :

	% au 31/12/08	Nombre d'actions au 31/12/08
Entrées en portefeuille		
Natixis ALTAÏR ITSHARED SERVICES	100,00 %	2 449 916
EUROPEAN KYOTO FUND	100,00 %	31 000
Natixis DÉVELOPPEMENT MAINTENANCE LOGICIEL	98,80 %	494
BRIDGEPOINT	100,00 %	140 225
Sorties du portefeuille		
ALGIERS BUSINESS CENTERS SPA		
BANQUE POPULAIRE IMAGES 4		
BOULEVARD PÉRIPHÉRIQUE NORD DE LYON - LIQUIDATI		
CARLYLE EUROPE PARTNERS II LP		
CLEMET SAS		
CRI - CENTRALE DES RÈGLEMENTS INTERBANCAIRES		
ESU LAZARD LTD		
EUROPOLIS INVEST (société en liquidation)		
FINANCIÈRE CLADEL		
GCE BAIL		
GESTITRES		
GIE CREOLIBAIL		
GIE GIPRINT		
GIE GRAMONT BAIL		
GIE POLKA BAIL		
GIE TRANSREGIOLISE		
GIE VALDISE BAIL		
GIMAR FINANCES SCA		
GUYANCOURT SCI		
IMMOBILIÈRE PRIVÉE- FRANCE PIERRE (ex-Imm Privée 2)		
INVESTIMA 64 - SAS		
LUCIA		
MS (AKA)		
NATEXIS BANQUES POPULAIRES IMAGES		
NATEXIS BANQUES POPULAIRES IMAGES 3		
Natixis ALTAÏR (ex-+x Altaïr)		
Natixis CONSUMER FINANCE (ex-GCE FS)		
Natixis INVESTOR SERVICING		
PARNASSIENNE DE CRÉDIT		

	% au 31/12/08	Nombre d'actions au 31/12/08
SAERP		
SAMIC		
SAMM SNC		
SCI GUYANCOURT VILLOROY		
SCI L'ORÉE DE PARIS		
SCI LES MANOIRS DE DEAUVILLE		
SCI LOUIS PASTEUR		
SPAFIC - AVANCE EN COMPTE-COURANT		
SPOC		
SWAPSWIRE		

NOTE 10 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS (en milliers d'unités)

Article L. 233-15 du Code de commerce

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital (en milliers d'unités)	Capitaux propres autres que le capital (en milliers d'unités)	Quote-part de capital au 31/12/08
A - Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication			
Filiales et participations (détenues à plus de 10 %)			
CACEIS			
1, PLACE VALHUBERT 75013 PARIS	602 000 EUR	1 118 800 EUR	50,00 %
COFACE HOLDING			
30, RUE PIERRE MENDÈS-FRANCE 75013 PARIS	107 120 EUR	1 098 898 EUR	100,00 %
COMPAGNIE 1818			
8, RUE DU PROFESSEUR LAVIGNOLLE 33049 BORDEAUX CEDEX	48 346 EUR	78 148 EUR	81,60 %
GARBO-INVEST			
30, AV. PIERRE MENDÈS-FRANCE 75013 PARIS	105 000 EUR	(4 219) EUR	100,00 %
ICMNA INTERNATIONAL HOLDING			
1209 Orange Street - Wilmington New Castle Country - Delaware États-Unis d'Amérique	2 138 912 USD	(59 209) USD	18,47 %
Natixis ALGÉRIE			
62, CHEMIN DRARENI MOHAMED HYDRA ALGER	3 483 193 DZD	2 217 650 DZD	100,00 %
NATIXIS ALTERNATIVE INVESTMENTS LUXEMBOURG			
LUXEMBOURG SA 25 RUE GOETHE L-1637 Luxembourg	58 769 EUR	207 EUR	100,00 %
Natixis ARBITRAGE			
115, RUE MONTMARTRE 75002 PARIS	49 778 EUR	44 011 EUR	100,00 %
Natixis ASSURANCES			
68-76, QUAI DE LA RÂPÉE 75012 PARIS	91 962 EUR	577 039 EUR	100,00 %
Natixis BLEICHROEDER			
1345 AV. OF THE AMERICAS NEW YORK, NY 10105-4300	151 503 USD	(4 089) USD	100,00 %
Natixis CONSUMER FINANCE			
5, RUE MASSERAN 75007 PARIS	21 740 EUR	195 630 EUR	100,00 %
Natixis FUNDING			
115, RUE MONTMARTRE 75002 PARIS	67 555 EUR	(11 453) EUR	100,00 %
Natixis GARANTIES			
128, RUE LA BOETIE 75008 PARIS	10 110 EUR	158 850 EUR	100,00 %
Natixis IMMO EXPLOITATION			
30, RUE PIERRE MENDÈS-FRANCE 75013 PARIS	117 036 EUR	16 063 EUR	100,00 %
Natixis INNOV			
47, QUAI D'AUSTERLITZ 75648 PARIS CÉDEX 13	150 060 EUR	(52 539) EUR	100,00 %
Natixis INTERÉPARGNE			
68, QUAI DE LA RÂPÉE 75012 PARIS	8 891 EUR	18 585 EUR	100,00 %

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés (en milliers d'euros)	Montants des cautions et avals fournis (en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires du dernier exercice (en milliers d'unités)	Bénéfice ou perte du dernier exercice (en milliers d'unités)	Dividendes encaissés en 2008 (en milliers d'euros)	Observ.
Brute (en milliers d'euros)	Nette (en milliers d'euros)						
941 500	941 500		94 000	811 892 EUR	157 341 EUR	50 000	
1 198 952	1 198 952			164 518 EUR	164 444 EUR	157 368	
110 828	110 828			44 660 EUR	4 022 EUR	4 448	
105 000	105 000			4 574 EUR	(95) EUR	-	
280 869	280 869			95 707 USD	61 223 USD	7 863	
56 678	56 678			2 608 702 DZD	641 103 DZD	-	
58 905	58 905			3 717 EUR	3 232 EUR	-	
60 615	51 570			11 034 EUR	5 767 EUR		
882 101	882 101			8 674 EUR	3 875 EUR	83 560	
181 040	202 478			105 351 USD	21 969 USD	-	(1)
217 397	217 397			5 791 EUR	5 748 EUR	-	
68 884	16 525			(38 780) EUR	(39 577) EUR	-	
474 976	474 976			22 982 EUR	20 614 EUR	6 430	
124 002	124 002			135 889 EUR	5 314 EUR	160 396	
150 060	150 060	2 308 775		(22 999) EUR	(23 079) EUR	-	
57 053	57 053			81 551 EUR	9 910 EUR	8 946	

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital (en milliers d'unités)	Capitaux propres autres que le capital (en milliers d'unités)	Quote-part de capital au 31/12/08
Natixis LEASE			
115, RUE MONTMARTRE 75002 PARIS	267 242 EUR	345 788 EUR	99,81 %
Natixis LUXEMBOURG S.A.			
51, AVENUE J.F. KENNEDY L-1855 LUXEMBOURG	591 151 EUR	196 929 EUR	100,00 %
Natixis MARCO			
47, QUAI D'AUSTERLITZ 75013 PARIS	1 000 170 EUR	461 EUR	100,00 %
Natixis NORTH AMERICA INC			
36TH FLOOR 9W 57TH STREET NEW YORK NY 10019	25 USD	1 725 749 USD	100,00 %
Natixis PAIEMENTS			
30, RUE PIERRE MENDÈS-FRANCE 75013 PARIS	44 813 EUR	6 243 EUR	100,00 %
Natixis PARTICIPATIONS			
21, QUAI D'AUSTERLITZ 75013 PARIS	2 487 EUR	3 545 269 EUR	100,00 %
Natixis PRIVATE BANKING			
51, AVENUE JF KENNEDY L-1855 LUXEMBOURG	53 957 EUR	5 148 EUR	100,00 %
Natixis PRIVATE EQUITY			
5-7, RUE DE MONTESSUY 75007 PARIS	499 576 EUR	179 526 EUR	100,00 %
Natixis SECURITIES			
47, QUAI D'AUSTERLITZ 75013 PARIS	4 014 EUR	45 764 EUR	99,89 %
Natixis TRANSPORT FINANCE			
30 RUE PIERRE MENDÈS-FRANCE 75013 PARIS	95 626 EUR	81 505 EUR	100,00 %
Natixis CORPORATE SOLUTIONS			
ORMONDE HOUSE 12 LOWER LEESON STREET DUBLIN 2	100 000 EUR	10 177 EUR	100,00 %
PENTELIA LIMITED			
PO BOX 309GT UGLAND HOUSE SOUTH CHURCH STREET GEORGE TOWN ILES CAIMAN	307 199 USD	292 987 USD	23,39 %
SAS VAL A			
115, RUE MONTMARTRE 75002 PARIS	167 200 EUR	120 517 EUR	100,00 %
SNC TOLBIAC FINANCE			
47, QUAI D'AUSTERLITZ 75013 PARIS	328 125 EUR	0 EUR	100,00 %
SPAFICA			
115, RUE MONTMARTRE 75002 PARIS	685 EUR	62 859 EUR	100,00 %
BANQUES POPULAIRES RÉGIONALES (somme)	4 860 895 EUR	9 071 847 EUR	20,00 %
CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PRÉVOYANCE (somme)	4 933 000 EUR	13 115 000 EUR	

B - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations

Filiales et Participations non reprises au paragraphe A

21 - Dans les sociétés françaises (ensemble)

22 - Dans les sociétés étrangères (ensemble)

(1) Pour ces lignes de titre, la valeur nette est supérieure à la valeur brute du fait de l'existence d'écart de conversion positif.

Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés (en milliers d'euros)	Montants des cautions et avals fournis (en milliers d'euros)	Chiffre d'affaires du dernier exercice (en milliers d'unités)	Bénéfice ou perte du dernier exercice (en milliers d'unités)	Dividendes encaissés en 2008 (en milliers d'euros)	Observ.
Brute (en milliers d'euros)	Nette (en milliers d'euros)						
399 595	399 595	6 103	176 522	55 637 EUR	5 341 EUR	-	
750 717	750 717	901 330	308 452	31 158 EUR	19 959 EUR	-	
1 000 170	1 000 170			(18 302) EUR	(19 961) EUR	8	
1 222 101	1 303 354			(8 216) USD	578 USD	-	(1)
47 172	47 172			130 352 EUR	25 722 EUR	18 376	
3 886 602	3 886 602			339 741 EUR	339 775 EUR	341 900	
53 971	53 971			(15 545) EUR	(16 101) EUR	-	
596 136	596 136	450 000	65 000	141 903 EUR	124 443 EUR	151 172	
48 123	48 123			94 672 EUR	3 321 EUR	-	
177 127	177 127	3 031 604		27 512 EUR	20 349 EUR	14 683	
154 130	154 130			531 371 EUR	96 770 EUR	95 000	
48 736	48 736			14 212 USD	14 212 USD		
282 160	282 160			11 758 EUR	7 731 EUR	11 679	
328 125	328 125			(12 138) EUR	(12 196) EUR	-	
63 473	63 473	31 000		2 767 EUR	1 970 EUR	17 042	
4 249 402	4 249 402	6 035 625	264 319	5 197 698 EUR	847 867 EUR	77 417	
4 859 875	4 859 875	813 754		5 743 000 EUR	918 000 EUR	131 098	
419 816	390 585	6 850 781	488 280			34 746	
480 092	467 081	6 097 669	708 494			21 879	

NOTE 11 ACTIONS PROPRES - ACTIF

(en euros)	Quantité achetée	Prix d'achat	Prix d'achat moyen	Quantité vendue ou annulée	Prix de sortie	Prix de sortie moyen	Stock-final	% du capital détenu
Au 1^{er} janvier 2008	19 230 670	312 784 490	16,26	12 004 099	204 122 124	17,00	7 226 571	0,59 %
Régularisation de cours	20 277 316	95 766 756	4,72	14 884 025	102 451 206	6,88		
Attribution aux salariés	93 900	827 865	8,82	-	-			
Schéma d'attribution gratuit d'actions (SAGA)	-	-		120	1 850			
Au 31 décembre 2008	39 601 886	409 379 111	10,34	26 888 244	306 575 180	11,40	12 713 642	0,44 %

NOTE 12 IMMOBILISATIONS

(en millions d'euros)	2008			2007			2006		
	Brut	Amortisse- ments et dé- préciations	Net	Brut	Amortisse- ments et dé- préciations	Net	Brut	Amortisse- ments et provisions	Net
Immobilisations d'exploitation	1 543	(1 163)	380	1 480	(281)	1 199	347	(172)	175
Immobilisations incorporelles	1 133	(952)	181	1 113	(101)	1 012	134	(47)	87
Immobilisations corporelles	410	(211)	199	367	(180)	187	213	(125)	88
Immobilisations hors exploitation	5	(2)	3	5	(4)	1	8	(6)	2
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations corporelles	5	(2)	3	5	(4)	1	8	(6)	2
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 133	(952)	181	1 113	(101)	1 012	134	(47)	87
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	415	(213)	202	372	(184)	188	221	(131)	90

	Fin 2007	Acquisitions	Cessions	Autres	Fin 2008
Valeurs brutes					
Immobilisations incorporelles d'exploitation	1 113	65	(79)	34	1 133
fonds de commerce	882	3	0	5	890
logiciels	90	42	(75)	149	206
autres immobilisations incorporelles	141	20	(4)	(120)	37
Immobilisations corporelles d'exploitation	367	74	(28)	(3)	410
terrains et constructions	124	37	(14)	72	219
autres immobilisations corporelles	243	37	(14)	(75)	191
Immobilisations corporelles hors exploitation	5	0	0	0	5
terrains et constructions	3	0	0	0	3
autres immobilisations corporelles	2	0	0	0	2
TOTAL	1 485	139	(107)	31	1 548

	Fin 2007	Dotations et reprises	Cessions	Autres	Fin 2008
Amortissements et provisions					
Immobilisations incorporelles d'exploitation	101	899	(75)	27	952
fonds de commerce	0	861	0	7	868
logiciels	40	38	(72)	78	84
autres immobilisations incorporelles	61	0	(3)	(58)	0
Immobilisations corporelles d'exploitation	180	47	(30)	14	211
terrains et constructions	50	18	(10)	37	95
autres immobilisations corporelles	130	29	(20)	(23)	116
Immobilisations corporelles hors exploitation	4	0	0	(1)	3
terrains et constructions	3	0	0	(1)	2
autres immobilisations corporelles	1	0	0	0	1
TOTAL	285	946	(105)	40	1 166

NOTE 13 COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS - ACTIF

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Instruments conditionnels	10 329	14 137	2 504
Comptes de règlement	307	703	184
Débiteurs divers	18 205	11 551	1 121
Comptes de stocks et assimilés	0	1	3
AUTRES ACTIFS	28 841	26 392	3 812
Comptes d'encaissement	0	0	9
Comptes d'ajustement	9 768	4 680	75
Comptes de gains sur IFT	5 141	4 707	0
Comptes de charges à répartir ou comptabilisées d'avance	228	240	107
Produits à recevoir	897	1 073	346
Comptes de régularisation divers	5 374	13 251	474
COMPTES DE RÉGULARISATION	21 408	23 951	1 011

NOTE 14 OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Banques centrales, CCP	653	1 405	613
Dettes sur établissements de crédit	105 553	137 318	50 267
À vue	18 446	24 281	14 648
<i>dont dettes rattachées</i>	23	4	5
<i>dont autres sommes dues</i>	4	6	1
A terme *	87 107	113 037	35 619
<i>dont dettes rattachées</i>	573	1 328	344
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	106 206	138 723	50 880
* <i>Dont titres donnés en pension livrée :</i>	27 295	56 042	21 577
<i>dont dettes rattachées</i>	225	878	239

NOTE 15 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Comptes d'épargne à régime spécial	77	87	60
Autres dettes	53 080	48 066	12 979
À vue	13 596	10 969	5 967
<i>dont dettes rattachées</i>	34	7	6
<i>dont autres sommes dues</i>	54	5	3
A terme *	39 484	37 097	7 012
<i>dont dettes rattachées</i>	67	77	24
<i>dont dépôts de garantie</i>	1 033	683	145
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	53 157	48 153	13 039
* <i>Dont titres donnés en pension livrée :</i>	22 022	19 316	1 108
<i>dont dettes rattachées</i>	51	91	6

NOTE 16 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Titres du marché interbancaire et titres de créance négociables	42 482	91 256	46 396
<i>dont dettes rattachées</i>	206	974	437
Emprunts obligataires	32 727	18 262	2 087
<i>dont dettes rattachées</i>	308	216	26
Bons de caisse et bons d'épargne	0	1	1
<i>dont dettes rattachées</i>	0	0	0
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	75 209	109 519	48 484

NOTE 17 COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS - PASSIF

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	2006
Créditeurs divers	12 624	10 103	1 940
Opérations sur titres	48 833	46 647	3 745
<i>dont titres de transaction</i>	0	0	0
<i>dont dettes sur titres de transaction</i>	48 833	46 665	3 735
<i>dont dettes rattachées</i>	0	(18)	0
Instruments conditionnels vendus	10 832	13 369	1 936
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	701	90	120
AUTRES PASSIFS	72 990	70 209	7 741
Comptes indisponibles	126	207	45
Comptes d'ajustement et d'écart	9 949	6 743	468
Comptes de pertes sur IFT	3 275	1 659	0
Comptes de produits à étaler ou constatés d'avance	129	136	52
Charges à payer	1 557	1 826	724
Comptes de régularisation divers	2 881	5 345	1 635
COMPTES DE RÉGULARISATION	17 917	15 916	2 924

NOTE 18 PROVISIONS (RISQUES ET CHARGES)

(en millions d'euros)	Passifs Sociaux	Hors Bilan (engagements par signature)	Risques Pays	Risques Individuels	Provisions pour litiges	Risques Sectoriels	Provisions Fiscales	Risques IFT	Risques Divers	Total
Au 1^{er} janvier 2006	145	13	251	41	6	220	236	18	4	934
Dotations	7	20	89	10	1	188	71	45	0	431
Reprises	(14)	(18)	(77)	(7)	(2)	(91)	(68)	(4)	(2)	(283)
Écart de conversion	0	0	(13)	0	0	(2)	(1)	0	0	(16)
Autres variations	2	0	0	0	0	5	(6)	0	0	1
Mouvements de l'année 2006	(5)	2	(1)	3	(1)	100	(4)	41	(2)	133
Solde au 31 décembre 2006	140	15	250	44	5	320	232	59	2	1 067
Au 1^{er} janvier 2007	140	15	250	44	5	320	232	59	2	1 067
Intégration Ixis CIB	6	105	9	0	14	0	35	2	1	172
Dotations	11	26	33	21	7	217	131	546	20	1 012
Reprises	(9)	(19)	(15)	(8)	(7)	(28)	(72)	(60)	(1)	(219)
Écart de conversion	0	0	(7)	0	0	(7)	(3)	0	0	(17)
Autres variations	2	(104)	0	0	4	102	0	0	0	4
Mouvements de l'année 2007	10	8	20	13	18	284	91	488	20	952
Solde au 31 décembre 2007	150	23	270	57	23	604	323	547	22	2 019
Au 1^{er} janvier 2008	150	23	270	57	23	604	323	547	22	2 019
Dotations	191	215		13	244	66	115	724	123	1 691
Reprises	(61)	(107)	(21)	(28)	(8)		(76)	(67)	(60)	(428)
Flux de fusion/ apports partiels d'actifs	(4)						(7)		(5)	(16)
Écart de conversion				1						1
Autres variations	(3)	(6)	5	28	(14)	(154)	2	188	114	160
Mouvements de l'année 2008	123	102	(16)	14	222	(88)	34	845	172	1 408
Solde au 31 décembre 2008	273	125	254	71	245	516	357	1 392	194	3 427

NOTE 19 DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Dettes subordonnées à durée déterminée	8 385	8 378	5 217
Titres subordonnés	6 964	6 927	4 699
Emprunts subordonnés	1 421	1 451	518
Dettes subordonnées à durée indéterminée	4 897	2 058	614
Emprunts participatifs	0	0	0
Titres subordonnés	4 897	2 058	586
Emprunts subordonnés	0	0	28
Dettes rattachées	207	171	63
DETTES SUBORDONNÉES	13 489	10 607	5 894

NOTE 20 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

(en millions d'euros)	FRBG Euro	FRBG Devises	Provision Devises	Total
Au 1^{er} janvier 2006	190	29	20	239
Dotations				0
Reprises	(190)	(23)	(21)	(234)
Écart de conversion		(6)	1	(5)
Autres variations				0
Mouvements de l'année 2006	(190)	(29)	(20)	(239)
Solde au 31 décembre 2006	0	0	0	0
Au 1^{er} janvier 2007	0	0	0	0
Intégration Ixis CIB	0	0	0	0
Dotations	0	0	0	0
Reprises	0	0	0	0
Écart de conversion	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	0
Mouvements de l'année 2007	0	0	0	0
Solde au 31 décembre 2007	0	0	0	0
Au 1^{er} janvier 2008	0	0	0	0
Dotations	0	0	0	0
Reprises	0	0	0	0
Écart de conversion	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	0
Mouvements de l'année 2008	0	0	0	0
Solde au 31 décembre 2008	0	0	0	0

NOTE 20B PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	Provisions de réévaluation des immobilisations amortissables	Provisions pour investissement	Amortissements dérogatoires	Total
Au 1^{er} janvier 2006	0	11	1	12
Dotations		6		6
Reprises		(2)		(2)
Écart de conversion				0
Autres variations				0
Mouvements de l'année 2006	0	4	0	4
Solde au 31 décembre 2006	0	15	1	16
Au 1^{er} janvier 2007	0	15	1	16
Intégration Ixis CIB	0	0	0	0
Dotations	0	7	0	7
Reprises	0	(2)	0	(2)
Écart de conversion	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	0
Mouvements de l'année 2007	0	5	0	5
Solde au 31 décembre 2007	0	20	1	21
Au 1^{er} janvier 2008	0	20	1	21
Dotations	0	2	0	2
Reprises	0	(1)	0	(1)
Écart de conversion	0	0	0	0
Autres variations	0	0	0	0
Mouvements de l'année 2008	0	1	0	1
Solde au 31 décembre 2008	0	21	1	22

NOTE 21 CAPITAL, PRIMES D'ÉMISSION, RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU

(en millions d'euros)	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve générale	Réserve réglementée des plus-values long terme	Autres réserves	Report à nouveau	Total
Au 1^{er} janvier 2006	784	1 856	74	306	0	198	(89)	3 129
Affectation du résultat 2005			5	121			342	468
Dividendes versés en 2006							(245)	(245)
Augmentation de capital	1 188	13 313						14 501
Réduction de capital	(25)	(289)						(314)
Imputation de frais		(4)						(4)
Levées d'option de souscription d'actions	5	21						26
Imputation pour changements de méthode comptable							9	9
Mouvements de l'année 2006	1 168	13 041	5	121	0	0	106	14 441
Solde au 31 décembre 2006	1 952	14 897	79	427	0	198	17	17 570
Au 1^{er} janvier 2007	1 952	14 897	79	427	0	198	17	17 570
Affectation du résultat 2006	0	0	36	(325)	0	0	1 032	743
Dividendes versés en 2007	0	0	0	0	0	0	(1 049)	(1 049)
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Réduction de capital	0	0	0	0	0	0	0	0
Imputation de frais	0	0	0	0	0	0	0	0
Levées d'option de souscription d'actions	3	15	0	0	0	0	0	18
Imputation pour changements de méthode comptable	0	0	0	0	0	0	0	0
Mouvements de l'année 2007	3	15	36	(325)	0	0	(17)	(288)
Solde au 31 décembre 2007	1 955	14 912	115	102	0	198	0	17 282
Au 1^{er} janvier 2008	1 955	14 912	115	102	0	198	0	17 282
Affectation du résultat 2007		(167)		(102)		(198)		(467)
Dividendes versés en 2008	0	(549)					0	(549)
Paiement en actions du dividende 2007	68	333						401
Augmentation de capital	2 630	1 068						3 698
Réduction de capital								0
Imputation de frais		(66)						(66)
Levées d'option de souscription d'actions								0
Imputation pour changements de méthode comptable								0
Mouvements de l'année 2008	2 698	619	0	(102)	0	(198)	0	3 017
Solde au 31 décembre 2008	4 653	15 531	115	0	0	0	0	20 299

Le capital social est composé de 2 908 137 693 actions de 1,60 euro de nominal. Tous les titres confèrent les mêmes droits à leurs détenteurs, hors actions auto-détenues qui n'ont pas de droit de vote.

NOTE 22 OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	2006
ACTIF			
Créances sur les établissements de crédit	50 106	15 629	25 520
Créances sur la clientèle	7 117	7 865	4 281
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 211	3 296	34
Actions et autres titres à revenu variable	0	4 367	2 325
PASSIF			
Dettes envers les établissements de crédit	39 441	5 595	27 141
Dettes envers la clientèle	1 352	11 756	1 798
Dettes représentées par un titre	15 815	6 326	176
Dettes subordonnées	4 635	790	349
HORS-BILAN			
Engagements de financement en faveur :			
d'établissements de crédit	677	256	3 250
de la clientèle	228	517	8
Engagements de garantie d'ordre :			
d'établissement de crédit	1 586	886	1 063
de la clientèle	527	852	522

NOTE 23 ÉTAT DES ACTIFS, PASSIFS ET ENGAGEMENTS AFFÉRENTS A LA GESTION DES PROCÉDURES PUBLIQUES

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Opérations interbancaires et assimilées	0	83	166
Opérations avec la clientèle	407	354	400
Autres comptes d'actif	0	0	0
TOTAL ACTIF	407	437	566
Opérations interbancaires et assimilées	72	155	239
Opérations avec la clientèle	665	605	523
Dettes représentées par un titre	0	0	0
Autres comptes de passif	2	26	81
TOTAL PASSIF	739	786	843
Engagements donnés			
Engagements de financement donnés	0	0	0
Engagements de garantie donnés	0	0	0
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	0	0	0
Engagements reçus			
Engagements de financement reçus	0	0	0
Engagements de garantie reçus	24	103	183
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	24	103	183

NOTE 24 INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Sur opérations avec les établissements de crédit	10 198	8 637	2 813
Sur opérations avec la clientèle	4 866	4 801	1 985
Sur opérations de crédit-bail	0	0	0
Sur opérations de location simple	0	0	0
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 296	3 093	448
Autres intérêts et produits assimilés	760	1 137	170
TOTAL	17 120	17 668	5 416

NOTE 25 INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	2006
Sur opérations avec les établissements de crédit	(10 148)	(9 520)	(2 663)
Sur opérations avec la clientèle	(1 942)	(3 356)	(655)
Sur opérations de crédit-bail	0	0	0
Sur opérations de location simple	0	0	0
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(4 366)	(4 844)	(1 770)
Autres intérêts et charges assimilées	(52)	(969)	(230)
TOTAL	(16 508)	(18 689)	(5 318)

NOTE 26 REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	2006
Parts entreprises liées	1 400	1 063	429
Placements	17	15	4
TOTAL	1 417	1 078	433

NOTE 27 COMMISSIONS

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Produits de commissions			
Sur opérations avec la clientèle	155	174	142
Sur opérations sur titres	14	73	3
Sur hors-bilan :			
Sur instruments financiers à terme	34	22	15
Sur engagements de financement	33	31	26
Sur engagements de garantie	26	33	36
Sur autres engagements donnés	40	1	9
Autres			
Sur opérations de change	1	1	1
Sur autres prestations de services financiers	52	110	156
Sur moyens de paiement	65	66	71
Produits accessoires	127	215	211
Autres	198	72	49
TOTAL	745	798	719
Charges de commissions			
Sur opérations avec la clientèle	(3)	(2)	(5)
Sur opérations sur titres	(136)	(98)	(3)
Sur hors-bilan :			
Sur instruments financiers à terme	(74)	(67)	(29)
Sur engagements de garantie	(13)	(19)	(16)
Autres	(45)	(5)	(4)
Sur opérations de change	(6)	(4)	(1)
Sur autres prestations de services financiers	(18)	(51)	(94)
Sur moyens de paiement	(66)	(52)	(60)
Autres		(49)	(4)
TOTAL	(361)	(347)	(216)

NOTE 28 RÉSULTAT DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Résultat sur titres de transaction	(1 914)	2 113	165
Résultat sur opérations de change	813	396	584
Résultat sur opérations d'instruments financiers à terme	(1 567)	(235)	134
TOTAL	(2 668)	2 274	883

NOTE 29 GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	2006
Plus-values de cession	996	339	37
Moins-values de cession	(2 158)	(364)	(39)
Dotations aux dépréciations	(562)	(769)	(60)
Reprises de dépréciations	530	5	57
TOTAL	(1 194)	(789)	(5)

NOTE 30 PRODUITS NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	2006
Charges sur engagements	0	(3)	(17)
Charges sur produits rétrocedés	(28)	(80)	(22)
Produits accessoires	12	7	3
Quote-part sur opérations bancaires faites en commun	1	2	2
Transferts de charges d'exploitation bancaire	5	72	0
Autres	22	8	(13)
TOTAL	12	6	(47)

NOTE 31 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

<i>(en millions d'euros)</i>	2008	2007	2006
Frais de personnel			
Salaires et traitements	(644)	(669)	(415)
Charges sociales ⁽¹⁾	(261)	(240)	(188)
Intéressement et participation	(14)	(29)	(46)
Charges fiscales	(69)	(71)	(40)
Refacturations	27	26	29
Dotations R & C (engt de retraite)	(129)	(1)	6
	(1 090)	(984)	(654)
Autres frais administratifs			
Crédit-bail	(5)	(9)	(9)
Impôts et taxes	(32)	(47)	(22)
Services extérieurs	(1 059)	(966)	(565)
Refacturations	161	91	53
	(935)	(931)	(543)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles			
Dotations	(947)	(60)	(30)
TOTAL	(2 972)	(1 975)	(1 227)
<i>(1) Dont charges de retraite</i>	<i>(85)</i>	<i>(72)</i>	<i>(51)</i>

NOTE 32 COÛT DU RISQUE

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Coût du risque sur éléments d'actif			
Sur créances douteuses :	(547)	28	(39)
Dotations aux dépréciations	(556)	(48)	(60)
Reprises de dépréciations	92	129	98
Pertes couvertes	(87)	(62)	(82)
Pertes non couvertes	(3)	(4)	(11)
Récupérations sur créances amorties	7	13	16
Sur titres :	0	(14)	27
Dotations aux dépréciations	0	(20)	(5)
Reprises de dépréciations	0	6	32
Pertes couvertes	0	0	0
Pertes non couvertes	0	0	0
Récupérations sur créances amorties	0	0	0
Résultat net sur éléments d'actif	(547)	14	(12)
Coût du risque sur éléments de passif			
Sur risques pays :	21	(20)	(28)
Dotations aux provisions	0	(34)	(89)
Reprises de provisions	21	15	77
Pertes couvertes	0	(1)	(16)
Pertes non couvertes	0	0	0
Récupérations sur créances amorties	0	0	0
Sur risques & charges :	(457)	(169)	(101)
Dotations aux provisions	(521)	(220)	(198)
Reprises de provisions	64	51	97
Pertes couvertes	0	0	0
Pertes non couvertes	0	0	0
Récupérations sur créances amorties	0	0	0
Résultat net sur éléments de passif	(436)	(189)	(129)
TOTAL	(983)	(175)	(141)

NOTE 33 GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Immobilisations financières			
Plus-values			
Participations et autres titres détenus à long terme ⁽²⁾	254	98	85
Titres d'investissement	1	1	4
Moins-values			
Participations et autres titres détenus à long terme	(30)	(41)	(3)
Titres d'investissement	(49)	(16)	(21)
Dotations aux dépréciations			
Participations et autres titres détenus à long terme ⁽¹⁾	(71)	(606)	(5)
Titres d'investissement	0	0	0
Reprises de dépréciations			
Participations et autres titres détenus à long terme	58	95	9
Titres d'investissement	0	0	0
Reprises Risques et Charges			
Participations et autres titres détenus à long terme	(1)	0	2
TOTAL	162	(469)	71
Immobilisations corporelles et incorporelles	2	17	2
TOTAL	164	(452)	73

(1) Année 2007 : dont 536,5 millions d'euros pour CIFG Holding.

(2) Année 2008 : dont 210 millions d'euros pour CACEIS.

NOTE 34 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Frais de personnel			
Reprise de provision liée aux départs dans le cadre du P.A.E.	0	0	1
Transfert de charges de personnel liées au P.A.E.	0	0	(1)
Autres éléments exceptionnels			
Autres charges exceptionnelles	0	0	0
Redressement de TVA	0	0	0
Autres produits exceptionnels	0	0	0
TOTAL	0	0	0

NOTE 35 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Impôt au taux normal	(37)	(72)	(66)
Contribution et IFA			
Impôt au taux réduit		(3)	
Redressements fiscaux et provisions	63	(24)	(19)
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	2	14	11
Effet de l'intégration fiscale	66	148	23
Autres éléments	28	50	(4)
Carry Back	53	29	
TOTAL	175	142	(55)

Calcul de l'impôt

La convention d'intégration fiscale en vigueur au sein du Groupe Natixis est fondée sur le principe de la neutralité selon lequel chaque filiale détermine son impôt et contribue à l'impôt du Groupe comme si elle n'était pas intégrée. La charge d'impôt exigible de chaque filiale n'est pas modifiée du fait de l'intégration.

L'économie d'impôt, ou le surplus d'imposition généré par le régime de l'intégration fiscale, est comptabilisée par la société mère Natixis.

En contrepartie des déficits transmis à la tête de groupe, la maison mère comptabilise une provision pour restitution d'IS destinée à compenser le supplément d'impôt Groupe dû en cas de retour en bénéfice des filiales et dont la contribution à l'impôt sera minorée à hauteur des déficits antérieurs.

Les provisions pour restitution d'IS relatives aux filiales consolidées et intégrées fiscalement sont éliminées dans les comptes consolidés.

NOTE 36 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

	2008	2007	2006
Techniciens	2 862	1 848	1 863
Cadres	4 936	5 800	3 209
NOMBRE DE SALARIÉS	7 798	7 648	5 072

NOTE 37 HORS BILAN - INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en millions d'euros)	Notionnels 2008	Notionnels 2007	Notionnels 2006
Marchés organisés	285 224	637 712	65 653
Swaps			
<i>Opérations fermes</i>	0	268 169	0
<i>Opérations conditionnelles</i>	0	0	0
Hors swaps			
<i>Opérations fermes</i>	270 920	11 836	65 579
<i>Opérations conditionnelles</i>	14 304	357 707	74
Marchés de gré à gré	5 592 994	5 212 560	892 190
Swaps			
<i>Opérations fermes</i>	3 337 633	3 967 331	663 547
<i>Opérations conditionnelles</i>		503 247	0
Hors swaps			
<i>Opérations fermes</i>	951 551	0	77 991
<i>Opérations conditionnelles</i>	1 303 810	741 982	150 652
INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT	5 878 218	5 850 272	957 843
Marchés organisés	19	0	13
Swaps			
<i>Opérations fermes</i>	0	0	0
<i>Opérations conditionnelles</i>	0	0	0
Hors swaps			
<i>Opérations fermes</i>	19	0	13
<i>Opérations conditionnelles</i>	0	0	0
Marchés de gré à gré	177 185	167 384	239 584
Swaps			
<i>Opérations fermes</i>	16 525	455	1 963
<i>Opérations conditionnelles</i>	0	0	0
Hors swaps			
<i>Opérations fermes</i>	24	0	0
<i>Opérations conditionnelles</i>	160 636	166 929	237 621
INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE	177 204	167 384	239 597
Marchés organisés	684 882	802 754	8 017
Swaps			
<i>Opérations fermes</i>	0	6 394	0
<i>Opérations conditionnelles</i>	0	0	0
Hors swaps			
<i>Opérations fermes</i>	13 167	1 096	899
<i>Opérations conditionnelles</i>	671 715	795 264	7 118
Marchés de gré à gré	72 202	83 599	19 583
Swaps			
<i>Opérations fermes</i>	8 379	6 865	129
<i>Opérations conditionnelles</i>	0	0	0
Hors swaps			
<i>Opérations fermes</i>	3 023	122	29
<i>Opérations conditionnelles</i>	60 800	76 612	19 425
AUTRES INSTRUMENTS	757 084	886 353	27 600

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME (PÉRIMÈTRE HORS SUCCURSALES)

<i>(en millions d'euros)</i>	2008
Instruments de taux d'intérêt	
Juste valeur positive	82 919
Juste valeur négative	85 417
Instruments de cours de change	
Juste valeur positive	20 426
Juste valeur négative	21 058
Autres instruments	
Juste valeur positive	42 893
Juste valeur négative	39 161

NOTE 38 HORS BILAN - ENGAGEMENTS ET OPÉRATIONS EN DEVISES**ENGAGEMENTS**

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Engagements de financement	44 647	45 433	37 807
Établissements de crédit	8 652	3 002	8 797
Clientèle	35 995	42 431	29 010
Engagements de garantie	26 720	31 556	20 385
Établissements de crédit	3 704	3 638	3 016
Clientèle	23 016	27 918	17 369
Engagements sur Titres	3 486	2 816	183
Autres engagements	17 307	15 226	52
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	92 160	95 031	58 427
Engagements de financement	13 623	3 957	14 368
Établissements de crédit	13 176	3 892	14 243
Clientèle	447	65	125
Engagements de garantie	39 791	38 680	13 338
Établissements de crédit	35 202	34 066	10 555
Clientèle	4 589	4 614	2 783
Engagements sur Titres	2 031	3 360	195
Autres engagements	9 918	11 161	1 613
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	65 363	57 158	29 514

OPÉRATIONS EN DEVISES

(en millions d'euros)	2008	2007	2006
Change comptant			
Monnaies achetées non reçues	22 497	21 320	5 827
Monnaies vendues non livrées	22 521	20 674	5 836
Prêts/emprunts en devises			
Devises prêtées non livrées	436	479	0
Devises empruntées non reçues	3 634	1 881	0
Change à terme			
Euro à recevoir/devises à livrer	388 057	147 091	63 974
Devises à recevoir/euro à livrer	381 336	158 470	98 101
Devises à recevoir/devises à livrer	196 626	160 855	31 491
Devises à livrer/devises à recevoir	197 006	160 064	31 288
Report/déport à recevoir	3 758	3 335	0
Report/déport à payer	3 592	3 194	0

NOTE 39 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

	2008	2007
Audit		
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	5,1	2,7
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	0,8	0,6
TOTAL	5,9	3,3

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Nature des indications	2004	2005	2006	2007	2008
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social	772 095 392,00	783 927 680,00	1 951 782 928,00	1 955 268 310,40	4 653 020 308,80
Nombre d'actions émises	48 255 962	48 995 480	1 219 864 330	1 222 042 694	2 908 137 693
Nombre d'obligations remboursables en actions	0	0	0	0	0
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
Résultat global des opérations effectives					
Chiffre d'affaires hors taxes	11 705 235 507,71	12 725 811 668,81	24 125 749 761,01	36 243 060 348,21	50 787 613 550,53
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	280 959 662,75	457 665 461,91	677 795 500,73	852 134 041,69	(2 548 305 710,82)
Impôt sur les bénéfices	(28 338 400,20)	(99 996 625,19)	(55 322 327,37)	141 132 997,05	175 491 065,29
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	213 582 296,25	459 177 494,14	744 399 468,97	(467 183 610,92)	(5 053 779 558,57)
Montant des dividendes distribués	159 244 674,60	244 977 400,00	1 049 083 323,80	549 919 212,30	0,00
Résultat des opérations réduit à une seule action					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	5,24	7,30	0,51	0,81	(0,82)
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	4,43	9,37	0,61	(0,38)	(1,74)
Dividende versé à chaque action	3,30	5,00	0,86	0,45	0,00
Personnel					
Nombre de salariés	4 754	4 748	5 072	7 648	7 798
Montant de la masse salariale	295 556 511,38	331 173 385,69	415 344 933,38	668 942 830,46	644 059 193,67
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	166 610 951,72	193 645 949,43	233 880 070,04	269 404 568,47	273 921 026,89

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Natixis S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

Comme exposé dans la note 1 de l'annexe et le rapport de gestion, la crise financière et économique s'est notamment traduite par la hausse exceptionnelle de la volatilité, la forte contraction de la liquidité sur certains marchés, ainsi qu'une difficulté certaine à apprécier les perspectives économiques et financières. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte incertain, en application des dispositions de l'article L.823.9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ Estimations effectuées dans le cadre de l'activité bancaire

Natixis utilise des estimations significatives dans le cadre de son activité bancaire :

- la société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines dépréciations (note 1 et paragraphe 13 de la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la détermination du caractère inactif des marchés, à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés ;
- la société constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (paragraphe 2 de la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de dépréciation, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives.

■ Autres estimations

Natixis procède à des travaux d'actualisation de l'évaluation des fonds de commerce et de ses titres de filiales figurant à son bilan (paragraphe 5.2 et 7.3 de la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe). Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces travaux ainsi que les principales hypothèses et paramètres utilisés.

Par ailleurs, la société constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (paragraphe 16 de la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 30 mars 2009

DELOITTE & ASSOCIES
Damien Leurent

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International
Michel Savioz

MAZARS
Charles de Boisriou
Michel Barbet-Massin

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Natixis, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En raison de la fusion intervenue fin 2007 entre Natixis et Ixis Corporate & Investment Bank (« Ixis CIB »), le présent rapport énumère tant les conventions et engagements autorisés par Natixis que ceux autorisés historiquement par Ixis CIB et repris par Natixis.

1 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation (quatrième résolution soumise au vote de l'assemblée générale ordinaire).

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Intervention de Natixis en tant qu'Arrangeur du programme d'émission d'obligations sécurisées de 25 000 000 000 euros par le Groupe des Caisses d'Épargne et approbation des conventions réglementées correspondantes

Mandataires sociaux concernés : Charles Milhaud, Bernard Comolet, Nicolas Méridol, Jean-Claude Créquit, Francis Henry, Didier Patault, et Philippe Sueur.

Pour permettre l'intervention de Natixis en qualité d'Agent des Sûretés du programme d'émission d'obligations sécurisées de 25 000 000 000 euros par le groupe Caisse d'Épargne, le Conseil de surveillance a autorisé le 5 mars 2008, les conventions suivantes :

- le Receivables Pledge Agreement (contrat de nantissement de créances) ;
- l'Issuer Accounts Pledge Agreement (contrat de nantissement des comptes) ;
- l'Asset Monitor Agreement (contrat d'agent de vérification des actifs) ; et
- le Master Definitions and Constructions Agreement (contrat-cadre relatif aux définitions applicables au titre du Programme d'émission d'obligations sécurisées).

Les produits comptabilisés au titre de ces conventions se sont élevés à 404 666 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

1.2 Convention d'avance d'actionnaires entre Natixis, la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE) ; Avenant et Lettre-Accord de remboursement anticipé

Mandataires sociaux concernés : Philippe Dupont, Charles Milhaud, Jean-Louis Turret, Bernard Comolet, Philippe Queuille, Stève Gentili, Yvan de la Porte du Theil, Nicolas Mérindol, Jean-Claude Créquit, Francis Henry, Bruno Mettling, Didier Patault, Jean Clochet, Bernard Jeannin et Philippe Sueur.

Le Conseil de surveillance a autorisé, le 28 mars 2008, la convention d'avance d'actionnaires entre Natixis, la BFBP et la CNCE pour un montant de 1,5 milliard d'euros consentie pour moitié par la BFBP et pour l'autre moitié par la CNCE.

Par ailleurs, le Conseil de surveillance a autorisé le 26 juin 2008 la signature d'un avenant à cette convention portant sur un complément de 1 milliard d'euros consenti également pour moitié par la BFBP et pour l'autre moitié par la CNCE.

Enfin, le Conseil de surveillance a autorisé le 3 septembre 2008, la lettre-accord de remboursement anticipé des avances en compte courant consenties à Natixis au premier semestre 2008 par la BFBP et la CNCE, dans le cadre de l'augmentation de capital social de 3,7 milliards d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription.

Les charges comptabilisées au titre de ces conventions se sont élevées à 89 616 000 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

1.3 Contrat de garantie et de placement entre Natixis, la BFBP, la CNCE et les banques membres du syndicat de placement constitué pour les besoins de l'augmentation de capital

Mandataires sociaux concernés : Philippe Dupont, Charles Milhaud, Jean-Louis Turret, Bernard Comolet, Philippe Queuille, Stève Gentili, Yvan de la Porte du Theil, Nicolas Mérindol, Jean-Claude Créquit, Francis Henry, Bruno Mettling, Didier Patault, Jean Clochet, Bernard Jeannin et Philippe Sueur.

Dans le cadre de l'augmentation de capital social de 3,7 milliards d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription, le Conseil de surveillance a autorisé, le 3 septembre 2008, le contrat de garantie et de placement entre Natixis, la Banque Fédérale des Banques Populaires, la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et les banques membres du syndicat de placement constitué pour les besoins de cette augmentation de capital.

Les charges comptabilisées au titre de cette convention se sont élevées à 59 212 979,38 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

1.4 Convention entre Natixis, la BFBP et la CNCE relative à l'engagement de souscription à l'augmentation de capital

Mandataires sociaux concernés : Philippe Dupont, Charles Milhaud, Jean-Louis Turret, Bernard Comolet, Philippe Queuille, Stève Gentili, Yvan de la Porte du Theil, Nicolas Mérindol, Jean-Claude Créquit, Francis Henry, Bruno Mettling, Didier Patault, Jean Clochet, Bernard Jeannin et Philippe Sueur.

Dans le cadre de l'augmentation de capital social précitée, le Conseil de surveillance a autorisé, le 3 septembre 2008, la convention entre Natixis, la CNCE et la BFBP aux termes de laquelle la CNCE et la BFBP s'engagent d'une part, à souscrire à titre irréductible à l'augmentation de capital à hauteur de la totalité de leurs droits préférentiels de souscription et, d'autre part, en cas de résiliation du contrat de garantie, de défaillance d'un garant ou de report de la date de règlement - livraison de l'augmentation de capital, à souscrire (à parité entre elles) les actions qui ne seraient pas souscrites à titre irréductible ou réductible par d'autres personnes.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2008.

1.5 Adoption du règlement du régime collectif de retraite fermé

Mandataires sociaux concernés : Philippe Dupont, Dominique Ferrero, Jean-Marc Moriani.

Le Conseil de surveillance a autorisé, le 18 décembre 2008 :

■ Sur le régime collectif de retraite fermé des membres du directoire :

(i) l'adoption du règlement du régime en tant qu'il définit les droits potentiels des membres du directoire réunissant les conditions requises pour bénéficier du régime considéré dès lors qu'ils ont été nommés au directoire entre le 27 novembre 2006 et le 15 décembre 2008, et

(ii) la fermeture dudit régime à l'égard de tout nouveau membre du directoire.

Le règlement exclut toute indemnité liée à la rupture des relations professionnelles avec les membres du directoire.

- Sur le régime collectif de prévoyance : le maintien pour l'année 2009 du régime collectif de prévoyance des Directeurs généraux des Banques Populaires aux membres du directoire de Natixis, constat étant fait que ce régime adapte à leur situation les garanties applicables à l'ensemble des personnels d'origine Natixis Banques Populaires.
- Sur les indemnités de cessation de fonction et de départ à la retraite : la non application des dispositions du régime des indemnités de cessation anticipée de fonctions et des indemnités de départ à la retraite des Directeurs généraux des Banques Populaires pour les mandataires sociaux de Natixis nommés à partir du 1^{er} mai 2005.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2008.

1.6 Convention relative à la distribution des offres de Natixis aux Banques régionales acquises par le Groupe Banque Populaire auprès d'HSBC

Mandataires sociaux concernés : Philippe Dupont, Jean-Louis Turret, Philippe Queuille, Jean Clochet, Stève Gentili, Yvan de la Porte du Theil, Bruno Mettling et Bernard Jeannin.

Le Conseil de surveillance a autorisé, le 18 décembre 2008, la convention relative à la distribution des offres de Natixis aux Banques régionales acquises par le groupe Banque Populaire auprès d'HSBC par laquelle Natixis sera le fournisseur exclusif du réseau des Banques régionales sur les métiers concernés par l'accord dès 2009. Elle s'accompagne de l'application aux Banques ex-HSBC des conditions pratiquées entre Natixis et le groupe Banque Populaire.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2008.

2 CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Convention de facturation relative à l'affiliation de Natixis à la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE)

Le Conseil de surveillance a autorisé, le 30 mai 2007, les dispositions d'une convention de facturation relative à l'affiliation de Natixis à la BFBP et à la CNCE, fixant la cotisation versée par Natixis à la somme de 10 000 000 euros, soit 5 000 000 euros par organe central, avec indexation annuelle de celle-ci selon des critères objectifs.

Les charges comptabilisées par Natixis au titre de cette convention se sont élevées à 11 299 423,71 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

2.2 Intervention de Natixis en tant qu'arrangeur du programme d'émission d'obligations sécurisées de 25 000 000 000 euros par la BFBP

Pour permettre l'intervention de Natixis en tant qu'arrangeur du programme d'émission d'obligations sécurisées de 25 000 000 000 euros par la BFBP, le Conseil de surveillance a autorisé le 23 novembre 2007 :

- la conclusion d'une convention-cadre de crédit et de garantie financière entre Banques Populaires Covered Bonds, la BFBP, Natixis et, dans un premier temps, sept Banques Populaires ;
- la signature d'une lettre de contrats de couverture conclue entre Banques Populaires Covered Bonds, la BFBP et Natixis.

Les produits comptabilisés au titre de ces conventions se sont élevés à 840 000 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

2.3 Cession d'actions de CIFG Holding détenues par Natixis à la BFBP et la CNCE

Le 19 décembre 2007, le Conseil de surveillance a autorisé la signature d'un contrat de cession d'actions de CIFG Holding détenues par Natixis à la BFBP et la CNCE, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- prix de cession de 2 USD ;
- dans l'hypothèse où la BFBP et la CNCE viendraient à céder à un tiers plus de 34 % du capital de CIFG Holding avant le 31 décembre 2009, Natixis recevrait un complément de prix ;
- le droit à complément de prix de Natixis s'appliquerait dans la limite d'une plus-value brute (avant prise en compte de l'impôt sur la plus-value) réalisée par la BFBP et la CNCE de 800 000 000 USD. Au-delà de ce montant, Natixis n'aurait droit à aucun complément pour la partie de la plus-value excédant 800 000 000 USD.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2008.

2.4 Mandat de contrôle des risques et d'assistance au contrôle et à la surveillance du groupe CIFG dans l'intérêt de la BFBP et la CNCE

Le Conseil de surveillance a autorisé, le 19 décembre 2007, la signature d'un mandat de contrôle des risques et d'assistance confié par la BFBP et la CNCE aux termes duquel Natixis assure jusqu'au 31 décembre 2009 (sous réserve de reconduction) ou jusqu'à la cession de CIFG Holding à un tiers, le contrôle et la surveillance du groupe CIFG (politique des risques, surveillance des portefeuilles, procédure d'acceptation des nouveaux dossiers, systèmes informatiques, modèles, etc.) dans l'intérêt de la BFBP et la CNCE (le « Mandat »).

La rémunération de Natixis au titre du Mandat est égale aux coûts engagés par Natixis augmentés de 10 %.

Par courrier en date du 15 avril 2008, Natixis a été informé que la CNCE et la BFBP avaient décidé de résilier conjointement le contrat de mandat de contrôle des risques et d'assistance relativement aux activités du Groupe CIFG conclu le 20 décembre 2007, conformément aux dispositions de l'article 3.2 dudit contrat.

Les produits comptabilisés par Natixis au titre de ce mandat se sont élevés à 31 319,04 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2008

2.5 Convention de prestation de services et de partenariat « Click'n Trade » entre Ixis CIB, la CNCE et la Banque Palatine

Le Conseil de surveillance a autorisé le 6 juin 2007 la conclusion d'une convention de prestation de services entre Ixis CIB, la CNCE et la Banque Palatine relative à la cession par la CNCE à la Banque Palatine de la gestion opérationnelle et technique du site « Click'n Trade », la CNCE restant propriétaire du site et la contrepartie des opérations de change à terme et comptant vis-à-vis d'Ixis CIB.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2008.

2.6 Lettres d'engagement et cautionnements solidaires résiliés ou achevés

Ixis CIB (précédemment dénommée CDC Marchés puis CDC Ixis Capital Markets) a été amené à conclure entre 1996 et 2004 plusieurs lettres d'engagement et cautionnement solidaires avec ses différents actionnaires successifs : la Caisse des Dépôts (CDC), CDC Finance – CDC Ixis (dont la CNCE est venue aux droits de cette dernière suite à fusion absorption en date du 31 décembre 2004) et la CNCE.

De même Ixis CIB a été amené à conclure des lettres d'engagement et cautionnement solidaires avec ses filiales américaines à savoir Natixis Municipal Products Inc. (ex-CDC Municipal Products Inc.) ; Natixis Derivatives Inc. (ex-CDC Derivatives Inc.) ; Natixis Financial Products Inc. (ex-CDC Financial Products Inc.) ; Natixis Funding Corp. (ex-CDC Ixis Funding Corp.) ; et Natixis Commercial Paper Corp. (ex-CDC Ixis Commercial Paper Corp.).

L'ensemble de ces lettres d'engagement et cautionnement solidaires sont tous achevés ou résiliés à ce jour mais continuent à s'appliquer respectivement à l'ensemble des opérations garanties conclues avant la date de résiliation ou d'achèvement des cautionnements solidaires desquels elles dépendent, jusqu'à leur complet dénouement.

Pour les cautionnements solidaires conclus avec CDC Finance-CDC Ixis, les créanciers d'Ixis CIB au titre d'opérations garanties en vertu de ces cautionnements, conclues avant leurs dates respectives d'achèvement, peuvent, en vertu de la lettre du Directeur général de la CDC du 12 octobre 2004, exercer jusqu'à la date d'échéance des opérations couvertes, leurs droits directement contre la CDC, comme si cet engagement avait été souscrit directement par la CDC au bénéfice des créanciers d'Ixis CIB.

Les modalités de versement et de calcul de la commission de garantie due par Ixis CIB au titre des cautionnements a fait l'objet d'une convention avec CDC Finance- CDC Ixis et la CNCE.

Les charges comptabilisées par Natixis au titre de ces conventions se sont élevées à 8 926 805 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

2.7 Lettres d'engagement et cautionnements solidaires en vigueur

Le Conseil de surveillance a autorisé le 15 juin 2006 la conclusion de lettres d'engagement et de cautionnements solidaires entre Ixis CIB, et :

a) Natixis Financial Products Inc. (ex-Ixis Financial Products Inc.) pour le programme d'émission d'USMTN. La garantie accordée par Ixis CIB dans le cadre de ce contrat est facturable 0,02 % ;

b) Natixis Financial Products Inc. (ex-Ixis Financial Products Inc.) pour le programme de Warrants. La garantie accordée par Ixis CIB dans le cadre de ce contrat est facturable 0,02 % ;

c) Natixis Securities North America Inc. (ex-Ixis Securities NA) pour les opérations de prêt/emprunt. La garantie accordée par Ixis CIB dans le cadre de ce contrat est facturable 0,02 % par an, applicable à l'exposition globale en risque moyenne sur la période.

Ces conventions n'ont pas eu d'impact financier en 2008.

2.8 Convention de groupement de fait entre la CDC, la CNCE (venue aux droits de CDC Ixis) et Ixis CIB (ex-CDC Ixis Capital Markets)

Le Conseil de surveillance a autorisé le 19 décembre 2001 la conclusion d'une convention de groupement de fait entre la CDC, la CNCE (venue aux droits de CDC Ixis) et Ixis CIB (ex-CDC Ixis Capital Markets).

Cette convention, renouvelable tous les trois ans par tacite reconduction, se substitue à celle conclue le 30 août 1996 entre la CDC et CDC Ixis Capital Markets (ex-CDC Marchés).

Les charges comptabilisées par Natixis au titre de cette convention se sont élevées à 5 259 322 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

2.9 Convention conclue entre Ixis CIB (ex-CDC Ixis Capital Markets) et Natixis Securities (ex-CDC Ixis Securities) relative aux prestations du bureau d'étude

Le Conseil de surveillance a autorisé le 19 décembre 2001 la conclusion d'une convention entre Ixis CIB (ex-CDC Ixis Capital Markets) et Natixis Securities (ex-CDC Ixis Securities) dont l'objet est la détermination des modalités de refacturation par Natixis Securities à Ixis CIB d'une quote-part, fixée à 25 %, du coût de son bureau d'étude.

Le Conseil de surveillance a autorisé le 17 novembre 2005 la conclusion d'un avenant à cette convention relatif à la réduction du pourcentage de refacturation des prestations fournies. Ce pourcentage passe de 25 % à 18,75 %.

Les charges comptabilisées par Natixis au titre de cette convention se sont élevées à 3 867 864 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

2.10 Contrat de prestation de services et de partenariat entre Ixis CIB et la CNCE

Le Conseil de surveillance a autorisé le 17 novembre 2005 la conclusion d'un contrat de prestation de services et de partenariat entre Ixis CIB et la CNCE relatif au développement et l'hébergement par Ixis CIB pour la CNCE d'un site Internet de passation d'ordres d'opérations de change à terme et comptant.

Cette convention n'a pas eu d'impact financier en 2008.

2.11 Conventions de cession de droit d'utilisation de logiciel et de prestations de services entre Ixis CIB et le Crédit Foncier de France

Le Conseil de surveillance a autorisé le 15 juin 2006 la conclusion de conventions de cession de droits d'utilisation de logiciel et de prestations de services entre Ixis CIB et le Crédit Foncier de France (« CFF »).

Par ces conventions, Ixis CIB concède au CFF le droit d'utilisation incessible, non exclusif, et personnel du logiciel AMeRisC. Par ailleurs, Ixis CIB fournit quotidiennement les données de marchés et économétriques dont il dispose pour le fonctionnement du logiciel AMeRisC. Enfin, dans le cadre de la mise en place du logiciel, Ixis CIB fournit à prix coûtant une prestation de conseil pour sa mise en place au sein du CFF.

Ces conventions n'ont pas eu d'impact financier en 2008

3. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS NON AUTORISÉS PRÉALABLEMENT

Nous vous présentons également notre rapport sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article L. 225-90 du Code de commerce.

En application de l'article L. 823-12 de ce Code, nous vous signalons que ces conventions et engagements n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable du Conseil de surveillance.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions et engagements, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie.

Conventions cadres de crédit et de garantie financière entre Natixis, la CNCE et la BFBP

Natixis a signé avec chacun de ses organes centraux (CNCE et BFBP) début décembre (respectivement les 3 et 4 décembre 2008) des conventions cadres de crédit et de garantie financière qui ont été transmises à la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) et au Trésor.

Ces conventions ont pour objet de permettre à Natixis d'emprunter auprès des deux organes centraux, contre remise de collatéral ; il s'agit de crédits miroirs, reprenant les termes des conventions conclues par les organes centraux avec la SFEF. Les termes reflètent donc l'accord conclu entre les organes centraux (et l'ensemble des autres banques de la place) et la SFEF.

Elles ont pour objet de permettre à Natixis de bénéficier indirectement des facilités consenties par la SFEF. Le principe est le suivant :

- chaque organe central emprunte auprès de la SFEF, contre nantissement de collatéral ;
- tout ou partie du produit de cet emprunt est utilisé pour consentir à Natixis un prêt, contre remise en pleine propriété à titre de garantie de collatéral, lequel sera nanti par l'organe central en faveur de la SFEF en garantie de son emprunt.

L'objet des conventions cadres est de définir les conditions des prêts intra-Groupes, et celui des conventions cadres de garantie financière d'organiser la remise du collatéral par Natixis.

Compte tenu du calendrier dans lequel ces conventions ont été mises en place, elles n'ont pas pu être soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance de Natixis avant leur signature. Ces conventions font l'objet des cinquièmes et sixièmes résolutions soumises au vote de l'assemblée générale ordinaire.

Les charges comptabilisées par Natixis au titre de ces conventions se sont élevées à 4 473 199,40 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 30 mars 2009

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

SALUSTRO REYDEL
Membre de KPMG International

MAZARS

Damien Leurent

Michel Savioz

Charles de Boisriou Michel Barbet-Massin

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL

SUR LA COMPOSITION, LES CONDITIONS DE PRÉPARATION
ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL
ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE
ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR
LA SOCIÉTÉ (ARTICLE L. 225-68 DU CODE DE COMMERCE)

7

	Page
COMPOSITION, CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL	398
PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	399
Introduction	399
Les dispositions appliquées en matière de contrôle interne	399
Organisation générale	400
Les acteurs internes du contrôle	400
Suivi et contrôle des risques	405
Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière	409
Conclusion	413
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT	414

■ Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Les informations relatives aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil sont incluses dans le chapitre 2 Gouvernement d'entreprise.

Procédures de contrôle interne

INTRODUCTION

Natixis est issu du rapprochement des activités de banque de financement, d'investissement et de services des Groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne. Ce rapprochement est intervenu le 17 novembre 2006 après avoir reçu l'agrément du CECEI en date du 11 octobre 2006. Il s'est poursuivi en 2007 avec la fusion-absorption d'Ixis Corporate & Investment Bank (IXIS CIB) par Natixis. Cette opération – qui a pris effet le 31 décembre 2007 – a reçu l'agrément du CECEI en date du 15 novembre 2007. Natixis a pour organes centraux actionnaires la BFBP et la CNCE.

Le système de contrôle interne de Natixis respecte les principes sur lesquels le CECEI a fondé l'agrément donné à la Banque en date du 15 novembre 2007 et s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire découlant notamment du CRBF 97-02 modifié, qui prévoit en particulier que les entreprises assujetties mettent en place, en base consolidée, un système de contrôle interne comprenant des dispositifs permettant d'assurer :

- le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations, ainsi que le respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature engendrés par les opérations ;
- le contrôle périodique, par la voie d'enquêtes et de missions d'audit, de la conformité des opérations, du respect des procédures et de l'efficacité des dispositifs de contrôle permanent.

En référence aux obligations réglementaires qui sont les siennes et aux engagements pris vis-à-vis du CECEI, Natixis a articulé son système de contrôle interne autour d'une instance de contrôle périodique menant des travaux d'audit et d'entités chargées de contrôler en permanence la conformité et la sécurité des opérations, ainsi que de veiller à l'efficacité des dispositifs de maîtrise et de surveillance des risques de la banque.

Natixis est par ailleurs soumis au contrôle conjoint de la part des deux groupes actionnaires et organes centraux, la BFBP et la CNCE, qui doivent chacune veiller au respect des exigences de surveillance des risques par leurs groupes respectifs sur une base consolidée. Ainsi, des structures et des systèmes de coordination du dispositif de contrôle permanent et périodique, nécessaires à la cohérence d'ensemble, ont été mis en place dans le cadre de la constitution de Natixis. De même, les fonctions Risques, Conformité et Audit sont intégrées aux filières correspondantes des deux groupes actionnaires.

1 - LES DISPOSITIONS APPLIQUÉES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE INTERNE

Les dispositions réglementaires et normatives auxquelles se conforme le dispositif de contrôle interne de Natixis sont d'origine externe et interne.

Normes externes

Multiples en raison de la diversité des métiers exercés par Natixis, ces normes sont pour l'essentiel les suivantes :

- en tant qu'établissement de crédit, Natixis relève des dispositions du Code monétaire et financier (regroupant pour l'essentiel les dispositions de la loi bancaire du 24 janvier 1984 et de la loi de modernisation des activités financières du 2 juillet 1996) et plus particulièrement, s'agissant du contrôle interne, du référentiel bancaire spécifique résultant du règlement du CRBF n° 97-02 et de ses avenants ;
- en tant que prestataire de services d'investissement, Natixis est soumis aux dispositions édictées par l'Autorité des marchés financiers (AMF), en particulier, les règles de bonne conduite dans les interventions sur les marchés et les relations avec les clients ;
- Natixis respecte les termes des codes de bonne conduite publiés par des associations professionnelles, chaque fois que le régulateur recommande ou impose leur application (par exemple, le code de déontologie des analystes financiers rendu obligatoire par l'AMF) ;
- Natixis applique la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, sous le contrôle de la Commission bancaire ;
- s'agissant des succursales et filiales étrangères, Natixis applique, outre les standards d'organisation du Groupe, les réglementations édictées par les régulateurs des places d'implantation (notamment **Financial Services Authority** au Royaume-Uni, **Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht** / BAFIN en Allemagne, Banque Centrale en Italie, **Financial Supervisory Authority** au Japon, **Federal Reserve, National Association of Securities Dealers et Securities and Exchange Commission** aux États-Unis, **Financial Supervisory Commission** à Hong Kong, **Commission de Surveillance du Secteur Financier** au Luxembourg, **Irish Financial Services Regulatory Authority** en Irlande), lorsque les activités exercées localement sont assujetties à ces règles ;
- en matière de contrôle périodique, Natixis met en application les normes IFACI / **Institute of Internal Auditors**.

Normes internes

Plusieurs corps de règles structurent l'organisation du système de contrôle interne de Natixis :

- un ensemble de chartes et procédures normant et encadrant les processus risques du Groupe (procédure régissant le processus de décision crédit de Natixis, charte d'encadrement des risques de marchés, charte pour la mesure, le contrôle et la gestion des risques opérationnels, charte relative à la gestion des risques de non-conformité...);
- la charte d'audit du groupe Natixis ;
- la politique générale de sécurité de l'information établissant les règles de gouvernance pour la sécurité et la continuité des systèmes d'information, ainsi que les principes de sécurité devant être mis en œuvre ;
- la charte formalisant les domaines de compétence des responsables pays dans les implantations étrangères de Natixis et organisant les relations avec les responsables des lignes de métier, représentées localement ;
- le « manuel de conformité » qui définit l'ensemble des règles de bonne conduite applicables aux personnels de Natixis (notamment en matière de prévention des conflits d'intérêts, de lutte anti-blanchiment, de déontologie personnelle des collaborateurs, de protection des informations confidentielles...).

2 - ORGANISATION GÉNÉRALE

Les contrôles permanents et périodiques mis en place par Natixis sont organisés du premier niveau opérationnel ou fonctionnel jusqu'à l'échelon le plus élevé. Leur architecture repose sur trois principes :

- Natixis met en place la séparation des fonctions entre prise de risque et contrôle, ainsi qu'entre les différents niveaux de contrôle, ce qui a pour conséquences :
 - la distinction entre les fonctions de front et de back office,
 - l'existence de contrôles de premier niveau au niveau opérationnel,
 - la distinction entre le contrôle périodique et le contrôle permanent.

Si la responsabilité du contrôle interne de premier niveau incombe en premier chef aux directions opérationnelles ou fonctionnelles, les contrôles permanents de deuxième niveau et le contrôle périodique sont assurés par des directions fonctionnelles centrales indépendantes dont les responsables au sens des articles 7 et 11 du règlement 97-02 sont directement rattachés à l'organe exécutif de Natixis au sens de l'article 4 du même règlement ;

- Natixis organise ses fonctions de contrôle en filières mondiales, de façon à assurer la cohérence du dispositif dans l'ensemble du Groupe. Ainsi le dispositif de contrôle interne couvre-t-il tous les risques et s'étend-il à tous les métiers et

filiales au sein du Groupe Natixis. Les fonctions de contrôle permanent et périodique localisées au sein des filiales ou des métiers sont rattachées fonctionnellement dans les filiales ou hiérarchiquement dans les métiers aux directions centrales de contrôle de Natixis correspondantes. Les fonctions « risques », « conformité » et « inspection/audit » constituent des filières métiers distinctes ;

- Natixis structure son dispositif de contrôle de façon cohérente avec les principes édictés conjointement par le Groupe Caisse d'Epargne et le Groupe Banque Populaire, avec pour objectif d'assurer une approche consolidée des risques dans le cadre du contrôle conjoint exercé par les deux groupes actionnaires, également organes centraux, ainsi que des exigences de surveillance sur base consolidée fixées par le CRBF 97-02 modifié.

3 - LES ACTEURS INTERNES DU CONTRÔLE

3.1 - Premier niveau

Le contrôle permanent de premier niveau constitue un socle essentiel du système de contrôle interne de Natixis.

Il est assuré par les services opérationnels ou fonctionnels sous la supervision de leur hiérarchie, ces entités étant notamment responsables :

- de la vérification du respect des procédures de traitement des opérations et de leur conformité ;
- de la justification des soldes comptables des comptes mouvementés au titre des opérations qu'ils effectuent.

En fonction des situations et des activités, ces contrôles de premier niveau sont effectués par les entités opérationnelles elles-mêmes, ou par des unités de contrôle ad hoc, de type middle office ou entité de contrôle comptable.

Le contrôle de premier niveau s'inscrit dans des procédures formalisées et fait l'objet d'une matérialisation.

3.2 - Deuxième niveau

L'organisation du dispositif de contrôle de deuxième niveau est restée constante et homogène sur l'exercice 2008 avec la direction de la Conformité et la direction de la Sécurité des systèmes d'Information (SSI) comme acteurs du dispositif.

3.2.1 - Conformité

■ Organisation générale

La direction de la Conformité assure le développement des bonnes pratiques de prévention et de gestion des risques de non-conformité au sein du groupe Natixis, concourant ainsi à la prévention des pertes financières ainsi qu'à celle du risque d'image associé. Son action s'inscrit dans le respect des

prescriptions édictées par les deux groupes actionnaires et son périmètre d'action couvre Natixis, ses filiales et succursales.

Les principales attributions de la direction de la Conformité consistent à :

- assurer la veille juridique et réglementaire relative à la conformité, en collaboration avec la fonction juridique ;
- définir les normes et méthodes d'évaluation des risques de non-conformité, de contrôle et de reporting. Ces normes répondent en particulier au respect des principes d'intégrité des marchés, de primauté de l'intérêt du client et de prévention des conflits d'intérêt (y compris indépendance de la gestion pour compte de tiers), ainsi que de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- assurer la conduite des contrôles permanents de second niveau (contrôle du respect des normes de conformité et contrôle du respect de l'application des procédures) ;
- établir et maintenir une cartographie des risques de non-conformité ;
- mettre en œuvre une articulation avec la direction des Risques en ce qui concerne la prise en compte des constats et mesures correctrices qui ont trait à des défaillances opérationnelles pouvant entraîner pour la banque un risque de non-conformité ;
- émettre un avis écrit de conformité sur les activités, organisations, processus, produits et opérations nouveaux, ainsi que sur les modifications significatives de produits existants avec droit de blocage ou d'appel, dans le cadre des comités nouveaux produits institués au sein des différents métiers de Natixis et ses filiales, et en central pour les produits communs à plusieurs métiers ;
- intervenir, avec un rôle de conseil, dans l'accompagnement des activités en vue de leur sécurisation et du respect des normes ;
- contribuer à la formation du personnel en liaison avec la direction des Ressources humaines ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information dédiés à la surveillance et à la maîtrise du risque de non-conformité sur base consolidée au niveau du groupe Natixis. Cette maîtrise d'ouvrage s'exerce en collaboration avec les métiers ;
- centraliser le relevé des dysfonctionnements entraînant une situation de non-conformité au niveau de chaque filiale ou métier en vue de leur consolidation par le Groupe Natixis ;
- centraliser les éventuels dysfonctionnements au sens de l'article 11-2 du règlement 97-02 modifié, au niveau de chaque filiale ou métier en vue de leur consolidation par le Groupe Natixis et de leur reporting aux deux groupes actionnaires, et définir les conditions d'exercice de la faculté d'alerte visée à cet article dans le respect de la confidentialité des déclarants ;
- réaliser un reporting de synthèse régulier, notamment à destination du directoire de Natixis et des organes centraux ;
- veiller à la cohérence et à l'efficacité du contrôle permanent des risques de non-conformité.

Rattachée au Président du directoire, la direction de la Conformité exerce sa mission de manière indépendante des directions opérationnelles. Le directeur de la Conformité est le responsable du contrôle permanent du risque de non-conformité au sens de l'article 11 du règlement 97-02.

La direction de la Conformité de Natixis assure, dans le cadre d'un fonctionnement en filière, un rôle d'orientation et d'impulsion auprès des responsables de la Conformité des filiales et succursales, au travers d'un lien fonctionnel fort de type hiérarchique.

Ainsi, dans les filiales et les succursales, les responsables de la Conformité sont hiérarchiquement rattachés à l'exécutif ou par exception à un responsable de contrôle permanent, lui-même rattaché à l'exécutif si la taille de l'entité le justifie et dans le cadre d'un lien fonctionnel fort de type hiérarchique au responsable de la Conformité de Natixis. Ce lien s'exprime par :

- l'approbation préalable du rattachement, de la nomination ou du retrait du responsable de la Conformité de la filiale par le responsable de la Conformité de Natixis ;
- la participation du responsable de la Conformité de Natixis à l'évaluation annuelle des performances, et à l'avancement ;
- l'obligation de reporting vis-à-vis du responsable de la Conformité de Natixis.

Dans les métiers exercés en maison mère, le responsable de la Conformité dépend directement et hiérarchiquement du responsable de la Conformité de Natixis.

Le dispositif de contrôle de conformité de Natixis s'articule autour de trois axes :

■ Déontologie

La déontologie a pour mission de veiller à ce que la réglementation applicable aux prestataires de services d'investissements qui s'impose à Natixis, y compris ses filiales, ainsi qu'à chacun de ses collaborateurs, soit correctement connue et appliquée.

Les enjeux de l'année 2008 ont été, d'une part, la refonte et la diffusion des normes de conformité issues de la fusion des entités Natexis Banques Populaires et Ixis Corporate & Investment Bank, d'autre part, le déploiement dans les métiers concernés d'un outil permettant de systématiser la notification à la direction de la Conformité des opérations sensibles en termes de confidentialité et la détection des conflits d'intérêts. La veille réglementaire a également été renforcée.

Un nouveau règlement intérieur ainsi qu'un manuel de conformité ont été mis en vigueur par Natixis S.A. début 2008. Un effort particulier a porté sur le rappel à l'ensemble des collaborateurs de leurs obligations en matière de transactions personnelles et la révision du dispositif mis en place pour encadrer ces transactions, à l'occasion de l'entrée en vigueur de la directive européenne relative aux Marchés d'instruments financiers (MIF). Les filiales ont eu à décliner ces nouvelles normes.

La circulation de l'information privilégiée et la détection des conflits d'intérêts sont désormais gérées au moyen d'un outil informatique modernisé et largement déployé dans les métiers de la Banque de financement et d'investissement, ce qui

facilite la tenue des listes d'initiés et permet de formaliser et de conserver l'historique de l'identification et le traitement des conflits d'intérêts potentiels ou avérés.

Le dispositif d'information des responsables de la Conformité dans les différents métiers du Groupe sur les modifications législatives ou réglementaires a été amélioré et ces informations sont désormais accessibles à tous les collaborateurs de Natixis sur le portail intranet. Par ailleurs, des dispositifs de veille juridique spécialisée ont été maintenus dans les filiales en fonction de leur secteur d'activité spécifique ainsi que dans les succursales à l'étranger.

Enfin, la direction de la Conformité a continué à s'impliquer dans la création des nouveaux produits en participant à de nombreux comités ad hoc.

■ Sécurité financière

Le département Sécurité financière, rattaché à la direction de la Conformité, assure la mission d'organiser le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme (LABFT), tant chez Natixis et ses filiales, en coordination avec les responsables de ces entités. À ce titre, il assure un rôle essentiel de conseil, surveillance, formation et information au sein du Groupe.

Après rédaction et diffusion des nouvelles versions des procédures générales anti-blanchiment fin 2007, une nouvelle procédure cadre « Connaissance du client » a été rédigée et diffusée début avril, visant à définir les grands principes à mettre en œuvre par les différents métiers. Elle introduit notamment l'approche risque de la 3^e Directive européenne à savoir que chaque client ou contrepartie est classé en risque faible, moyen ou élevé. Cette procédure cadre est en cours de déploiement dans le pôle Banque de financement et d'investissement (BFI) de Natixis.

L'effort de formation et d'information LABFT des collaborateurs a été poursuivi. De plus, tous les salariés de l'Agence centrale ont suivi une formation spécifique, ainsi que ceux de Natixis Securities.

Un renforcement significatif de l'information a été effectué via le portail intranet de la Conformité, ainsi que l'organisation de trois journées de rencontre avec les correspondants Tracfin, les responsables Conformité et/ou des commerciaux au sein du Groupe avec des intervenants extérieurs.

La surveillance des opérations a été largement renforcée, grâce, d'une part, à la mise en place de la nouvelle procédure « connaissance client », généralisant progressivement un avis de notoriété ; d'autre part, à la poursuite du déploiement de l'outil automatisé de surveillance des transactions financières (élargissement de son périmètre, nouvelles règles de détection de comportements atypiques, segmentation de la clientèle).

La lutte contre le financement du terrorisme a également été poursuivie, incluant les nombreuses mises à jour des listes européennes et américaines (OFAC), les contrôles mensuels des bases clients, des sessions de formation, la montée de version du logiciel, l'optimisation du filtrage des flux. Des contrôles sur l'identité des donneurs d'ordre, tant en réception

qu'à l'émission, ont été réalisés afin de se conformer au règlement européen 1781/2006. Ces contrôles ont été suivis d'actions notamment auprès des correspondants bancaires afin d'améliorer significativement le taux de conformité des virements reçus.

■ Contrôles

Les contrôles permanents de second niveau de la direction de la Conformité portent sur :

- la conformité des opérations, cela consistant à vérifier que non seulement les opérations, mais aussi les processus de réalisation desdites opérations sont conformes aux règles bancaires et financières applicables et aux règles de marché ;
- la conformité des organisations ;
- la qualité des données transmises à la direction de la Conformité (remontées via des outils automatisés et des indicateurs) ;
- l'application des procédures. Ce contrôle consiste à s'assurer de l'existence de procédures, du respect de celles-ci, conformément à l'article 40 du règlement 97-02, ainsi que de leur conformité par rapport aux règles régissant les différentes typologies de risques.

Les contrôles réalisés par la direction de la Conformité peuvent revêtir trois formes :

- des contrôles sur base d'indicateurs issus des contrôles de premier niveau ;
- des contrôles sur base d'alerte provenant des outils de contrôle automatisés, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et de la détection des abus de marché ;
- des contrôles via des vérifications sur pièces et le cas échéant sur place, permettant notamment de s'assurer que les contrôles automatisés sont pertinents. Ils permettent également de vérifier l'application de règles plus qualitatives (connaissance et classification du client, application des murailles de chine, gestion des conflits d'intérêts...).

La démarche de cartographie des risques de non-conformité s'est poursuivie sur l'année 2008 et sert de base aux contrôles réalisés par les contrôleurs de la direction de la Conformité. Natixis maison mère métropole a été traitée en 2008, 2009 devrait permettre le déploiement de celle-ci dans les filiales et succursales.

Cette démarche prend également en compte des zones de risques mises en évidence par le service des risques opérationnels qui pourraient avoir un impact dans le domaine de la conformité.

3.2.2 - Sécurité des systèmes d'information

La direction de la Sécurité des systèmes d'information est garante de la sécurité du système d'information et de la continuité d'activité de Natixis et de ses filiales et est responsable devant le directoire de la mise en œuvre de la politique de sécurité de l'information dont elle assure la définition, la mise en œuvre, et le contrôle.

Le responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) assure ses missions pour Natixis, pour ses filiales, auprès des prestataires et fournisseurs et vis-à-vis des clients. Il a pour rôle :

- de s'assurer en permanence de l'adéquation de la politique aux risques encourus ;
- de promouvoir la politique et de la faire respecter à tous les niveaux ;
- de fournir, le cas échéant, les services de sécurité nécessaires ;
- de contrôler, de surveiller le respect de cette politique et d'assurer un reporting global sur l'ensemble du Groupe Natixis.

Rattaché hiérarchiquement au directeur des Systèmes d'information et services partagés, le RSSI Natixis et Filiales travaille en étroite coopération avec la direction de la Conformité, l'Inspection générale et la direction des Risques. Il participe aux principaux comités de direction en charge des contrôles et des risques opérationnels de la Banque, notamment :

- comité de coordination des fonctions de contrôle ;
- comité des risques opérationnels et sécurité des systèmes d'information ;
- comité des risques opérationnels Natixis.

La direction Sécurité des systèmes d'information participe pleinement au système de contrôle interne de la banque. Les actions réalisées s'inscrivent dans le droit fil des recommandations issues des livres blancs de la Commission bancaire, du règlement 97-02 et plus généralement des directives du Comité de Bâle.

Le RSSI Natixis et filiales anime et contrôle la filière sécurité de l'information qui rassemble les différents acteurs en charge de piloter, de mettre en œuvre et de contrôler la politique de sécurité de l'information :

- RSSI filiales en charge d'appliquer localement la politique de sécurité en fonction du contexte propre à chaque filiale ;
- correspondants locaux au sein des métiers. Ils sont en charge de relayer localement la politique de sécurité et de délivrer conseil et assistance en la matière sur leur périmètre ;
- correspondants au sein des maîtrises d'œuvre du système d'information en charge de mettre en place et de maintenir les dispositifs de sécurité.

Le pilotage de l'ensemble de la filière est assuré notamment par :

- un comité stratégique de la sécurité des systèmes d'information qui est l'instance décisionnelle en matière de sécurité de l'information pour Natixis et ses filiales. Ce comité présidé par un membre du directoire a pour but de valider au plus haut niveau le plan annuel de sécurité de Natixis et de ses filiales. Il s'est réuni deux fois en 2008 conformément à la politique générale de sécurité de l'information ;

- un comité de coordination de la sécurité des systèmes d'information qui réunit régulièrement les différents acteurs de la sécurité et notamment les RSSI filiales afin d'assurer le suivi du plan annuel de sécurité, de coordonner et piloter l'ensemble des actions de la filière et de mutualiser les projets de sécurité. Il s'est réuni cinq fois en 2008 conformément à la Politique Générale de Sécurité de l'Information ;

- des comités sécurité filiale ou métiers. Ces comités, animés par les RSSI filiales ou le RSSI Natixis et Filiales, assurent le pilotage des actions en matière de sécurité des systèmes d'information à l'échelle locale.

Les activités de la filière Sécurité de l'information ont porté en 2008 sur :

- la gouvernance de la filière ;
- la sécurité logique ;
- la continuité d'activité ;
- la prévention des risques ;
- le contrôle permanent.

Parallèlement, SSI a piloté en 2008 plusieurs projets informatiques qui participent à l'amélioration des contrôles :

- logiciel de suivi et de corrélation des événements de sécurité ;
- le déploiement progressif d'un logiciel permettant de protéger les systèmes d'information des failles de sécurité par application de correctifs à chaud sur les flux ;
- la refonte de l'infrastructure technique d'alerte et son ouverture aux filiales.

3.3 - Troisième niveau

Le troisième niveau de contrôle – ou contrôle périodique – est assumé par l'Inspection générale.

L'Inspection générale est rattachée au Président du directoire de Natixis. Un lien fonctionnel fort, de nature hiérarchique, l'unit aux inspections générales des organes centraux actionnaires de Natixis, la BFBP et la CNCE, conformément au dossier visé par le CECEI dans sa décision du 15 novembre 2007. En accord avec ces mêmes principes, l'Inspection générale anime dans le Groupe Natixis une filière mondiale de l'audit.

L'Inspection générale est en charge d'une mission de contrôle des contrôles et fait partie des responsables du bon fonctionnement du système de contrôle interne de la Banque au sens du règlement CRBF 97-02. À ce titre, elle est indépendante de l'ensemble des entités opérationnelles et fonctionnelles de Natixis. Elle n'est investie d'aucune mission opérationnelle et ne peut en conséquence se trouver en situation d'être juge et partie.

L'Inspection générale mène ses travaux sous la forme de missions d'audit dans l'ensemble du périmètre de Natixis (société mère, filiales et succursales), sur toutes les classes de risques qu'engendrent les différents métiers exercés par le

Groupe, sans qu'il puisse lui être opposé de domaine réservé ni de secret professionnel. Son champ d'investigation englobe l'ensemble des activités opérationnelles de Natixis, ses filières fonctionnelles – dont, notamment, les entités en charge d'une mission de contrôle permanent – et ses activités externalisées. Sur l'ensemble des lignes métiers, ses interventions comportent des analyses approfondies des processus « front to back » dans lesquels s'inscrivent les activités. Ces analyses conduisent à une évaluation des points de contrôle existants dans les processus audités ainsi qu'à une appréciation des risques engendrés par les activités concernées. Elles débouchent, en tant que de besoin, sur des recommandations propres à renforcer la complétude et la robustesse des dispositifs de contrôle ou de maîtrise des risques audités. Ces recommandations sont hiérarchisées par ordre de priorité.

Les rapports de missions sont transmis aux unités auditées, ainsi qu'aux membres et au Président du directoire de Natixis. En outre, les inspections générales de la BFBP et de la CNCE reçoivent une copie de tous les rapports émis par l'Inspection générale de Natixis, conformément aux dispositions du dossier visé par le CECEI dans sa décision du 15 novembre 2007.

L'Inspection générale est responsable des travaux de suivi des recommandations. Elle mène à ce titre des diligences et missions de suivi, et s'appuie le cas échéant sur les travaux menés en la matière de façon récurrente par les instances de contrôle permanent.

Les interventions de l'Inspection générale découlent d'un plan d'audit annuel, lui-même inscrit dans le cadre d'un plan pluriannuel à quatre ans définissant des périodicités d'intervention et un calibrage des moyens adaptés aux risques à contrôler.

Le plan d'audit peut faire l'objet de révisions en cours d'année, à la demande du directoire ou lorsque les circonstances l'exigent.

L'Inspection générale dispose par ailleurs de moyens pour mener, outre ses missions d'audit traditionnelles, des enquêtes ponctuelles destinées à répondre à des besoins survenus en cours d'année, et non initialement prévus dans le plan d'audit.

Les plans d'audit annuel et pluriannuel de Natixis sont approuvés par le Président du directoire et par les inspections générales des organes centraux actionnaires. Le plan d'audit annuel est examiné par le comité d'audit.

En 2008, l'Inspection générale a diligenté des missions sur l'ensemble des classes de risques engendrés par les activités de Natixis, tout en consacrant une part non négligeable de ses moyens à des enquêtes de nature réglementaire, en accompagnement des démarches d'homologation « Bâle II » entreprises par la banque, ainsi qu'à des travaux commandés par le contexte issu de la crise des marchés.

Ces travaux se sont inscrits dans le cadre d'une coordination active avec les inspections générales de la BFBP et de la CNCE. À cette fin, sept réunions du comité de coordination des inspections générales (CCIG) se sont tenues au cours de l'exercice.

Par ailleurs, des efforts particuliers ont été développés en vue de poursuivre la consolidation de la filière « audit » de Natixis, pour l'essentiel dans trois directions :

- des conventions relatives à l'organisation du contrôle périodique ont été proposées aux principales filiales françaises de Natixis. Celles-ci ont été visées par le comité d'audit de Natixis. La plupart d'entre elles ont été signées par les responsables des sociétés concernées, certaines restant à soumettre à l'agrément de leurs organes sociaux au cours de l'exercice 2009 ;
- les travaux visant à intégrer les auditeurs localisés dans les principales filiales et succursales françaises et étrangères de Natixis au sein de la filière « audit » animée par l'Inspection générale ont été poursuivis ;
- des efforts visant à rationaliser et harmoniser les méthodologies et outils de l'Inspection générale ont été menés en 2008, notamment dans le domaine du suivi des recommandations d'audit, qui a donné lieu à des enquêtes spécifiques et à la mise en place d'un dispositif dédié.

Enfin, conformément aux engagements pris vis-à-vis du CECEI, l'Inspection générale a poursuivi le plan de renforcement de ses effectifs, lancé en 2006 lors de la constitution de Natixis.

3.4 - La coordination des contrôles

En vigueur dans le périmètre de l'ancien Natexis, la pratique du comité de coordination des fonctions contrôles (CCFC) a été reconduite en 2007 chez Natixis.

Animé par le Président du directoire ou par le Directeur général, ce comité réunit le Secrétaire général, le Directeur financier, le directeur des Risques, le directeur de la Conformité, le directeur de l'Inspection générale, le responsable de la Sécurité des systèmes d'information et le Conseiller spécial du Président du directoire.

Il a vocation à traiter des questions relatives à l'organisation des services de contrôle et à la planification de leurs travaux, ainsi que de mettre en évidence les zones de risques émergentes ou récurrentes dans le périmètre et de remonter au niveau de l'organe exécutif les dysfonctionnements significatifs observés. Il a également pour objet de fournir à l'organe exécutif des points sur les contrôles en cours réalisés par les fonctions de contrôles internes ou externes, ainsi que par les régulateurs, et de s'assurer de la bonne prise en compte des conclusions de ces travaux par les lignes opérationnelles.

Il peut en tant que de besoin entendre des responsables opérationnels. Le Comité de coordination des fonctions contrôles a tenu trois réunions en 2008.

3.5 - Le rôle des organes sociaux

Voir le chapitre relatif au fonctionnement des organes sociaux.

4 - SUIVI ET CONTRÔLE DES RISQUES

La direction des Risques a pour mission de contribuer au développement sécurisé du Groupe Natixis en garantissant que le dispositif de maîtrise des risques mis en place soit efficace et exhaustif. Son périmètre d'action s'étend aux risques suivants :

- risques de crédit ;
- risques de marché ;
- risques de taux d'intérêt global, de liquidité et de change structurel ;
- risques opérationnels ;

et à toutes les entités entrant dans le périmètre de consolidation de Natixis.

La direction des Risques est un acteur essentiel du dispositif de contrôle permanent visant à assurer l'identification, la mesure et l'encadrement des risques encourus. L'exercice de sa mission l'amène à être force de proposition auprès du directoire, et à le tenir informé des expositions de Natixis et de leur évolution. Elle assure également un reporting auprès du conseil de surveillance et du Comité d'audit en leur fournissant notamment des tableaux de bord et des analyses ponctuelles.

L'instance faîtière de gouvernance des risques de Natixis est le Comité des risques groupe qui définit les grandes lignes de la politique de risque, examine les principaux risques et valide les principales normes et méthodologies mises en œuvre.

Le dispositif Risques de Natixis fonctionne en coordination et cohérence avec ceux du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne conformément au plan de convergence conclu entre les trois Groupes. Les trois instances confédérales (comité des risques confédéral, comité normes et méthodes confédéral, et comité des systèmes d'information risques confédéral) se sont réunies de façon régulière au cours de l'année 2008.

4.1 - Risques de crédit

Identification et analyse des risques de crédit à l'octroi

La direction des Risques est responsable de l'analyse du risque de crédit des contreparties. Elle mène cette analyse contradictoire à partir d'un dossier de crédit formalisé, présenté par contrepartie et groupe bénéficiaire, incluant toutes les informations pertinentes et utiles à la prise de décision :

- informations relatives au client, son activité et son environnement : données financières, identification et analyse du client menée dans le respect des diligences de référencement validées par la direction de la Conformité en cas d'entrée en relation, notation interne de la contrepartie, prenant en compte le risque pays ;
- données externes : rating attribué par les agences de notation, analyse sectorielle, analyses des risques pays et souverains... ;

- informations relatives aux engagements, le dossier de crédit récapitulant l'ensemble des risques de crédit encourus par la banque, dont ceux afférents aux opérations de marché ;
- éléments concernant la rentabilité.

Chaque dossier de crédit soumis à décision doit comporter une proposition de notation ainsi qu'une recommandation de limite.

Les décisions de crédit sont prises soit dans le cadre de délégations accordées au métier et à certains membres de la direction des Risques, soit par les comités de crédit compétents, à l'issue d'un processus d'analyse contradictoire.

Les délégations sont formalisées et octroyées intuitu personæ, sans faculté de sous-déléguer, par le Directeur général ou toute personne qu'il habilite à cet effet. Elles sont calibrées en fonction de la catégorie et de la notation interne des contreparties, de la nature et la durée de l'engagement.

En complément du circuit de décision sur base individuelle, le comité des risques groupe de Natixis, organe faîtière des comités risques, valide les principales procédures régissant la prise de risque et fixe des limites globales, par exemple en matière de risques pays.

4.1.1 - Notation des contreparties

Natixis s'appuie sur la notation interne individualisée de chaque contrepartie dans la gestion des risques de crédit (prise de décision, surveillance...).

Natixis a, en concertation avec ses organes centraux, choisi les méthodologies de notation applicables aux classes d'actifs détenues en commun par les trois Groupes. Une organisation commune tripartite élaborée avec les Groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne précise les rôles de chaque intervenant en termes de notation, d'information et de suivi des notations, ceci en vue d'assurer l'uniformité et la cohérence des méthodologies et des notes attribuées.

4.1.2 - Suivi des risques de crédit

La mesure et le suivi des engagements se font au quotidien dans des outils dédiés de consolidation.

Un système d'information permet une consolidation globale des limites et des expositions de crédit sur un périmètre couvrant l'ensemble des expositions au risque de crédit de Natixis et pour l'essentiel de ses filiales. La constitution des regroupements de contreparties est intégrée au référentiel Tiers et fait l'objet d'une maintenance dédiée : une contrepartie se voit attribuer un identifiant spécifique unique, l'identifiant du groupe réglementaire auquel elle appartient ainsi que l'indicateur de son rang au sein du Groupe.

La direction des Risques communique au directoire et aux responsables des directions métiers de la banque des états d'analyse des risques de Natixis : études d'évolution, tableaux de bord... Les engagements de Natixis ainsi que leur évolution sont présentés suivant des indicateurs de risques tels que :

- la catégorie, la notation interne, le secteur d'activité, ou la localisation des contreparties ;

- le type d'engagement ;
- la segmentation Bâle II.

De même, ils prennent en compte des critères de gestion interne (filiales, desk...).

4.1.3 - Surveillance des risques de crédit

La surveillance du risque de crédit s'appuie sur une responsabilisation des métiers, et différentes actions de contrôle pilotées par un service dédié de la direction des Risques.

Le suivi au fil de l'eau est assuré par les métiers Front office, le middle office pour les financements et par la direction des Risques en contrôle de second niveau.

Concernant les dépassements, un comité des dépassements se tient mensuellement afin d'analyser l'évolution des dépassements à partir d'indicateurs (nombre, métiers concernés...), de se pencher sur les cas de dépassements significatifs et de suivre leur régularisation.

Les dossiers présentant un niveau de risque dégradé sont détectés au fil de l'eau et remontés immédiatement à la direction des Risques, à la direction des Affaires spéciales et du Contentieux et au métier concerné conformément à la procédure des contreparties sous surveillance et la procédure d'alerte.

Leur mise sous surveillance est alors étudiée et le cas échéant actée par la direction des Affaires spéciales et du Contentieux, la direction des Risques ou le comité de crédit compétent selon le niveau d'exposition.

Une revue a minima trimestrielle est menée pour les dossiers sensibles et donne lieu à une présentation en comité des contreparties sous surveillance qui se réunit trimestriellement.

Les risques sensibles, douteux ou en phase contentieuse sont suivis par la direction des Affaires spéciales et du Contentieux, qui intervient en tant que de besoin dans la gestion des dossiers difficiles et assure le recouvrement des créances en cas de procédure judiciaire.

4.1.4 - Suivi des dossiers douteux et contentieux

■ Provisions individuelles

Des comités des provisions sont organisés tous les trimestres pour chaque filiale. Ils examinent tous les dossiers dont l'évolution est susceptible de donner lieu à provisionnement ou ajustement de la provision déjà constituée et déterminent le niveau de provision nécessaire.

Un comité des provisions Groupe se réunit trimestriellement. Organisé par la Direction financière, il regroupe autour du Directeur général, la direction des Risques, la direction des Affaires spéciales et du Contentieux et les responsables des filiales concernées.

Le comité des provisions Groupe s'appuie notamment sur l'examen mené par le comité des contreparties sous surveillance, les mêmes supports d'analyse des dossiers étant présentés en séance.

■ Provisions collectives

Outre les provisions individuelles, Natixis constitue des provisions pour le risque pays et pour le risque sectoriel. Du fait du passage aux normes IFRS, elles sont devenues des provisions collectives, constituées sur la base d'actifs homogènes et construits suivant trois critères :

- la notation pour les encours sur les particuliers et les professionnels ;
- le risque sectoriel et le risque géographique pour les autres contreparties (corporate, souverain...).

La recherche d'indices objectifs de dépréciation est menée à partir d'une analyse et d'un suivi approfondis des secteurs d'activité et des pays. Un indice objectif de dépréciation est constitué le plus souvent d'une combinaison d'indicateurs d'ordre micro ou macroéconomique propres au secteur ou au pays. Le cas échéant, il est fait appel au jugement d'expert pour affiner le résultat obtenu.

4.1.5 - Division des risques

La division des risques demeure un axe important de la maîtrise des risques.

Les règles de division des risques font partie du périmètre couvert dans l'accord tripartite conclu entre Natixis, le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne. Natixis reporte ses encours « grands risques » auprès de ses organes centraux. Ces derniers valident de manière conjointe les dossiers de crédit et les notes attribuées aux contreparties concernées selon une périodicité a minima annuelle.

La direction des Risques de Natixis a présenté de façon régulière au cours de l'exercice 2008 des synthèses à destination des organes délibérants et des organes centraux portant sur les segments et compartiments touchés par la crise financière.

4.2 - Risques de marché

Les principaux risques de marché de Natixis sont générés par les pôles Marchés de capitaux, Debt & Financing et Gestion active des risques de la BFI de Natixis.

Le dispositif de contrôle et de maîtrise des risques de marché est en premier lieu de la responsabilité des métiers de Front office, qui assurent la gestion et la surveillance permanente au quotidien, des limites qui leur sont préalablement allouées.

Le contrôle des risques de marché de Natixis est assuré par le département des Risques de marché, qui fait partie de la direction des Risques. Ce département définit en toute indépendance les principes de mesure des risques et élabore de façon autonome les outils correspondants.

Le dispositif d'encadrement des risques repose sur une méthodologie validée de mesures de risques, sur l'allocation aux métiers de limites d'intervention dans ce cadre méthodologique et sur le contrôle ex-post du respect de ces limites.

Natixis a retenu le modèle interne Scénarisk, fondé sur une mesure en VaR Monte-Carlo et validé par la Commission

bancaire. Au terme de la mission effectuée par cette dernière au cours de l'exercice 2008, Natixis s'est vu confirmer l'utilisation de son modèle à des fins réglementaires.

Parallèlement, l'extrême volatilité des marchés sur l'ensemble des classes d'actifs observée depuis la faillite de Lehman Brothers a conduit la direction des Risques à mener plusieurs études prenant en compte différentes profondeurs d'historique pour le calcul de la VaR afin de capter les évolutions récentes des marchés financiers. Ces études ont abouti à la définition d'une nouvelle méthodologie de calcul, désormais basée sur une économétrie dont les écarts types sont calculés comme étant le maximum des écarts types calculés sur les périodes suivantes : 12 mois, 3 mois, du 01/09/08 à la date du jour du calcul. Ce changement méthodologique a notamment occasionné une revue des limites de risque.

De même, Natixis a lancé un projet structurant de recalibrage des stress tests globaux existants (hypothétiques, historiques et spécifiques) et a défini de nouveaux stress tests (hypothétiques, historiques et spécifiques).

Concernant les stress tests globaux, six stress tests historiques ont été mis en place et deux nouveaux stress tests hypothétiques ont été élaborés (Crise émergente et Crise « commodities »).

Concernant les stress tests spécifiques, un chantier a été lancé avec la BFI ; des normes de sévérité et matrices de chocs ont été définies par ligne métier. Ce projet devrait être finalisé au cours de l'année 2009, l'objectif étant que ces stress soient calculés dans les outils de gestion et encadrés par des limites.

Des travaux d'harmonisation et d'homogénéisation des indicateurs de risques, de méthodologies de valorisation et de réfections se sont également poursuivis tout au long de l'année.

Enfin, le constat de crise majeure observée sur les marchés financiers a conduit la BFI à réorganiser ses activités au cours du dernier trimestre et à cantonner une partie de ses activités dans un portefeuille ad hoc (GAPC). Cette réorganisation a été accompagnée par une évolution notable du dispositif de suivi des risques (calibrage de nouvelles limites notamment) et des modalités de reporting assuré par la direction des Risques.

Organisation du dispositif de maîtrise des risques de marché de Natixis

Les missions et l'organisation du contrôle des risques de marché de Natixis sont décrites dans la Charte d'Encadrement des risques de marché du groupe Natixis, validée par le comité des risques Groupe en mars 2007 et amendée en février 2008 et janvier 2009. Cette Charte définit :

- les principes et le dispositif régissant l'encadrement des risques de marché du groupe Natixis ;
- les conditions d'instruction, d'octroi et de suivi des limites de risques de marché matérialisant cet encadrement ;
- les rôles respectifs des métiers de Front office, de la direction des Risques et du comité des risques de marché du Groupe Natixis.

Elle s'applique à l'ensemble des entités du Groupe Natixis dont l'activité présente des risques de marché.

La direction des Risques de Natixis joue un rôle majeur dans l'ensemble du dispositif mis en œuvre :

- elle apporte un regard indépendant des métiers dans le processus de décision en matière de risques de marché ;
- elle définit les méthodes de mesure des risques et de réfections et les soumet pour validation au comité des risques de marché ;
- elle propose ou instruit les limites, qu'elles soient demandées par les métiers ou à son initiative auprès de ce même comité ;
- elle est responsable de l'analyse et de la mesure quotidienne des risques encourus, selon un processus devant garantir, d'une part la prise en compte de l'ensemble des risques auxquels Natixis est exposé de manière significative et, d'autre part, la fiabilité et l'homogénéité au sein du Groupe des calculs effectués ;
- elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et de l'exploitation des outils de mesure des risques de marché permettant une agrégation des risques sur une base consolidée Natixis, les choix étant validés dans leur principe par le comité des risques de marché.

Concernant l'octroi de limites, Natixis s'est doté dès sa création d'un comité des risques de marché qui se tient, deux fois par mois, sous la présidence du Directeur général ou son délégué, membre du directoire.

En complément à ce comité, un cadre délégataire a été mis en place afin d'assurer une fluidité des décisions entre deux sessions de comités.

Le système de délégation est construit en fonction des délégataires métiers et de critères discriminants tels que :

- montant en VaR ;
- limites opérationnelles quantitatives et qualitatives ;
- pourcentage d'accroissement par rapport à une limite existante dans le cas d'une demande d'augmentation ;
- type d'opération.

Toute demande de limite doit faire l'objet d'une instruction préalable par la direction des Risques.

Le département des Risques de marché vérifie quotidiennement que les limites sont respectées. Tout dépassement fait l'objet d'une notification auprès du front office et du management comme précisé dans la procédure de notification de dépassements.

Un reporting global des risques est diffusé, quotidiennement, aux membres du directoire et aux responsables de métiers Front office et, à sa demande, auprès du conseil de surveillance. La direction des Risques propose à la validation du comité des risques faïtier de Natixis les limites globales et les principales normes et procédures.

Elle reporte de manière régulière aux organes centraux, notamment dans le cadre du comité normes et méthodes confédéral pour les aspects méthodologiques tripartites et du comité des risques confédéral pour le suivi des risques.

4.3 - Risques de taux d'intérêt global, de liquidité et de change structurel

Le suivi des risques structurels de bilan de Natixis est placé sous l'égide du Comité de gestion actif-passif (le comité GAP) présidé par le Directeur général et réunissant des membres de la Banque de financement et d'investissement, de la Direction financière et de la direction des Risques. D'une périodicité trimestrielle, ce comité définit les grandes orientations en matière de risques structurels de bilan et a notamment pour missions de :

- suivre l'évolution du bilan et du hors bilan ;
- définir les règles de refinancement interne des activités (taux de cession interne) ;
- valider la politique globale en matière de refinancement, de gestion du risque de change non opérationnel et de remplacement des fonds propres disponibles ;
- approuver les hypothèses et les conventions retenues pour l'élaboration des indicateurs et des scénarii de stress ;
- valider les limites globales s'appliquant aux indicateurs de risques structurels de bilan ainsi que les procédures de gestion des crises de liquidité.

Le périmètre de suivi du comité GAP recouvre le portefeuille bancaire du siège, des succursales et des filiales présentant des risques structurels de bilan significatifs. Conformément au plan de convergence tripartite du suivi des risques structurels de bilan pris dans le cadre de la double affiliation, les supports et le compte rendu de chaque comité sont adressés aux organes centraux pour permettre un suivi consolidé des risques de Natixis à leur niveau. Conformément au plan de convergence, le système ALM de Natixis est sur le point d'être interfacé avec ceux des organes centraux.

Organisée autour des sites de Paris, de New York et de Singapour, la Trésorerie du pôle Banque de financement et d'investissement pourvoit aux besoins nets de refinancement de l'ensemble des activités de Natixis. Cette centralisation des besoins de refinancement globaux à court, moyen et long terme sur un grand nombre de devises permet d'optimiser en permanence le coût de liquidité au bénéfice de l'ensemble du Groupe. Elle permet également de faciliter une politique d'émission axée sur la recherche permanente d'une diversification maximale du placement de la dette de Natixis tant en termes de support que de zone géographique.

Natixis étant une banque de financement et d'investissement, les risques de liquidité et de taux d'intérêt global résultent majoritairement de la transformation sur des opérations assorties d'une échéance contractuelle ; à l'exception de positions structurelles, le poids des conventions ALM sur la gestion opérationnelle et sur le dispositif de mesure et de suivi des risques demeure négligeable.

Sur le périmètre social, qui concentre la majeure partie des risques de bilan de Natixis, la transformation en taux et en liquidité sur le portefeuille bancaire est centralisée par le biais de contrats d'adossement interne à la Trésorerie qui en assure la gestion opérationnelle par délégation du comité GAP. En raison de la spécificité de leurs activités, certaines filiales, établissements de

crédit, disposent d'une autonomie de gestion de leurs risques ALM dans le cadre de leur propre comité GAP ou comité de trésorerie.

Le risque de taux d'intérêt global sur le portefeuille bancaire de la trésorerie, principalement d'ordre linéaire, est mesuré par le biais d'indicateurs de VaR un jour à 99 % et de sensibilité de la valeur économique des portefeuilles par point de courbe et par devise. Ces mesures sont suivies quotidiennement par la direction des Risques, et encadrées par des limites directionnelles et de VaR.

Pour les filiales ayant une autonomie de gestion de leur risque de taux et détenant des positions significatives, une limite formelle de sensibilité de la valeur économique des portefeuilles pour une variation des taux de 100 bp a été approuvée par le comité GAP.

L'exposition du portefeuille bancaire de Natixis au risque de taux d'intérêt global en 2008, essentiellement concentrée sur l'euro et l'US dollar (USD), n'appelle pas de remarques particulières.

Le risque de transformation en liquidité sur le portefeuille bancaire de Natixis est mesuré à partir de ratios de transformation, définis pour chaque classe d'échéance comme le rapport des ressources restant dues par les emplois restant dus. Des ratios minima à respecter ont été instaurés et validés par le comité GAP sur la trésorerie.

Conformément aux recommandations des autorités de tutelle, le dispositif de suivi du risque de liquidité a été complété par des stress scénarii et par la rédaction d'un plan formalisé de continuité d'activité en cas de crise de liquidité.

La crise financière, démarrée au cours de l'été 2007 et qui s'est durcie en 2008 après la faillite de Lehman Brothers, a entraîné des tensions significatives sur les marchés et une forte hausse du coût de la liquidité ; Natixis a mis en place dès le premier semestre une politique de gestion prudente en restreignant ses activités de marchés consommatrices de liquidité afin de limiter le plus possible ses positions emprunteuses à très court terme. Elle a par ailleurs constitué et optimisé une base de collatéral éligible à un refinancement « banque centrale » et a exploité les dispositions mises en œuvre par les autorités pour obtenir de la liquidité collatéralisée. Les mesures prises par Natixis combinées aux politiques d'accompagnement des organes centraux ont permis de faire face aux dysfonctionnements des marchés interbancaires en 2008. Natixis a enfin pu mener à bien son programme de refinancement moyen terme 2008, réalisé principalement sous la forme d'émissions privées et publiques ainsi que par le biais des nouvelles mesures instituées par le Trésor français.

Le risque de change structurel de Natixis est essentiellement concentré sur l'US dollar. Il résulte d'une part des investissements nets à l'étranger refinancés par achat de devises, et d'autre part, des revenus et charges (exceptionnelles ou récurrentes) en devises non soldés contre euros. Compte tenu de la présence de risques pondérés en devises autres que l'euro (EUR), le comité GAP a approuvé que soit maintenu pour la première composante un refinancement par achat de devises pour les investissements durables afin d'immuniser le ratio de solvabilité de la banque. Pour la seconde composante, une quote-part du

résultat brut d'exploitation en USD prévue dans le cadre de la procédure budgétaire fait l'objet d'une couverture.

4.4 - Risques opérationnels

Le département des Risques opérationnels est en charge du suivi et du contrôle des risques induits par une inadéquation ou une défaillance attribuable aux procédures, au personnel, aux systèmes internes ou résultant d'événements extérieurs.

Les missions et l'organisation relatives aux risques opérationnels sont décrites dans la *Charte pour la Mesure, le Contrôle et la Gestion des Risques Opérationnels* de Natixis, validée par le comité des risques Groupe en septembre 2007. Cette Charte définit :

- les procédures de mesures des risques opérationnels :
 - collecte des incidents,
 - investigation sur incidents graves,
 - cartographie des risques,
 - indicateurs et variables d'environnement ;
- les procédures d'encadrement des risques opérationnels :
 - définition et suivi des plans d'action,
 - politique de limite.

Depuis février 2008, la filière Risques opérationnels est organisée en 7 pôles de contrôle. Correspondant aux domaines homogènes des métiers et des activités de Natixis, ils sont intégrés au département Risques opérationnels pour 5 d'entre eux selon un rattachement hiérarchique, les 2 derniers étant en lien fonctionnel.

L'ensemble du Groupe est délimité par une organisation matricielle articulée selon les deux axes d'activité et de localisation.

Le dispositif est piloté par le comité des risques opérationnels de Natixis, organe spécialisé veillant à déterminer la politique des risques opérationnels. Il constitue l'extension opérationnelle de l'organe exécutif et dispose comme tel de l'ensemble de son pouvoir de décision pour les questions relevant de son champ d'application. Ce comité trimestriel est présidé par un membre du directoire, le responsable du département des Risques opérationnels en assurant le secrétariat.

Le comité risques opérationnels métier est une déclinaison du comité des risques opérationnels de Natixis encadrant au plus près l'exposition risques opérationnels métier. Se réunissant selon une périodicité a minima trimestrielle, ce comité est présidé par le Directeur du métier avec la participation du département des Risques opérationnels qui dispose d'un droit de veto et en assure le secrétariat.

Les réalisations majeures au cours de l'exercice 2008 sont les suivantes :

- déploiement sur l'ensemble de Natixis de l'outil de collecte dédié et unification du processus de collecte (hors Poste Clients) ;

- identification et quantification des grands risques de Natixis au 31 décembre 2008 ;
- accompagnement de plans d'action structurants pour l'entreprise tels que :
 - « Task Force » anti-fraude marché mis en place après « l'affaire Kerviel »,
 - « Task Force » entrées/sorties harmonisant le processus d'entrées ou de sorties des personnels (internes ou externes),
 - chantiers liés au suspens back office pour réduction de leur nombre et du délai de résolution,
 - unification des référentiels tiers de Natixis, notamment à New York.

Enfin, la direction des Risques participe à la maîtrise des risques opérationnels liés au lancement des nouveaux produits et des nouvelles activités en assurant la coordination du processus d'analyse par les différentes fonctions supports, ainsi que l'animation et la présidence des comités nouveaux produits et nouvelles activités.

5 - PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

5.1 - Processus d'établissement des comptes consolidés

L'établissement des comptes consolidés de Natixis est assuré par la direction Finances en utilisant désormais les outils et référentiels de consolidation développés et administrés par Natixis S.A. En tant que société cotée, Natixis élabore des comptes consolidés distincts, bien que le sous-groupe, dont elle est la tête, soit inclus dans deux groupes de consolidation formés d'une part par le Groupe Banque Populaire et, d'autre part, par le Groupe Caisse d'Epargne.

À ce jour le processus de consolidation, tout en étant autonome opérationnellement, reste néanmoins totalement lié à celui des deux organes centraux.

La fiabilité de ce processus est fondée sur les grands principes suivants :

- la définition et la diffusion des principes comptables applicables aux sociétés du Groupe incluant l'analyse et l'interprétation des réglementations comptables IFRS émises au cours de la période ;
- la méthode de la consolidation directe, en cours de déploiement sur l'ensemble du Groupe, permettant l'examen et le contrôle de chacune des liasses de consolidation des sociétés consolidées à partir d'une procédure formalisée de revue ;

- une fréquence trimestrielle d'élaboration des comptes consolidés qui procure un meilleur niveau de contrôle de l'information financière, anticipant ainsi les opérations significatives de l'exercice et multipliant les phases de rapprochements des opérations intra-Groupe ;
- un processus de contrôle automatisé des informations individuelles en provenance des entités consolidées, par l'utilisation de liasses de consolidation intégrant des contrôles d'exactitude ou de cohérence, dont le non-respect bloque la transmission des données ;
- l'analyse unitaire de l'ensemble des écritures impactant les capitaux propres consolidés et la réalisation d'une preuve de l'impôt, intégrant la justification des impôts différés, pour chaque entité consolidée concourant ainsi au bouclage individualisé des capitaux propres consolidés ;
- une piste d'audit justifiant l'ensemble des données comptables publiées dans les états financiers et dans l'annexe ;
- des procédures d'archivage et de sécurisation incluant la sauvegarde biquotidienne de la base unique de consolidation avec tests de restauration régulièrement effectués ;
- un accompagnement régulier et une formation adaptée des équipes comptables des entités consolidées auprès desquelles l'outil de consolidation est décentralisé, permettant ainsi de diffuser les meilleures pratiques au sein du Groupe.

En 2008, Natixis a poursuivi le projet initié en 2007 et s'est ainsi doté au cours du deuxième semestre, conformément au planning initialement prévu, d'un nouvel outil de consolidation, Copernic :

- permettant la production d'une liasse native en référentiel comptable IFRS, une gestion des impôts différés en local et l'automatisation des annexes consolidées ;
- garantissant la cohérence des données relevant des périmètres bancaire et Assurance ;
- achevant la mise en transparence des principaux paliers du Groupe Natixis (paliers BFI Natixis Garantie & Compagnie 1818 notamment) ;
- offrant des fonctionnalités de restitution permettant l'alimentation des reportings réglementaires, sociaux et prudentiels ;
- et donnant l'opportunité de réaliser des sous-consolidations.

Nonobstant cette mise en production depuis l'arrêté trimestriel de septembre 2008, la coexistence de deux environnements comptables pour la maison mère a contraint Natixis tout au long de l'exercice à réaliser deux liasses de consolidation, complexifiant ainsi le processus global.

En outre, la mise en œuvre d'un cadencement des travaux de l'arrêté formalisé et régulier, qui avait été initié sur 2007, s'est poursuivie tout au long de l'exercice 2008.

Il a contribué efficacement au respect des nouvelles contraintes réglementaires (directive transparence) en termes de délais de production et rythme ainsi la publication trimestrielle des comptes depuis septembre 2007.

Malgré les changements de systèmes d'information, le processus de réduction des délais s'est poursuivi permettant de gagner sept jours sur le calendrier annuel de publication des comptes par rapport à 2007.

L'exercice 2009 sera notamment dédié :

- à l'interfaçage des liasses avec les comptabilités permettant l'alimentation automatique des liasses ;
- à la poursuite de la refonte des processus de gestion des opérations intra-Groupes (homogénéisation des règles de déclaration et de rapprochement des soldes intercompagnie entre Natixis et les groupes actionnaires).

5.2 - Processus de maîtrise du contrôle interne des entités consolidées

Dans le cadre du processus réglementaire mis en œuvre par la Commission bancaire (CRBF 97-02) sur le contrôle interne des établissements de crédit, l'Inspection générale de Natixis évalue, sur la base des résultats des missions périodiques qu'elle effectue, les procédures de contrôle interne, notamment comptable et financier de l'ensemble des entités consolidées, qu'elles aient ou non le statut d'établissement de crédit.

Décentralisées du fait de l'existence de fonctions distinctes de gestion et de contrôle au sein de la plupart des filiales, les procédures de contrôle interne sont adaptées à l'organisation de chacune des sociétés consolidées et comportent systématiquement un processus de contrôle comptable à plusieurs niveaux :

- un niveau de base où des contrôles permanents et localisés dans les métiers opérationnels sont intégrés au processus de traitement et formalisés dans des programmes de travail clairement définis ;
- un niveau intermédiaire piloté par les directions financières ou comptables de chaque entité où sont exercés des contrôles indépendants des processus de traitement destinés à assurer la fiabilité et l'exhaustivité des comptes ;
- enfin, un niveau situé au sommet de ce dispositif dévolu à l'Inspection générale dans son rôle de contrôle périodique.

Ces contrôles permanents et périodiques portent notamment sur le suivi de la justification des comptes réalisés par les services, de l'apurement des suspens, des processus de rapprochement comptabilité-gestion (tant au niveau des encours de bilan que du compte de résultat), du respect des règles comptables de correct rattachement des charges et des produits, de la régularisation des anomalies détectées à l'occasion de ces contrôles, ainsi que de la documentation et des analyses qui en sont faites.

Ils s'exercent dans le cadre de systèmes d'information comptables diversifiés au sein du Groupe.

Pour l'ensemble de ces systèmes, Natixis et ses filiales continuent de développer leurs procédures de contrôles comptables et financiers et de se doter d'outils de piste d'audit adaptés, la direction Finances du Groupe exerçant son rôle de supervision, pilotage et suivi des contrôles réalisés au sein des filiales.

Sur le périmètre de Natixis maison mère, tout d'abord, Natixis travaille à l'élaboration et la mise en œuvre d'un schéma directeur des systèmes de synthèses (SDSS) et s'est doté :

- d'un nouvel outil de comptabilité (Matisse) intégrant les fonctionnalités classiques d'un ERP comptable (clé comptable, comptabilité en devise, gestion des calendriers, piste d'audit des données, etc.) ;
- de nouveaux référentiels associés aux différents axes de la clé comptable (Tiers, Produits, Activités, Applications et Structure) garantissant l'utilisation de références communes par les différents systèmes de gestion et de synthèse ;
- d'une base des inventaires collectant l'ensemble des données nécessaires aux systèmes de synthèse comptable et aux déclarations réglementaires ;
- d'un moteur de rapprochement des inventaires et de la comptabilité intégré à l'outil, incluant deux niveaux de rapprochement possibles (stock et mouvements) et pouvant être décliné aux différents axes de la clé comptable ;
- d'entrepôts de données dédiés permettant le paramétrage de restitutions standardisées et accessibles à l'ensemble de la banque.

Initié sur le périmètre ex-NBP, le démarrage de Matisse, dès le 1^{er} janvier 2008, couplé à une période d'alimentation conjointe des deux systèmes comptables (ancien et nouveau) a permis de confirmer Matisse comme seul référent comptable à compter du 1^{er} avril 2008.

Ce premier jalon atteint, les équipes de Natixis ont poursuivi leurs travaux tout au long de l'exercice pour préparer la bascule de l'outil comptable du périmètre BFI/Marchés de capitaux vers Matisse, prévue sur 2009.

Pendant cette nouvelle étape, la coexistence de ces deux outils comptables, accentuée par des migrations applicatives vers les systèmes de gestion cibles, a été autant de facteurs de complexité du processus de production comptable nécessitant la multiplication de rapprochements spécifiques.

Le dispositif de contrôles comptables de Natixis repose sur les principes fondamentaux suivants :

- une stricte séparation des fonctions d'enregistrement et de contrôle comptable ;
- une organisation articulée autour d'un premier niveau de contrôle logé dans les métiers et d'un second niveau de révision sous la supervision de la direction Finances ;
- un dimensionnement adapté aux objectifs définis ;
- un cadencement des travaux et une fréquence de déploiement des contrôles comptables équilibrée ;
- un pilotage et un suivi exercés par la direction Finances.

Le dispositif continue de s'appuyer sur deux solutions applicatives :

- la première, développée par Natixis (Nordicc/Corot), répond aux besoins de restitution, de synthèse et de pilotage

des contrôles. Elle intègre par ailleurs l'accès à une base documentaire centralisant l'ensemble des procédures et documentation propre au Contrôle Comptable ;

- la seconde (Accurate/Vermeer) industrialise les processus de réconciliation des écritures et de suivi des suspens. En complément des fonctionnalités de réconciliation et de rapprochement standard, l'éditeur y a intégré un module de contrôle des suspens d'arrêté au travers d'une approche par les risques permettant un suivi de l'écoulement des suspens et une mesure du risque par l'intermédiaire d'un processus de qualification des suspens.

Sur le périmètre BFI/Marchés de capitaux, malgré le rapprochement des équipes de contrôles direction Finances, la coexistence des deux environnements systèmes différents (*cf. supra*) a justifié le maintien des programmes de contrôle spécifiques à chaque périmètre (Marchés de capitaux/Hors marchés de capitaux).

Les processus de contrôle comptable et financier restent organisés de la manière suivante :

- un premier niveau décentralisé au sein des back offices d'une part et du Service des Résultats, d'autre part ; le premier prenant en charge les travaux de rapprochements de stocks et de lettrage au travers d'un outil métier (Recon) et le second prenant en charge les travaux de rapprochement des PNB économique et comptable au travers de l'outil Ematch ;
- un second niveau centralisateur, ayant la responsabilité de l'exploitation, de l'analyse des informations justificatives et des reportings produits, mais aussi de la réalisation de contrôles complémentaires.

La plupart des principes directeurs du contrôle comptable, présentés dans sa charte, sont déclinés, bien qu'ils ne soient ni totalement harmonisés ni assis sur les mêmes outils.

L'exercice 2008 a quant à lui été dédié :

- à l'adaptation des outils de contrôle de Natixis :

La refonte des interfaces d'alimentation, adossées aux outils comptables, et l'addition de certaines fonctionnalités ont nécessité la mise en œuvre de projets dédiés.

Les évolutions apportées ont principalement consisté à intégrer :

- une double alimentation des outils en provenance de la comptabilité générale et de la comptabilité client,
- les modifications liées au changement de clé comptable et des nouveaux référentiels,
- le transfert de certaines fonctionnalités auparavant gérées dans l'outil comptable.

Ces projets ont abouti à la mise en production de Corot (en remplacement de Nordicc) et de Vermeer (en remplacement d'Accurate) simultanément au démarrage de Matisse ;

- au lancement d'une démarche de rationalisation du dispositif (Projet Performance).

La direction Finances, assistée du département de l'Organisation a initié une réflexion globale sur la filière « Contrôles Comptables ».

Sans remettre en cause les différentes natures de contrôles comptables et le niveau de qualité nécessaire à la production des comptes, cette démarche doit permettre d'atteindre un niveau de compétences et de productivité renforcé, dans un contexte de réduction des effectifs liés notamment aux objectifs du plan de sauvegarde de l'emploi.

Décliné sur l'ensemble des périmètres, le projet a consisté, sur la base de diagnostics :

- à recentrer les missions du contrôle comptable sur les travaux d'arrêté mensuels, tout en réaffirmant la nécessité de centraliser les travaux quotidiens de nature comptable (lettrages des suspens, etc.) par des équipes dédiées ;
- à recenser un ensemble de leviers d'optimisation nécessitant des revues de process ou des évolutions d'outils ;
- à simplifier le 1^{er} niveau de contrôle en proposant le regroupement des équipes de contrôle intra-métier et rappelant que ce dernier demeure fonctionnellement placé sous l'autorité du 2^e niveau de contrôle.

Au-delà des évolutions du dispositif, les équipes de contrôles comptables ont été particulièrement sollicitées, compte tenu du contexte particulier de crise financière, par des exigences renforcées de contrôle, notamment dans le cadre de la validation de nos expositions à risque et de la communication financière afférente.

Par ailleurs, l'année 2008 a été marquée par un accroissement du volume des suspens issus notamment des opérations de migration dans les systèmes de gestion, de la généralisation de la comptabilisation des opérations internes et des ruptures de chaînes dans les processus d'intégration « Front to Back ».

Dans ce contexte, des « task force » dédiées à l'apurement et la résolution de ces suspens ont été mobilisées et ont permis d'identifier les causes structurelles nécessitant des corrections dans les chaînes applicatives.

Sur le périmètre de la maison mère, l'exercice 2009 sera l'occasion d'intégrer :

- l'ensemble du périmètre de la BFI, aujourd'hui maintenu sur deux systèmes comptables, dans l'outil Matisse ;
- les nouvelles entités à l'international susceptibles d'être intégrées au périmètre de consolidation en 2009 dans l'outil Copernic.

Pour sa part, le dispositif de contrôles comptables continuera d'évoluer et de prévoir notamment la mise en œuvre d'un système de relance automatisé des suspens non résolus, s'appuyant sur les fonctionnalités nouvellement intégrées de Vermeer.

Dans ce contexte, une étude d'opportunité sera menée post-migration GEAC vers Matisse sur le thème de la convergence des outils liés aux processus de contrôle comptable.

L'utilisation de solution applicative unique permettra ainsi au dispositif de contrôles comptables de se renforcer, facilitant notamment un suivi et un pilotage centralisé sur l'exhaustivité du périmètre.

Au-delà des évolutions outils, le dispositif va se renforcer par :

- l'ajout de nouveaux contrôles afférents aux risques individuels et collectifs ;
- la déclinaison d'un programme de contrôles sur place et sur pièce au sein des métiers, complétant ainsi en périodes intercalaires les missions de révisions dévolues au second niveau de contrôle.

Enfin, le projet Performance des fonctions de contrôles comptables (lancé en 2008) va se poursuivre, notamment sur les périmètres Services et Marchés de capitaux. Il permettra la déclinaison des principes structurants des contrôles comptables sur l'ensemble du périmètre Natixis S.A.

Au sein des équipes de la direction Finances de Natixis, des renforts temporaires en moyens humains ont été mis en place afin de développer les contrôles de cohérence et d'analyse des liasses transmises. Ils ont également pour objectifs d'assurer le suivi des contrôles de second niveau réalisés par les directions financières ou comptables de chaque filiale ou succursale, via notamment la systématisation d'un processus de revues analytiques déployé depuis juin 2007 sur l'ensemble du périmètre. Il conviendra en 2009 de pérenniser ce processus dans l'organisation comptable du Groupe.

L'exercice 2009 sera également l'occasion de compléter le processus de remontée des programmes de contrôles comptables réalisés localement dans chaque unité pour l'ensemble des entités du périmètre de consolidation du Groupe Natixis.

Ces restitutions contribueront au processus d'amélioration continue du suivi et pilotage des arrêlés.

5.3 - Contrôles externes

En complément des procédures de contrôle mises en place par les directions financières chargées de l'élaboration des comptes individuels ou consolidés, la qualité du contrôle comptable est vérifiée par :

- les missions ponctuelles des Inspections générales des organes centraux (CNCE, BFBP) et de l'Inspection générale de Natixis ;
- les inspections que diligente la Commission bancaire en sa qualité de superviseur du système de surveillance bancaire ;
- l'audit des commissaires aux comptes dont les travaux sont organisés dans le cadre d'un collège de trois cabinets intervenant de façon homogène sur toutes les entités du périmètre de consolidation du Groupe Natixis, et dont les conclusions s'appuient, notamment, sur le respect des principes édictés par le Groupe ainsi que sur l'efficacité des procédures locales de contrôle interne.

CONCLUSION

Constitué à la fin de 2006, Natixis a vécu en 2008 sa deuxième année de plein exercice.

Au cours de celle-ci, la banque a, comme les autres établissements de la place, été confrontée aux difficultés engendrées par la crise financière internationale, auxquelles tant le conseil de surveillance que le comité d'audit – qui s'est réuni quatorze fois dans l'année – ont porté une attention toute particulière.

En outre, Natixis a également dû assumer les contraintes inhérentes au processus de fusion initié fin 2006, et a continué de

mettre en œuvre ses objectifs de consolidation de ses dispositifs de gouvernance, ainsi que d'intégration et de rationalisation de ses systèmes de contrôle interne.

C'est ainsi que Natixis a procédé à d'importants travaux en vue de faire converger ses systèmes comptables et de synthèse qui ont été initiés en 2007 et se sont poursuivis en 2008.

François Pérol

Président du conseil de surveillance

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Natixis et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de surveillance conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 30 mars 2009

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

Damien Leurent

SALUSTRO REYDEL

Membre de KPMG International

Michel Savioz

MAZARS

Charles de Boisriou

Michel Barbet-Massin

8

ÉLÉMENTS JURIDIQUES

	Page		Page
RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES RÉOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE	416	RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL	438
Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire (1 ^{re} à la 9 ^e résolution)	416	Forme et transmission des actions	438
Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire (10 ^e à la 18 ^e résolution)	416	Capital social	438
Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire (19 ^e à la 40 ^e résolution)	417	Capital autorisé non émis – Délégations en matière d'augmentation de capital	438
		Titres non représentatifs du capital	440
		Autres titres donnant accès au capital	440
		Évolution du capital au cours des cinq derniers exercices sociaux	442
		Autres renseignements sur le capital	443
PROJETS DE RÉOLUTIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 30 AVRIL 2009	418	RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	444
De la compétence de l'assemblée générale ordinaire	418	Répartition du capital au 31/12/08	444
De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire	419	Détention des actions par les membres des organes de direction et de surveillance	444
De la compétence de l'assemblée générale ordinaire	428	Actions détenues en propre	444
		Actionnariat salarié	445
		Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années	445
RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT NATIXIS	433	Personnes physiques ou morales exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur Natixis	445
Dénomination	433	Pacte d'actionnaires	445
Siège social	433		
Forme juridique	433	CONTRATS IMPORTANTS	449
Date de constitution et durée	433		
Objet social	433	LISTE DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX	453
Registre et numéro d'inscription	433		
Documents sociaux	433		
Exercice social	433		
Répartition statutaire des bénéfices	433		
Dispositions statutaires concernant l'administration et le contrôle de la société	434		

Rapport du directoire sur les résolutions soumises à l'assemblée

Quarante résolutions sont soumises aux actionnaires réunis en assemblée générale mixte le 30 avril 2009 à 14 h 30 à l'Espace de la Grande Arche, Parvis de La Défense – 92044 La Défense. Elles se répartissent en trois groupes :

- les 9 premières résolutions (de la 1^{re} à la 9^e résolution) relèvent de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et concernent l'exercice 2008 (comptes, conventions réglementées) ainsi que la ratification des cooptations et nominations intervenues au conseil de surveillance depuis la dernière assemblée générale ;
- les 9 résolutions suivantes (de la 10^e à la 18^e résolution) relèvent de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire et concernent la modification du mode d'administration et de direction de la société ainsi que le renouvellement des autorisations et délégations financières ;
- les 22 dernières résolutions (de la 19^e à la 40^e résolution) relèvent à nouveau de la compétence de l'assemblée générale ordinaire et concernent la composition du nouveau conseil d'administration et l'intervention de la société sur le marché de ses propres actions.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (1^{RE} À LA 9^E RÉOLUTION)

Approbation des comptes de l'exercice 2008

Dans la **première et la deuxième résolution**, il est proposé à l'assemblée d'approuver respectivement les comptes sociaux puis les comptes consolidés de Natixis pour l'exercice 2008.

La **troisième résolution** a pour objet l'affectation du résultat social en l'imputant en totalité sur la prime d'émission.

Engagements et conventions réglementées

La **quatrième résolution** concerne l'approbation des conventions réglementées, en application de l'article L. 225-86 du Code de commerce, conclues antérieurement à l'exercice 2008 et ayant continué à produire leurs effets ainsi que les nouvelles conventions autorisées par le conseil de surveillance au cours de l'exercice 2008. Ces engagements et conventions sont présentés dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

La **cinquième et la sixième résolution** ont pour objet, quant à elles, d'approuver et ratifier expressément les conventions cadres de crédit et de garantie financière conclues respectivement avec la Banque Fédérale des Banques Populaires et avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, dans le cadre de conventions conclues par ces dernières avec la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF).

Ratification de la cooptation de membres du conseil de surveillance et de la nomination d'un censeur

Dans les **septième, huitième et neuvième résolutions**, il est proposé aux actionnaires de ratifier respectivement la cooptation de MM. Olivier Klein et François Pérol comme membres du conseil de surveillance et la nomination de M. Luigi Maranzana comme censeur du conseil de surveillance.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE (10^E À LA 18^E RÉOLUTION)

Modification du mode d'administration de la société par l'institution d'un conseil d'administration

Par la **dixième et la onzième résolution**, il est proposé à l'assemblée d'adopter, en lieu et place d'un directoire et conseil de surveillance, la forme de société anonyme à conseil d'administration et de modifier les statuts en conséquence.

Réduction du capital social par annulation d'actions détenues en propre par la société

Par la **douzième résolution**, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le conseil d'administration pour une durée de 18 mois, à annuler, par voie de réduction du capital social, tout ou partie de ses actions propres, détenues par votre société ou acquises dans le cadre de l'autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire, dans la limite de 10 % du capital par période de 24 mois. Cette autorisation rendrait caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute autorisation précédente de même nature.

Renouvellement des autorisations et délégations financières

Il est proposé à l'assemblée de renouveler les autorisations et délégations financières conférant au conseil d'administration la faculté d'émettre, dans une période de 26 mois à compter de la présente assemblée, les valeurs mobilières les plus appropriées pour répondre, avec souplesse et dans les meilleurs délais, aux besoins de financement de la société. Elles privent d'effet celles ayant le même objet et adoptées lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 août 2008, dont le plafond a été pratiquement atteint par l'augmentation de capital de septembre 2008. Le rapport du directoire décrit les utilisations faites de ces autorisations.

Ainsi, la **treizième et la quatorzième résolution** visent à conférer au conseil d'administration la compétence pour décider l'augmentation du capital social, respectivement avec maintien du droit préférentiel de souscription et sans droit préférentiel de souscription. Ces augmentations de capital, dont le plafond global maximum n'excédera pas 5 milliards d'euros de nominal, pourraient être réalisées soit par émissions d'actions, soit par émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital social, notamment sous la forme de valeurs mobilières représentatives de titres de créance (le montant nominal total de ces valeurs mobilières représentatives de titres de créance ne pouvant excéder 1,5 milliard d'euros). Dans l'hypothèse d'un recours à une augmentation de capital sans droit préférentiel de souscription, le conseil d'administration sera amené à formuler, dans un rapport complémentaire, les raisons de ce choix.

Par ailleurs, dans le cadre de certaines opérations spéciales, le conseil d'administration pourra décider :

- d'augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société dans la limite de 10 % du capital social au moment de l'émission ; c'est l'objet de la **quinzième résolution** ;
- d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres ; c'est l'objet de la **seizième résolution** ;
- d'augmenter le nombre de titres à émettre dans les limites légales en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription ; c'est l'objet de la **dix-septième résolution**.

Enfin, par la **dix-huitième résolution**, il est proposé à l'assemblée de renouveler la délégation donnée au conseil d'administration pour décider une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un plan d'épargne et dans la limite d'un montant de 16 millions d'euros venant s'imputer sur le plafond global précité.

RÉSOLUTIONS RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (19^E À LA 40^E RÉSOLUTION)

Nomination des membres du conseil d'administration et des censeurs

Il est proposé aux actionnaires de la **dix-neuvième** à la **trente-septième résolution** de nommer 17 administrateurs, dont 4 administrateurs indépendants et 2 censeurs. La **trente-huitième résolution** a pour objet de fixer à 500 000 euros le montant global annuel des jetons de présence à allouer à l'ensemble des membres du conseil d'administration.

Intervention de la société sur le marché de ses propres actions

Il est proposé aux actionnaires dans la **trente-neuvième résolution** d'autoriser le conseil d'administration à mettre en place un programme de rachat d'actions propres de la société, jusqu'à détenir au maximum, conformément à la loi, 10 % du capital. Le prix d'achat maximum est fixé à 10 euros par action.

Pouvoir pour les formalités

Enfin, la **quarantième résolution** concerne la délivrance des pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des publications et des formalités légales de la partie ordinaire et extraordinaire de l'assemblée.

Pour l'ensemble des résolutions de cette assemblée générale mixte, à l'exception de la dix-huitième, le directoire a émis un avis favorable à leur adoption.

Projets de résolutions de l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2009

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

31 décembre 2008, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2008 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant apparaître une perte de 5 053 779 558,57 euros.

Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2008)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire, des observations du conseil de surveillance sur le rapport de gestion du directoire et sur les comptes sociaux de l'exercice écoulé, du rapport du Président du conseil de surveillance relatif aux travaux du conseil et aux procédures de contrôle interne, ainsi que du rapport des commissaires aux comptes sur l'exercice clos le

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2008)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuve, conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de commerce, les comptes consolidés de l'exercice 2008 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution (Affectation du résultat)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sur proposition du directoire décide d'affecter la perte d'exercice 2008, soit 5 053 779 558,57 euros, en totalité sur la prime d'émission. Il est rappelé à l'assemblée générale, conformément à la loi, que les dividendes nets payés au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

	2007	2006	2005 **
Montant global du dividende distribué	549 919 212,30 euros	1 049 083 323,80 euros	244 977 400 euros
Dividende distribué par action	0,45 euro *	0,86 euro *	0,50 euro *
Nombre d'actions rétribuées	1 222 042 694	1 219 864 330	489 954 800

* Le dividende était éligible à un abattement de 40 % et à un abattement forfaitaire.

** Pro Forma après division du nominal par 10.

Quatrième résolution (Approbation des conventions et engagements visés par l'article L. 225-86 et suivants du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, approuve les conventions et engagements qui y sont mentionnés, dans les conditions prévues à l'article L. 225-88 du Code de commerce.

Cinquième résolution (Ratification de deux conventions réglementées)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-90 du Code de commerce, approuve et ratifie expressément, dans les conditions visées aux articles L. 225-88 et L. 225-90 du Code de commerce, les conventions cadres de crédit et de garantie financière qui ont été conclues le 3 décembre 2008 avec la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP), dans le cadre de conventions conclues par cette dernière avec la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF), prenant acte que le conseil de surveillance a eu connaissance de ces conventions au cours de sa séance du 21 janvier 2009.

Sixième résolution (Ratification de deux conventions réglementées)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-90 du Code de commerce, approuve et ratifie expressément, dans les conditions visées aux articles L. 225-88 et L. 225-90 du Code de commerce, les conventions cadres de crédit et de garantie financière qui ont été conclues le 4 décembre 2008 avec la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (CNCE), dans le cadre de conventions conclues par cette dernière avec la Société de Financement de l'Économie Française (SFEF), prenant acte que le conseil de surveillance a eu connaissance de ces conventions au cours de sa séance du 21 janvier 2009.

Septième résolution (Ratification de la cooptation de M. Olivier Klein en qualité de membre du conseil de surveillance)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation par le Conseil de surveillance du 12 novembre 2008 de M. Olivier Klein en qualité de membre du conseil de surveillance, en remplacement de M. Charles Milhaud, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Huitième résolution (Ratification de la cooptation de M. François Pérol en qualité de membre du conseil de surveillance)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la cooptation par le Conseil de surveillance du 6 mars 2009 de M. François Pérol en qualité de membre du conseil de surveillance, en remplacement de M. Bernard Comolet, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Neuvième résolution (Ratification de la nomination à titre provisoire de M. Luigi Maranzana en qualité de censeur du conseil de surveillance)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, ratifie la nomination à titre provisoire par le Conseil de surveillance du 8 octobre 2008 de M. Luigi Maranzana en qualité de censeur du conseil de surveillance, en remplacement de M. Alfonso Iozzo, démissionnaire, pour une durée de six ans, soit jusqu'au 8 octobre 2014.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Dixième résolution (Modification du mode d'administration et de direction de la société par l'institution d'un conseil d'administration)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du directoire :

- 1) Décide de modifier le mode d'administration et de direction de la société en adoptant, en lieu et place d'un directoire et conseil de surveillance, la forme de société anonyme à conseil d'administration régie par les articles L. 225-17 à L. 225-56 du Code de commerce ;
- 2) Décide que cette modification prendra effet à l'issue de la présente assemblée générale mixte ;
- 3) Prend acte, en conséquence de l'adoption du mode d'administration par un conseil d'administration, que les fonctions des membres du conseil de surveillance, des membres du directoire et des censeurs prendront fin à l'issue de la présente assemblée générale mixte.

Onzième résolution (Adoption des nouveaux statuts mis à jour)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sous réserve de l'adoption de la 10^e résolution de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire et du projet de statuts modifiés :

- 1) Décide d'adopter, article par article, et dans son ensemble, le texte des nouveaux statuts modifiés au regard des modifications inhérentes au changement du mode d'administration et de direction de la société et à la simplification et à la mise à jour des statuts qui régiront la société à l'issue de la présente assemblée générale mixte et dont un exemplaire restera annexé au procès-verbal de la présente assemblée générale mixte ;
- 2) Décide que les comptes de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2009 seront arrêtés et présentés suivant les règles légales et statutaires applicables au conseil d'administration.

Douzième résolution (Autorisation au conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application d'un programme de rachat d'actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la

présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce :

- 1) Autorise le conseil d'administration à annuler, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il déterminera, dans la limite de 10 % du capital social (étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la société tel qu'il sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte des opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale), par période de vingt-quatre (24) mois, tout ou partie des actions que la société détient ou pourra détenir, à réduire corrélativement le capital social et à imputer la différence entre la valeur d'achat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles, y compris sur la réserve légale à concurrence de 10 % du capital annulé ;
- 2) Confère tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour procéder à cette ou ces réduction(s) de capital, modifier en conséquence les statuts, ainsi qu'effectuer toutes informations, publications, déclarations et formalités y afférentes et d'une manière générale faire le nécessaire.

La présente autorisation qui prive d'effet à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation de compétence à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues, et notamment celle donnée par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008 dans sa quatorzième résolution, est consentie pour une période de dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée.

Treizième résolution (Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social, par émission - avec maintien du droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment de l'article L. 225-129-2 dudit Code et aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce :

- 1) Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, en France ou à l'étranger, dans la

proportion et aux époques qu'il appréciera, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par l'émission d'actions de la société (à l'exclusion des actions de préférence) et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes), émises à titre onéreux ou gratuit, régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, soit par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou dans les mêmes conditions, pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce ;

- 2) Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital des sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;
- 3) Décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à cinq (5) milliards d'euros (ou la contre-valeur de ce montant à la date d'émission en cas d'émission en une autre devise), étant précisé que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation et des délégations conférées en vertu des 14^e, 15^e, 16^e, 17^e et 18^e résolutions de la présente assemblée s'imputeront sur ce plafond global,

- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables,

- dans l'hypothèse où des titres de créance seraient émis en vertu de la présente délégation, le montant nominal maximum global des titres de créance ainsi émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de 1,5 milliard d'euros (ou la contre-valeur de ce montant à la date d'émission en cas d'émission en une autre devise), ce montant étant majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair ;

- 4) Fixe à vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;

- 5) En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation :

- décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre

- irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors possédées par eux,
- prend acte du fait que le conseil d'administration a, conformément à la loi, la faculté d'accorder aux actionnaires le droit de souscrire à titre réductible un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pourraient souscrire à titre irréductible, proportionnellement aux droits de souscription dont ils disposent et, en tout état de cause, dans la limite de leur demande,
 - décide que, conformément à l'article L. 225-134 du Code de commerce, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et/ou l'autre des facultés ci-après :
 - limiter l'augmentation de capital au montant des souscriptions à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée ;
 - répartir librement tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, lesdites valeurs mobilières dont l'émission a été décidée mais n'ayant pas été souscrites ;
 - offrir au public tout ou partie des actions ou, dans le cas de valeurs mobilières donnant accès au capital, desdites valeurs mobilières non souscrites, sur le marché français ou à l'étranger ;
 - décide que les émissions de bons de souscription d'actions de la société pourront être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions anciennes, étant précisé que le conseil d'administration aura la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seront pas négociables et que les titres correspondants seront vendus ;
 - prend acte du fait que la présente délégation de compétence emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit immédiatement ou à terme ;
- 6) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :**
- décider la ou les augmentation(s) de capital et déterminer les valeurs mobilières à émettre,
 - arrêter les conditions de la ou des émission(s),
 - décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission,
 - déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, la nature, le nombre et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; décider, en outre, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créance (y compris les valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce), de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé) et prévoir, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, prévoir leur durée (déterminée ou indéterminée), la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement (y compris de remboursement par remise d'actifs de la société) ; le cas échéant, ces titres pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, ou prévoir la faculté pour la société d'émettre des titres de créance (assimilables ou non) en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la société, ou encore prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières (par exemple, du fait de leurs modalités de remboursement ou de rémunération ou d'autres droits tels qu'indexation, faculté d'options) ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables,
 - déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme,
 - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits (le cas échéant, des droits à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des valeurs mobilières déjà émises par la société) attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s),
 - fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales,
 - prévoir la faculté de suspendre, éventuellement, l'exercice des droits attachés à ces titres en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,
 - à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
 - procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de

toute autre opération portant sur les capitaux propres ou le capital (y compris par voie d'offre publique et/ou en cas de changement de contrôle), et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital,

- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
 - d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin de la ou des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts, et généralement faire le nécessaire ;
- 7) Prend acte du fait que la présente délégation prive d'effet à compter du jour de la présente assemblée à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation de compétence relative à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription, couvrant les valeurs mobilières et opérations visées à la présente résolution, et notamment la 1^{re} résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 août 2008 ;
- 8) Prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

Quatorzième résolution (Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission - sans droit préférentiel de souscription - d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et L. 225-148 dudit Code, et aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants dudit Code :

- 1) Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa

compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sous réserve des dispositions de l'article L. 233-32 du Code de commerce, en France ou à l'étranger, par une offre au public ou par une offre visée à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier (tel que modifié par l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009), soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité monétaire établie par référence à plusieurs monnaies, par l'émission d'actions de la société (à l'exclusion des actions de préférence) et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société (qu'il s'agisse d'actions nouvelles ou existantes) émises à titre onéreux ou gratuit régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce, étant précisé que la souscription des actions et des autres valeurs mobilières pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, soit par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes, ou dans les mêmes conditions, pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance régies par les articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce. Ces valeurs mobilières pourront notamment être émises à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la société, dans le cadre d'une offre publique d'échange réalisée en France ou à l'étranger selon les règles locales (par exemple dans le cadre d'une « reverse merger » de type anglo-saxon) sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce ;

- 2) Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société à émettre à la suite de l'émission, par les sociétés dont la société détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital social, de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ; et prend acte du fait que la présente décision emporte de plein droit, au profit des titulaires de valeurs mobilières susceptibles d'être émises par des sociétés du groupe de la société, renonciation des actionnaires de la société à leur droit préférentiel de souscription aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la société auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
- 3) Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital des sociétés dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital ;
- 4) Décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à cinq (5) milliards d'euros (ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en cas d'émission en une autre devise), étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 (premier sous-paragraphe)

- de la 13^e résolution de la présente assemblée ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation, étant précisé qu'en tout état de cause, les émissions de titres réalisées par une offre visée à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier (tel que modifié par l'ordonnance n° 2009-80 du 22 janvier 2009) sont limitées conformément à la loi,
- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi et aux stipulations contractuelles applicables,
 - dans l'hypothèse où des titres de créance seraient émis en vertu de la présente délégation, le montant nominal maximum global des titres de créance ainsi émis en vertu de la présente délégation ne pourra excéder un montant de 1,5 milliard d'euros (ou la contre-valeur de ce montant à la date d'émission en cas d'émission en une autre devise), étant précisé que (i) ce montant s'imputera sur le montant du plafond pour les valeurs mobilières donnant accès au capital représentatives de créances prévu au paragraphe 3 (troisième sous-paragraphe) de la 13^e résolution de la présente assemblée ou, le cas échéant, sur le montant du plafond éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation, et (ii) ce montant sera majoré, le cas échéant, de toute prime de remboursement au-dessus du pair ;
- 5) Fixe à vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;
- 6) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au conseil d'administration en application de l'article L. 225-135, 2^e alinéa du Code de commerce, la faculté de conférer aux actionnaires, pendant un délai et selon les modalités qu'il fixera en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables et pour tout ou partie d'une émission effectuée, un délai de priorité de souscription ne donnant pas lieu à la création de droits négociables et qui devra s'exercer proportionnellement au nombre des actions possédées par chaque actionnaire et pourra être éventuellement complété par une souscription à titre réductible, étant précisé que les titres non souscrits ainsi feront l'objet d'un placement public en France ou à l'étranger ;
- 7) Prend acte du fait que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne, au moins, les trois-quarts de l'émission décidée ;
- 8) Prend acte du fait que la présente délégation de compétence emporte de plein droit au profit des porteurs des valeurs mobilières émises donnant accès au capital de la société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donneront droit immédiatement ou à terme ;
- 9) Prend acte du fait que, conformément à l'article L. 225-136 1^o 1^{er} alinéa du Code de commerce :
- le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission (au jour de la présente assemblée, la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de Bourse sur Euronext Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital moins 5 %, après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance,
 - le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini à l'alinéa précédent,
 - la conversion, le remboursement ou généralement la transformation en actions de chaque valeur mobilière donnant accès au capital se fera, compte tenu de la valeur nominale de l'obligation ou de ladite valeur mobilière, en un nombre d'actions tel que la somme perçue par la société, pour chaque action, soit au moins égale au prix de souscription minimum défini au premier alinéa du présent paragraphe 9 ;
- 10) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :
- décider la ou les augmentation(s) de capital et déterminer les valeurs mobilières à émettre,
 - arrêter les conditions de la ou des émission(s),
 - décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission,
 - déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, la nature, le nombre et les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ; décider, en outre, dans le cas d'obligations ou d'autres titres de créance (y compris les valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance visées à l'article L. 228-91 du Code de commerce), de leur caractère subordonné ou non (et, le cas échéant de leur rang de subordination, conformément aux dispositions de l'article L. 228-97 du Code de commerce), fixer leur taux d'intérêt (notamment intérêt à taux fixe ou variable ou à coupon zéro ou indexé) et prévoir, le cas échéant, des cas obligatoires ou facultatifs de suspension ou de non-paiement des intérêts, prévoir leur durée (déterminée ou indéterminée), la possibilité de réduire ou d'augmenter le nominal des titres et les autres modalités d'émission (y compris le fait de leur

- conférer des garanties ou des sûretés) et d'amortissement (y compris de remboursement par remise d'actifs de la société) ; le cas échéant, ces titres pourraient être assortis de bons donnant droit à l'attribution, à l'acquisition ou à la souscription d'obligations ou d'autres valeurs mobilières représentatives de créance, ou prévoir la faculté pour la société d'émettre des titres de créance (assimilables ou non) en paiement d'intérêts dont le versement aurait été suspendu par la société, ou encore prendre la forme d'obligations complexes au sens entendu par les autorités boursières (par exemple, du fait de leurs modalités de remboursement ou de rémunération ou d'autres droits tels qu'indexation, faculté d'options) ; modifier, pendant la durée de vie des titres concernés, les modalités visées ci-dessus, dans le respect des formalités applicables,
- déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre immédiatement ou à terme,
 - fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits (le cas échéant, des droits à conversion, échange, remboursement, y compris par remise d'actifs de la société tels que des actions autodétenues ou des valeurs mobilières déjà émises par la société) attachés aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de la ou des émission(s),
 - fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en Bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les valeurs mobilières émises ou à émettre immédiatement ou à terme en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales,
 - prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres en conformité avec les dispositions légales et réglementaires,
 - en cas d'émission de valeurs mobilières à l'effet de rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique ayant une composante d'échange (OPE), arrêter la liste des valeurs mobilières apportées à l'échange, fixer les conditions de l'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser et déterminer les modalités de l'émission dans le cadre, soit d'une OPE, d'une offre alternative d'achat ou d'échange, soit d'une offre unique proposant l'achat ou l'échange des titres visés contre un règlement en titres et en numéraire, soit d'une offre publique d'achat (OPA) ou d'échange à titre principal, assortie d'une OPE ou d'une OPA à titre subsidiaire, ou de toute autre forme d'offre publique conforme à la loi et à la réglementation applicables à ladite offre publique,
 - à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale ;
 - procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres ou le capital (y compris par voie d'offre publique et/ou en cas de changement de contrôle), et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital,
 - constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
 - d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin de la ou des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés, et généralement faire le nécessaire ;
- 11)** Prend acte du fait que la présente délégation prive d'effet à compter du jour de la présente assemblée, à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation de compétence relative à l'augmentation du capital, sans droit préférentiel de souscription, couvrant les valeurs mobilières et opérations visées à la présente résolution, et notamment la 2^e résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 29 août 2008 ;
- 12)** Prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le conseil d'administration viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le conseil d'administration rendra compte à l'assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution.

Quinzième résolution (Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, et notamment de l'article L. 225-147, 6^e alinéa dudit Code :

- 1) Autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, durant une période de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente assemblée, à procéder à une augmentation de capital en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social au moment de l'émission (ce pourcentage s'appliquant au capital social tel qu'ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée générale), en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables, par l'émission, en une ou plusieurs fois, d'actions (à l'exclusion d'actions de préférence) ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la société ;
- 2) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution, à l'effet notamment de :
- décider l'augmentation de capital rémunérant les apports et déterminer le nombre et la nature des valeurs mobilières à émettre,
 - arrêter la liste des valeurs mobilières apportées, approuver l'évaluation des apports, fixer les conditions de l'émission des valeurs mobilières rémunérant les apports, ainsi que le cas échéant le montant de la soulte à verser, approuver l'octroi des avantages particuliers, réduire, si les apporteurs y consentent, l'évaluation des apports ou la rémunération des avantages particuliers, et constater la réalisation des apports,
 - déterminer les caractéristiques des valeurs mobilières rémunérant les apports et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital,
 - à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour doter la réserve légale,
 - constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
 - d'une manière générale, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés et généralement faire le nécessaire ;
- 3) Décide que le montant nominal maximum de la ou des augmentations de capital susceptible(s) d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 (premier sous-paragraphe) de la 13^e résolution de la présente assemblée ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;
- 4) Prend acte du fait que cette délégation prive d'effet à compter du jour de la présente assemblée à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation permettant d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, et notamment la 3^e résolution de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 29 août 2008.

Seizième résolution (Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire et conformément aux dispositions de l'article L. 225-130 du Code de commerce :

- 1) Délégué au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, durant une période de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente assemblée, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social en une ou plusieurs fois dans la proportion et aux époques qu'il appréciera par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'émission de titres de capital nouveaux ou de majoration du montant nominal des titres de capital existants ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre ne pourra dépasser cinq (5) milliards d'euros, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 (premier sous-paragraphe) de la 13^e résolution de la présente assemblée, ou le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation, ni en tout état de cause dépasser le montant des primes, réserves, bénéfiques ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible au moment de l'augmentation de capital ;
- 2) En cas d'usage par le conseil d'administration de la présente délégation de compétence, délègue à ce dernier tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :
- fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre de titres de capital nouveaux à émettre et/ou le montant dont le nominal de titres de capital existants

composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les titres de capital nouveaux porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal des titres de capital existants portera effet,

- décider, en cas de distributions de titres de capital gratuits :
 - que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les titres de capital correspondants seront vendus, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans les conditions prévues par la loi et la réglementation ;
 - que ceux des titres de capital qui seront attribués en vertu de la présente délégation à raison de titres de capital existants bénéficiant d'un droit de vote double bénéficieront de ce droit dès leur émission ;
 - de procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves et de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur des capitaux propres ou sur le capital et notamment fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - de constater la réalisation de chaque augmentation de capital et de procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
 - d'une manière générale, de passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés et généralement faire le nécessaire ;
- 3) Prend acte du fait que cette délégation prive d'effet à compter du jour de la présente assemblée à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation de compétence relative à l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres, et notamment la 4^e résolution de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 29 août 2008.

Dix-septième résolution (Délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes,

conformément aux dispositions de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce :

- 1) Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social de la société avec ou sans droit préférentiel de souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale, dans les délais et limites prévus par la réglementation applicable au jour de l'émission (au jour de la présente assemblée, dans les trente jours de la clôture de la souscription et dans la limite de 15 % de l'émission initiale), notamment en vue d'octroyer une option de sur-allocation conformément aux pratiques de marché ;
- 2) Décide que le montant nominal de la ou des augmentation(s) de capital décidée(s) en application de la présente résolution s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 (premier sous-paragraphe) de la 13^e résolution de la présente assemblée, ou le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;
- 3) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus ;
- 4) Fixe à vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;
- 5) Prend acte du fait que la présente délégation prive d'effet à compter du jour de la présente assemblée à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure ayant le même objet, c'est-à-dire toute délégation de compétence relative à l'augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription, et notamment la 5^e résolution de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société en date du 29 août 2008.

Dix-huitième résolution (Délégation de compétence à donner au conseil d'administration pour décider l'augmentation du capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux

comptes, conformément d'une part aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce, et d'autre part, à celles des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail :

- 1) Délègue au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans des conditions fixées par la loi, sa compétence pour décider l'augmentation du capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, d'un montant global nominal maximal de seize (16) millions d'euros, par émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents d'un ou plusieurs plans d'Épargne salariale (ou tout autre plan aux adhérents duquel les dispositions légales et réglementaires applicables permettraient de réserver une augmentation de capital dans des conditions équivalentes) mis en place au sein du Groupe Natixis constitué par la Société et les entreprises, françaises ou étrangères, entrant dans le périmètre de consolidation ou de combinaison des comptes de la Société en application de l'article L. 3344-1 du Code du travail, étant précisé que le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 3 de la 13^e résolution de la présente assemblée ou, le cas échéant, sur le montant du plafond global éventuellement prévu par une résolution de même nature qui pourrait succéder à ladite résolution pendant la durée de validité de la présente délégation ;
- 2) Fixe à vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente assemblée, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;
- 3) Décide que le prix d'émission des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital nouvelles sera déterminé dans les conditions prévues aux articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail ;
- 4) Autorise le conseil d'administration à attribuer, à titre gratuit, aux bénéficiaires ci-dessus indiqués, en complément des actions ou valeurs mobilières à souscrire en numéraire dans le cadre des augmentations de capital susvisées, des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ou déjà émises, à titre de substitution de la décote éventuellement prévue et/ou d'abondement, étant entendu que l'avantage résultant de cette attribution ne pourra excéder les limites légales et réglementaires applicables aux termes des articles L. 3332-10 et suivants du Code du travail ;
- 5) Décide de supprimer au profit des bénéficiaires ci-dessus indiqués le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital dont l'émission fait l'objet de la présente délégation, lesdits actionnaires renonçant par ailleurs, en cas d'attribution à titre gratuit aux bénéficiaires ci-dessus indiqués d'actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, à tout droit auxdites actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital, y compris à la partie des réserves, bénéfices ou primes incorporées au capital, à raison de l'attribution gratuite desdits titres faite sur le fondement de la présente résolution ;
- 6) Autorise le conseil d'administration, dans les conditions de la présente délégation, à procéder à des cessions d'actions aux adhérents à un plan d'Épargne salariale telles que prévues par l'article L. 3332-24 du Code du travail, étant précisé que les cessions d'actions réalisées avec décote en faveur des adhérents à un plan ou plusieurs plans d'Épargne salariale visés à la présente résolution s'imputeront à concurrence du montant nominal des actions ainsi cédées sur le montant du plafond visé au paragraphe 1 ci-dessus ;
- 7) Décide que le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus à l'effet notamment :
 - d'arrêter dans les conditions légales la liste des sociétés dont les bénéficiaires ci-dessus indiqués pourront souscrire aux actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital ainsi émises et bénéficier le cas échéant des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital attribuées gratuitement,
 - de décider que les souscriptions pourront être réalisées directement par les bénéficiaires, adhérents à un plan d'Épargne salariale, ou par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise ou autres structures ou entités permises par les dispositions légales et réglementaires applicables,
 - de déterminer les conditions, notamment d'ancienneté, que devront remplir les bénéficiaires des augmentations de capital,
 - d'arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions,
 - de fixer les montants des émissions qui seront réalisées en vertu de la présente autorisation et d'arrêter notamment la nature, les caractéristiques et le nombre d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre ainsi que les prix d'émission, dates, délais, modalités et conditions de souscription, de libération, de délivrance et de jouissance (même rétroactive) des titres ainsi émis, les règles de réduction applicables aux cas de sur-souscription ainsi que les autres conditions et modalités des émissions, dans les limites légales et réglementaires en vigueur,
 - en cas d'attribution gratuite d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, de fixer la nature, les caractéristiques et le nombre d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à émettre, le nombre à attribuer à chaque bénéficiaire, et d'arrêter les dates, délais, modalités et conditions d'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital dans les limites légales et réglementaires en vigueur et notamment choisir soit de substituer totalement ou partiellement l'attribution de ces actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital aux décotes éventuellement prévues, soit d'imputer la contre-valeur de ces actions ou valeurs mobilières sur le montant total de l'abondement, soit de combiner ces deux possibilités,
 - en cas d'émission d'actions nouvelles, d'imputer, le cas échéant, sur les réserves, bénéfices ou primes d'émission, les sommes nécessaires à la libération desdites actions,

- de constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront souscrites et procéder aux modifications corrélatives des statuts,
 - le cas échéant, d'imputer les frais de la ou des augmentation(s) de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital résultant de ces augmentations de capital,
 - de conclure tous accords, d'accomplir directement ou indirectement par mandataire toutes opérations et formalités, en ce compris, procéder aux formalités consécutives aux augmentations de capital et aux modifications corrélatives des statuts,
 - d'une manière générale, de passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, de prendre toutes mesures et décisions et d'effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ou consécutives aux augmentations de capital réalisées ;
- 8) Décide que cette autorisation prive d'effet à compter du jour de la présente assemblée à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social de la société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers.

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Dix-neuvième (Nomination de M. François Pérol en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, nomme M. François Pérol en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

M. François Pérol a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Vingtième résolution (Nomination de la Banque Fédérale des Banques Populaires, représentée par M. Philippe Queuille, en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, nomme la Banque Fédérale des Banques Populaires, représentée par M. Philippe Queuille, en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La Banque Fédérale des Banques Populaires, représentée par M. Philippe Queuille, a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Vingt-et-unième résolution (Nomination de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, représentée par M. Alain Lemaire, en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, nomme la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, représentée par M. Alain Lemaire, en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

La Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, représentée par M. Alain Lemaire, a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait ce mandat et qu'elle n'exerçait aucune fonction et n'était frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Vingt-deuxième résolution (Nomination de M. Vincent Bolloré en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, nomme M. Vincent Bolloré en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

M. Vincent Bolloré a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Vingt-troisième résolution (Nomination de M. Jean Clochet en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, nomme M. Jean Clochet en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

M. Jean Clochet a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Vingt-quatrième résolution (Nomination de M. Jean Claude Créquit en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, nomme M. Jean-Claude Créquit en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

M. Jean-Claude Créquit a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Vingt-cinquième (Nomination de M. Stève Gentili en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, nomme M. Stève Gentili en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

M. Stève Gentili a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Vingt-sixième résolution (Nomination de M. Francis Henry en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous

réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, nomme M. Francis Henry en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

M. Francis Henry a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Vingt-septième résolution (Nomination de M. Bernard Jeannin en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, nomme M. Bernard Jeannin en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

M. Bernard Jeannin a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Vingt-huitième résolution (Nomination de M. Olivier Klein en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, nomme M. Olivier Klein en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

M. Olivier Klein a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Vingt-neuvième résolution (Nomination de M. Yvan de La Porte du Theil en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, nomme M. Yvan de La Porte du Theil en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée

générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

M. Yvan de La Porte du Theil a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Trentième résolution (Nomination de M. Jean-Charles Naouri en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, nomme M. Jean-Charles Naouri en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

M. Jean-Charles Naouri a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Trente-et-unième résolution (Nomination de M. Didier Patault en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, nomme M. Didier Patault en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

M. Didier Patault a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Trente-deuxième résolution (Nomination de M. Henri Proglgio en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, nomme M. Henri Proglgio en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

M. Henri Proglgio a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Trente-troisième (Nomination de M. Philippe Sueur en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, nomme M. Philippe Sueur en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

M. Philippe Sueur a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Trente-quatrième résolution (Nomination de M. Jean-Louis Tourret en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, nomme M. Jean-Louis Tourret en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

M. Jean-Louis Tourret a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Trente-cinquième résolution (Nomination de M. Robert Zolade en qualité d'administrateur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, nomme M. Robert Zolade en qualité d'administrateur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

M. Robert Zolade a d'ores et déjà fait savoir qu'il acceptait ce mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Trente-sixième résolution (Nomination de M. Luigi Maranzana en qualité de censeur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente

assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, nomme M. Luigi Maranzana en qualité de censeur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Trente-septième résolution (Nomination de M. XXX en qualité de censeur)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, nomme M. XXX en qualité de censeur, avec effet à compter de l'issue de la présente assemblée générale, pour une durée de six (6) ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Trente-huitième (Fixation des jetons de présence)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, connaissance prise du rapport du directoire, décide de fixer le montant global annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration à la somme de 500 000 euros, au titre de l'exercice 2009 et des exercices suivants, jusqu'à nouvelle décision.

En cas de désignation de nouveaux administrateurs de la Société par la présente assemblée, ce montant global sera calculé prorata temporis de la durée des fonctions des nouveaux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice 2009.

Trente-neuvième résolution (Intervention de la Société sur le marché de ses propres actions)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, sous réserve de l'adoption des 10^e et 11^e résolutions de la présente assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du directoire et conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à procéder ou faire procéder à des achats d'actions de la Société et :

- 1) Décide que l'acquisition de ces actions pourra être effectuée afin :
 - d'assurer l'animation du titre Natixis, notamment pour favoriser la liquidité des transactions et la régularité des

cotations, dans le cadre d'un contrat de liquidité respectant les principes énoncés par la charte de déontologie de l'Association française des entreprises d'investissements (l'« AFEI ») du 14 mars 2005, reconnue par l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») et conclu avec un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le respect de la pratique de marché admise par l'AMF,

- de mettre en œuvre tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire,
- d'attribuer gratuitement des actions dans le cadre des dispositions des articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce,
- d'attribuer ou de céder des actions aux salariés au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise ou de mettre en œuvre tout plan d'Épargne salariale dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L. 3332-1 et suivants du Code du travail,
- de les conserver et les remettre ultérieurement, à titre de paiement, d'échange ou autre, dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,
- de remettre des actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière,
- de les annuler, en tout ou partie, dans le cadre d'une réduction de capital autorisée par l'assemblée générale extraordinaire,
- plus généralement de réaliser toute opération admissible par la réglementation en vigueur ou qui le deviendrait ; [dans une telle hypothèse, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué] ;

- 2) Décide que l'acquisition, la cession, ou le transfert de ces actions pourront être réalisés à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur, par tous moyens, sur les marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociation, auprès d'internalisateurs systématiques ou de gré à gré, y compris par voie d'acquisition ou de cession de blocs (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen), par offre publique d'achat ou d'échange, par le recours à des instruments financiers dérivés ou par utilisation d'options ou autres instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, des systèmes multilatéraux de négociation, auprès d'internalisateurs systématiques ou de gré à gré, ou par remise d'actions consécutive à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement, exercice d'un bon ou de toute autre manière, soit directement soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme ;

- 3) Décide que le conseil d'administration pourra utiliser la présente autorisation et poursuivre l'exécution du programme de rachat d'actions, même en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société ou initiée par la Société dans le respect de la réglementation applicable au moment du rachat ;
 - 4) Décide que le nombre maximal d'actions pouvant être achetées pendant la durée du programme de rachat ne pourra excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à la présente assemblée générale, étant précisé que la Société ne peut par ailleurs détenir à quelque moment que ce soit plus de 10 % des actions composant son capital social à la date considérée ; il est par ailleurs précisé que le nombre d'actions acquises en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital de la Société ;
 - 5) Fixe à 2,908 millions d'euros le montant global maximal affecté au programme de rachat d'actions autorisé par la présente résolution ;
 - 6) Décide que le prix maximum d'achat des actions dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder 10 euros par action (ou la contre-valeur de ce montant à la même date dans toute autre monnaie), étant précisé que ce prix maximum n'est applicable qu'aux acquisitions décidées à compter de la date de la présente assemblée et non aux opérations à terme conclues en vertu d'une autorisation donnée par une précédente assemblée générale et prévoyant des acquisitions d'actions postérieures à la date de la présente assemblée ;
 - 7) Délégué au conseil d'administration, en cas d'opération ultérieure sur le capital de la Société, notamment de modification de la valeur nominale de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou regroupement des actions, le pouvoir d'ajuster en conséquence le prix indiqué ci-dessus, afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.
 - 8) Confère en conséquence au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, tous pouvoirs pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser si nécessaire les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme d'achat, et notamment pour passer tout ordre de Bourse, conclure tout accord, en vue de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF et de toute autre autorité qui s'y substituerait, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.
- La présente autorisation qui prive d'effet, à compter de ce jour à hauteur, le cas échéant, de la partie non encore utilisée, toute délégation antérieure donnée au directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société, et notamment la sixième résolution de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008, est consentie pour une période de dix-huit (18) mois à compter de ce jour.

Quarantième résolution (*Pouvoirs pour les formalités*)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Renseignements de caractère général concernant Natixis

Les développements contenus dans cette partie, sont appelés à être impactés au regard des projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2009, notamment ceux relatifs à la modification du mode d'administration et de direction de Natixis en adoptant la forme de Société Anonyme à Conseil d'administration (cf. Chapitre VIII – « Rapport du directoire sur les résolutions soumises à l'assemblée » et « Projets de résolutions de l'AGM du 30 avril 2009 »).

- l'accomplissement des missions spécifiques confiées par l'État dans le domaine économique et financier, dans le cadre de conventions particulières ;
- l'exercice de toutes opérations de courtage ;
- la prise de participation dans les sociétés, groupements ou associations se rapportant directement ou indirectement aux activités énoncées ci-dessus ;
- ainsi que la réalisation de toutes opérations civiles ou commerciales.

DÉNOMINATION

Natixis

SIÈGE SOCIAL

30, avenue Pierre Mendès France – 75013 Paris

FORME JURIDIQUE

Natixis est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Elle est régie par la réglementation des sociétés commerciales, par les dispositions du Code monétaire et financier et par ses statuts.

DATE DE CONSTITUTION ET DURÉE

La société a été constituée le 20 novembre 1919 sous le nom de Crédit National. Sa durée a été portée à 99 ans à compter du 9 novembre 1994, sauf prorogation ou dissolution anticipée. Le nom de Natixis a été adopté par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 novembre 2006.

OBJET SOCIAL

Aux termes de l'article 2 de ses statuts, la société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'exercice de toutes opérations de banque et opérations connexes au sens de la loi bancaire ;
- la fourniture de tous services d'investissement tels qu'ils sont définis par le Code monétaire et financier ;

REGISTRE ET NUMÉRO D'INSCRIPTION

Registre du Commerce et des Sociétés de Paris

B 542 044 524 Code APE 6492Z

DOCUMENTS SOCIAUX

Les documents relatifs à la société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses assemblées par le directoire ou les commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social.

EXERCICE SOCIAL

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (TITRE V, ARTICLE 34 DES STATUTS)

Sur le bénéfice de chaque exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint une somme égale au dixième du capital social : il reprend son cours obligatoire lorsque cette réserve descend au-dessous de ce dixième.

Le solde des bénéfices constitue, avec éventuellement le report à nouveau bénéficiaire, le bénéfice distribuable dont l'assemblée générale ordinaire a la libre disposition dans le cadre de la législation en vigueur et qu'elle peut, soit reporter à nouveau,

soit porter aux réserves, soit distribuer en tout ou partie, sur la proposition du directoire.

L'assemblée générale ordinaire peut aussi décider la mise en distribution de sommes prélevées sur le report à nouveau ou sur les réserves dont elle a la disposition ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'assemblée générale ordinaire peut proposer aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre un paiement du dividende en numéraire, ou un paiement en actions. Dans cette seconde hypothèse, le paiement aura lieu par attribution d'actions de la société, conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

Dans les conditions légales en vigueur, le directoire peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, en numéraire ou en actions.

Le paiement des dividendes annuels se fait aux époques fixées par le directoire dans un délai de neuf mois suivant la clôture de l'exercice.

DISPOSITIONS STATUTAIRES CONCERNANT L'ADMINISTRATION ET LE CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ (TITRE III, ARTICLES 9 À 20 DES STATUTS)

Directoire

Article 9 – Composition du directoire

La Société est dirigée par un directoire, composé de deux à sept membres, nommés par le conseil de surveillance. Il exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance, conformément à la loi et aux présents statuts.

Les membres du directoire peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils sont obligatoirement des personnes physiques. Ils sont toujours rééligibles. Aucun membre du conseil de surveillance ne peut faire partie du directoire.

La limite d'âge pour exercer la fonction de membre du directoire est fixée à 70 ans. Tout membre du directoire qui atteint cet âge est réputé démissionnaire d'office.

Le directoire est nommé pour une durée de six (6) ans. En cas de vacance d'un siège, le conseil de surveillance, conformément à la loi, nomme le remplaçant pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Tout membre du directoire est révocable, soit par le conseil de surveillance, soit par l'assemblée générale. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. La révocation d'un membre du directoire n'entraîne pas la résiliation de son contrat de travail.

Article 10 – Présidence du directoire – Direction générale

Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de Président. Celui-ci exerce ses fonctions pendant la durée de son mandat de membre du directoire. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou deux membres du directoire qui portent alors le titre de Directeur général.

Les fonctions de Président et, le cas échéant, de Directeur général, attribuées à des membres du directoire, peuvent leur être retirées à tout moment par le conseil de surveillance.

Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la Société sont valablement accomplis par le Président du directoire ou par un Directeur général.

Article 11 – Délibération du directoire

Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président ou de la moitié au moins de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. L'ordre du jour peut être complété au moment de la réunion. Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Le Président du directoire ou, en son absence, le Directeur général qu'il désigne, préside les séances.

Les délibérations du directoire ne sont valables que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du directoire ayant pris part à la séance.

Le directoire, pour son propre fonctionnement, arrête son règlement intérieur, et le communique pour information au conseil de surveillance.

Article 12 – Pouvoirs et obligations du directoire

Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les présents statuts aux assemblées d'actionnaires et au conseil de surveillance.

Aucune restriction de ses pouvoirs n'est opposable aux tiers, et ceux-ci peuvent poursuivre la Société, en exécution des engagements pris en son nom par le Président du directoire ou un Directeur général, dès lors que leurs nominations ont été régulièrement publiées.

Le directoire peut investir un ou plusieurs de ses membres ou toute personne choisie hors de son sein, de missions spéciales, permanentes ou temporaires, qu'il détermine, et leur déléguer pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté de subdéléguer, les pouvoirs qu'il juge nécessaires.

Le directoire établit, et présente au conseil de surveillance, les rapports, budgets, ainsi que les comptes trimestriels, semestriels et annuels, dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

Le directoire convoque toutes assemblées générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

Article 13 – Rémunération des membres du directoire

Le conseil de surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du directoire.

Conseil de surveillance

Article 14 – Composition du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les membres du conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire, sauf la faculté pour le conseil, en cas de vacance d'un ou plusieurs postes, de procéder par cooptation à la nomination de leurs remplaçants, chacun pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

Lorsqu'il a été établi, conformément à la réglementation en vigueur que le pourcentage du capital détenu par l'actionariat salarié dépassait le seuil fixé par la loi, un membre du conseil de surveillance est nommé par l'assemblée générale parmi les candidats désignés à cet effet par le conseil de surveillance du ou des Fonds communs de placement d'entreprise. Le membre du conseil de surveillance désigné à ce titre n'est pas pris en compte pour le calcul du nombre maximum stipulé au premier alinéa du présent article.

Le membre du conseil de surveillance ainsi nommé siège au conseil de surveillance avec voix délibérative et est soumis aux mêmes droits et obligations que les autres membres du conseil de surveillance.

Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers du nombre des membres du conseil de surveillance en fonction. Lorsque cette proportion se trouve dépassée, le plus âgé des membres du conseil de surveillance, le Président excepté, cesse d'exercer ses fonctions à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pendant toute la durée de son mandat, chaque membre du conseil de surveillance doit être propriétaire de mille (1 000) actions au moins.

Les membres du conseil de surveillance sont nommés pour une durée de six (6) ans. Ils sont rééligibles. Les fonctions d'un membre du conseil de surveillance prennent fin à l'issue de

la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Article 15 – Présidence du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance, pour la durée de leur mandat, élit en son sein un Président et deux Vice-Présidents (un premier Vice-Président et un second Vice-Président), qui sont obligatoirement des personnes physiques.

Il détermine leurs rémunérations, fixes ou variables.

Le Président est chargé de convoquer le conseil, quatre fois par an au moins, et d'en diriger les débats.

Article 16 – Réunions du conseil de surveillance

16.1 Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société et les dispositions légales et réglementaires l'exigent et au moins une fois par trimestre pour l'examen du rapport trimestriel écrit du directoire, sur la convocation de son Président ou d'un tiers de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation.

Sous réserve d'une Urgence telle que définie ci-dessous, le conseil de surveillance doit être convoqué dans un délai raisonnable avant la date de réunion prévue. La convocation comporte l'ordre du jour détaillé de la réunion.

Les réunions du conseil de surveillance sont présidées par le Président du conseil de surveillance ou par l'un des Vice-Présidents.

Le conseil de surveillance peut désigner un secrétaire choisi ou non parmi ses membres.

Les réunions sont tenues et les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Le conseil de surveillance établit un règlement intérieur, qui peut prévoir que, sauf pour l'adoption des décisions relatives à la vérification et au contrôle des comptes sociaux et consolidés, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du conseil de surveillance qui participent à la réunion du conseil au moyen d'une visioconférence ou par utilisation de moyens de télécommunication, dans les conditions permises ou prescrites par la loi et les règlements en vigueur.

Les procès-verbaux des réunions du conseil sont dressés, et des copies ou extraits en sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

16.2 En cas d'urgence telle que définie ci-dessous (« l'Urgence »), il pourra être fait application de la procédure accélérée ci-après.

L'Urgence est définie comme une situation exceptionnelle (i) caractérisée par l'existence d'un bref délai, imposé par un tiers sous peine de forclusion et dont le non-respect serait susceptible d'entraîner un préjudice pour la Société ou l'une de ses Principales Filiales (le terme Principale Filiale désignant

Natixis Global Asset Management, Coface ou toute autre société contrôlée directement ou indirectement par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce (x) qui leur serait substituée (en tout ou partie) par l'effet d'une fusion, d'un apport ou autre transfert de ses actifs ou (y) qui en détiendrait le contrôle au sens de l'article L. 233-3 I et II du Code de commerce), ou (ii) nécessitant une réponse rapide de la Société incompatible avec l'application des délais de convocation habituels du conseil de surveillance.

En cas d'Urgence, les délais de convocation et de réunion du conseil de surveillance ne seront pas soumis à l'article 16.1 ci-dessus, pour autant que le Président du conseil de surveillance de la Société ait :

- préalablement adressé une notification motivant l'Urgence au sens de la définition ci-dessus aux membres du conseil de surveillance ; et
- communiqué à l'ensemble des membres du conseil de surveillance, avec la convocation à la réunion dudit conseil, tous les éléments nécessaires à leur analyse.

Article 17 – Pouvoirs du conseil de surveillance

17.1 Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire.

À toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et il peut se faire communiquer par le directoire tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le directoire lui présente un rapport une fois par trimestre au moins, retraçant les principaux actes ou faits de la gestion de la Société, avec tous les éléments permettant au conseil d'être éclairé sur l'évolution de l'activité sociale, ainsi que les comptes trimestriels et semestriels.

Après la clôture de chaque exercice, dans les délais réglementaires, le directoire lui présente, aux fins de vérification et contrôle, les comptes annuels, les comptes consolidés, et son rapport à l'assemblée. Le conseil de surveillance présente à l'assemblée annuelle ses observations sur le rapport du directoire et sur les comptes annuels, sociaux et consolidés.

Cette surveillance ne peut en aucun cas donner lieu à l'accomplissement d'actes de gestion effectués directement ou indirectement par le conseil de surveillance ou par ses membres.

Le conseil de surveillance nomme et peut révoquer les membres du directoire, le Président du directoire et les Directeurs généraux dans les conditions prévues par la loi et par l'article 9 des présents statuts.

Le conseil de surveillance arrête le projet de résolution proposant à l'assemblée générale la désignation des commissaires aux comptes, dans les conditions prévues par la loi.

Le conseil de surveillance peut décider la création en son sein de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions de ces comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

17.2 Les opérations suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du conseil de surveillance :

- a) par les dispositions légales et réglementaires en vigueur :
 - la cession d'immeubles par nature,
 - la cession totale ou partielle de participations,
 - toute convention soumise à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;
- b) par les présents statuts :
 - augmentation du capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, immédiate ou à terme, d'une valeur prime incluse supérieure à 75 millions d'euros,
 - extension des activités de Natixis à des métiers significatifs non exercés par Natixis,
 - désignation des membres des conseils de surveillance ou conseils d'administration, directoires, et le cas échéant, des Directeurs généraux et des Directeurs généraux délégués des Principales Filiales (tel que ce terme est défini à l'article 16.2),
 - toute prise ou augmentation de participation, tous investissements, désinvestissements (y compris le transfert de certificats coopératifs d'investissement émis par les Caisses d'Epargne ou les Banques Populaires) ou constitution de joint-venture réalisés par Natixis ou l'une de ses filiales, pour un montant total supérieur à 150 millions d'euros,
 - toute opération d'apport, de fusion ou scission à laquelle Natixis ou l'une des Principales Filiales (tel que ce terme est défini à l'article 16.2) ou Filiales Dédiées (le terme Filiales Dédiées désignant Compagnie 1818-Banquiers Privés, Banque Privée Saint-Dominique, Natixis Assurances, Natixis Garantie, Ecureuil Gestion et Foncier Assurance, ou toute société qui leur serait substituée) serait partie,
 - augmentation du capital social de Natixis, immédiate ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
 - approbation du plan d'affaires de la Société préparé par le directoire comprenant notamment les objectifs de rentabilité et la politique des risques (le « Plan stratégique ») ainsi que toute modification significative du Plan stratégique,
 - la proposition à l'assemblée générale de toute modification des statuts.

Article 18 – Rémunération des membres du conseil de surveillance

Des jetons de présence peuvent être alloués au conseil de surveillance par l'assemblée générale. Le conseil les répartit librement entre ses membres.

Le conseil peut également allouer aux membres du conseil de surveillance des rémunérations exceptionnelles dans les cas et aux conditions prévus par la loi.

Contrôle

Article 19 – Censeurs

L'assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeurs.

Leur mandat est de six (6) ans. Ils sont rééligibles, ils peuvent être révoqués par l'assemblée générale.

Les censeurs reçoivent les mêmes informations que les membres du conseil de surveillance et sont convoqués à toutes les réunions du conseil de surveillance. Ils siègent au conseil de surveillance avec voix consultative.

Ils peuvent être nommés à titre provisoire par le conseil de surveillance, sous réserve de ratification par la plus proche assemblée générale.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant est fixé par le conseil de surveillance.

Article 20 – Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont nommés par l'assemblée générale ordinaire dans les conditions prévues par la loi. Ils sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confère la législation en vigueur.

Renseignements de caractère général concernant le capital

FORME ET TRANSMISSION DES ACTIONS (TITRE II, ARTICLE 4 DES STATUTS)

Les actions de la société sont sous la forme nominative, ou au porteur identifiable, au choix de l'actionnaire.

Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent selon les modalités définies par les lois et règlements.

CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élève à 4 653 020 308,80 euros au 31 décembre 2008, divisé en 2 908 137 693 actions de 1,60 euro chacune entièrement libérées.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS – DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

L'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008 a donné au directoire des délégations de compétence en matière financière.

Ces délégations ont été remplacées par de nouvelles délégations de compétence consenties au directoire par l'Assemblée générale extraordinaire du 29 août 2008 pour une période de 26 mois en vue de procéder à des augmentations de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription.

L'Assemblée générale extraordinaire du 29 août 2008 a décidé que ces augmentations de capital, dont le plafond global n'excédera pas quatre (4) milliards d'euros de nominal, pourront être réalisées soit par émissions d'actions, soit par émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital social, notamment sous la forme de valeurs mobilières représentatives de titres de créances (le montant nominal total de ces valeurs mobilières représentatives de titres de créance donnant accès au capital ne pouvant excéder 1,5 milliard d'euros).

Cette même assemblée a en outre décidé que le directoire pourra :

- augmenter le capital sans droit préférentiel de souscription en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société dans la limite de 10 % du capital social au moment de l'émission ;
- augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres ;

- augmenter le nombre de titres à émettre dans les limites légales en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription.

Rapport du directoire sur l'utilisation des autorisations en matière d'augmentation de capital en 2008

Conformément aux autorisations conférées au directoire par l'Assemblée générale du 29 août 2008 (décrites au paragraphe précédent), celui-ci a décidé le 3 septembre 2008, après avoir recueilli l'autorisation préalable du conseil de surveillance, de procéder à une augmentation de capital d'un montant total (prime d'émission incluse) d'environ 3,7 milliards d'euros (3 698 392 493,25 euros) avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

La Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et la Caisse Nationale des Caisse d'Épargne (CNCE), détenant ensemble au moment de l'opération 69,80 % du capital, et conformément à l'engagement qu'ils avaient pris le 3 septembre 2008, ont souscrit à titre irréductible à l'augmentation de capital à hauteur de la totalité de leurs droits préférentiels de souscription. Le solde de l'augmentation de capital était garanti par un syndicat bancaire dirigé par Natixis en qualité de Coordinateur Global, Lazard Frères Banque (agissant, avec Natixis directement ou indirectement, conjointement et sans solidarité, sous la dénomination de « Lazard-Natixis »), Crédit Suisse et Merrill Lynch International en qualité de Chefs de File et Teneurs de Livre Associés.

La BFBP et la CNCE ont souscrit à l'augmentation de capital à la fois par voie de compensation de créance avec les avances accordées à Natixis au premier semestre 2008, représentant 2,5 milliards d'euros en principal, mais aussi en numéraire pour la fraction excédant 2,5 milliards d'euros, soit 81 227 101,25 euros.

Modalités de l'opération : la souscription des actions nouvelles s'est faite à 2,25 euros par action (soit 1,60 euro de nominal et 0,65 euro de prime d'émission) avec une parité de 13 nouvelles actions pour dix actions existantes conduisant ainsi à la création de 1 643 729 997 actions nouvelles. La période de souscription des actions nouvelles a débuté le 5 septembre 2008 et s'est achevée le 18 septembre 2008.

Date de jouissance des actions nouvelles : le 1^{er} janvier 2008.

Incidence de l'émission pour l'actionnaire : en base non diluée, un actionnaire détenant 1 % du capital social préalablement à l'émission et qui n'aurait pas souscrit à celle-ci (calcul effectué sur la base du nombre d'actions composant le capital au

29 août 2008) se retrouverait avec 0,43 % du capital après l'émission des 1 643 729 997 actions nouvelles.

Le 30 septembre 2008, le directoire a constaté le montant total des souscriptions et la réalisation de l'augmentation de capital et précisé que le nouveau capital social s'élevait à 4 653 020 308,80 euros, divisé en 2 908 137 693 actions de 1,60 euro chacune entièrement libérées.

L'incidence théorique de l'augmentation de capital sur la valeur boursière actuelle de l'action Natixis telle qu'elle résulte de la moyenne des vingt séances de bourse précédant la fixation du prix de souscription serait la suivante :

- moyenne des cours de clôture non ajustés des vingt séances de bourse précédant la fixation du prix de souscription : 6,04 euros ;

■ sur la base de cette moyenne et du capital social au 29 août 2008, le cours théorique de l'action Natixis serait le suivant :

- en prenant l'hypothèse qu'aucune des options de souscription exerçables n'a été exercée, avant la suspension de la faculté d'exercice, effective le 27 août 2008, pour une période de trois mois, après émission des 1 643 729 997 actions résultant de l'augmentation de capital, le cours théorique de l'action Natixis serait de 3,90 euros ;
- en prenant l'hypothèse que l'intégralité des options de souscription exerçables ont été exercées, avant la suspension de la faculté d'exercice, effective le 27 août 2008, pour une période de trois mois, après émission des actions sous-jacentes à ces options de souscription et des 1 643 729 997 actions résultant de l'augmentation de capital, le cours théorique de l'action Natixis serait de 3,92 euros.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU DIRECTOIRE PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Date d'assemblée	N° de Résolution	Objet de la délégation	Montant autorisé	Durée	Date d'utilisation	Montant utilisé
17/11/06	20	En vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions	10 000 000 actions	38 mois	29/01/07 remplacé le 24 mai 2008	9 999 300 options
24/05/07	6	En vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions	10 000 000 actions	38 mois	21/01/08 remplacé le 22 mai 2008	9 875 000 options
24/05/07	7	En vue d'attribuer des actions gratuites	6 600 000 actions	38 mois	12/11/07 remplacé le 22 mai 2008	6 084 120 actions
22/05/08	7	En vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions	10 000 000 actions	38 mois	néant	néant
22/05/08	8	En vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	150 M€	26 mois	néant remplacé le 29 août 2008	néant
22/05/08	9	En vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	150 M€ ⁽¹⁾	26 mois	néant remplacé le 29 août 2008	néant
22/05/08	10	Possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	15 % de l'émission initiale	26 mois	néant remplacé le 29 août 2008	néant
22/05/08	11	Possibilité que les actions émises sans droit préférentiel de souscription des actionnaires servent à rémunérer des apports de titres en cas d'OPE ou d'apport en nature	10 % du capital social (au moment de l'émission)	26 mois	néant remplacé le 29 août 2008	néant
22/05/08	12	En vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres	150 M€	26 mois	néant remplacé le 29 août 2008	néant
22/05/08	13	En vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce	16 M€	26 mois	néant remplacé le 29 août 2008	néant

Date d'assemblée	N° de Résolution	Objet de la délégation	Montant autorisé	Durée	Date d'utilisation	Montant utilisé
29/08/08	1	En vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	4 Md€	26 mois	30/09/08	3,7 Md€
29/08/08	2	En vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	4 Md€ ⁽²⁾	26 mois	néant	néant
29/08/08	3	Possibilité que les actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital émises sans droit préférentiel de souscription des actionnaires servent à rémunérer des apports en nature	10 % du capital social (au moment de l'émission) ⁽²⁾	26 mois	néant	néant
29/08/08	4	En vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfiques ou autres	4 Md€ ⁽²⁾	26 mois	néant	néant
29/08/08	5	Possibilité d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	15 % de l'émission initiale ⁽²⁾	26 mois	néant	néant
29/08/08	6	En vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers en application de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce	16 M€	26 mois	Néant Résolution rejetée	Néant Résolution rejetée

(1) Montant s'imputant sur le plafond fixé dans la résolution n° 8 de ladite assemblée générale.

(2) Montant s'imputant sur le plafond fixé dans la résolution n° 1 de ladite assemblée générale.

TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Le 25 novembre 1985, la Banque Française du Commerce Extérieur a émis 140 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 5 000 FRF. Le coupon est payable le 25 novembre de chaque année. Les rachats se font à l'initiative de l'emprunteur. Au 31 décembre 2008, il restait 113 000 titres participatifs en circulation.

AUTRES TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Au 31 décembre 2008, il existait 41 330 754 options de souscription d'actions exerçables ou restant à exercer, après ajustement consécutif à l'opération d'augmentation de capital en numéraire du mois de septembre 2008.

Ces options avaient été consenties jusqu'en 2005 :

- aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de Natexis Banques Populaires, ainsi qu'aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont le capital était détenu majoritairement, directement ou indirectement, par Natexis Banques Populaires ;

- aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires, des Banques Populaires, et des entités dont le capital était détenu pour plus de 50 %, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, par la Banque Fédérale des Banques Populaires ou les établissements affiliés.

Au titre de l'exercice 2006, aucune option de souscription d'actions n'avait été consentie.

Le 17 novembre 2006, l'Assemblée générale mixte avait autorisé le directoire de Natixis à consentir, en une ou plusieurs fois, aux salariés ou mandataires sociaux de la société, ou à certains d'entre eux, ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, des options de souscription ou d'achat d'actions. Cette autorisation portait sur un maximum de 10 000 000 actions.

Le 24 mai 2007, l'Assemblée générale mixte a, une nouvelle fois, autorisé le directoire de Natixis à consentir des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société, ou à certains d'entre eux, ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce. Cette autorisation portait également sur un maximum de 10 000 000 actions.

Le prix de souscription de ces actions correspond à la moyenne des cours cotés de l'action Natixis lors des vingt séances de Bourse précédant le jour de la réunion du directoire. Il n'est pas fait application de rabais.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION AU 31/12/08 APRÈS AJUSTEMENT

Date du plan	Date d'assemblée générale	Date de début des levées	Date d'expiration des options	Prix d'exercice d'une option (en euros)	Nombre de bénéficiaires restants	Nombre d'options autorisées	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options exercées	Nombre d'options exerçables	Nombre d'options restant à exercer	Nombre d'options annulées
10/09/02	31/05/01	10/09/06	09/09/09	4,710	114	5 775 000	5 099 094	3 680 230	1 301 054	0	117 810
10/09/03	31/05/01	10/09/07	09/09/10	5,410	440	6 622 000	6 266 106	1 393 828	4 751 850	0	120 428
17/11/04	27/05/04	17/11/08	16/11/11	5,790	558	6 930 000	6 587 350	130 130	0	6 361 740	95 480
15/11/05	19/05/05	15/11/09	14/11/12	7,740	649	7 700 000	7 653 800	21 560	0	7 543 690	88 550
29/01/07	17/11/06	29/01/11	28/01/14	14,380	1 249	15 400 000	15 398 922	0	0	15 123 108	275 814
21/01/08	24/05/07	21/01/12	20/01/15	8,270	539	15 400 000	7 576 792	0	0	6 249 312	1 327 480
TOTAUX						3 549 57 827 000	48 582 064	5 225 748	6 052 904	35 277 850	2 025 562

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ATTRIBUÉES AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX DE NATIXIS AU 31/12/08 APRÈS AJUSTEMENT

Date du plan	Date d'assemblée générale	Date de début des levées	Date d'expiration des options	Prix d'exercice d'une option (en euros)	Nombre de dirigeants bénéficiaires	Nombre d'options attribuées aux dirigeants	Nombre d'options exercées	Nombre d'options exerçables	Nombre d'options restant à exercer	Nombre d'options annulées
10/09/02	31/05/01	10/09/06	09/09/09	4,710	2	254 100	169 400	84 700	0	0
10/09/03	31/05/01	10/09/07	09/09/10	5,410	2	369 600	0	369 600	0	0
17/11/04	27/05/04	17/11/08	16/11/11	5,790	2	392 700	0	392 700	0	0
15/11/05	19/05/05	15/11/09	14/11/12	7,740	2	431 200	0	0	431 200	0
29/01/07	17/11/06	29/01/11	28/01/14	14,380	4	1 078 000	0	0	1 078 000	0
21/01/08	24/05/07	21/01/12	20/01/15	8,270	0	0	0	0	0	0
TOTAUX						2 525 600	169 400	847 000	1 509 200	0

Remarques :

Les chiffres tiennent compte de l'ajustement du prix d'exercice des options et du nombre d'options, consécutif à l'opération d'augmentation de capital en numéraire au cours du mois de septembre 2008.

Certaines dérogations permettent de lever les options par anticipation (opérations financières menées sur le capital de Natixis par un tiers, ainsi que départ à la retraite, négocié ou décès du bénéficiaire).

De 2001 à 2005, les dirigeants bénéficiaires étaient le Président et le Directeur général de Natixis Banques Populaires.

En 2007, les dirigeants mandataires sociaux étaient les membres du directoire de Natixis.

Périmètre NATIXIS	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites *	Prix moyen pondéré * (en euros)	Plan
Options consenties durant l'exercice, par l'émetteur aux dix salariés de l'émetteur et de toutes sociétés comprises dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi consenties est le plus élevé	0	8,27	21/01/08
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé	7 700	4,71	10/09/02
	18 480	5,41	10/09/03

* Après ajustement suite à l'opération d'augmentation de capital de septembre 2008.

ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES SOCIAUX

	Nombre d'actions en début d'exercice	Nombre d'actions créées pendant l'exercice	Nombre d'actions en fin d'exercice	Capital social (en euros)
2002	44 314 352	3 128 485	47 442 837	759 085 392
2003	47 442 837	602 302	48 045 139	768 722 224
2004	48 045 139	210 823	48 255 962	772 095 392
2005	48 255 962	739 518	48 995 480	783 927 680
2006	48 995 480	1 214 964 750 ^(a)	1 219 864 330	1 951 782 928
2007	1 219 864 330	2 178 364	1 222 042 694	1 955 268 310
2008	1 222 042 694	1 686 094 999	2 908 137 693	4 653 020 308,80

(a) Dont 1 109 911 689 actions au titre de la division du nominal du 17 novembre 2006.

Le tableau ci-dessous détaille le montant des primes d'émission de chacune des opérations sur le capital.

Années Libellés	Nombre d'actions	Capital social (en euros)	Primes d'émissions sur augmentation de capital (en euros)
2002			
Nombre d'actions en début d'exercice	44 314 352	709 029 632	
actions au titre des FCPE	5 355	85 680	286 620,37
actions provenant de la conversion de TSDIC	1 717 431	27 478 896	86 413 090,39
actions au titre de la levée d'options de souscription	4 400	70 400	108 393,66
actions par apport de titres Arnhold & S. Bleichroeder	1 401 082	22 417 312	83 448 443,92
actions suite à fusion avec la société immobilière ABC	217	3 472	3 943,16
Au 31 décembre	47 442 837	759 085 392	
2003			
Au 1^{er} janvier	47 442 837	759 085 392	
actions au titre des FCPE	3 756	60 096	161 981,00
actions au titre de la levée d'options de souscription	43 340	693 440	1 733 850,39
actions par apport de titres Banque du Dôme-Crédifrance Factor	218 559	3 496 944	14 643 375,64
actions par apport de titres Sopromec Participations	336 647	5 386 352	25 248 563,45
Au 31 décembre	48 045 139	768 722 224	

Années Libellés	Nombre d'actions	Capital social (en euros)	Primes d'émissions sur augmentation de capital (en euros)
2004			
Au 1^{er} janvier	48 045 139	768 722 224	
actions au titre des FCPE	3 086	49 376	175 126,36
actions au titre de la levée d'options de souscription	207 737	3 323 792	10 204 917,64
Au 31 décembre	48 255 962	772 095 392	
2005			
Au 1^{er} janvier	48 255 962	772 095 392	
actions au titre des FCPE	3 043	48 688	225 259,18
actions au titre de la levée d'options de souscription	480 436	7 686 976	33 653 461,26
actions au titre de l'augmentation de capital réservée à la Banque Fédérale des Banques Populaires	256 039	4 096 624	25 903 465,63
Au 31 décembre	48 995 480	783 927 680	
2006			
Au 1^{er} janvier	48 995 480	783 927 680	
paiement du dividende en actions	1 103 281	17 652 496	185 075 387,75
actions au titre des FCPE	10 010	160 160	1 529 227,70
actions au titre de la levée d'options de souscription	83 274	1 332 384	5 773 940,85
actions au titre des apports de la CNCE et de la SNC CHAMPION	73 131 476	1 170 103 616	13 128 041 797,00
NATEXIS BANQUES POPULAIRES DEVIENT NATEXIS – DIVISION DU NOMINAL PAR 10			
<i>nouvelle situation</i>	<i>1 233 235 210</i>	<i>1 973 176 336</i>	
imputation des frais 2006 sur la prime d'apport			(3 879 879,00)
réduction de capital par annulation des titres auto-détenus	(15 552 460)	(24 883 936)	(288 910 332,20)
actions au titre de la levée d'options de souscription	2 181 580	3 490 528	13 635 082,21
Au 31 décembre	1 219 864 330	1 951 782 928	
2007			
Au 1^{er} janvier	1 219 864 330	1 951 782 928	
actions au titre de la levée d'options de souscription	2 153 693	3 445 908	14 166 927,51
actions au titre des FCPE	24 671	39 473	352 203,20
Au 31 décembre	1 222 042 694	1 955 268 310	
2008			
Au 1^{er} janvier	1 222 042 694	1 955 268 310,40	
Affectation du résultat 2007 et prélèvement pour paiement du dividende			(716 815 118,77)
Actions au titre de la levée d'options de souscription	22 500	36 000	142 688,50
Paiement du dividende en actions	42 342 502	67 748 003,20	329 424 665,56
Souscription	1 643 729 997	2 629 967 995,20	1 068 424 498,05
Imputation des frais 2008 sur la prime d'apport			(66 113 652,29)
Au 31 décembre	2 908 137 693	4 653 020 308,80	

AUTRES RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL

Natixis n'a procédé à aucun nantissement de ses titres.

Répartition du capital et des droits de vote

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31/12/08

Au 31 décembre 2008, les principaux actionnaires de Natixis sont les suivants :

	% du capital	% des droits de vote
Banque Fédérale des Banques Populaires	35,62 %	35,78 %
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne	35,62 %	35,78 %
Actionnariat salarié (FCPE)	0,53 %	0,54 %
Titres autodétenus	0,44 %	0,00 %
Public	27,79 %	27,91 %

À la connaissance de Natixis, il n'existe aucun autre actionnaire, hormis ceux cités dans le tableau ci-avant, qui détienne plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

La Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne ont conclu entre elles un pacte d'actionnaires au titre duquel elles agissent de concert et dont les principales dispositions sont décrites au paragraphe « Pacte d'Actionnaires » ci-après.

DÉTENTION DES ACTIONS PAR LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Les membres du conseil de surveillance, personnes physiques et morales, détenaient au 31 décembre 2008 71,5 % du capital de Natixis (la presque totalité par la BFBP et la CNCE).

La détention des actions par les mandataires sociaux est non significative. Se reporter au chapitre 2, tableau n° 4 pour les options de souscription de la société consenties à certains salariés et mandataires sociaux.

Le tableau ci-dessous détaille le nombre et pourcentage d'actions détenues en propre au 1^{er} janvier 2008 et au 31 décembre 2008.

Suite à l'augmentation de capital en septembre 2008, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne ont renforcé de manière strictement paritaire leur participation dans le capital de la société (se reporter au chapitre 8).

ACTIONS DÉTENUES EN PROPRE

Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 22 mai 2008, Natixis détenait 12 713 642 actions détenues en propre au 31 décembre 2008.

	Quantité achetée	Prix d'achat (en euros)	Prix d'achat moyen (en euros)	Quantité vendue ou annulée	Prix de sortie (en euros)	Prix de sortie moyen (en euros)	Stock final	% du capital détenu
Au 1^{er} janvier 2008	19 230 670	312 784 490	16,26	12 004 099	204 122 124	17,00	7 226 571	0,59 %
Régulation de cours	20 277 316	95 766 756	4,72	14 884 025	102 451 206	6,88		
Attribution aux salariés	93 900	827 865	8,82	-	-			
Schéma d'attribution gratuit d'actions (SAGA)	-	-	120	1 850				
Au 31 décembre 2008	39 601 886	409 379 111	10,34	26 888 244	306 575 180	11,40	12 713 642	0,44 %

ACTIONNARIAT SALARIÉ

La part du capital de Natixis détenue par les salariés de la société et du Groupe Banque Populaire représente 0,53 % au 31 décembre 2008.

L'Assemblée générale mixte du 24 mai 2007 a donné au directoire une délégation de compétence, pour une durée de

38 mois à compter de l'assemblée, afin de procéder en une ou plusieurs fois à des attributions d'actions gratuites dont les bénéficiaires pourront être les salariés de Natixis et des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Cette autorisation a porté sur un maximum de 6 600 000 actions et a été utilisée et répartie de façon égalitaire par le directoire du 12 novembre 2007.

MODIFICATIONS DANS LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

au 31 décembre (en pourcentage)	Natixis		
	2008	2007	2006
Groupe Banque Populaire et ses filiales	35,62 %	34,45 %	34,44 %
Groupe Caisse d'Épargne	35,62 %	34,45 %	34,44 %
DZ BANK AG	-	1,87 %	1,87 %
INTESA SANPAOLO HOLDING INTERNATIONAL	-	1,68 %	1,68 %
NEW EAGLE HOLDINGS LLC	-	0,43 %	0,43 %
Actionnariat salarié	0,53 %	0,70 %	0,60 %
Titres autodétenus	0,44 %	0,59 %	-
Public	27,79 % ⁽¹⁾	25,83 %	26,54 %

(1) Dont DZ BANK AG et INTESA SANPAOLO HOLDING INTERNATIONAL.

PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES EXERÇANT OU POUVANT EXERCER UN CONTRÔLE SUR NATIXIS

Les Groupes Banque Populaire et Caisse d'Épargne exercent les responsabilités prévues par la réglementation bancaire, du fait de leur position d'actionnaires principaux de Natixis.

L'application des règles du gouvernement d'entreprise et les règles fixées aux membres du conseil permettent de prévenir le risque de l'exercice d'un contrôle abusif.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Les développements contenus dans cette partie, sont appelés à être impactés au regard des projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale Mixte du 30 avril 2009, notamment ceux relatifs à la modification du mode d'administration et de direction de Natixis en adoptant la forme de Société Anonyme à Conseil d'administration (cf. Chapitre VIII – « Rapport du directoire sur les résolutions soumises à l'assemblée » et « Projets de résolutions de l'AGM du 30 avril 2009 »).

Le 17 novembre 2006, un pacte d'actionnaires (ci-après le « Pacte ») a été conclu entre la BFBP et la CNCE, dont les principales dispositions sont décrites ci-après :

Stabilité des participations respectives

Inaliénabilité et plafonnement

La BFBP et la CNCE s'engagent à maintenir une stricte parité de participation au capital de Natixis pour une durée de 10 ans, pouvant être prorogée pour des périodes successives de 5 ans.

En conséquence, toute acquisition ou cession d'actions Natixis est interdite pendant cette période, à l'exception :

- des cessions de titres réalisées dans le cadre de l'opération de marché intervenue fin 2006 en vue de permettre à chacun des deux actionnaires de détenir à l'issue de cette opération une participation d'au moins 34 % du capital sur une base totalement diluée ;
- des cessions conjointes par chacun des actionnaires d'un nombre identique de titres Natixis, à condition qu'à l'issue de la cession, chaque actionnaire conserve une participation strictement identique en nombre de titres et supérieure ou

égale à 34 % du capital de Natixis sur une base totalement diluée ;

- des cessions de titres au profit d'une personne physique désignée en qualité de membre du conseil de surveillance à concurrence du nombre de titres requis par les statuts ;
- des acquisitions de titres réalisées en cas d'événement « dilutif » à l'issue duquel la participation de chaque actionnaire serait inférieure à 34 % du capital sur une base totalement diluée et dans la limite d'une participation de 34 % du capital sur une base totalement diluée, étant précisé que ces acquisitions de titres seront réalisées pour le compte des deux actionnaires par un prestataire de services d'investissement mandaté en commun ;
- des souscriptions à titre irréductible aux augmentations de capital de Natixis avec maintien du droit préférentiel de souscription, et des souscriptions aux augmentations de capital nécessaires au maintien des fonds propres prudentiels de Natixis.

Les actionnaires se réuniront tous les deux ans à compter de la signature du Pacte afin de réexaminer les modalités permettant d'assurer au mieux le maintien de la pérennité de leur accord et la stabilité de leurs participations au capital de Natixis, soit par la constitution d'une holding commune à laquelle elles apporteraient leurs participations respectives au capital de Natixis, soit par la prolongation de la période de stabilité de 10 ans.

Droit de préemption en cas de non-reconduction de la période de stabilité

En cas de notification par l'un des actionnaires de sa décision de ne pas reconduire la période de stabilité (inaliénabilité et plafonnement) pour une nouvelle période de 5 ans à l'issue de la période initiale de 10 ans (ou d'une prolongation de cette durée initiale par tacite reconduction), tout transfert de titres que projeterait de réaliser ledit actionnaire sera soumis à un droit de préemption de l'autre actionnaire.

Afin de garantir le respect de l'engagement de stabilité ainsi souscrit, les titres Natixis détenus par chacun des actionnaires ont été inscrits au nominatif pur dans les comptes de la société et un mandat de conservation a été conclu avec un établissement financier, aux termes duquel aucun mouvement sur ces titres ne peut être effectué par la société autrement que sur instruction dudit établissement financier donnée dans les conditions prévues par son mandat.

Détention par les parties d'un nombre d'actions Natixis strictement identique

En cas de détention par l'un des actionnaires d'un nombre de titres supérieur au nombre de titres détenus par l'autre actionnaire, cet actionnaire renonce à exercer les droits de vote attachés à ces titres excédentaires, et s'engage à les céder au

plus tard le cinquième jour de Bourse suivant la date de leur acquisition. À défaut, cet actionnaire :

- assumera seul l'ensemble des coûts et obligations en résultant en application de la réglementation boursière applicable, notamment en matière de dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique sur Natixis ;
- s'oblige à céder à l'autre actionnaire (à titre de promesse de vente) la moitié des titres excédentaires ainsi détenus, pour un prix égal à leur valeur nominale.

Interdiction de conclure de nouveaux accords constitutifs d'une action de concert

Par ailleurs, les actionnaires s'interdisent pendant la période de stabilité de 10 ans (éventuellement reconduite) de conclure tout accord relatif à Natixis constitutif d'une action de concert avec un tiers.

Gouvernance de Natixis

Composition des organes sociaux

Le Pacte vise à garantir le principe d'une représentation paritaire des deux actionnaires au sein du conseil de surveillance de Natixis.

Le conseil de surveillance de Natixis est composé de 18 membres dont 7 membres nommés sur proposition de la BFBP, 7 membres nommés sur proposition de la CNCE, et 4 membres indépendants nommés sur proposition conjointe de la BFBP et de la CNCE. La présidence du conseil de surveillance est assurée alternativement par un représentant de l'un des deux actionnaires pour une durée de six exercices. La première présidence du conseil de surveillance est assurée par M. Charles Milhaud. La vice-présidence du conseil de surveillance est assurée par un représentant de l'actionnaire n'assurant pas la présidence du conseil de surveillance. Les deux actionnaires sont représentés à parité au sein du comité d'audit, et du comité de rémunération, qui comprennent chacun six membres dont deux désignés sur proposition de la CNCE, deux sur proposition de la BFBP et deux membres indépendants désignés d'un commun accord par la CNCE et la BFBP.

Le directoire est composé de 2 à 7 membres nommés pour un mandat de six ans par le conseil de surveillance (sur proposition du Président du directoire s'agissant des autres membres) et choisis selon un critère de compétence sans distinction de celui des deux groupes dont ils sont issus.

Le Président du directoire est nommé pour un mandat de six ans par le conseil de surveillance. La première présidence du directoire est assurée par M. Philippe Dupont. La révocation en assemblée générale de tout ou partie des membres du directoire nécessite un accord préalable des deux actionnaires.

Opérations nécessitant l'approbation préalable du conseil de surveillance

Certaines décisions majeures sont soumises à l'autorisation préalable du conseil de surveillance, statuant à la majorité simple des membres présents et représentés, ou pour certaines opérations qualifiées de « décisions essentielles », à la double majorité (i) des membres présents et représentés et (ii) des membres représentant chacun des deux actionnaires.

Les décisions essentielles sont :

- la nomination et la révocation du Président du directoire ;
- la révocation et, sur proposition du Président du directoire, la nomination des autres membres du directoire ;
- la décision de conférer à un (ou deux) membre(s) du directoire la qualité de Directeur général ;
- le retrait de la qualité de Président ou Directeur général à un membre du directoire ;
- toute prise ou augmentation de participation, tous investissements, désinvestissements (y compris le transfert des CCI émis par les Caisses d'Épargne ou les Banques Populaires) ou constitution de joint-venture réalisés par Natixis ou l'une de ses filiales, pour un montant supérieur à 150 millions d'euros ;
- toute opération d'apport, de fusion ou de scission à laquelle Natixis ou l'une de ses filiales serait partie ;
- toute augmentation du capital social de Natixis, immédiate ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en ce compris l'attribution d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites nouvelles ;
- la proposition à l'assemblée générale de toute modification des statuts.

En cas de désaccord relatif à une décision essentielle, les Présidents et, le cas échéant, les conseils de surveillance ou d'administration (selon le cas) de chacun des actionnaires seront saisis aux fins de se concerter et de parvenir à une position commune. Si le désaccord persiste lors d'une seconde réunion du conseil de surveillance de Natixis, la décision essentielle concernée ne pourrait être mise en œuvre, sans qu'aucun des deux actionnaires ne puisse bénéficier d'un droit de sortie.

Concertation

La BFBP et la CNCE se concertent avant chaque assemblée générale de Natixis en vue d'arrêter, dans toute la mesure du possible, une position commune sur les résolutions soumises au vote des actionnaires.

Gouvernance des principales filiales

Le Pacte prévoit que la nomination des dirigeants (directoire, Direction générale) des principales filiales de Natixis (à savoir, Ixis Corporate & Investment Bank, Ixis Asset Management Group, Coface et Natixis Asset Management) est soumise à l'approbation préalable du conseil de surveillance.

Par ailleurs, le conseil de surveillance (ou d'administration) des principales filiales de Natixis est, en sus des membres représentant le directoire de Natixis, composé à parité de membres nommés sur proposition de la BFBP, et de membres nommés sur proposition de la CNCE.

Distribution de dividendes

Sous réserve de l'existence de bénéfices et réserves distribuables et des règles prudentielles applicables, et sauf circonstances exceptionnelles, la BFBP et la CNCE se sont engagées à (i) proposer à toute assemblée générale réunie à l'effet d'approuver les comptes de Natixis de procéder à une distribution de dividendes d'un montant au moins égal à 50 % du résultat net consolidé au titre de chaque exercice (50 % du résultat net pro forma comptable pour l'exercice 2006) et (ii) à voter en assemblée générale de Natixis en faveur d'une telle distribution.

Maintien des fonds propres prudentiels

Le Pacte prévoit un engagement de la BFBP et de la CNCE, tant qu'elles demeureront actionnaires de Natixis, et y compris en cas de désaccord entre elles, à apporter en tant que de besoin les fonds nécessaires au respect par Natixis des dispositions de la législation et de la réglementation bancaires en matière de fonds propres prudentiels.

Entrée en vigueur, durée

Le Pacte est entré en vigueur le 17 novembre 2006 pour une durée de 15 ans. Chacun des deux actionnaires pourra toutefois mettre fin à la période de stabilité (inaliénabilité et plafonnement) à l'issue d'une période de 10 ans, et sous réserve du respect d'un préavis de 6 mois.

À l'issue de la période de 15 ans, le Pacte sera, sauf dénonciation par l'un des deux actionnaires au moins 6 mois avant l'échéance, tacitement reconduit pour des périodes successives de 5 ans (en ce compris l'engagement de stabilité si l'un des deux actionnaires n'y a pas mis un terme selon les modalités susmentionnées).

Avenants au Pacte d'actionnaires de Natixis entre la BFBP et la CNCE

Avenant du 7 août 2007 :

Par exception aux dispositions du Pacte, la CNCE et la BFBP ont décidé de conclure un avenant au Pacte le 7 août 2007, afin de pouvoir procéder, si les circonstances le justifient, à des acquisitions conjointes de titres Natixis sur le marché à compter de la date de l'avenant, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2007, afin de renforcer leur position au capital de Natixis et ainsi réaffirmer leur pleine confiance dans les perspectives de Natixis et dans ses fondamentaux en dépit de la situation actuelle du marché vis-à-vis du titre Natixis.

Cet avenant prévoit que les acquisitions de titres Natixis réalisées en application de ses stipulations, devront l'être de sorte à ce que chaque actionnaire acquiert à tout moment un nombre strictement identique de titres afin de respecter le principe de

stricte parité fixé par le Pacte. Par ailleurs, le nombre de titres Natixis acquis par chacune des parties devra en tout état de cause être inférieur à 2 % en capital et en droits de vote (calculé sur une période glissante de 12 mois) conformément à la réglementation sur les offres publiques.

Les actionnaires majoritaires sont convenus de mandater de manière conjointe un intermédiaire financier afin de réaliser, le cas échéant, ces acquisitions en leur nom et pour leur compte et sur la base de leurs instructions, dans le strict respect du principe de parité des participations rappelé ci-dessus.

Avenant du 3 septembre 2008 :

À l'occasion de l'augmentation de capital de Natixis intervenue au mois de septembre 2008, les actionnaires majoritaires ont décidé de conclure le 3 septembre 2008 un avenant au Pacte afin de :

- convenir que dans le cas où, à l'issue d'un « événement dilutif », leur participation serait (i) inférieure à 34 % du capital sur une base totalement diluée mais (ii) supérieure à 34 % du capital sur une base non diluée, ils seront libres de procéder à des acquisitions conjointes de titres Natixis de manière à prévenir leur dilution potentielle, étant précisé que lesdites acquisitions devront dans tous les cas être effectuées par le biais d'un intermédiaire financier mandaté conjointement ;
- mandater un intermédiaire financier à l'effet d'acquérir sur le marché pour le compte de chacun (les actionnaires majoritaires)

d'eux, dans le cas où à l'issue d'un « événement dilutif », leurs participations respectives seraient inférieures à 34 % du capital de Natixis sur une base non diluée, un nombre de titres Natixis suffisant et identique pour que la participation de chacun d'eux soit ramenée à 34 % du capital sur une base non diluée dans les meilleurs délais ;

- réitérer expressément le caractère pivot du seuil de participation de 34 % des parties au capital de Natixis.

Avenant du 29 septembre 2008 :

Par exception aux dispositions du Pacte, la CNCE et la BFBP ont décidé de conclure un avenant au Pacte le 29 septembre 2008 afin de pouvoir procéder à des acquisitions conjointes de titres Natixis sur le marché à compter de la date de l'avenant et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2008, afin de renforcer leur position au capital de Natixis et réaffirmer leur confiance dans les perspectives de Natixis en dépit des conditions de marché actuelles.

Chacun des deux actionnaires procédera le cas échéant à l'acquisition d'un nombre strictement identique d'actions Natixis afin de respecter le principe de stricte parité fixé par le Pacte. Par ailleurs, le nombre d'actions Natixis acquises par chacune des parties (incluant les acquisitions déjà réalisées au cours des 12 derniers mois) devra en tout état de cause être inférieur à 2 % en capital et en droits de vote, afin de ne pas franchir le seuil prévu par l'article 234-5 du Règlement Général de l'AMF.

Contrats importants

A - DESCRIPTION DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE D'ACCORD CCI BANQUES POPULAIRES

Les principales dispositions du protocole d'accord CCI Banques Populaires signé le 26 septembre 2006 par Natixis Banques Populaires, la BFBP et l'ensemble des Banques Populaires sont les suivantes :

1 - Restrictions à la libre cessibilité des CCI Banques Populaires

Les CCI Banques Populaires sont librement négociables. Toutefois, la cession des CCI Banques Populaires devra être agréée préalablement par le conseil d'administration de la Banque Populaire concernée dans les conditions prévues ci-après.

Pour obtenir l'agrément, le cédant devra notifier à la Banque Populaire concernée une demande d'agrément indiquant l'identité du cessionnaire, le nombre de CCI Banques Populaires dont la cession est envisagée et, le cas échéant, le prix offert et les modalités de paiement du prix.

L'agrément de la cession des CCI Banques Populaires résultera soit d'une notification au cédant de la décision du conseil d'administration de la Banque Populaire concernée, soit du défaut de réponse dans le délai d'un mois à compter de la réception de la notification du projet de cession.

En cas de refus d'agrément, et à défaut de renonciation par le cédant à son projet de cession, la Banque Populaire dont les CCI font l'objet du projet de cession sera tenue de racheter lesdits CCI Banques Populaires (avec le consentement du cédant) ou de les faire racheter par un tiers, moyennant un prix de cession tenant compte de la quote-part d'actif net à laquelle les CCI Banques Populaires donnent droit, et en respectant les méthodes de valorisation employées pour valoriser les CCI Banques Populaires lors de leur émission. À défaut d'accord entre le cédant et la Banque Populaire concernée, le prix de rachat des CCI Banques Populaires sera déterminé par un expert.

2 - Consolidation de la participation de Natixis dans les Banques Populaires

Natixis, qui exerce une influence notable sur les Banques Populaires dans le respect des règles de gouvernance et d'organisation internes au Groupe Banque Populaire et dans le respect des engagements contractuels internes au Groupe Banque Populaire antérieurement conclus ainsi que des principes qui y sont fixés, procède à la consolidation comptable par mise en équivalence des CCI Banques Populaires.

Les CCI Banques Populaires étant dépourvus de droit de vote, l'influence notable de Natixis sur les Banques Populaires est caractérisée **(i)** par une influence « de droit » résultant de la possession par Natixis des moyens d'apprécier et de faire connaître son appréciation des conséquences pour Natixis des décisions de gestion opérationnelle et financière des Banques Populaires, et **(ii)** par une influence « de fait » découlant de la coopération industrielle et technique des Banques Populaires et de Natixis.

L'influence notable « de droit » de Natixis sur les Banques Populaires résulte notamment des dispositions suivantes du protocole CCI Banques Populaires :

- (i)** l'extension de la mission du délégué fédéral représentant la BFBP au sein des conseils d'administration des Banques Populaires à la prise en compte des intérêts de Natixis en termes de cohérence du développement de chaque Banque Populaire avec les objectifs de Natixis ;
- (ii)** la représentation de Natixis au sein du comité d'audit et des risques groupe de la BFBP (dont la mission sera étendue pour examiner les relations opérationnelles et financières existant entre Natixis et les Banques Populaires, compte tenu de la participation de Natixis au capital des Banques Populaires), et au sein du comité technologique groupe, du comité développement groupe et du comité stratégique, placés sous l'autorité du conseil d'administration de la BFBP ;
- (iii)** la consultation préalable de Natixis, en sa qualité de censeur de plein droit au conseil d'administration de la BFBP, pour toutes décisions du conseil d'administration qui relèvent de sa mission d'organe central du réseau des Banques Populaires de la BFBP (notamment, la définition de la politique et des orientations stratégiques du réseau des Banques Populaires, la négociation et la conclusion au nom du réseau des Banques Populaires des accords nationaux et internationaux, l'agrément des dirigeants des Banques Populaires, l'approbation des augmentations de capital, des émissions d'emprunts obligataires des prises et cessions de participations, et la centralisation des excédents de trésorerie des Banques Populaires et leur refinancement) ;
- (iv)** le droit de Natixis de demander une seconde délibération dans l'hypothèse où le conseil d'administration de la BFBP serait conduit à ne pas suivre l'avis donné par Natixis sur une décision susceptible de porter atteinte à ses intérêts fondamentaux ;
- (v)** le droit à une information pleine et complète de Natixis sur la gestion opérationnelle et financière des Banques Populaires ;
- (vi)** les droits de Natixis sur l'audit des Banques Populaires, et notamment de l'association de Natixis, en sa qualité de censeur, aux décisions prises par le conseil d'administration

de la BFBP relatives au contrôle administratif, technique et financier de l'organisation de la gestion des Banques Populaires ;

(vii) la délégation de pouvoirs par la BFBP à Natixis en ce qui concerne la définition de normes et méthodes d'évaluation des risques communes à la BFBP, à la CNCE et à Natixis.

3 - Droit au rachat des CCI Banques Populaires

Les CCI Banques Populaires pourront être rachetés à Natixis, à l'initiative de chaque Banque Populaire, sans autorisation préalable de l'assemblée spéciale des porteurs de CCI, sur autorisation préalable du conseil d'administration de la BFBP, dans les hypothèses suivantes :

- modification substantielle de l'équilibre des participations respectives de la BFBP et de la CNCE dans Natixis et/ou fin du contrôle conjoint exercé par la CNCE et la BFBP sur Natixis ;
- réforme de la loi de 1947 entraînant une modification substantielle des droits des porteurs de CCI.

En outre, dans l'hypothèse où une évolution législative ou réglementaire ou une évolution de l'appréciation des régulateurs concernés ou des commissaires aux comptes de Natixis conduirait à la nécessité d'accroître les éléments caractérisant l'influence notable ou de les modifier de manière significative afin de permettre le maintien de la consolidation par Natixis des CCI Banques Populaires, Natixis devra soumettre aux Banques Populaires les termes précis des évolutions qui seraient alors rendues nécessaires afin que celles-ci puissent déterminer si elles intègrent les nouveaux éléments de l'influence notable dans le dispositif ou si elles décident, sur autorisation préalable du conseil d'administration de la BFBP, d'exercer leur droit au rachat des CCI qu'elles ont émis.

La valeur de rachat des CCI Banques Populaires sera calculée sur la base de la méthode de valorisation des CCI employée lors de leur émission, notamment pour le calcul de l'actif net réévalué, et devra tenir compte de la profitabilité des Banques Populaires et de la quote-part d'actif net à laquelle donnent droit les CCI. À défaut d'accord entre Natixis et la Banque Populaire concernée, cette valeur de rachat sera déterminée par expert.

4 - Coopération technique et industrielle entre Natixis et les Banques Populaires

Natixis et les Banques Populaires sont convenues de maintenir pendant une durée d'au moins 10 ans à compter de la date de souscription des CCI Banques Populaires, les relations industrielles et commerciales existantes.

Les prestations de services suivantes actuellement fournies par Natixis Banques Populaires aux Banques Populaires seront notamment maintenues :

- mise à disposition des infrastructures informatiques ;

- fournitures de prestations industrielles (conservation de titres, systèmes de paiement, gestion opérationnelle de la comptabilité devises) ;

- conception et gestion de produits clientèle pour le compte des Banques Populaires (gestion d'actifs, toute la gamme des assurances (vie, prévoyance, IARD), affacturage et crédit-bail, ingénierie financière, capital-développement, ingénierie sociale (et notamment l'épargne salariale), ingénierie internationale, assurance-crédit et information commerciale (Coface)).

Pendant cette période, Natixis s'est engagé à assurer ses prestations à des prix et des conditions de marché. Si les Banques Populaires estiment que les produits et/ou les services fournis par Natixis ne sont pas compétitifs, la BFBP sera saisie et pourra, si nécessaire, missionner un expert ayant pour mission de porter une appréciation externe et, le cas échéant, de proposer des mesures permettant d'améliorer la compétitivité desdits produits et/ou services.

À l'expiration de la période de 10 ans prévue ci-dessus, chacune des parties pourra mettre fin en tout ou partie aux relations commerciales et industrielles existantes et aux autres relations qui seraient venues s'y ajouter, dans le respect des dispositions contractuelles particulières régissant ces relations et sous réserve d'un délai de préavis d'une durée d'un an.

B - DESCRIPTION DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DU PROTOCOLE D'ACCORD CCI CAISSES D'EPARGNE

Un protocole d'accord relatif aux CCI émis par les Caisses d'Épargne qui ont été apportés à Natixis Banques Populaires a été conclu par chaque Caisse d'Épargne et de Prévoyance, la CNCE, la SNC Champion et Natixis Banques Populaires avant fin octobre 2006 (ci-après le « protocole CCI Caisses d'Épargne »), après approbation par le conseil d'orientation et de surveillance de chacune des Caisses d'Épargne.

Les principales dispositions du protocole CCI Caisses d'Épargne sont les suivantes :

1 - Restriction à la libre cessibilité des CCI Caisses d'Épargne

Le protocole CCI Caisses d'Épargne prévoit que le transfert de tout ou partie des CCI Caisses d'Épargne par Natixis sera soumis à l'accord préalable de la CNCE.

En cas d'accord donné par la CNCE au transfert des CCI Caisses d'Épargne, le transfert des CCI Caisses d'Épargne sera soumis à un droit de préemption de premier rang de la CNCE puis des Caisses d'Épargne émettrices (sous réserve de l'autorisation des autorités bancaires) avec faculté de substitution par un tiers agréé par la CNCE.

2 - Consolidation de la participation de Natixis dans les Caisses d'Épargne

Natixis, qui exerce une influence notable sur chaque Caisse d'Épargne dans le respect des règles de gouvernance et d'organisation internes au Groupe Caisse d'Épargne et dans le respect des engagements contractuels internes au Groupe Caisse d'Épargne antérieurement conclus ainsi que des principes qui y sont fixés, procède à la consolidation comptable par mise en équivalence des CCI Caisses d'Épargne.

Les CCI Caisses d'Épargne étant dépourvus de droit de vote, l'influence notable de Natixis sur les Caisses d'Épargne est caractérisée **(i)** par une influence « de droit » résultant des moyens d'apprécier et de faire connaître son appréciation des conséquences pour Natixis des décisions de gestion opérationnelle et financière des Caisses d'Épargne prévus par le protocole CCI Caisses d'Épargne et **(ii)** par une influence « de fait » découlant de la coopération industrielle et technique des Caisses d'Épargne et de Natixis organisée par le protocole CCI Caisses d'Épargne.

L'influence notable « de droit » de Natixis sur les Caisses d'Épargne résulte notamment des dispositions suivantes du protocole CCI Caisses d'Épargne :

- (i)** l'extension de la mission du censeur représentant la CNCE au sein des conseils d'orientation et de surveillance des Caisses d'Épargne à la prise en compte des intérêts de Natixis en termes de cohérence du développement de chaque Caisse d'Épargne avec les objectifs de Natixis ;
- (ii)** la représentation de Natixis au sein du comité des risques groupe (et de ses sous-comités), du comité ALM groupe et des comités d'agrément des nouveaux produits clientèle et financiers de la CNCE, placés sous l'autorité du directoire de la CNCE ;
- (iii)** la consultation préalable de Natixis, en sa qualité de censeur de plein droit au conseil de surveillance de la CNCE, pour toutes décisions du conseil de surveillance qui relèvent de sa mission d'organe central du réseau des Caisses d'Épargne de la CNCE (notamment, la définition de la politique et des orientations stratégiques du réseau des Caisses d'Épargne, la négociation et la conclusion au nom du réseau des Caisses d'Épargne des accords nationaux et internationaux, l'agrément des dirigeants des Caisses d'Épargne, l'approbation des augmentations de capital, des émissions d'emprunts obligataires des prises et cessions de participations, et la centralisation des excédents de trésorerie des Caisses d'Épargne et leur refinancement) ;
- (iv)** le droit de Natixis de demander une seconde délibération dans l'hypothèse où le conseil de surveillance de la CNCE serait conduit à ne pas suivre l'avis donné par Natixis sur une décision susceptible de porter atteinte à ses intérêts fondamentaux ;
- (v)** le droit à une information pleine et complète de Natixis sur la gestion opérationnelle et financière des Caisses d'Épargne ;

(vi) les droits de Natixis sur l'audit des Caisses d'Épargne, et notamment de l'association de Natixis, en sa qualité de censeur, aux décisions prises par le conseil d'administration de la CNCE relatives au contrôle administratif, technique et financier de l'organisation de la gestion des Caisses d'Épargne ;

(vii) la délégation de pouvoirs par la CNCE à Natixis en ce qui concerne la définition de normes et méthodes d'évaluation des risques communes à la BFBP, à la CNCE et à Natixis.

3 - Coopération technique et industrielle entre Natixis et les Caisses d'Épargne

Les liens économiques existant entre les filiales apportées par la CNCE et les Caisses d'Épargne sont nombreux et ont vocation à perdurer et à se développer avec la création de Natixis.

Les filiales apportées fournissent en particulier au réseau des Caisses d'Épargne les prestations suivantes :

- la conservation de titres ;
- la conception et la gestion des produits clientèle (gestion d'actifs, crédit revolving, assurance caution des emprunteurs, affacturage et crédit-bail mobilier, ingénierie financière et produits de marché, financement des collectivités locales, gestion de dette) ;
- l'intermédiation de titres et de produits dérivés.

Natixis et les Caisses d'Épargne maintiendront et développeront leur étroite coopération en matière industrielle et commerciale.

Dans le cadre du développement de cette coopération industrielle et commerciale, Natixis et les Caisses d'Épargne sont convenues de maintenir pendant une durée d'au moins 10 ans à compter de la Date de Réalisation, les relations industrielles et commerciales existantes et décrites ci-dessus.

À l'expiration de cette période, chacune des parties pourra mettre fin en tout ou partie aux relations commerciales et industrielles décrites ci-dessus et aux autres relations qui seraient venues s'y ajouter, dans le respect des dispositions contractuelles particulières régissant ces relations et sous réserve d'un délai de préavis d'une durée d'un an.

4 - Droit au rachat des CCI Caisses d'Épargne

Aux termes du protocole CCI Caisses d'Épargne, Natixis s'engage à céder à la CNCE ou à la Caisse d'Épargne concernée, selon les modalités définies ci-après, les CCI Caisses d'Épargne sans autorisation préalable de l'assemblée spéciale des porteurs de CCI Caisses d'Épargne, dans les hypothèses suivantes :

- (i)** modification substantielle de l'équilibre des participations respectives de la BFBP et de la CNCE dans Natixis et/ou fin du contrôle conjoint exercé par la CNCE et la BFBP sur Natixis après la réalisation de l'Opération ;

- (ii) cession et/ou transfert des CCI Caisses d'Épargne pour quelque raison que ce soit, y compris en cas de fusion ou de scission de Natixis ;
- (iii) réforme de la loi de 1947 entraînant une modification substantielle des droits des porteurs de CCI ;
- (iv) évolution législative ou réglementaire ou évolution de l'appréciation des régulateurs concernés ou des commissaires aux comptes de Natixis conduisant à la nécessité d'accroître les éléments caractérisant l'influence notable ou de les modifier de manière significative afin de permettre le maintien de la consolidation par Natixis des CCI Caisses d'Épargne, étant précisé que, dans cette hypothèse, Natixis devra soumettre à la CNCE et à la Caisse d'Épargne concernée les termes précis des évolutions qui seraient alors rendues nécessaires afin que celles-ci puissent déterminer si elles intègrent les nouveaux éléments de l'influence notable dans le dispositif ou si elles décident d'exercer leur droit au rachat des CCI Caisses d'Épargne.

Par ailleurs, sans préjudice du bénéfice du paragraphe (iii), en cas de modification législative conférant un droit de vote aux titulaires de CCI, Natixis s'engage à se concerter, en accord avec la CNCE et les Caisses d'Épargne, à l'effet d'apporter les adaptations nécessaires soit en maintenant les droits et caractéristiques des titres émis, soit en remplaçant les CCI Caisses d'Épargne par des titres présentant les mêmes caractéristiques, notamment l'absence de droit de vote et la capacité pour Natixis de consolider par mise en équivalence le résultat des Caisses d'Épargne à hauteur de sa participation dans le capital.

En cas d'exercice du droit au rachat des CCI Caisses d'Épargne dans les hypothèses (i), (ii) ou (iv) par la CNCE et par la Caisse d'Épargne concernée, la CNCE bénéficie d'un droit de priorité sur la Caisse d'Épargne concernée.

En cas d'exercice du droit au rachat des CCI Caisses d'Épargne dans l'hypothèse visée au (iii) ci-dessus par la CNCE et par la Caisse d'Épargne concernée, celle-ci bénéficie d'un droit de priorité sur la CNCE.

La valeur de rachat des CCI Caisses d'Épargne sera calculée sur la base de la méthode de valorisation des CCI employée lors de

leur émission et devra tenir compte de la quote-part d'actif net à laquelle donnent droit les CCI. À défaut d'accord entre Natixis et la CNCE ou la Caisse d'Épargne concernée, cette valeur de rachat sera déterminée par un expert.

C - RÉSUMÉ DES PROMESSES CROISÉES D'ACHAT ET DE VENTE PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA COMPAGNIE 1818 – BANQUIERS PRIVÉS CONCLUES ENTRE NATIXIS D'UNE PART, FONCIER PARTICIPATION, CRÉDIT FONCIER DE FRANCE ET BANQUE PALATINE, D'AUTRE PART

Le 17 novembre 2006, Natixis a conclu avec la Banque Palatine, Foncier Participation et Crédit Foncier de France, des promesses d'achat et de vente portant sur les participations détenues par la Banque Palatine, Foncier Participation et Crédit Foncier de France dans le capital de la Compagnie 1818 – Banquiers Privés.

Aux termes de ces promesses, Natixis s'est engagée à acquérir auprès de Banque Palatine, Foncier Participation et Crédit Foncier de France, 238 480 actions représentant 37,22 % du capital social et des droits de vote de la Compagnie 1818 – Banquiers Privés. Réciproquement, Banque Palatine, Foncier Participation et Crédit Foncier de France se sont engagés à céder à Natixis leur participation dans Compagnie 1818 – Banquiers Privés.

Le prix d'exercice total des promesses est de 34 448 822 euros susceptible de certains ajustements en cas d'apport en numéraire, de distribution de dividende ou de réduction du capital de la Compagnie 1818 – Banquiers Privés.

Les promesses d'achat seront exerçables entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2008. Les promesses de vente seront exerçables entre le 1^{er} septembre 2008 et le 30 novembre 2008.

Liste des mandats des mandataires sociaux

Monsieur Jean-Pascal Beaufret, 58 ans, HEC, ENA, a exercé des responsabilités de premier plan au ministère de l'Économie et des Finances (direction du Trésor, direction générale des Impôts) ainsi que dans le monde bancaire et dans l'industrie, notamment au sein du groupe Alcatel-Lucent dont il était Directeur financier depuis 2002.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008

Administrateur de Sequana Capital

Historique des cinq dernières années

Membre du directoire de Natixis

Administrateur de Natixis Asset Management

Administrateur de Natixis Global Asset Management

Administrateur de Natixis Interépargne

Administrateur de AEW Europe

Représentant permanent de Natixis au conseil d'administration de Natixis Assurances

Membre du conseil de surveillance de CACEIS

Administrateur de Natixis Consumer Finance

Administrateur de Natixis Financement

Président et Directeur général d'Électro Banque

Président et Directeur général de Telpart

Président et Directeur général de SAFT

Membre du conseil de surveillance de Thales Alenia Space

Administrateur d'Alcatel Capital Corp.

Administrateur d'Alcatel-Lucent Participations

Administrateur d'Alcatel-Lucent Italia S.p.A.

Administrateur d'Alcatel Standard AG, Basel

Président du directoire d'Aura Merger

Administrateur d'Aura Merger Sub, Inc.

Monsieur Vincent Bolloré, 57 ans, dirige et contrôle le groupe Bolloré, qui emploie plus de 30 000 personnes et occupe une position de premier plan dans les secteurs de l'industrie, des transports et de la logistique, de la distribution d'énergie et des médias.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008

Historique des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Membre du conseil de surveillance de Natixis

Président-Directeur général de Bolloré
 Président-Directeur général de Bolloré Participations
 Président du conseil d'administration de Havas
 Président du conseil d'administration de Havas Média France
 Président du conseil d'administration de la Financière de l'Odet
 Président de Bolloré Production
 Président de Véhicules Électriques Pininfarina-Bolloré (VEPB)
 Directeur général de Sofibol
 Directeur général d'Omnium Bolloré
 Directeur général de la Financière V
 Administrateur de Batscap
 Administrateur de Bolloré
 Administrateur de Bolloré Participations
 Administrateur de la Compagnie des Glénans
 Administrateur de Direct 8 (ex-Bolloré Média)
 Administrateur de Direct Soir
 Administrateur de la Financière Moncey
 Administrateur de la Financière de l'Odet
 Administrateur de la Financière V
 Administrateur de Havas
 Administrateur de Havas Média France
 Administrateur de Matin Plus (ex-Compagnie de Bangor)
 Administrateur d'Omnium Bolloré
 Administrateur de Sofibol
 Administrateur de Véhicules Électriques Pininfarina-Bolloré (VEPB)
 Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de la Cie des Tramways de Rouen
 Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de la Société Anonyme Forestière et Agricole (Safa)
 Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de la Sté des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard
 Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de la Sté Industrielle et Financière de l'Artois

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Administrateur de Natexis Banques Populaires

Président du conseil d'administration de Bolloré Média
 Président du conseil d'administration de Bolloré Investissement
 Président du conseil d'administration de Direct 8 (ex-Bolloré Média)
 Président du conseil d'administration de Direct Soir
 Président du conseil d'administration de Matin Plus (ex-Compagnie de Bangor)
 Administrateur de Bolloré Investissement
 Administrateur de Bolloré Média
 Administrateur de la Compagnie de Bangor
 Administrateur de Tobaccor
 Représentant permanent de la Compagnie du Cambodge, membre du conseil de surveillance de la Société Financière HR
 Administrateur de Generali France
 Membre du conseil de surveillance de Vallourec

Monsieur Vincent Bolloré (suite)

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de la Société Bordelaise Africaine	
Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur d'IER	
Représentant permanent de Bolloré Participations, membre du conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge	
Représentant permanent de Bolloré au conseil de F.F.L. Paris	
Représentant permanent de Havas au conseil de Médiamétrie	

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Président de Nord Sumatra Investissements
 Président de la Financière du Champ de Mars
 Président de la Financière Nord Sumatra
 Président de Champ de Mars Investissement
 Vice-Président de la Société des Caoutchoucs de Grand Bereby (SOGB)
 Vice-Président de Bereby Finances
 Administrateur de BB Groupe
 Administrateur de Centrages
 Administrateur de Champ de Mars Investissement
 Administrateur de la Financière Nord Sumatra
 Administrateur de la Financière Privée
 Administrateur de Intercultures
 Administrateur de Liberian Agricultural Company (LAC)
 Administrateur de Mediobanca
 Administrateur de Plantations Nord Sumatra Limited
 Administrateur de Plantations des Terres Rouges
 Administrateur de Red Land Roses
 Administrateur de SDV Gabon
 Administrateur de SDV Sénégal
 Administrateur de Socfin KCD
 Administrateur de Socfinaf
 Administrateur de Socfinal
 Administrateur de Socfinasia
 Administrateur de Socfinco
 Administrateur de Socfindo
 Administrateur de la société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux (Sogescol)

SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Président de Plantations des Terres Rouges
 Président de Selective East Asiatic
 Président délégué de Nord Sumatra Investissements
 Administrateur de la Compagnie Internationale de Cultures
 Administrateur de Socfin Plantations Sendiriam Berhad (Malaisie)
 Administrateur de la Société Financière du Champ de Mars (ex-Socfin)
 Administrateur de Socfininter
 Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de SDV Côte d'Ivoire
 Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de l'Immobilière de la Pépinière
 Représentant permanent de Bolloré, administrateur d'Afrique Initiatives

Monsieur Vincent Bolloré (suite)**Fonctions et mandats au 31 décembre 2008****Historique des cinq dernières années**

Administrateur délégué de Nord Sumatra Investissements

Administrateur délégué de la Financière du Champ de Mars

Représentant permanent de Bolloré Participations,
administrateur de SDV Cameroun

Représentant permanent de Bolloré Participations,
administrateur de SDV Congo

Représentant permanent de Bolloré Participations,
administrateur de SAFA Cameroun

Représentant permanent de Bolloré Participations,
administrateur de Socapalm (Société Camerounaise
de Palmeraies)

Représentant permanent de Bolloré Participations,
administrateur de Palmcam (Palmeraies du Cameroun)

Représentant permanent de Bolloré Participations,
administrateur de SPFS (Société des Palmeraies
de la Ferme Suisse – Palm'or)

Représentant permanent de Bolloré Participations,
administrateur de Société des Caoutchoucs
de Grand Bereby – SOGB

Représentant permanent de Bolloré Participations,
administrateur de Bereby Finance

Gérant de Huilerie de Mapangu Sprl

Monsieur Ulrich Brixner (décédé en février 2009), de nationalité allemande, Docteur en gestion, a exercé diverses fonctions de responsabilité au sein de grandes banques allemandes et a été Président du directoire de DZ BANK AG de 2000 à 2006.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
<p>Censeur au conseil de surveillance de Natixis Président de la Fondation de la DZ BANK AG Président du comité consultatif de la DZ BANK AG</p>	<p>Président du directoire de la DZ BANK AG Vice-Président du conseil de surveillance de la Bausparkasse Schwäbisch Hall AG Président du conseil d'administration de la DZ BANK Ireland plc. Vice-Président du conseil de surveillance de R+V Versicherung AG Président du conseil de surveillance de la VR-Immobilien AG Membre du conseil d'administration de la KfW Kreditanstalt für Wiederaufbau Président de la CIBP Vice-Président du conseil d'administration du Banco Cooperativo Español S.A. Membre du conseil de surveillance du Südzucker AG Membre du conseil d'administration de la Landwirtschaftliche Rentenbank Membre du conseil de surveillance de l'Equens N.V. – Payment Services for Europe Président de la Fondation European Business School/ Wiesbaden – Oestrich-Winkel</p>

Monsieur Jean Clochet, 63 ans, Président du conseil d'administration de la Banque Populaire des Alpes, est également Président-Directeur général de Routin SA qui fabrique et commercialise des boissons concentrées.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008

Membre du conseil de surveillance de Natixis

Président du conseil d'administration de la Banque Populaire des Alpes

Président du conseil d'administration de Natixis Global Asset Management

Vice-Président du conseil d'administration de Natixis Asset Management

Vice-Président du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Vice-Président du conseil d'administration de la Banque de Savoie

Administrateur de Natixis Private Banking

Administrateur et Président-Directeur général de la Brasserie des Cimes

Président du conseil d'administration de Routin America Inc.

Administrateur et Président-Directeur général de Routin S.A.

Administrateur et Président-Directeur général de Routin Nord Europe

Gérant de Montania

Co-gérant de SCI (C3, Houille Blanche et Cimoise)

Trésorier du Syndicat Rhône Alpes des Sirops et Liqueurs

Historique des cinq dernières années

Administrateur de Natexis Banques Populaires

Administrateur de la Banque Privée Saint Dominique

Président du conseil d'administration de AAA-Actions-Agro-Alimentaire

Président de Pays de Savoie Entreprendre

Vice-Président délégué du conseil d'administration de la Banque Populaire des Alpes

Administrateur de Savoie Entreprendre

Administrateur du Syndicat national des Sirops

Monsieur Bernard Comolet, 62 ans, est Président du directoire de la Caisse d'Épargne Île-de-France et avait auparavant exercé différentes fonctions de responsabilité dans le secteur bancaire. Il a exercé les fonctions de Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Président du conseil de surveillance de Natixis de novembre 2008 à mars 2009.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
Président du conseil de surveillance de Natixis	Vice-Président du conseil de surveillance de Natixis
Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne	Président du directoire de la Caisse d'Épargne Île-de-France Paris
Président du directoire de la Caisse d'Épargne Île-de-France	Président du directoire de la Caisse d'Épargne Île-de-France Ouest
Président du conseil de surveillance de la Banque BCP SAS	Vice-Président du conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne
Président de la Fondation des Caisses d'Épargne pour la Solidarité	Membre du conseil de surveillance d'Ixis Corporate & Investment Bank
Vice-Président du conseil d'administration de Nexity	Représentant permanent de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Île-de-France Paris, administrateur de Saccef
Vice-Président du conseil de surveillance de la Financière Océor	Représentant permanent de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Île-de-France Paris, administrateur d'Eulia Caution
Vice-Président du conseil d'administration du Groupement Européen des Caisses d'Épargne	Représentant permanent de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Île-de-France Paris, administrateur de Socamab Assurances
Membre du conseil de surveillance de la Banque BCP Luxembourg	Président-Directeur général de la SICAV Ecureuil Dynamique +
Représentant permanent de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Île-de-France, administrateur d'Immobilier 3F	Représentant permanent de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Île-de-France Paris, administrateur d'Odacia
Représentant permanent de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Île-de-France, membre du conseil de surveillance d'Efidis	Censeur de CNP Assurances
Administrateur de CNP Assurances	
Administrateur de Sopassure	
Administrateur de Paris OPH Habitat	
Représentant légal de la CNCE, Président de GCE ASAP	
Représentant légal de la CNCE, Président de GCE Éclair 07	
Représentant légal de la CNCE, Président de GCE NAO	
Représentant légal de la CNCE, Président de GCE Participations	
Représentant légal de la CNCE, Président de GCE Promotion Méditerranée	
Représentant légal de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Île-de-France, membre du conseil de surveillance de GCE Technologies	
Représentant légal de la CNCE, Président de GCE Participations, gérant de la SNC Participations Ecureuil	
Représentant légal de la CNCE, membre du comité exécutif de la Fédération Bancaire Française	

Monsieur Jean-Claude Crequit, 55 ans, est Président du directoire de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur. Après avoir exercé des fonctions dans le secteur public et dans le secteur bancaire, il occupe des fonctions de direction au sein des Caisses d'Épargne depuis 1984.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
<p>Membre du conseil de surveillance de Natixis</p> <p>Président du directoire de la Caisse d'Épargne Côte d'Azur</p> <p>Membre du conseil de la FNCE</p> <p>Administrateur de Siparex Associés</p> <p>Vice-Président du conseil de GCE Capital</p> <p>Président du conseil de gestion de la SAS Alliance Entreprendre</p> <p>Président de la SAS Alliance Entreprendre Développement</p> <p>Administrateur et Président de Nouveau Logis Azur (SA HLM)</p>	<p>Président-Directeur général de Sodero</p> <p>Président du conseil de surveillance de Sodero Participations</p> <p>Président du conseil de surveillance de Batiroc Pays de la Loire</p> <p>Président du conseil de Grand Ouest Gestion</p> <p>Président-Directeur général de Sicav Horizon</p> <p>Administrateur d'Ecureuil Vie</p> <p>Administrateur d'Ecureuil Gestion</p> <p>Administrateur de SEM Nantes Gestion Équipements</p> <p>Administrateur de SEMITAN</p> <p>Administrateur de SA HLM Nantaise d'Habitation</p> <p>Membre du conseil de surveillance de Pays de Loire Développement</p> <p>Membre du conseil de surveillance de SOCFIM</p> <p>Administrateur de Foncier Expertise</p> <p>Membre du conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne</p> <p>Membre du conseil de surveillance de la Banque Palatine</p>

Monsieur Philippe Dupont, 57 ans, Président du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Il était de 1999 à mars 2009 Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de 2006 à mars 2009 Président du directoire de Natixis. Diplômé en gestion et en sciences économiques, M. Dupont a été pendant douze ans dirigeant d'une entreprise de négoce de matières premières, puis Président du conseil d'administration de BP ROP Banque Populaire. M. Dupont est membre du comité exécutif de la Fédération bancaire française.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
<p>Président du directoire de Natixis</p> <p>Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires</p>	<p>Président du conseil d'administration de Natixis Banques Populaires</p> <p>Président du conseil d'administration de Natexis Assurances</p> <p>Président du conseil de surveillance d'Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB)</p>

Monsieur Dominique Ferrero, 62 ans, ancien élève de l'École normale supérieure, a exercé des fonctions de responsabilité à la Banque Française du Commerce Extérieur, dont il est devenu Directeur général en 1994. Il a été Directeur général de Natixis Banques Populaires, puis Directeur général du Crédit Lyonnais, à compter de novembre 1999, puis Senior Adviser de Merrill Lynch, à partir de 2004.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
<p>Membre du directoire, Directeur général de Natixis</p> <p>Président de Coface Holding</p> <p>Administrateur de Vinci</p> <p>Administrateur de Lazard</p> <p>Représentant permanent de Natixis au conseil d'administration de Coface</p> <p>Représentant permanent de Natixis au conseil d'administration de Natixis Global Asset Management</p> <p>Représentant permanent de Natixis au conseil d'administration de Natixis Private Equity</p>	<p>Directeur général de Crédit Agricole Indosuez</p> <p>Directeur général et membre du comité exécutif du Crédit Lyonnais</p> <p>Président du directoire d'Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB)</p> <p>Membre du conseil de surveillance d'Atos devenue Atos Origin</p>

Monsieur Stève Gentili, 59 ans, Président de la BRED Banque Populaire depuis 1998, a été dirigeant jusqu'en 2004 d'une importante société agroalimentaire. Il est Président de l'Agence des Banques Populaires pour la Coopération et le Développement (ABPCD) et de Natixis Pramex International.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
<p>Membre du conseil de surveillance de Natixis</p> <p>Président du conseil d'administration de BRED Banque Populaire</p> <p>Président du conseil d'administration de BRED Gestion</p> <p>Président du conseil d'administration de Natixis Pramex International</p> <p>Président de la Compagnie Financière de la BRED - Cofibred</p> <p>Président du conseil d'administration de Natixis Institutions Jour</p> <p>Président du conseil d'administration de SPIG</p> <p>Vice-Président de la Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Président du conseil de surveillance de la Banque Internationale de Commerce – BRED</p> <p>Administrateur de la Société Marseillaise de Crédit</p> <p>Administrateur de Bercy Gestion Finances +</p> <p>Administrateur de BRED Cofilease</p> <p>Administrateur de Coface</p> <p>Administrateur de Natixis Algérie</p> <p>Administrateur de Natixis Pramex Italia SRL</p> <p>Administrateur de Prepar IARD</p> <p>Administrateur de Promepar Gestion</p> <p>Membre du conseil de surveillance de Prepar Vie</p> <p>Représentant permanent de BRED Banque Populaire, administrateur de la Banque Commerciale Internationale (BCI)</p> <p>Représentant permanent de BRED Banque Populaire, administrateur de BICEC – Banque Internationale pour le Commerce, l'Épargne et le Crédit</p> <p>Représentant permanent de BRED Banque Populaire, Président du conseil d'administration de NJR INVEST</p>	<p>Administrateur de Natexis Banques Populaires</p> <p>Président du conseil d'administration de SPIG</p> <p>Président du conseil d'administration de Deroche SA</p> <p>Président du conseil de surveillance de BPAM</p> <p>Vice-Président du conseil de surveillance de la Banque Internationale de Commerce – BRED</p> <p>Administrateur de BRED Gestion</p> <p>Administrateur de la Compagnie Financière de la BRED – Cofibred</p> <p>Administrateur de LFI</p> <p>Administrateur de Pramex Italia S.R.L.</p> <p>Membre du conseil de surveillance de la Banque Internationale de Commerce – (BIC BRED)</p> <p>Représentant Permanent de BRED Gestion au conseil d'administration de LFI 2</p> <p>Représentant permanent de BRED Gestion au conseil de Vialink</p> <p>Représentant permanent de BRED Banque Populaire au conseil d'administration de la Banque Internationale de Commerce – BRED</p> <p>Représentant permanent de Cofibred au conseil de LFI</p>

Monsieur Francis Henry, 62 ans, notaire honoraire, est Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Lorraine Champagne-Ardenne depuis 1992.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008

Historique des cinq dernières années

Membre du conseil de surveillance de Natixis

Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Lorraine Champagne-Ardenne

Président du conseil d'administration de la Société locale d'épargne Marne Nord

Administrateur de la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne

Administrateur du Crédit Foncier de France

Membre du conseil d'administration d'Entenial

Monsieur Alfonso Iozzo, 66 ans, a été Président de Casa Depositi e Prestiti. Il a exercé diverses fonctions de responsabilité puis de Direction générale au sein du groupe Sanpaolo. Il a été administrateur de diverses banques européennes.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008

Historique des cinq dernières années

Censeur au conseil de surveillance de Natixis

Président de la Cassa Depositi e Prestiti S.p.A. (Rome)

Membre du conseil de surveillance d'Intesa Sanpaolo S.p.A. (Turin)

Administrateur délégué de Sanpaolo IMI S.p.A. (Turin)

Membre du conseil d'Associazione Bancaria Italiana (Rome)

Président de Sanpaolo Banco di Napoli S.p.A. (Naples)

Président de Banca OPI S.p.A.

Membre du conseil d'administration de la Fédération Bancaire de l'UE (Bruxelles)

Membre du conseil d'administration d'Assicurazioni Internazionali di Previdenza S.p.A. (Turin)

Membre du conseil d'administration d'Eurizon Financial Group S.p.A. (Turin)

Membre du conseil de surveillance de CDC Finance – CDC Ixis (Paris)

Monsieur Bernard Jeannin, 59 ans, Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté depuis 2002, a exercé successivement différentes fonctions de direction au sein du Groupe Banque Populaire.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008

Membre du conseil de surveillance de Natixis

Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté

Administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Administrateur de IPMPE

Administrateur de Natixis Assurances

Administrateur de Natixis Lease

Administrateur de Natixis Paiements

Représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, administrateur de i-BP S.A.

Administrateur de la Banque de Savoie

Historique des cinq dernières années

Administrateur de Natexis Banques Populaires

Administrateur de Natexis Assurances

Administrateur de Natexis Lease

Administrateur de Natexis Paiements

Représentant permanent de la Banque Populaire du Quercy et de l'Agenais, administrateur de i-BP S.A.

Administrateur de Natexis Private Equity

Président du conseil d'administration de Sud-Est Croissance

Représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, membre du conseil de surveillance de la Banque pour les Paiements onLine

Représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, censeur de ABP-Assurances Banque Populaire

Membre du conseil d'administration de la Caisse Autonome de Retraite

Monsieur Olivier Klein, 51 ans, est Président du directoire de la Caisse d'Épargne Rhône Alpes et professeur d'économie financière. Il est diplômé de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE) et du Cycle d'Études Supérieures en Finances d'HEC. Après avoir occupé des responsabilités à la BFCE et à Natexis (en ingénierie financière de marchés, en banque d'affaires et en banque corporate), il a intégré le Groupe Caisse d'Épargne en 1998. Il y a exercé, notamment, la fonction de Président de directoire de la Caisse d'Épargne Île-de-France Ouest. En 2007, il a été nommé Président du directoire de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes. Olivier Klein a été, en outre, Président de la Commission de la Banque de Détail du Groupe Caisse d'Épargne.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
<p>Membre du conseil de surveillance de Natixis</p> <p>Président du directoire de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes</p> <p>Président du conseil de surveillance de Rhône-Alpes PME Gestion</p> <p>Administrateur de Coface</p> <p>Administrateur de Natixis Consumer Finance</p> <p>Administrateur de Natixis Financement</p> <p>Administrateur de Natixis Global Asset Management</p> <p>Administrateur de Neptune Technologies</p> <p>Membre du conseil de surveillance de La Compagnie 1818 – Banquiers Privés</p> <p>Représentant permanent de la CERA, administrateur de la Fédération Nationale des Caisses d'Épargne</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, membre du conseil de surveillance de la Compagnie des Alpes</p> <p>Représentant permanent de la CERA, membre du conseil de surveillance de GCE Business Services</p> <p>Représentant permanent de la CERA, membre du conseil de surveillance de la Société des Trois Vallées</p> <p>Représentant permanent de la CERA, Gérant de Terrae</p>	<p>Président du directoire de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes Lyon</p> <p>Président du directoire de la Caisse d'Épargne Île-de-France Ouest</p> <p>Membre du conseil de surveillance d'Ecureuil Gestion</p> <p>Membre du conseil de surveillance d'Ecureuil Gestion FCP</p> <p>Représentant permanent de la CERA, administrateur de SALT</p> <p>Représentant permanent de la CERA, membre du conseil de surveillance d'ARPEGE</p>

Monsieur François Ladam, 62 ans, HEC, a exercé toute sa carrière au sein du Groupe Banque Populaire, en qualité d'Inspecteur puis de Directeur général de deux Banques Populaires régionales. Il a été Directeur général de Natexis Banques Populaires à compter du 1^{er} novembre 2002.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008

Historique des cinq dernières années

Membre du directoire de Natixis

Directeur général de Natexis Banques Populaires

Président du conseil de surveillance de BPL - Banque pour les Paiements on Line

Vice-Président du conseil de surveillance de Natexis Private Equity

Représentant permanent de Natexis Banques Populaires, administrateur de Natexis Arbitrage

Représentant permanent de Natexis Banques Populaires, membre du conseil de surveillance de + X Altaïr

Représentant permanent de Natexis Banques Populaires, membre du conseil de surveillance de ABP – Assurances Banque Populaire

Représentant permanent de Natexis Banques Populaires, membre du conseil de surveillance de Fructiger

Représentant permanent de Natexis Banques Populaires, administrateur de Natexis Altaïr

Représentant permanent de Natexis Banques Populaires, administrateur de Natexis Assurances

Représentant permanent de Natexis Banques Populaires, administrateur de Natexis Private Equity

Représentant légal de Natexis Banques Populaires, gérant de Natexis Arbitrage

Représentant permanent de Natixis, administrateur de Natexis Altaïr

Représentant permanent de Natixis, administrateur de Coface – Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur

Représentant permanent de Natixis, administrateur de Natixis Private Equity

Représentant permanent de Natixis Assurances, membre du conseil de surveillance de Assurances BP IARD

Représentant légal de Natixis, gérant de Natixis Arbitrage

Représentant permanent de Natixis, administrateur de Natixis Assurances

Administrateur de Natixis Interépargne

Représentant permanent de Natixis, censeur de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Vice-Président du conseil de surveillance de CACEIS

Président du comité de direction de Coface Holding SAS

Membre du conseil de surveillance de La Compagnie 1818 – Banquiers Privés

Administrateur d'Ecrinvest 11

Administrateur de Natixis Financement

Administrateur de Natixis Global Asset Management

Monsieur Yvan de La Porte du Theil, 59 ans, Directeur général de la Banque Populaire Val-de-France depuis 2002, a exercé successivement différentes fonctions de direction au sein du Groupe Banque Populaire.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
<p>Membre du conseil de surveillance de Natixis</p> <p>Directeur général de la Banque Populaire Val-de-France</p> <p>Président du conseil de surveillance de M.A. Banque – Multi Accés Banque</p> <p>Vice-Président de la Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Administrateur de Coface</p> <p>Administrateur du Crédit Commercial du Sud-Ouest</p> <p>Administrateur de Natixis Private Banking</p> <p>Représentant permanent de la Banque Populaire Val-de-France, administrateur de i-BP (Informatique Banques Populaires)</p> <p>Membre du conseil de surveillance de Foncia Groupe</p> <p>Autre fonction exercée :</p> <p>Membre du comité exécutif de la CIBP (Confédération Internationale des Banques Populaires)</p>	<p>Administrateur de Natexis Banques Populaires</p> <p>Président du conseil de surveillance de la SBE</p> <p>Administrateur de Natexis Assurances</p> <p>Administrateur de Natexis Immo Placement</p> <p>Représentant permanent de la Banque Populaire Val-de-France, administrateur de la Banque Populaire Développement</p> <p>Représentant permanent de la Banque Populaire Val-de-France, administrateur de la BICEC (Banque Internationale du Cameroun pour l'Épargne et le Crédit)</p> <p>Représentant permanent de la Banque Populaire Val-de-France, Vice-Président de i-BP (Informatique Banques Populaires)</p>

Monsieur Alain Lemaire, 59 ans, ancien élève de l'École Nationale des Impôts et de l'ENA, est Directeur général de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne depuis le 19 octobre 2008. Il est également Président de la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse depuis 2002. Il a été Directeur général du Crédit Foncier de 1999 à 2002.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
<p>Représentant permanent de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, membre du conseil de surveillance de Natixis</p>	<p>Membre du conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance</p>
<p>Directeur général et membre du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance</p>	<p>Vice-Président du conseil de surveillance d'Ecureuil Gestion</p>
<p>Président du directoire de la Caisse d'Épargne Provence-Alpes-Corse</p>	<p>Vice-Président du conseil de surveillance d'Ecureuil Gestion FCP</p>
<p>Administrateur de Natixis Epargne Financière</p>	<p>Membre du conseil de surveillance d'Arpège</p>
<p>Administrateur de Natixis Epargne Financière Gestion</p>	<p>Administrateur d'Ecureuil Vie</p>
<p>Membre du conseil de surveillance de La Compagnie 1818 – Banquiers Privés</p>	<p>Représentant permanent de la CEPAC, administrateur d'Holassure</p>
<p>Président du conseil d'administration de Crédit Foncier de France</p>	
<p>Président du conseil d'administration de Natixis Asset Management</p>	
<p>Président du conseil de surveillance de la Banque Palatine</p>	
<p>Président du conseil de surveillance de GCE Capital</p>	
<p>Président du conseil de surveillance de SOCFIM</p>	
<p>Président du conseil de surveillance de Viveris Management</p>	
<p>Président du comité de surveillance de FLCP</p>	
<p>Président du conseil de direction de Viveris</p>	
<p>Président de la SAS Erixel</p>	
<p>Administrateur de Banca Carige</p>	
<p>Administrateur de CNP Assurances</p>	
<p>Administrateur de Erilia</p>	
<p>Administrateur de GCE Domaine</p>	
<p>Administrateur de Marseille Aménagement</p>	
<p>Administrateur de Nexity</p>	
<p>Administrateur de Sopassure</p>	
<p>Membre du conseil de surveillance de ANF</p>	
<p>Membre du conseil de direction de Proxipaca Finance</p>	
<p>Censeur de Yunus Movie Project Partners</p>	
<p>Gérant de SCF Py & Rotja</p>	
<p>Représentant permanent de la CEPAC, administrateur de la Banque de la Réunion</p>	
<p>Représentant permanent de la CEPAC, administrateur de la Banque des Antilles Françaises</p>	
<p>Représentant permanent de la CEPAC, administrateur de La Chaîne Marseille – LCM</p>	

Monsieur Alain Lemaire (suite)

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
Représentant permanent de la CEPAC, membre du conseil de surveillance de Business Services	
Représentant permanent de la CEPAC, membre du conseil de surveillance de la Caisse d'Épargne Garanties Entreprises	
Représentant permanent de la CEPAC, membre du conseil de surveillance de la Financière Océor	
Représentant permanent de GCE I, membre du conseil de surveillance de I.Sélection	

Monsieur Luigi Maranzana, 68 ans, est actuellement Président de quelques sociétés du Groupe Intesa Sanpaolo, après avoir été administrateur délégué de Sanpaolo Imi S.p.A. Au cours de sa carrière professionnelle, M. Maranzana a été amené à diriger des activités du Groupe aux États-Unis dans les années 1980, puis au sein de la Banque Sanpaolo en France dans les années 1990.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
Censeur au conseil de surveillance de Natixis	Administrateur délégué de Sanpaolo IMI S.p.A.
Président d'EurizonVita S.p.A.	Membre du conseil d'administration de Banca Fideuram S.p.A., de Sanpaolo Imi Wealth Management S.p.A., de New BPA S.r.l.
Vice-Président de Banca Fideuram S.p.A.	Président de Noricum Vita S.p.A.
Membre du conseil d'administration de Eurizon Capital SGR S.p.A.	Président de Banca Imi S.p.A.
Membre du comité exécutif de ANIA (Associazione Nazionale fra le Imprese Assicuratrici)	Membre du conseil d'administration de Sanpaolo Life Limited
	Membre de l'A.B.I. (Associazione Bancaria Italiana)
	Président de New Step S.p.A.
	Président de Assicurazioni Internazionali di Previdenza S.p.A.
	Président de Eurizon Financial Group S.p.A.
	Président de EurizonVita S.p.A.
	Membre du conseil d'administration de Banca Fideuram S.p.A.
	Membre du conseil d'administration de Eurizon Capital SGR S.p.A.
	Membre du conseil d'administration de Eurizon Investimenti SGR S.p.A.

Monsieur Nicolas Mérindol, 48 ans, était jusqu'en octobre 2008 Directeur général de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne. Il a exercé successivement des fonctions de direction dans un grand groupe automobile français, puis dans le Groupe Caisse des Dépôts et Consignations, puis au sein du Groupe Caisse d'Épargne.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008

Historique des cinq dernières années

Représentant permanent de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, membre du conseil de surveillance de Natixis

Directeur général et membre du directoire de la CNCE

Président du conseil d'administration du Crédit Foncier de France

Président du conseil d'administration de Natixis Asset Management

Président du conseil de surveillance de la Banque Palatine

Président du conseil de surveillance de La Compagnie 1818 – Banquiers Privés

Président du conseil de surveillance d'Ecureuil Gestion

Président du conseil de surveillance d'Ecureuil Gestion FCP

Président du conseil de surveillance de CEMM

Président du conseil de surveillance de GCE Capital

Président du comité de surveillance de FLCP

Président de Natixis Consumer Finance

Vice-Président du conseil d'administration de Natixis Global Asset Management

Vice-Président du conseil de surveillance de Financière Océor

Administrateur de Sopassure

Administrateur de GCE Domaines

Administrateur de Nexity

Administrateur de Banca Carige

Administrateur de CNP Assurances

Administrateur de Coface

Représentant permanent de la CNCE, membre du conseil de surveillance de GEMO-RSI

Représentant permanent de la CNCE, membre du conseil de surveillance de Girce Stratégie

Censeur de Yunus Movie Project Partners

Président du conseil d'administration d'A.C.E

Représentant permanent de la CNCE, membre du conseil de gestion d'Alliance Entreprendre

Administrateur de la Banque de la Réunion

Administrateur de la Banque des Antilles Françaises

Président du conseil de surveillance d'Ecureuil Vie

Vice-Président du conseil de surveillance d'Issoria

Monsieur Nicolas Mérindol (suite)

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
	Vice-Président du comité de surveillance de NAM Participations 2
	Administrateur de CDC Entreprises Capital Investissement (CECI)
	Vice-Président du conseil de surveillance du Crédit Foncier de France
	Membre du conseil de surveillance et commanditaire d'Ecufoncier
	Président d'Ecureuil Crédit
	Membre du conseil de surveillance d'Efidis
	Administrateur d'Entenial
	Administrateur d'Erilia
	Administrateur d'Erixel
	Représentant permanent de la CNCE, membre du conseil de surveillance de Financière Océor
	Président de GCE Fidélisation
	Membre du conseil de surveillance de GCE Immobilier
	Président du conseil de surveillance de GCE Newtec
	Président-Directeur général de Holgest
	Représentant permanent d'Ecureuil Participations administrateur d'Holgest
	Président du conseil d'administration d'Ingepar
	Vice-Président du comité de surveillance de NGAM Participations 1
	Vice-Président du conseil de surveillance d'Ixis Corporate & Investment Bank
	Membre du conseil de surveillance d'Ixis Investor Services
	Représentant permanent de la CNCE, administrateur de Natixis Financement (ex-CEFI)
	Représentant permanent de la CNCE, membre du conseil de surveillance de SEDI-RSI
	Président du conseil de surveillance de la Société Lamy (ex-Gestrim)
	Administrateur de Vigeo

Monsieur Bruno Mettling, 51 ans, actuel Conseiller du Président de la Banque Fédérale des Banques Populaires, était Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires jusqu'en mars 2009. Inspecteur des Finances jusqu'en 1995, il a exercé différentes fonctions de responsabilité dans des cabinets ministériels avant de rejoindre le Groupe Caisse d'Épargne en 1999 dont il fut membre du directoire, puis le Groupe Banque Populaire en 2004.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
<p>Membre du conseil de surveillance de Natixis</p> <p>Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Président du conseil de surveillance de Foncia Groupe</p> <p>Président d'ABPCE</p> <p>Président de SAS BP Création, représentant la BFBP</p> <p>Vice-Président de la Société Marseillaise de Crédit</p> <p>Administrateur de Coface</p> <p>Administrateur de Natixis Private Banking</p> <p>Membre du conseil de surveillance de MA Banque</p> <p>Membre du conseil de surveillance du Fonds de Garantie des Dépôts</p> <p>Représentant permanent de la Banque Fédérale des Banques Populaires, administrateur de Natixis Assurances</p> <p>Représentant permanent de la Banque Fédérale des Banques Populaires, administrateur de la BICEC</p> <p>Représentant permanent de la Banque Fédérale des Banques Populaires, administrateur de Natixis Consumer Finance</p> <p>Représentant permanent de la Banque Fédérale des Banques Populaires, administrateur de Natixis Financement</p> <p>Représentant permanent de la Banque Fédérale des Banques Populaires, gérant de BANKEO</p> <p>Représentant permanent de la Banque Fédérale des Banques Populaires, membre du comité exécutif de la CIBP</p> <p>Membre de la Commission de Prospective FBF</p>	<p>Président du conseil d'administration de BCI-Banque Commerciale Internationale</p> <p>Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Directeur général par intérim de la Banque Populaire Centre Atlantique</p> <p>Membre du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne</p>

Monsieur Charles Milhaud, 66 ans, était depuis 1999 jusqu'en octobre 2008 Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne. Diplômé en sciences, il a fait toute sa carrière au sein du Groupe Caisse d'Épargne. Charles Milhaud était également Président du conseil de surveillance de Natixis, de la Financière Océor, Président de la Fondation des Caisses d'Épargne pour la solidarité et depuis le 1^{er} septembre 2006, membre du comité exécutif de la Fédération bancaire française.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
<p>Président du conseil d'administration de BTK</p> <p>Président de la SAS et du conseil d'administration de GCE Maroc</p> <p>Président du conseil de surveillance de Financière Océor</p> <p>Vice-Président du conseil d'administration d'Europacorp</p> <p>Vice-Président du conseil d'administration du Crédit Immobilier et Hôtelier</p> <p>Vice-Président du conseil d'administration de Fransabank France</p> <p>Administrateur de Djouba Promotion Groupe Addoha</p> <p>Administrateur de Financière Océor Algérie</p> <p>Administrateur d'IEP Aix-en-Provence</p> <p>Administrateur de la SLE Préfecture</p> <p>Administrateur de Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, Président de Malraux</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, Président de CEPBL Communications</p> <p>Gérant de CM Investissement</p> <p>Gérant de la SCI Cascades Paradis</p> <p>Gérant de la SCI Grand Horizon Paradis</p>	<p>Président du conseil de surveillance de Natixis</p> <p>Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne</p> <p>Président de la Fondation des Caisses d'Épargne pour la Solidarité</p> <p>Président d'Erixel</p> <p>Président du conseil d'administration de GCE Domaines</p> <p>Président du conseil d'administration du Centre National d'Enseignement à Distance (CNED)</p> <p>Vice-Président du conseil d'administration de Nexity</p> <p>Vice-Président du conseil de surveillance d'Europacorp</p> <p>Vice-Président du Groupement Européen des Caisses d'Épargne (GECE)</p> <p>Administrateur de Banque des Mascareignes LTEE</p> <p>Administrateur de CNP Assurances</p> <p>Administrateur de Coface</p> <p>Administrateur de GCE Maroc Immobilier</p> <p>Administrateur de Massira Capital Management</p> <p>Administrateur de Sodexo Alliance</p> <p>Administrateur de Sopassure</p> <p>Administrateur du Groupement National de la Coopération (GNC)</p> <p>Membre du comité exécutif de la Fédération bancaire française</p> <p>Membre du conseil de surveillance d'IDF Télé</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE Participations</p> <p>Représentant permanent d'Erixel, administrateur d'Erilia</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE ASAP</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE AVI 007</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE Éclair 07</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE ESKA 007</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE FX 007</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE IDA 007</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE KALI 007</p>

Monsieur Charles Milhaud (suite)

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
	Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE KOLA 007
	Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE ODE 007
	Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE ONA 007
	Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE Participations, gérant de la SNC Participations Ecureuil
	Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE Promotion Méditerranée
	Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE SNL 07
	Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE SRD 007
	Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE TEO 007
	Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE TTU 07
	Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE VTR 007
	Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE ZOE 007
	Représentant permanent de GCE SEM, membre du conseil de surveillance de SOGIMA
	Trésorier de la Fondation Belem
	Représentant permanent de la CNCE, Président d'Oterom Holding
	Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE Courtage (ex GCE Imédia 07)
	Représentant permanent de la CNCE, Président de GCE Paiements
	Président du conseil de surveillance du Crédit Foncier de France
	Vice-Président du conseil de surveillance de GCE Immobilier
	Représentant permanent de la CNCE, administrateur de la Banque des Îles Saint-Pierre et Miquelon
	Membre du conseil de surveillance de CDC Entreprises
	Président du conseil de surveillance d'IXIS Corporate & Investment Bank
	Représentant permanent de la CNCE, membre du conseil de surveillance de Natixis Asset Management
	Membre du conseil de surveillance de Natixis Global Asset Management
	Vice-Président du conseil de surveillance de CDC Finances - CDC Ixis
	Représentant permanent de la CNCE, membre du conseil de surveillance de Natixis Multimanager

Monsieur Charles Milhaud (suite)

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
	<p>Président de l'Université Groupe Caisse d'Épargne</p> <p>Administrateur de l'Université René Descartes (Paris V)</p> <p>Membre du conseil de surveillance de Cetelem</p> <p>Administrateur de la Caisse de Dépôts et Développement</p> <p>Vice-Président de la Compagnie financière Eulia</p> <p>Administrateur d'Ecureuil Participations</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, administrateur de la Banque de la Réunion</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, administrateur de la Banque de la Nouvelle-Calédonie</p> <p>Représentant permanent de la CNCE, administrateur de la Banque de Tahiti</p> <p>Membre du conseil de surveillance de GCE Habitat</p> <p>Président du conseil de surveillance d'Issoria</p> <p>Président du comité exécutif de la Fédération bancaire française</p> <p>Représentant permanent de GCE Immobilier, membre du conseil de surveillance de SOGIMA</p>

Monsieur Jean-Marc Moriani, 51 ans, diplômé de l'École Centrale de Paris et de l'Université Paris I (Économie), a réalisé la plus grande partie de sa carrière au sein du Groupe Crédit Lyonnais puis Crédit Agricole, en France et aux États-Unis. Il a pris la responsabilité de la Banque de financement et d'investissement de Natixis en août 2007. Il conserve la responsabilité de ce métier.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
<p>Membre du directoire de Natixis</p> <p>Représentant permanent de Natixis au conseil d'administration de Natixis Securities</p> <p>Représentant légal de Natixis, associé gérant d'Investima 74</p> <p>Président du conseil d'administration de Natixis North America Inc.</p> <p>Président du conseil d'administration de Natixis Capital Markets Inc.</p> <p>Membre du conseil d'administration de Natixis Bleichroeder Inc.</p>	<p>Directeur général du Crédit Lyonnais Americas (New York)</p> <p>Directeur général de Calyon Americas (New York)</p> <p>Président du conseil d'administration de Calyon Securities Inc.</p> <p>Directeur général d'Ixis CIB</p> <p>Membre du directoire d'Ixis CIB</p>

Monsieur Jean-Charles Nauri, 60 ans, est Président-Directeur général et fondateur d'Euris, holding d'un des principaux groupes de distribution. Inspecteur des Finances, il a débuté sa carrière à la direction du Trésor puis a exercé des fonctions de Directeur de Cabinet auprès du ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale en 1982 et du ministre de l'Économie, des Finances et du Budget en 1984. Il a également été gérant-associé de Rothschild & Cie Banque de 1987 à 2005.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
<p>Membre du conseil de surveillance de Natixis</p> <p>Président-Directeur général de Casino, Guichard-Perrachon</p> <p>Président-Directeur général de Rallye</p> <p>Président d'Euris</p> <p>Président du conseil d'administration de Finatis</p> <p>Administrateur de Fimalac</p> <p>Membre du conseil de surveillance de Companhia Brasileira de Distribuicao (CBD)</p> <p>Gérant de la SCI Penthièvre Seine</p> <p>Gérant de la SCI Penthièvre Neuilly</p> <p>Membre du conseil consultatif de la Banque de France</p> <p>Président de l'association « Promotion des Talents »</p> <p>Vice-Président de la Fondation Euris</p> <p>Président d'honneur et administrateur de l'Institut de l'École Normale Supérieure</p>	<p>Président du conseil d'administration d'Euris</p> <p>Président du Groupe Euris</p> <p>Censeur de Fimalac</p> <p>Administrateur de HSBC France</p> <p>Membre du conseil de surveillance de Laurus (devenue Super de Boer)</p> <p>Membre du conseil de surveillance du Groupe Marc de Lacharrière</p> <p>Censeur de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance</p> <p>Vice-Président du directoire de Francarep (devenue Paris-Orléans)</p> <p>Membre du conseil de surveillance de Casino, Guichard-Perrachon</p> <p>Administrateur de Continuation Investments NV</p> <p>Administrateur du Crédit Commercial de France (CCF)</p> <p>Associé-gérant de Rothschild & Cie Banque</p> <p>Membre du conseil de surveillance de Wilkes Participações</p> <p>Associé commanditaire de Rothschild & Cie Banque</p>

Monsieur Anthony Orsatelli, 58 ans, ancien élève de l'ENA, a exercé diverses fonctions au ministère de l'économie et dans des cabinets ministériels puis, à compter de 1987, au sein du groupe BNP et, à compter de 1995, au sein du Groupe Caisse des Dépôts puis du Groupe Caisse d'Épargne. Il a été notamment Président du directoire de CDC Marchés, Directeur général de CDC IXIS, Président du directoire de Ixis-CIB, membre du directoire de la CNCE et jusqu'en février 2008 membre du directoire de Natixis.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008

Historique des cinq dernières années

Administrateur (Représentant l'État) de GIAT Industries

Membre du directoire de Natixis

Membre du directoire d'Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB)

Représentant permanent de Natixis, Censeur au conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance

Administrateur de Natixis Global Asset Management (ex-Ixis Asset Management Group)

Administrateur de Natixis Global Asset Management Corporation (ex-Ixis Asset Management US Corporation)

Administrateur de Natixis Private Equity

Administrateur de Natixis Bleichroeder Inc.

Membre du conseil de surveillance de CACEIS

Administrateur d'AEW Europe (ex-Ixis AEW Europe)

Membre du conseil de surveillance d'Ecureuil Gestion

Membre du conseil de surveillance d'Ecureuil Gestion FCP

Représentant permanent de Natixis, administrateur de Natixis Securities (ex-Ixis Securities)

Président de CIFG Holding Ltd (ex-CIFG Holding)

Président de CIFG Guaranty Ltd (ex-CIFG Guaranty)

Administrateur de CIFG Assurance North America Inc.

Administrateur de CIFG Services Inc.

Représentant permanent de CIFG Guaranty, membre du conseil de surveillance de CIFG Europe

Administrateur de Lazard Ltd

Président du conseil de surveillance de CACEIS

Président du directoire d'Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB)

Président du conseil de surveillance et Représentant permanent de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne au conseil de surveillance de CIFG Holding

Président du conseil de surveillance et Représentant permanent de Natixis au conseil de surveillance de CIFG Holding

Président de Nexgen Financial Holding Limited

Président de Nexgen RE Limited

Administrateur de Natixis Bleichroeder SA

Président de Natixis North America (ex-Ixis North America)

Président de Natixis Capital Markets (ex-Ixis Capital Markets North America)

Monsieur Anthony Orsatelli (suite)

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
	Président de Natixis Commercial Paper Corp. (ex-Ixis Commercial Paper Corp.)
	Président de Natixis Financial Products Inc. (ex-Ixis Financial Products Inc.)
	Président de Natixis Real Estate Capital Inc. (ex-Ixis Real Estate Capital Inc.)
	Administrateur de SanPaolo IMI S.p.A.
	Administrateur de Natixis Securities North America Inc. (ex-Ixis Securities North America Inc.)
	Président de Natixis Derivatives Inc. (ex-Ixis Derivatives Inc.)
	Président de Natixis Funding Corp. (ex-Ixis Funding Corp.)
	Président de Natixis Municipal Products Inc. (ex-Ixis Municipal Products Inc.)
	Président du conseil de surveillance de Natixis Asset Management (ex-Ixis Asset Management)
	Président du conseil de surveillance de Natixis Global Asset Management (ex-Ixis Asset Management Group)
	Président du comité de surveillance de Natixis Global Asset Management Participations 1 (ex-Ixis Asset Management Participations 1)
	Président du comité de surveillance de Natixis Asset Management Participations 2 (ex-Ixis Asset Management Participations 2)
	Administrateur de Natixis Global Asset Management, LLC (ex-Ixis Asset Management US LLC)
	Président du conseil de surveillance de Natixis Multimanager (ex-Ixis Private Capital Management)
	Président du conseil d'administration d'Ixis SP S.A.
	Représentant permanent de CIFG Holding, membre du conseil de surveillance de CIFG Guaranty
	Membre du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne
	Administrateur d'Euroclear PCL
	Administrateur d'Euroclear SA/NV
	Président du conseil de surveillance d'Ixis Investor Services
	Administrateur de Cube Infrastructure Fund

Monsieur Didier Patault, 48 ans, Président de la Caisse d'Épargne Bretagne – Pays de Loire, a exercé des fonctions de responsabilité au sein de CDC Gestion jusqu'en 1992, puis au sein de la Caisse d'Épargne des Pays du Hainaut, puis à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
<p>Vice-Président du conseil de surveillance de Natixis</p> <p>Président du directoire de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Bretagne – Pays de Loire</p> <p>Président du conseil d'administration de La Mancellle d'Habitation</p> <p>Président du conseil d'administration de Samo</p> <p>Président du conseil d'administration de Sodero Participations</p> <p>Président du conseil de surveillance de Batiroc Pays de la Loire</p> <p>Président du conseil de surveillance de Sodero Gestion</p> <p>Représentant de Sodero Participations, Président du conseil de surveillance de Grand Ouest Gestion</p> <p>Administrateur de Compagnie de Financement Foncier</p> <p>Membre du conseil de surveillance de GCE Capital</p> <p>Représentant de la CEBPL, administrateur de Nantes Atlantique Place Financière</p> <p>Représentant de la CEBPL, administrateur de Pays de la Loire Développement</p> <p>Représentant de la CEBPL, administrateur de SEMITAN</p>	<p>Membre du conseil de surveillance de Natixis</p> <p>Président du directoire de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance des Pays de la Loire</p> <p>Président-Directeur général de SDR-Ouest Sodero</p> <p>Président du conseil d'administration de l'Association C.O.L.E.</p> <p>Président du conseil d'administration de l'Association SAPAD</p> <p>Président du conseil d'administration de Ecolocale</p> <p>Directeur général de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bretagne</p> <p>Administrateur de Meilleurtaux</p> <p>Administrateur de Oterom Holding</p> <p>Administrateur de l'Université Caisses d'Épargne</p> <p>Membre du conseil de surveillance d'Ixis Corporate & Investment Bank</p> <p>Membre du conseil de surveillance d'Ecureuil Vie</p> <p>Représentant de la CEPDL, membre du conseil de surveillance de GIRCE Ingénierie</p> <p>Représentant de la CEPDL, administrateur de GIRCE Stratégie</p> <p>Représentant de la CEPDL, membre du conseil de surveillance de GCE Business Services</p> <p>Représentant de la CEPDL, membre du conseil de surveillance de GCE Technologies</p>

Monsieur Henri Proglia, 59 ans, a occupé différentes fonctions de Direction générale au sein des groupes Générale des Eaux, puis Vivendi, Président-Directeur général de Veolia Environnement, administrateur et membre du conseil de surveillance de plusieurs grands groupes industriels ou financiers français.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
<p>Membre du conseil de surveillance de Natixis</p> <p>Président-Directeur général de Veolia Environnement</p> <p>Président du conseil d'administration de Veolia Propreté</p> <p>Président du conseil d'administration de Veolia Transport</p> <p>Président du conseil d'administration de Veolia Water</p> <p>Administrateur de EDF</p> <p>Administrateur de Dassault Aviation</p> <p>Administrateur de Dalkia International</p> <p>Administrateur de la société des Eaux de Marseille</p> <p>Administrateur de Sarp Industries</p> <p>Administrateur de CNP Assurances</p> <p>Gérant de Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux</p> <p>Membre du conseil de surveillance de Lagardère</p> <p>Membre des conseils de surveillance A et B de Dalkia (SAS)</p> <p>Membre et Président du conseil de surveillance de Dalkia France</p> <p>Censeur au conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne</p> <p>Director de Veolia ES Australia</p> <p>Director de Veolia Transport Australasia</p> <p>Director de Veolia Environmental Services UK</p> <p>Director de Siram</p> <p>Director de Veolia Transport Northern Europe</p> <p>Director de Veolia Environmental Services North America Corp.</p> <p>Director de Veolia Environnement North America Operations</p>	<p>Président du directoire de Vivendi Environnement</p> <p>Administrateur d'EDF International</p> <p>Administrateur de Vinci</p> <p>Membre du conseil de surveillance de CEO</p> <p>Membre du conseil de surveillance de CFSP</p> <p>Administrateur de Comgen Australia</p> <p>Administrateur de Connex Leasing (Royaume-Uni)</p> <p>Administrateur de Connex Transport AB (Suède)</p> <p>Administrateur de Connex Transport UK (Royaume-Uni)</p> <p>Membre du conseil de surveillance de la société des Eaux de Melun</p> <p>Administrateur d'Esterra</p> <p>Administrateur de B 1998 SL et FCC (Espagne)</p> <p>Administrateur de Grucycsa (Espagne)</p> <p>Administrateur d'Onyx UK Holdings (Royaume-Uni)</p> <p>Administrateur de Safise</p> <p>Administrateur de Wasco (ex USFilter, USA)</p> <p>Administrateur de Sarp</p> <p>Administrateur de Thales</p> <p>Membre du conseil de surveillance d'Elior</p> <p>Membre du conseil de surveillance de CNP Assurances</p> <p>Director de Veolia Environmental Services Asia</p> <p>Administrateur de Casino, Guichard-Perrachon</p>

Monsieur Philippe Queuille, 52 ans, Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires, occupe par ailleurs les fonctions de Président du conseil d'administration et Directeur général d'Informatique Banques Populaires depuis 2000. Il a préalablement exercé différentes fonctions de direction au sein du Groupe Banque Populaire.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
<p>Représentant permanent de la Banque Fédérale des Banques Populaires, membre du conseil de surveillance de Natixis</p> <p>Président du conseil d'administration et Directeur général d'Informatique Banques Populaires</p> <p>Président du conseil d'administration et Directeur général d'Albireo</p> <p>Représentant permanent d'Informatique Banques Populaires, administrateur de Natixis Altair IT Shared Services</p> <p>Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires</p> <p>Représentant permanent de la Banque Fédérale des Banques Populaires, administrateur de Partecis</p> <p>Représentant permanent de la Banque Fédérale des Banques Populaires, administrateur du Crédit Commercial du Sud-Ouest</p>	<p>Directeur général de la Banque Populaire de l'Ouest</p> <p>Administrateur de Natixis Paiements</p> <p>Représentant permanent de la Banque Populaire de l'Ouest, administrateur d'Informatique Banques Populaires</p> <p>Représentant permanent de la Banque Populaire de l'Ouest, administrateur de Natexis Asset Management</p> <p>Représentant permanent de la Banque Populaire de l'Ouest, administrateur de Bicec – Banque Internationale pour le Commerce, l'Épargne et le Crédit</p> <p>Président du conseil d'administration de la SAS Cyberplus Market – C+M</p> <p>Membre du conseil de surveillance d'Hubwoo</p> <p>Président du conseil d'administration d'Ouest Croissance</p> <p>Représentant permanent de la SAS Cyberplus Market, administrateur de Avisium</p> <p>Représentant permanent de la Banque Populaire de l'Ouest, membre du conseil de surveillance de la Banque pour les Paiements onLine</p> <p>Membre du comité directeur de l'UPIV Rennes</p> <p>Administrateur de Socami Ouest</p>

Monsieur Philippe Sueur, 62 ans, Vice-Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Île-de-France. Professeur agrégé des facultés de droit, M. Sueur occupe par ailleurs diverses fonctions électives en région Île-de-France.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
<p>Membre du conseil de surveillance de Natixis</p> <p>Vice-Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Île-de-France</p> <p>Administrateur du Groupe Ecuireuil Assurance</p> <p>Représentant permanent de la CEIDF auprès de SICAV Associations</p> <p>Vice-Président de l'Association Nationale des Maires de Stations Classées et Communes Touristiques</p> <p>Président de l'Institut de Formation des animateurs de Collectivités (IFAC) National et du Val d'Oise (associations loi 1901)</p>	<p>Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Île-de-France Nord</p> <p>Président-Directeur général de la Semavo (Société d'Économie Mixte d'Aménagement du Val d'Oise)</p> <p>Président du Comité départemental du tourisme et des loisirs du Val d'Oise</p> <p>Administrateur du Syndicat des Transports d'Île-de-France (STIF)</p> <p>Administrateur de l'AFTRP (Agence Foncière et Technique de la Région parisienne)</p>

Monsieur Jean-Louis Tourret, 65 ans, Président de la Banque Populaire Provençale et Corse, est dirigeant de plusieurs entreprises industrielles (secteur de l'électronique) et de service ; il est membre d'organisations professionnelles patronales et élu local à Marseille.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008

Vice-Président du conseil de surveillance de Natixis

Président du conseil d'administration de la Banque Populaire Provençale et Corse

Président du conseil d'administration de Natixis Private Banking

Président-Directeur général de Proclair SAS

Président-Directeur général de Tourret SAS

Vice-Président du conseil d'administration de la Banque Chaix

Administrateur de la Société Marseillaise de Crédit

Administrateur de Lafarge Ciments

Gérant de Proclair Provence

Gérant de Proclair Rhône-Alpes

Historique des cinq dernières années

Administrateur de Natexis Banques Populaires

Président du conseil de surveillance d'Interépargne

Vice-Président du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Président du conseil de surveillance de Natexis Interépargne

Président du conseil de surveillance de Natexis Epargne Entreprise

Président du conseil d'administration de Natexis Epargne Entreprise

Président du conseil d'administration de Natexis Interépargne

Président de Sopres SAS

Président du conseil d'administration de la Banque Privée Saint-Dominique

Gérant de Tourret Électronique

Gérant de Tourret Entreprises

Vice-Président du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires

Gérant de Sopres

Monsieur Robert Zolade, 68 ans, est Président du groupe de restauration collective Elior, dont il est l'un des deux cofondateurs. Il a auparavant exercé différentes fonctions de direction dans des groupes français de l'hôtellerie et de la restauration.

Fonctions et mandats au 31 décembre 2008	Historique des cinq dernières années
FRANCE	FRANCE
Membre du conseil de surveillance de Natixis	Administrateur de Natexis Banques Populaires
Président de SOFIBIM (SAS)	Administrateur d'Idia Participations (SA)
Président de Bagatelle Investissement et Management-BIM (SAS)	Président d'HBI SAS
Président d'Octant Partenaires (SAS)	Président et administrateur de Holding Bercy Management (SAS)
Gérant de Servinvest (SARL)	Président de Servinvest 2
Gérant de M.B.O.B. (SCI)	Administrateur d'Eliance Marseille Provence
Gérant de L.M.D.B. (SCI)	Représentant légal d'Eliance, associé gérant d'Eliance Orly Ouest (SNC)
Représentant légal de Bercy Présidence, société gérante commanditée de Holding Bercy Investissements-H.B.I. (SCA)	Représentant légal d'Eliance, associé gérant d'Eliance Aéroports (SNC)
Représentant légal de H.B.I., société présidente de Bercy Participations (SAS)	Représentant légal de Holding Bercy Management, Président de Management Restauration Collective (SAS)
Représentant légal de Bercy Présidence, gérante commanditée de H.B.I. elle-même présidente de Bercy Participations, société gérante et associée commanditée d'Elior (SCA)	
Président de Bercy Présidence (SAS)	
Gérant de Bercy Patrimoine (SARL)	
Président et administrateur d'Avenance (SAS)	
Président et administrateur d'Eliance (SAS)	
Représentant légal d'Avenance SAS, société présidente de Bercy Services I (SAS)	
Représentant légal d'Avenance SAS, société présidente de Bercy Services V (SAS)	
Représentant légal d'Elior SCA, société présidente d'Elior Gestion (SAS)	
Membre du conseil de surveillance de Pragma Capital (SA)	
INTERNATIONAL	INTERNATIONAL
Administrateur d'Elior UK Ltd	Président et administrateur d'Eliance Iberica (Espagne)
Vice-Président, administrateur d'Areas (SA)	Président et administrateur de Grupo Osesa (Espagne)
Administrateur d'Areas IbericoAmericana	Président d'Eurocater PLC (Grande-Bretagne)
Administrateur et chairman d'Avenance UK	Membre du conseil de surveillance d'Elior Nederland BV (Pays-Bas)
Administrateur de Serunion (SA)	Administrateur de Ristochef (SPA) Italie

9

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

	Page
RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES CONCERNANT NATIXIS	486
Historique de la CCBP	486
Historique des entités constitutives de Natexis S.A.	486
LISTE DES PAYS DANS LESQUELS NATIXIS EST PRÉSENT EN NOM PROPRE, OU AU TRAVERS DE SES FILIALES OU DE SES REPRÉSENTATIONS COMMERCIALES	488
RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE	489
Responsable du document de référence	489
DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	489
TABLE DE CONCORDANCE	490

Renseignements historiques concernant Natixis

Natixis résulte de l'apport des actifs de la CNCE (Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance) et de la SNC Champion (filiale à 100 % de la Banque Fédérale des Banques Populaires) à Natexis Banques Populaires, approuvé par l'Assemblée générale de Natexis Banques Populaires le 17 novembre 2006.

Natexis Banques Populaires résultait lui-même de l'apport des activités opérationnelles de la Caisse Centrale des Banques Populaires (CCBP) à Natexis S.A., approuvé par les Assemblées générales extraordinaires des deux entités, le 27 juillet 1999.

HISTORIQUE DE LA CCBP

La CCBP a été créée en 1921 afin de conforter l'essor des Banques Populaires, et pour exercer à la fois des activités institutionnelles pour le compte des Banques Populaires (gestion et suivi des excédents de trésorerie des Banques Populaires, missions spéciales pour le compte de la Chambre Syndicale des Banques Populaires, émissions d'emprunts obligataires ou de titres assimilés) et des activités opérationnelles de banque du secteur concurrentiel.

En octobre 1997, la CCBP est entrée dans le capital de Natexis S.A. à hauteur de 23,35 %. Cette prise de participation a été suivie d'une OPA amicale à l'issue de laquelle, le 2 juin 1998, le Groupe Banque Populaire détenait 71,4 % du capital de Natexis S.A. Ce pourcentage a été porté à 74,36 % à la fin 1998.

Après l'apport en juillet 1999 de ses activités opérationnelles à Natexis S.A., la CCBP est devenue la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP).

Fin 1999, le Groupe Banque Populaire détenait 88,06 % du capital de la nouvelle entité Natexis Banques Populaires. À la fin 2000, ce pourcentage est revenu à 79,23 %, suite à l'augmentation de capital qui a été très largement placée auprès des particuliers.

À la suite de la loi du 15 mai 2001, la BFBP s'est substituée à la CCBP comme organe central du Groupe Banque Populaire.

HISTORIQUE DES ENTITÉS CONSTITUTIVES DE NATEXIS S.A.

Créé en 1919, le Crédit National a d'abord développé une activité de prêteur à moyen et long terme, avant de développer des activités complémentaires, afin d'apporter une réponse élargie et globale aux besoins de ses entreprises clientes.

Au cours de 1996, le Crédit National a porté de 10,06 % à 88 %, puis 100 % sa participation au capital de la Banque Française du Commerce Extérieur (BFCE). Créée en 1947, cette dernière exerçait une activité de banque commerciale dont elle avait accentué le développement, parallèlement à la réduction progressive des activités de soutien aux exportations qu'elle exerçait en tant qu'agent de l'État.

En juin 1997, le Crédit National, devenu Natexis S.A., a apporté à la BFCE, devenue Natexis Banque, sa branche complète de banque commerciale. Natexis S.A., devenue société holding, assurait quant à elle la cohérence et le pilotage de toutes les activités du Groupe Natexis.

Simplification et unification des structures

L'apport en juillet 1999 des activités opérationnelles de la CCBP à Natexis S.A. a donné naissance à la nouvelle entité Natexis Banques Populaires.

Le 28 juin 2000, les actionnaires de Natexis Banques Populaires, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont approuvé la fusion-absorption de Natexis Banque par Natexis Banques Populaires, qui a pris effet au 30 juin 2000. S'agissant d'absorber une filiale détenue à 100 %, cette opération a été placée sous le régime des fusions simplifiées et n'a pas donné lieu à la création d'actions nouvelles.

Entrée de nouveaux actionnaires au capital de Natexis Banques Populaires en 2002

Dans le cadre du partenariat engagé avec le Groupe Banque Populaire, la banque allemande DZ BANK AG a acquis, en mai 2002, des actions Natexis Banques Populaires.

En juillet 2002, un traité d'apport a été signé entre les sociétés Natexis Banques Populaires et Arnhold and S. Bleichroeder Holdings Inc. (« ASB »), aux termes duquel Natexis Banques Populaires a acquis 100 % des titres de la société Arnhold and S. Bleichroeder Inc., société de droit de l'État de New York, pour une valeur de 105 millions de dollars américains, payable en actions Natexis Banques Populaires.

L'Assemblée générale extraordinaire de Natexis Banques Populaires qui s'est tenue le 6 décembre 2002 a approuvé l'apport précité dans toutes ses dispositions, ainsi que la valeur de l'apport effectué par la société ASB. Elle a décidé d'augmenter le capital de Natexis Banques Populaires d'un montant de 22 417 312 euros par création de 1 401 082 actions nouvelles d'une valeur nominale de 16 euros, entièrement libérées, émises en contrepartie de l'apport en nature visé ci-dessus.

Les étapes de la création de Natixis en 2006

1^{er} semestre 2006 : Négociations exclusives entre le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne

12 mars 2006 : Le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Épargne engagent des négociations exclusives en vue de la constitution de Natixis.

6 juin 2006 : À l'issue de la période de négociations exclusives ouvertes le 12 mars 2006, Philippe Dupont, Président du Groupe Banque Populaire, et Charles Millhaud, Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne, ont signé le protocole d'accord définissant les modalités de création de leur filiale commune, Natixis.

Les conseils d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de Natexis Banques Populaires et le conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ont approuvé la signature de cet accord lors de leurs réunions respectives des 2 et 6 juin.

2^e semestre 2006 : Constitution de Natixis et opération de marché

17 novembre 2006 : Assemblée générale mixte des actionnaires de Natexis Banques Populaires ayant approuvé l'opération d'apport donnant naissance à Natixis.

L'opération d'apport a consisté :

- d'une part, en un apport à Natexis Banques Populaires par la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne (ci-après la « **CNCE** ») de certaines de ses filiales et participations dans les métiers de la Banque de financement, d'investissement et de services ainsi que d'une partie des certificats coopératifs d'investissement émis depuis 2004 par chaque Caisse d'Épargne et de Prévoyance ⁽¹⁾ (les « **Caisses d'Épargne** ») et représentant 20 % de leur capital social (les « **CCI Caisses d'Épargne** »), et qui étaient intégralement détenus par la CNCE ; et,
- d'autre part, en un apport à Natexis Banques Populaires par la SNC Champion, véhicule constitué par la Banque Fédérale des Banques Populaires (la « **BFBP** ») et les Banques Populaires, du solde des CCI Caisses d'Épargne non apportés par la CNCE et que la SNC Champion a préalablement acquis auprès de la CNCE. En outre, la CNCE et la SNC Champion ont apporté les participations au capital des sociétés Ixis

Corporate & Investment Bank (« **Ixis CIB** ») et Ixis Asset Management Group (« **Ixis AMG** ») qu'elles ont préalablement acquises auprès de SanPaolo IMI (« **SPIMI** »).

À l'issue de ces apports, la CNCE et la BFBP (directement et par l'intermédiaire de la SNC Champion) ont détenu chacune une participation égale de 45,52 % (44,86 % sur une base totalement diluée) du capital de Natexis Banques Populaires, devenu Natixis.

Concomitamment aux opérations d'apport, chacune des Banques Populaires a émis au profit de Natexis Banques Populaires des certificats coopératifs d'investissement qui représentent 20 % de son capital (ensemble, les « **CCI Banques Populaires** »).

18 novembre 2006 – 5 décembre 2006 : Placement des titres Natixis sous forme d'Offre à Prix Ouvert (OPO) en France pour les particuliers et d'un Placement Global (PG) pour les investisseurs institutionnels en France et hors de France avec :

- le 6 décembre : fixation du prix définitif de l'OPO et du PG ;
- le 7 décembre : reprise de la cotation de l'action Natixis ; et
- le 11 décembre : règlement/Livraison des titres.

À l'issue de cette opération de marché, la CNCE et la BFBP détiennent Natixis à hauteur de 34,44 % chacune. Depuis, leur part respective a été portée à 35,62 % à fin 2008.

Rapprochement des deux organes centraux du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne

Le 8 octobre 2008, les instances dirigeantes du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Épargne officialisent leur accord pour entamer des discussions sur le principe d'un rapprochement qui se réaliserait par voie de fusion entre la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne pour former un organe central unique aux deux réseaux autonomes, permettant de constituer le deuxième groupe bancaire français.

Le 26 février 2009, le Conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires et le Conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne ont approuvé les principes du rapprochement des deux organes centraux, devant conduire à la naissance du 2^e groupe bancaire français (se reporter au paragraphe « Événements postérieurs à la clôture » du Rapport de gestion, au chapitre 6).

(1) À l'exception des Caisses d'Épargne et de Prévoyance de Martinique et de Nouvelle Calédonie.

Liste des pays dans lesquels Natixis est présent en nom propre, ou au travers de ses filiales ou de ses représentations commerciales

■ Liste des pays dans lesquels Natixis est présent en nom propre, ou au travers de ses filiales ou de ses représentations commerciales

AFRIQUE DU SUD, ALGÉRIE, ALLEMAGNE, ARGENTINE, AUSTRALIE, AUTRICHE, BELGIQUE, BÉNIN, BRÉSIL, BULGARIE, BURKINA-FASO, CAMEROUN, CANADA, CHILI, CHINE (RPC) y compris HONG KONG, COLOMBIE, CORÉE DU SUD, COSTA RICA, CÔTE D'IVOIRE, CROATIE, DANEMARK, ÉGYPTE, ÉMIRATS ARABES UNIS, ÉQUATEUR, ESPAGNE, ESTONIE, ÉTATS-UNIS, FRANCE, HONGRIE, INDE, INDONÉSIE, IRLANDE, ISRAËL, ITALIE, JAPON, KAZAKHSTAN,

LETTONIE, LIBAN, LITUANIE, LUXEMBOURG, MALAISIE, MALI, MAROC, MEXIQUE, NORVÈGE, PANAMA, PAYS-BAS, PÉROU, POLOGNE, PORTUGAL, RÉPUBLIQUE TCHÈQUE, ROUMANIE, ROYAUME-UNI, RUSSIE, SÉNÉGAL, SERBIE, SINGAPOUR, SLOVAQUIE, SLOVÉNIE, SUÈDE, SUISSE, TAÏWAN, THAÏLANDE, TOGO, TUNISIE, TURQUIE, UKRAINE, VENEZUELA, VIETNAM.

■ Responsable du document de référence

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

M. Dominique Ferrero

Président du directoire de Natixis

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion présente un tableau fidèle

de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2008 présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 335 à 336 et en pages 389 à 390. Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés, figurant en pages 335 à 336, contient une observation.

Dominique Ferrero

■ Documents accessibles au public

Les documents relatifs à Natixis (actes constitutifs, statuts, rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques sociales et consolidées pour chacun des deux exercices précédant la publication du document présent) sont partiellement inclus dans le présent document et peuvent être librement consultés à son siège social, de préférence sur rendez-vous.

Le présent document de référence est disponible dans la rubrique « Actionnaires et investisseurs » du site institutionnel www.natixis.com.

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur Natixis, peut sans engagement et sans frais, demander les documents :

■ par courrier :

Natixis

Direction financière

Département Relations investisseurs

Immeuble Arc-de-Seine

30, avenue Pierre Mendès France

75013 Paris

■ par téléphone :

01 58 19 26 34 ou 01 58 32 06 94.

■ par mail :

reinvest@natixis.fr

Table de concordance

Rubriques	N° page du document de référence
1. Personnes responsables	489
2. Contrôleurs légaux des comptes	300
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	2-3
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	n.a.
4. Facteurs de risque	118 à 127
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la société	486 à 487
5.2. Investissements	n.a.
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	47 à 78
6.2. Principaux marchés	155-156-157 ; 274-275 ; 287
6.3. Événements exceptionnels	n.a.
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	178
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	47 à 78
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du groupe	1
7.2. Liste des filiales importantes	4
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	236 à 237
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	112 à 116
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	184 à 187
9.2. Résultat d'exploitation	131 à 132
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	185 ; 198 à 199
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	200
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	187 à 190
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	n.a.
10.5. Information concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	184 à 185
11. Recherche et développement, brevets et licences	n.a.
12. Information sur les tendances	n.a.
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	n.a.

Rubriques	N° page du document de référence
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1. Organes d'administration	14 à 22
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	45
15. Rémunération et avantages	
15.1. Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	27 à 44
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	30-44 ; 296 à 297
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration du mandat actuel	14 à 17
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	45
16.3. Information sur le comité d'audit et le comité des rémunérations de l'émetteur	22 à 24
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise	18 à 22
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	87
17.2. Participations et stock-options des administrateurs	30 à 31 ; 440-441
17.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	283
18. Principaux actionnaires	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	444
18.2. Droits de vote différents des actionnaires susvisés	6 - 444
18.3. Contrôle de l'émetteur	437 ; 445 à 448
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	190 à 191 ; 487
19. Opérations avec des apparentés	293 à 295
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	195 à 334 ; 337 à 388
20.2. Informations financières pro forma	n.a.
20.3. États financiers	195 à 334 ; 337 à 388
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	335 à 336 ; 389 à 390
20.5. Date des dernières informations financières	9-10
20.6. Informations financières intermédiaires	n.a.
20.7. Politique de distribution des dividendes	7 ; 433 à 434
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	178 à 179
20.9. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	191
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	6 à 7 ; 438 ; 444
21.2. Acte constitutif et statuts	433 ; 487
22. Contrats importants	449 à 452
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	n.a.
24. Documents accessibles au public	489
25. Informations sur les participations	301 à 334

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel, la table thématique suivante permet d'identifier les principales informations prévues par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Rapport financier annuel

Rubriques	N° page du document de référence
Attestation du responsable du document	489
Rapport de gestion	
■ Analyse des résultats, de la situation financière, des risques et liste des délégations en matière d'augmentation du capital de la société mère et de l'ensemble consolidé (art. L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce)	129 à 133 ; 167 à 181 ; 184 à 187
■ Informations requises par l'article L. 225-100-3 du Code de commerce relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	n.a.
■ Informations relatives aux rachats d'actions (art. L. 225-211, al. 2, du Code de commerce)	n.a.
Etats financiers	
■ Comptes annuels	337 à 388
■ Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	389
■ Comptes consolidés	195 à 334
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	335

En application de l'article 28 du règlement CE n°809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

■ les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 figurant aux pages 181 à 315, le rapport des commissaires aux comptes y afférent, pages 316 à 317 et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 136 à 178 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 18 avril 2008 sous le numéro D. 08-0261,

■ les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2006 figurant aux pages 191 à 321, le rapport des commissaires aux comptes y afférent, pages 322 à 323 et le rapport de gestion du Groupe figurant aux pages 136 à 188 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 17 avril 2007 sous le numéro D. 07-0337.

Les chapitres des documents de référence numéro D. 08-0261 et D. 07-0337 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.



Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert, sur un papier produit à partir de fibres 100 % recyclées par une usine certifiée ISO 14001 EMAS, ayant reçu les labels écologiques NAPM, L'Ange Bleu, Le Cygne Nordique et la Fleur européenne.



Natixis
BP 4
75060 Paris Cedex 02
T : +33 1 58 32 30 00
www.natixis.com